0804

LE PEUPLE ALGÉRIEN

ESSAIS

DE

DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE EN 1906

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

LE

PEUPLE ALGÉRIEN

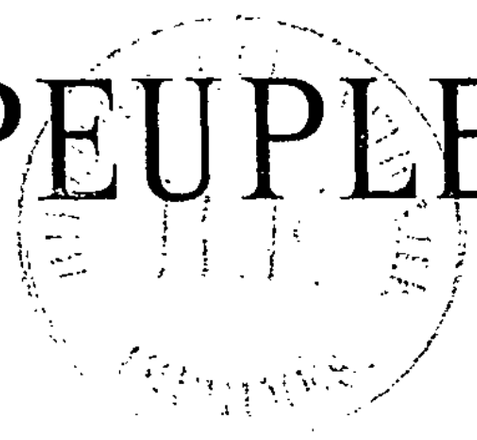

ESSAIS

DE

Démographie Algérienne

PAR

V. DEMONTÈS

PROFESSEUR AU LYCÉE D'ALGER

ALGER

IMPRIMERIE ALGÉRIENNE

1906

LA DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE

La démographie des populations européennes, établies en Algérie, a déjà sollicité les recherches de plusieurs statisticiens et fourni la matière de deux ouvrages d'ensemble : l'un, dû à la collaboration de MM. Martin et Foley « *Histoire statistique de la colonisation algérienne* » remonte à 1851 ; comme la conquête était récente, et le groupe des Français et des Européens encore peu nombreux dans la colonie, que par suite les documents dont ils faisaient état n'embrassaient qu'une simple période de vingt années, leur enquête, remarquable sans doute pour l'époque et remplie de judicieux conseils sur l'installation des nouveaux immigrants, leur hygiène, l'époque du travail de la terre, ne les avait conduits qu'à des hypothèses provisoires et à des généralisations hâtives ; leur livre, un peu touffu, abonde en détails particuliers et en statistiques médicales, mais il manque d'une méthode rigoureuse et scientifique et d'un plan nettement déterminé ; — l'autre, dû aux recherches du docteur Ricoux, a paru en 1880 sous le titre de « *Démographie figurée*

de l'Algérie » ; il a été complété annuellement de 1881 à 1886 par plusieurs brochures, destinées à suivre les progrès de la population algérienne et à en noter les variations successives ; longtemps, cet ouvrage a fait autorité en la matière, et il le devait à la sûreté des informations de son auteur que le gouvernement général de l'époque avait chargé de la mission de diriger le service de la statistique en Algérie, à sa parfaite connaissance de tous les problèmes algériens, à sa sagacité, à son amour de la précision et de l'exactitude scientifique.

Toutefois le mauvais état des statistiques, dû à la série de calamités de toutes sortes (épidémies, guerres, insurrections) qui de 1866 à 1873 s'étaient abattues sur la colonie et dont les conséquences toujours durables avaient vicié à leur source les dénombrements algériens, ne lui avait pas permis de donner de tous les problèmes des solutions satisfaisantes ; lui-même reconnaissait que, parmi celles qu'il présentait, beaucoup n'avaient qu'un caractère de probabilité ; d'autres questions restaient en suspens et ce n'étaient pas les moins importantes, ni les moins graves. Il suffira de citer parmi ces dernières le problème de la densité respective des nationalités sur le sol algérien, celui de la mortalité comparée des sexes, de la mortalité infantile, enfin la question si capitale de la fusion des races européennes.

Si le nombre des ouvrages d'ensemble sur la démographie algérienne est assez restreint, celui des articles de revue, des brochures particulières, des chapitres qui traitent de cette question dans les livres de vulgarisation est au contraire fort élevé ; mais l'énumération en serait fastidieuse. Une mention spéciale doit être faite pour les études du Docteur Bertillon, parues sous forme

d'articles dans le Dictionnaire des Sciences Médicales, d'autant que leur réunion formerait en réalité une revue complète des questions démographiques algériennes. M. Bertillon a écrit aussi sur le même sujet une préface au livre de M. Ricoux où il a résumé en termes vigoureux l'état de nos connaissances sur les problèmes les plus controversés de cette démographie. Remarquables par la hauteur des vues et l'esprit systématique qui les a dictées, ces pages sont déjà lointaines, puisqu'elles ont été composées il y a une trentaine d'années, et elles marquent une intransigeance hautaine de principes que ne légitimaient ni l'époque à laquelle elles ont paru ni surtout la pauvreté de renseignements de l'auteur.

N'était-il point dès lors utile et opportun de reprendre ces études, interrompues depuis près de trente ans ? Trente années paraîtront peut-être un intervalle trop court ; elles ne sauraient suffire, nous objectera-t on, pour modifier les conclusions auxquelles s'étaient arrêtés les Docteurs Ricoux et Bertillon, et en assurer de nouvelles. Mais n'oublie-t-on pas qu'il s'agit ici d'une population coloniale, éminemment ondoyante et diverse, que cette population jeune est emportée par un perpétuel et rapide mouvement de transformation, qu'un quart de siècle entraine dans sa composition technique et dans sa situation économique, morale et politique plus de changements et de plus profonds qu'un siècle complet chez des nations vieilles et assises. Et puis l'Algérie est désormais sortie des convulsions du premier âge ; les phénomènes démographiques n'y ont plus cette intensité de variation maladive des années de l'enfance, cause de bien des erreurs et d'inductions hasardeuses ; ils se présentent avec des caractères mieux définis de régularité, de progression continue et

rapide. Leur étude en est facilitée et plus rigoureuses sont les déductions. Enfin, à l'aurore du vingtième siècle, ne sied-il pas de jeter un regard en arrière, de mesurer, en s'appuyant sur tous les renseignements qu'on possède, le chemin parcouru par la colonisation et le peuplement, ne serait-ce que pour mieux juger de la route qu'il reste encore à franchir ?

Le moment parait d'ailleurs bien choisi ; notre grande colonie transméditerranéenne est décidément entrée depuis quelques années dans une voie de progression rapide et pacifique. Plus d'épidémies meurtrières ; plus d'années de famine ; plus de guerres intérieures. La population augmente d'une façon régulière et par l'arrivée de nouveaux immigrants et par l'excédent des naissances sur les décès. Parallèlement à cet accroissement, grandissent les ressources économiques du pays ; l'industrie et le commerce se développent, l'agriculture surtout s'étend sur de nouveaux champs défrichés et s'inspire de méthodes de plus en plus rationnelles parce que de mieux en mieux adaptées au sol et au climat de l'Algérie. N'aurait-on point à sa disposition les statistiques officielles qui nous montrent ce mouvement en avant de toutes les forces productives de notre belle colonie, qu'à parcourir ses campagnes, à visiter ses grandes villes, à voir sa population européenne active. laborieuse, entreprenante, un simple touriste devinerait sous ces dehors la vie intense ou plutôt la jeunesse pleine de promesses de cette belle colonie française.

Un peuple nouveau se crée sur ces bords ensoleillés de la Méditerranée et on assiste tous les jours à sa formation. Peuple très mêlé, formé d'éléments ethniques des plus divers — Français, Espagnol, Italien,

Maltais, Allemand — mais peuple qui aura bientôt son individualité propre et son unité ; car, sous les effets puissants de cette terre et de ce soleil africain et en présence de races si opposées à l'Européen par leurs mœurs et leur religion, les oppositions, pour si vives qu'elles aient été à l'origine, s'effacent, les divergences disparaissent. Or, avant que se soit accompli dans le creuset africain le mélange ou mieux la fusion des races européennes, il y a peut-être quelque intérêt à préciser la part respective qui revient à chaque nation dans la formation du futur peuple algérien. Cette étude est possible aujourd'hui encore ; demain elle ne le sera plus, du moins avec la même facilité. Nul n'ignore en effet, que. par suite du vote de la loi de 1889 sur la naturalisation automatique, de nombreux fils d'étrangers ont pris la qualité de français et ont été recensés comme tels aux dénombrements de 1891, de 1896 et de 1901. Aussi constate-t-on une diminution notable de quelques colonies étrangères et un accroissement inespéré du groupe de nos nationaux. Pure illusion d'ailleurs, dont il serait dangereux de se leurrer ! péril politique qu'il est prudent de mesurer et de prévenir ! enfin confusion regrettable pour les statisticiens et difficulté pour eux d'étudier à l'avenir les origines de ce peuple ! il est temps encore de débrouiller ce chaos ; il est temps de donner quelques indications précises sur des problèmes d'une gravité si redoutable et d'une actualité si passionnante.

La prépondérance politique de la France paraissait solidement assurée dans toute l'Afrique Mineure ; à l'Algérie était venue s'ajouter son annexe orientale, la Tunisie en 1881 ; demain, grâce aux accords internationaux conclus en 1904, le Maroc devait reconnaître notre influence. Le coup de théâtre de Tanger n'a

pas fait s'évanouir ce beau rêve ; à peine s'il en a reculé la réalisation. Mais pour que notre suprématie politique reposât sur des bases indestructibles, il importait que dans la composition du peuple qui dominerait un jour du golfe des Syrtes aux rives marocaines de l'Atlantique, et des côtes méditerranéennes aux dunes du Sahara, l'élément français entrât pour une grande part ; il importait de savoir si, par suite des difficultés de l'acclimatement, il ne diminuerait ni ne s'étiolerait dans les générations futures. Déjà, en Algérie, les groupes étrangers sont nombreux et doués d'une puissance d'expansion grandissante ; déjà, en Tunisie, l'armée des Siciliens, petits commerçants ou agriculteurs, envahit les villes et les campagnes de la Régence. Ne doutez pas que, dans la population européenne future du Maroc, les Espagnols ne forment le noyau le plus compact. Ainsi au XXe siècle, dans ce Maghreb africain, le peuple algérien évoluera entre deux colonies où l'autorité politique de la France restera peut-être incontestée mais dont la population européenne sera en grande majorité fournie par des nations étrangères. Là sera le danger pour ce peuple ; périra-t-il étouffé, submergé par les colonies italienne de Tunis et espagnole de Tanger ? ou bien puisera-t-il dans ses qualités propres une force d'assimilation irrésistible ? Les Algériens, acclimatés aux brûlures du soleil d'Afrique, habitués aux mœurs et aux coutumes des populations musulmanes, trempés par les dures épreuves d'une existence coloniale, rêvent de jouer ce rôle. — Y réussiront-ils ? Seule l'étude démographique de la population algérienne dans son état actuel nous permettra d'émettre quelques hypothèses sur son avenir.

Le but que nous nous sommes proposé dans cet

ouvrage est donc d'esquisser un tableau aussi complet et aussi fidèle que possible des groupes ethniques qui représentent sur cette terre africaine quelques-unes des grandes nationalités européennes. Tâche évidemment délicate et difficile ! La complexité des phénomènes sociaux est telle que contre cet écueil viennent se briser les meilleures volontés et échouer les efforts les plus patients. A vouloir donner des solutions trop nettes, des formules trop simples, on laisse échapper bien des faits. La réalité répugne à se laisser enfermer dans des équations mathématiques. Or, en Algérie, comme dans toute colonie où vivent côte à côte des groupes sociaux, distincts par leurs origines, mais sans cesse rapprochés par leurs relations quotidiennes et mêlés par les mariages, cette complexité est multipliée. Dans chaque ordre de recherches, s'imposera la nécessité de présenter une étude générale, puis une série d'études spéciales sur chaque groupe : français, espagnol, italien, maltais. Si nous restreignons volontairement notre enquête à ces quatre collectivités d'immigrants, la raison en est dans leur grande supériorité numérique sur les autres. ce qui en fait les véritables colons de l'Algérie.

Et cette diversité ethnique modifie aussi, sinon le plan que l'on a l'habitude de suivre dans ces sortes d'études, du moins l'importance des problèmes que l'on y aborde. Sans doute, quand bien même le peuple algérien aurait emprunté ses éléments à des nationalités encore plus nombreuses, force nous serait de nous représenter cette population dans son état statique, dans sa composition actuelle, dans sa densité et d'essayer d'expliquer ce qu'elle est maintenant par ce qu'elle a été, de remonter par conséquent à ses origines et de suivre son évolution historique ; force

nous serait aussi de l'observer dans son état dynamique, dans ses mouvements propres : mariages, naissances, décès. Ce sont là les deux grandes divisions de toute œuvre de démographie : ce seront aussi deux parties essentielles de ce livre.

Mais, si nous avions borné là nos efforts, serions-nous parvenu à esquisser un tableau même imparfait de ce peuple algérien ? En réalité nous aurions laissé échapper le fait le plus curieux. le plus intéressant, celui qui doit avant tout retenir l'attention, je veux parler de la pénétration des diverses colonies européennes entre elles. Cette pénétration affecte plusieurs formes :. — *pénétration ethnologique* par les mariages croisés, plus nombreux en ce pays que dans les colonies anciennes du Nouveau Monde, signe de la fusion des nationalités et de la formation d'un peuple nouveau ; — *pénétration économique* par similitude des besoins, des cultures, des industries, chaque groupe s'étant assuré d'abord du monopole des travaux et des transactions auxquels le portaient ses instincts ataviques, puis s'habituant peu à peu à d'autres travaux, à de nouvelles entreprises ; — *pénétration morale et intellectuelle* par la diffusion des idées, la contagion des sentiments, l'imitation des préjugés, des travers et même des vices : quand deux races se trouvent en présence dans la même société, l'une et l'autre peuvent conserver pendant quelque temps leur individualité propre, surtout s'il y a entre elles antipathie nationale ou opposition religieuse, mais à la longue, insensiblement, elles agissent et réagissent l'une sur l'autre, se prêtant réciproquement d'abord leurs défauts puis leurs qualités ; — enfin *pénétration politique* par l'infiltration incessante des éléments étrangers dans les rangs des Français à

seule fin de profiter de tous les droits de souveraineté dont seuls à l'origine jouissaient nos nationaux.

En étendant ainsi le cercle des études démographiques, peut-être nous accusera-t-on de sortir des limites de cette science. Mais les problèmes de démographie coloniale rentrent malaisément dans les cadres tracés jusqu'alors et on sera obligé de les agrandir, comme nous l'avons fait nous-même, pour les adapter à l'étude de populations aussi mêlées et aussi changeantes que celles des colonies. Cette nécessité est notre excuse.

COMPOSITION ACTUELLE

DE LA

POPULATION EUROPÉENNE

ET SES

PROGRÈS HISTORIQUES

Les Européens et les Indigènes. — Répartition de la population européenne entre les Français et les Etrangers. — Progrès historiques de la population européenne totale. — Progrès comparés des deux groupes français et étrangers. — Progrès particuliers des Maltais, des Italiens et des Espagnols. — L'équilibre des sexes en Algérie. — Insuffisance des statistiques anciennes de dénombrement.

COMPOSITION ACTUELLE

de la Population Européenne en Algérie

Dans l'histoire de la France au 19e siècle, comme dans l'histoire de la colonisation en général, l'établissement des Français en Algérie, à partir de 1830, restera un des faits les plus remarquables de cette époque. Non point, comme plusieurs contemporains de Charles X ou de Louis-Philippe l'ont pensé et écrit, parce qu'il impliquait la fin d'un état économique fâcheux pour l'Europe entière, la destruction de la piraterie barbaresque et l'affranchissement du commerce méditerranéen du lourd tribut qu'il payait aux corsaires d'Alger ; mais parce qu'il marquait l'avènement d'un état politique nouveau dans l'Afrique du Nord, les débuts de cet empire colonial français qui va s'étendre sur tout le Maghreb et les origines de ce peuple algérien, si curieux par son établissement au milieu de populations musulmanes et par sa composition si mêlée.

Soumettre des tribus musulmanes, dont quelques-unes étaient fières d'une indépendance plus que séculaire et qui toutes ne professaient que haine et mépris pour des chrétiens, n'était point chose aisée pour une nation comme la France, si puissante et si guerrière fût-elle ; mais attirer sur cette terre d'Islam et par des moyens appropriés les colons européens, ou même simplement les laisser s'y fixer spontanément tout en

les protégeant contre les violences déclarées ou les haines sourdes des musulmans, fut chose plus difficile encore. Qu'on ne s'y méprenne pas : dans cette œuvre, la France a dû surmonter plus d'obstacles et de plus puissants que n'importe quelle autre nation européenne, réputée pour son génie colonisateur. Qui oserait dire aujourd'hui qu'elle n'a pas réussi !

Et c'est de nos jours, pour tout observateur impartial qui considère nos foules algériennes, un premier sujet d'étonnement que cette juxtaposition de deux groupes si différents par leur costume, leur langue, leur manière de vivre — les Européens d'un coté, les Indigènes de l'autre. Aussi, convient-il dans cette étude, alors même qu'elle doive se restreindre aux populations européennes, de préciser dès le début la part proportionnelle qui revient à chacun de ces deux éléments, dans l'ensemble de la population de la colonie.

*
* *

Les Européens et les Indigènes en 1901. — Le dénombrement, effectué en 1901, a donné les résultats indiqués au tableau ci-après (1) :

(1) Dans ce tableau sont donnés les chiffres qui concernent la population indigène. Nous ferons donc état une fois de ces résultats, mais ce sera la seule fois ; car, si les statistiques des Européens malgré leur incohérence, leur défaut de concordance, leurs inexactitudes, peuvent servir de base à une étude démographique, celles des indigènes, les plus anciennes surtout, sont vraiment par trop fantaisistes.

DÉNOMBREMENTS	POPULATION MUNICIPALE DÉTAILLÉE										TOTAL de la population comptée à part	TOTAL GÉNÉRAL de la population	OBSERVATIONS
	Français d'origine ou naturalisés	ISRAÉLITES		SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, Mozabites et Juifs du Mzab).	ÉTRANGERS					TOTAL de la population municipale			
		Nés de parents naturalisés par le décret du 24 octobre 1870.	Naturalisés par le décret du 24 octobre 1870.		TUNISIENS	MAROCAINS	ESPAGNOLS	ITALIENS	AUTRES NATIONALITÉS				
1896	318.137	31.638	17.065	3.764.076	2.346	14.676	157.560	35.539	18.481	4 359 578	(a) 69.843	4.429.421	
1901	364.257	37.701	19.431	4.072 089	2.394	23 872	155.265	38.791	25.531	4.723.000	16.331	4.739.331	

(a) Année comprise

Ainsi, en cette année 1901, et si l'on s'en tient à la population municipale, l'ensemble de la population algérienne atteindrait le chiffre de 4,723.000. Or les Européens, Français ou Etrangers, n'entreraient dans ce total que pour une somme de 583,844, tandis que les Indigènes, Arabes, Kabyles, Mozabites, Juifs, Tunisiens et Marocains, compteraient 4,139,156 individus.

Ces chiffres représentent-ils exactement la force numérique de chacun de ces deux groupes ? Celui des Européens n'est peut-être pas sensiblement exact. Car, pour l'obtenir, il a fallu dans l'état des statistiques ajouter aux 364,257 Français d'origine ou naturalisés, aux 155,265 Espagnols et aux 38,791 Italiens, les 25,531 unités comptées sous la rubrique « *Autres nationalités* »; qui ne sait cependant que sous cette rubrique on a confondu et les étrangers d'origine européenne, autres que les Espagnols et les Italiens, et les étrangers d'origine asiatique, africaine, voire américaine. Il convient d'ajouter cependant que l'erreur ainsi commise n'est pas très grande. Dans le recensement de 1896, la subdivision des étrangers avait été poussée beaucoup plus loin qu'en 1901, et on avait obtenu 1,486 africains, 55 asiatiques, 197 américains ou canadiens, etc... Comme, en l'espace de cinq années, de pareils résultats n'ont pas dû être sensiblement modifiés, il est permis d'évaluer approximativement à 2,000 unités l'effectif de ces étrangers : et, en défalquant cette somme du total 583,844, on obtient le nombre approximatif des Européens qui oscillerait entre 581 et 582,000.

Sans doute on n'a tenu compte que de la population municipale, et on a laissé ainsi échapper quelques Européens, surtout des Français, nombreux dans la population comptée à part et dans l'armée : dans la popula-

tion comptée à part, sont compris, à côté des hôtes de nos prisons algériennes recrutés aussi bien chez les indigènes que chez les européens, les malades des hôpitaux, les élèves des établissement d'enseignement secondaire, presque tous Français. Quant à l'armée, elle comprend de nombreux indigènes, quelques étrangers (les Espagnols ayant la faculté de faire leur service militaire à titre étranger dans nos régiments) et une majorité de Français. En conséquence, si l'on tenait à avoir, en dehors de la population municipale, le nombre des Européens, il faudrait ajouter à 582.000, le chiffre de 30,000 ou de 25,000, soit **612.000** ou **607.000.**

Voici donc la réalité : **612.000** européens en présence de plus de **4** millions d'indigènes. Dans la composition totale de la population de l'Algérie, les premiers n'entrent que dans la faible proportion de 12 à 13 pour 100, exactement 12,9. Sur 100 Algériens, il y aurait ainsi 87 ou 88 Indigènes et seulement 12 ou 13 Européens.

C'est là une constatation préliminaire qu'il est bon de faire. Car ces deux groupes ethniques, bien qu'ils ne se mêlent que rarement par des mariages croisés, agissent et réagissent d'une façon continue l'un sur l'autre; et bien des faits de la démographie européenne ne s'expliquent que par la présence des grandes masses indigènes qui, sans les noyer et les absorber, enveloppent néanmoins les groupes d'Européens, arrêtent parfois leurs progrès et mettent un frein salutaire à leurs aspirations.

Si l'immigration européenne, en effet, n'a jeté sur cette côte africaine, voisine cependant des rives de l'Espagne, de l'Italie et de la France, que 600 mille colons en soixante et dix ans, alors qu'elle donnait plusieurs millions d'habitants à la lointaine Amérique, cela est dû à ce que cette terre d'Afrique était occupée par un peu-

ple musulman et que ce peuple, profitant de la paix que l'autorité française a imposée à ses tribus guerrières, s'est accru avec une rapidité inattendue.

Si, d'autre part, ces colons européens n'ont point trouvé en Algérie la terre promise que d'aucuns avaient fait briller à leurs yeux, si la colonie elle-même a vu son commerce ne prospérer que lentement, cela est dû aussi à ce que la lutte pour la vie est ardente dans le bled africain, plus ardente peut-être que partout ailleurs, et que, parmi ces indigènes algériens, il s'en est trouvé quelques-uns dont la concurrence a fait reculer la colonisation française.

Si, enfin, certaines parties du sol algérien, les plus accidentées heureusement, les plus montagneuses, restent en dehors de l'emprise européenne, forteresses du haut desquelles l'élément berbère depuis des siècles voit passer les multiples invasions africaines, cela est dû aux admirables qualités de cette race patiente et laborieuse, à la nature ingrate du sol que son labeur est parvenu à transformer et à sa densité qui n'y est comparable qu'à celle des plaines les plus populeuses de l'Europe.

Mais, de leur côté, malgré leur faible proportion numérique, les populations européennes agissent sur l'élément indigène. Cette implantation de 600,000 Européens sur l'ancien territoire de la Régence est une sauvegarde pour la domination française en Afrique et la plus précieuse de toutes. Ils pourraient au besoin et pendant quelque temps, grâce à leur organisation meilleure et aux facilités qu'ils rencontreraient pour s'armer, contenir une de ces brusques révoltes dont sont coutumières les fanatiques tribus musulmanes. Mais leur nombre n'est pas assez grand pour qu'en présence de l'hostilité des indigènes, le loyalisme ne s'impose à eux,

sinon comme un sentiment instinctif et spontané, du moins comme un sentiment réfléchi et raisonné.

Cet établissement de 600.000 Européens est aussi la meilleure promesse de la prospérité économique future de l'Afrique du Nord. Ce que n'avaient point voulu comprendre, par aveuglement systématique, les farouches anti-colonisateurs des premières années de la conquête, c'est que dans cette Afrique dévastée, épuisée par de barbares invasions où vivait une race d'hommes habitués aux dures privations de la vie nomade, et partant sans besoin, le plus sur moyen d'y faire jaillir des sources de production et de consommation consistait à y appeler et à y fixer d'autres hommes, des Européens actifs et qui auraient des besoins à satisfaire.

Car, en même temps que cette race nouvelle mettrait en production quelques centaines de milliers d'hectares et nouerait des relations commerciales avec la métropole, on était en droit d'espérer, que malgré des habitudes ataviques, malgré des convictions religieuses respectables, l'exemple de l'activité européenne éveillerait de sa torpeur l'indolence musulmane, que la contagion de l'exemple s'exercerait un jour, tôt ou tard, et fatalement sur ces musulmans africains.

Cette action de l'élément européen sur l'élément indigène s'accroit au fur et à mesure que disparaissent les préventions et s'atténuent les différences entre les races et surtout que se multiplient leurs relations économiques. Elle est destinée à devenir plus forte encore du fait de la progression proportionnellement plus rapide des Européens.

En 1896, la population municipale de l'Algérie entière s'élevait à 4,359,578 ; en 1901, elle atteint 4,723,000. Elle a donc gagné en cinq ans 363,422 unités ou 72,684

par an. Quelle part ont prise à cet accroissement considérable les Européens et les Indigènes ?

En l'état des statistiques algériennes, il est à peu près impossible de le déterminer d'une façon exacte. Tandis que, dans les dénombrements antérieurs, la population comptée à part n'était point répartie à travers les différents groupes dont se compose cette population, dans celui de 1901, elle a été, on ne sait vraiment pour quelle raison, répartie entre ces groupes. Impossibilité, par suite, de comparer avec quelque précision les chiffres correspondant à ces deux dates. Toutefois, comme il ne s'agit en somme que d'une quantité minime 16,331, on peut considérer les résultats de la comparaison comme approchant de la réalité.

Prend-on les chiffres de 1896 et ceux de 1901, tels qu'ils sont, on obtient pour les Européens une augmentation globale de 54,127 et pour les Indigènes une autre de 325,726. Or ces deux chiffres, rapportés à ceux de ces deux groupes en 1896, font ressortir un accroissement de 12 0/0 pour les premiers, et de 8 0/0 pour les seconds. Cette différence ne signifie point que nécessairement la population européenne progressera toujours plus vite que la population indigène, ni même qu'actuellement les facultés d'accroissement soient plus grandes dans la première que dans la seconde. Retenons, en effet, que les races indigènes ne tirent leurs bénéfices quinquennaux que de leurs excédents de naissances sur les décès, tandis que les colonies européennes les doivent et à ces excédents et aussi à une immigration continue. Un jour viendra, sans doute, où cette immigration s'arrêtera et dès lors l'avenir appartiendra, si la fusion ne se produit pas entre ces deux éléments, à celui dont la

natalité sera la plus abondante et la résistance au climat la mieux assurée.

Les descendants d'Européens conserveront-ils alors cette supériorité dans l'accroissement ? Pour répondre à cette question qui est une des plus graves que soulève la démographie algérienne, il serait nécessaire de posséder des documents précis sur la natalité des indigènes. Or, quoique nous soyons depuis soixante et dix ans en Algérie, que depuis longtemps nos statisticiens algériens enregistrent avec le plus grand sérieux les chiffres qui leur sont adressés des diverses communes sur les naissances indigènes, personne n'ignore, et ceux qui sont chargés de ces statistiques moins que les autres, que ces chiffres sont faux, radicalement faux. Des tentatives particulières ont été faites : M. Dumont a étudié la commune mixte de Palestro, nous-même avons cherché à nous procurer des renseignements sur plusieurs douars indigènes, mais ces investigations très difficiles ne sauraient légitimer des conclusions générales. Le problème posé reste sans solution.

***

Répartition de la population Européenne entre les Français et les Étrangers. — Considérons maintenant cette population européenne en elle-même ; de quels éléments est-elle formée ? Quelle est la part exacte qui revient dans sa composition à l'élément national ! Quelle est celle de l'étranger ?

Cette population européenne est très mêlée ; elle comprend des Français, des Espagnols, des Italiens, des Maltais, des Allemands, des Suisses, des Luxembour-

geois, des Belges, etc... Toutes les nationalités de l'Europe ont contribué à sa formation, et dans des proportions d'autant plus fortes qu'elles se sont trouvées plus proches de l'Algérie.

Placée au centre de l'Afrique Mineure, au milieu du bassin occidental de la Méditerranée, l'Algérie faisait face aux rives européennes de l'Espagne, de la France et de l'Italie ; c'est de ces pays qu'elle devait recevoir ses colons les plus nombreux. Mais le long de son propre rivage, depuis l'ouverture du canal de Suez. court la voie maritime la plus courte pour aller aux Indes et les paquebots qui la fréquentent, faisant escale à Alger, ou dans d'autres ports de la colonie, la mettaient en communications faciles et régulières avec d'autres pays de l'Europe ou de l'Asie. Elle s'est trouvée ainsi de nos jours, par les changements profonds que le percement de cet isthme a produits dans les routes maritimes, sur une des voies les plus fréquentées du monde, comme elle avait été dans l'antiquité sur un des chemins suivi par les grandes invasions. Caractère mêlé de sa population indigène où, sous le nom de Berbère, l'historien confond les éléments les plus divers, caractère mêlé de sa population européenne, l'un et l'autre s'expliquent par la situation géographique de l'Algérie, dans ce Maghreb méditerranéen, terre à moitié européenne, à moitié africaine.

En 1901, la population européenne de l'Algérie se divisait en 364.257 Français d'origine ou naturalisés, 155.265 Espagnols, 38.791 Italiens et 25.531 autres individus de nationalités diverses. Le dénombrement ne nous apporte aucun détail sur cette dernière catégorie, « nationalités diverses » ; il eût été facile cependant et en même temps utile de préciser davantage, d'autant

que les recensements antérieurs étaient beaucoup plus explicites. Si l'on se reporte aux statistiques de 1896, on a la répartition de cette population en Anglais, Anglo-Maltais, Allemands, Belges, Suisses ; citons ces chiffres comme indications : en dehors des groupements espagnols et italiens, la colonie maltaise est de beaucoup la plus nombreuse ; elle était de 12.815 et elle n'a pas dû diminuer beaucoup depuis cette époque. Elle constituerait donc, à elle seule, la moitié de ce chiffre global de 25.531. Après eux venaient les Allemands (3.319), les Suisses (3.200), les Belges (1.369), les Anglais (1.171), les Autrichiens (313), les Roumains, Serbes, Bulgares (589), les Russes (277), les Hollandais (250), etc...

De cette répartition générale de la population européenne algérienne entre ses nationalités d'origine, il ressort — et c'est le résultat le plus digne d'attention — que les Français ont, sur les étrangers, une énorme supériorité numérique : 364.257 contre 219.586, soit 144.670. Mais parmi les Français on a compté les naturalisés qui seraient au nombre de 71.793. Défalquez cette dernière somme de 364.257, ajoutez-la au contraire à 219.587 et vous obtiendrez pour les Français **292.464** et pour les étrangers **291.380.** L'équilibre est ainsi rétabli entre les deux groupes.

Avait-il jamais été rompu ? En apparence seulement et par la faute des statisticiens qui avaient confondu, sous la même rubrique, les Français d'origine et les étrangers naturalisés. En réalité, ces deux groupes ont presque toujours progressé de quantités égales.

Consultez, en effet, les résultats obtenus en 1891 et retenez cette date ; en cette année, au lendemain du vote de la loi de 1889 sur la naturalisation automatique des

fils d'étrangers, la même distinction entre Français d'origine et Français naturalisés fut faite dans le dénombrement. Le nombre de ces derniers était déjà considérable, 26.995. Faites bénéficier l'élément étranger de cet apport, vous aurez 252.931 ; enlevez cette somme au groupe français et il ne vous restera plus que 244.106. Donc, à cette date, un faible avantage était acquis aux étrangers.

Le rapprochement des chiffres de 1891 et de 1901 est très suggestif ; tous deux montrent que malgré des oscillations, inévitables en pareille matière, les progrès se poursuivent dans les deux groupes parallèlement. Non point qu'à notre avis il faille attacher une confiance absolue et dans les deux cas aux résultats des dénombrements lorsqu'ils séparent les naturalisés des Français. La distinction est souvent malaisée à faire, surtout lorsqu'il s'agit de femmes, devenues françaises par leur mariage avec un Français, ou d'enfants naturalisés en même temps que leurs parents ! plus difficile encore quand on est en présence de la seconde génération de naturalisés ! d'ailleurs, pour le recensement de 1901, les instructions de l'administration étaient fort peu explicites. Tel maire d'une commune, où vivent de nombreux étrangers depuis de longues années, répondit qu'il n'y avait pas de naturalisé parce qu'il n'y avait point, en effet, de naturalisé selon le sénatus-consulte ; tel autre, pour faire croire à l'existence d'un fort contingent de naturalisés, a enflé démesurément les chiffres. Aussi, est-on en droit de se demander si, malgré la concordance apparente qui existe entre les résultats des statistiques de 1901 et de 1891, ces chiffres sont l'expression exacte de la réalité ?

Il est deux moyens de s'en assurer : l'un consisterait à rechercher, année par année, combien ont été ac-

cordées de naturalisations individuelles. et combien se sont produites de naturalisations collectives. Pareille investigation ne donnerait de résultats certains que pour les premières naturalisations ; pour les autres, on serait obligé de se contenter de chiffres approximatifs. Mais ce ne seraient là que les moindres difficultés ; car on serait amené à compter ensuite le nombre de mariages croisés qui ont bénéficié à la nation française, puis celui des mineurs qui ont suivi la nationalité de leurs parents. Est-ce tout ? pas encore. Qu'aurait-on obtenu ? le nombre global des naturalisés. Mais plusieurs ont disparu, d'autres ont eu des enfants. Comment saisir ces mouvements de la population des naturalisés ? Les dernières statistiques, mieux comprises et plus complètes sur les naissances, les décès, les mariages, rendent possibles ces études... mais depuis quelques années seulement. Le passé nous échappe complètement. En définitive, après bien des obstacles accumulés sur cette route, la voie resterait fermée.

L'autre moyen est plus long et plus sûr ; l'histoire nous le fournit ; pourquoi ne pas consulter les dénombrements successifs depuis 1830 ? ne pas noter les accroissements parallèles de la population française et de la population étrangère ? S'il se présente des différences notables, à quelles causes sont-elles dues ? Ces causes qui ont agi à telle ou telle période pour donner la supériorité numérique les unes aux Français, les autres aux étrangers, existent-elles encore ? Les leçons du passé seront ainsi des indications pour le présent et des avertissements pour l'avenir.

***

Progrès historiques de la population européenne totale. — Avant de consulter l'histoire sur le développement comparé des diverses nationalités européennes en Algérie, demandons-lui par quelles phases a passé l'accroissement de l'ensemble de cette population.

La simple lecture des chiffres accusés par les dénombrements quinquennaux prouverait que la population européenne de l'Algérie se serait accrue d'une manière continue depuis 1830 jusqu'à nos jours. Pas de chutes, pas de reculs : une progression constante.

Toutefois, lorsqu'on parcourt la statistique annuelle (1) de cette même population, dressée pendant les 20 premières années de la conquête, on constate que cette continuité dans l'accroissement s'interrompt trois fois, en 1847, en 1849 et en 1860. Ces arrêts, si peu nombreux soient-ils, et précisément parce qu'ils sont rares, méritent d'être signalés et expliqués.

(1) L'administration a pu donner au début les chiffres annuels de la population européenne : « Mais, dit le Docteur Ricoux, les facilités qu'elle avait au début pour tenir un compte à peu près exact sont loin d'exister aujourd'hui ; les ports où l'on débarque sont beaucoup plus nombreux et les migrations ne se font plus du bord de la mer vers l'intérieur, ou d'un port à l'autre, mais encore et peut-être plus, entre deux localités éloignées de la mer. Les moyens de transports chaque jour plus nombreux, les routes, les voies ferrées, permettent aujourd'hui ces déplacements sans contrôle possible ». Aussi plus de statistiques annuelles à partir de 1856.

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE

1830-1856

Y compris la population en bloc.

(Tableau de M. Ricoux)

ANNÉE	POPULATION TOTALE	ANNÉE	POPULATION TOTALE
1831	3.228	1843	59.186
1832	4.856	1844	75.420
1833(1)	**7.812**	**1845**	**95.321**
1834	9.750	1846	109.400
1835	11.221	1847	103.863
1836	**14.561**	1848	115.101
1837	16.770	1849	112.607
1838	20.078	1850	125.963
1839	25.000	**1851**	**131.283**
1840	27.865	1852	132.708
1841	**37.374**	1853	142.379
1842	44.531	1854	151.172
		1855	163.950

En 1847, les Européens, dont le nombre atteignait, l'année précédente, 109.400, ne sont plus que 103.863 : d'où une perte de 5.537 unités. En 1849, nouvelle diminution moins considérable de 2.494. C'est que, dit *le tableau de la situation des Etablissements français dans l'Algérie* pour les années 1846 à 1849, « la période de temps qu'embrassent ces tableaux a été une période de douloureuses épreuves pour nos établissements. Elle a été marquée par des événements qui ne sont pas de nature à se reproduire, mais qui ont eu

(1) Les chiffres gras sont ceux des années de recensement général ; les chiffres courants ceux de recensements particuliers.

pour effet inévitable de ralentir le progrès de la colonisation. Ces événements expliquent les fluctuations que nous avons signalées plus haut. »

Et il ajoute : « L'abaissement du chiffre de la population en 1847 a sa cause naturelle et principale dans la crise financière qui a pesé sur les villes les plus importantes de la colonie en 1845 et 1846. Le développement exagéré des spéculations sur les terrains et des constructions dans les villes d'Alger, de Blida, d'Oran, avait attiré, dans ces localités, une population ouvrière considérable et naturellement flottante qui s'est retirée tout d'un coup quand la crise s'est déclarée et que les travaux ont été suspendus. En même temps cet esprit de spéculation avait retenu dans les mêmes villes un grand nombre d'individus qui se destinaient d'abord à l'exploitation des concessions rurales et qui, ruinés dans leurs spéculations aventureuses, à bout de ressources, se sont retirés de l'Algérie avec la population ouvrière que ces spéculations alimentaient. »

Pour 1849, cette même publication officielle signale une autre cause de décroissance. « La diminution du chiffre total de 1849 sur 1848 s'explique à son tour et trop sûrement par l'apparition en Algérie du choléra, qui a sévi cruellement sur plusieurs points de nos établissements. Les pertes que l'épidémie a fait éprouver à la population coloniale seraient même plus sensibles qu'elles ne le sont, si elles n'avaient pas été en partie compensées par les gains que l'année 1849 a faits sur les émigrations nouvelles ».

En dehors de ces deux causes qui ont agi directement et d'une façon toute spéciale sur les mouvements de la population européenne en ces deux années, il en est d'autres dont l'influence plus générale s'est exercée

aussi avec quelque efficacité : et les dernières convulsions de la grande insurrection arabe, et le trouble apporté dans les intérêts privés par la révolution de 1848, et la découverte des gîtes aurifères de Californie qui poussa irrésistiblement vers l'Amérique et pour plusieurs années l'émigration européenne.

Une nouvelle diminution est constatée en 1860, mais elle se réduit à quelques unités (371) et il serait à peine besoin de la signaler si elle n'avait surtout affecté la région d'Alger où s'était déjà produite en 1847 une régression assez sensible de la population.

N'enregistrerait-on pas de nouveaux reculs dans les années désastreuses qu'a traversées l'Algérie de 1866 à 1872 ? Sans aucun doute ; les statistiques annuelles, si elles existaient, laisseraient apparaître d'assez notables diminutions, surtout en 1871, à la suite de la guerre. Plusieurs de nos compatriotes et bon nombre d'Européens ont trouvé la mort au cours de cette insurrection indigène. Mais on ne possède plus pour cette période que les résultats des dénombrements quinquennaux et les pertes d'une année sont compensés par les gains des années qui précèdent ou qui suivent.

Quoi qu'il en soit de ces chutes réelles ou hypothétiques, de pareilles oscillations qui auraient pu prendre une réelle importance, si elles avaient été le signal d'une régression ou même d'un arrêt dans le peuplement européen de l'Algérie et qui s'expliquent fort naturellement par de meurtrières épidémies et des crises économiques intenses, perdent toute leur gravité quand on voit régulièrement, les années suivantes, se combler ces vides accidentels ; elles ne présentent plus dès lors qu'un simple intérêt historique.

D'un intérêt plus immédiat est la marche de cet

accroissement. Est-elle plus rapide ou plus lente, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la période actuelle ? S'est-elle régularisée ? Trois périodes se distinguent d'une façon assez nette.

La première va de 1830 à 1851 ; c'est une époque de débuts difficiles, d'incertitude sur les intentions du gouvernement relatives à Alger, de tâtonnements pour les émigrants ; elle se termine heureusement par un merveilleux essor de la colonisation officielle et par un accroissement inespéré des Européens. Pendant les dix premières années, les progrès sont très lents ; nos possessions se bornent à une dizaine de villes sur le littoral et à leurs banlieues immédiates ; on oublie généralement que la colonie se réduisait alors à quelques milliers de kilomètres carrés ; aussi est-il encore très beau d'avoir à constater une augmentation annuelle de de 2.000 à 2.500 Européens nouveaux. Mais, à partir de 1840, l'indécision du gouvernement cesse ; il place à la tête de nos possessions d'Afrique un gouverneur énergique et il lui confie la double mission de poursuivre l'occupation générale du pays par une armée plus nombreuse et sa colonisation par l'élément européen. Dès lors les immigrants affluent, attirés et par les efforts de la colonisation officielle et par les grands travaux d'utilité publique qu'on entreprend.

A peine sont-ils 28.000 en 1840 ; cinq ans après, leur nombre dépasse 95.000. N'étaient même les calamités qui s'abattirent sur l'Algérie et l'état de guerre presque permanent, n'étaient les entraves que le gouverneur général apporta à l'œuvre du comte Guyot et ses idées chimériques sur la colonisation militaire, ces Européens auraient peut-être atteint 150.000 sous l'administration du maréchal. Mais une mortalité excessive, occasionnée

par un premier acclimatement et par l'ignorance des règles hygiéniques à suivre en Afrique, et le conflit latent ou déclaré des pouvoirs civils et militaires ralentirent cet essor et jetèrent quelque discrédit sur l'Algérie. L'immigration s'arrêta. Elle reprit brusquement et avec une nouvelle intensité lorsque affluèrent en Afrique les ouvriers parisiens qui devaient peupler les colonies agricoles votées par l'Assemblée Nationale de 1848. A la fin de 1851, la population d'origine européenne de l'Algérie comptait 131.283 individus. En somme, l'accroissement reste fort irrégulier durant cette première période ; assez lent au début, il se précipite dix ans plus tard pour s'arrêter presque complètement en 1847 et reprendre brusquement en 1848 ; il ne procède que par bonds.

Plus réguliers sont les progrès pendant la seconde période de 1851 à 1872. Malgré les variations du régime de la colonisation, variations telles qu'après avoir admis la concession gratuite, on supprima tout à fait ce mode d'aliénation des terres et on lui substitua celui de la vente sous ses trois formes différentes : la vente à prix fixe, la vente aux enchères, la vente de gré à gré, — malgré les fluctuations de la politique impériale dont un des rêves fut un jour d'arrêter les progrès des Européens et de fonder un royaume arabe, — malgré de nombreuses insurrections, malgré la famine, malgré le choléra, le typhus, la petite vérole, l'élément européen augmente. Tous les dénombrements, excepté toutefois celui de 1866 qui n'accuse qu'un accroissement assez minime, laissent ressortir une majoration quinquennale de 30 à 40.000 individus. C'est que cette immigration européenne n'est plus seulement sollicitée par l'appât des concessions gratuites ; les intérêts économiques, publics et privés se sont multipliés et diversifiés.

L'ère des grands travaux publics s'est ouverte ; on construit des chemins de fer, on creuse des ports, on assainit des campagnes et tout cela exige une main-d'œuvre abondante. Dans la culture, l'initiative privée, celle des grandes compagnies financières, s'ajoute à l'œuvre de la colonisation officielle. Pour toutes ces raisons, l'augmentation de la colonie européenne devient plus rapide et plus régulière. Or ce n'est pas un des signes les moins heureux de prospérité que cette régularité dans la progression. Elle fait bien augurer de l'avenir ; l'Algérie est désormais sortie de la période des convulsions de l'enfance pour entrer dans celle de la croissance régulière de la jeunesse.

La dernière période s'ouvrirait en 1872 pour s'arrêter de nos jours au seuil du XXe siècle. Tout en demeurant aussi régulier, plus régulier même que précédemment, l'accroissement est plus considérable. A chaque recensement nouveau, un gain de près de 50.000 âmes ; parfois même il s'élève à 60.000, jamais il ne s'abaisse au-dessous de 30.000. Ainsi, tandis que, dans la première période, la moyenne de l'accroissement annuel était très difficile à déterminer à cause de fluctuations énormes, dans la seconde elle atteignait 5.420 et dans la troisième 11.459. Au surplus ; toutes les causes de dépopulation disparaissent ou s'atténuent : insurrection générale, choléra asiatique, fièvre paludéenne. Par contre des cultures nouvelles, un vigoureux effort de la colonisation officielle, la continuation des grands travaux publics, enfin une plus grande confiance dans les destinées de la colonie attirent les immigrants et augmentent les forces de cet organisme sain, vigoureux adulte qu'est l'Algérie d'aujourd'hui.

Et cette continuité, cette régularité, cette rapidité dans

la progression sont des faits démographiques de grande valeur. Généralement, dans les hypothèses et les calculs auxquels on se livre pour préjuger du chiffre futur de la population européenne de l'Algérie à telle ou telle époque plus ou moins éloignée, on ne fait entrer en ligne de compte que l'augmentation moyenne des cinq ou dix années les plus rapprochées. Mais il est un facteur qui a une importance capitale et que le plus souvent on néglige, c'est ce que M. Burdeau, dans son admirable discours sur l'Algérie, lors de la discussion de son rapport, a appelé si justement « la vitesse acquise, l'attraction croissante d'une colonie à mesure qu'elle grandit. Plus elle constitue une masse, plus elle attire à elle d'aventuriers de moins en moins aventureux, parce que le terrain a déjà été exploré, parce que les chances de vie et de fortune se sont accrues de jour en jour. » Ne faut-il donc compter pour rien cette force d'attraction, quand on cherche à pénétrer les secrets de l'avenir? Encore une fois la précision mathématique s'applique difficilement aux phénomènes sociaux ; elle les laisse souvent échapper dans leur complexité ou les dénature. Mathématiquement, la population européenne compterait un million vers 1937 et doublerait en quarante-six ans, mais il n'est point défendu d'espérer que, tout comme un corps humain jeune, la colonie acquerra des forces en se développant, que sa vitesse acquise s'accélèrera et que sa population européenne, alimentée à la fois par une immigration plus forte et par une natalité plus abondante, mettra moins de temps à doubler que les calculs ne le laisseraient supposer.

*
* *

Progrès comparés des deux groupes français et étrangers. — Cette vitalité grandissante de l'Algérie réjouira tous ceux qui s'intéressent au développement de notre belle et déjà puissante colonie. Elle satisferait surtout notre amour-propre national, s'il était démontré que ce sont les Français qui contribuent pour la plus grande part à cette progression. Comparons donc les progrès historiques de l'élément français et de l'élément étranger, et cherchons les causes de leurs variations dans les diverses périodes que nous avons distinguées.

De 1830 à 1851, les effectifs de ces deux groupes, après avoir présenté des différences numériques considérables, tendent à s'équilibrer. Pendant les dix premières années, les étrangers s'accroissent beaucoup plus vite que les Français, si bien même qu'en 1840 ils se trouvèrent dans la proportion de trois contre deux et qu'on put se demander si la France avait conquis les principaux ports de l'Algérie pour permettre à des étrangers de s'y établir et d'y commercer.

A partir de 1840, la distance qui séparait ces deux groupes diminua peu à peu ; en 1846, nos nationaux sont 46.339 contre 66.619 étrangers ; en 1851, ils ont une légère supériorité numérique **66.050** contre **65.233**. Comment expliquer cette marche si différente ? Tant que le gouvernement français, lié par sa politique d'entente cordiale avec l'Angleterre, n'eut point adopté une résolution définitive sur la conservation ou l'abandon de nos établissements africains, il ne se prononça point non plus sur la colonisation d'Alger. Les gouverneurs qui se succédèrent, partant de principes tout opposés, favorisèrent ou arrêtèrent l'immigration française. Quelques-uns, surtout Clauzel, s'efforcèrent de détourner, au profit de notre colonie méditerranéenne,

DÉNOMBREMENTS QUINQUENNAUX

L'ALGÉRIE (*Statistique officielle*).

ANNÉES des DÉNOMBREMENTS quinquennaux	FRANÇAIS	ISRAÉLITES indigènes ou naturalisés	MUSULMANS sujets français	ÉTRANGERS	TOTAL	POPULATION comptée à part et Armée	TOTAL GÉNÉRAL de la population	OBSERVATIONS
1833....	3.478	—	—	4.334	—	—	—	
1836....	5.485	—	—	9.076	—	—	—	
1841....	15.497	10.431	(*)25.191	20.230	71.349	—	71.349	(*) Musulmans des villes.
1845....	46.339	18.689	(*)66.619	49.780	181.427	—	181.427	
1851. ..	66.050	21.048	(*)84.817	65.233	237.148	»	237.148	
1856 ...	92.738	comptés avec les Musulmans	2.328.091	66.544	2.487.373	8.388	2.495.761	
1861....	112.229	28.097	2.741.541	80.517	2.962.384	13.142	2.975.526	
1866....	122.119	33.952	2.652.072	95.871	2.904.014	17.232	2.921.246	
1872....	129.601	34.574	2.125.052	115.516	2.404.743	11.482	2.416.225	
1876....	156.365	33.312	2.462.936	155.072	2.807.685	59.941 (4)	2.867.626	(4) Armée comprise.
1882....	195.418	35.663	2.842.497	181.354	3.254.932	55.480 (4)	3.310.412	Id.
1886....	219.627	42.595	3.264.481	225.493 dont 22.340 (TM)	3.752.196	65.269 (4)	3.817.465	Id.
1891....	267.672	47.459	3.559,687	233.169 dont 17.376 (TM)	4.107.987	16 745	4.124.732	
1896...	318.139	48.763	3.764.600	229.027 dont 17.022 (TM)	4.360.529 (2)	69.843 (1)	4.430.372	Id.
1901....	364.257 dont 71.793 (Nat.)	57.132	4.072.089	245.853 dont 26.266 (TM)	4.723.000	16.331	4.739.331	(TM) Tunisiens et Marocains.

(2) La discrimination entre la population municipale et la population comptée à part a été faite.

DÉNOMBREMENTS QUINQUENNAUX

DÉPARTEMENT D'ALGER

ANNÉES des DÉNOMBREMENTS quinquennaux	FRANÇAIS	ISRAÉLITES indigènes ou naturalisés	MUSULMANS sujets français	ÉTRANGERS	TOTAL	POPULATION comptée à part et Armée	TOTAL GÉNÉRAL de la population	OBSERVATIONS
1833....	—	—	—	—	—	—	—	
1836....	—	—	—	—	—	—	—	
1841....	9.963	6.212	(*)19.497	11.352	47.024	»	47.024	(*) Musulmans des villes.
1845....	34.337	7.090	(*)32.969	32.654	107.050	»	107.050	
1851....	28.548	7.289	(*)30.525	28.533	94.895	»	94.895	
1856....	43.774	comptés avec les Musulmans	696.878	29.710	770.362	4.580	774.972	
1861....	49.731	9.199	865.808	33.976	958.714	6.676	965.390	
1866....	51.840	10.720	853.904	37.748	954.212	7.440	961.652	
1872....	55.831	11.177	757.908	42.181	867.097	5.854	872.951	
1876....	64.841	12.000	923.689	47.933	1.048.463	24.144(1)	1.072.607	(1) Armée comprise.
1882....	84.816	11.030	1.078.421	56.751	1.231.018	20.654(1)	1.251.672	Id.
1886....	91.592	14.721	1.182.448	69.815 dont 1.401 (TM)	1.358.576	21.965(1)	1.380.541	Id.
1891....	118.527	14.948	1.258.076	67.412 dont 1.639 (TM)	1.458.963	9.164	1.468.127	
1896....	138.139	17.092	1.282.432	65.036 dont 1.827 (TM)	1.502.699	23.968(1)	1.526.667	Id.
1901....	152.568 dont 27.754 (Nat.)	18.394	1.396.948	73.075 dont 2.000 (TM)	1.632.606 (2)	8.379	1.632.606	(TM) Tunisiens et Marocains.

(2) Pour 1901, la population comptée à part a été répartie dans les différentes colonnes de la population municipale détaillée.

DÉNOMBREMENTS QUINQUENNAUX

DÉPARTEMENT D'ORAN

ANNÉES des DÉNOMBREMENTS quinquennaux	FRANÇAIS	ISRAÉLITES indigènes ou naturalisés	MUSULMANS sujets français	ÉTRANGERS	TOTAL	POPULATION comptée à part et Armée	TOTAL GÉNÉRAL de la population	OBSERVATIONS
1833....	—	—	—	—	—	—	—	
1836....	—	—	—	—	—	—	—	
1841....	1.865	3.622	(*) 2.414	4.262	12.163	»	12.163	(*) Musulmans des villes.
1845....	5.695	7.404	(*) 13.148	9.868	36.115	»	36.115	
1851....	21.535	8.891	(*) 17.295	25.285	73.006	»	73.006	
1856....	26.976	comptés avec les Musulmans	552.984	23.753	603.713	1.346	605.059	
1861....	32.055	11.551	572.255	29.209	645.070	4.959	650.029	
1866....	35.697	14.754	581.842	35.826	668.119	5.387	673.506	
1872....	37.111	14.618	411.874	47.433	511.036	2.456	513.492	
1876....	45.320	12.412	506.687	71.341	635.760	17.421 (1)	653.181	(1) Armée comprise.
1882....	58.085	14.558	592.425	84.881	749.949	17.373 (1)	767.322	Id.
1886....	64.716	16.030	658.073	107.685 dont 14.424 (TM)	846.504	24.001 (1)	870.505	Id.
1891....	79.311	19.781	716.956	123.065 dont 12.498 (TM)	939.113	2.953	942.066	
1896....	97.262	22.022	757.329	126.253 dont 12.529 (TM)	1.002.866 (2)	26.333 (1)	1.029.199	Id.
1901....	121.343 dont 31.727 (Nat.)	23.585	826.756	135.670 dont 21.424 (TM)	1.104.447	2.907	1.104.447	(TM) Tunisiens et Marocains.

(2) Pour 1901, la population comptée à part a été répartie dans les différentes colonnes de la population municipale détaillée.

DÉNOMBREMENTS QUINQUENNAUX

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

ANNÉES des DÉNOMBREMENTS quinquennaux	FRANÇAIS	ISRAÉLITES indigènes ou naturalisés	MUSULMANS sujets français	ÉTRANGERS	TOTAL	POPULATION comptée à part et Armée	TOTAL GÉNÉRAL de la population	OBSERVATIONS
1833.. .	—	—	—	—	—	—	—	
1836....	—	—	—	—	—	—	—	
1841....	3.669	597	(*)3.280	4.616	12.162	»	12.162	(*) Musulmans des villes.
1845....	6.307	4.195	(*)20.502	7.258	38.262	»	38.262	
1851....	15.967	4.868	(*)36.997	11.415	69.247	»	69.247	
1856....	21.988	comptés avec les Musulmans	1.078.229	13.081	1.113.298	2.436	1.115.734	
1861....	30.443	7.347	1.303.478	17.332	1.358 600	1.507	1.360.107	
1866....	34.582	8.478	1.216.326	22.297	1.281.683	4.405	1.286.088	
1872....	36.659	8.779	955.270	25.902	1.026.610	3.172	1.029.782	
1876....	46.204	8.900	1.032.560	35.798	1.123.462	18.376(1)	1.141.838	(1) Armée comprise.
1882....	52.517	10.075	1.171.651	39.722	1.273.965	17.453(1)	1.291.418	Id.
1886....	63.319	11.844	1.423.960	47.993 dont 6.512 (TM)	1.547.116	19.303(1)	1.566.419	Id.
1891....	69.834	12.730	1.584.655	42.692	1.709.911	4.628	1.714.539	
1896....	82.738	9.649	1.728.839	37.738 dont 2.666 (TM)	1.854.964	19.542(1)	1.874.506	Id.
1901....	90.346 dont 12.312 (Nat.)	15.153	1.848.385	37.108 dont 2.752 (TM)	1.985.947 (2)	5.045	1.985.947	(TM) Tunisiens et Marocains.

(2) Pour 1901, la population comptée à part a été répartie dans les différentes colonnes de la population municipale détaillée.

l'exode des Allemands vers la lointaine Amérique. Les Européens qui s'installèrent à cette époque à Alger furent donc, à part quelques colons français bénévoles que ne purent détourner les tracasseries de l'administration, des étrangers commerçants ou industriels, de petits boutiquiers, des spéculateurs, mercantis de la première heure à l'affût de gains illicites ou de spéculations hasardeuses. Mais, en 1841, les dispositions de la France sont complètement modifiées. L'Algérie sera conquise, occupée et colonisée. Le régime de la concession gratuite, inauguré en 1836 sous le second gouvernement de Clauzel et confirmé par l'arrêté du 12 avril 1841 à l'arrivée de Bugeaud, appelle et installe dans ce pays de nombreux nationaux. Quoiqu'à cette époque on donnât aussi des concessions gratuites à des étrangers, le maréchal veut surtout des Français, parce que dans sa pensée ils deviendront, plus tard, les meilleurs défenseurs du maintien de l'autorité française dans cette Afrique du Nord. Sous son impulsion le comte Guyot crée de nombreux villages, surtout dans le Sahel d'Alger, et projette d'en fonder dans la Mitidja, « Le maréchal Bugeaud, dit M. de la Chapelle, et ses successeurs créent ou agrandissent 126 villes et villages et concèdent 101,675 hectares 65 ares. La population rurale augmente de 40,913 habitants ; car elle est, en 1851, de 42,493 âmes. L'ensemble de la population européenne de la colonie qui était à la fin de 1840 de 27,204 habitants, s'élève en 1851 à 131,283, accusant ainsi un accroissement de 104,079 individus dont les 2/5 environ sont à l'actif de l'élément agricole. » Or, des Etrangers et des Français, quels sont ceux qui ont le plus gagné à ce régime de la colonisation officielle et à cet accroissement de la popula-

tion rurale ? Ce sont les Français : ils ont atteint et dépassé les étrangers. Voilà donc une première expérience faite : les étrangers s'accroissent plus vite que les Français tant que la colonie n'est qu'un simple comptoir de commerce, les Français augmentent plus rapidement que les étrangers lorsque la colonisation officielle essaie d'en faire une colonie agricole et y attire nos nationaux par les concessions gratuites. Vérité qui commence à s'établir dans cette première période, qui va se vérifier dans la seconde et surtout dans la troisième.

De 1850 à 1872, nos nationaux ne cessent pas d'être les plus nombreux et leur avantage numérique grandit aussi longtemps qu'est maintenu le régime des concessions gratuites, et cela malgré les modalités nouvelles qu'on y introduit. Le décret du 26 avril 1851, tout en consacrant le principe de la gratuité, « substituait au titre provisoire, simple promesse de propriété, un titre de propriété immédiate et transmissible, mais avec clauses résolutoires ». C'était permettre au concessionnaire primitif, le plus souvent Français, de vendre sa concession à un indigène ou à un étranger. L'essentiel n'est plus de peupler l'Algérie d'un élément européen et surtout national, c'est d'obtenir la mise en valeur du sol. Dans la préoccupation du gouvernement de cette époque, le principe économique de l'exploitation l'emporte sur le principe démographique du peuplement, et, sous l'influence de ces idées nouvelles, peu à peu le système de la concession gratuite va être critiqué, puis abandonné. Il avait cependant assuré à l'Algérie de 1861 une population française de **112.229** âmes contre une population étrangère de **80.517** : d'où un excédent de près de 32.000. Aurait-on continué dans cette voie, il est certain,

du moins autant que les leçons du passé permettent de préjuger de l'avenir, que l'Algérie eût continué à recevoir plus de Français que d'Etrangers et que la proportion de 3 contre 2, si favorable à nos nationaux, non seulement se serait maintenue mais, selon toute vraisemblance, se serait modifiée à notre avantage. Il ne devait pas en être ainsi ; le 25 juillet 1860, un décret supprime la concession gratuite, il liquide le passé en restreignant à la seule obligation de bâtir les charges imposées aux anciens concessionnaires. Il inaugure, en même temps, le régime de la vente sous trois formes différentes : la vente à prix fixe, la vente aux enchères, la vente de gré à gré. Or l'adoption de la vente, comme mode unique d'aliénation des terres domaniales, c'est le triomphe exclusif du principe de l'exploitation et l'abandon absolu du principe du peuplement. En vendant à quiconque se présentera, sans tenir compte de sa nationalité, les terres de colonisation, en laissant toutes possibilités à de grandes sociétés financières ou à des capitalistes d'accaparer de grands domaines, on entend par là même ne plus s'occuper du peuplement européen et français. Mieux encore on le redoute : l'Algérie aux Arabes, aux musulmans, telle fut un jour la devise de Napoléon III ! Et on accordera de grandes concessions domaniales : en 1866, l'Etat signe une convention avec la Compagnie Algérienne par laquelle il lui emprunte 100 millions et lui concède 100,000 hectares d'excellentes terres. On entreprend avec cet argent de grands travaux d'utilité publique qui attirent à Alger et dans les autres ports une main-d'œuvre ouvrière abondante. De cette considération exclusive du point de vue économique, quelles furent les conséquences immédiates ? Un afflux des étrangers, un énorme accroisse-

ment de leurs diverses colonies. Par un phénomène contraire, l'immigration française s'arrête peu à peu ; l'accroissement de nos nationaux se ralentissant, alors que devient plus rapide celui des étrangers, l'équilibre entre ces deux groupes, rompu naguère en faveur des Français, tend à se rétablir. En 1861, il y avait entre eux une différence de 32,000 unités ; en 1872, il n'y en n'a plus qu'une de 14,000.

Et la distance qui les sépare encore va vite diminuer ; après la funeste guerre de 1870 et la répression de l'insurrection indigène, l'activité des grands travaux publics, un moment suspendue, reprit fièvreusement ; elle devait amener et elle amena, en effet, la plus forte augmentation de la population étrangère que l'on ait encore observée. Aussi, en 1876, les deux groupes sont-ils à peu près d'égale force (**156.365** Français — **155.072** étrangers), et cela malgré une reprise de la colonisation officielle et l'arrivée des Alsaciens-Lorrains. Que certains évènements politiques, notamment ceux qui ont troublé l'Espagne en 1873 et 1874, aient contraint un plus grand nombre de familles espagnoles à se fixer en Algérie, la chose est indéniable, mais l'impulsion donnée à la construction des routes, des chemins de fer, des ponts, attira plusieurs milliers de manœuvres. Voilà donc une seconde expérience : elle est aussi convaincante que la première. Dans le premier cas, c'étaient les Français qui, inférieurs d'abord en nombre aux étrangers, les dépassaient ensuite grâce au régime des concessions gratuites ; dans le second, ce sont les étrangers qui, en retard sur les Français, les rejoignent par suite du brusque abandon de la colonisation officielle et surtout de la grande extension donnée aux travaux publics.

Ces indications du passé doivent-elles être perdues

pour l'avenir ! On le croirait à voir le discrédit dont est frappé, dans certains milieux, le système des concessions gratuites. Cependant ce régime, remis en vigueur, a permis à l'élément français de lutter contre l'invasion étrangère jusqu'en 1891. Sans doute il n'a pas été le seul facteur de cet accroissement : la colonie a profité des ravages que le phylloxéra avait occasionnés dans le vignoble de la métropole ; quand on sut que son territoire était indemne de l'insecte dévastateur, que son climat se prêtait merveilleusement à cette culture rénumératrice, beaucoup de propriétaires français acquirent des domaines en Algérie, les firent défricher et plantèrent de la vigne. En vingt ans, près de 150,000 hectares furent complantés et presque tous appartenaient à des Français. Il y eut donc un véritable essor de la colonisation spontanée et particulière : l'Algérie y gagna d'importants capitaux. Bénéficia-t-elle, ainsi que nous l'avons cru et écrit, de beaucoup d'immigrants français ? Le doute est au moins permis ; car, qu'on veuille bien le remarquer, ces grands planteurs de vignes, s'ils ont amené des chefs de culture, se sont adressés pour le défrichage et même pour la plantation aux ouvriers indigènes et espagnols. Ces derniers surtout, originaires d'un pays où cette culture est pratiquée et de plus habitués aux rudes travaux des champs, forment actuellement la très grande majorité des ouvriers agricoles. Leur endurance, leur sobriété, leur ténacité en font dans la colonisation agricole des concurrents redoutables et souvent heureux de nos nationaux. Et ils débarquent en longues théories sur les côtes africaines. Aussi estimons-nous que la constitution et l'entretien du vignoble algérien ont profité autant aux Etrangers qu'aux Français, que, pendant ces trente dernières années, ces

deux groupes ont augmenté de quantités à peu près égales, attendu que les efforts de la colonisation officielle et l'extension des grands travaux publics ont marché de pair.

Mais qu'adviendra-t-il dans l'avenir si l'on renonce aux concessions gratuites ? Je sais bien que, d'après le dernier décret sur la colonisation, ce système a été partiellement maintenu, mais il n'est plus que l'exception tandis que la vente sera la règle. Je sais bien aussi que le régime de la vente a été entouré de telles précautions qu'en fait il semble donner toutes les garanties nécessaires pour assurer le peuplement de l'Algérie par nos nationaux, puisqu'il réserve les terres domaniales aux Français d'origine et aux naturalisés et qu'il soumet les acquéreurs aux mêmes conditions de résidence et d'exploitation que les concessionnaires. Toutefois, il est à craindre que ces ventes, malgré toute la publicité dont on pourra les faire précéder, soient effectuées surtout au profit des Français ou des naturalisés, habitant déjà l'Algérie et mieux placés que tous autres pour se renseigner sur la situation et la valeur exacte des terrains vendus ? Et dès lors, comment pourraient-elles servir à amener de nouveaux immigrants français de la métropole ? Heureusement les efforts de la colonisation officielle, loin de se ralentir, sont devenus plus vigoureux. D'autre part, plusieurs raisons favorisent actuellement une recrudescence de l'immigration étrangère. Je ne veux point parler de la situation économique de l'Espagne qui reste toujours très précaire, ni de l'orientation politique de l'Italie qui la rapproche de la France. Ce sont là des causes trop générales qu'il est malaisé d'apprécier. Mais les Espagnols et les Italiens ne vont-ils point trouver dans la culture des primeurs, qui s'étend avec

GRAPHIQUE INDIQUANT LA PROGRESSION COMPARÉE DES TROIS PRINCIPAUX GROUPES EUROPÉENS

FRANÇAIS ..... *(ET NATURALISÉS)*
ESPAGNOL .....
ITALIEN .....

(1833 - 1901)

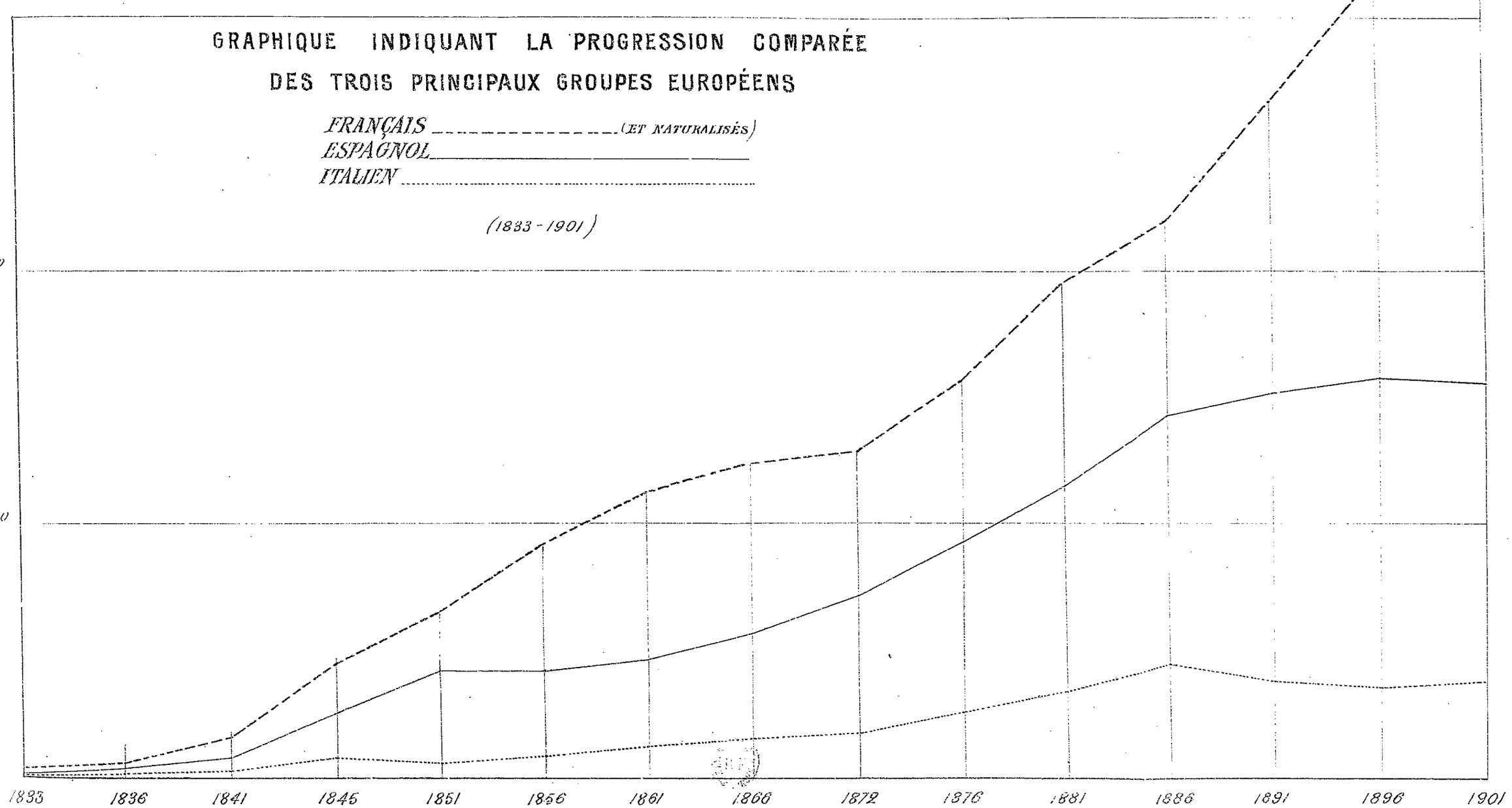

tant de rapidité dans la banlieue des grandes villes et qui procure de si beaux bénéfices. l'occasion et de s'enrichir et de se multiplier ? L'exemple de Guyotville déjà célèbre par ses raisins précoces, nous prouve que c'est la main-d'œuvre étrangère qui est surtout employée, et qu'elle ne fait jamais défaut. Une autre transformation économique de la colonie appellera de l'indigente Espagne, de la prolifique Italie les bras qui seront nécessaires à la colonie : l'Algérie n'avait pas d'industrie, elle n'en a point encore à proprement parler, mais elle peut en avoir demain ; car les matières premières abondent, les minerais surtout. Or, il suffit que les moyens de communication soient plus faciles et moins onéreux pour que les phosphates, les minerais de fer, de cuivre, de plomb soient extraits en grande quantité. Qui est-ce qui travaillera surtout dans ces mines ou dans ces carrières ? Les indigènes, sans doute, mais aussi les étrangers. Voyez à Tébessa, voyez au Nador, voyez à l'Ouarsenis. Enfin si la colonie, depuis 1889, n'avait plus entrepris de grands travaux publics, si en particulier la construction des chemins de fer et des routes n'avait plus été poussée qu'avec une extrême lenteur, l'autonomie financière qui lui a été reconnue et l'emprunt qu'elle a été autorisée à contracter semblent promettre une ère d'activité féconde pour les travailleurs salariés. Et l'histoire ne nous apprend-elle pas que l'ouverture des grands chantiers de travail coïncide toujours avec une recrudescence de l'immigration étrangère ?

*
* *

Progrès particuliers des Maltais, des Italiens et des Espagnols. — Cet accroissement ininterrompu des colonies étrangères jusqu'en 1891, leur régression actuelle sont deux phénomènes démographiques d'une si haute gravité pour l'Algérie qu'on ne saurait trop les présenter sous leur véritable aspect, afin de dissiper de dangereuses illusions. A voir tous les dénombrements accuser des chiffres toujours croissants pour les Français, on s'était habitué peu à peu à tenir pour réel ce merveilleux essor du peuplement français en Afrique, à escompter le triomphe définitif de l'élément national sur l'élément étranger ; et des discours officiels le proclamaient bien haut, et la presse le propageait dans l'opinion publique.

La vérité était tout autre ; les résultats du recensement de 1901 qui distinguait deux catégories de Français, les Français d'origine et les Français naturalisés, l'ont bien prouvé. En réalité, ni les Espagnols, ni les Italiens, ni les Maltais, ni les autres étrangers européens ne diminuent ; mais beaucoup changent de nationalité, ils sont naturalisés français, et leur infiltration incessante dans le groupe de nos nationaux le grossit, l'enfle régulièrement. Les uns deviennent français parce qu'ils sollicitent et obtiennent individuellement cette nationalité ; les autres sont saisis collectivement par la loi de 1889 qui leur accorde cette naturalisation automatique, s'ils ne font aucun acte pour la repousser. Enfin de nombreuses jeunes filles étrangères, en se mariant avec des Français, adoptent la nationalité de leurs maris. Ce sont trois saignées que fait subir aux races étrangères notre propre race et qui sont fort abondantes ; chaque année, par le simple excédent des jeunes filles étrangères qui se marient avec des Français sur les

Françaises qui épousent des étrangers, les bénéfices de notre nationalité atteignent de 400 à 500 ; chaque année, par les dispositions du sénatus-consulte de 1865, un millier d'étrangers passe parmi les Français ; enfin, les gains réalisés du fait de la loi de 1889 sont encore plus considérables chaque année ; ils s'élèvent à plus de 5.000.

Quoi d'étonnant dès lors à ce que diminue le nombre des ressortissants étrangers en Algérie ? Ce qui peut surprendre, c'est que quelques groupements, malgré les pertes subies, se maintiennent avec des effectifs aussi élevés ; d'autres décroissent lentement. Les plus atteints doivent être nécessairement ceux qui sont le plus anciennement établis dans la colonie, et pour lesquels l'émigration ne vient point combler les vides produits par la naturalisation ; les moins frappés seront au contraire les colonies alimentées aujourd'hui encore par une immigration abondante. Dans le premier cas se trouvent les Maltais (1); dans le second, les Italiens et les Espagnols. L'histoire vérifie ces déductions.

(1) Une autre colonie se trouve dans le même cas que les Maltais : c'est la colonie allemande. Si nous n'en parlons pas dans le texte, c'est que nous avons volontairement restreint nos recherches aux éléments espagnol. italien, maltais. Les colons allemands qui se sont fixés à Kouba, Dely-Ibrahim (Alger), à la Stidia, à Ste-Léonie (Oran), à Guelma (Constantine), y sont établis depuis plus d'un demi-siècle ; presque tous sont naturalisés et comptés parmi les Français.

RECENSEMENT PAR NATIONALITÉS D'ORIGINE

De la population européenne de l'Algérie

	1833	1836	1841	1845	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
FRANÇAIS....	3.478	5 485	16.677	46.339	66.050	92.750	112.229	122.119	129.601	145 727	195.418	219.071	267.672	318.137	364.257
ESPAGNOLS...	1.291	4.592	9.748	25.335	41.558	42.218	48.145	58 510	71.366	92.510	114.320	144.530	151 859	157.560	155.265
ITALIENS.....	1.122	1.845	3.258	7.738	7.555	9.472	11.815	16.655	18.351	25 759	33.693	44 315	39.161	35.539	38.791
ANGLO-MALTAIS .	1.213	1.802	3.795	8.047	7.307	7.114	9.378	10.627	11.512	14.220	15.402	15.533	14.677	13.986	»
AUTRES NATIONALITÉS EUROP..	708	837	3.896	7.862	8.813	9.244	11.179	10.079	14.287	23.246	26.529	13.008	12 604	10.784	25.531
TOTAL.....	7.812	14.561	37.374	95.321	131.283	160.798	192.646	217.099	245 117	311.462	385.362	436.457	485.973	536.006	583.844

Les mercantis anglo-maltais, âpres au gain, avaient de bonne heure suivi nos troupes sur le sol de la Régence, et ils vivaient des petits bénéfices qu'ils prélevaient sur nos soldats comme vivandiers. En 1833, ils sont 1213. plus nombreux que les Italiens (1122), un peu moins que les Espagnols (1291) ; s'ils sont ensuite distancés rapidement par ces derniers, ils s'accroissent presque aussi vite que les Italiens jusqu'en 1851. Pendant les vingt années qui suivirent, leur augmentation, très régulière, est cependant assez faible ; ils passent de 7.307 à 11.512. En 1876, on observe une poussée brusque ; ils gagnent près de 3.000 âmes. Enfin ils atteignent leur maximum en 1886 ; ils sont 15.533. Depuis lors, la régression a commencé et se poursuit avec la même régularité que leur progression antérieure. Ce parallèlisme entre ces deux mouvements prouve à notre avis que l'immigration anglo-maltaise, considérable jusqu'en 1851, s'est arrêtée à cette date, que la colonie s'est accrue ensuite par ses seules ressources, par l'excèdent de ses naissances sur ses décès, et qu'après une reprise momentanée de l'immigration en 1872, l'afflux de nouveaux Maltais a cessé de nos jours ; que dès lors cette colonie déjà ancienne a été décimée par les emprunts que lui fait la nationalité française. Là est surtout la cause de sa décroissance actuelle. On peut faire remarquer aussi que ce mouvement régressif a coïncidé avec l'établissement du protectorat français en Tunisie, et il n'est point impossible que quelques Maltais algériens aient été se fixer dans notre nouvelle possession. A ce déplacement, ils gagnaient et de se rapprocher de leur île, et de trouver dans un pays neuf un terrain tout préparé pour y exercer leur merveilleux instinct de lucre. Notre conviction cependant est que

peu d'entre eux quittèrent l'Algérie où leur situation était enviable. De vivandiers qu'ils étaient, ils s'étaient faits commerçants, épiciers, usuriers, enfin spéculateurs. Beaucoup actuellement sont riches et ne songent nullement à quitter le pays qui les a enrichis.

Soumise à des fluctuations plus considérables est la progression historique de la colonie italienne ; ces variations s'expliquent d'ailleurs par des causes plus complexes. M. Loth, dans sa thèse sur le *peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, a montré comment cette colonie s'est développée et de quels éléments elle a été composée. Il constate que, de 1833 à 1845, la population de langue italienne s'accroît assez lentement, qu'elle est formée surtout de Sardes et qu'elle se livre au petit commerce, à la pêche ou à la culture de la terre. A côté de ces immigrants de la Sardaigne, se trouvaient les déserteurs des armées des divers Etats italiens et surtout tous ceux qui voulaient se soustraire aux recherches de la justice ou échapper à la conscription. Leur nombre ne s'élève en 1847 qu'à 8.115 et il descend même en 1853 à 7.573. Cette décroissance momentanée est due à la crise immobilière qui durant quelques années sévit sur la colonie, et qui affectait plus particulièrement la colonie italienne, composée d'ouvriers et de petits commerçants. A partir de 1853, son accroîssement est plus régulier et plus continu. Ce ne sont plus, exclusivement, les Sardes qui y contribuent, ce sont des Toscans, des Napolitains, des Catalans et même des Piémontais, attirés par l'ouverture de grands chantiers publics et par la pêche. En 1872, ils sont 18.351. Comme pour les autres colonies étrangères, la plus forte émigration se produisit les années suivantes. La colonie italienne passa successivement de 25.759 en 1876, à

33.693 en 1881, à 44.315 en 1886. Puis même recul que pour les autres groupements à partir de 1891 : ils redescendent à 39.161 puis à 35.589. De ce recul, nous avions donné comme causes probables et la conquête de la Tunisie, et la guerre de tarifs douaniers, indépendamment des naturalisations individuelles et collectives qui avaient accordé ou imposé la qualité de Français aux Italiens. Nous avions insisté en particulier sur la coïncidence de l'affaiblissement du groupement italien en Algérie et de l'ouverture de la Tunisie au peuplement européen, et sur la possibilité d'un déplacement des ouvriers italiens vers la Régence tunisienne ; c'était évidemment une simple hypothèse, qu'aucun document, aucune statistique ne venait appuyer mais qui était rendue vraisemblable par la composition d'une partie de la colonie italienne. Terrassiers piémontais et pêcheurs calabrais et campaniens devaient aller vers des pays où s'ouvraient de grands travaux publics et vers des côtes moins dépeuplées par une pêche intensive M. Loth, sans nier d'une manière catégorique ce déplacement, reste assez sceptique à ce sujet, d'autant que les Italiens en Tunisie ne sont point originaires des mêmes provinces que leurs compatriotes algériens. Presque tous viennent de la Sicile, et il est incontestable que les conditions économiques et sociales de cette île, comme les facilités de communication entre les deux rives africaine et européenne si rapprochées en cet endroit, ont provoqué un mouvement d'immigration très intense. Mais n'est-il point admissible que les Italiens de la province de Constantine, ceux de Bône et de la Calle, de Guelma et de Soukahras, ne se soient portés partiellement à la suite de nos armées dans les parties de la Régence, les plus voisines de l'Algérie. Là où

M. Loth a absolument raison de dire que nous nous sommes trop hâtés d'affirmer, c'est quand il nous reproche d'avoir écrit : « Les colonies italiennes s'affaibliront encore, et quoique l'Italie ait cessé de poursuivre la France de son hostilité rancunière, il serait insensé de prédire un accroissement de la colonie italienne, les portes de la Régence restant ouvertes. » Les résultats du recensement de 1901 contredisent, en effet, cette assertion ; en 1896, les Italiens étaient 35,589 ; en 1901, ils sont 38,791. Or, cet accroissement de 3,252 unités ne saurait s'expliquer par un simple excédent de naissances. L'immigration italienne a donc repris ; toutefois ce relèvement ne s'est produit que pour le département d'Alger ou plutôt pour Alger et sa banlieue. Rien qu'à Alger la colonie italienne a gagné plus de 2,000 recrues nouvelles ; aussi en est-on à se demander, s'il n'y a pas là un de ces accidents auxquels sont sujets les statisticiens. Le tout serait de savoir si les conditions des deux recensements, de 1896 et de 1901, ont été les mêmes, si dans les deux cas on a compté la population permanente et la population flottante, ou si dans le premier on n'a retenu que la première ; peut-être les pêcheurs italiens, si nombreux sous les voûtes de la Pêcherie et dans le quartier de la Marine, étaient en mer lors du premier dénombrement et étaient à terre lors du second. Cependant la différence est trop considérable pour que cette simple raison suffise à en rendre compte. D'autres causes ont agi, notamment l'extension de la culture des primeurs aux environs d'Alger ; les Italiens sont particulièrement aptes à cette culture ; à Guyotville, ils s'y adonnent de préférence à toute autre, et il en est de même à Hussein-Dey, à Kouba, à Maison-Carrée. Partout où les Européens se livrent presque exclusivement

à cette culture, les Italiens s'accroissent rapidement ; tout dernièrement encore, on nous citait le débarquement de plusieurs centaines d'Italiens qui, à peine sur les quais d'Alger, étaient engagés par les primeuristes. Des besoins nouveaux appellent des bras nouveaux. Rien ne s'oppose à ce que l'afflux des immigrants napolitains ou calabrais ne compense et au-delà pour quelque temps les pertes subies par ce groupement.

La colonie espagnole forme une société complète, à la fois maritime et agricole, industrielle et commerciale. Aussi a-t-elle profité de toutes les causes qui ont favorisé le peuplement de l'Algérie, et sa croissance a été régulière, continue. Ouvriers agricoles ou défricheurs, fermiers ou propriétaires, les immigrants espagnols sont laborieux, sobres, tempérants ; ils résistent merveilleusement, sous ce climat, à toutes les fatigues, même les plus pénibles. Dès lors, leur accroissement s'est trouvé subordonné en partie aux progrès de la colonisation, et leur histoire fut celle des colons français. Toutes les fois que ces derniers s'accroissent rapidement, eux aussi augmentent avec la même rapidité. En 1841, à l'arrivée de Bugeaud, les Français n'étaient que 16,677 ; en 1845, ils atteignaient le chiffre de 46,339 et, en 1851, 66,050. Parallèlement, au cours de la même période, les Espagnols passaient de 9,748 en 1841, à 25,335 en 1846 et à 41,558 en 1851. Il est vrai qu'à ce moment le gouvernement français donnait aux étrangers, comme à ses nationaux, des concessions gratuites de terrains. Mais, même sans cet attrait des concessions gratuites, il suffit que progresse la colonisation agricole pour que grossisse l'immigration espagnole. Jamais cet afflux n'a été plus abondant que de 1872 à 1886 ; il inonda toute l'Oranie et la partie occidentale du département d'Alger,

Tous les cinq ans, les dénombrements accusent un excédent de 20 à 30,000 Espagnols : en 1872, ils sont 71,366 ; en 1876, ils ont gagné 21,000 unités et passent à 92,510. Nouveau gain de 22,000 âmes en 1881 ; ils sont 114,320. Enfin bénéfice plus considérable encore en 1886, plus de 30,000 individus ; ils atteignent 144,530. Ce sont les travaux agricoles, les défrichements des terres, la plantation de la vigne qui ont attiré cette armée de travailleurs et l'ont maintenue sur le sol algérien.

Les Espagnols ne répugnent à aucun travail, comme à aucun métier ; dans les villes on les voit occupés dans presque toutes les entreprises d'utilité publique, comme terrassiers, maçons, manœuvres. Ils ont constitué avec les Italiens les plus gros bataillons de cette armée de travailleurs qui ont percé les routes, creusé les ports, établi les chemins de fer. De 1861 à 1872, la colonisation agricole s'était ralentie, mais les grands travaux publics exigeaient une main-d'œuvre ouvrière très nombreuse ; l'exode des Français vers l'Algérie, sans s'arrêter, fut moins actif, celui des Espagnols, au contraire, devint plus intense ; de 48.145 en 1861, leur colonie passe à 58,510 en 1866 et à 71,366 en 1872. La vente aux enchères de terres domaniales permit aussi dans certains arrondissements oranais à de riches propriétaires d'origine espagnole d'acheter de vastes domaines. Enfin les Espagnols sont commerçants et industriels ; ils ouvrent souvent des boutiques, des magasins, des cafés ; ils monopolisent quelques petites industries. Dans les quartiers habités de préférence par leurs compatriotes. presque toutes les enseignes portent des noms espagnols. Ils ont donc bénéficié des progrès de nos grandes villes algériennes, et leur nombre s'est accru dans les mêmes

proportions qu'augmenta la population générale de ces villes.

Mais en 1891, cette colonie espagnole, comme l'italienne, comme la maltaise, dut payer son tribut aux exigences de la loi française ; elle perdit, par la naturalisation, une partie de ses nationaux. Pour elle, le tribut fut plus lourd, parce que, parmi les jeunes espagnols, beaucoup étaient déjà nés sur la côte africaine, que quelques-uns même se trouvaient être les petits-fils d'ancêtres, débarqués en Algérie dans les temps héroïques de la conquête. Et puis — particularité toute spéciale — ce groupe comptait plus de femmes que d'hommes ; les mariages croisés, auxquels se prêtaient facilement les jeunes filles espagnoles, leur faisaient perdre leur nationalité. Et bien, malgré les pertes sensibles qu'elle subissait, cette colonie espagnole continua à s'accroître en 1891 et en 1896. En 1891, la loi de 1889 était encore trop récente, pour avoir produit des effets très marqués : néanmoins, le dénombrement de cette année ne fit plus ressortir qu'un accroissement de 7.000 unités, celui de 1896 un autre de 6.000, alors que ceux qui avaient précédé avaient, depuis quinze ans, enregistré des gains de 20 à 30.000 individus. S'il n'y avait pas encore recul, il y avait ralentissement et presque arrêt dans la progression. Mais le recul ne devait pas tarder à se produire ; en 1901, les Espagnols ont perdu 2.000 nationaux : ils étaient 157.560 cinq années auparavant, ils ne sont plus que 155.265. La perte n'est point considérable. mais elle est une indication.

Répétons-le ; qu'on ne juge pas d'après des apparences trompeuses que les colonies étrangères ne sont plus alimentées par une forte immigration ; pour qu'elles puissent résister, sans trop en souffrir, aux prélèvements

que chaque année leur fait subir la loi française, il faut qu'elles récupèrent ces pertes par l'arrivée de nouveaux compatriotes ou par l'excédent de leurs naissances sur leurs décès. On ne sait encore ce que donnera le recensement de 1906 ; tout laisse supposer — et la prospérité actuelle de l'Algérie, et les calamités qui se sont abattues sur l'Espagne et sur l'Italie, — que de nombreux étrangers se sont fixés en ces cinq dernières années dans la colonie, qu'ils ont rempli les vides causés par la naturalisation française dans les rangs de leurs compatriotes et que par suite les effectifs de ces groupements étrangers n'ont pas éprouvé de sensibles variations.

***

L'équilibre des sexes en Algérie. — La puissance de progression spontanée d'un peuple neuf n'est réellement mesurable que lorsqu'est remplie une condition nécessaire, l'équilibre entre les sexes. Or cet équilibre n'est généralement atteint que bien longtemps après la pacification qui a suivi la conquête. A cette loi de toute colonisation, l'Algérie n'a pas fait exception ; bien au contraire, comme l'établissement des Européens s'est fait au milieu d'une population indigène assez dense, réputée pour sa cruauté, enhardie au début par nos hésitations et fanatisée par ses marabouts, comme de fréquentes insurrections avaient ensanglanté ce sol algérien, de longues années s'écoulèrent avant qu'une sécurité relative permit aux femmes européennes de venir dans ce pays et aux familles de se fonder. Car c'était folie de songer à la possibilité d'un croisement

avec les femmes indigènes, la religion, les mœurs, l'hostilité innée des deux races s'y opposant.

Aussi, jusqu'en 1851, la différence entre l'effectif des hommes et celui des femmes varie entre la moitié et un tiers. Défalcation est faite, bien entendu, de l'armée qui ne saurait être considérée ici. Voici les chiffres que le Docteur Ricoux a puisés dans les statistiques officielles. Il laisse de côté tous ceux qui sont antérieurs à 1847 en raison des erreurs manifestes contenues dans ces relevés, et cite ceux qui concernent la période 1847-1851 et ceux des dénombrements de 1866 et de 1872.

RÉPARTITION DE LA POPULATION

par Sexe (1847-1851)

TABLEAU DU DOCTEUR RICOUX

ANNÉES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	Pour 100 femmes combien d'hommes	Pour 100 adultes combien d'enfants
1847	44.850	30.258	28.785	148	35
1848	48.766	32.748	34.187	150	42
1849	46.736	32 317	33.554	145	43
1850	51.007	37 212	37 529	137	42
1851	53.351	38.047	39.885	140	43

Ce tableau donnait la distinction des sexes par état civil, mais non par nationalités. Les recensements des années 1869 et 1872 sont plus complets : ils distinguent entre les diverses nationalités.

RÉPARTITION DE LA POPULATION

par Sexe, Nationalité et Etat-Civil (1866-1872)

TABLEAU DU DOCTEUR RICOUX

		1866		1872	
		SEXES		SEXES	
		MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
FRANÇAIS	Célibataires..	40.680	28.304	41.766	29.727
	Veufs....	2.403	4.640	2.523	6.610
	Mariés .	23.435	22.656	23.013	22 602
ÉTRANGERS	Célibataires..	33.153	23.285	37.996	28.030
	Veufs....	1.292	3.972	1.745	5.263
	Mariés ..	16.683	17.186	20.211	19.870

Ces documents, sur la vérité desquels M. le Docteur Ricoux n'a point une absolue confiance, témoignaient de cette énorme supériorité du sexe masculin sur le sexe féminin, tant parmi les Français que parmi les Etrangers. Ils témoignaient aussi de ce fait assez singulier mais que nous retrouverons souvent dans ces études, de la prédominance des veuves sur les veufs : la chose pourrait paraître assez ordinaire après l'insurrection de 1872, qui avait été meurtrière pour les colons, mais elle sera tenue pour anormale en 1866. Enfin, à comparer les chiffres des deux recensements, on n'observe point l'indication d'une tendance des deux sexes à s'équilibrer.

Pareilles recherches devaient être reprises aujour-

d'hui ; car pour l'avenir d'un peuple, il n'y a peut-être pas de symptôme plus favorable que cette égale répartition des sexes De plus, lorsqu'on entreprend l'étude des naissances, des mariages et des décès, ce qu'il importe surtout de savoir, c'est la composition exacte de la population, au sein de laquelle se produisent ces mouvements démographiques. Or les statistiques algériennes ne contiennent pas de renseignements d'une précision suffisante sur ces questions ; ou bien elles en fournissent d'incomplets. Sur le classement des Européens par sexe et par nationalité, nous possédons en 1886, 1891 et 1896 (1), un tableau assez détaillé, mais le recensement de 1891 a dénombré l'armée avec le reste de la population, et la comparaison n'est plus possible avec les résultats accusés par le recensement qui avait précédé ou celui qui suivit. N'est-il pas préférable au surplus de rapprocher deux statistiques obtenues à dix ans de distance ? Les différences, s'il y en a, ressortiront plus clairement. Dans le tableau que nous avons dressé et qui ne concerne que la population présente, elles ne peuvent manquer de frapper les yeux.

(1) Pourquoi faut-il que nous ayons à regretter l'absence d'un classement pareil dans le dénombrement de 1901 ? Il est vraiment extraordinaire que cette omission ait été faite : car ce tableau est un des plus intéressants et un des plus nécessaires de tous ceux que publient les statistiques officielles. Voilà un élément de comparaison qui manquera pour les dénombrements futurs.

POPULATION PRÉSENTE

Classement des Européens par nationalité et par sexe

SEXES	DÉPARTEMENTS ET ANNÉES		FRANÇAIS	ÉTRANGERS	ESPAGNOLS	ITALIENS	MALTAIS	EUROPÉENS EN GÉNÉRAL
MASCULIN	ALGER	1886	62 383	38.996	25.097	7.046	2.177	101.276
		1896	81.737	35.247	23.090	6.637	1.692	116.984
	ORAN	1886	48 089	71.399	54.318	3.243	295	119.488
		1896	61.092	67.350	51.553	2.186	239	128.442
	CONSTANT.	1886	44.788	30.943	2.047	17.721	6.146	75.731
		1896	47 271	21 301	1.411	11.321	5.278	58.572
	ALGÉRIE	1886	155.260	141.238	81.462	28 010	8.618	296.498
		1896	190.100	123.898	76.054	20.634	7.209	313 998
	Bénéfices ou pertes en 10 ans		+34.340	—17.340	— 5.406	—7.376	—1.408	+17.500
FÉMININ	ALGER	1886	43.217	32.699	23.502	4.888	1.972	77.916
		1896	68.599	31.837	23.145	4.619	1.671	100 436
	ORAN	1886	31.572	47.615	37.573	2.287	278	19.187
		1896	49.752	64.378	56.885	1 718	154	114.130
	CONSTANT.	1886	29.680	18.372	1.594	9.130	4.665	48.052
		1896	38.419	17.025	1.476	8.568	4.952	55.444
	ALGÉRIE	1886	104.469	98.686	63.068	16.305	6.915	203.155
		1896	156.770	113.240	81.506	14.905	6.777	270.010
	Bénéfices ou pertes en 10 ans		+52.301	+14.554	+18.438	—1.400	—138	+66.855

Rapprochons quelques chiffres de ce tableau ; par lui-même ce rapprochement sera assez éloquent et se passera de longs commentaires.

En 1886, les Français et les Etrangers étaient 296.498 ; en 1896, ils sont 313.998. Accroissement : 17.500 unités pour le sexe masculin.

En 1886, les Françaises et les Etrangères étaient : 203.155 ; en 1896, elles sont 270.010. Accroissement : 66.855 unités pour le sexe féminin.

La différence entre les deux sexes s'élevait en 1886 à **93.343** ; elle descendait en 1896 à **43.983**.

Pour 100 femmes, en 1886, il y avait en Algérie 145 hommes ; en 1896, il n'y en a plus que 116.

Cette proportion de 145 hommes pour 100 femmes et cette différence énorme de 93,343 au profit du sexe masculin s'expliquent en 1886 par la très forte immigration étrangère qui s'était produite quelques années auparavant. Les hommes seuls s'étaient expatriés : célibataires pour la plupart, ils travaillaient dans les grands chantiers de travaux publics ou dans les fermes agricoles. Plus tard les familles se sont fondées ; ces hommes se sont mariés dans leur pays d'origine et ont amené leurs femmes en Algérie : et ce qui le prouve, sans qu'aucun doute soit possible, c'est que, durant ces dix années, si les statistiques relatives aux hommes montrent une diminution des individus de ce sexe dans presque toutes les colonies étrangères, il y a au contraire augmentation dans le nombre des femmes de ces nationalités. Bien des ouvriers célibataires étrangers ont donc quitté l'Algérie, lorsque les grands travaux publics cessèrent ; ceux qui restèrent y attirèrent des femmes de leur nationalité. De cette tendance qu'ont les deux sexes à s'égaliser numériquement, il est une autre raison dont

l'étude de la mortalité comparée des deux sexes nous mettra à même d'apprécier l'importance : les hommes paient à la mort un tribut beaucoup plus lourd que les femmes, soit que leurs occupations les exposent davantage aux atteintes du climat africain, soit que les habitudes d'intempérance soient mortelles en Afrique.

Examinons maintenant les variations de ces deux sexes dans chaque nationalité ; comme pour les Européens en général, il suffira de rapprocher les chiffres.

De 1886 à 1896, les Français passent de 155.260 à 190.100 : soit un gain de 34.840 ; durant le même laps de temps les Françaises gagnent 52.301 unités, puisque leur nombre s'élève de 104.469 à 156.419. Pour 100 Françaises, il y avait d'abord 148 Français ; il n'y en a plus que 121.

La colonie espagnole présente ce caractère tout particulier d'être composée de plus de femmes que d'hommes. Les Espagnoles, qui n'étaient que 63,063 dix ans auparavant, atteignaient en 1896, le chiffre de 81.506 ; cependant que les Espagnols, autrefois au nombre de 81.462, n'étaient plus que 76.054. Tandis que les unes gagnaient 18.438 âmes, les autres en perdaient 5.406. Et pour ce groupe, la proportion s'est trouvée renversée ; pour 100 femmes espagnoles, il n'y a plus que 93 Espagnols.

Dans ces dernières années en effet, les jeunes filles et les femmes espagnoles ont afflué dans nos grandes villes ; elles ont envahi toutes les places dans les manufactures, monopolisé les fonctions de servantes dans les familles, quand elles ne sont pas devenues maîtresses de maison.

Dans les autres groupements étrangers, l'équilibre des sexes s'établit progressivement par l'élimination

des immigrants ouvriers restés célibataires et demeurés sans travail : ceux-là quittent la colonie ; combien parmi les 7.376 qu'a perdus le groupe italien se trouvaient dans ce cas ! Les Maltais, établis depuis longtemps sont aussi de tous les éléments étrangers celui dans lequel les deux sexes sont à peu près égaux et subissent les variations les plus faibles.

Pourquoi faut-il qu'à cause de la pauvreté des statistiques toute autre recherche détaillée soit rendue impossible sur la répartition des individus de ces deux sexes par état-civil et par grand groupe d'âge ?

*
* *

Insuffisance des statistiques anciennes de dénombrement. — Ce n'est pas que, dans les tableaux des dénombrements anciens, l'administration ne se soit efforcée de fournir d'autres renseignements. Prenons par exemple le recensement de 1891, un des plus complets qui ait été fait.

Vous y trouvez un premier tableau sur le nombre de maisons et de locations : et on vous explique que les agents du dénombrement, aux termes d'instructions ministérielles, ont compris sous le titre de maisons toutes les constructions destinées à l'habitation, et pour l'Algérie les gourbis et les tentes, comme si c'étaient des choses comparables. On ajoute qu'on a relevé 359.512 maisons, gourbis ou tentes, et que ces maisons, gourbis ou tentes, représentaient 862.587 locaux, logements ou appartements distincts. O luxe de détails ! on éprouve le besoin de vous avertir que sur ce total, 840.227 étaient occupés et 22.360 vacants.

Vous y trouvez un second tableau sur les ménages : il est aussi bizarrement composé que le précédent. Toutes les nationalités y sont confondues ; il vous paraît logique de distinguer les ménages européens et les ménages indigènes parce que la polygamie, admise par les Musulmans, donne à ces derniers une origine et une constitution très différente de celle des premiers. Cependant, toujours d'après les mêmes instructions, on distinguera, comme dans la Métropole, six catégories de ménages : ménages d'individus isolés et ménages de familles de 2. 3, 4, 6, 7 personnes et plus.

Vous y trouvez un troisième tableau sur la population par sexe et par état-civil, un autre sur la population par âge. Mieux encore ; les statisticiens ont la prétention d'être complets, s'ils n'ont pas le sens de l'exactitude : ils donnent sérieusement un dernier tableau sur la durée du mariage et sur le nombre des enfants par famille... Et quelle valeur ont ces statistiques ? aucune, absolument aucune ; car tout y est mêlé dans une confusion inexprimable et pour le moins anti-scientifique. Mieux vaut les ignorer que fonder sur elles des conclusions sans vraisemblance et sans portée.

ORIGINES

DE LA

POPULATION EUROPÉENNE

L'Immigration et la Natalité : leur part respective dans l'accroissement de la Population Algérienne. — Origines des Européens. — Origines des Français. — Origines des Espagnols. — Origines des Italiens.

LES ORIGINES DE LA POPULATION ALGÉRIENNE

Immigration et natalité. — M. Wahl écrivait en 1882 : « Ce qu'il importe avant tout de considérer, c'est que tous les étrangers ne sont pas des émigrants nouvellement débarqués. En 1872, on en comptait 48.488 nés en Algérie contre 67.028 nés en Europe ; bientôt la proportion se sera renversée en faveur de l'élément créole. » C'est chose faite depuis le dénombrement de 1896 : les étrangers, nés en Europe, qui étaient encore plus nombreux que ceux nés dans la colonie en 1891, ne sont plus que 106.960 contre 111.552. Pour les Français, depuis quelque temps déjà, même fait s'était produit. Il est vraisemblable que ce renversement avait eu lieu en 1886, sans que l'on puisse affirmer d'une manière positive que c'est bien à cette époque, car les statistiques sont fort obscures Mais, en 1891, la supériorité numérique des Algériens français s'était clairement affirmée et, en 1896, elle se chiffrait par une cinquantaine de milliers d'individus.

Cette situation démographique nouvelle semble prouver que des deux sources de peuplement qui ont contribué à l'accroissement de la population algérienne, l'immigration et l'excédent des naissances sur les décès, ce n'est plus l'immigration qui joue le seul rôle actif. La forte natalité algérienne compense, et au-delà, les vides causés par la mort dans les rangs de cette population ; au besoin, elle suffirait à assurer son dévelop-

pement. Déterminer la part qui revient à chacune d'elles dans cet accroissement sera notre première tâche ; nous essaierons ensuite, pour les Algériens, nés en Europe, de montrer de quel département français ou de quelle province espagnole ou italienne ils sont originaires.

***

Parts respectives de l'immigration et de la natalité dans l'accroissement de la population Algérienne. — Pour la période qui s'étend de 1830 à 1876, le docteur Ricoux avait calculé ce qui revient d'une part à l'immigration, de l'autre à l'excédent des naissances sur les décès : « L'histoire de l'Algérie, disait-il, comprend deux phases : dans la première, l'immigration seule a contribué à l'accroissement de la population ; dans la seconde, les naissances l'emportent sur les décès au point de faire sentir une influence et une influence très sensible sur l'accroissement. »

De 1830 à 1855, l'immigration seule a apporté un contingent nouveau d'Européens ; non pas que dans toute cette période il n'y ait pas eu beaucoup de naissances, mais le nombre des nouveau-nés n'égalait pas celui des décédés. Et la colonie aurait été sans cesse en s'anémiant, si un afflux annuel de colons ne lui avait pas apporté un sang nouveau. Jusqu'en 1854, jamais, au cours d'aucune année, la natalité ne fut assez abondante pour compenser la mortalité ; toutefois, il est juste de reconnaître qu'il eût fallu peu de chose pour que l'équilibre entre ces deux colonnes de chiffres fut atteint. Quelques années furent particulièrement désastreuses, comme 1840, 1850, 1852 où, pour une augmentation de

1.000 individus, l'immigration devait amener respectivement 1.223, 1.469 et 2.105 nouveau-venus. Fatalement, une situation si précaire pour la colonie, si désavantageuse même qu'elle avait fait douter de la possibilité du maintien de la domination française en Afrique, devait se modifier. Elle était en somme toute naturelle ; dans n'importe quelle colonie, cette colonie fût-elle très saine, l'immigration est toujours la plus abondante, si non l'unique source d'accroissement ; car la population est composée surtout de célibataires qui ne songent à se créer une famille que plus tard, lorsqu'ils sont bien établis. Et en Algérie, où les immigrants vivaient dans un milieu hostile, sous un climat nouveau, il eût été surprenant que les Européens se fussent accrus, dès le début, par l'excédent des naissances sur les décès. Cette situation se modifia lorsque les épidémies de choléra ne sévirent plus avec la même gravité ; lorsque de véritables paysans, habitués aux durs travaux de la terre et aux intempéries des saisons algériennes, remplacèrent les citadins, accoutumés à de tout autres occupations que celles de manier la pioche ou de conduire la charrue ; quand enfin une majorité de gens mariés, procréateurs d'enfants robustes et vigoureux se substitua à la troupe inféconde des célibataires.

La situation commence à changer en 1854, première année de l'histoire de l'Algérie où l'on constate un réel avantage en faveur des naissances. Deux autres années suivent pendant lesquelles les décès l'emportent encore, mais les rôles sont définitivement intervertis en 1856. A partir de ce moment, l'excédent des naissances sur les décès entre pour une part de plus en plus grande dans l'augmentation de la population algérienne. A signaler toutefois l'année 1869 où la conjonction de trois cala-

mités, la famine, le typhus et le choléra, aggrava la mortalité à tel point que le nombre des naissances fut trop faible pour réparer les pertes. Mais l'influence épidémique n'étendit pas son dommage au-delà d'une année : preuve manifeste que ce qui était autrefois la règle était devenu alors l'exception. En effet, durant toute cette période, abstraction faite de cette année même, lorsqu'éclate une insurrection sanglante, même quand la guerre exerce ses ravages, les naissances sont toujours supérieures aux décès. La natalité entre pour un appoint, d'ailleurs très variable, dans cette progression, suivant que le mouvement d'immigration s'accélère ou se ralentit. On comprend facilement que lorsque les colons débarquent en rangs pressés en Algérie et font monter brusquement le chiffre de sa population, les excédents de naissances comptent proportionnellement pour peu dans cette subite augmentation ; toutes les fois au contraire que la colonie a une force d'attraction moindre soit par suite de troubles intérieurs, soit à cause d'un régime administratif défectueux, elle vit davantage sur ses propres ressources et elle doit son accroissement à ses naissances. Tel fut le cas pour la période qui s'étendit de 1861 à 1866 ; pour un accroissement de 1.000 habitants, elle en dut 600 à l'immigration et 400 aux naissances. Bien différents furent les résultats de la période suivante de 1866 à 1872 ; toujours pour le même accroissement de 1.000 habitants, elle en dut 951 à l'immigration et 49 aux naissances.

A priori, il était rationnel d'affirmer qu'aux dénombrements suivants la part de la seconde source d'accroissement progresserait peu à peu, tandis que s'affaiblirait celle de la première. M. Ricoux a arrêté ses recherches en 1876 ; à nous de les poursuivre et de

vérifier ses déductions. Elle ne se sont pas d'abord vérifiées, parce qu'après la guerre et pendant vingt années, l'Algérie a pris un très rapide essor et que l'immigration a jeté, en ce laps de temps, de véritables flots de Français et surtout d'étrangers sur les plages algériennes. Mais, sitôt que ce courant s'est ralenti, le peuple algérien, de plus en plus livré à ses propres forces, a dû la plus grande partie de ses gains aux excédents de ses naissances sur ses décès :

ACCROISSEMENTS QUINQUENNAUX

PÉRIODES	PART DE L'IMMIGRATION	PART DES NAISSANCES	TOTAUX
1876-1880	71.755	6.890	78 645
1881-1885	64.109	11.133	75 242
1886-1890	53.155	10.372	63.527
1891-1895	31.542	13.997	48.539
1896-1900	16.532	21.264	37.796

Si ces chiffres sont exacts (et il n'en est qu'un seul qui pourrait, à notre avis, prêter à controverse, celui de l'immigration pour les années comprises entre 1876 et 1880), on voit combien les rapports sont changés entre ces deux facteurs d'augmentation du peuple algérien. Il convient de distinguer deux étapes, l'une de 1876 à 1896, l'autre de 1896 à 1900.

La première n'est en somme que la continuation de la période qui s'ouvrit en 1856. Les naissances l'emportent toujours sur les décès, et leurs excédents viennent s'ajouter à l'immigration pour constituer les progrès considérables qu'enregistrent tous les cinq ans les

recensements ; mais, comparés aux bénéfices que réalise le peuple algérien du fait de l'immigration, ces derniers sont fort modestes. Ils varient entre 6.890 et 13.997, ce qui donne une proportion de 1/12 à 1/4 imputable à ces naissances dans l'accroissement global. Pour parler plus clairement, toutes les fois que l'Algérie voit sa population s'accroître de dix unités, 7 à 8 lui viennent du dehors, 2 à 3 représentent les natifs du pays. Durant ces vingt années en effet, l'immigration a été plus active que jamais ; la colonie a été littéralement envahie par des armées d'Espagnols à l'Ouest, d'Italiens à l'Est. Si nous avons fait quelques réserves pour le premier chiffre de 71.755, gains de l'immigration de 1876 à 1880, il est hors de doute que les autres représentent exactement les bénéfices réalisés de ce chef ; et on atteint 64.109 (1881-1885), 53 155 (1886-1890). Toutefois on n'a plus que 34.542 (1891-1895) ; il y a donc eu un ralentissement notable dans les apports extérieurs.

La seconde étape semble engager la colonie dans une voie nouvelle ; en 1856, les rôles avaient été une première fois renversés entre les gains de la natalité et les pertes de la mortalité : en 1896, même interversion des rôles entre les excédents des naissances et les bénéfices de l'immigration. Les premiers sont plus considérables que les seconds ; les uns s'élèvent à 21.264 et les autres s'abaissent à 16.532. L'espoir que l'on osait à peine exprimer, il y a quelque vingt ans, s'est subitement réalisé ; et cela tient à un fléchissement très marqué du contingent quinquennal de l'immigration, mais surtout à un relèvement sensible des excédents de naissances sur les décès. La mortalité s'est abaissée dans des proportions énormes et désormais chaque balance annuelle

entre les chiffres des nouveau-nés et ceux des décédés laisse ressortir un écart très grand en faveur des premiers.

Notre conclusion reste donc la même que celle que nous donnions, il y a quelques années. Au fur et à mesure que grandira la population algérienne, grossira parallèlement la part contributive de sa natalité. Déjà elle est plus régulière ; plus de ces sauts brusques et inespérés en avant ; plus de ces retours désespérants en arrière. Mieux acclimaté, plus résistant aux forces de destruction et de mort qui l'assaillaient naguère, le peuple algérien forme déjà une individualité ethnique, et non plus cette collectivité confuse de races diverses qu'il était à l'origine. Mais nous ajouterons : cette individualité puise non plus une partie, mais la majeure partie de ses forces vives en elle-même et transforme ainsi plus aisément en se les assimilant les éléments venus de l'extérieur.

*
* *

Origines des Européens. — Dans l'état des anciennes statistiques algériennes, il est matériellement impossible de connaître exactement le lieu d'origine des premiers immigrants algériens soit français, soit étrangers. Le saurait-on qu'on se heurterait à de nouvelles difficultés insurmontables, si l'on poussait la prétention jusqu'à vouloir déterminer avec quelques chances de précision la part qui reviendrait dans la formation de ce peuple algérien à tel département de la Métropole à telle province de l'étranger : car il faudrait tenir compte et de la fécondité différente des familles et de la force

de résistance tout aussi inégale des enfants au climat et aux maladies.

A défaut de cette connaissance impossible, on a cependant quelques indications générales dont il convient de ne pas méconnaître l'intérêt, mais aussi de ne point exagérer la valeur. Nul n'ignore que, lors de la création des colonies agricoles en 1848 et 1849, une foule de Parisiens, ouvriers des ateliers nationaux, fut envoyée en Algérie et qu'ils peuplèrent les centres créés à grand frais pour les recevoir ; mais, sous ce nom de Parisiens. combien étaient originaires de la capitale ou même du département de la Seine ? combien étaient accourus à Paris aux premières nouvelles de la Révolution ? Voilà donc un groupe. composé d'éléments assez disparates. D'autre part, vers la même époque on fit grand bruit des villages départementanx et de l'exemple donné par la Haute-Saône ; l'administration donna la plus grande publicité à cette tentative curieuse et les articles qui parurent et le souvenir qui en resta ont pu faire croire à une immigration très abondante des Francs-Comtois à cette date ; il aurait pu peut-être en être ainsi si l'autorité administrative, abandonnant brusquement ses projets, n'avait délibérément arrêté cet exode. Voit-on par ces deux exemples la difficulté, mieux encore l'impossibilité de pareilles recherches !

Mais si, faute de renseignements sincères. on est obligé de renoncer à connaître les ascendants de ces Franco-Algériens et le département d'où ils sont, on est mieux renseigné sur l'origine des Français, nés dans la métropole et fixés en Algérie.

*
* *

Origines des Français. — Pourquoi faut-il qu'au début de cette étude nous soyons forcés d'exprimer des regrets de ne point trouver dans le dénombrement le plus récent, celui de 1901 [1], aucun document sur cette matière ? Fort heureusement, celui de 1896 est beaucoup plus complet ; il classe les Français nés en France suivant leurs départements d'origine, et la simple lecture de quelques chiffres prouve qu'ils sont surtout originaires du Midi de la France. Afin de mesurer mathématiquement cet apport, il ne saurait suffire d'aligner des chiffres qui ne signifient pas grand chose. De toute nécessité, il faut les rapporter soit à l'ensemble de la population française immigrée, soit à celle de chaque département d'origine. Les premières moyennes ainsi obtenues seront la notation exacte de la contribution réelle de chaque département métropolitain au peuplement de la colonie : les secondes mesureront l'intensité de l'émigration vers l'Algérie pour chaque région de la France. Voici ces chiffres et ces moyennes :

(1) Le dénombrement de 1901 aurait pu être très complet. Multiples en effet avaient été les renseignements demandés sur les feuilles individuelles. Mais on se pressa beaucoup trop pour publier les premiers résultats ; puis on envoya toutes les feuilles à Paris. Et depuis on attend toujours le travail de classement ; certains le disent seulement commencé. Sera-t-il jamais terminé ? Le doute est permis ; voici en effet les données du nouveau recensement de 1906 qu'il va falloir mettre en œuvre.

TABLEAU INDIQUANT L'ORIGINE DES FRANÇAIS D'ALGÉRIE

NÉS EN FRANCE (1896)

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE FRANÇAIS établis en Algérie et originaires du département de	RAPPORT à la population du département de	RAPPORT à la population totale d'origine française en Algérie
Ain	1.170	3.3	0.86
Aisne	916	1.6	0.67
Allier	1.059	2.4	0.78
Alpes (Basses)	1.343	11.3	0.99
Alpes (Hautes)	1.692	14.9	1.24
Alpes-Maritimes	1.559	5.8	1.15
Ardèche	2.372	6.5	1.75
Ardennes	1.003	3.1	0.74
Ariège	1.920	8.9	1.41
Aube	598	2.3	0.44
Aude	2.215	7.1	1.63
Aveyron	2.648	6.7	1.95
Bouches-du Rhône	4.565	6.7	3.36
Calvados	980	2.3	0.72
Cantal	733	3.1	0.54
Charente	1.190	3.3	0.84
Charente-Inférieure	1.344	2.9	0.99
Cher	705	2.00	0.52
Corrèze	1.518	4.7	1.12
Corse	7.303	25.1	5.39
Côte-d'Or	1.421	3.8	1.04
Côtes-du-Nord	681	1.1	0.50
Creuse	685	2.4	0.50
Dordogne	1.510	3.2	1.11
Doubs	1.544	5.1	1.14
Drôme	3.142	10.3	2.32
Eure	549	1.6	0.40
Eure-et-Loir	398	1.4	0.29
Finistère	722	0.9	0.53

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DES FRANÇAIS établis en Algérie et originaires du département de	RAPPORT à la population du département de	RAPPORT à la population totale d'origine française en Algérie
Gard	3.947	9.4	2.91
Haute-Garonne	2.910	6.3	2.14
Gers	1.518	6	1.12
Gironde	1.815	2.2	1.33
Hérault	4.401	8.7	3.02
Ille-et-Vilaine	690	1.1	0.50
Indre	622	2.1	0.45
Indre-et-Loire	1.712	3.4	0.86
Isère	2.930	5.1	2.16
Jura	1.449	5.4	1.06
Landes	741	2.5	0.54
Loir-et-Cher	551	1.9	0.40
Loire	1.564	2.4	1.15
Loire (Haute)	872	2.7	0.64
Loire-Inférieure	755	1.1	0.55
Loiret	998	2.6	0.73
Lot	1.734	7.2	1.27
Lot-et-Garonne	1.090	3.8	0.80
Lozère	1.172	8.8	0.86
Maine-et-Loire	683	1.3	0.50
Manche	592	1.1	0.43
Marne	775	1.7	0.57
Marne (Haute)	801	3.4	0.59
Mayenne	546	1.7	0.40
Meurthe-et-Moselle	2.082	4.4	1.53
Meuse	1.149	3.9	0.84
Morbihan	637	1.1	0.47
Nièvre	843	2.5	0.62
Nord	1.475	0.8	1.08
Oise	593	1.4	0.43
Orne	424	1.2	0.31
Pas-de-Calais	882	0.9	0.65
Puy-de-Dôme	1.201	2.1	0.88
Pyrénées (Basses)	2.001	4.6	1.47

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DES FRANÇAIS établis en Algérie et originaires du département de	RAPPORT à la population du département de	RAPPORT à la population totale d'origine française de l'Algérie
Pyrénées (Hautes)...	2.117	9.6	1.56
Pyrénées-Orientales.	4.016	19.2	2.96
Belfort	2.148	24.3	1.58
Rhône	3.254	3.8	2.40
Saône (Haute)	1.804	6.6	1.33
Saône-et-Loire... ..	1.791	2.8	1.32
Sarthe	555	1.3	0.40
Savoie	1.376	5.3	1.01
Savoie (Haute).. ..	1.660	6.2	1.22
Seine	6.370	1.9	4.70
Seine-Inférieure.....	995	1.1	0.73
Seine-et-Marne	660	1.8	0.48
Seine-et-Oise	863	1.2	0 63
Sèvres (Deux)	612	1.7	0.45
Somme	613	1.1	0 45
Tarn.....	2.896	8.5	2.13
Tarn-et-Garonne	1.116	5.5	0.82
Var	2 628	8.5	1.93
Vaucluse	2.898	12.2	2.13
Vendée	480	1.1	0.35
Vienne	655	1.9	0.48
Vienne (Haute).....	727	1.9	0.53
Vosges	1.577	3.7	1.16
Yonne	863	2.5	0.63

Transportées sur deux cartes[1] et nuancées par des différences de couleur, ces moyennes montrent très

(1) Il nous a paru inutile de reproduire ici les deux cartes que nous avons publiées dans le numéro du 1er septembre 1900 des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. On les trouvera facilement dans cette revue. Si le dénombrement de 1901 avait été plus complet, nous aurions refait nos calculs et établi de nouvelles cartes.

visiblement ce que l'Algérie doit aux divers départements français. Or, les deux cartes se complètent sans s'opposer, sans se contredire. Naturellement, quelques départements montagneux à population faible (les Basses-Alpes) n'envoient pas un contingent de colons numériquement égal à celui d'un département plus peuplé comme la Seine, bien que ce faible contingent représente, en égard à l'effectif minime de la population, une émigration plus forte. Mais la meilleure preuve que les causes qui ont amené l'immigration sont des causes profondes, c'est que ces deux cartes ne s'opposent pas dans leurs grandes lignes et que les contradictions y sont plus apparentes que réelles.

Mettons à part la Corse qui, par sa situation géographique au milieu du bassin occidental de la Méditerranée, par la densité et l'indigence de sa population, par la similitude de son climat et de ses cultures et aussi par l'esprit entreprenant de ses habitants, devait être appelée à avoir une place prépondérante, privilégiée dans cette immigration ; elle s'en serait réservée une plus grande encore si les communications avaient été plus faciles entre cette île et la colonie, si des lignes de navigation avaient établi des escales dans quelques-uns de ses ports.

Pour l'ensemble du territoire de la métropole, on peut le diviser en trois régions. Une première est limitée par une ligne qui partirait de l'extrémité de la frontière occidentale de la France et de l'Espagne pour aboutir à Genève ; tous les départements placés au sud de cette ligne ont une moyenne supérieure à 5 ; quelques-uns atteignent 10 et même 19.9, comme les Pyrénées-Orientales et tous ceux qui dépendaient de l'ancien Dauphiné (Drôme, Basses-Alpes, Hautes-Alpes). Un seul a une proportion

inférieure, mais inférieure de 4/10 à la proportion limite : ce sont les Basses-Pyrénées (4.6 au lieu de 5). Cependant cette ligne laisse en dehors une province entière dont les départements le fait est curieux et mérite d'être cité) ont envoyé des colonies très prospères en Algérie : c'est l'ancienne province espagnole de la Franche-Comté avec le Jura, le Doubs et la Haute-Saône.

Une deuxième région est limitée au sud par cette première ligne, au nord par une seconde partant de l'extrémité méridionale de la Vendée pour couper la frontière belge vers Givet. Elle comprend tous les départements qui ont donné, pour 1,000 habitants algériens, nés en France, une proportion de 2.5 à 4.9. Elle est bien moins homogène que la première : si toute la région sud-ouest du bassin de la Garonne, la partie nord de celui du Rhône, la partie sud du bassin parisien entrent facilement dans cette division, il n'en est pas de même pour les départements du centre ; il y a là tout un ensemble de provinces du cœur de la France qui ont participé faiblement à ce mouvement d'émigration.

Enfin, une dernière région se compose de tout le nord et le nord-ouest. Malgré des tentatives répétées pour attirer dans notre colonie transméditerranéenne des pêcheurs bretons et normands — et l'essai vient d'être renouvelé tout récemment avec le même insuccès — ces provinces sont peu représentées en Algérie ; quant aux riches plaines de la Flandre et à celles du bassin de Paris, elles n'ont, elles aussi, envoyé qu'un contingent des plus modestes, puisqu'elles n'atteignent qu'une moyenne de 1 à 2.4 Pour le Finistère, le Pas-de-Calais et le Nord, cette moyenne fléchit au-dessous de 1 ; elle est respectivement de 0,9 pour le Finistère et le Pas-de-Calais et de 0,8 pour le Nord.

Reste à étudier les causes qui ont influé sur cette inégale contribution des départements français au peuplement de l'Algérie. Elles sont d'ordre divers : géographiques, administratives, économiques et historiques.

Géographiques d'abord : il est évident et il est à peine besoin d'insister sur ce point, que la proximité plus grande des départements méridionaux a facilité à leurs habitants l'émigration en masse vers l'Algérie ; le littoral méditerranéen de la France fait face au littoral méditerranéen de l'Algérie ; les communications, naguère longues et difficiles, deviennent de plus en plus rapides et aisées. Le climat du Roussillon, du Languedoc, de la Provence et même d'une partie du Dauphiné se rapproche beaucoup, par les chaleurs sèches de son été et la douceur de sa température pendant l'hiver, du climat algérien ; les habitants de ces régions avaient donc moins à redouter les brûlures du soleil africain et la régularité débilitante de sa température hivernale. Des deux côtés de la Méditerranée, on pratiquait les mêmes cultures arbustives : vigne, olivier...

Administratives ensuite : il faut se souvenir que c'est la colonisation officielle qui a attiré en Algérie la majorié des Français qui y cultivent la terre ; or, de même qu'elle a réparti un peu partout dans les campagnes algériennes les colons bénévoles de la métropole, de même elle a accepté toutes les demandes d'où qu'elles vinssent ; elle a sollicité même cette émigration dans tous les villages et toutes les villes et c'est ainsi que les départements français, les plus éloignés comme les plus proches, les plus riches comme les plus pauvres, ont été amenés à prendre leur part dans cette émigration. Au surplus les fonctionnaires abondent dans la colonie, et je ne sache pas qu'on se préoccupe, avant de les y

envoyer, de savoir s'ils sont originaires du nord ou du sud de la France. Et ils sont légion ceux qui, le jour de la retraite étant venu, militaires ou civils, s'établissent dans le pays où quelquefois ils ont passé une partie de leur existence, où les enchaine je ne sais quelle séduction, je ne sais quel charme enchanteur bien connu de ceux qui ont habité l'Algérie.

Economiques surtout ; ce sont les plus actives. Toutes les fois qu'a été expérimentée une culture nouvelle et qu'elle a paru rénumératrice. sitôt la nouvelle lancée et les résultats connus, la colonie a bénéficié d'un afflux d'immigrants, avides de fortunes faciles. Il est même curieux de remarquer que l'Algérie a profité de toutes les calamités qui se sont abattues sur l'agriculture française et surtout sur le vignoble français. Les vignerons de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, dont les plantations avaient été dévastées vinrent reconstituer leur vignoble dans un pays où le terrible insecte n'avait pas fait son apparition et où la vigne donnait des rendements au moins égaux à ceux de France.

Historiques enfin : et celles-là expliquent quelques apparentes anomalies. Parfois, sous l'impulsion intelligente et énergique d'un homme qui avait foi dans les destinées de l'Algérie, s'est dessiné un courant d'émigration que rien ne faisait prévoir ; tel fut le cas pour la Franche-Comté ; et ce courant a pu plus tard se ralentir, il n'a jamais cessé complètement, à cause des relations constantes qu'ont entretenues les premiers émigrants avec leurs parents restés dans la métropole. Parfois aussi quelque douloureux évènement a forcé une population à s'expatrier ; en 1870-71, les Alsaciens-Lorrains ont préféré accepter des terres en Algérie et

quitter leurs provinces que vivre sous le joug allemand. Or cet exode a eu sa répercussion sur les populations voisines des territoires non annexés ; et c'est ainsi que les Vosges et la Meurthe-et-Moselle, comme le territoire de Belfort, s'inscrivent dans un bon rang parmi les départements colonisateurs.

Dès lors, si nous considérons à nouveau la carte de l'émigration française en Algérie, il apparaîtra clairement ou bien que chacune de ces causes a agi isolément dans certaines régions, ou bien que la plupart ont agi ensemble dans d'autres. Dans le Nord, ce sont les efforts de l'administration qui ont amené cette émigration relativement minime ; dans le centre, à ces efforts se sont ajoutées des sollicitations économiques ; à peu près tous les départements, où la culture de la vigne était pratiquée, ont fourni plus d'émigrants que les autres. Enfin, dans le Midi, colonisation officielle, culture de la vigne, proximité de l'Algérie et similitude des climats et des récoltes ont ensemble provoqué ce magnifique mouvement qui a emporté vers l'Algérie une armée de colons provençaux, languedociens et dauphinois.

*
* *

Origines des Espagnols. — Sur l'origine des Espagnols, nous ne possédions aucun renseignement en 1900 ; et depuis cette époque les statistiques officielles sont restées muettes sur cette question à laquelle s'attache cependant le plus grand intérêt. Bien extraordinaire semblera plus tard cette indifférence des autorités administratives ; car il n'y a pas là seulement un problème

scientifique, il y a aussi une question politique. On reçoit trop souvent dans la colonie des étrangers dont on ne sait rien ni des antécédents, ni des origines.

Cependant, depuis que la loi du 8 Août 1893 a imposé à tous les étrangers qui débarquent une déclaration de domicile et que l'administration a tenu la main à ce que fut rigoureusement exécutée cette mesure de sureté publique, rien n'empêche que l'on ne sache exactement l'origine de ces étrangers ; et ce serait un travail relativement aisé et de peu de durée que celui qui consisterait à classer par province d'origine les Espagnols ou les Italiens, fixés dans la colonie depuis cette époque.

Nous n'avons pu faire ce travail pour l'Algérie entière ; nous l'avons ébauché seulement pour Alger [1] ; il est bien certain que les conclusions auxquelles nous arrivons ne sont que provisoires et que, ne s'appliquant qu'à la seule région algéroise, elles ne sauraient être étendues à toute la colonie.

(1) Nous devons des remerciements à plusieurs chefs de service de la mairie d'Alger qui ont bien voulu, sur notre demande, procéder à quelques enquêtes supplémentaires. Ils s'y sont prêtés avec la plus entière bonne volonté ; toutefois les résultats de ces enquêtes n'ont pas pu être tous utilisés à cause de l'instabilité de la population algéroise. Nous avions par exemple, fait rechercher dans les statistiques de l'Etat-Civil le nombre des enfants qu'avaient eus les familles françaises et étrangères, constituées en 1880 et 1881. Mais, après des investigations longues et minutieuses, il n'a pas été possible de suivre toutes ces familles dont la plupart avaient quitté la ville ou même la colonie ; et l'enquête a échoué partiellement.

TABLEAU INDIQUANT L'ORIGINE DES IMMIGRANTS

ESPAGNOLS

Ayant satisfait à la loi du 8 Août 1893 dans la commune d'Alger
du 1er Janvier 1894 au 1er Janvier 1905 (onze années)

PROVINCES	CHIFFRES ABSOLUS	PROPORTION POUR 100
Alicante.....	1819	49
Valence.....	453	12
Baléares	302	8
Barcelone.....	291	8
Murcie...	247	7
Tortosa	150	4
Huelva.....	143	4
Albacette.....	128	3
Malaga.....	88	2
Cadix.....	42	1.4
Almeria.....	29	1
Madrid	16	0.6

Il ressort très nettement de ce tableau que seules les provinces maritimes de l'Espagne prennent une part active à ce mouvement d'émigration vers l'Algérie ; toutes y participent plus ou moins, aussi bien celles du Sud que celles du Nord ; même les régions dont les rivages bordent l'Atlantique (Cadix et Huelva) ont envoyé quelques colons à Alger. L'intérieur s'abstient ; il n'y a guère qu'une province terrestre qui fasse exception à cette règle ; c'est Albacette, pays pauvre à forte natalité (36.42$^{000}/_{000}$) et qui de plus est traversée par la grande ligne de chemin de fer de Madrid à Alicante. Les habitants trouvent toutes facilités pour leur expa-

triation et dans cette voie ferrée et dans les services de bâteaux reliant ce port espagnol à la capitale algérienne. Le voyage est facile, rapide et peu coûteux.

Malgré la situation favorable où se trouve Albacette, il paraîtra étonnant que de l'intérieur de la péninsule ne viennent pas plus d'émigrants ; il est d'autres provinces, non maritimes mais peu éloignées du littoral qui ont une population aussi indigente et aussi prolifique. Peut-être, lorsque ces Espagnols débarquent à Alger, ne donnent-ils que le nom du port où ils se sont embarqués et n'indiquent-ils pas leur pays d'origine. L'hypothèse est plausible, et nous l'aurions certainement acceptée, si cependant nous n'avions l'exemple d'Albacette et celui de Madrid pour nous prouver que quelques-uns au moins de ces immigrants avaient bien déclaré leur lieu de naissance et non celui du port de départ.

Quant aux provinces maritimes qui se classent nettement aux premiers rangs dans cette immigration algéroise, l'une d'elles occupe une place spéciale. C'est Alicante : dans les onze années considérées, elle a envoyé 1819 colons, soit près de la moitié des nouveau-venus 49 %. La grande densité de sa population (Alicante est une des provinces les plus petites de l'Espagne et elle avait en 1900, 470.149 habitants) un sol très riche et très fertile dans les oasis du littoral, mais aride et rocailleux à l'intérieur, la proximité de la côte africaine, la continuité et la régularité des relations commerciales entre Alger et cette ville ont été pour beaucoup dans la formation du courant d'émigration qui s'est développé entre cette région espagnole d'Alicante et la région algéroise. Et ce mouvement est continu, régulier : chaque année, il apporte un fort contingent d'immigrants :

1894.....	500	1900.....	103
1895.....	»	1901.....	63
1896.....	92	1902.....	89
1897.....	82	1903.....	111
1898.....	301	1904.....	127
1899.....	351		

C'est cette continuité plus que sa force qui prouve que ce courant est définitivement établi. Il y a aux environs d'Alger et à Alger même un groupe compact d'anciens habitants de la province d'Alicante, et plus il est fort, plus il est uni, plus il exerce sur ses compatriotes d'Espagne une attraction irrésistible. A peine descendent-ils du bâteau qui les a amenés que ces Alicantais trouvent des parents et des amis pour les recevoir, une maison pour les abriter pendant quelque temps eux et leur famille. Toutes les difficultés des premiers jours de l'arrivée dans la colonie leur sont presque épargnées.

Après Alicante vient la province de Valence, beaucoup plus riche avec sa merveilleuse huerta, mais aussi beaucoup plus peuplée. C'est, après Barcelone, celle qui contient la population la plus nombreuse 806.556 ; c'est aussi une de celles qui ont des relations faciles et régulières avec la région algéroise. Toutefois les habitants de Valence n'entrent dans l'ensemble que pour une part assez faible 12 % ; et leur arrivée est irrégulière ; sur onze années, six seulement ont donné lieu à un enregistrement d'émigrants de cette province.

Au troisième et quatrième rang se placent les Baléares et Barcelone avec un quantum à peu près égal, 302 pour les premières et 291 pour la seconde. On savait depuis longtemps que les Mahonais et les Mayorquains avaient afflué dans la colonie dès les premières années de la conquête ; le gouvernement

français avait même sollicité et favorisé leur établissement dans la colonie, puisqu'il avait construit pour ces étrangers des villages et les avaient traités avec la même faveur que les nationaux. Fort-de-l'Eau à quelques kilomètres d'Alger fut ainsi peuplé par des Mahonais. On savait aussi que ces Mahonais avaient réussi comme maraîchers, qu'ils se livraient à la culture des primeurs, et que leurs succès avaient maintenu entre les Baléares et l'Algérie cet attrait qu'un grand pays neuf, aux cotes tièdes et chaudes, aux cultures faciles fait toujours éprouver à une popalation, trop à l'étroit dans ses îles. Il existe nécessairement entre les Mahonais et les Mayorquains des Baléares et ceux d'Alger des liens d'intérêt et de parenté qui se resserrent parfois par l'établissement de nouveaux parents ou de simples alliés auprès des leurs dans cette hospitalière Algérie.

En égard à sa population qui atteignait en 1900 1.054.541, Barcelone n'envoie en Afrique qu'un contingent d'émigrants, proportionnellement beaucoup plus faible que celui des Baléares. Aussi bien, la Catalogne est industrielle, ses usines et ses fabriques assurent du travail à tous les bras ; Barcelone surtout se développe, mais en prospérant retient chez elle et pour elle ses habitants.

Les autres provinces méditerranéennes de l'Espagne sont plus voisines des côtes oranaises et elles y déversent de préférence le trop-plein de leur population. Nous sommes convaincus que, si une enquête semblable à celle que nous avons entreprise était menée pour les Espagnols de l'Oranie, elle démontrerait la prépondérance numérique des habitants des provinces de Mur-

cie, d'Almeria, de Grenade, de Malaga et aussi de Cadix et de Huelva.

*
* *

Origines des Italiens. — Sur l'origine des Italiens, nous possédons des renseignements plus nombreux, mais, s'il faut en croire M. Loth, bien peu concluants [1]. Nous citions en 1900 ceux que nous avions pu nous procurer sur trois périodes « assez éloignées les unes des autres, disions-nous, pour rendre la comparaison topique et correspondant de plus à trois phases de l'émigration italienne, modérée en 1877-78, intense en 1884-85, faible en 1890-91 ». Il parait que les documents, publiés chaque année par le gouvernement italien, sont beaucoup plus complets ; nous regrettons que M. Loth n'ait pas cru devoir les publier. Il n'a ajouté aux chiffres cités par nous que ceux qui se rapportent aux années 1898 et 1899. Nous compléterons donc notre tableau.

(1) « Le degré de confiance, dit M. Loth, que nous devons accorder aux chiffres donnés plus haut (chiffres de notre tableau), nous est indiqué par les rapports officiels établissant que les immigrants manquent généralement de passeports pour l'étranger, que la majeure partie d'entre eux sont munis de simples passeports pour l'intérieur et que les autres n'ont aucun document qui constate leur identité. M. Bottesini, en constatant ces faits, en trouve l'explication dans l'abolition des passeports entre la France et l'Italie, mais regrette amèrement qu'il en soit ainsi ». Un consul italien regrette que les passeports n'existent plus, un député espagnol se plaint qu'on les ait rétablis. Bizarre contradiction.

TABLEAU INDIQUANT L'ORIGINE DES IMMIGRANTS ITALIENS POUR PLUSIEURS PÉRIODES

PROVINCES	1877-78	1884-85	1890-91	1898	1899
Piémont.....	85	397	70	20	35
Ligurie.....	11	32	8	4	1
Lombardie	104	184	64	1	10
Vénétie	131	55	26	3	1
Emilie	76	350	31	222	318
Ombrie.....	»	»	»	1	2
Marche	»	26	»	»	»
Toscane.....	280	232	128	173	185
Latinne	»	»	1	3	1
Abruzzes.....	1	214	74	3	5
Campanie	814	1185	464	203	227
Pouille	»	»	34	24	16
Calabre.....	»	1947	292	301	270
Sicile	276	91	117	68	57
Sardaigne.....	12	76	39	3	2
Basilicate.....	»	»	»	45	20

Ces statistiques, ajoutions-nous, confirment certaines hypothèses et en infirment d'autres. Les provinces du Centre et de l'Est de l'Italie, qui, par leur situation géographique sur la mer Adriatique, regardent l'Orient ont participé moins que les provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud à cette émigration. L'Ombrie, la Marche et la Pouille n'ont envoyé pour ainsi dire aucun colon, ou si peu que leur apport est négligeable. Or ces constatations n'ont pas cessé de demeurer vraies depuis cette époque, excepté peut-être pour la Pouille. Nous en avons pour preuve — preuve relative, il est vrai, — la statistique dressée à Alger pour les Italiens qui depuis 1894 y ont fait leur déclaration de résidence. Il

n'en est aucun qui soit originaire de ces provinces du centre ; quelques-uns se déclarent au contraire natifs de Bari, mais ils restent au demeurant en fort petit nombre.

Elles en infirment d'autres ; jusqu'ici on avait prétendu que les Piémontais, les Sardes, les Napolitains et les Siciliens seuls s'expatriaient en Algérie. Cela serait vrai pour les Piémontais si l'on entend par ce nom désigner non seulement les habitants du Piémont, mais tous les Italiens originaires de la grande plaine du Nord ; car toutes ces provinces à population très dense ont régulièrement à chaque période, envoyé un effectif d'émigrants, la Lombardie comme le Piémont, la Vénétie comme l'Emilie. Nous ne contestons pas, ainsi que le fait remarquer M. Loth, que ces provinces réunies n'ont plus fourni en 1898-99 que 75 émigrants après en avoir en 1877-78 envoyé 335, en 1884-85 668, en 1890-91 168 seulement ; nous sommes d'accord avec lui sur la cause de cette diminution qui est effectivement l'arrêt des grands travaux publics, et sur le caractère temporaire de cette émigration piémontaise. Cependant, en passant en Algérie, ces masses de prolétaires italiens laissent s'égrener sur leur route bien des individus qui s'établissent à demeure dans les villes ou dans les campagnes. Telle petite ville du Piémont, celle de Coni, possède des colonies prospères dans la colonie ; telle aussi de la Vénétie, Trévizo, ne nous envoie pas non plus que de simples immigrants de passage.

Au lieu de l'armée qu'on nous signalait venant de Sardaigne, nous ne voyons plus qu'une troupe assez faible. Mais celle-là du moins est presque exclusivement composée de petits agriculteurs ; et la continuité de l'émigration de cette île vers l'Algérie témoigne, elle

aussi, de l'existence de liens anciens, noués par les familles qui sont établies depuis longtemps dans notre colonie, et resserrés chaque jour par l'arrivée de quelque nouveau colon. A notre avis, les Sardes qui s'expatrient pour-tant fort peu (la Sardaigne étant avec le Latium la province qui contribue le moins à l'exode annuel des Italiens vers des terres étrangères) viendraient en quantités plus grandes en Afrique si des lignes de paquebot mettaient en communication régulière et directe cette île avec la terre africaine.

Le groupe le plus compact provient de la populeuse Campanie et de la pauvre Calabre ; pêcheurs napolitains ou campaniens (car les deux mots peuvent être confondus) continuent à envahir nos côtes, mais il ne faut pas les compter tous pour définitivement acquis à l'Algérie. Quand ils ont fini leur campagne de pêche, ils retournent avec l'argent gagné ou le poisson salé dans leurs anses napolitaines, pour revenir l'année suivante. Plus sédentaires seraient les Calabrais, mais d'une année à l'autre leur nombre varie énormément.

Quant aux Siciliens, les statistiques ne semblent pas indiquer leur nombre réel ; les facilités qu'ils ont de passer en Afrique sans se soumettre aux formalités du passeport n'ont probablement pas permis de les dénombrer exactement. Nous sommes convaincus qu'ils sont en Algérie beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit ; depuis quelques années d'ailleurs, ce ne sont plus seulement des pêcheurs et des terrassiers qui forment la majorité de ces Italiens, ce sont aussi des ouvriers agricoles et des maraîchers, et ceux-là viennent de la Campanie et de la Sicile. Les environs d'Alger, où s'étend et progresse si rapidement la culture des primeurs, reçoit depuis trois ou quatre ans des convois

complets de ces ouvriers agricoles, et tous ou presque tous trouvent immédiatement à louer leurs bras dans les fermes des environs. A propos de Guyotville, nous avions déjà signalé l'augmentation inespérée de la colonie italienne de ce petit centre ; l'invasion de la région algéroise a continué et s'est même précipitée. Les Siciliens y font actuellement concurrence aux Espagnols d'Alicante ou de Valence. Ils viennent de tous les points de l'île, de Messine, de Palerme, de Trapani et aussi de Caltanisetta.

Pas plus qu'en 1900, nous ne pouvons présenter ces conclusions que comme des indications d'attente. Toutes les objections qu'a soulevées M. Loth, nous les avions prévues ; nous connaissions cette déclaration du vice-consul italien de Bône, répondant à la demande de son Ministère, « qu'il lui est impossible de communiquer des chiffres et des dates exacts et qu'il est obligé de se borner à des renseignements généraux et à des considérations qu'une étude attentive du sujet et un séjour de quatre années peuvent lui suggérer. » Nous savions que le plus grand nombre des émigrants italiens, venant à Bône, à Philippeville et aussi à Alger, y débarquaient des grands vapeurs en provenance de Marseille. N'est-il point possible de sortir aujourd'hui de ce provisoire ? Il nous semble qu'avec la déclaration exigée depuis 1894 des étrangers domiciliés en Algérie, l'administration peut connaître exactement cette origine. et que, si elle le veut, ce provisoire cessera bientôt.

*
* *

Sur les étrangers, appartenant à d'autres nationalités de semblables recherches sont rendues superflues, soit par la faible étendue de leur patrie d'origine (île de

Malte), soit par le nombre infime de leurs nationaux algériens. Si donc l'on jette un regard d'ensemble sur les conclusions particulières auxquelles nous a conduit l'étude de chaque nationalité, se dégagent quelques idées générales qu'il n'est point superflu de souligner.

Les immigrants qui se sont fixés en Algérie, qu'ils soient Français, Espagnols ou Italiens, sont en grande majorité originaires de provinces méditerranéennes. Inutile de répéter que la proximité plus grande, la facilité des communications, les analogies entre les conditions d'existence et les cultures ont été pour beaucoup dans ces déplacements : ce sont là des banalités ressassées par tous. Mais — chose moins souvent observée, — ce n'est point à notre avis des côtes ou des plaines littorales de l'Italie ou de l'Espagne, et malgré certaines apparences, que viennent tous ces immigrants. Derrière les huertas espagnoles s'élèvent les premiers contreforts des plateaux castillans ; à coté des riches plaines de la Campanie et de la Sicile, s'étendent des régions plus rocailleuses et plus accidentées. Là, dans ces deux pays, vivait une population indigente, trop nombreuse pour la terre avare qui la nourrissait, et c'est sur elle que s'est particulièrement exercé l'attrait des riches campagnes ou des cités populeuses de la colonie. Même en France, grâce, sans doute, aux sollicitations de la colonisation officielle, les versants méridionaux du Massif Central, ceux des Pyrénées ou des Alpes, ont vu essaimer vers la colonie leur population laborieuse et pauvre. Tant il est vrai que, lorsqu'il s'agit de colonisation, et du déplacement de groupes d'individus, les causes les plus agissantes sont avant tout des raisons d'ordre économique.

DENSITÉ DES POPULATIONS EUROPÉENNES

Densité générale ; densité par département ; densité par arrondissement. — Densité par communes : tableaux. — Causes de cette densité : la conquête. Densité en 1856. — Relations entre la densité européenne et la densité indigène. — La colonisation officielle de 1856 à 1906 : peuplement des plaines de l'intérieur, peuplement des hauts plateaux. — Causes économiques : l'eau utilisable, les routes et les chemins de fer.

La densité des Européens en 1901.

Densité comparée de ces mêmes Européens en 1901.

Densité actuelle et densité possible et probable.

DENSITÉ DES POPULATIONS EUROPÉENNES

Densité générale ; densité par département ; densité par arrondissement. — Les Européens sont très inégalement répartis en Algérie. Pressés sur le littoral, nombreux dans toute la région tellienne, ils sont fort clairsemés à travers les steppes des Hauts-Plateaux et on les rencontre encore plus rarement dans les oasis du Sahara. Aussi ne faut-il point faire grand cas des calculs qui déterminent la densité générale des Européens en Algérie, d'autant que cette densité peut varier non seulement par suite des limites hypothétiques à attribuer à la colonie, mais aussi à cause des remaniements continus des circonscriptions administratives. Nous ne citerons que pour mémoire les résultats généraux auxquels on arrive avec les données du dénombrement de 1901.

A la suite des divers arrêtés gouvernementaux qui ont constitué les six annexes militaires des confins de l'Extrême-Sud Algérien, la superficie du territoire de la colonie a été fixée à 478,970 $^{kc.}$ Sa population était vers la même époque de 4,739,556 individus qui se divisaient en plusieurs groupes ethniques. On obtenait les résultats suivants pour chacun d'eux :

Densité générale (population entière)..	9.89
» des Indigènes	8.49
» des Européens.....	1.20
» des Israélites.....	0.12
» des Marocains et Tunisiens...	0.08

Assurément, si l'on s'en tenait à ces chiffres, on risquerait de se faire une conception assez fausse du

peuplement algérien ; on pourrait croire par exemple que l'Algérie, encore à peine habitée, ouvre à l'immigration européenne des espérances indéfinies, et ce seraient de mensongères illusions. Car la configuration du pays, sa situation en bordure du désert, sa végétation steppienne ou désertique au delà de la lisière du Tell, la sécheresse et l'irrégularité de son climat, la pauvreté de son sol en combustibles minéraux ne lui permettent point de nourrir une population aussi dense que celle des pays tempérés de la vieille Europe. Pour juger de la densité d'un pays et surtout des possibilités d'une densité plus grande dans l'avenir, il est nécessaire de ne point se borner à la simple considération de sa superficie, il faut faire intervenir d'autres facteurs : et la richesse agricole de son sol, et l'abondance de ses eaux, et l'industrie de ses habitants, et le nombre et la commodité des voies de communication, enfin la distribution actuelle de cette population. Problème très complexe et très délicat, sur lequel peut-être l'étude détaillée de la densité par arrondissements et par communes et des causes qui l'ont amenée pourra jeter quelques éclaircissements.

Pas plus que la densité générale, la densité spéciale par département ne parle à l'esprit ; et toujours pour la même raison : contraste absolu entre les régions saharienne, steppienne et tellienne. L'Algérie est, comme tout le Maghreb, un pays où les variations climatériques sont si grandes et si brusques à quelques degrés de latitude, et l'influence qu'elles exercent sur l'homme, sur la faune et sur la flore tellement profonde, qu'à côté de régions relativement très peuplées se trouvent d'immenses étendues désertiques. Or, les départements algériens découpent du Nord au Sud la colonie sans

tenir compte de ces régions naturelles, si nettement marquées et délimitées cependant. La pensée qui a inspiré l'administration quand elle a créé ces départements fut de réunir dans une même circonscription et, par suite, sous la même autorité les tribus du Nord et du Sud qui, depuis des siècles, étaient en relations suivies et dont les territoires servaient tour à tour de champs de culture pour les sédentaires et de terres de pacage pour les nomades. Mais, en s'efforçant de ne point briser ces groupements à la fois ethniques et économiques, on tailla et coupa sans aucun souci des affinités géographiques ou climatériques. Et il est arrivé que dans chacune de ces divisions administratives, il y eut une région qui fut peuplée, une autre qui le fut beaucoup moins et une dernière qui ne le fut pas du tout. Comment, en les réunissant toutes trois, aurait-on une idée nette de leur peuplement? Voici cependant, à titre d'indications, la densité de chacun de ces départements :

	ALGER	ORAN	CONSTANTINE
Densité totale.....	9.58	9.53	10.38
Densité des Indigènes.....	8.08	7.11	9.62
» des Européens.....	1.28	2.01	0.64
» des Israélites,.....	0.10	0.11	0.18
» des Tunisiens et Marocains ..	0.01	0 18	0.01

Les trois départements algériens auraient donc à peu près la même densité générale ; pour qui ne ferait aucune distinction entre les Indigènes et les Européens, Constantine aurait proportionnellement à sa superficie plus d'habitants qu'Alger et Alger plus qu'Oran. Etant donné cependant que son territoire, s'avançant beaucoup plus vers le Sud, est plus vaste que celui des deux autres, ce dernier département est en réalité plus peuplé et il contient moins d'Indigènes. La proportion d'habitants indigènes est en rapport indirect avec celle des Européens. La densité de la population indigène atteint 9.62 à Constantine sur une densité totale de 10.38 ; à Oran elle n'est plus que de 7.11. Au contraire, la densité de la population européenne s'élève à 2.01 à l'Ouest et elle s'abaisse à 0.64 à l'Est. Pour l'une comme pour l'autre de ces densités, le département d'Alger tient le milieu entre les deux autres.

Faut-il prendre pour base des calculs de cette densité les arrondissements algériens dont la plupart ont une superficie au moins égale à celle des départements métropolitains ? Sans nul doute la méthode serait meilleure ; car les limites de ces circonscriptions correspondent beaucoup mieux à celles de régions naturelles distinctes ; il n'y a plus entre leurs diverses parties les différences qui rendaient inassimilables les sections des départements. Quelques-uns même de ces arrondissements ont un territoire presque complètement compris dans la région tellienne et aisément colonisable ; pour eux, du moins, la comparaison est déjà possible entre leur densité et celle des départements français :

DENSITÉ PAR ARRONDISSEMENTS (1901)

Arrondissements	Superficie	Indigènes		Européens		Totale
						(1)
Alger.....	1.082.6	385.146	35.5	186.535	17.2	54.1
Médéa	488.7	89.587	18.3	4.697	0.96	19.7
Miliana.....	662.1	140.689	24.2	10.022	1.51	23.0
Orléansville ...	582.8	168.292	28.8	8.143	1.39	30.5
Tizi-Ouzou	368.9	393.470	106.6	8.567	2.32	109.0
Oran	608.1	112.972	18.5	130.445	21.4	43.3
Mascara.....	1.072.3	145.453	13.5	23.926	2.23	16.1
Mostaganem...	982.5	259.938	26.4	24.705	2.51	29.2
Sidi-bel-Abbès .	594.9	50.710	8.52	35.151	5.90	15.2
Tlemcen	435.8	116.688	26.7	15.709	3.60	32.9
Constantine ...	1.869.1	443.507	23.7	29.134	1.55	25.7
Batna.....	10.552	174.557	16.5	5.614	0.53	17.1
Bône..... ..	5.221	95.105	18.2	37.920	7.26	25 8
Bougie.....	5.528	373.869	67.6	9.159	1.65	69.4
Guelma	4.541	126.686	27.8	10.117	2.23	30.6
Philippeville ...	4.032	114.654	28.4	20.034	4.96	33.5
Sétif	13.518	295.288	21.8	9.957	0.73	22.7

(1) Les chiffres de densité totale sont un peu plus forts que ceux des densités européenne et indigène réunis. Dans la population totale en effet sont compris les Juifs et les Tunisiens et Marocains, groupes dont nous n'avons pas tenu compte pour calculer les densités européenne et indigène.

Le caractère le plus saillant de ce nouveau tableau, c'est que l'on se rapproche davantage de la densité normale des pays méditerranéens ; et on se convainc bien vite ici qu'étendue à l'ensemble de l'Algérie entière ou au département, la densité faisait naître de dangereuses illusions. La colonie est peuplée, et fort peuplée même, dans quelques-unes de ses parties. Voyez l'arrondissement de Tizi-Ouzou ; il dépasse sensiblement la moyenne des départements français avec 109 ; voyez celui de Bougie qui l'atteint presque avec 69.4. Nous objectera-t-on que dans ces arrondissements la densité de la population est due surtout à la foule des Indigènes, que le groupe européen y est réduit à une infime minorité ? Mais cela même est une double indication précieuse ; car cela prouve d'abord qu'en certaines régions la place est prise et bien prise, et que l'immigration européenne, sans y être impossible, n'y doit être favorisée que dans certaines limites et sous certaines formes. Et puis, n'y a-t-il pas là un autre enseignement, celui de la nécessité où l'on est en Algérie pour juger de la densité de la population européenne d'avoir toujours devant les yeux celle de la population indigène ?

A entrer dans un examen plus détaillé de ce tableau, de nouveaux caractères, de nouveaux traits se dessinent. Tous les arrondissements, situés en bordure de la mer, ont proportionnellement à leur étendue plus d'habitants et surtout plus d'Européens que les autres. La densité générale et la densité des Européens iraient donc en diminuant, au fur et à mesure qu'on s'éloignerait des côtes et qu'on s'enfoncerait vers le Sud. Et aussi la densité des Européens, très faible partout où il n'y a pas de villes importantes, se relève au contraire

là où il y a une forte population urbaine ; à Bône elle est de 7.26 ; à Alger, de 17.2 ; à Oran, de 21.4. Cette dernière dépasse même celle des Indigènes ; c'est le seul arrondissement où le fait est constaté : il méritait d'être signalé. D'ailleurs, en Oranie, l'élément européen entre toujours, même quand il s'agit de régions de l'intérieur, pour une part appréciable dans la densité générale. Ces variations dans la répartition des Européens doivent avoir leurs causes, et elles apparaissent à première vue très complexes, ici politiques et géographiques, là économiques et sociales.

*
* *

Densité par communes : tableaux. — Pour les bien étudier, au lieu de généraliser, on est conduit à spécialiser ; au lieu du département ou même de l'arrondissement, il faut considérer la commune. On est même forcé de faire un choix parmi ces communes et de laisser absolument de côté les territoires de commandement militaire, tant leur population nomade est clairsemée ; les Européens n'y habitent que quelques centres, entrepôts de commerce ou sièges d'une garnison, ou encore quelques villages à proximité de la mer d'alfa et de mines importantes. S'agit-il des territoires soumis à l'autorité civile, les communes de plein exercice seules possèdent une population dans laquelle le groupe européen est dense et compact. Dans les communes mixtes, il est moins bien représenté ; cependant, depuis que la sécurité des campagnes algériennes est plus grande et que la prospérité économique s'affirme avec plus de netteté, il

se produit une pénétration pacifique des douars indigènes ; en 1901, ce mouvement en avant de l'armée européenne est très sensible ; des propriétés sont acquises aux Arabes, des fermes isolées se bâtissent. Le Tell ne suffit plus, les Hauts-Plateaux sont abordés. La colonisation européenne s'avance peu à peu à l'intérieur et se diffuse. De cette diffusion, de ce mouvement en avant, témoigne clairement l'étude de la densité par commune (1).

(1) Calculer les densités est un travail long, pénible et qui resterait infructueux si on ne les transportait pas sur une carte et si on ne les traduisait par des signes visibles. Nous nous sommes imposé ce double labeur, mais nous avons été aidé dans notre tâche. Nous avons calculé cette densité, pour chaque commune et pour chaque centre, depuis l'époque où les dénombrements nous fournissaient un état exact de leur population, c'est-à-dire depuis 1856 ; nous n'avons pu le faire que grâce au concours de M. Accardo dont l'expérience très sûre des statistiques algériennes a été mise à contribution pour débrouiller la masse confuse et souvent chaotique des premiers dénombrements et pour rechercher les variations de superficie des communes. M. Accardo a établi sur ces données plusieurs cartes de densité des Européens, correspondant aux divers recensements de 1856, 1866, 1876, 1886, 1896. Comme elles ont été publiées en 1900 dans les « Questions diplomatiques et coloniales », il était inutile de les reproduire ici. Ajoutons que nous avons été aussi guidés dans ce travail par M. G. Boulogne dont la compétence en matière de démographie algérienne et sur toutes les questions intéressant la colonie l'a justement fait choisir pour une des fonctions les plus hautes de la colonie, et par M. le lieutenant-colonel Levé auquel la cause de la prépondérance de la race et de l'esprit français en Algérie tenait tant à cœur.

DENSITÉ DE LA POPULATION

DANS LES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE (1901)

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE — FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS — Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS — Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
DÉPARTEMENT D'ALGER							
ARRONDISSEMENT D'ALGER							
Alger	38.892 (1) 8085,65	10.811 2247,60	26.312 5470,27	360 74,84	20.167 4492,72	96.541 20071.10	4.81
Aïn-Taya	842 31,03	»	656 24,3	»	796 29,4	2.294 85,20	26.91
Alma	555 7,21	»	3.080 40,06	20 0,02	372 4,70	4.027 52,38	76.87
Ameur-el-Aïn	442 7,52	10 »	1.388 23,62	15 0,25	133 2,26	1.988 33,83	58.76
Arba	1.167 7,62	34 0,22	6.636 43,40	»	1.055 6,89	8.892 58,22	152.90
Arbatache	203 2,63	»	3.101 39,89	4 0,05	76 0,97	3.384 43,53	77.73
Attatba	177 2,57	»	1.790 26	9 0,13	120 1,74	2.096 30,45	68.83
Aumale	969 7,38	29 0,22	3.632 27,66	54 0,41	478 3,64	5.162 39,31	131.30
Baba-Hassen	307 29,23	»	28 2,66	»	358 34,09	693 66	10.50

(1) Les chiffres plus petits indiquent la densité de chaque groupe de population ; les autres les effectifs réels de cette population.

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Beni-Méred.....	405 28,90	»	50 3,57	»	136 9,71	591 42,21	14.00
Bérard.....	229 10,76	»	242 11,89	»	206 10,12	677 33,26	20.35
Birkadem.....	642 40,88	6 0,37	1.010 64,33	1 »	858 54,54	2.517 160	15.70
Birmandreïs	1.173 130	»	317 35	»	381 42	1.871 207	9.00
Bir-Rabalou.....	271 1,30	»	6.607 31,91	»	22 0,10	6.900 33,32	107.10
Birtouta.....	433 8,20	»	1.655 31,54	3	247 4,13	2.388 46	52.19
Blida.....	5.595 27,64	1.076 5,31	19.289 95,29	16 0,07	3.081 15,22	29.057 143,54	202.42
Boufarik.....	3.809 35,17	97 0,89	3.816 35,24	88 0,84	1.474 13,61	9.284 85,74	108.28
Bouinan.....	260 3,48	»	3.175 42,53	1	138 1,84	3.574 47,80	74.65
Bouira.....	1.045 4,70	13 »	6.326 28,23	17 »	184 0,84	7.585 33,84	224.08
Bourkika.....	400 13,33	7 0,20	739 24,63	8 0,20	148 4,93	1.302 43,40	30.00
Bouzaréa.....	575 37,58	5 0,32	621 40,58	»	643 42,02	1.844 120,52	15.30
Castiglione.....	1.074 72,37	3 0,20	156 10,51	»	491 33,08	1.724 116,17	14.84
Chebli	374 5,84	»	2.214 34,42	»	646 10,09	3.224 50,35	64.02
Cheragas.....	931 28,53	7 »	940 28,80	»	865 26,50	2.743 84,05	32.63
Cherchel.....	1.499 10,79	69 0,49	6.562 46,91	13 »	809 5,78	8.952 64,00	138.86
Chiffa.....	625 19,84	»	2.354 74,73	5 0,15	114 3,61	3.098 98,03	31.50

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Courbet	301 5,33	»	2.196 38,90	2 »	93 1,64	2.592 45,92	56.44
Crescia	300 20,20	»	607 41,01	»	240 16,20	1.147 77,32	14.80
Dély-Ibrahim	388 29,73	»	111 8,73	»	278 21,30	777 59,54	13.05
Douéra	1.601 27,37	3 »	1.698 29,03	»	708 12,10	4.010 68,74	58.49
Draria	380 30,81	»	800 65,00	»	287 23,33	1.467 119,26	12.30
El-Achour	260 31,70	»	4 »	»	138 16,02	402 47,80	8.20
El-Affroun	654 10,70	11 »	2.228 36,47	32 0,52	404 6,61	3.329 54,50	61.08
El-Biar	2.096 196,98	26 2,44	371 34,86	»	920 86,46	3.414 320,86	10.64
Félix-Faure	328 4,56	»	4.019 55,89	»	137 1,90	4.484 62,30	71.90
Fondouk	478 5,62	»	1.121 48,48	29 0,34	354 4,16	4.982 58,61	85.17
Fort-de-l'Eau	517 22,97	2 »	671 29,82	»	1.196 53,15	2.386 105,95	22.50
Fouka	659 51,30	»	308 24,44	»	276 21,92	1.243 97,86	12.60
Gouraya	218 2,40	»	3.780 36,44	»	41 0,39	4.039 38,94	103.71
Guyotville	972 56,34	»	68 3,94	»	1.780 103,17	2.820 163,53	17.25
Hussein-Dey	2.231 145,34	»	751 48,88	5 »	2.191 142,73	5.178 337,72	15.35
Koléa	1.683 22,2	24 »	3.014 39,8	9 »	1.266 15,4	5.996 77,4	75.60
Kouba	804 51,87	»	537 34,61	»	1.326 84,25	2.667 172,06	15.50

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Mahelma	285 17,06	»	686 41,07	»	263 15,70	1.234 73,80	16.70
Maison-Blanche	283 11,50	»	652 26,50	»	198 8,12	1.133 46,20	24.50
Maison-Carrée	3.138 53,82	3 »	2.328 39,41	47 0,80	1.357 23,44	6.873 117,87	58.30
Marengo	1.489 12,72	23 0,19	2.989 25,54	104 0,88	656 5,60	5.261 44,96	117.05
Ménerville	1.290 1,93	3 »	6.421 54,41	»	319 2,70	8.033 59,04	118.06
Meurad	291 1,97	»	3.476 23,48	156 1,03	385 2,60	4.308 29,24	148.10
Mouzaïaville	1.261 9,01	»	3.263 23,32	»	47 0,33	4.571 32,67	139.90
Mustapha	27.304 3191,17	436 54,92	2.998 353,09	20 2,53	6.664 843,5	37.412 4761,91	7.93
Novi	317 20,41	»	394 25,37	»	87 5,60	798 51,38	15.53
Oued-el-Alleug	767 40,09	»	2.735 35,98	»	243 3,19	3.743 49,24	76.01
Ouled-Fayet	260 14,33	»	213 11,74	»	469 25,85	942 51,93	18.44
Palestro	440 8,49	2 »	3.883 78,76	1 »	222 4,50	4.548 92,25	49.30
Réghaïa	226 5,43	»	1.013 24,36	1 »	188 4,52	1.428 34,34	41.58
Rivet	247 3,60	»	3.614 52,78	»	352 5,14	4.213 61,55	68.45
Rouïba	936 21,61	»	1.627 37,75	»	793 18,31	3.356 77,50	43.30
Rovigo	403 2,02	1 »	7 785 39,15	»	200 1,00	8.389 41,88	198.84
Saint-Eugène	2.160 205,91	582 54,43	598 52,24	26 2,47	1.388 122,68	4.754 434,98	10.49

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE — FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS — Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS — Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
Saint-Ferdinand	175 12,10	»	»	»	533 36,85	708 48,96	14.46
St-Pierre-St-Paul....	207 1,51	»	5.408 39,68	»	176 1,29	5.791 42,35	136.29
Sidi-Moussa.....	246 3,69	»	2.034 30,52	»	525 7,87	2.805 42,09	66.63
Saoula.....	362 18,50	»	749 38,29	»	242 12,37	1.353 69,17	19.56
Souma.....	333 6,90	»	4.313 89,48	»	194 4,02	4.840 100,37	48.22
Staouéli.....	868 16,52	»	486 9,26	1 »	821 15,45	2.176 41,46	52.48
Teleschoun	661 47,51	»	182 13,01	»	432 30,40	1.275 91,65	13.91
Tipaza	380 5,44	»	1.800 25,88	20 »	237 3,39	2.437 34,72	69.85
ARRONDISSEMENT DE MÉDÉA							
Médéa	1.555 16,75	1.308 15,05	11.837 127,58	30 0,32	298 3,21	15.118 162,92	92.79
Berrouaghia	704 32,33	232 10,65	994 45,69	4 0,18	46 2,11	1.980 90,95	21.77
Boghar.....	252 2,00	25 0,19	2.381 18,95	»	69 0,54	2.727 21,72	125.55
Boghari.....	341 6,21	322 5,86	3.075 56,04	75 1,36	162 2,95	3.975 72,44	54.87
Damiette.....	299 3,11	»	3.193 33,26	»	7 »	3.499 36,45	95.99
Lodi	278 1,72	7 »	3.040 19	»	79 0,49	3.404 21,16	160.89

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE — FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS — Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS — Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE des communes en kilomètres carrés
ARRONDISSEMENT DE MILIANA							
Miliana	1.191 38,36	827 26,64	4.725 152,22	92 2,96	892 28,73	7.727 298,93	31.04
Affreville	1.157 12,35	64 0,68	3.006 32,10	43 0,45	250 2,67	4.520 48,28	93.62
Aïn-Sultan	179 1,71	»	3.334 32,01	»	6 »	3.519 33,79	104.14
Bou-Medfa	324 12,47	10 0,37	860 33,56	»	105 4,05	1.299 50,41	25.92
Duperré	550 5,67	110 1,13	4.168 42,96	31 0,32	121 1,24	4.980 51,34	97.00
Kherba	229 2,73	»	2.625 31,48	»	7 »	2.862 34,07	83.36
Lavarande	151 4,87	2 »	918 29,61	3 »	27 0,87	1.101 35,51	31.00
Littré	173 3,73	3 »	1.526 32,96	»	11 »	1.713 37,00	46.29
Rouïna	190 3,38	»	1.949 34,86	»	39 0,69	2.178 38,96	59.90
Teniet-el-Had	609 4,80	218 1,47	3.359 22,78	68 0,46	137 0,92	4.391 29,78	147.41
Vesoul-Benian	156 9,9	»	615 39,1	4 »	7 »	782 49,70	15.72
ARRONDISSEMENT D'ORLÉANSVILLE							
Orléansville	1.615 8,03	380 1,89	9.145 45,49	101 0,50	1.032 5,13	12.273 61,05	201.01
Attafs (Les)	470 7,70	39 0,63	1.588 26	»	69 1,12	2.166 35,46	61.07
Carnot	472 4,81	2 0,02	3.515 35,82	2 0,02	9 0,09	4.000 40,77	98.12

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE — FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS — Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS — Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
Cavaignac.....	218 1,70	7 »	2.875 24,12	7 »	7 »	3.114 25,83	122.32
Charon.....	146 1,32	13 0,41	4.790 43,21	4 »	32 0,32	4.985 44,96	110.78
Montenotte.....	240 2,23	8 »	3.503 32,64	»	37 0,34	3.788 35,29	107.32
Oued-Fodda.....	462 3,65	20 0,15	4.521 35,73	21 0,16	45 0,35	5.069 40,07	126.50
Ténès.....	807 7,21	84 0,75	2.889 25,90	63 0,56	600 5,38	4.443 39,95	111.43
ARRONDISSEMENT DE TIZI-OUZOU							
Tizi-Ouzou.....	1.013 5,66	»	26.256 133,99	»	191 0,97	27.558 140,63	195.95
Bois-Sacré.....	244 2,73	»	7.444 83,47	»	18 »	7.706 86,40	89.18
Bordj-Menaïel.....	563 3,23	2 »	13.070 75,11	3 »	347 1,09	13.985 80,36	174:35
Camp-du-Maréchal..	221 3,52	»	7.659 122,25	»	3 »	7.883 125,82	62.73
Dellys.....	1.035 8,72	49 0,32	12.731 85,20	44 0,29	118 0,78	13.977 93,54	149.42
Dra-el-Mizan.....	551 9,01	20 0,32	3.888 63,63	»	31 0,50	4.490 73,49	61.10
Fort-National	352 9,22	»	8.757 229,50	»	28 0,73	9.137 239,35	38.16
Haussonvillers.....	222 3,83	»	5.325 92,42	»	20 0,32	5.567 96,57	58.70
Isserville.....	460 3,20	»	9.953 79	2 »	113 0,99	10.528 83,10	126.28
Mekla..	214 3,92	»	8.299 151,41	»	7 »	8.520 155,26	54.81

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Mirabeau	262 4,45	»	7.354 116,65	»	22 0,34	7.638 121,16	63.04
Rebeval	250 3,50	4 »	4.678 65,65	»	5 »	4.937 69,29	71.25
Tizi-Renif	150 4,30	»	4.291 115,48	»	»	4.441 119,31	37.16

DÉPARTEMENT D'ORAN

ARRONDISSEMENT D'ORAN

Oran	41.559 767,47	10.636 196,41	12.276 226,70	1.325 24,42	22.439 414,38	88.235 1629,45	54.15
Aïn-el-Arba	331 7,47	234 5,28	641 14,47	149 3,36	462 10,43	1.817 41,03	44.28
Aïn-el-Turk	436 16,57	»	»	59 2,24	519 19,73	1.014 38,55	26.30
Aïn-Khial	536 3,22	176 1,05	2.548 15,34	630 3,79	370 2,28	4.260 25,64	166.09
Aïn-Temouchent	1.167 31,11	418 11,17	1.876 50,14	1.205 32,21	2.380 63,61	7.046 188,34	37.41
Arcole	198 4,00	»	390 7,88	11 0,24	295 5,88	894 18,05	49.48
Arzew	2.257 28,52	25 0,31	757 9,56	163 2,05	2.353 28,51	5.555 70,02	79.13
Assi-Ameur	147 11,57	»	84 6,61	»	52 4,09	283 22,28	12.70
Assi-ben-Ogba	240 6,74	»	50 1,40	9 0,25	467 13,12	766 21,53	35.57
Assi-bou-Nif	207 10,10	»	133 6,49	12 0,58	151 7,36	503 24,56	20.48

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Bou-Henni	255 3,94	»	1.663 25,71	2 »	270 4,17	2.190 33,86	64.72
Bou-Sfer	350 7,30	8 0,17	556 11,60	3 »	1.003 20,20	1.920 40,07	47.92
Bou-Tlélis	652 3,13	39 0,18	2.358 11,33	135 0,65	1.038 4,99	4.222 22,97	208.01
Chabet-el-Leham (Laferrière)	524 6,70	»	1.693 21,77	230 2,99	199 2,57	2.646 34,03	77.75
El-Ançor	149 1,38	15 0,13	359 3,13	42 0,39	1.608 14,96	2.173 20,22	107.44
Er-Rahel	344 2,40	2 0,01	1.394 9,72	170 1,18	621 4,33	2.531 17,65	143.32
Fleurus	315 24,53	»	149 11,60	»	525 40,88	989 77,02	12.84
Hammam-bou-Hadjar	717 4,42	39 0,24	3.337 20,85	161 1,00	447 2,79	4.701 29,38	159.99
Kléber	366 9,13	»	97 2,42	24 0,59	445 11,10	932 23,25	40.08
Legrand	355 6,35	».	363 6,51	10 0,17	143 2,56	871 15,67	55.70
Lourmel	497 2,13	123 0,52	3.039 13,03	276 1,14	801 3,43	4.736 20,30	233.21
Mangin	185 3,42	»	1.154 19,63	61 1,15	44 0,81	1.444 26,76	53.96
Mers-el-Kebir	1.714 137,78	»	»	»	1.303 104,74	3.017 244,72	12.44
Misserghin	993 2,28	23 0,05	1.725 3,96	2 »	1.344 3,08	4.087 9,39	434.99
Mocta-Douz	252 1,45	»	1.458 8,39	»	274 1,58	1.984 11,42	173.58
Oued-Imbert	377 3,25	91 0,78	2.720 23,44	38 0,33	603 5,19	3.829 33,00	116.02
Perrégaux	1.824 8,46	145 0,67	3.904 18,12	173 0,80	3.293 15,28	9.339 43,31	215.40

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Rio-Salado	761 4,74	26 0,15	1.803 11,23	431 2,69	1.520 9,46	4.541 28,92	160.42
Ste-Barbe-du-Tlélat	580 6,21	103 1,10	2.104 22,54	18 0,19	1.110 11,70	3.915 44,11	93.33
Saint-Cloud	1.436 12,48	54 0,46	1.257 10,93	174 1,52	2.206 19,18	5.127 44,58	115.01
Saint-Denis-du-Sig	1.591 12,68	215 1,71	3.058 24,38	598 4,77	6.232 49,49	11.694 93,26	125.42
Saint-Leu	723 3,59	4 0,01	3.359 16,68	1 »	1.117 5,32	5.204 25,88	201.30
Saint-Louis	538 5.78	»	1.282 13,78	6 »	567 6,55	2.393 25,72	93.07
Saint-Maur	256 11,27	29 0,12	3.800 16,73	»	345 1,51	4.430 19.51	227.03
La Sénia	163 7,76	1 »	179 8,52	103 4,90	1.142 54,00	1.588 75,61	21.00
Sidi-Chami	448 6,91	»	583 9,00	125 1,93	435 6,71	1.591 24,56	64.76
Tafaraoui	275 1,57	»	6.144 33,68	54 0,29	103 0,56	6.576 36,04	182.42
Tiaret	1.580 38,14	416 10,04	2.603 62,84	578 13,95	806 19,46	5.983 144,49	41.42
Valmy	248 3,40	5 0,06	367 5,03	18 0,25	321 4,40	959 13,16	72.85
ARRONDISSEMENT DE MASCARA							
Mascara	4.353 48,36	382 4,24	8.996 99,95	663 7,36	6.520 72,44	20.914 232,39	92.13
Aïn el-Hadjar	659 38,70	14 0,82	95 5,58	14 0,82	323 19,50	1.105 65,00	17.49
Dublineau	292 4,50	»	886 13,00	45 0,75	254 3,70	1.477 22,00	67.70

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE — FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS — Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS — Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
Palikao	306 16,72	137 7,05	510 27,84	134 7,03	225 17,87	1.312 71,77	18.28
Saïda	2.192 63,52	354 10,25	2.159 62,54	498 14,42	1.662 48,14	6.865 199,90	34.52
ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM							
Mostaganem	4.278 105,91	766 18,98	9.069 222,00	73 1,80	3.770 93,34	17.956 449,56	40.39
Aboukir.....	332 7,48	»	1.626 38,24	»	35 0,79	1.993 44,91	44.37
Aïn-Sidi-Chérif	204 6,87	»	1.154 38,92	»	15 0,50	1.373 46,30	29.65
Aïn-Tedelès.....	583 7,50	64 0,82	2.099 27,03	8 0,10	168 2,16	2.922 37,64	77.63
Belle-Côte	148 3,80	»	1.140 29,48	»	19 0,51	1.307 31,78	38.68
Bellevue.....	221 2,59	»	2.548 29,94	1 »	72 0,82	2.842 33,39	85.09
Blad-Touaria.....	344 5,37	»	2.140 33,43	»	17 0,26	2.501 39,07	64.59
Bosquet.....	264 2,69	8 »	1.985 20,29	»	85 0,86	2.342 23,94	97.79
Bouguirat.....	441 17,49	23 0,91	281 14,14	»	107 4,24	852 33,79	25.21
Hillil (L')	303 5,90	25 0,48	2.070 40,32	»	76 1,48	2.474 48,19	51.33
Inkermann.....	522 3,23	69 0,42	3.982 24,00	57 0,35	184 1,14	4.814 29,90	161.47
Mazagran	542 28,24	»	1.222 63,67	»	147 7,66	1.911 99,57	19.19
Noisy-les-Bains.....	442 64,05	»	1.550 22,47	»	61 0,89	2.053 29,75	69.12

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Pélissier	488 11,07	»	1.884 42,76	7 0,45	105 2,38	2.484 56,39	44.05
Pont-du-Chéliff	88 1	»	3.010 34,03	»	15 0,16	3.113 35,39	88.44
Relizane	1.186 11,16	680 6,39	3.574 33,64	126 1,48	1.798 16,90	7.364 69,20	106.27
Rivoli	515 9,41	»	1.311 23,97	36 0,65	164 2,99	2.026 37,04	54.69
Saint-Aimé	614 10,71	7	420 7,32	7 »	60 1,04	1.108 19,33	57.32
La Stidia	642 7,03	»	1.197 13,11	14 0,15	104 1,13	1.957 21,44	91.24
Tounin	157 3,49	»	1.784 39,75	»	26 0,57	1.967 43,73	44.93
ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS							
Sidi-bel-Abbès	6.484 78,70	813 9,90	5.908 72,01	578 7,04	11.956 147,70	25.739 313,70	82.04
Bonnier	191 1,60	»	1.672 14	256 2,10	115 0,96	2.234 18,80	119.36
Bou-Khanefis	457 16	18 0,64	87 3,11	55 1,90	746 26,70	1.363 48,80	27.93
Chanzy	324 2,96	7 »	999 9,15	84 0,76	498 4,56	1.912 17,49	109.27
Mercier-Lacombe	775 7,39	»	1.921 18,10	389 3,61	502 4,72	3.587 33,80	106.10
Palissy	331 7,49	4 »	327 7,40	176 3,98	364 8,24	1.202 27,21	44.17
Prudon	186 8,30	8 »	63 2,60	42 1,82	497 21,70	796 34,80	22.87
Sidi-Lhassen	670 6,70	36 0,36	1.360 13,60	235 2,35	652 6,52	2.953 29,53	99.91

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Tassin	601 15,07	» 	75 1,87	6 0,15	244 6,12	926 23,23	39.86
Tenira	267 1,45	38 0,20	1.635 8,92	376 2,05	322 1,75	2.638 12,43	183.15
Tessala	162 1,52	» 	1.808 16,98	167 1,56	141 1,32	2.278 21,48	106.47
Trembles (Les)	251 1,89	» 	2.216 16,71	54 0,40	679 5,12	3.200 24,13	132.60
ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN							
Tlemcen	4.115 28,15	4.909 33,23	14.175 163,75	720 4,48	1.463 9,90	35.382 239,16	147.69
Beni-Saf	506 4,20	69 0,58	2.382 20,05	2.137 18,83	1.657 13,95	6.751 56,94	118.75
Hennaya	436 7,86	40 0,72	1.969 36,40	» 	446 8,04	2.891 52,00	55.42
Lamoricière	498 10,74	31 0,70	747 17,10	50 1,37	709 16,28	2.035 46,72	43 55
Nemours	806 32,12	161 6,41	1.618 64,48	463 18,45	352 14,02	3.400 135,51	25.09
Pont-de-l'Isser	206 1,30	68 0,43	3.746 23,72	452 2,85	165 1,04	4.637 29,54	157.93
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE							
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE							
Constantine	15.370 85,67	7.186 40,05	23.380 130,31	165 1	2.142 11,93	48.243 268,94	179.41
Aïn-Abid	81 0,47	5 »	3.228 18,85	2 »	8 »	3.324 19,92	171.24

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Aïn-Beïda	506 2,72	703 3,76	5.549 29,83	230 1,23	128 0,68	7.116 38,22	186.76
Aïn-Kerma	133 1,24	»	4.138 38,77	»	»	4.271 40,01	107.21
Aïn-Smara	156 1	»	2.492 46,09	»	33 0,22	2.681 17,29	155.16
Aïn-Tinn	134 1,33	»	3.698 36,98	»	18 0,18	3.850 38,50	100.16
Bizot	274 1,10	»	8.893 35,99	»	16 0,06	9.183 37,17	247.03
Condé-Smendou	340 1,25	»	12.156 44,85	12 »	79 0,29	12.587 46,29	271.57
Grarem	246 1,86	»	6.500 48,55	»	12 0,08	6.758 50,48	133.86
Guettar-el-Aïch	31 0,29	»	1.658 16,01	»	2 »	1.691 16,33	103.54
Hamma	173 3,90	2 »	4.658 105,12	»	54 1,21	4.887 110,31	44.31
Khroub (Le)	565 1,22	»	8.299 17,95	3 »	39 0,08	8.906 19,47	462.12
Mila	353 2,01	8 »	7.630 43,46	1 »	31 0,17	8.023 45,63	175.58
Oued-Athménia	225 1,07	5 »	5.674 27,22	»	12 0,05	5.916 28,39	208.36
Oued-Seguin	126 0,85	»	2.345 16,55	5	13 0,09	2.489 17,57	141.62
Oued-Zenati	667 1,32	44 0,08	12.164 24.25	61 0,12	124 0,24	13.060 25.71	501.49
Ouled-Rahmoun	225 1,11	»	4.080 18,80	»	40 0,18	4.345 20	215.59
Renier	232 1,40	»	3.660 22,10	»	29 0,11	3.921 23,61	165.59
Rouffach	252 1,16	»	4.243 18,10	»	34 0,15	4.529 19,41	215.59

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE des communes en kilomètres carrés
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS		POPULATION TOTALE	
				Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses		
Sidi-Merouane.....	286 3,73	»	4.207 56,20	»	»	4.493 59,93	76.63
Tebessa,.....	658 3,48	267 1,41	5.201 27,54	612 3,24	384 2.03	7.122 37,72	288.08
Zeraïa.....	277 2,39	»	3.983 34,33	»	4 »	4.264 36,72	116.07
ARRONDISSEMENT DE BATNA							
Batna.....	1.974 11,30	542 3,10	3.938 22,50	53 0,30	407 2,30	6.914 39,60	174.65
Biskra.....	701 7,92	111 1,25	6.500 73,43	11 »	205 2,31	7.528 84,91	88.51
Lambèse.....	444 9,38	1 »	897 18,95	2 »	22 0.46	1.366 28,86	47.32
ARRONDISSEMENT DE BÔNE							
Bône.....	15.757 159,18	1.386 14,01	9.343 94,45	271 2,73	10.236 103,47	36.993 373,96	98.92
Aïn-Mokra.....	246 1,42	»	1.490 8,62	1 »	330 1,91	2.067 12,53	172.84
Barral.....	289 7	»	1.008 24,47	»	76 1,84	1.373 33,33	41.19
Bugeaud.....	307 30,79	»	366 36,71	»	111 11,73	784 78,62	9.97
Duvivier.....	470 9,78	»	1.183 24,32	»	206 4,20	1.859 37,97	49.04
Duzerville.....	533 3,41	»	3.605 23,08	1 »	428 2,73	4.567 29,12	156.12
Herbillon.....	220 1,92	»	1.948 17,02	»	80 0,60	2.248 19,54	114.41
La Calle.....	1.621 10,60	71 0,70	1.125 11,20	6 »	1.304 1,14	4.127 41,30	99.70

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE — FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS — Marocains et Tunisiens	ÉTRANGERS — Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
Mondovi	901 15,46	23 0,36	1.804 28	10 0,10	398 6,31	3.136 49	63.13
Morris	664 7,90	17 0,20	2.339 27	1 »	160 2	3.181 38	83.15
Nechmeya	165 1,36	»	2.689 22,21	2 »	8 »	2.864 23,64	121.12
Penthièvre	166 1,20	»	1.974 14,70	8 0,05	48 0,35	2.196 16,40	133.37
Randon	520 2,40	»	4.589 21,20	»	141 0,60	5.250 24,20	216.43
ARRONDISSEMENT DE BOUGIE							
Bougie	3.364 59,06	561 9,87	9.874 173,90	17 0,30	736 12,96	14.552 256,25	56.79
Akbou	586 6,61	4 »	1.634 16,10	2 »	52 0,59	2.278 25,76	88.60
Chekfa	140 4,84	»	1.148 39,70	»	»	1.288 44,20	28.91
Djidjelli	1.050 23,41	»	5.014 111,81	»	268 5,97	6.332 141,21	44.84
Duquesne	180 2,08	»	2.963 34,36	»	7 0,08	3.150 37,41	86.21
El-Kseur	349 8,12	22 0,51	748 17,44	»	63 1,46	1.182 27,52	42.95
Oued-Amizour	291 5,06	14 0,24	1.403 24,40	»	47 0,81	1.755 30,53	57.48
Strasbourg	145 3,93	»	1.659 34,90	»	16 0,97	1.820 49,40	36.84

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	ÉTRANGERS		POPULATION TOTALE	
				Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses		
ARRONDISSEMENT DE GUELMA							
Guelma	1.726 20,27	711 8,35	4.278 50,24	80 0,92	884 10,38	7.679 90,19	85.14
Clauzel	193 4,48	»	2.917 22,40	»	38 0,29	3.148 24,18	130.20
Enchir-Saïd	60 0,74	»	1.406 16,93	»	»	1.466 17,67	82.94
Guelaâ-bou-Sba	139 3,71	»	1.298 34,98	»	6 »	1.443 38,54	37.44
Héliopolis	509 6.98	»	2.184 29,96	16 0,21	156 2,10	2.865 39,30	72.89
Kellermann	224 3,13	»	2.640 36,93	»	5 »	2.869 40,12	71.48
Millésimo	93 1,07	»	3.439 39,36	»	92 1,05	3.624 41,48	87.36
Petit	147 1,72	»	2.977 34.90	»	83 0,97	3.207 37,59	85.30
Souk-Ahras	2.368 51,05	416 9,22	2.906 62,65	290 6,25	1.567 33,78	7.547 160,56	46.38
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE							
Philippeville	8.143 34,98	153 0,65	7.104 30,52	23 0,09	5.828 25,04	21.251 91,30	232.76
Col-des-Oliviers	186 2,23	»	3.112 37,21	»	28 0,33	3.326 39,77	83 62
Collo	641 26,48	»	2.377 99,99	1 »	252 40,59	3.271 137,40	23.79
El-Arrouch	447 3,82	24 0,23	3.817 32,59	3 »	111 0,97	4.402 39,33	117.19
Gastonville	166 1,76	»	3.415 36,36	» »	29 0,30	3.610 38,43	93.92

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE						SUPERFICIE DES COMMUNES en kilomètres carrés
				ÉTRANGERS			
	FRANÇAIS	ISRAÉLITES FRANÇAIS	SUJETS FRANÇAIS (Arabes, Kabyles, etc.)	Marocains et Tunisiens	Nationalités diverses	POPULATION TOTALE	
Gastu	130 1,09	»	2.017 21,32	7 »	21 0,22	2.175 23,44	93.95
Jemmapes	924 12,21	69 0,91	2.102 27,70	28 0,36	389 5,11	3.512 46,45	75.63
Robertville	419 2,49	»	4.878 28,93	»	40 0,24	5.337 31,66	168.57
Saint-Charles	210 1,85	1 »	2.525 22,25	»	114 1	2.850 25,11	113.47
Stora	779 6,68	»	2.153 18,30	»	149 1,27	3.081 26,44	116.51
ARRONDISSEMENT DE SÉTIF							
Sétif	3.113 15,63	1.601 8,01	9.763 48,82	20 0,10	644 3,22	15.141 75,74	199.76
Aïn-Abessa	342 1,76	27 0,14	5.323 27,44	»	9 »	5.701 20,10	194.36
Aïn-Roua	128 1,21	»	3.161 29,91	»	23 0,21	3.312 31,34	105.65
Aïn-Tagrout	206 1,52	»	4.125 30,56	»	»	4.331 32,08	134.97
Bordj-bou-Arréridj	699 3,77	121 0,65	6.508 35,14	4 »	89 0,48	7.421 40,07	185.20
Coligny	143 0,99	»	3.520 23,70	»	17 0,17	3.680 24,80	148.33
El-Ouricia	141 1,27	»	3.020 27,37	»	12 0,10	3.173 28,75	110.86
Saint-Arnaud	402 3,17	145 1,14	4.550 35,96	24 0,18	149 1,17	5.270 41,65	126.52

Causes de la densité : la Conquête. — Densité en 1856. — A l'examen des nombreux tableaux que nous avons dressés de la densité actuelle des communes algériennes, au vu des cartes que nous avons tracées et où l'on peut suivre pour ainsi dire pas à pas le peuplement des centres, un long historique des variations de cette densité paraîtra une superfétation.

Aussi bien n'entre-t-il nullement dans notre pensée de répéter cette nomenclature sous prétexte de l'expliquer. Mais la répartition des Européens sur cette terre d'Afrique a ses causes (1) historiques et géographiques, économiques et sociales. Les indi-

(1) Dans cette étude des causes de la densité, nous n'avons pas la prétention de les passer toutes en revue. Si nous avions voulu être complet, il eût fallu descendre dans les détails, envisager les cas particuliers.

Notamment, en géographie, nous aurions été amenés à faire intervenir les différences géologiques qui existent entre les régions algériennes et ne pas nous en tenir à la simple division en trois grandes zones climatériques. Il est bien certain, par exemple, que les terrains gréseux qui se prêtent à une végétation forestière auront une densité de population inférieure à celle des terrains d'alluvions où les cultures les plus riches peuvent réussir.

De même en histoire, nous n'avons insisté que sur les événements généraux et sur les progrès décisifs de la colonisation dans les plaines littorallennes, puis dans celles de l'intérieur, enfin sur les Hauts-Plateaux. On trouvera, dans l'étude de M. Busson, des indications plus détaillées sur toute la période qui s'étend des origines à 1896.

Enfin, pour les causes économiques, nous ne citons que l'eau utilisable et le développement des voies de communication ; c'est volontairement, et pour ne point étendre démesurément notre sujet, que nous avons laissé de côté les cultures, le commerce, l'industrie. D'ailleurs, nous reviendrons sur les rapports de la population et de la richesse dans un des chapitres qui suivront.

quer, faire la part de chacune d'elles a son intérêt ; ce sera l'illustration des documents que nous avons apportés.

De tous les agents de peuplement le plus actif et presque l'unique dans les premiers temps de l'occupation française fut la colonisation officielle. Quand on conteste ses heureux effets, on oublie généralement qu'elle seule était capable d'implanter des colons en Algérie durant la période difficile de la conquète ; que, si elle ne les avait pas attirés par l'appât des concessions gratuites, ils n'y seraient guère venus spontanément, tant les conditions d'établissement étaient difficiles. Cette terre dont on venait de s'emparer n'était pas vide d'habitants, elle était au contraire entre les mains de propriétaires qui la cultivaient ou de pasteurs qui y conduisaient de nombreux troupeaux. De plus, ces possesseurs du sol formaient un peuple belliqueux, fanatique, prèt à se soulever au moindre appel de ses chefs ou à la voix de ses marabouts. Chez ces Musulmans, la haine de l'infidèle n'avait d'égale que la folle témérité avec laquelle ils le combattaient. Et ils avaient de puissants auxiliaires dans le climat meurtrier qui décimait les vainqueurs et dans l'aspect triste et désolé des campagnes algériennes, dévastées depuis des siècles par la barbarie et l'insouciance des conquérants arabes. Quelle triste impression n'en rapportaient pas nos officiers, dont les opinions n'étaient peut-êtrepas très autorisées, mais aux opinions desquels on ajoutait foi parce qu'elles étaient vécues et exprimées en termes peu mesurés ! Tel général ne voyait dans le Sahel d'Alger que des collines couvertes de broussailles, de cactus épineux, d'une herbe maigre et chétive ; et il en concluait que jamais le pays ne se

prêterait aux cultures européennes ! Tel autre, au retour d'une traversée difficile de la Mitidja, considérait cette plaine coupée de fondrières et semée de marécages, comme une région pestilentielle et meurtrière pour les Européens, une région où jamais la colonisation ne devait prospérer.

Malgré ces conditions désavantageuses, malgré ces opinions pessimistes sur l'avenir du Sahel d'Alger ou de la Mitidja, le gouvernement eut le mérite de ne point désespérer de sa conquête et il entreprit de coloniser un pays en apparence si peu colonisable. Et lui seul, d'ailleurs, pouvait tenter cette aventure. Non pas que nous contestions les heureux efforts de quelques hardis pionniers de la première heure ; mais combien étaient-ils ceux qui, après avoir acheté des terres aux Arabes, les mirent en valeur, ou simplement eurent l'intention de les faire cultiver ? Combien plus nombreux furent ceux qui, par l'accaparement des domaines des environs d'Alger, n'eurent en vue qu'une simple spéculation ! Et quand les farouches cavaliers d'Abd-el-Kader firent irruption dans le long couloir de la Mitidja et détruisirent fermes et récoltes, où étaient ces fermes riches et prospères dont on fit grand bruit ? En réalité, la colonisation ne commença que lorsque le gouvernement se fut résolu à prendre en main cette grande œuvre.

Les généraux, auxquels elle fut confiée, se laissèrent d'abord guider par des préoccupations toutes militaires. Bugeaud fut le premier qui apporta dans l'administration de la colonie cet esprit de suite et de décision, cette méthode, ce pressentiment de l'avenir, sans lesquels on ne fait rien de grand. Bien qu'il ait été appelé avant tout à protéger les possessions françaises

contre le plus audacieux et le plus insaisissable des adversaires, peut-être même à cause de cette lutte de tous les jours, il comprit qu'il fallait organiser solidement cette colonisation, il voulut même la militariser. Il comprit qu'il ne pouvait la laisser s'éparpiller sans l'exposer à de brusques attaques. Par dessus tout, la prise de possession et la pacification de la Régence entière s'imposaient.

Avant lui, quelques garnisons avaient été laissées à Médéa, à Miliana ; mais, réduites à un petit nombre de soldats, elles restaient étroitement bloquées entre les murs de ces villes et, loin d'être des signes de force, elles n'attestaient que notre faiblesse et notre impuissance, d'autant que, pour les ravitailler, il fallait de véritables expéditions militaires. Bugeaud fit occuper fortement ces centres, et de là rayonna pour pacifier le pays. En même temps qu'il harcelait son insaisissable adversaire, il asseyait définitivement la domination française à Médéa, à Miliana, à Mascara (1841), puis à Tlemcen (1842), tandis que, dans l'Est, son lieutenant, le général Négrier, occupait M'sila (1841), Tébessa (1842). Toutes les villes, placées à la lisière du Tell et des Hauts-Plateaux, devinrent autant de centres de résistance contre toute incursion. Bientôt cette ligne de postes ne suffit plus ; on se résolut à la pousser plus loin vers le Sud et à accroître ainsi la superficie du territoire effectivement soumis à notre autorité. Aux portes des Hauts-Plateaux, à Boghar, à Teniet-el-Haâd, à Tiaret, à Sidi-bel-Abbès, nouvelle ligne de forteresses : le Tell était en partie conquis et en même temps défendu.

A l'œuvre de l'épée succéda l'œuvre de la charrue. Bugeaud voulut attirer en Algérie des colons euro-

péens ; c'était le plus habile moyen d'assurer la défense du territoire conquis. Ces colons, il les rangea un peu comme on range les soldats dans une armée ; leurs villages, il les plaça ainsi que des places fortes sur des plateaux peu accessibles ou des éperons montagneux d'où la défense était facile. Ou bien encore il créa des agglomérations dans le voisinage des places fortes occupées par nos troupes. Bientôt, suivant un plan conçu et exécuté par le comte Guyot, mais inspiré par Bugeaud, une triple ceinture de gros bourgs qu'on bâtit dans le Sahel et la Mitidja protégea Alger ; d'autres entourèrent les principales villes du littoral : La Calle, Philippeville, Mostaganem, Oran, Arzew.

Aux successeurs du maréchal Bugeaud s'imposa l'obligation de pénétrer toujours plus avant dans l'intérieur, pour protéger nos possessions du Tell. Bientôt, les oasis qui s'égrènent au pied des Hauts-Plateaux, sur le versant saharien, devinrent le foyer d'intrigues dangereuses ourdies contre nous par des fanatiques. Il fallut agir. Laghouat se rendit après un siège mémorable (1852), le M'zab se soumit, Ouargla, Touggourt furent bientôt nos sentinelles avancées dans le désert. Seule la montagneuse Kabylie restait indépendante. Toutefois quelques villes du littoral entre Alger et Philippeville avaient été occupées : Bougie (1833), Djidjelli (1839), Collo (1843), Dellys (1844) ; Bugeaud avait aussi dirigé plusieurs colonnes volantes contre des tribus trop remuantes. Ce n'est qu'en 1857 que le maréchal Randon résolut d'en finir avec la résistance opiniâtre de ces montagnards ; il cerna le massif kabyle, puis obligea les tribus les plus guerrières et les plus indomptables, tels les Beni-Iraten, les Beni-

Menguellet, à demander l'aman. La Kabylie était domptée et l'Algérie pacifiée.

Durant toute cette longue période de conquêtes, malgré la guerre, malgré des insurrections sanglantes, la population européenne n'avait pas cessé de s'accroître. L'insécurité des campagnes algériennes et les prescriptions administratives l'avaient plus ou moins obligée à se cantonner dans quelques villes ou villages fortifiés ou dans certains districts voisins de nos postes militaires. Sur ces points, la densité est déjà grande, mais ce ne sont que des points et ces points sont rares. Le recensement de 1856 nous permettra de juger de ce qui avait été fait jusqu'à cette date.

Les Européens forment alors deux groupes compacts, l'un à Alger, l'autre à Oran. A Alger, ils composent déjà une grosse partie de la population ; ils sont installés en nombre à Boufarik, à l'Arba, à Blida ; ils essaiment dans toute la Mitidja. Les villages créés dans le Sahel ont prospéré, et déjà leurs habitants sont maîtres de tous les environs de la capitale. Dans la haute Mitidja et jusqu'à Tipaza, des centres sont échelonnés, disposés comme les anneaux d'une chaîne. En dehors de cette zone voisine d'Alger, où vraiment la colonisation a agrandi son territoire, combien est restreint celui qu'elle possède auprès des autres villes ! Sur la côte Ténès et Cherchell ont encore une densité assez grande, mais à l intérieur il n'existe que quelques points à peine peuplés : Orléansville, Miliana, Vesoul-Benian, Médéa, Aumale, Tizi-Ouzou, Dra-el-Mizan, Dellys; plus loin encore Teniet-el-Haâd, Boghari, Djelfa, Laghouat, villes de garnison plus que de colonisation.

A Oran, la situation est la même ; les Européens se

pressent autour des villes ou des gros bourgs, centres de protection ou de refuge en cas de danger. A tout considérer cependant, le groupe est moins compact qu'à Alger ; il s'étend plutôt en longueur sur la côte qu'en largeur vers l'intérieur. Trois villes littorales : Mostaganem, Arzew, Oran, arrondissent leurs périmètres de colonisation qui tendent à se souder l'un à l'autre. A l'intérieur commencent aussi à se faire sentir les effets de la pénétration européenne et — fait remarquable — cette prise de possession des plaines oranaises est plus avancée que dans le département d'Alger, bien qu'elle soit de date plus récente. Tlemcen a déjà une densité de population européenne supérieure à 100, Sidi-bel-Abbès et Mascara à 50, Nemours, Aïn-Temouchent, Saint-Denis-du-Sig sont de gros bourgs ; Saïda, Sebdou des postes avancés.

Dans le département de Constantine, la population n'avait pas, pour ainsi dire, de centre de ralliement et d'attraction unique sur la côte, et, à n'en pas douter, ce fut là une des raisons pour lesquelles elle n'y a jamais été aussi dense que dans les deux autres provinces. Constantine ne possédait qu'un port éloigné, Bône ; on chercha à la doter d'un débouché plus rapproché qu'on créa de toutes pièces, Philippeville ; mais Bône subsista toujours, et les relations qui se développèrent entre ces trois villes nécessitèrent l'établissement de villages échelonnés sur le parcours. En 1856, Constantine est reliée déjà par une série de centres à Philippeville, et la carte de densité atteste qu'entre ces deux villes il y a comme une traînée d'Européens. Semblable disposition se fait remarquer entre Bône et Guelma. Ces deux sillons parallèles s'enfoncent dans l'intérieur comme des tentacules.

En dehors de ces routes, combien les bourgs où l'on retrouve quelques Français ou des Maltais et des Italiens sont distants les uns des autres et combien faible est leur densité ! Ce sont sur la côte, Bougie, Djidjelli, La Calle ; à l'intérieur, Bordj-bou-Arréridj, Sétif, Batna, Aïn-Beïda, Souk-Ahras, Tébessa, et, si l'on regarde encore plus au Sud, Bou-Saâda, Biskra.

Donc, en 1856, deux groupes très compacts, l'un à Alger, l'autre à Oran ; dans le département de Constantine, deux routes jalonnées de centres ; et à l'intérieur, quelques postes militaires. Le périmètre de colonisation est des plus restreints, et la densité dans les centres est forte. Elle faiblira par la suite sur quelques points parce que la population, assurée d'une protection plus efficace, essaimera dans les campagnes.

*
* *

La densité indigène et la densité européenne. — Relations.— Quels progrès n'a-t-on pas accomplis en un demi-siècle ! Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les différentes cartes de densité. Le Tell entier a été envahi ; aujourd'hui c'est le tour des Hauts-Plateaux. Mais dans cette période, quoique l'action administrative ait été encore très puissante, d'autres causes sont entrées en jeu pour déterminer la répartition de ces Européens ; d'autres raisons par conséquent doivent être données pour expliquer les variations actuelles de la densité.

Ce qu'il ne faut jamais oublier dans une étude pareille, c'est que la population européenne s'est juxtaposée, sinon mélangée, à une population indi-

gène et que son établissement a été facilité ici par le nombre restreint des possesseurs du sol, arrêté et limité là par leur grande densité. Combien il serait intéressant de montrer que des deux éléments ethniques, Arabe et Berbère, auxquels appartiennent les Indigènes algériens, les uns n'ont pas été un obstacle bien sérieux à l'invasion pacifique des colons européens qui s'emparent de leurs terres et les refoulent devant eux ; les autres, au contraire, après avoir été un moment vaincus et dépouillés, résistent opiniâtrement à l'éviction et reconquièrent leurs terres séquestrées !

Jetez les yeux sur une carte de densité des populations musulmanes : vous y verrez tracés les chemins suivis par les grandes invasions arabes. Les Hillals et les Soléïns, les vrais conquérants de la Berbérie, se déplaçaient à travers les plateaux et les plaines, poussant devant eux leurs longs troupeaux ; ils pillèrent et ravagèrent donc les régions d'accès facile, s'établirent sur les meilleures terres et rejetèrent dans les montagnes les populations autochtones. A travers les siècles, cette situation se perpétua, la conquête turque ne devait pas la modifier. Aussi, quand nous débarquâmes en Algérie, non seulement nous trouvâmes ces plaines peu peuplées, mais le plus souvent elles étaient entre les mains du beylik auquel nous succédions. Avantage qui ne fut pas sans danger : car certaines de ces plaines, parmi les plus fécondes de l'Algérie, s'étaient transformées, par suite de l'incurie des Arabes, en marais pestilentiels ou en landes arides qu'avaient envahies les touffes de lentisques ou de palmiers nains. En Europe, on trouve les agglomérations les plus populeuses dans les plaines, là où la terre est la plus fertile et la plus facile à cultiver, là où

l'homme peut vivre lui et sa famille avec le produit de quelques arpents de terre ; en Afrique, les plaines étaient dépeuplées, la fièvre en avait chassé les habitants. Elle faillit aussi en éloigner les Européens, mais des cultures répétées, des labours profonds, une opiniâtreté qui ne reculait point devant les menaces de mort, leur permirent de reculer les limites de cet habitat séculaire de la fièvre ; et ce sont ces plaines, conquises deux fois sur les indigènes et sur la fièvre qui sont devenues, avec les premiers contreforts des montagnes, la région préférée des Européens, celle où leur densité est la plus considérable et dépasse souvent celle des Indigènes.

Dans les massifs montagneux, au contraire, s'étaient réfugiés les Berbères ; et ils s'y étaient maintenus à travers toutes les vicissitudes qu'avait traversées l'Afrique du Nord. Par leur labeur séculaire, ils avaient transformé ces régions naturellement pauvres en de véritables jardins, et, malgré leur nombre toujours croissant, ils vivaient des produits du sol ou de leur industrie primitive. En Afrique, contrairement à ce qui existait en Europe, les régions de grande, de très grande densité étaient les régions montagneuses, la grande Kabylie, la petite Kabylie, l'Aurès.

Dans la grande Kabylie, les communes mixtes du Djurdjura et de Fort-National ont des densités bien supérieures à 100 et celles de Dellys, de Dra-el-Mizan et du Haut-Sebaou atteignent presque ce chiffre. L'exemple de la commune du Djurdjura surtout est topique :

	POPULATION	SUPERFICIE kilom. carré)	DENSITÉ
Michelet	188	23.75	237
Beni-Menguellet	5.445		
Ait-Yahia	7.056	46.38	152
Abi-Youssef	4.032	21.75	185
Beni-Ouassif	6.739	19.53	345
Beni-bou-Akkache	4.587	12.00	382
Beni-Ittourar	7.867	45.58	172
Beni-bou-Attaf	2.726	12.38	220
Beni-Sedka-Ogdal	8.356	37.26	224
Beni-bou-Drer	7.104	37.16	191
Beni-Illilten	4.494	37.81	119
Akbils	4.181	28.76	145
TOTAUX	62.765	332.36	188

Voilà donc une commune bien remarquable. Tous ses douars ont une densité supérieure à 100 et quelques-uns atteignent et dépassent 300 habitants au kilomètre carré. Et qu'on ne nous objecte pas que la superficie de leur territoire a été mal fixée : elle fut révisée en 1900 et 1901.

Dans la petite Kabylie, même entassement de population. Les communes mixtes d'Akbou, du Guergour, de la Soummam, de Tababort, de Taher sont très peuplées. Encore ici, quoique le cas se présente moins souvent, la densité s'élève parfois au-dessus de 100. Dans la commune d'Akbou, Tazmalt, partie de douar, en a une de 115, la tribu des Illoulas-Ighram une autre de 144, le douar des Ouzellaguen une troisième de 185 ; dans la commune du Guergour, le douar des Beni-Mahouch a 103 habitants au kilomètre carré, la tribu des Beni-Ourtilane, 129. Or les territoires de ces douars ou de ces tribus sont tous situés en pleine montagne.

A l'Est comme à l'Ouest de ces massifs kabyles si peuplés, vous verrez partout la densité de la population indigène augmenter dans les îlots montagneux : à l'Est, dans le massif de l'Edough, aux Bibans, aux Rirha, dans l'Aurès ; à l'Ouest, dans le Dahra et l'Ouarsenis. Au delà même, par delà les Hauts-Plateaux, le massif de l'Aurès contient des tribus de sédentaires aux groupements compacts.

Dans ces contrées surpeuplées, pouvait-il y avoir place pour des Européens ? Et si, pour une raison ou pour une autre, on était amené à les y introduire, n'était-ce pas se leurrer d'un fol espoir que d'escompter leur développement ? Sans doute, on n'a point commis l'erreur d'installer au cœur de la forteresse kabyle des villages d'Européens, mais, à la suite de l'insurrection de 1871-72, le gouvernement français prononça le séquestre de quelques milliers de kilomètres carrés sur les confins du massif montagneux kabyle et il les allotit en faveur des Alsaciens-Lorrains. Or, ces villages européens, construits dans la vallée de la Soummam

ou dans celle de l'Isser, ont-ils prospéré ? Le nombre de leurs habitants a-t-il augmenté ? Consultons le dernier dénombrement et comparons-en les résultats avec ceux de 1896. Il y a sans doute accroissement notable, mais accroissement de la population indigène. Le chiffre des Européens reste stationnaire ou diminue ; s'il y a augmentation, ce n'est que dans les villes ou sur les points favorisés par des stations de chemin de fer.

RÉGION DE BOUGIE ET DE DJIDJELLI

	1896		1900		Européens	Indigènes
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes		
Bougie.....	3.372	9.221	4.100	98.74	+ 728	+ 653
Akbou..... ...	645	931	638	1.634	— 7	+ 703
Djidjelli.....	1.518	4.484	1.318	5.014	— 200	+ 530
Duquesne.....	189	2.952	187	2.963	— 2	+ 11
El-Kseur.....	411	621	412	748	+ 1	+ 127
Oued-Amizour.....	258	1.439	238	1.403	— 20	— 36
Strasbourg.....	141	1.663	161	1.659	+ 20	— 4

Comme on le voit, tandis que les Européens diminuent dans quatre communes et n'augmentent que dans trois, les Indigènes s'accroissent dans cinq et ne faiblissent que dans deux. Toute la région de Djidjelli notamment se dépeuple de colons et se repeuple de

Kabyles. Nul n'ignore d'ailleurs en Algérie, que les Indigènes de la région, favorisés par de belles récoltes de céréales et vivant de peu, ont économisé de quoi racheter une partie des terres de colonisation ; avec cette race opiniâtre, adaptée au pays et à ses maigres produits, la lutte est inégale, et l'Européen, à moins qu'il ne se crée des ressources autres que celles provenant de la terre, ne peut pas résister. Dans les villes, le commerce, l'industrie, les fonctions libérales, les places de fonctionnaires, le service des transports par voie ferrée créent des facilités d'existence recherchées par les Européens : les villes, comme Bougie, grandissent. Partout ailleurs, dans les campagnes, dans les centres agricoles, l'Indigène revient en nombre, s'installe à demeure et peu à peu supplante l'Européen. La densité de la population autochtone augmente, la densité de la population européenne diminue.

Même constatation dans la vallée de l'Isser, quoique le retour offensif des anciens propriétaires indigènes s'y fasse moins sentir. Même constatation, en somme, dans toutes les contrées où la race berbère est fortement représentée. Tenez, dans les environs de Miliana, le long de la route que Bugeaud fit construire entre la haute plaine de la Mitidja et la vallée du Chélif, et qu'il jalonna de villages défensifs, regardez ce qui se passe à Vesoul Benian. La colonie franc-comtoise qui y fut fixée était entourée de tribus berbères pauvres, résistantes, énergiques. Certes, elle s'est maintenue sur les terres qui lui avaient été assignées, elle les a cultivées pendant quelque temps et même y a planté de beaux vignobles ; mais, en même temps, dans ce village européen se sont infiltrés des éléments indigènes ; des douars ou de simples gourbis se sont élevés aux envi-

rons et actuellement une partie des terres de colonisation, louées aux khammès ou à des fermiers musulmans, ne peuvent plus nourrir qu'un nombre de plus en plus restreint de familles européennes. « Les Indigènes, écrivions-nous dans la *monographie de Vesoul-Benian*, parviennent à vivre sur ces terres qu'ils louent, pour lesquelles ils paient un loyer. Pressés et à l'étroit dans leurs douars, ils se trouvent encore heureux de s'occuper ailleurs. Comme ils vivent de peu et n'ont que de maigres besoins, ils prospèrent là où un colon végétait et se décourageait. De cette invasion des territoires de colonisation, ne voit-on donc pas un autre danger ? Fatalement, l'élément indigène se substituera à l'élément européen, parce que plus sobre et plus résistant, il réussira à la longue à évincer le Français de ce sol dont il avait été dépossédé ; là où la race berbère est plus compacte, ce mouvement se dessine, il ne peut aller qu'en s'accentuant ; ce sera la revanche économique des vaincus sur les vainqueurs. A notre avis cependant, le danger n'est menaçant pour les Européens que dans les pays pauvres, non irrigables, où ils peuvent actuellement à peine vivre ; car, dans les parties plus riches de la colonie, ils retrouvent toute leur supériorité d'agriculteurs plus avisés, acquis à de meilleurs procédés de culture ».

Voilà donc deux exemples, l'un d'une région naturelle, la Kabylie, l'autre d'un centre européen déjà ancien, Vesoul-Benian, où la densité grandissante de l'élément indigène rend précaire l'installation d'un groupement européen et contribue à son affaiblissement. L'Algérie entière ne nous montre-t-elle pas d'ailleurs par la comparaison des densités respectives de ces deux élements dans les trois départements

que, là où l'une faiblit, l'autre augmente et réciproquement ?

Sur les Hauts-Plateaux constantinois et en général dans tout le département de Constantine, les Indigènes sont en nombre sensiblement supérieur à ceux du département d'Oran ; si l'on traçait une carte de densité des populations indigènes en Algérie, on verrait les teintes se dégrader de l'Est à l'Ouest, ou les courbes remonter régulièrement vers le Nord en Oranie. Ainsi, en prenant comme courbe limite celle qui représente la densité 5 et en suivant son tracé, on pénètre en Algérie sur la frontière tunisienne, du côté de Tébessa, c'est-à-dire à la limite méridionale des Hauts-Plateaux, et on en sort à l'Ouest vers la frontière marocaine du côté de Sebdou, à la bordure septentrionale de ces Hauts-Plateaux. La largeur de la zone où la densité de la population indigène se maintient égale ou supérieure à 5, diminue de l'Est à l'Ouest. Et dans cette zone elle-même, on ne trouve nulle part en Oranie ces accumulations de population, ces entassements d'Indigènes sur des surfaces insuffisantes. Il suffit d'ailleurs pour se convaincre de cet affaiblissement graduel de la densité de l'élément indigène à l'Ouest de la calculer pour l'ensemble des communes de plein exercice et des communes mixtes dans les trois départements.

(1) Nous avons fait une communication sur la *Densité comparée des populations européennes et des populations indigènes en Algérie*, au Congrès national des Sociétés de Géographie qui s'est tenu à Paris en 1900. On en trouvera le texte dans les comptes-rendus de ce Congrès, publiés chez Masson. Il y était joint une carte qui n'a pas pu être reproduite.

	SUPERFICIE	POPULATION	DENSITÉ
Constantine.....	62.086 k q2	1.623.666	26.1
Alger.....	31.853 »	1.177.184	36.9
Oran	36.939 »	685.761	18.5

La superficie du territoire civil de l'Oranie n'est supérieure à celle de ce même territoire civil dans le département d'Alger que de quelques milliers de kilomètres carrés et, pour ces deux provinces, les périmètres de ces communes restent franchement dans la région tellienne ; or, celles d'Alger ont une densité indigène de 36.9 ; celles d'Oran n'ont plus que 18.5. Objectera-t-on que la différence provient surtout de la surpopulation de la grande Kabylie ? Mais voici un autre département, celui de Constantine, où le territoire civil s'étend sur des superficies beaucoup plus vastes et sur des parties des Hauts-Plateaux ; et l'on obtient encore pour lui une proportion de 26.1 indigènes au kilomètre carré.

Par une proportion inverse très remarquable, les Européens voient leur densité augmenter de l'Est à l'Ouest. Ils étaient en 1900 et seulement pour les territoires civils 229,936 à Oran, 217,964 à Alger et 121,935 à Constantine ; ce qui donne une densité approximative de 6 Européens à l'Ouest, de 7 au centre et de 2 seulement à l'Est. N'est-on pas en droit de conclure de tous ces faits que la présence d'une population indigène a eu une influence marquée sur l'installation

d'une population européenne et sur sa progression ? Et ne fallait-il pas préciser ces rapports avant d'entrer dans l'examen des autres causes générales de cette répartition ?

*
* *

La colonisation officielle de 1856 à 1906. — Peuplement des plaines de l'intérieur. — Peuplement des Hauts-Plateaux. — La cause la plus active, mais non plus la seule, a été la colonisation officielle. Dans le réseau de centres qu'elle a étendus sur toute l'Algérie elle ne s'est plus inspirée exclusivement de considérations militaires, elle a été obligée de tenir compte de plus en plus des conditions économiques, hydrauliques, climatériques des régions qu'elle ouvrait au peuplement européen. M. Busson a pu ainsi « étudier le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie et montrer que la structure du sol et le caractère du climat ont joué un très grand rôle dans l'histoire de cette colonisation, comme dans l'histoire de sa conquête. » Et il ajoutait : « La diversité des climats et des productions partage l'Algérie en trois grandes zones parallèlement disposées du Sud au Nord : la zone désertique du Sahara, la zone de steppes des Hauts-Plateaux, la zone de culture du Tell. Cette dernière zone, en réalité, comprend de nombreuses régions très différentes les unes des autres ; la présence de massifs montagneux considérables et indépendants fait du Tell un ensemble des plus morcelés, dans lequel les rares plaines côtières et les hautes plaines de l'intérieur communiquent seulement entre elles par d'étroits couloirs de montagnes qu'ont ouverts des

rivières au régime inégal et torrentueux. Massifs montagneux, plaines fermées et couloirs de communication ont eu chacun leur rôle propre dans l'histoire de la zone tellienne et du Maghreb tout entier. »

Dans l'histoire de la colonisation, depuis 1856, il est en effet un élément qui a joué un rôle capital, c'est l'existence dans l'intérieur de la colonie d'une série de hautes plaines riches et fécondes, où les colons européens devaient trouver des terres de culture de première valeur et des conditions d'établissement excellentes, à la condition toutefois que des voies de communications rapides et faciles furent ouvertes vers la côte. De 1830 à 1856, les immigrants, français, espagnols et italiens, s'étaient peu éloignés du littoral ; seules les plaines côtières avaient été peuplées et pouvaient l'être. De 1856 à 1896, ils envahissent les hautes plaines de l'intérieur et les premiers contreforts des grands massifs montagneux.

Les fondations de centres dans le Sahel d'Alger et dans la plus grande partie de la Mitidja sont antérieures à 1856 ; il était cependant quelques portions de cette plaine, les plus éloignées à l'Est et à l'Ouest, qui restaient à peu près vides d'Européens. A l'Est, son peuplement fut complété par les créations des villages de Hamedi, de l'Alma, de l'Oued-Corso (1856) et de Saint-Pierre et Saint-Paul (1858) ; à l'Ouest, par celles de Bérard (1858), d'Attatba (1862), de Montebello (1869), de Meurad (1875) et de Desaix (1877).

Mais ce n'était là que le complément des efforts tentés avant 1856 ; à partir de cette époque, les hautes plaines de l'intérieur sont abordées. — C'est la haute plaine d'Aumale aux sources de l'oued Sahel ; en 1845, on y avait créé le point stratégique d'Aumale ; en

1858, on y fonde Bir-Rabalou, puis successivement Aïn-Bessem (1876), Bertville (1880), Aboutville (1889), Hoche (1890). La haute vallée des Aribs devenait, au pied du Djebel-Dira, une des régions les mieux cultivées.— C'est la haute plaine de Médéa ; dès 1840 aussi, quelques colons y avaient été appelés, plus tard des Parisiens s'installèrent à Lodi et Damiette en 1848, mais les autres centres sont d'origine très récente : Berrouaghia (1861), Loverdo (1875), Ben-Chicao (1878). — C'est la vallée et la plaine du Chélif ; aux quelques postes fondés par Bugeaud, aux quelques colonies agricoles de 1848 s'ajoutent, surtout à partir de 1870, de nombreux bourgs qui y forment maintenant une ligne presque ininterrompue ; l'étranglement de la vallée sur deux points en aval de Littré et près de l'Oued-Fodda la sectionne en trois plaines distinctes qui, tour à tour, ont été livrées à la colonisation ; dans la section occidentale, autour d'Orléansville, se sont élevés après 1856, Malakoff (1869) et Charon (1874), plus bas Inkermann (1870), Saint-Aimé (1873), Hamadena (1875) ; dans la section centrale, Vauban et Wattignies (1878), Rouïna (1879), Kherba et Carnot (1881) ; enfin, dans la section orientale, Littré (1880), Lavigerie (1894). En ces toutes dernières années, le peuplement de cette vallée moyenne a repris par la création de Borély-la-Sapie, Dollfusville.

A Oran, les plaines côtières sont malsaines ; elles sont généralement séparées du littoral par quelques petits massifs et des collines qui furent d'abord peuplées ; le Sahel d'Oran, celui d'Arzew, les environs de Mostaganem étaient déjà jalonnés de centres en 1856 ; les plaines, situées au delà de cette bordure, contenaient malgré leur proximité de la mer d'assez rares

Européens ; plus loin, celles qui forment comme un second échelon, un second palier dans l'ascension des Hauts-Plateaux, étaient tout aussi peu peuplées. Cependant l'établissement de garnisons françaises et les facilités de peuplement qu'offrait le voisinage de l'Espagne y avaient attiré des colons. En Oranie, on n'observera plus cette marche progressive du Nord au Sud ; il y aura une occupation simultanée des plaines voisines du littoral et des hautes plaines de l'intérieur. La poussée des Européens sera si forte qu'elle se fera sentir également partout.

Voici d'abord les plaines les plus rapprochées du littoral : celle qui s'étend autour de la grande Sebkha ou plaine de la Mléta, ne possédait en 1856 que deux centres de date récente : Bou-Tlelis (1855) et Lourmel (1856). On y construisit Aïn-el-Arba (1858), Er Rahel (1859) et Rio-Salado ; plus tard, Hammam-bou-Hadjar et Chabet-el-Leham (1874), Arbal (1876). Puis la colonisation s'étendit du coté d'Aïn-Temouchent dans une région plus accidentée. — La plaine du Sig n'avait elle aussi en 1856 que deux villages d'Européens : Saint-Denis-du-Sig, qui datait de 1845, et Sainte-Barbe-du-Tlélat de 1846 ; elle se couvrit successivement d'agglomérations européennes malgré des conditions hygiéniques assez défavorables qui provenaient des marais de la Macta : Relizane (1857), Perrégaux (1858), l'Hillil (1859), Mocta-Douz et Bouguirat (1862), Zemmora (1864), l'Habra (1877), l'Ougane (1875), Tafaroui et Saint-Lucien (1876), Sahouria (1877), Clinchant et Ferry (1878).

Mais, dans cette même période, aussi vite et avec autant de facilité, les hautes plaines de Tlemcen, de Sidi-bel-Abbès et de Mascara s'ouvrent à une invasion

pacifique des Européens et toutes voient s'élever de nombreux villages. En 1856, la région de Tlemcen, si fertile en eau, si propre à la culture arbustive, avait déjà attiré l'attention de nombreux gouverneurs qui avaient peuplé la banlieue de la ville de colonies d'immigrants à Négrier, à Bréa, à Mansoura, à Hennaya. Mais ce mouvement s'arrêta, probablement parce que dans cette région frontière l'insécurité s'opposa longtemps au succès de la colonisation ; il ne reprit que vers 1870. Terni date de 1872, Aïn-Fezza de 1873, Turenne de 1897. Aux approches de cette plaine, sur la route de Tlemcen à Aïn-Temouchent, Pont de l'Isser fut fondé en 1869, Tekbalet en 1872 ; sur celle de Tlemcen à Rachgoun, Montagnac en 1879, Sidi-Youssef en 1897.

Commencé un peu plus tard, le peuplement de la haute plaine de Sidi-bel-Abbès fut plus régulier, plus continu. Chaque année ou à peu près, on crée un nouveau centre, tant la région est fertile et le succès certain. L'énumération de toutes ces créations est longue, mais intéressante ; à 1856 remontent Prudhon et Sidi-Lhassen, à 1858 Tenira, à 1863 les Trembles et Sidi-Kaled ; puis viennent successivement Lamoricière (1869), Chanzy (1870), Deligny (1872), Mercier-Lacombe (1874), Parmentier et Lamtar (1875), Baudens et la Tabia (1877), Telagh (1879), Tassin (1889), Descartes (1897). Ajoutez que dans les couloirs des vallées qui aboutissent à la dépression de Sidi-bel-Abbès, on fonda aussi Magenta en 1870 et Slissen en 1875.

Plus tardive encore que les deux autres, mais plus rapide, la colonisation de la Haute Plaine de Mascara s'accomplit en l'espace de 10 ans, de 1870 à 1880. De 1870, en effet, date Palikao, un des premiers centres établis, et de 1881 Sonis, un des derniers. Dans l'in-

tervalle se placent Fekan, Traria et Franchetti (1873), Froha (1874), Maoussa (1875), Aïn-Farès, Thiersville, Charrier (1878), Thizi et Matemore (1879).

Dans le département de Constantine, la structure du relief n'étant pas la même, on ne retrouve plus ces étages successifs ; on passe assez rapidement de plaines basses sans étendue à de hauts plateaux plus morcelés, plus accidentés qu'en Oranie. Ce sont les rebords septentrionaux de ces hauts plateaux qui joueront le rôle des hautes plaines oranaises. En même temps, toutes les vallées qui y mènent seront occupées par des villages d'Européens.

Bien que de très bonne heure se soit posée la question de la colonisation de la plaine de Bône, puisque on hésita un instant sur le point de savoir laquelle de la Mitidja et de la plaine de la Seybouse serait la première livrée aux Européens, et quoiqu'en fait, en 1856, l'étude de la densité européenne à cette époque nous ait révélé la présence d'un groupe assez compact d'immigrants, l'occupation et l'exploitation de cette plaine était loin d'être complète, même en 1870 ; car de 1876 date Saint-Joseph, de 1878 Morris et Zerizer, de 1881 Combes. Pour en relier l'extrémité occidentale à la région de Philippeville, qui était presque entièrement peuplée depuis 1848, on fonde Enchir-Saïd (1858), Gastu (1860), la Robertsau (1872), Auribeau et Lannoy (1874) ; de même, pour jalonner la route de Bône à la Calle, on crée Blandan (1884), Yusuf (1887), le Tarf (1890).

Cependant ce fut surtout sur les hautes plaines de l'intérieur que se portèrent les plus grands efforts de l'Administration ; d'abord vers la plaine de Guelma dont la situation à égale distance entre Bône et Cons-

tantine, et sur la route qui relie ces deux villes, avait fait d'abord un poste militaire de premier ordre et qui devint, par la suite, un centre d'exploitation agricole important. Déjà, vers 1848, de nombreuses colonnes d'immigrants allemands avaient été dirigées vers ce point; plus tard, de nouveaux centres viendront s'ajouter aux anciens : (1856) Kellermann, Guelaa-bou-Sba; (1857) Duvivier ; (1863) Oued-Zenati ; (1873) Bled-Ghoffar ; (1874) Laverdure ; (1876) Boudaroua, Villars, Aïn-Seymour ; (1881) Zarouria.

De Constantine à Sétif se développent sur deux cents kilomètres environ d'immenses plateaux, voisins du littoral dont ils ne sont séparés que par une distance assez faible à vol d'oiseau, et favorisés par conséquent par un climat plus pluvieux. Région de céréales surtout, ces hautes terres ont reçu de bonne heure des colons, mais c'est plus récemment que leur peuplement a été complété.

La campagne autour de Sétif s'entoura, dès 1853, de centres créés par la grande compagnie genevoise, mais ils n'avaient guère contribué à attirer des colons dans la région. Aussi fut-on obligé de fonder plus tard des centres de colonisation officielle : Saint-Arnaud en 1862, Aïn-Tagrout en 1873, Faucigny en 1874, Bir-Kasdali en 1875, Davoust en 1897.

Les abords de Constantine avaient commencé à se peupler avant 1856, mais lentement ; même lenteur après cette date jusqu'en 1870 ; en 1859, des colons s'établissent à Lambrèche, au Kroubs, à Ouled-Rhamoun. Ce fut surtout après la guerre franco-allemande que les Alsaciens-Lorrains peuplèrent en foule de nombreux villages créés à leur intention : (1871) Altkirch ; (1872) Rouffach, Ribeauville, Eguisheim, Saint-Donat ;

(1873) Châteaudun, Coulmiers, Navarin ; (1874) Delacroix, Belfort.

Ces détails peut-être trop nombreux, cette énumération de chiffres et de noms sont un éclatant témoignage du colossal effort fait par la colonisation officielle pour implanter sur les hautes plaines de l'intérieur l'élément européen. Durant toute cette période n'a-t-elle pas aussi été obligée de créer ailleurs quelques villages dans les vallées et dans les massifs montagneux ? Evidemment, force lui a été de jalonner les routes qui reliaient deux régions de colonisation intense ; et le long des couloirs des rivières, partout où quelque élargissement des vallées le permettait, des centres ont été établis. Force lui a été aussi de placer les Européens dans quelques massifs montagneux ; mais à cela elle a été conduite par des causes économiques et historiques, non par une raison géographique. Il suffit de rappeler pour mémoire l'insurrection de 1870-71 et le séquestre prononcé contre les insurgés par le gouvernement français, puis la distribution de ces terres aux Alsaciens-Lorrains. C'est, en somme, la place même où se trouvaient ces terres séquestrées qui a imposé à l'administration le périmètre occupé et concédé.

N'était-il pas une autre région colonisable en Algérie ? D'aucuns ont cru que les steppes qui s'étendent au delà de l'Atlas tellien n'offraient aucune chance de succès à la colonisation agricole. Ce sont des espaces, disaient-ils, uniquement bons pour l'élevage et dont il serait dangereux de priver les tribus nomades. Les idées se sont modifiées depuis ; au fur et à mesure que l'on a mieux connu le climat de ces hautes terres, leurs ressources en eau, la variété des régions qui les consti-

tuent, la condamnation dont elles avaient été frappées fut estimée trop absolue et l'interdit qui avait été jeté sur elles fut levé. D'ailleurs, la colonisation officielle avait besoin de nouvelles terres, elle n'en trouvait que de très rares et de très morcelées dans la région tellienne ; d'autre part, quelques riches propriétaires et quelques sociétés avaient commencé à s'y rendre acquéreurs de grands espaces. Les préventions s'étant peu à peu dissipées, on a timidement d'abord jusqu'en 1900 tenté de construire quelques villages sur ces hauts plateaux, puis on l'a fait résolument et méthodiquement à partir de cette date.

Faut-il ajouter que cette conquête agricole des Hauts-Plateaux n'est possible que par place ? Elle ne saurait non plus être poussée aussi loin à l'Ouest qu'à l'Est. Les Hauts-Plateaux constantinois, moins élevés que ceux de l'Oranie, plus rapprochés de la mer et enfin plus accidentés, se prêtent mieux par leur climat moins sec à une exploitation agricole. Aussi furent-ils entamés les premiers ; au surplus la haute plaine de Sétif et de Constantine ne constitue-t-elle pas l'extrémité septentrionale de ces Hauts-Plateaux ? Bientôt on poussa plus loin. Ce fut la zone bordière de l'Aurès qui vit apparaitre les premiers colons à Batna, Lambèze, El Madher, Mac-Mahon, Khenchela. Bientôt des chemins de fer furent jetés à travers les Hauts-Plateaux ; une ligne relia Constantine à Biskra, elle devait donner une vie nouvelle à toutes les agglomérations de cette région et provoquer des créations importantes sur son tracé ou à proximité : Kercha (1881), Pasteur (1883), Aïn-Yagout et Fontaine-Chaude (1884). Une autre ligne joignit Constantine à Aïn-Beïda et l'on y bâtit Aïn-Takroun (1886), d'Armandy (1896). Enfin, sur la route

de Souk-Ahras à Tebessa furent peuplés, en 1896, Clairfontaine et Morsott.

Dans ces dernières années, les efforts de cette colonisation officielle se sont concentrés sur trois régions, la région de Sétif, celle de Batna, et enfin la région d'Aïn-Beïda. Dans cette dernière, on commence à créer La Barbinais en 1899, on continue par Canrobert en 1902 ; et au programme de colonisation de 1906 figurent deux nouveaux villages qui n'ont point encore reçu de noms européens : Aïn-Babouch et Ksar-Sbahi. Non loin de Batna, dans le massif montagneux du Belezma, deux centres jumeaux, Corneille et Bernelle, gardent la route de Batna à Sétif par Ras-el-Aïoun. Mais les créations les plus nombreuses ont été faites à la limite méridionale du plateau de Bordj-bou-Arréridj et de Sétif ; dès 1891, Colbert était fondée en pleine commune des Rhira, puis Tocqueville en 1892, Ampère en 1897. Depuis 1900, le peuplement de cette haute plaine s'est poursuivi rapidement : Lavoisier, situé à quelques kilomètres de Tocqueville, date de 1901, Béhagle et Pascal, peu éloignés de Colbert, n'ont qu'une année d'existence ; El-Tixter, dans le voisinage de la grande voie ferrée d'Alger à Constantine, est projeté.

Les plateaux du département d'Alger sont bien moins accessibles que ceux de Constantine. Pas de chemin de fer qui les traverse, ni même qui y conduise. Seules quelques routes assez accidentées et difficiles ; l'une, la route de l'Est, conduisant à Bou-Saâda, n'a été encore pourvue d'aucun centre après Sidi-Aïssa. Celle de l'Ouest, la route de Laghouat, est tout aussi déserte après Boghari. Les hautes terres de l'intérieur de ce département se prêtaient aussi moins bien à la colonisation agricole ; cependant le plateau du Sersou et la vallée

du Nahr-Ouassel étaient riches en eau et en terres excellentes. Déjà en 1890, l'administration avait tenté un premier essai de peuplement de cette région avec Vialar, puis un second, quatre ans aprés, avec Bourbaki (1894). Elle ne se décida définitivement que plus tard à y attirer les colons et à y concéder de nombreuses terres ; c'est en 1903-1904 que fut posée réellement la question de la colonisation du Sersou et qu'elle fut résolue ; c'est en 1904 que les premiers travaux de villages ont été entrepris à Burdeau et à Bourlier ; c'est en 1905 que le programme fut complété par le peuplement de Victor-Hugo, de Taine et de Liébert.

Une partie de ce plateau du Sersou est contenue dans les limites du département d'Oran ; c'en est même la plus riche et partant la plus colonisable. La ville de Tiaret, qui en occupe l'extrémité occidentale, et qui était reliée par un chemin de fer à Relizane et à Mostaganem, était de plus un centre de rayonnement très actif et une condition de succès pour les entreprises de colonisation. Aussi se sont multipliées autour de Tiaret, les créations de villages : Palat (1888), Trumelet (1892), Prévost-Paradol (1902), Torrich (1905), Waldeck-Rousseau (1905). Au delà de Frenda on a élevé Martimprey (1897) ; au delà de Saïda, Wagram (1904). La haute vallée du Télagh avait été ouverte deux ans avant le plateau du Sersou : Bossuet fut créé en 1899, mais le gros effort de la colonisation officielle ne remonte dans cette région qu'à 1902 ; en cette année, elle y peupla trois centres : Rochambeau, Tirman et Aïn-Tindamine.

La densité des populations européennes sur ces Hauts-Plateaux ne peut être encore que très faible. Sera

t-elle forte un jour ? Ce serait téméraire de le croire. Les conditions climatériques sont telles que les cultures n'y produisent que des récoltes aléatoires ; les superficies nécessaires à l'existence de familles d'Européens doivent donc être plus vastes. Et puis n'a-t-on pas l'exemple de la population indigène ? Elle aussi, dans ces immenses espaces dénudés et peu fertiles, n'a qu'une densité infime.

*
* *

Causes économiques : l'eau utilisable. — Si la colonisation officielle a eu le mérite de semer à travers les plaines et plateaux algériens de multiples villages, centres d'attraction en même temps que de ralliement de la population européenne, si bien souvent, par ses créations un peu artificielles, elle a ouvert à l'activité des colons des régions inoccupées et montré la voie à suivre, si par conséquent la densité de la population européenne dépend en grande partie de ce qu'elle a porté ses efforts sur telle ou telle contrée de la colonie, il faut savoir aussi faire sa part à la colonisation spontanée ; celle-ci sait profiter des voies de communication ouvertes pour assurer le succès de ses entreprises et choisir parmi les terres qu'elle achète celles dont elle peut espérer retirer les bénéfices les plus sûrs. Ce sont donc des conditions économiques qui pèseront le plus dans les progrès de cette forme de peuplement et dans la répartition de la densité qui en résultera.

En Algérie, ce qui manque le plus, c'est l'eau ; ce qui manque le moins, c'est la chaleur. Non pas que, pendant la période hivernale, les précipitations pluviales

ne soient longues et fort abondantes ; certains hivers sont remarquables par leur excessive humidité. Mais ces chutes d'eau sont mal réparties entre les saisons : trop répétées en hiver, alors que la végétation est lente et la terre constamment humide, elles cessent complètement en été lorsque le développement rapide des plantes nécessite une absorption assez forte et que, d'autre part, la chaleur accélère l'évaporation. Ah ! si l'Algérie jouissait d'un climat tout autre, si les pluies y tombaient surtout en été, elle se couvrirait rapidement d'une exubérante végétation. C'est donc à se procurer cette eau pendant la période de sécheresse que réside presque tout le problème économique dans l'Afrique du Nord. Nous sommes ici comme en Espagne, comme en Egypte, dans la zone des cultures par irrigation. Là où l'eau est abondante, la terre triple de valeur, et la population peut avoir une forte densité. Partout où la pratique de l'irrigation est possible, soit à cause de barrages sur les cours d'eau, soit par suite de l'existence d'une nappe aquifère abondante et peu profonde, le succès de la colonisation est assuré.

Assuré aussi est l'accroissement de la colonie européenne qui a plus de besoins que l'indigène, mais qui sait faire produire à une terre irriguée de plus forts rendements. A cette cause doit être attribué l'heureux développement du département d'Oran : les Espagnols, qui constituent le groupe le plus nombreux des Européens, étaient habitués dans leur pays d'origine à ces cultures estivales par irrigation et ils ont recherché cette eau si nécessaire ou su utiliser immédiatement celle qu'on leur offrait : et, quoique l'Oranie fut la partie de la colonie dont le climat fut le plus sec, elle se prêtait par sa structure orographique, par les plisse-

ments montagneux qui y séparent très nettement les plaines cultivables, à l'établissement de barrages de retenue sur les grands cours d'eau. Et puis le grand manteau de terrains calcaires et crétacés qui s'étend, à l'intérieur, de Mascara jusqu'à la frontière marocaine, est un immense réservoir qui s'écoule sous forme de sources sur le pourtour de ce massif. D'où la richesse en eaux vives de la région de Tlemcen et de celle de Tiaret. Nous ne prétendons point cependant qu'on ne trouverait pas ces mêmes richesses hydrauliques dans les deux autres départements, mais elles ont été moins bien étudiées et moins utilisées. Demain les grands travaux que l'on exécute actuellement dans la plaine du Chélif apporteront la richesse dans cette vallée et auront pour conséquence l'augmentation certaine de sa population. Demain le barrage de l'oued Athménia enrichira la région de Constantine en amont de cette ville. En thèse générale, les seules régions à forte densité de l'Algérie sont celles où la culture par irrigation est possible.

Observe-t-on les détails, les villages algériens se trouvent placés aux points d'eau. Si l'on avait conservé à ces localités les noms qu'elles portaient du temps de la domination arabe, toutes ou presque toutes s'appelleraient d'un nom qui commencerait par Aïn (source) ou Oued (rivière). Ce voisinage d'une source était une condition si essentielle de succès que, malgré les fantaisies toujours inévitables de colonisateurs de cabinet ou de militaires agronomes, elle s'est trouvée si évidemment imposée qu'en fait elle a été presque partout réalisée. Et les pauvres villages où l'on n'en a tenu aucun compte ont végété et dépéri, ou sont obligés actuellement de consentir des dépenses énormes pour

amener de distances considérables l'eau qui leur est nécessaire. Pour bien montrer comment dans la pratique l'administration a été obligée d'obéir plus ou moins consciemment aux nécessités d'une politique hydraulique, comment la colonisation spontanée, plus souple et plus indépendante dans ses créations, s'est vue contrainte elle aussi de s'adapter aux conditions hydrologiques du sol, prenons l'exemple de la Mitidja

Cette grande plaine, orientée de l'Est à l'Ouest, se trouve comprise entre une grande ride de l'Atlas qui la domine sur certains points de ses 1,700 mètres d'altitude et le bourrelet des collines du Sahel. Comme elle est inclinée légèrement du Sud au Nord, les eaux de ruissellement qui se précipitent des hauteurs de l'Atlas mitidjien et les eaux d'infiltration viennent se réunir au pied des coteaux du Sahel où elles formaient autrefois une zone marécageuse. Dans cette plaine, il y aura donc deux parties arrosées naturellement ou susceptibles de l'être par irrigation : celle qui est située au pied de l'Atlas et où débouchent, comme des vomitoires d'un amphithéâtre romain, la foule des torrents indomptés de la montagne ; il suffira de quelques travaux pour en capter les eaux et les distribuer à travers la campagne ; et une autre plus riche encore en eaux vives, car de nombreuses sources y ramènent à la surface les eaux d'infiltration, c'est celle qui longe au Nord les dernières ondulations du Sahel. Qu'on se figure une ligne passant par Maison-Blanche, le Gué-de-Constantine, Birtouta, Boufarik, Oued-el-Alleug, Marengo, de manière à rester à peu près concentrique à la ceinture de l'Atlas et parallèle au Sahel, c'est la ligne des sources. Et entre ces deux zones humides, s'en étend une troisième asséchée. Les eaux dérivées

des montagnes l'atteignent difficilement, les puits y sont profonds et peu abondants. Des deux côtés, abondance en eau ; au centre, disette. Cette différence n'avait pas échappé aux Arabes : ils avaient distingué dans l'outhan des Beni-Khelil trois parties : 1° l'*Otta* ou la plaine intermédiaire, région peu fertile parce que sèche ; 2° la *Merdjia* à l'ouest de l'Otta, très marécageuse, s'étendant jusqu'à la Chiffa ; et 3° l'*Hamada*, la plus grande partie de l'outhan des Beni-Khelil, au sol plus élevé et mieux irrigué, le jardin de la Mitidja. Or, comment la population s'est-elle disséminée dans cette plaine ? Où la trouve-t-on de préférence installée ? Dans les deux zones où l'eau existe et où l'irrigation est possible.

Jetez les yeux sur une carte à grande échelle de la Mitidja ; vous verrez cette plaine limitée au Nord et au Sud par deux lignes de villages. Au Sud, au débouché de tous les torrents, de gros bourgs : le Fondouk, Rivet, l'Arba, Rovigo, Bouinan, Souma, Beni-Mered, Blida, la Chiffa, Mouzaïaville, El-Affroun, Bourkika, Meurad ; et de l'autre côté, au Nord, nouvelle ceinture d'agglomérations, celles que nous avons citées plus haut. Au centre, quelques hameaux et quelques fermes, peu ou pas de population ; cependant ces terres plus sèches de la grande plaine ne sont plus couvertes de broussailles et de forêts ; comme elles se prêtaient fort bien à la culture de la vigne, c'est là surtout qu'ont été constitués de splendides vignobles.

L'exemple de la Mitidja n'est pas le seul que l'on puisse donner en Algérie, mais il est le plus topique ; la densité de la population est en rapport avec la richesse en eau utilisable de la région.

Je dis richesse utilisable ; car combien d'eau se

perd dans ce pays qui en a tant besoin ? Les pluies y tombent violentes et serrées. Véritables abats d'eau, elles gonflent en quelques heures les torrents dont les crues soudaines et formidables dévastent plaines et vallées. Puis, lorsque survient une période de sécheresse, ces mêmes oueds n'ont plus qu'un débit insignifiant ou même ne forment que des mares d'eau stagnante et croupissante. Ils ne sauraient donc, comme les fleuves des pays tempérés, servir de voies de communication : car aucun n'est navigable, excepté la Seybouse, et sur quelques kilomètres encore. Au lieu d'être des chemins qui marchent, ce sont des voies qui arrêtent ; quand ils sont grossis par les pluies, ils sont infranchissables, et inutile d'essayer de les remonter. Quand ils sont presque à sec, on s'écarte de leur lit par crainte de la fièvre.

Aussi villes et villages ont été construits à quelque distance des thalwegs de ces cours d'eau et des terres basses qu'ils submergent au moment des grandes crues. On les a établis sur les premières pentes des éperons montagneux. Voyez la vallée inférieure de l'oued Sahel entre Beni-Mansour et Bougie. Sur la rive gauche du fleuve, pas un hameau, pas un village qui ne soit séparé de lui par quelques kilomètres : La Réunion, El-Kseur, El-Mateur, Sidi-Aïch, Ighzer-Amokrane, Akbou, Tazmalt. Sur la rive droite, même disposition : Beni-Mansour, Seddouk, Oued-Amizour se tiennent à une distance respectacle. Faut-il multiplier les exemples ? La vallée du Chélif en est un autre précieux. Les agglomérations européennes comme les douars indigènes ne se rapprochent du cours du fleuve que lorsque le rétrécissement de la vallée par des contreforts montagneux le leur permettent sans

danger ; partout ailleurs, on ne les rencontre qu'aux confins de la plaine, loin du fleuve.

Cette nécessité de l'eau pour l'irrigation et cet éloignement des thalwegs des grosses rivières algériennes, imposé aux villages par mesure de sécurité et d'hygiène, se traduiraient facilement sur une carte de densité à grande échelle : des deux côtés, de minces rubans courraient dans la vallée, indiquant une densité très faible ; un peu plus loin, deux autres lisières à densité très forte, se développeraient aux pieds des montagnes et sur les premières pentes, marquant l'habitat préféré de la population européenne.

*
* *

Les Routes et les Chemins de fer. — Les oueds algériens ne pouvant servir de voies de pénétration naturelles vers l'intérieur, des routes furent ouvertes, puis des chemins de fer construits. Dans un pays aussi morcelé que l'Afrique du Nord, où le parallélisme des plissements montagneux rendait les communications si difficiles, de grands travaux publics pouvaient seuls remédier à ce grave inconvénient. Quand la France prit possession de la Régence, de simples sentiers indigènes serpentaient à travers les plaines ou escaladaient les montagnes. Des belles routes romaines d'antan, il ne restait que des vestiges. L'autorité militaire d'abord, puis l'administration des ponts et chaussées, l'une pour assurer la conquête du pays, l'autre pour faciliter son exploitation économique, tracèrent un réseau de routes que vinrent compléter plus tard les lignes de chemins de fer.

Or c'est le long de ces routes que la colonisation

officielle créa les principaux villages, et c'est par suite sur leurs parcours qu'on rencontrera une assez forte densité européenne. Toutefois il serait inutile d'insister sur le tracé de ces routes, si au peuplement officiel des régions traversées n'était venu s'ajouter un peuplement libre, spontané de commerçants, de marchands et aussi de colons volontaires. Nous ne prétendons pas que, ainsi que cela a eu lieu en Amérique, l'ouverture d'une route ou d'une voie ferrée fasse sortir de terre sur son passage de gros bourgs ou des villes populeuses ; pareils miracles ne se produisent qu'au pays des Yankees ; mais l'établissement de ces voies de communication a facilité l'arrivée de nouveaux Européens et favorisé l'accroissement de la densité. A ce titre, nous en parlerons succinctement.

Route I d'Alger à Laghouat. — Elle traverse toute la Mitidja, passe à Boufarik et Blida, s'engage dans les gorges de la Chiffa pour atteindre Médéa. Elle dessert les centres de cette haute plaine, puis descend dans la vallée du Chélif à Boghari et s'engage sur les Hauts-Plateaux. Elle coupe la steppe de Boughzoul, la ville de Djelfa et gagne Laghouat. Si dans la première partie de son trajet, elle court à travers une plaine fortement peuplée, si dans la seconde aux environs de Médéa, elle longe quelques villages européens, elle entre à Boghari dans la solitude de la steppe. Demain, il est vrai, elle deviendra la voie par où s'écouleront les produits du Sersou oriental.

D'Alger jusqu'à Berrouaghia, elle est doublée par une ligne de chemin de fer ; et il est toujours question de prolonger le tronçon de Berrouaghia jusqu'à Laghouat. Du jour où cette voie ferrée seraconstruite,

il est certain que l'accès des hauts plateaux du département d'Alger en sera très facilité, que le Sersou se développera et que la densité des Européens s'y accroitra vite. On n'aura plus à constater comme aujourd'hui ce piétinement sur place, cet état stationnaire de la population de cette haute plaine de Médéa, pourtant si riche et si salubre.

Route II de Mers-el-Kebir à Tlemcen. — Elle met en communication deux contrées agricoles et commerçantes, celle d'Oran et celle de Tlemcen. Elle longe la Sebkha d'Oran, franchit la région accidentée d'Aïn-Temouchent et atteint la plaine de Tlemcen. Elle reste donc entièrement dans le Tell, c'est-à-dire dans la zone fortement peuplée de la colonie. Elle a favorisé surtout l'enrichissement des environs d'Aïn-Temouchent, d'autant qu'elle est suivie d'Oran jusqu'à cette ville par un chemin de fer. On parle même de poursuivre la construction de cette voie jusqu'à Tlemcen et la frontière oranaise.

Route III de Stora à Biskra. — Une des plus utiles, une de celles qui ont agi le plus efficacement sur l'établissement des Européens dans les Hauts-Plateaux. Son tracé est bien connu : de Philippeville à Constantine, de Constantine à Batna et à Biskra. De bonne heure elle fut entreprise, et de bonne heure elle fut jalonnée de centres entre Philippeville et Constantine : Saint-Charles, Gastonville, Col-des-Oliviers, Condé-Smendou, Bizot. Même sur les Hauts-Plateaux, elle longe une ligne d'agglomérations européennes. Avant que le chemin de fer ne vint la doubler, des postes militaires importants et des colonies agricoles

y avaient été installées. Le désert lui-même était devenu abordable et Biskra se transforma en ville d'hivernage.

Route IV d'Alger à Oran. — C'est la grande route de l'Ouest, parallèle à la mer. A la Chiffa, elle se détache de celle d'Alger à Laghouat, s'élève par la vallée de l'oued Djer jusqu'au seuil montagneux qui sépare la dépression mitidjienne de la vallée du Chélif, en desservant Vesoul-Benian, Margueritte ; de Miliana, la reine du Zaccar, elle descend à Affreville et s'engage dans le long couloir du Chélif où nombreux sont les gros bourgs français.

A Inkermann, elle quitte le fleuve, se dirige vers Relizane pour rallier Mostaganem et suivre la côte jusqu'à Arzew ; elle gagne enfin Oran à travers le Sahel. Que l'on se reporte à la carte de densité, on peut deviner où elle passe rien qu'à la succession des taches marquant les points où la population européenne est très dense. La grande voie ferrée d'Alger à Oran la suit sur la plus grande partie de son parcours.

Route V d'Alger à Constantine. — Mêmes constatations que pour la précédente. Cependant son itinéraire est moins fortement marqué sur la carte de densité, car la région parcourue, beaucoup plus accidentée et plus fortement occupée par l'élément indigène berbère, se prêtait plus malaisément à une exploitation effective. Maison-Carrée, Rouïba, l'Alma, Ménerville, Palestro, Bouïra en sont les principales étapes dans le département d'Alger ; Bordj-bou-Arréridj, Sétif, Saint-Arnaud, Oued-Athménia celles du département de Constantine. Ces noms rappellent aussi les nombreuses stations de l'Est-Algérien,

Route VI d'Oran à Géryville. — Route de pénétration à l'intérieur comme celle d'Alger à Laghouat, ou celle de Philippeville à Biskra. Aussi n'est-ce que sur une portion de son parcours qu'elle a favorisé l'accroissement de la population immigrante. D'Oran à Saint-Denis-du-Sig elle se maintient dans une plaine riche, un peu fièvreuse cependant, où les villages s'égrènent assez rares ; de Saint-Denis à Mascara, en passant par Dublineau, elle ne dessert pas de centres, la région étant à peu près vide d'Européens. De Mascara à Khalfallah, la colonisation a bien semé quelques hameaux, mais les Hauts-Plateaux de cette partie de la colonie, très élevés et très froids, sont presque déserts.

Route VII de Relizane au Maroc. — Elle continue en réalité la grande route parallèle à la mer, relie Relizane à Mascara, Mascara à Sidi-bel-Abbès, Sidi-bel-Abbès à Tlemcen, Tlemcen à Lalla-Marnia ; elle délimite ainsi en Oranie deux régions, l'une au Nord de cette route où la densité des Européens reste à peu près partout assez forte, l'autre au Sud où ces mêmes Européens commencent seulement à pénétrer sans cependant former des groupements très considérables.

Route VIII d'Alger à Bou-Saâda. — Nouvelle route de pénétration vers les Hauts-Plateaux. C'est peut-être une de celles qui a eu, jusqu'à ces derniers temps, le moins d'action utile sur le peuplement. Il est vrai qu'en dehors de sa traversée de la Mitidja, elle s'engage dans une des régions les plus accidentées du département. Elle dessert les mines de Sakamody, touche à Tablat. Dans la haute plaine des Aribs elle

se retrouve en pays colonisé et riche, mais les communications entre cette plaine et Algersont plutôt assurées par la ligne ferrée de l'Est-Algérien, dont la gare la plus voisine est Bouïra. D'Aumale à Bou-Saâda, peu ou pas de centres, population européenne plus que clairsemée.

Route IX de Bougie à Sétif. — Route tellienne. Elle met en communication la région de Sétif riche en céréales et le port de Bougie qui en est le débouché naturel. Comme elle s'enfonce dans des gorges très resserrées, que, de plus, elle est tout entière dans un pays fortement peuplé d'indigènes, elle n'a servi qu'au commerce et peu à la colonisation. Enfin, aux approches de Sétif, elle entre sur les domaines de la Compagnie Genevoise et l'on sait que les grandes Compagnies n'ont guère été, malgré leurs statuts, des moyens utiles et propices à l'extension du peuplement européen.

Route X des Ouled-Rahmoun à Tébessa. — Route de Hauts-Plateaux, mais des Hauts-Plateaux constantinois, c'est-à-dire de ceux qui par leur climat, leurs ressources en eau et leur proximité du littoral, ont été les premiers envahis par les colons ; ajoutez que les riches gisements de phosphates que l'on exploite sur la frontière tunisienne, ceux de cuivre et de fer y ont attiré des ouvriers européens. Demain, l'exploitation de l'Ouenza va donner une nouvelle vie à cette région encore peu peuplée.

Comme les routes nationales, les chemins départementaux ont contribué eux aussi à accélérer le peuplement des contrées qu'ils desservaient, mais dans une proportion moindre. Si nous avons tenu à citer les

routes nationales, c'est que, plus anciennement établies et généralement bien entretenues, elles ont eu un effet plus hâtif et plus durable. De plus, elles ont vu leur influence grandir encore du fait de la construction des chemins de fer, qui, suivant le même tracé, ont profité aux mêmes régions et souvent aux mêmes villages. Ces deux actions cependant ne se sont pas constamment ajoutées l'une à l'autre ; le chemin de fer ne passe pas toujours là où passe la route ; il se maintient au fond des vallées quand la route grimpe sur les contreforts. Et il s'est trouvé alors que des centres, que des préoccupations militaires avaient fait construire comme des forteresses sur le sommet des collines, ont perdu leur prospérité d'autrefois, parce qu'ils ont été trop éloignés des gares. Tel a été le cas pour Vesoul-Benian ; mais en dehors de ces cas particuliers, les plaines et vallées algériennes, favorisées par l'ouverture de ces routes puis par l'établissement de lignes ferrées parallèles, ont vu croître en même temps leur prospérité économique et la densité de leur population.

*
* *

La densité de la population en 1901. — Toutes ces causes indiquées, si maintenant on compare les cartes de densité de 1856 et de 1901, quels progrès n'a-t-on pas accomplis en l'espace d'un demi-siècle ! Le Tell entier a été envahi. En 1856, les régions voisines du littoral, où on les rencontrait, étaient des îlots épars çà et là, sans étendue, les environs d'Alger et d'Oran exceptés ; en 1901, ce sont les pays où il n'y a pas de population européenne qui sont l'exception.

Le département d'Oran surtout a gagné. Tous les

villages voient grossir leur population. Et ce ne sont plus ceux qui sont situés dans les environs immédiats du chef-lieu. En Oranie, il n'y a ni centralisation, ni dispersion excessives. La ville d'Oran n'absorbe pas à son profit toutes les forces vives du département. Tlemcen, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Saint-Denis-du-Sig sont en pleine prospérité. Dans tous les arrondissements, il se produit comme une poussée irrésistible de l'élément européen débordant l'élément indigène, le refoulant ; et lorsqu'à chaque dénombrement on voit s'enfler les statistiques, s'élever la densité, régulièrement, partout et toujours, on est étonné et ravi.

Le département d'Alger voit aussi sa densité progresser. Mais on ne constate plus dans toute l'étendue du département, ni même dans toute la partie tellienne cette invasion pacifique et générale. Seuls le Sahel, la Mitidja, et les parties avoisinantes sont peuplées d'Européens et si, là du moins, leur proportion est très élevée, il semble que leur extension soit arrêtée par les montagnes qui enserrent la dépression mitidjienne. Est-ce défaut d'harmonie entre les diverses régions ? N'y a-t-il pas une centralisation excessive, une absorption de toutes les forces vives par l'arrondissement d'Alger ?

Quant au département de Constantine, il est assez mal partagé. Sans doute le nombre des Européens qui y sont fixés a augmenté et augmente encore en son ensemble ; mais la progression de la densité est très lente ; et en certains endroits même elle diminue. Au demeurant, ce département manque d'unité géographique ; des régions éloignées l'une de l'autre n'entretiennent que des relations difficiles. Au lieu d'un centre

politique; il en existe trois qui se disputent la préémi-nence.

La colonisation officielle avait jeté sur l'Algérie une sorte de filet aux mailles très lâches ; elles se sont rapidement resserrées en Oranie ; à Alger, elles se sont complètement fermées dans la région mitidjienne, mais sont demeurées flottantes ailleurs ; à Constantine elles couvrent mal de leurs fils distendus d'immenses régions peu peuplées.

*
* *

D'où proviennent ces différences ?

Sont-elles dues à l'état de la propriété ? Notons que c'est dans le département de Constantine que l'on a concédé les plus grands domaines, sortes de fiefs dont certaines compagnies financières ou même des individus ont été déclarés propriétaires. En veut-on un exemple ? Voici la compagnie genevoise qui, vers 1850, obtint la concession de 2,000 hectares, à condition de peupler 10 villages par des immigrants européens. Les terres qui lui furent accordées étaient parmi les meilleures des environs de Sétif. Or, elle éluda aisément les clauses de son cahier des charges. Au lieu de 10 villages, elle n'en fonda que 5, et seuls les architectes de l'époque savent comment furent construites les maisons. Puis elle y logea quelques centaines de colons qui fondirent rapidement, alors que se multipliaient les indigènes appelés à les remplacer.

POPULATION EUROPÉENNE ET INDIGÈNE
des Villages de la Compagnie Genevoise

VILLAGES	1853		1857		1877		1891		1896		1901	
	Europ.	Indig.	Europ.	Indig.	Europ.	Indig.	Europ.	Indig.	Europ.	Indig.	Europ.	Indig.
Aïn-Arnat.....	108	»	53	»	60	»	39	295	55	391	61	361
Bouïra..... (Coligny)	106	»	73	»	45	»	78	336	78	360	60	375
Messaoud.....	32	»	39	»	30	»	8	333	»	308	»	303
Mahouan	131	»	127	»	40	»	80	253	85	206	70	184
El-Ouricia.....	121	»	108	»	61	»	57	177	51	190	51	221
Totaux.	498	»	400	»	236	»	262	1394	269	1455	242	1444

Partout d'ailleurs en Algérie, la constitution d'immenses latifundia a abouti aux mêmes résultats négatifs pour le peuplement. Une compagnie financière n'a en vue que des bénéfices à réaliser ; et si l'emploi de la main-d'œuvre indigène lui paraît plus avantageuse, elle n'hésitera pas à y recourir malgré les obligations qu'elle a contractées.

Puis il faut tenir compte de ce fait sur lequel nous n'insisterons pas puisque nous en avons déjà parlé plus haut. On se trouve ici en présence d'une population indigène kabyle, opiniâtrement attachée à la terre. Cette population est déjà fort dense par elle-même ; elle cultivait depuis un temps immémorial ce sol et se

nourrissait de ses produits. N'était-il pas à craindre, pour peu que la Société financière y trouvât son avantage, qu'elle revint sur ces domaines et qu'elle consentit à les louer ou à les cultiver au profit des propriétaires actuels moyennant une redevance. Actuellement, toutes les terres qui se vendent trouvent acquéreurs parmi les Kabyles et la colonisation européenne y recule devant la propriété indigène.

D'ailleurs, de quels éléments se compose le peuplement européen dans ce département de Constantine ? L'élément national est formé en majeure partie de Corses et d'Alsaciens. Excellent militaire et fonctionnaire méritant dans tous les emplois où il faut faire acte d'autorité ou d'habileté, le Corse n'est peut-ètre pas le colon idéal ; il est beaucoup plus fait pour vivre des métiers des villes que des labeurs de la campagne. Pour l'Alsacien, il s'est trouvé singulièrement dépaysé en Algérie, et, dans sa subite transplantation au milieu des landes algériennes, il s'est ressenti nécessairement et des changements climatériques et des modifications profondes de son existence. Quant à la population étrangère, elle était presque exclusivement originaire de l'Italie et de Malte. Or, tandis qu'à Oran, les Espagnols étaient des auxiliaires dévoués et utiles des propriétaires français, à Constantine, les Italiens et les Maltais éprouvaient une certaine répugnance à s'engager comme ouvriers agricoles. Ils préféraient les salaires fixes et assurés des grandes entreprises publiques ou les bénéfices moins aléatoires du commerce. Au lieu d'aider cette colonisation française, ils l'entravèrent souvent et parfois la ruinèrent. L'usure et la spéculation ne sont point inconnues des Maltais.

Jette-t-on un simple coup d'œil sur la construction orographique de cette province de l'Est ? Plus de ces plaines, largement étalées entre deux plissements montagneux ; plus de ces terres d'élection, faciles à cultiver et souvent irriguables. Des régions déprimées et marécageuses du littoral on s'élève à travers des massifs forestiers jusqu'aux vastes plateaux de Sétif ou de Constantine. Il n'y avait pas de place pour de nombreuses colonies d'Européens.

Enfin, les causes économiques n'ont-elles pas aussi agi puissamment ? Le phylloxera a envahi le vignoble de Philippeville, il progresse dans celui de Bône, si bien qu'on a été obligé d'autoriser la culture des plants américains. L'exode des habitants français de cet arrondissement est-il donc plus inexplicable que celui des Français de la Métropole, quittant leurs champs dévastés par le terrible insecte ? Ruinés, les colons ont abandonné leurs concessions et sont venus se louer dans les villes. Mais ce mouvement, qui paraissait si général en 1896, s'est arrêté, et le dénombrement de 1901 a marqué au contraire une progression. Le vignoble détruit se reconstitue ; et puis les richesses forestières qu'on avait si négligées jusqu'alors sont mises en valeur et occupent un nombreux personnel d'ouvriers.

De toutes les raisons qui ont ralenti le peuplement du département de Constantine et diminué sur certains points la densité de sa population européenne, quelques-unes sont durables, mais d'autres ne sont que passagères. Sitôt que ces dernières auront cessé d'exercer leur action, notre province de l'Est se relèvera. Il est d'ailleurs pour elle un gage de prospérité pour l'avenir ; c'est sa richesse en minerais de toutes

sortes ; les minerais de fer ont été utilisés les premiers, hier ce furent les phosphates, demain ce seront les minerais de cuivre. Et l'activité industrielle est de tous les facteurs de peuplement d'une colonie celui qui est le plus puissant et le plus rapide. Bien téméraire serait donc le démographe qui ne tiendrait aucun compte de ces faits nouveaux et voudrait juger de l'avenir de ce département par ce que fut son passé. Il risquerait fort de se tromper.

*
* *

Densité comparée de ces mêmes Européens en 1901. — Le grave problème de l'augmentation trop lente de la population européenne dans le département de Constantine se pose d'une manière plus vive et plus pressante quand on compare la densité des populations de races diverses qui habitent l'Algérie.

Sur l'aire géographique de dispersion des Européens en Algérie, statisticiens et géographes s'étaient arrêtés à des idées générales qu'on répétait à satiété sans les contrôler. Les Espagnols avaient la majorité numérique dans l'Ouest, les Français au centre, les Italiens et les Maltais étaient nombreux à l'Est. Les causes de cette répartition, on les devinait. Les côtes oranaises font face aux côtes espagnoles, celles d'Alger aux côtes de France, enfin le littoral de Bône ou de Philippeville au rivage de l'Italie et de la Sardaigne. La facilité des communications avait attiré les Espagnols dans les parages d'Oran, les Italiens dans ceux de Bône et les Français dans ceux d'Alger. En thèse générale, cette opinion, sur laquelle on vit depuis des

années, est exacte ; mais, si l'on pénètre dans les détails, ne doit-on pas apporter certaines atténuations au tranchant de ces affirmations ?

En 1901, dans le département d'Oran, le nombre exact des Espagnols s'élevait à 102.689 contre 121.341 Français, 3.883 Italiens et 6.940 étrangers de nationalités diverses. En 1896, les résultats étaient tout différents ; les Espagnols étaient 105.538 contre 92.260 Français, 3.774 Italiens et 4.412 étrangers. Ils auraient donc perdu, en l'espace de cinq ans, la supériorité numérique ; mieux encore, tandis que les autres colonies augmentaient, eux seuls auraient diminué. C'est que sur eux surtout s'exerce l'action décimatrice des lois de naturalisation ; les naturalisés, presque tous de nationalité espagnole, passent au chiffre de 27.754 et forment plus d'un tiers des Français. Aussi, dans quelques années, une carte de densité comparée qui ne tiendra pas compte de ce nouvel élément, ne pourra que propager des idées erronées. En 1896, la supériorité numérique de ces Espagnols était très marquée dans deux arrondissements : Oran et Sidi-bel-Abbès. En 1901, elle s'est maintenue seulement dans celui de Sidi-bel-Abbès (Espagnols 15.264 contre 10.887 Français sur lesquels 1.842 naturalisés). La colonie étrangère de cette ville remonte à une époque déjà ancienne et a provoqué un mouvement d'immigration intense vers cette région ; plusieurs propriétaires espagnols y ont réalisé de grosses fortunes dans la culture des céréales. A noter que l'avantage numérique acquis à ces étrangers sur nos nationaux est très grand à Sidi-bel-Abbès même ou dans cette commune, et qu'il diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de ce gros centre vers Mercier-Lacombe

ou Bou-Khanefis. La présence de groupes compacts de Français dans les villages agricoles est le résultat des efforts de la colonisation officielle : et ce fait, que l'on observe déjà dans un arrondissement, si peuplé d'Espagnols, apparaitra beaucoup plus clairement dans ceux où cet élément étranger sera moins représenté. A Oran il est très manifeste encore ; c'est au chef-lieu du département que l'élément espagnol ou naturalisé, d'origine espagnole, l'emporte : rien que dans cette ville, le dénombrement de 1901 a recensé 20,674 Espagnols et 21,019 naturalisés contre 21,238 Français. Toutes les communes voisines de cette grande agglomération oranaise sont dans le même cas : telles la Senia, Arcole, Mers-el-Kebir. Il faut s'éloigner de ce centre commercial ou des autres villes importantes de la circonscription comme Saint-Denis-du-Sig, Perrégaux et Aïn-Temouchent pour retrouver une forte proportion de nos compatriotes, à Tafaraoui ou à Tiaret.

Dans tous les autres arrondissements oranais, le nombre des Français est supérieur à celui des Etrangers, sans que cependant la distance qui sépare les deux groupes soit considérable et que les rangs ne puissent être renversés si l'on rattache les naturalisés aux Etrangers et non aux Français. A Tlemcen, les Espagnols atteignent 6,870, les Français 6,868 et les naturalisés 5,626. Ici les Français auraient le pas sur les Espagnols à la ville et le leur cèderaient dans les communes agricoles ou industrielles. La cause en est que nous sommes dans un arrondissement où les défrichages de terres sont fort importants chaque année et que ce labeur pénible est réservé presque exclusivement aux ouvriers espagnols ; là aussi se trouvent les mines de Beni-Saf qui occupent de forts

bataillons de travailleurs étrangers. Mais à Mascara et à Mostaganem, nous nous éloignons de ce centre d'attraction espagnole et l'élément national y possède une avance sensible. Dans le premier de ces arrondissements, la culture de la vigne, qui a rencontré dans la nature du terrain un sol approprié, a favorisé l'immigration française ; malheureusement, l'invasion du phylloxera est un danger de plus en plus menaçant, et la lutte n'est plus guère possible dans certaines communes. En 1901, les Français étaient 11,964 dont 763 naturalisés et les Espagnols 8,602. La même année, à Mostaganem, les premiers étaient 16,919 dont 1,092 naturalisés et les seconds 7,193. C'est donc dans cet arrondissement que l'invasion espagnole a été la moins considérable ; cependant elle l'attaque de plusieurs côtés ; elle est maîtresse de Relizane et menace Mostaganem.

Dans notre brochure de 1900, nous disions : « Ainsi les trois arrondissements de l'Ouest, en Oranie, sont acquis à une majorité d'Espagnols, les deux de l'Est sont habités par des Français. » Cela ne serait plus exact si l'on s'en tenait aux résultats du recensement de 1901 et à leur interprétation littérale ; Oran et Tlemcen auraient échappé aux Espagnols. Mais il n'y a là qu'une apparence et leur main-mise sur ces régions de l'Oranie, surtout sur les grandes agglomérations urbaines, reste incontestable et incontestée.

La répartition des étrangers entre leurs nationalités respectives, presque inutile à Oran, tant la supériorité des Espagnols y est écrasante, s'impose à Alger où la disproportion n'est plus la même entre ces derniers, les Italiens et les Maltais. C'est dans cette partie centrale de l'Algérie aussi que se montrera le mieux

l'habitat particulier de chaque peuple, notamment l'occupation effective des campagnes de l'intérieur par les Français. Voici d'ailleurs pour les cinq arrondissements, les données du dernier recensement de 1901 :

POPULATION DES ARRONDISSEMENTS DU DÉPARTEMENT D'ALGER (1901)

Arrondissements	Français et Naturalisés	Naturalisés	Espagnols	Italiens
Orléansville.....	6.254	899	1.665	242
Miliana.....	7.545	247	2.180	216
Alger.....	126.117	25.690	45.064	12.689
Médéa.....	4.129	181	372	280
Tizi-Ouzou.....	7.482	633	614	470

L'arrondissement d'Alger mis à part, les étrangers ne forment qu'une infime minorité vis-à-vis du groupe français, minorité décroissante en allant vers l'Est. Ajoute-t-on à ces Espagnols et à ces Italiens restés étrangers, ceux qui ont accepté la nationalité française, on n'arrive qu'à des totaux toujours très inférieurs à ceux obtenus pour nos nationaux. D'autre part, si l'on distingue les Espagnols et les Italiens, on s'aperçoit (ce qui est tout naturel), que les premiers vont en diminuant de l'Ouest à l'Est, les autres de l'Est à l'Ouest. Les uns entrent pour une part encore appréciable dans la population des arrondissements d'Orléansville, de Miliana, mais sont peu nombreux dans ceux de Médéa et de Tizi-Ouzou. C'est au contraire sur

le littoral de la Kabylie que les colonies italiennes sont les plus compactes.

L'arrondissement d'Alger a une situation spéciale et il est si peuplé qu'il étouffe pour ainsi dire tous les autres ; il mérite une étude particulière. Les Français se trouvent en masses importantes à Alger et à Blida où ils occupent toutes les places de fonctionnaires, les fonctions libérales, le haut commerce et la grande industrie ; ils peuplent les villages du Sahel, et, aux alentours, y ont constitué de splendides vignobles, à El-Biar, Draria, El-Achour, Douéra, Mahelma, Coléa, Attatba, etc. ; la haute Mitidja est entre leurs mains : Marengo, Bourkika, Ameur-el-Aïn, El-Affroun, Mouzaïa-ville, la Chiffa, Blida ; Boufarik et Birtouta leur appartiennent. Mais les étrangers se sont infiltrés dans cette population française et continuent à s'accroître rapidement ; ils sont attirés dans cette région de vignobles par l'appât des salaires élevés. Ouvriers agricoles pour la plupart, ils travaillent pour les colons français qui détiennent toujours la propriété du sol.

Là où ces étrangers l'emportent, c'est sur les côtes et dans la banlieue d'Alger. Ils y exercent la profession de pêcheurs ou de maraîchers. Depuis que la culture des primeurs gagne de plus en plus sur la bordure littoralienne, on les voit débarquer en foule pour se livrer à cette culture qui est si rémunératrice et qu'ils connaissent bien pour l'avoir pratiquée en Espagne et en Italie. Afin de juger exactement de leur nombre, il importe de ne point faire abstraction des naturalisés. En 1901, les principales communes suburbaines avaient la population suivante :

POPULATION DES COMMUNES DE LA BANLIEUE D'ALGER (1901)

	Français	Naturalisés	Etrangers	Etrangers et Naturalisés
Guyotville	846	126	1.780	1.906
Chéragas	958	»	865	865
El-Biar	1.640	856	925	1.781
Birmandreis	495	678	867	1.345
Birkadem.....	630	17	381	398
Hussein-Dey	1.896	335	1.780	2.115
Maison-Carrée	2.988	243	1.389	1.632

Ailleurs encore, dans la basse Mitidja, ou même dans la Mitidja centrale, ils ont la supériorité numérique. Voyez Aïn-Taya, Fort-de-l'Eau, Réghaïa, voyez Chebli, Rivet.

Néanmoins dans ce département d'Alger, la prépondérance de l'élément national n'est nullement menacée : tout l'intérieur n'est presque peuplé que de Français et les environs de la capitale se francisent ; c'est là qu'est la plus avancée l'absorption des colonies étrangères. Parmi les naturalisés plusieurs sont acquis à notre pays, à notre race.

Dans le département de Constantine, la colonisation espagnole cède la place à l'immigration italienne ; mais cette dernière ne saurait lui être comparée ni en quantité, ni en qualité. L'exode des Italiens vers l'Algérie n'a

jamais été aussi important que celui des Espagnols, et il n'a pas eu les mêmes caractères. L'Italien est pêcheur, terrassier ou mineur ; si, depuis quelques années, des ouvriers agricoles émigrent aussi de la Campanie ou de la Calabre, leur quantité n'est pas encore assez élevée pour qu'elle puisse influer beaucoup sur la densité de cet élément étranger dans les centres de colonisation. Les pêcheurs seront disséminés dans les villes du littoral, et les ouvriers dans certaines agglomérations minières. Enfin ces colonies italiennes ont été, plus que toutes les autres, désagrégées par les lois de naturalisation, si bien que pour apprécier leur vitalité en même temps que leur importance numérique, il est nécessaire de ne point en défalquer les naturalisés.

Dans les trois arrondissements maritimes, le peuplement italien, quoique numériquement très inférieur au peuplement français, est loin d'être négligeable, et la part qui lui revient dans la population totale augmente de l'Ouest à l'Est. A Bougie, il n'est encore que de 1,136 unités ; si on ajoute à ce chiffre le total des naturalisés (688), on n'arrive qu'à la somme de 1,824. Or, les Français sont quatre fois plus nombreux : 7,941. A Philippeville, leur contingent grossit : ils atteignent 4,385 et les naturalisés sont 1,873, tandis que les Français montent à 11,239. La proportion n'est plus que de 2 à 1. Enfin à Bône, les deux groupes s'équilibrent ; car aux 17,177 Français, les Italiens peuvent opposer 9,127 nationaux et 7,183 naturalisés, presque tous d'origine italienne, soit 16,310 individus. Dans ce même arrondissement de Bône d'ailleurs, se trouvent aussi de nombreux étrangers appartenant à d'autres nationalités, notamment à la maltaise : 4,599. L'avan-

tage numérique reviendrait donc à l'élément étranger.

Quant aux autres arrondissements, ils ne contiennent plus que de faibles colonies italiennes, îlots épars dans les vastes étendues de ce département. C'est à Tebessa et à Morsott au centre de la région des phosphates, c'est à Batna et dans l'Aurès où se trouvent des exploitations de minerai de cuivre, c'est à Aïn-Mokra, longtemps célèbre pour ses riches mines de fer, c'est à Souk-Ahras ou dans la commune mixte de Tababort dont les forêts de chênes-lièges emploient un nombreux personnel d'ouvriers. Si l'on ajoute Constantine qui a attiré un millier d'Italiens, on a énuméré presque tous les points de forte densité pour cette population.

Mais, encore une fois, elle est disséminée, et pour ainsi dire noyée dans les communes de l'intérieur au milieu de la masse de nos nationaux qui elle-même ne compte que pour une très faible part dans la population totale. Nous avons déjà remarqué que les indigènes avaient dans notre département de l'Est une densité générale supérieure à celle qu'ils possédaient dans les deux autres. Nous avons montré quelles sont les relations qui peuvent exister entre le lent accroissement de la première et l'élévation de la seconde. Inutile de revenir sur ces points déjà établis et sur les restrictions que nous avons été amenés à faire sur les conclusions auxquelles les résultats de 1896 nous avaient conduits mais qui furent infirmées par ceux de 1901.

Jusqu'ici, on n'avait envisagé que l'un des facteurs ayant eu une action réelle sur cette répartition des Français et des Etrangers : c'était la proximité des pays d'origine et la facilité des communications. Mais, pour expliquer dans leurs détails les différences de densité à travers nos trois départements algériens de

cette population européenne, force est de faire appel aux habitudes de ces diverses colonies. L'Espagnol, colon agricole aussi bien que commerçant et industriel, se retrouve partout en Oranie dans les villes comme dans les campagnes ; s'il se presse dans la banlieue des grandes agglomérations, c'est que dans son indigence il accepte tous les métiers, se contente de modiques salaires, et le travail du chantier ne le rebute pas plus que celui de la terre ; il consent même à vivre éloigné de toute société et sa sobriété résiste aux privations d'une existence sur les Hauts-Plateaux, au milieu des steppes d'alfa. L'Italien s'accommode moins aisément de cette vie des champs ; il loue ses bras dans les mines ou dans les grandes entreprises de travaux publics. Mais la mer qui baigne les côtes de la province où il est né l'attire et le retient sur le littoral. Quant au Français, s'il s'est réservé de son droit de peuple vainqueur les fonctions les mieux rétribuées et les places les plus sûres des villes, il occupe aussi, grâce à la colonisation officielle, les centres de l'intérieur créés spécialement pour le recevoir. Il est maître de la terre.

*
* *

Densité actuelle et densité possible et probable de l'Algérie. — Il est temps de conclure. La colonie peut-elle nourrir un nombre beaucoup plus grand d'habitants ou a-t-elle déjà atteint la limite que ses ressources ne lui permettent pas de dépasser ? Les uns escomptent pour elle une population sans cesse grandissante de dix, de quinze, de vingt millions d'âmes

où l'élément européen prendrait une large place ; d'autres estiment que c'est là un rêve insensé, étant donné les conditions économiques toutes particulières réservées à cette région africaine par son climat et par sa structure géologique. Entre ces deux opinions extrêmes, faut-il choisir ?

La densité générale d'un pays dépend en toute évidence d'une multiplicité d'éléments. Si quelques-uns sont favorables à la colonie, d'autres au contraire, il faut savoir en convenir, lui sont défavorables. Jamais, à notre avis, et pour plusieurs raisons, la population générale n'y atteindra la densité des pays tempérés européens. Rappelons ce que nous avons dit sur le climat et sur la division en trois régions naturelles de la colonie, conséquences des variations climatériques et de la structure du sol. Si le Tell peut contenir une population agricole très forte et riche néanmoins, les Hauts-Plateaux, malgré l'appropriation de certaines parties des steppes à l'agriculture, ne pourra jamais nourrir qu'une population clairsemée. Et c'est ce qu'a compris parfaitement le service de la colonisation officielle ; il a porté à 40 le nombre d'hectares concédés à une famille, lui en a même réservé 40 autres, estimant que sur ces hautes terres une famille ne pouvait vivre que si elle cultivait la moitié plus de terrains que dans le Tell. Du désert, il y aurait quelque ironie à parler. Or, la région tellienne n'est qu'une simple lisière sans épaisseur et les Hauts-Plateaux ont leur plus grande largeur là où précisément les conditions propices à la vie humaine et à la culture sont les moins bonnes, c'est-à-dire en Oranie.

Ajoutez à cette impossibilité qui vient du climat et du relief un autre obstacle qui en dérive lui aussi.

L'Algérie est avant tout une colonie agricole, vivant et prospérant par les produits de l'agriculture. Or, un pays simplement agricole n'atteint jamais ces densités énormes que l'on observe dans plusieurs contrées industrielles de l'Europe. Et puis, cette agriculture est soumise à un régime de pluies si variable, si déconcertant même. Indépendamment des oscillations quinquennales, il y a dans le cours d'une année des périodes d'humidité excessive où tout est noyé et des périodes de sécheresse trop prolongées où les plantes dépérissent et meurent de soif.

Enfin, ce que l'on a souvent oublié, c'est que dans toute l'Afrique du Nord, les peuples européens n'ont pas trouvé la terre vide, inoccupée. Elle était, au contraire, entre les mains d'indigènes jaloux de sa possession et attachés à leurs coutumes séculaires de nomades ou d'agriculteurs africains. Méthode et procédés de culture adaptés au sol et au climat, assurent les uns ; et cependant la pratique agricole de ces tribus, la nomadisation de certaines autres n'avaient guère servi à la repopulation de l'Afrique du Nord.

Toutes ces causes que mettront en avant ceux qui ne croient pas à la possibilité pour la colonie de contenir une population très dense ont leur intérêt et leur valeur. Mais suffisent-elles pour nous faire douter de l'avenir de notre colonie ? Nous interdisent-elles l'espoir de voir doubler et tripler la population algérienne ? Sans doute, le pays n'est pas industriel, ou plutôt il ne l'est plus ; il y a cependant dans la masse des indigènes une main-d'œuvre à bon marché qui tôt ou tard sera employée. Avec les transformations économiques modernes, il est prudent et sage de ne

point douter d'un peuple laborieux et sobre, actif et économe comme le peuple berbère ; il faut d'autant moins en douter qu'on connaît déjà ses aptitudes industrielles et commerciales. Le plus malaisé sera d'utiliser, de diriger ces énergies mal employées, mais qui soutiendra que c'est une tâche impossible ?

L'Algérie n'a pas d'industrie, dit-on, et nul moyen d'en avoir ; car il lui manque ce pain de l'industrie qu'est le charbon. Sans doute, dans l'état actuel, cette indigence de combustibles est une infériorité ; je ne compte pas pour beaucoup les grandes espérances qu'avaient fait naître les quelques suintements de pétrole. Mais elle a des matières premières en quantités énormes ; elle a de riches gisements de fer et de cuivre, elle a des mines de phosphates. Si, faute de communication, seules les montagnes de fer de la côte ont été exploitées, aujourd'hui celles de l'intérieur commencent à l'être ; les extractions de phosphates augmentent. Les régions dépeuplées du département de Constantine sont parcourues aujourd'hui par les prospecteurs, avant-coureurs de l'armée des ouvriers.

Enfin, qu'on veuille bien y réfléchir, l'agriculture algérienne n'a pas fait tous les progrès désirables. Elle se traîne encore péniblement dans des errements fâcheux. Ne commence-t-elle pas toutefois à se relever ? Dans la zone climatérique où est enfermée l'Algérie, l'agriculture sans irrigation est toujours aléatoire et souvent peu rémunératrice. Au contraire, la terre irriguée décuple de valeur, ses produits sont assurés et la population peut largement se multiplier. C'est dans ce sens que tous les efforts doivent être dirigés ; et les plaines algériennes, autrefois désertes, devien-

dront des centres de population très dense et, au surplus, de population européenne. Dans ces nouvelles conditions d'existence, grande est la marge entre la densité de la population actuelle et celle de la population possible et probable de l'Algérie.

LES MARIAGES EUROPÉENS

Les mariages européens depuis la conquête et matrimonialité actuelle. — Les mariages et l'âge des époux et des épouses. — Les mariages et l'état-civil des époux.

Les mariages croisés. — Opinion du Docteur Ricoux. — Thèse de M. de Soliers. — Les statistiques actuelles. — Croisements apparents et croisements réels. — Mariages des naturalisés.

Les divorces. — Conclusions.

LES MARIAGES

L'étude démographique des mariages en Algérie s'attache à résoudre deux sortes de problèmes : les uns d'ordre général concernant le nombre absolu ou relatif de ces mariages, leur durée, leur fécondité, les âges respectifs des époux, les circonstances qui modifient les conditions du mariage ; leur solution apportera à la science démographique une contribution que l'on aurait désirée plus large si les statistiques algériennes avaient été plus complètes et surtout établies dans un esprit méthodique et scientifique. Les autres, d'ordre plus spécial, se rapportent à l'influence particulière qu'ont pu exercer sur les Européens mariables ou sur les fils et les filles nubiles de ces Européens, nés en Algérie, des conditions de vie nouvelle, et en particulier le climat africain. L'époque à laquelle ils contractent des unions en est-elle avancée? Leur fécondité en est-elle diminuée ou augmentée? Est-il possible de présumer aujoürd'hui une moindre vitalité des descendants des Européens ? Toutes questions dont il est inutile de souligner l'intérêt capital au sujet des destinées de notre race et aussi du maintien de notre domination dans l'Afrique du Nord.

Parmi ces problèmes, il en est un surtout qui, plus que tous les autres, sollicite actuellement l'attention, c'est celui du croisement des individus appartenant aux trois grandes nations latines : Français, Espagnol, Italien.

Nulle part, on ne peut observer plus facilement et sur un terrain mieux choisi ce phénomène du croisement, mais il n'est que temps de le faire ; car demain il sera trop tard à cause du mélange rapide de ces trois nationalités et de la confusion ethnique, conséquence inéluctable de ces unions.

* * *

Les mariages européens depuis la conquête et matrimonialité actuelle. — L'histoire des mariages européens en Algérie reste encore à faire ; grandes seraient d'ailleurs les difficultés pour celui qui l'entreprendrait. Si l'on possède pour certaines années des statistiques fort bien faites, comme celles de 1855-56, il n'en est malheureusement pas de même pour d'autres périodes ; telle la période de 1857 à 59. Plus de renseignements annuels, un chiffre global et c'est tout. On comprend dès lors pourquoi M. le docteur Ricoux n'a pu donner dans son livre les chiffres annuels des mariages année par année.

Sans doute de pareils chiffres, pris isolément ou même dans leur ensemble, ne sauraient comporter de grands enseignements si on ne rapprochait leurs variations de celles de la population totale ou de la population mariable ; cependant, ne l'oublions pas, les faits d'état-civil et parmi eux la diminution ou l'augmentation des mariages reflètent fidèlement le malaise ou la prospérité des populations et indiquent même jusqu'aux années de crise ou d'abondance qu'elles traversent. Dans un pays neuf, ils sont donc particulièrement intéressants à observer. Un graphique qui indiquerait la progression ou le recul annuel dans le nombre des

mariages peut être comparé avec le graphique des progrès ou des arrêts de la prospérité économique de la Colonie.

S'il n'est point possible de se rendre compte année par année de la fréquence des mariages en Algérie, du moins peut-on se faire une idée des variations générales, de calculer la matrimonialité de périodes déterminées et de rechercher dans les faits économiques, sociaux et politiques contemporains les raisons de cette évolution. M. Ricoux l'a fait pour les 45 premières années :

« Dans la première période 1830-35, la matrimonialité est faible ; il n'en pouvait être autrement dans un pays qui se peuple, où les femmes sont rares. Mais bientôt la proportion s'accroît, d'un bond elle s'élève du double et atteint rapidement son summum. Cette marche est parallèle à celle de l'accroissement du nombre des femmes. En effet, de 1840 à 1846, années où la proportion des mariages a été la plus forte, nous avons vu le chiffre de la population féminine passer de 7,156 à 25,089.

« La crise de 1847, puis le choléra de 1849 font baisser la matrimonialité ; elle se relève aussitôt, s'infléchit ensuite pour se maintenir à un taux à peu près uniforme qui est dépassé après la guerre de 1859, s'étant abaissé avec le choléra de 1854, plus tard avec celui de 1867. Ce dernier même influe d'une manière plus dépressive, en raison de la famine et du typhus consécutifs.

« Les évènements de 1870 et 1871 impressionnent la nuptialité, mais aussi le taux compensateur apparaît, et enfin, dans la période la plus récente, le rapport s'élève à 111. Il n'atteint pas, il est vrai, 117 comme dans la période 1841-45, mais cette légère différence peut s'expliquer par les épidémies de variole (1871-1872) et de scarlatine (1875-76).

« Ainsi donc en Algérie, la fréquence des mariages est en quelque sorte réglée par les calamités publiques : guerres, épidémies, dont l'intensité peut se présumer par l'influence qu'elles ont eue sur le nombre des mariages. »

Cette page du docteur Ricoux n'est que l'interprétation de calculs auxquels il s'était livré et d'un graphique qu'il avait construit sur leurs données. Il était arrivé aux résultats suivants :

	Mariages pour 10.000 habitants
Période de 1830-35.....	43
— 1836-40.....	89
— 1841-45.....	117
— 1846-49.....	99
— 1850-53.....	107
— 1854-63.....	91
— 1864-69.....	78
— 1870-72.....	83
— 1873-76.....	111

« Si l'on compare maintenant, ajoutait le même auteur, la matrimonialité générale avec celle de l'Europe, on constate le résultat suivant : tandis qu'en Europe de 1855 à 1865 (sauf l'Irlande qui n'a que 51 mariages par 10,000 habitants et la Hongrie 104) le nombre des mariages oscille entre 70 et 93, en Algérie il s'élève à 91 ; et cette période est la moins favorable à la Colonie, car la moyenne depuis 1836 donne 97 mariages et nous avons même plus haut enregistré les coefficients 111 et 117.

« Ainsi donc en Algérie on se marie plus qu'en Europe. »

* * *

Graphique des Mariages Européens
1874 - 1903

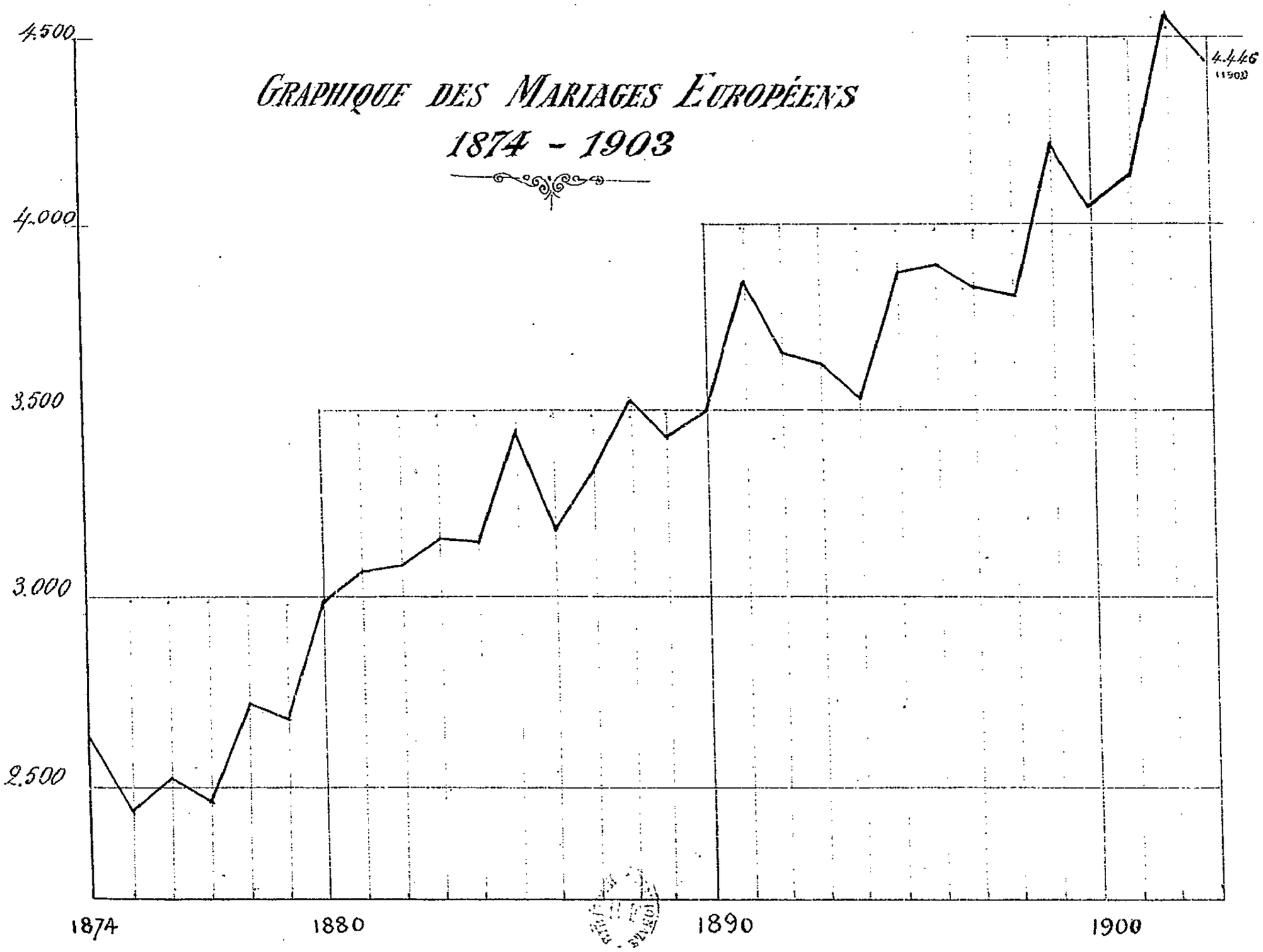

Est-il vrai de dire aujourd'hui qu'en Algérie on se marie plus qu'en Europe ? Les conclusions du Docteur Ricoux, qui ne reposent d'ailleurs que sur des données se rapportant à des périodes trop voisines de la conquête, ne sont-elles pas démenties par les statistiques contemporaines ?

Qu'on nous permette de faire remarquer que, dans la période de 30 années que nous allons envisager, les populations européennes fixées en Algérie, plus nombreuses, et mieux adaptées au climat, offrent une matière plus sûre à l'investigation scientifique ! Qu'il nous suffise aussi d'ajouter qu'à la place de durées variables, un peu arbitrairement choisies par le docteur Ricoux, nous avons considéré des périodes quinquennales uniformes !

Mariages européens

1875-1904

ANNÉES	MARIAGES	ANNÉES	MARIAGES
1874	2.612	1889	3.426
1875	2.436	1890	3.499
1876	2.533	1891	3.850
1877	2.467	1892	3.658
1878	2.708	1893	3.633
1879	2.690	1894	3.512
1880	2.938	1895	3.880
1881	3.075	1896	3.895
1882	3.097	1897	3.838
1883	3.167	1898	3.803
1884	3.116	1899	4.211
1885	3.445	1900	4.079
1886	3 174	1901	4.132
1887	3.342	1902	4.563
1888	3.521	1903	4.442

De 1874 à 1903, le nombre des mariages contractés entre Européens s'est progressivement élevé de 2,555 par an à 4,446, gagnant ainsi près de 2,000 unités. Le graphique que nous avons établi montre la marche de cette progression. Il n'y a pas ascension continue, régulière d'année en année, mais gradation par échelon. Après un saut brusque, on constate souvent des reculs ou des piétinements sur place. Ensuite, la marche en avant reprend. Quelques exemples : en 1885, brusque élévation de près de 300 mariages, mais diminution l'année suivante ; on revient presque au chiffre de 1884. En 1891, nouveau gain de 400, chute de 200 en 1892. En 1899, autre bénéfice de 400 unions nouvelles, perte de 200 en 1900. Ces oscillations sont inévitables.

Sont-elles en rapport avec certains faits économiques, avec de bonnes ou mauvaises récoltes par exemple ? Il est assez difficile de se prononcer. Généralement les années qui comptent beaucoup de mariages correspondant à des années de bonne récolte ou les suivent ; inversement les années de disette offrent une moins grande quantité d'unions légitimes. Ainsi l'année 1885, qui fut elle-même très mauvaise pour la production des céréales, avait été précédée par une année exceptionnellement favorisée ; il en est de même de 1899 dont la récolte moyenne fut beaucoup au-dessous de celle de 1898.

Mais n'insistons pas sur des relations en somme hypothétiques et considérons les mariages dans leurs rapports avec la population. Sur 10,000 habitants, combien compte-t-on d'unions contractées ? Pour éviter que les variations annuelles puissent se traduire sur ces proportions, nous calculerons par périodes quinquennales :

		Mariages pour 10.000 habitants
Période de	1874-1878.....	79
—	1879-1883.....	77
—	1884-1888.....	74
—	1889-1893.....	72
—	1894-1898.....	69
—	1899-1903.....	72
Moyenne pour les 30 années.....		*73*

Ce simple tableau démontre que la nuptialité algérienne n'est pas aussi grande qu'on le supposait naguère, ou du moins qu'elle ne s'est pas maintenue au taux qu'on lui prêtait. On ne saurait trop le redire : la hardiesse était grande de vouloir avec les chiffres imparfaits que l'on possédait et pour une population composée de façon anormale supputer la moyenne de la nuptialité. Ce n'est qu'au moment où la composition de cette population devient à peu près normale, c'est-à-dire lorsque des familles se sont constituées et que tous les âges y sont représentés dans la proportion ordinaire que des études peuvent être tentées avec quelque chance de succès. Or le peuple algérien ne s'est réellement formé qu'à partir de 1875.

Encore, à cette date, comprit-il une majorité d'éléments adultes, aptes au mariage, que la grande immigration étrangère versa dans ses ports. Le taux de la nuptialité de la première période (1874-1878) était donc encore trop fort, quoiqu'il fut bien inférieur au chiffre du docteur Ricoux : 79 au lieu de 91. Et la preuve en est que l'on assiste dans les années qui suivent à une régression régulière 77, 74, 72, 69. De 1899 à 1903 cependant, la moyenne se relève à 72, soit que réellement le taux normal de la nuptialité algérienne fût

supérieur à 69, soit que des circonstances exceptionnelles se soient produites durant ces cinq dernières années qui l'aient relevé d'une façon passagère.

A notre avis, le taux normal de cette nuptialité en Algérie oscillera autour de **70** ; de cette opinion simplement probable, nous donnerons plusieurs raisons. Raison de fait d'abord : durant ces dernières années, l'immigration étrangère a reçu par suite de l'ouverture des grands travaux publics dans la Colonie et de l'extension de la culture des primeurs sur le littoral une nouvelle impulsion ; le prochain dénombrement, selon toute apparence, fera ressortir une très sensible augmentation dans le nombre des étrangers ; or ce sont les éléments mariables qui viennent se fixer en Algérie et ils haussent ainsi la moyenne de la nuptialité. Raison d'analogie : cette moyenne doit être en somme la résultante des moyennes des nuptialités française, espagnole et italienne, si l'on ne fait point intervenir pour le moment les effets du climat et des différences dans les conditions d'existence. Or, d'après les calculs de M. Bodio (1), qui portent sur trois périodes différentes, les moyennes de la nuptialité dans les divers pays européens étaient les suivantes :

(1) La notoriété, dont jouit en Europe M. Bodio comme statisticien, nous a fait adopter les chiffres calculés par lui. Une de ces moyennes nous paraît cependant beaucoup trop faible ; c'est celle relative à l'Espagne. Voici en effet quelques chiffres que nous puisons dans le *Movimiento anual de la poblacion de Espana*, ano 1901, publié par le Ministère de l'Instruction publique espagnol. Sur une population de 18,607,674 individus, il y a eu en Espagne en 1901 157,794 mariages, ce qui donne une moyenne de 8,48 par 1,000 habitants.

Nuptialité

D'APRÈS LES CALCULS DE M. BODIO

ÉTATS	1865-69	1876-80	1887-91
Serbie	11.29	11.48	»
Saxe	9.18	8.86	9.23
Hongrie	10.28	9.61	8.64
Prusse	8.82	7.88	8.08
Roumanie	»	»	7.99
Empire allemand (*)	9.21	7.30	7.95 (2)
Russie d'Europe	»	9.79	»
Autriche	8.69	7.74	7.74
Italie	**7.30**	**7.51**	**7.69**
Angleterre	8.36	7.67	7.51
France	**7.89**	**7.61**	**7.26**
Belgique	7.58	6.90	7.22
Suisse	»	7.40	7.11
Pays-Bas	8.10	7.84	7.02
Bavière	9.25	7.30	6.96
Ecosse	7.02	6.88	6.64
Norvège	6.45	7.18	6.36
Suède	6.18	6.58	5.98
Espagne	**7.57**	**6.60** (1)	**5.61** (3)
Grèce	6.49	5.66	»
Irlande	5.29	4.56	4.41

(*) Total pour l'Empire allemand entier.
(1) 1878-80. — (2) 1885-89. — (3) 1887-88.

Ne retenons pour le moment que les moyennes de la dernière période, la plus rapprochée de nous, et, bien entendu, celles qui se rapportent à la France (7,26), à l'Italie (7,69) et à l'Espagne (5,61); il est aisé de voir que la moyenne que nous avons adoptée pour l'Algérie, 70 ou 71, tient le milieu entre ces trois chiffres. Elle est cependant un peu supérieure à 6,85, somme que

l'on obtient en additionnant les trois premières moyennes et en divisant par trois.

Mais c'est ici qu'intervient — et on le voit dans des proportions assez modestes — le facteur que nous avons négligé jusqu'ici, le climat et l'existence nouvelle que mènent en Algérie les immigrants. Il est certain que, dans les villes algériennes, les Espagnols ont une situation beaucoup plus aisée que dans leur patrie d'origine. Ici, en effet, leurs bras restent rarement inoccupés et ils peuvent aisément ramasser quelque argent pour se marier. Dès lors, la pauvreté qui les avait empêchés de contracter un mariage en Espagne n'existant plus, ils se marient plus facilement, et la moyenne de leur nuptialité doit être supérieure à 5,61.

Oh ! sans doute, si l'on compare le nombre de leurs nationaux en Algérie et la très faible quantité des unions où l'époux est Espagnol, on se montrera étonné des résultats qui paraissent ressortir de cette comparaison. En Algérie, pendant l'année 1903, le total des mariages d'Espagnols ne s'est élevé qu'à 738 ; ce qui donne, si l'on suppose que la colonie espagnole n'a pas changé depuis 1901, une moyenne de 47 mariages pour 10,000 habitants, moyenne encore plus basse que celle de l'Espagne. Pour les Italiens, mêmes résultats : 48 au lieu de 47. Est-on en droit d'affirmer que les Espagnols et les Italiens se marient moins souvent que dans leur pays natal ? Simple illusion. Les colonies étrangères, dont le développement a paru s'arrêter depuis la loi de 1889 sur la naturalisation automatique, perdent chaque année du fait de cette loi la plus grande partie de leurs éléments adultes, mariables, qui vont grossir le nombre des naturalisés français. Quand ils se marient, l'Etat-civil les compte parmi les Français ; aussi ce groupe des

naturalisés a-t-il une matrimonialité anormale. En 1903, elle s'élevait à 122 pour 10,000 habitants, plus grande que celle de n'importe quelle nation du monde.

Afin d'obtenir une moyenne approchée de la nuptialité du groupe algérien d'origine étrangère, il suffira d'ajouter à la somme des mariages contractés par les étrangers proprement dits ceux des naturalisés et de comparer les résultats au total des deux populations étrangère et naturalisée. Pour l'année 1903, la seule dont les statistiques plus complètes permettent cette comparaison, les calculs donnent 66 unions pour dix mille habitants, exactement la moyenne des moyennes d'Europe pour le peuple italien et le peuple espagnol. Toutefois, comme la colonie italienne est beaucoup moins nombreuse que la colonie espagnole en Algérie, il a donc fallu que cette dernière bénéficie d'un certain relèvement dans le taux de sa matrimonialité.

Les Français se comportent en Algérie à peu près comme en France ; au cours de cette même année 1903, ils ont une moyenne de **77** mariages, toujours pour 10,000 habitants, moyenne un peu supérieure à celles que donnent les statistiques françaises. Cette légère différence peut avoir sa cause dans la supériorité de l'élément adulte au sein d'une colonie où se produit encore une assez forte immigration.

Ainsi que l'ont remarqué les démographes, à coté de cette manière de calculer la matrimonialité générale, il est une autre façon plus exacte de déterminer la nuptialité en écartant du chiffre de la population tous ceux qui ne se trouvent pas dans les conditions pour contracter un mariage, les enfants au-dessous de 15 ans, les vieillards, au-dessus de 50 pour les femmes, de 60 pour les hommes, enfin les infirmes. Mais cette méthode

nouvelle exige des statistiques plus complètes que les statistiques algériennes où l'on ne trouve aucun tableau de répartition de la population par âge et état-civil dont il soit possible de se servir.

Faute de données plus précises, nous conclurons donc que le taux de la nuptialité algérienne oscille aujourd'hui autour de 70, que cette moyenne qui est inférieure à celles de la France et de l'Italie, mais très supérieure à celle de l'Espagne, prouve, si elle est exacte, la minime influence exercée sur les populations par le climat et la persistance des habitudes sociales de ces peuples sur le sol africain.

* * *

Les mariages et l'âge des époux et des épouses. — Là où se marque le mieux l'influence du changement de climat, c'est lorsqu'on examine ces mariages d'après l'âge des époux et des épouses et d'après leur état-civil.

Mariages d'après l'âge des époux et des épouses

EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

AGES	POUR 100 MARIAGES			
	Combien d'hommes en France	Combien d'hommes en Algérie	Combien de femmes en France	Combien de femmes en Algérie
	Année 1885	Période 1897-1903	Année 1887	Période 1897-1903
Au-dessous de 20 ans....	2.1	1	21.6	29
De 20 à 25 ans.....	25.2	26	42.	40
De 25 à 30.....	41.	38	19.8	16
De 30 à 35.....	15.5	18	7.9	7
De 35 à 40.....	7.2	9	4.	4
De 40 à 50.....	5.5	6	3.2	3
Au-dessus de 50.....	3.5	2	1.5	1

Quoique le tableau ci-dessus rapproche des résultats obtenus pour des périodes différentes en France et en Algérie, il ne laisse pas cependant de faire ressortir des dissemblances qui seront admises avec d'autant plus de facilité qu'on s'attendait précisément à les y découvrir.

Nul n'ignore que dans les pays chauds les mariages sont plus précoces que dans les pays tempérés et froids parce que sont avancées la nubilité des filles et la puberté des garçons. L'Algérie ne fait point exception à cette règle. Je ne parle point des populations musulmanes chez lesquelles à l'influence climatérique viennent s'ajouter pour hâter l'époque des unions sexuelles des conditions sociales et des habitudes ethniques. A s'en tenir simplement aux races européennes, il est manifeste qu'elles subissent déjà les effets d'une transplantation sous un climat plus chaud.

Toutefois cette plus grande précocité des mariages ne se constate pour le moment que pour le sexe féminin. Tandis qu'en France, sur 100 femmes qui se marient, il en est 21 0/0 qui n'ont pas encore vingt ans révolus, en Algérie leur nombre s'élève à 29 0/0, soit 8/100 en plus. Encore cette proportion ne représente pas exactement ni ne mesure fidèlement les dispositions nouvelles de la société algérienne. Il importe en effet de se rappeler que l'établissement des Européens dans l'Afrique du Nord ne remonte pas pour la plupart d'entre eux au-delà de trente ou quarante ans, et que des modifications dans les conditions physiques de l'existence ne peuvent qu'à la longue se traduire par des changements dans les habitudes sociales. Il importe aussi de tenir compte de ce fait que les statistiques algériennes ne distinguent pas, parmi les jeunes filles qui se marient, celles qui sont

nées en Algérie et celles qui sont originaires de la métropole. Enfin, on n'a pas pu éliminer les veufs et les veuves qui contractent un second mariage, et, comme ils se remarient parfois assez tard, leur maintien dans les différents groupes d'âges vicie tous les résultats.

Le docteur Ricoux avait essayé, en compulsant les registres de l'état-civil de Philippeville, de préciser les idées à ce sujet par la distinction des fiancées nées dans la Colonie, des fiancées nées dans la Métropole, et par l'élimination des veufs et des veuves. Il avait même poussé ses recherches jusqu'à tenir compte des nationalités, et il était arrivé à des conclusions fort curieuses. Les Françaises nées en Algérie se mariaient de très bonne heure : 63 0/0 au-dessous de 20 ans, 34 0/0 de 21 à 30, 3 0/0 de 30 à 40. Les Espagnoles offraient une proportion de mariages inférieure à celle des Françaises pour le premier groupe ; 52,6 0/0 au-dessous de 20 ans ; mais, en revanche, elles en présentaient une beaucoup plus forte pour le second groupe : 47,4 de 20 à 30, si bien qu'elles étaient toutes mariées à 30 ans. Mêmes constatations pour les Italiennes, pour les Maltaises, voire pour les Allemandes :

	Italiennes.	Maltaises.	Allemandes.
Moins de 20 ans	71,43	82	100
De 21 à 30 ans.....	28,57	18	0

La simple considération de ces derniers chiffres montre leur évidente exagération, leur fausseté. L'auteur n'avait pas des données suffisantes pour en inférer des lois générales ; il ne présentait d'ailleurs ses calculs que comme provisoires, et susceptibles d'être revisés. Cette revision n'est pas possible avec les statistiques actuelles.

Nul doute cependant que les Algériennes ne se marient plus tôt que les Européennes. Pareille constatation peut-elle être faite pour les Algériens ? A première vue, les moyennes générales calculées pour chaque groupe d'âge ne laissent apercevoir aucune différence remarquable. Sans doute, on ne compte que 1 0/0 de mariés au-dessous de 20 ans dans la Colonie, tandis qu'on obtient 2 0/0 dans la Métropole ; mais on a en Algérie 26 0/0 de mariages entre 20 et 25 ans et 25 0/0 seulement en France. Ici, s'il s'agit des unions entre 25 et 30 ans, les Français de France ont l'avantage : 41 0/0 au lieu de 38 ; là, pour celles de 30 à 35, ils le perdent : 15,5 au lieu de 18. Se pouvait-il d'ailleurs que les uns et les autres se comportassent différemment ? Ils étaient astreints à la même obligation de faire leur service militaire, à la même nécessité de s'assurer d'une position avant de s'établir en ménage. Comment les mêmes causes n'auraient-elles pas produit les mêmes effets sur les deux rives de la Méditerranée ?

Toutefois, à regarder les choses plus attentivement, on note quelques écarts entre les chiffres ; en particulier le groupe des fiancés entre 25 et 30 ans accuse pour l'Algérie une moyenne de 38 0/0 inférieure de 3 unités à celle de France 41. On serait dès lors en droit d'affirmer que les hommes se marient plus tard en Algérie qu'en France. Le climat agirait-il sur le sexe masculin pour retarder la date du mariage et sur le sexe féminin pour l'avancer ? N'y a-t-il pas là, sinon une contradiction véritable, du moins une apparente anomalie qui doit avoir sa raison d'être ? Il importe pour expliquer ce fait anormal de ne point oublier que nous sommes en présence d'une population coloniale, de formation toute récente. Dans une colonie qui est en voie d'établisse-

ment, les immigrants entrent pour une part considérable dans cette population ; or ces immigrants se marient généralement assez tard ; ils ont quitté la Métropole parce qu'ils n'y avaient pas une situation ou la situation qu'ils rêvaient ; ils sont venus dans la Colonie avec l'espoir de s'en créer une meilleure ; encore leur faut-il le temps de la trouver ; alors seulement ils songeront à la faire partager à une femme. Ajouterons-nous, sans vouloir insister, que chez un peuple jeune, où pendant longtemps l'équilibre numérique des sexes n'a pas été atteint, les mœurs sont toujours moins sévères que chez les peuples plus anciennement constitués et que les unions illégales, faciles et passagères, retardent d'autant l'heure du mariage légal.

* * *

Les mariages et l'état-civil des époux. — L'étude des mariages par état-civil n'offrirait point en Algérie un très grand intérêt s'il ne venait corroborer un des faits les plus curieux de la démographie de ce pays. Comme nous le verrons, lorsque nous traiterons de la mortalité, le sexe masculin résiste moins bien à l'acclimatation que le sexe féminin ; les hommes dans la force de l'âge de 20 à 40 ans meurent en beaucoup plus grand nombre que les femmes du même âge. Il y aura donc en Algérie moins de seconds mariages de veufs qu'en Europe.

Et c'est précisément ce que montre clairement le tableau suivant :

Mariages d'après l'état-civil. Période 1865-1883

CALCULS DE M. BODIO

ÉTATS	SUR 100 MARIAGES NOMBRE DE MARIAGES DE				MARIAGES dans lesquels un des époux ou les deux étaient *divorcés*
	Garçons et Filles	Garçons et Veuves	Veufs et Filles	Veufs et Veuves	
Grèce	86.1	3.9	6.7	3.3	»
Irlande	85.7	3.1	8.6	2.6	»
Norvège (76-82)	85.3	3.2	9.3	2.1	0.1
Suède (69-82)	85.3	3.3	9.1	2.1	0.2
Ecosse	85.1	2.9	8.9	3.1	»
Roumanie	84.8	2.8	6.1	6.3	»
France	**84.3**	**4.1**	**7.8**	**3.7**	»
Belgique	83.4	5.0	8.1	3.5	»
Italie	**83 2**	**3.7**	**9.4**	**3.7**	»
Danemark	82.3	4.7	9.6	2.1	2.2
Angleterre	81.9	4.4	8.4	5.3	»
Espagne	**81.1**	**4.0**	**10.1**	**4.8**	»
Pays-Bas	80.2	4.3	10.3	4.8	1.4
Prusse	80.0	5.2	10.3	3.5	1.7
Bavière (76-83)	79.8	5.3	12.2	2.4	1.3
Suisse (76-83)	79.0	4.2	10.4	3.1	3.3
Finlande	78.3	5.4	11.3	4.5	»
Russie	77.2	4.2	9.8	8.8	»
Autriche	75.8	6.2	12.9	5.1	»
Hongrie	74.5	4.7	9.7	10.2	0.9
Croatie et Slavonie (74-82)	68.9	4.3	12.0	14.7	»
Algérie (1897-1903)	**84.9**	**4.5**	**4.5**	**3.4**	**1.4**

Alors qu'en France, en Italie, en Espagne, les unions entre veufs et filles représentent respectivement pour chaque pays 7,8 — 9,4 — 10,1 sur 100 mariages, en Algérie leur nombre descend à 4,5 : ce qui est fort peu, ce qui met notre Colonie dans cet ordre de faits au-

dessous de toutes les nations européennes. La Grèce, qui parmi ces nations possède le moins de ces unions, en a encore 6,7 0/0. Le nombre des veufs qui épousent des veuves est aussi très faible dans la Colonie, sans que cependant la différence entre l'Algérie et les autres contrées européennes soit aussi marquée : 3,4 contre 3,7 en France et en Italie, 4,8 en Espagne. Ces proportions si minimes sont un indice certain du très petit nombre de veufs.

Ces conclusions infirment sans les contredire complètement les inductions du docteur Ricoux. Il n'est point vrai, ainsi qu'il l'affirmait d'après des statistiques incomplètes, que très fréquentes soient les unions dont un des fiancés contracte pour la seconde fois mariage ; il n'est pas vrai que les veufs et les veuves se remarient souvent entre eux, que les filles ne répugnent pas à épouser un veuf. Ou plutôt tout cela n'est plus vrai. Au temps de M. le docteur Ricoux, la proportion entre les sexes était encore des plus anormales, et il se pouvait qu'à cette époque la rareté des femmes entraînât la fréquence des secondes unions. Aujourd'hui, il ne saurait en être de même ; les sexes sont maintenant en proportion de plus en plus normale dans le peuple algérien, et c'est actuellement qu'il est possible de déterminer avec quelque précision les lois démographiques qui régiront les mariages algériens, lois qui doivent concorder avec celles de la mortalité. Or, en matière de seconds mariages, il y a accord, accord absolu.

Puisque les veuves sont nombreuses en Algérie, nécessairement, à moins que certaines habitudes sociales ne s'y opposent, on devra obtenir une proportion plus élevée d'unions entre les garçons et les veuves ; on a, en effet, 4,5 contre 4,1 en France, 3,7 en Italie, 4,0 en

Espagne. Est-il permis d'en inférer que les veuves attirent fréquemment les garçons, suivant une expression du docteur Ricoux ? Nullement ; il y aurait plutôt lieu de s'étonner de cette proportion assez faible, si l'on ne savait que, les mariages algériens étant le plus souvent prolifiques, les jeunes gens hésitent en épousant une veuve à assumer la charge des enfants qu'elle a eus du premier lit.

Enfin la fréquence des unions entre célibataires en Algérie est digne d'être notée : 84,9 contre 84,3 en France, 83,2 en Italie, 81,1 en Espagne.

MARIAGES CROISÉS

De tous les faits démographiques que permet d'observer en Algérie la diversité d'origine des individus qui y vivent, le plus curieux pour l'observateur et sans nul doute le plus intéressant pour nous Français, est la fusion des races européennes et la formation d'un peuple nouveau. Peu de colonies ont vu se produire un mouvement si accentué de pénétration mutuelle des divers éléments ethniques, et il n'en est guère, même parmi les plus anciennes où, à l'heure actuelle, le rapprochement soit plus avancé.

Bien des causes ont favorisé ce mouvement. L'Algérie, située au centre de ce bassin occidental de la Méditerranée que forment de deux cotés la massive péninsule ibérique à l'Ouest et la toute sculptée presqu'île italienne à l'Est, au milieu duquel se font vis-à-vis les côtes françaises et algériennes, devait surtout être peuplée d'immigrants de races latines. Français, Espagnols, Italiens vivraient-ils sur les rives barbaresques en groupes isolés, sans se mélanger, sans fusionner ? Rien ne les séparait les uns des autres ; tout au contraire les attirait. Identité de race d'abord ! Ces trois peuples représentent en Europe la race latine : et quoique, antérieurement à la conquête romaine, ces pays aient été habités par des peuplades primitives d'origines diverses, aryenne ou sémitique, quoique, lors des grandes invasions et au

cours du moyen-âge, ils aient reçu des envahisseurs divers, la profonde influence exercée par les Romains et par leur civilisation avait façonné ces peuples, effacé ou atténué les différences ethniques et créé entre eux un lien moral qui a subsisté à travers les siècles malgré les vicissitudes particulières que ces nations ont traversées. La communauté de sentiments religieux ! La France, l'Italie, l'Espagne sont restées les trois grandes puissances catholiques européennes ; pour des raisons multiples dont la plus forte nous paraît être l'ineffaçable empreinte qu'avaient gravée en elle le génie dominateur de Rome et ses principes d'autorité, d'ordre, de hiérarchie, elles ont été les champions du catholicisme au temps de son extension, et elles sont restées profondément pénétrées de ses dogmes et de ses lois. Que, plusieurs fois, à travers les âges, elles se soient heurtées sur les champs de bataille, qu'elles se soient même si bien combattues que chacune d'elles a fait évanouir le rêve de domination universelle qu'à maintes époques sa rivale avait caressé, que des combinaisons diplomatiques aient transformé en ennemis d'un moment ces alliés séculaires, qu'importe ! Ces trois peuples n'en demeurent pas moins unis par le même idéal moral, par les mêmes conceptions religieuses, par les affinités ethniques et ces liens sont plus indissolubles que ceux que peuvent nouer d'éphémères traités politiques. Ce qui le prouve, mieux que tout raisonnement, c'est la facilité avec laquelle les individus, appartenant à ces trois nationalités, se mêlent entre eux par les mariages croisés. Le croisement sur le sol africain de ces éléments latins est un fait commun, chaque jour enregistré ; c'est lui qui imprime à la démographie algérienne un cachet tout particulier, selon un mot du docteur Ricoux ; c'est

le fait capital sur lequel nous tenons à insister tout spécialement.

Mais les documents fournis par les statistiques algériennes sont-ils assez détaillés et concordants pour rendre fructueuses de pareilles recherches ? Détaillés, ils l'ont été fort peu, du moins pendant plus de soixante ans ; car, jusqu'en 1893, ils n'ont connu que deux sortes d'unions croisées : entre Français et Etrangères et entre Etrangers et Françaises ; ils signalaient bien aussi les mariages entre Indigènes (Israélites ou Musulmans) et Européens, mais ces dernières divisions n'ont jamais été que des cadres vides qu'il eut été préférable de supprimer, et que seule la routine administrative avait maintenus malgré leur inutilité démontrée. En 1893, le problème étranger s'étant posé d'une façon plus précise, la question des mariages croisés fut considérée avec plus d'attention ; l'Administration comprit dès lors l'intérêt national qui s'attachait à cet ordre d'investigation, et elle donna des instructions pour que dorénavant, dans les tableaux publiés, il s'en trouva un qui indiquât la comparaison entre la nationalité de l'homme et la nationalité de la femme mariée. Mais, remarquez-le bien, cette mesure fut prise trop tard ; déjà les effets de la loi de 1889 sur la naturalisation automatique s'étaient fait sentir, nombre d'adultes d'origine étrangère avaient reçu la nationalité française presque au moment où ils allaient se marier ; une véritable perturbation fut ainsi apportée dans les données de la statistique et on ne pouvait s'en servir qu'avec une très grande prudence et de sérieuses réserves. — Nouveau progrès en 1902 : le service statistique du Gouvernement général, rajeuni et plus conscient de son rôle, refond complètement tous les anciens cadres et multiplie les subdivisions notamment

sur les mariages ; désormais on a la répartition pour l'Algérie entière des différentes unions d'après la nationalité des deux époux, et l'on peut se rendre compte si cette nationalité est empruntée ou réelle, si elle correspond ou non à l'origine ethnique des fiancés ; car le groupe informe des naturalisés a été divisé et ses éléments groupés suivant la nationalité qu'ils avaient avant leur incorporation dans la masse des Français. De ce moment seulement, le problème des mariages croisés a pu être sérieusement étudié et résolu avec certitude.

Des statistiques défectueuses engendrent toujours des systèmes erronés ou des théories plus ou moins fantaisistes. Non pas que nous voulions suspecter la bonne foi, la sincérité de ceux qui ont écrit avant nous sur ce même sujet ; mais la base de l'édifice qu'ils construisaient était peu solide et devait entraîner tôt ou tard la ruine de l'édifice en entier.

Que savait-on jusqu'alors sur ces mariages croisés ?

M. le docteur Ricoux donne les résultats qu'il a relevés de 1830 à 1877 :

Mariages			
Entre Français			23,217
Entre Etrangers			14,568
Entre Français ou Françaises et	Etrangères	5,073	6,881
	Etrangers	1,808	
	Musulmanes	21	53
	Musulmans	32	
Entre Chrétiens et Juives		17	30
Entre Juifs et Européennes		13	
Entre Etrangers et Musulmanes		35	67
Entre Musulmans et Etrangères		32	
			44,816

De ce tableau le docteur Ricoux tire une première conclusion : « Il est acquis et démontré, dit-il, que les alliances avec les indigènes de race et de religion juive restent une exception. En 47 ans, il en a été célébré 30 à peine. Sans être bien nombreuses, les unions avec les musulmans atteignent un chiffre plus élevé, mais assez faible dans la somme des mariages contractés depuis la conquête : 120 seulement sur environ 45,000 mariages. Dans les 120 mariages avec les Musulmans, la nationalité française fournit 53 fois un des conjoints, les nationalités étrangères 67. Parmi les Français, les femmes sont plus portées à ces croisements (32) que les hommes (21); tandis que, chez les étrangers, ce sont les hommes (35) qui recherchent plus souvent que les femmes (32) les alliances musulmanes. La fusion des races européennes avec les races indigènes est loin d'être un fait accompli. »

Dans leur généralité, ces conclusions du docteur Ricoux sont encore vraies ; il est exact que la fusion des races européennes avec les races indigènes ne progresse guère ; les alliances avec les indigènes sont toujours une exception ; assurément les tables statistiques enregistrent de plus nombreuses unions dans la période de 26 ans qui s'étend de 1878 à 1903, que dans les 47 années précédentes, mais cela tient uniquement à ce que la population européenne s'est accrue. Dans ces 26 dernières années, 126 Européens se sont mariés avec des Musulmanes, 139 Musulmans avec des Européennes ; mais qu'est-ce que 250 mariages pour une période aussi longue et eu égard à la somme des unions dans ces deux groupes ? De même, dans un égal laps de temps, 142 Européens ont épousé des Juives indigènes et 133 Israélites indigènes des Européennes.

Chiffres très faibles encore qui marquent néanmoins, si on songe à l'infériorité numérique de l'élément Juif par rapport à la foule des Musulmans, une tendance beaucoup plus marquée de ce groupe à un rapprochement avec les Européens. Aussi estimons-nous que ce mouvement, si faible encore, s'accentuera dans l'avenir, tandis que les unions avec les musulmans resteront très rares.

Si d'ailleurs cette fusion des Européens avec les Indigènes doit avoir lieu un jour, elle ne prendra pas d'abord la forme légale du mariage : car, à ces unions publiées et affichées, suivant les règles de la loi, le fanatisme de la collectivité musulmane s'opposera toujours. Indice à retenir, les unions libres dans les couches les plus basses de la population sont assez fréquentes ; il est des quartiers dans quelques villes où le mélange des populations indigènes et européennes est en partie un fait accompli, et je ne parle pas seulement de la prostitution, mais de ces unions des sens et de la misère.

La rareté des alliances entre Européens et Indigènes fait contraste avec la fréquence des mariages des Européens entre eux ; le fait avait déjà frappé le docteur Ricoux qui écrivait en 1880 : « Au lieu de 30 croisements avec des Israélites, de 120 avec des Musulmans, nous avons 6,881 croisements entre Européens, c'est 45 fois plus ». Il regrettait que la pauvreté des documents ne permit pas d'apprécier les croisements des Etrangers entre eux, et ajoutait : « Les Français que nous avons vu contracter 6,881 unions avec les Etrangers, se marient 23,217 fois sans mélange ; c'est plus de la moitié des unions totales célébrées en Algérie depuis la conquête. Nous l'avons déjà signalé à propos de la matrimonia-

lité : les Français sont de tous les peuples ceux qui se marient le plus fréquemment, ceux qui le plus souvent aussi s'allient par croisement. Il est enfin une dernière remarque à faire ressortir au sujet des Français. Les hommes (5,073) se croisent beaucoup plus que les femmes (1,808). Ce fait a une certaine importance pour le démographe ; il n'en a pas moins au point de vue politique, parce que l'homme conserve sa nationalité française, tandis qu'elle disparaît avec la femme. Il faut donc se féliciter de ce résultat : nous avons seulement perdu 1,808 membres de notre nationalité pour en acquérir 5,073. En résumé, sur 1,000 mariages célébrés, les Français en contractent 771 entre eux et 229 par croisement ; les Etrangers en contractent 579 entre eux et 421 en s'unissant à des Français. » Sous une forme plus simple, les conclusions du docteur Ricoux se traduisaient ainsi : dans l'ensemble des unions où s'engagent les Français, les mariages croisés entrent pour environ un quart ; dans la somme de celles des étrangers, ils entrent pour près de la moitié.

A l'appui de ces affirmations, ce même auteur apporte quelques chiffres qu'il a découverts dans l'état-civil de la ville de Philippeville et qui tendent tous non seulement à lui faire admettre comme exactes les proportions indiquées plus haut, mais à les exagérer. « Notre ville natale, dit-il, est propice entre toutes à l'étude des croisements. Philippeville, qui a — et c'était le cas pour l'Algérie entière — une population française égale à la somme des populations étrangères, présente une seconde analogie, c'est que les Français, se mariant entre eux, fournissent la moitié des mariages célébrés. Une dernière particularité fait enfin de Philippeville un centre des plus favorables aux recherches sur les croisements :

dans cette commune les Français et les Etrangers s'allient et se fusionnent dans une proportion plus élevée que celle accusée par l'ensemble des mariages de la Colonie. Ainsi, en Algérie, les Français, se mariant mille fois entre eux, se croisent 296 fois et les Etrangers, pour 1,000 mariages entre eux, en contractent 474 par croisement : à Philippeville, les Français se mariant 1,000 fois entre eux se croisent 427 fois, et les Etrangers s'allient 565 fois par croisement, contre 1,000 unions nationales. La proportion des alliances croisées est donc considérable à Philippeville. » Tout en reconnaissant de fort bonne foi la situation privilégiée de Philippeville, le docteur Ricoux a puisé dans les résultats locaux qu'il y a obtenus une confiance trop absolue dans les moyennes générales.

M. de Soliers, à quelques années de là, a repris la même question des mariages croisés. En 1899, lors du XXe Congrès des Sociétés de Géographie, tenu à Alger, il fit une communication sur *« La fusion des races européennes en Algérie, par les mariages croisés, étude démographique et politique »*. Elle souleva des discussions assez vives au sein du Congrès tant à cause des chiffres apportés par M. de Soliers que des déductions politiques qu'il prétendait en être la conséquence inéluctable. L'idée générale qui se dégage de cette brochure est la progression constante des mariages mixtes en Algérie : « Depuis la conquête, dit l'auteur, il a toujours existé des mariages mixtes en Algérie et le nombre s'en est toujours accru avec le temps. Depuis 1830 à 1881, il représente 16 0/0 des mariages en général ; en 1882, 18 0/0 ; en 1895, 25 0/0. En définitive, dans ces dernières années, on compte 1 mariage mixte pour 4 mariages contractés ; encore serait-il plus vrai de dire qu'il y a

un mariage mixte sur 3 mariages contractés. Un certain nombre de mariages sont en effet réputés nationaux, alors qu'en réalité ce sont des mariages mixtes. Nous faisons allusion aux unions dans lesquelles l'époux quoique français, car c'est par le père que se détermine la nationalité, a cependant du sang étranger par sa mère ou son ascendant maternel. Si nous en venons aux mariages contractés par les Français d'un côté et par les Etrangers de l'autre, nous voyons que les mariages mixtes contractés par les Français ont passé de 23,97 0/0 (moyenne de la période triennale 1884-1886) à 23,29 0/0 (moyenne de la période triennale 1894-96), il y a donc une légère diminution. Quant aux mariages mixtes contractés par les Etrangers, ils ont passé de 20,38 0/0 (moyenne de la 1re période) à 25,07 0/0 (moyenne de la 2me période) ; ils ont donc beaucoup augmenté. » Autre idée développée par cet écrivain : l'élément français a la prépondérance dans les mariages contractés ; et il en déduisait cette conséquence que la fusion des races européennes en Algérie s'opérait ainsi au profit de l'élément français : « En 1899, ajoutait-il, l'élément français, soit par les deux auteurs, soit par la mère, soit par un ascendant maternel, intervient pour les 73 0/0 des mariages contractés. »

M. de Soliers ajoutait : « La conséquence forcée de la fusion des races en Algérie est la création d'un peuple nouveau. Cette perspective est envisagée avec inquiétude par la Métropole qui redoute que ce peuple nouveau ne songe un jour à conquérir son indépendance. Mais d'abord la fusion des races est nécessaire, soit au point de vue politique pour contrebalancer l'importance numérique de l'élément indigène qui en 1895 s'élève à 86 0/0 de la population totale, soit pour donner

à l'élément français, avec les alliances avec d'autres peuples méridionaux mieux doués, les qualités de résistance et d'adaptation au milieu qui lui font défaut. Ensuite la création d'un peuple nouveau ne devrait pas être pour effrayer la France. Dans une colonie, le peuple est toujours nouveau, soit à cause de la différence du milieu géographique et économique, soit à cause de la différence de proportion des éléments ethniques qui composent le peuple national, soit à cause du mélange du peuple national avec d'autres étrangers. Mais, pour nouveau qu'il soit, le peuple latin qui se crée en Algérie sera une variété du peuple français, ce sera un peuple franco-algérien, tout nous l'assure : et la proportion du sang français dont il est arrosé, et la supériorité mentale de l'élément français qui en fait un facteur d'assimilation. »

Et M. de Soliers allait jusqu'à soutenir que si des circonstances politiques, qu'on ne peut prévoir, détachaient la colonie de la métropole, une race française se maintiendrait de ce coté de la Méditerranée, malgré la rupture de tout lien politique avec la France.

Avant de discuter en détail les opinions émises par le Dr Ricoux et M. de Soliers, notons que l'un a appuyé les siennes sur des documents généraux incomplets et sur des renseignements locaux d'une valeur très relative ; que l'autre a fait état des statistiques les plus favorables à sa thèse ou de celles qui, portant sur des années postérieures à 1889, avaient été viciées radicalement par l'afflux d'éléments jeunes et mariables empruntés au groupe étranger. Un exemple suffira pour faire comprendre quelles étaient les erreurs que l'on pouvait commettre, soit en choisissant ses statistiques,

soit en acceptant sans les critiquer celles qu'offraient les documents officiels.

Afin de bien montrer la progression des mariages croisés en Algérie, M. de Soliers prend trois périodes. De 1830 à 1881, ces mariages ne représentent que 16 0/0 des mariages en général ; de 1884 à 1886, 22,26 p. 100 ; et de 1894-1896, 25 0/0. Mais pourquoi choisir ces trois périodes ? Acceptons, si l'on veut, la première ; en refaisant les calculs, nous sommes arrivés non pas à 16 0/0 mais à 18 0/0. Mais la seconde, 1884-86, nous paraît prise uniquement pour les besoins de la thèse à soutenir. M. de Soliers argue du grand nombre de renseignements que l'on possède sur cette période. Admettons encore cette raison : mais pourquoi retenir de préférence les chiffres du Dr Ricoux et non ceux des statistiques officielles ? Or, les chiffres du Dr Ricoux ne concordaient ni avec les statistiques précédentes, ni avec celles qui suivirent ; ils avaient de plus été établis d'après les bulletins envoyés par les communes, sans vérification sur les registres mêmes. On les avait admis parce qu'ils étaient favorables à une thèse : ils donnaient pour ces trois années une moyenne de 22,26 0/0 de mariages croisés, en progression sur la moyenne de 1830 à 1881.

Toujours pour corroborer son opinion, M. de Soliers admet au contraire les données des statistiques officielles de 1894 à 1898, parce que celles-là se trouvent donner plus de force à sa démonstration, puisque en quelques années la progression s'était élevée à 25 0/0. Pourtant il savait mieux que tout autre, étant vieil Algérien et fort versé dans toutes les questions qui intéressent la Colonie, que l'afflux des jeunes étrangers, adultes et mariables, avait versé dans la nationalité fran-

çaise des éléments ethniques nouveaux ; il savait que les unions entre ces naturalisés et des jeunes filles, appartenant à la même race, ne pouvaient être considérées comme des mariages croisés. Pure illusion, en conséquence, que cette progression numérique des croisements ! Et puis, avant de conclure, n'eût-il pas été prudent de se demander ce que valaient les documents mis en œuvre ! La loi de 1889, d'une application facile et rigoureuse pour les jeunes gens, à cause de leur inscription sur les listes du recrutement militaire, ne restait-elle point sans effet sur les jeunes filles que par habitude on comptait toujours parmi les étrangères ? Il ressort de cette discussion un peu aride, qu'on doit agir avec la plus grande prudence quand on veut étayer des systèmes sur des statistiques souvent défectueuses.

Les améliorations qu'on y a intelligemment introduites font des nouvelles une base plus solide d'investigation. Depuis le second semestre de 1902, les tableaux statistiques répartissent les différents mariages non pas d'après la nationalité d'emprunt des deux époux, mais aussi d'après leur nationalité réelle d'origine ; à côté des Français et des Etrangers d'origine, ils font une place à part aux naturalisés et ils distinguent parmi ces derniers ceux qui le sont par le Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et ceux qui le sont devenus par les lois du 26 juin 1889 et 22 juillet 1893. Mieux encore, pour chacun de ces sous-groupes, ils nous indiquent l'origine ethnique des individus et, s'il y a lieu, les premiers croisements dont ils sont issus. Même luxe de détails très précis nous est fourni sur les épouses. Aussi ne saurait-on sur ce point se plaindre de la parcimonie des renseignements, tout au plus peut-on souhaiter que leur qualité réponde à leur quantité, que la complexité

des subdivisions ne soit pas pour ceux qui les établissent une nouvelle cause d'erreurs et pour ceux qui s'en servent un autre sujet de méfiance.

Cherchons d'abord à préciser exactement d'après les données nouvelles la part proportionnelle des mariages croisés dans l'ensemble des unions contractées. Prenons l'année 1903. Si nous mettons à part dans chaque groupe français et étranger les mariages entre nationaux et dans le groupe des naturalisés ceux entre époux de même origine, nous obtenons pour les mariages croisés un pourcentage de 21,9 0/0. Cette proportion n'est-elle pas trop forte ? A notre avis, elle devrait être ramenée à **20** ou **21** pour plusieurs raisons : d'abord, il a été impossible de compter comme unions croisées celles où un des époux est déjà le produit d'un croisement, puis il a fallu accepter dans la nationalité française les époux et les épouses qui sont de père et mère inconnus ou ceux dont les mères seules sont connues.

Or ce chiffre de 20 à 21 0/0 ne concorde-t-il pas avec ceux que l'on obtenait avant que ne se soient fait sentir les effets de la loi de 1889 ? Nous avons refait les calculs pour les périodes quinquennales comprises entre 1875 et 1889 et nous sommes arrivés aux résultats suivants : 16,45 0/0 pour la période de 1875 à 1879, 15,92 pour celle de 1880 à 1884 et 17,72 pour celle 1885 à 1889. Les moyennes seraient beaucoup plus fortes si l'on envisageait les années qui suivirent et atteindraient sans toutefois la dépasser celle de 25 0/0, indiquée par M. de Soliers. Mais, et c'est là une nouvelle preuve de la fausseté de ces statistiques qui aurait dû mettre en garde cet auteur contre des affirmations trop hâtives, c'est que le nombre de ces mariages croisés qui s'était

maintenu entre 500 ou 600 durant la période quinquennale 1885-1889 s'enfle, s'exagère et dépasse 800 en 1894 et atteint même 955 en 1896, doublant ainsi en un laps de temps assez restreint. Or les phénomènes démographiques qui comportent sans doute certaines variations ont aussi une fixité relative et leur évolution est lente et régulière ; les mariages en particulier sont sous la dépendance d'habitudes sociales ou de sentiments individuels qui ne se modifient qu'à la longue. De tels changements correspondraient donc à des transformations profondes et sensibles du milieu social algérien que rien ne faisait prévoir autrefois, que rien ne confirme aujourd'hui.

Les mariages européens de 1875 à 1889

ANNÉES	ENSEMBLE des MARIAGES européens	MARIAGES CROISÉS	MOYENNE quinquennale des MARIAGES	MOYENNE quinquennale des MARIAGES CROISÉS
1875.....	2.431	401		
1876.....	2.538	441		421
1877.....	2.459	412	2.559	soit 16,45 0/0
1878.....	2.690	415		
1879.....	2.681	436		
1880.....	2.977	452		
1881.....	3.060	475		491
1882.....	3.077	497	3.083	soit 15,92 0/0
1883.....	3.151	493		
1884.....	3.152	540		
1885.....	3.233	533		
1886.....	3.165	530		591
1887.....	3.338	590	3.335	soit 17,72 0/0
1888.....	3.507	691		
1889.....	3.413	591		

Sans doute, il y a progrès relatif, et ce progrès dans les croisements est chose fatale et nécessaire. Fatale, car entre les peuples représentés en Algérie, des relations sociales et économiques ont été nouées et se nouent tous les jours ; les dissemblances ethniques, manifestes à l'origine, s'atténuent par une perpétuelle action et réaction de ces groupes les uns sur les autres ; et, quand ces différences ne sont plus sensibles, les individus se recherchent et s'unissent sans que quelque empêchement puisse provenir d'une diversité d'origine. Nécessaire en même temps, car la fusion physiologique est la condition indispensable de l'unité future, morale et politique du peuple algérien. Si ces progrès ne sont pas aussi rapides que ne le supposait M. de Soliers, si les mariages croisés ne forment pas le quart des unions contractées, ils entrent pour un cinquième dans cette somme et dépassent même légèrement cette proportion. Tient-on pour exact ce pourcentage, l'Algérie aurait au point de vue de la fusion des races une légère supériorité sur les Etats-Unis où l'on observe aussi ce phénomène démographique. Là les éléments germaniques, venus d'Angleterre, d'Allemagne, des Pays scandinaves, se mêlent avec les éléments celtiques et latins provenant de l'Irlande, de la France et de l'Italie. D'après les derniers documents du *Census*, sur 100 mariages aux Etats-Unis, il y en aurait 19,6 qui seraient des mariages croisés, proportion un peu inférieure à celle de 20 à 21 que nous avons admise pour notre Colonie.

* * *

Croisements apparents et croisements réels. — L'intérêt qui s'attache aux croisements ne réside pas

tant dans le fait démographique lui-même et dans la progression constatée que dans les conséquences politiques et sociales de cette fusion. Au bénéfice de quel peuple se produit-elle ? Est-ce à l'avantage ou au détriment de la nationalité française? Quelle est la part respective qui reviendra aux trois grands groupes latins dans la formation du peuple algérien ? Là encore, les statistiques nouvelles apportent quelques éclaircissements intéressants et redressent des jugements erronés. Entre l'apparence à laquelle on s'arrêtait autrefois et la réalité que l'on pénètre aujourd'hui, il y a quelque opposition. Le tableau avait besoin de retouches.

Spécifions d'abord le taux de croisement de chaque peuple, en distinguant entre les deux sexes. Les calculs portent sur 1903 :

Français :	Croisements apparents	22,3
—	Croisements réels.....	18,6
Françaises :	Croisements apparents.....	17,1
—	Croisements réels.....	8,4
Espagnols :	Croisements apparents.....	21,8
—	Croisements réels.....	5,9
Espagnoles :	Croisements apparents.....	54,2
—	Croisements réels	22,5
Italiens :	Croisements apparents.....	56,8
—	Croisements réels	40,0
Italiennes :	Croisements apparents.....	82,6
—	Croisements réels	36,1
Maltais :	Croisements apparents.....	70,4
—	Croisements réels.....	52,2
Maltaises .	Croisements apparents.....	91,1
—	Croisements réels	44,2

Qui ne serait frappé par certaines particularités de ce

tableau? En premier lieu, on reste assez étonné des chiffres élevés auxquels atteignent les mariages mixtes chez les Italiens et les Italiennes, chez les Maltais et les Maltaises et aussi des variations très fortes de ce taux de croisement entre les deux sexes. Mais il n'est personne qui n'en devine aisément les raisons : ces deux nationalités, comme on le sait, n'ont que des colonies peu nombreuses en Algérie et assez disséminées. En dehors de Bône et de Philippeville, où ils sont réunis en groupes plus compacts, les Italiens pêcheurs, terrassiers ou maraîchers, se sont installés un peu partout sur la côte ; or un groupe n'offre de résistance sérieuse à l'assimilation par un autre groupe ethnique que s'il est numériquement assez fort, s'il s'isole, s'il vit d'une vie séparée et reste continuellement en relations avec le milieu social dont il est issu. L'Italien qui s'est fixé définitivement en Algérie, — je ne parle pas de l'immigrant temporaire — ni ne s'isole dans des quartiers séparés, ni ne se refuse à entrer en relations avec les autres peuples. Pour le Maltais, les nécessités de son commerce l'obligent à se mêler constamment avec toute la société algérienne et à s'établir un peu partout dans les villes.

Beaucoup moins variables et aussi d'apparence moins anormale sont les proportions obtenues pour les Espagnols et pour les Français. Cependant, pour eux aussi, quelques chiffres ne laissent pas d'être fort remarquables. Tandis que, chez les Français, les hommes consentent aisément à épouser des jeunes filles de nationalité étrangère, les femmes éprouvent quelque répugnance pour ces unions. Le fait contraire se constate chez les Espagnols ; les jeunes filles espagnoles se marient sans difficulté avec des étrangers, les jeunes

gens recherchent fort peu ces alliances. C'est même pour eux que l'on obtient le coefficient de croisement le plus faible : 5,9. Pour eux aussi se vérifierait cette loi démographique : plus un groupe ethnique, vivant au milieu d'une population étrangère, est compact, moins il est facilement désagrégeable, assimilable. Mais comment expliquer la grande quantité de mariages croisés chez les Espagnoles ? Indépendamment des causes morales et des raisons de sentiments qui les font rechercher, il est un facteur dont il faut tenir compte. Je veux parler de la composition de la colonie espagnole : cette colonie est celle qui contient le plus de femmes, celle où de bonne heure on a enregistré une supériorité sensible de l'élément féminin sur l'élément masculin. Encore de nos jours, l'immigration espagnole enrichit la colonie d'une foule de jeunes filles qui, ne trouvant pas dans la peu industrielle Espagne de quoi occuper leurs bras, viennent se louer en Algérie comme servantes, y restent et s'y marient.

* * *

Voyons maintenant pour chaque groupe à quelle nationalité il s'allie de préférence. Commençons par le Français :

EPOUX	FEMMES DE SANG			
—	Espagnol.	Italien.	Maltais.	Autre.
100	62	26	8	4

Ces résultats ne diffèrent pas sensiblement de ceux donnés par M. de Soliers :

EPOUX	FEMMES			
—	Espagnoles,	Italiennes.	Maltaises.	Autre.
100	64	20	10	6

Faut-il en conclure, comme on l'a fait quelquefois, que le Français préfère l'Espagnole à l'Italienne et à la Maltaise ? Cet ordre de préférence correspond en réalité à l'ordre d'importance des populations étrangères ; les affinités de race interviennent en général fort peu. Si cependant on prétendait faire dire aux statistiques laquelle de l'Italienne ou de l'Espagnole nos nationaux choisissent le plus souvent, on pourrait répondre que c'est plutôt l'Italienne, mais l'indication n'a qu'une valeur très relative.

Il est plus intéressant d'observer que parmi ces jeunes filles de sang espagnol, italien, maltais, le Français se marie de préférence avec celles qui sont nées en Algérie et sont devenues Françaises automatiquement. C'est ainsi que dans ces 62 épouses de sang espagnol, 22 seulement étaient encore de nationalité espagnole, 40 étaient françaises naturalisées ; sur 26 de sang italien, 7 étaient de nationalité italienne, 19 étaient naturalisées ; sur 8 de sang maltais enfin, une seulement avait conservé la nationalité anglo-maltaise et 7 étaient françaises. Donc, chez les Espagnoles épousant des Français, un peu moins des 2/3 ; chez les Italiennes, près des 3/4 ; chez les Maltaises, les 7/8 étaient naturalisées au moment où elles se sont mariées. Est-ce à dire que la naturalisation politique favorise la fusion physiologique des peuples ? Il ne serait point déraisonnable de le croire, quoique la question de nationalité ne pèse pas beaucoup dans le choix de l'épouse, puisque la femme suit la nationalité du mari. La préférence pour la naturalisée algérienne se comprend mieux si on fait intervenir la communauté d'origine algérienne, la similitude des habitudes, les relations de la vie quotidienne, l'éducation reçue en commun.

Mêmes arguments sont à invoquer pour expliquer la part prépondérante des unions de françaises avec des naturalisés dans la somme des mariages qu'elles contractent avec des hommes de sang étranger. On sait déjà que les Françaises se croisent en petit nombre :

FEMMES	HOMMES DE SANG			
françaises.	Espagnol.	Italien.	Maltais.	Autre.
100	38	34	12	16

Que l'on rapproche ces proportions des chiffres du dénombrement de 1901, il ressortira qu'étant donné la grande supériorité numérique de la colonie espagnole sur l'italienne, la Française accepte plus volontiers un époux Italien qu'un époux Espagnol. Est-ce affaire de sentiment ? Ou ne faut-il y voir qu'une conséquence du peu de goût de la Française pour la vie agricole, loin des villes et de ses attractions, les Espagnols se livrant en majeure partie aux travaux des champs, les Italiens restant plutôt dans les villes ? La question est controversée.

A noter surtout le petit nombre des unions des Françaises avec les Etrangers qui ont conservé leur nationalité d'origine. Sur 38 époux de sang espagnol, 8 seulement sont encore Espagnols, 30 sont devenus Français par naturalisation ; sur 34 Italiens, on obtient respectivement, 12 pour les premiers et 22 pour les seconds ; sur 12 Maltais, 5 et 7 ; sur les 16 autres étrangers, 6 et 10. Ainsi, parmi les conjoints auxquels s'unissent nos compatriotes, plus des 3/4 dans le groupe espagnol sont déjà Français par la loi, les 2/3 dans le groupe italien, plus de la moitié dans le groupe maltais.

En conséquence la Française aime peu à perdre sa nationalité et le sentiment est naturel. Tandis que l'Es-

pagnole, l'Italienne, la Maltaise et les autres étrangères se rehaussent à leurs propres yeux en épousant un de nos concitoyens qui représente la nation souveraine en Algérie, au contraire, la Française se considère moralement comme diminuée et déchue : de là sa répugnance.

Comment se traduisent ces sentiments opposés des Etrangères et des Françaises au point de vue des bénéfices que réalise la nationalité française du fait de ces croisements ? Il est une manière assez simple de calculer ces gains : il s'agit de comparer le nombre des mariages de Français avec des Etrangères avec celui des unions de Françaises avec des Etrangers. Ainsi pour 1903, les gains seraient de 252 puisqu'il y a eu 392 mariages des premiers et 140 des secondes. A rappeler, ce que nous avions dit précédemment, que lorsqu'un Etranger se marie avec une Française, souvent une des conditions du mariage est la naturalisation prochaine. Mais le calcul mathématique ne saurait fournir une réponse suffisante à la question posée ; vouloir la considérer simplement au point de vue de la nationalité, qu'elle confère ou enlève à la femme, serait une forme trop simpliste de la résoudre.

Le mélange du sang français et du sang étranger se traduit d'abord pour les Français par une immunité physiologique plus grande contre les épreuves de l'acclimatement. Bien qu'on ne puisse pas prétendre que le Français résiste mal au climat algérien, il est hors de doute qu'il résiste moins bien que l'Espagnol, l'Italien et le Maltais dont les pays d'origine se rapprochaient davantage de l'Afrique du Nord par leur climatologie. Quoiqu'on ne puisse pas prouver non plus que le sang français s'anémie et se perd à la longue sous les brûlu-

res du soleil africain, il est bien certain pourtant que les familles françaises conserveront d'autant mieux leur fécondité que, par l'infusion d'un sang nouveau, elles auront pu compenser l'action déprimante des conditions physiques nouvelles, au milieu desquelles elles se sont trouvées placées.

Qu'importe, pensent quelques esprits, que politiquement et physiologiquement le Français gagne à cette fusion, si moralement et mentalement il y perd ! Qu'est-ce qu'un Français sans les idées qui l'animent, sans les sentiments qui l'inspirent ? L'introduction de la femme étrangère au foyer national lui apportera peut-être une flamme plus vive mais elle y fera luire une lumière moins pure. Nul doute que les enfants de cette étrangère auront puisé dans ses bras, tout jeunes encore, les sentiments d'Espagnole ou d'Italienne auxquels son âme est ouverte. Nul doute aussi que dans la demeure commune l'épouse sache imposer certaines habitudes de vie quotidienne et donner à la maison un cachet qui lui est propre. Cet aspect frappe les yeux du visiteur ; et il nous est arrivé souvent dans la plaine de la Mitidja, en entrant dans une maison de colon, d'être surpris par l'aspect espagnol qu'avait su donner à la ferme la ménagère espagnole. Mais, dans la vie commune, il y a évolution mutuelle, réciproque. Cette Espagnole se transforme elle aussi sous l'influence de son mari ; voyez-la après plusieurs années de mariage. elle n'est plus la même. Et puis, ses enfants, après avoir subi son influence, subissent celle du mari, celle de l'école, celle du milieu social, et, suivant que ce milieu social et cette école lui inculqueront des principes opposés à ceux qu'il a sucés avec le sang, son caractère se modi-

fiera ; il se rapprochera plus ou moins du Français d'origine.

* * *

Etudions maintenant la répartition des mariages croisés chez les étrangers. Voici celle concernant les Espagnols :

ÉPOUX	FEMMES DE SANG				
Espagnols.	Espagnol.	Italien.	Maltais.	Français.	Autre.
100	73	14	3	6	4

Nous savons déjà que l'Espagnol s'allie rarement avec des femmes qui ne sont pas de sa nationalité. Et lorsqu'il se croise, il recherche plutôt celles qui, tout en ayant perdu leur nationalité espagnole d'origine, sont cependant des filles d'Espagnols. Il se mariera toutefois assez facilement avec des Italiennes et fort peu avec les Françaises, parce que, selon toute vraisemblance, le milieu social où il vit le rapproche plutôt des premières que des secondes.

M. de Soliers dit à propos des mariages mixtes entre étrangers de nationalité différente qu'ils sont forcément des mariages à influence française, parce que notre langue devient le lien commun qui unit les membres de la même famille. Remarque en somme juste, qu'il ne faudrait point trop généraliser : car l'union de deux étrangers ne peut donner que des produits étrangers.

Voici maintenant la répartition du mariage des Italiens :

ÉPOUX	FEMMES DE SANG				
Italiens.	Italien.	Espagnol.	Maltais.	Français.	Autre.
100	59	26	5	8	1

L'Italien se croise plus aisément que l'Espagnol, mais, ainsi qu'on le voit par ce tableau, et c'est un fait si naturel qu'il est inutile d'insister, il épouse de préférence les jeunes filles d'origine italienne, quoique légalement françaises. Il se marie aussi plus souvent avec des Espagnoles qu'avec des Françaises, pour la même raison que celle qui a été indiquée à propos des Espagnols; le milieu qu'il fréquente le met en relations avec les premières plutôt qu'avec les secondes.

Nous avons jugé inutile de poursuivre ces recherches pour les Maltais et pour les autres étrangers à cause de l'infériorité numérique de leurs colonies algériennes.

* * *

Mariages des naturalisés. — Mais il restait un groupe que les statistiques antérieures à 1902 ne permettaient point d'individualiser ; c'était le groupe des naturalisés. Or il importait beaucoup de connaître les mouvements démographiques de ces néo-français et notamment leurs mariages. Car, jusqu'ici, on avait tenu pour des mariages croisés leurs unions avec des jeunes filles étrangères de même sang et pour des mariages entre nationaux français celles au contraire où il épousaient des naturalisées à quelque sang qu'elles appartinssent. C'était un groupe confus, informe.

Les statistiques nouvelles éclairent un peu cette obscurité ; les renseignements qu'elles fournissent ne pouvant cependant être comparés à aucune donnée antérieure, ils ne peuvent être présentés qu'à titre d'indications provisoires, et sans qu'il soit utile de calculer des moyennes.

Le groupe des naturalisés français est divisé en cinq

sous-groupes (1) : 2 pour ceux qui doivent leur naturalisation au régime du Sénatus-consulte de 1865 ; l'un comprend les naturalisés individuels, l'autre les fils de ces naturalisés ; 3 pour les naturalisés des lois du 26 juin 1889 et 21 juillet 1893 ; le premier contient les mineurs de 21 ans ou majeurs de plus de 21 ans, nés en Algérie après 1869 de pères étrangers qui eux-mêmes y sont nés ; le second s'applique aux mineurs de moins de 22 ans, nés en Algérie et y domiciliés, fils de pères étrangers qui eux-mêmes n'y sont pas nés ; le troisième, enfin, concerne les majeurs de plus de 22 ans ayant satisfait à la loi sur le recrutement, nés en Algérie, après 1869, de parents étrangers qui eux-mêmes n'y sont pas nés.

Avant toute chose, la recherche qui s'imposait était celle-ci : ces naturalisés de fraîche date et ceux de date ancienne continuaient-ils à épouser des jeunes filles de leur nationalité originelle, qu'elles soient ou ne soient pas naturalisées ? Le tableau suivant répond pour les Espagnols, les Italiens et les Maltais.

(1) La complexité de ces sous-groupes n'est peut-être pas le gage de la vérité des statistiques qui sont fondées sur eux. Il est bien évident qu'il doit être très difficile de distinguer entre les naturalisés des diverses catégories. Faute d'autres documents, on est bien obligé de se contenter de ceux-là. A retenir aussi que l'on ne possède que les résultats de deux années et que, si des erreurs se sont glissées, ce n'est qu'à la longue qu'elles seront rectifiées.

Répartition des mariages entre naturalisés

SUIVANT NATIONALITÉ ORIGINELLE

		1903		1904	
		NOMBRE de MARIAGES	COMBIEN DE MARIAGES avec des jeunes filles de même sang	NOMBRE de MARIAGES	COMBIEN DE MARIAGES avec des jeunes filles de même sang
Espagnols naturalisés	1[1].	39	36	38	32
—	2..	25	19	12	9
—	3..	22	19	66	49
—	4..	27	25	41	32
—	5..	511	467	582	516
Italiens naturalisés	1..	41	23	34	23
—	2..	25	13	8	4
—	3..	6	1	8	4
—	4..	11	8	15	10
—	5...	173	142	127	66
Maltais naturalisés	1..	7	3	6	3
—	2..	3	1	1	0
—	3..	10	3	7	4
—	4..	7	6	16	10
—	5..	71	48	66	30

(1) Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, indiquent les sous-groupes dont l'énumération est donnée dans le texte et dans l'ordre adopté.

Comme on le voit, la grande majorité des mariages entre naturalisés appartient en somme à la catégorie des mariages nationaux ou de même sang. La proportion de ces unions est beaucoup plus forte chez les Espagnols que chez les Italiens et les Maltais, et cela confirme le fait de la plus grande résistance du groupe espagnol à l'assimilation française parce qu'il est plus nombreux

et plus compact. En réalité les naturalisés espagnols se comportent lorsqu'ils sont devenus Français de la même façon que lorsqu'ils étaient encore Espagnols. Les Italiens et les Maltais font de même. Le doute d'ailleurs n'était guère permis. Que pèse l'octroi d'une naturalisation qui n'est pas même sollicitée au regard d'affinités de race et de coutumes sociales séculaires!

Bien qu'elle ne fut pas d'un grand poids, il était à présumer que la naturalisation personnelle, volontairement demandée et acquise depuis quelques années, avait peut-être rapproché leurs bénéficiaires ou au moins leurs enfants des Français de race, que pour eux les croisements soit avec des Françaises soit avec des naturalisées seraient plus fréquents. Que les chiffres obtenus laissent supposer chez eux une facilité plus grande à s'engager dans les liens matrimoniaux autres que ceux de mariages conclus avec des jeunes filles de même origine, la chose est possible, mais elle n'est perceptible que pour les Italiens et les Maltais ; encore est-il prudent de faire toutes réserves sur le petit nombre de faits constatés. Lorsqu'il s'agit des Espagnols, c'est plutôt la constatation contraire quon ferait : sur 39 mariages de naturalisés d'après le Sénatus-consulte de 1865, 36 ont lieu avec des Espagnoles d'origine; sur 25 autres contractés par leurs fils, 19 sont dans le même cas. Est-il donc à craindre que les Espagnols qui avaient désiré jouir des prérogatives de citoyens français et qu'on supposait être plus proches de nous, se replongent avec joie dans le milieu social, d'où ils avaient fait quelques efforts pour sortir? L'hypothèse, non vérifiée encore, est à tout le moins permise.

* * *

Les divorces en Algérie. — Le mariage peut être dissous par le divorce. Depuis le vote de la loi sur le divorce, le nombre de mariages dissous augmente d'une façon continue en France. N'est-ce point à la même progression régulière que l'on assiste en Algérie ? Quelles sont les unions qui sont surtout rompues ? Sont-ce celles contractées entre nationaux ? Sont ce les mariages croisés ?

Prenons la période la plus voisine ; car, en pareille matière, les résultats peuvent être bien modifiés à dix ou cinq ans d'intervalle. Dressons le tableau des divorces prononcés de 1897 à 1904 et plaçons en regard les chiffres des mariages correspondants dans l'année :

ANNÉES	NOMBRE de MARIAGES	NOMBRE de DIVORCES	PROPORTION pour 100 MARIAGES combien de divorces
1897.....	3.838	110	2,8
1898.....	3.895	132	3,4
1899.	4.211	120	2.8
1900.....	4.079	125	3,0
1901.....	4.132	134	3,2
1902.....	4.563	165	3,6
1903.....	4.446	180	4,0
1904.....	4.347	180	4,1
8 ANNÉES...	33.421	1.246	3,7

Les mariages dissous ont donc été en augmentant durant ces huit années ; en 1899 seulement, il y a eu une légère régression. Abstraction faite de cette année, l'ascension est constante, ininterrompue et en même temps rapide puisque l'on passe de 110 à 180.

Par rapport au nombre absolu des mariages, les moyennes annuelles deviennent aussi beaucoup plus fortes. Pour 1,000 mariages conclus dans l'année, 28 étaient dissous en 1897 ; en 1904 il y en avait 41, soit 13 de plus. L'Algérie s'achemine donc vers un état social semblable à celui de la France ou à celui des principaux Etats européens. Les divorces n'y atteindront point cependant suivant toute vraisemblance les proportions constatées soit en Suisse, soit dans les Etats-Unis : car la dissolution du mariage est condamnée par l'église catholique, et presque tous les Algériens appartiennent à cette religion. De plus ni les Espagnols, ni les Italiens ne sont habitués dans leur pays au divorce.

Toutefois on pouvait craindre que le mélange des races n'entraînât un accroissement de ces ruptures. Les deux époux, n'appartenant pas antérieurement à leur union à la même nationalité, n'ayant reçu ni la même éducation ni la même instruction, s'aperçoivent qu'ils n'ont ni goûts communs, ni sentiments semblables : d'où des querelles de ménage, des séparations de corps, ou, moyen plus radical, des divorces. Les États-Unis, qui ont une population croisée, sont de tous les Etats celui qui a la plus forte proportion de mariages dissous. Dans la période de 1880 à 1886, on a compté dans le Rhode-Island et le Connectitut 89 divorces pour 1,000 unions, dans la New-Hampshire 100 ; mais cette aggravation a peut-être pour cause la législation de l'Amérique saxonne, ou la tolérance de la religion protestante, ou simplement plus de liberté dans les mœurs : rien ne prouve qu'il faille l'attribuer au croisement des peuples. Dans tous les cas, ce n'est certainement pas ce croisement qui provoque les divorces en Algérie ; en 1903 et en 1904, les statistiques précisent la nationalité des

divorcés. Or la plus grande partie de ces divorcés, hommes et femmes, appartiennent à la nationalité française et sont d'origine française.

En 1903, sur 180 jugements, 125 prononçaient la dissolution des liens du mariage entre Français et Françaises de race, 9 entre Français et naturalisées, 17 entre Français et Étrangères. En 1904, proportion équivalente : il y a eu 115 divorces de Français avec des Françaises, 16 avec des naturalisées, 7 avec des Étrangères. Détail à signaler parce qu'il a son intérêt : le groupe des naturalisés commence à apprécier les facilités de ces ruptures légales : il en a à son actif 29 en 1903 et 42 en 1904.

Le croisement ne saurait ainsi être considéré comme la cause occasionnelle du divorce ; si le nombre des mariages dissous atteint une moyenne inattendue et pour quelques moralistes alarmante, n'en accusez point cette fusion des races, voyez-y plutôt l'influence d'un climat qui énerve les sens et provoque les chutes, voyez-y la contagion de l'exemple donné aux Européens par les populations indigènes.

* * *

Quelles conclusions tirer de cette étude sur la matrimonialité algérienne ?

On se marie beaucoup plus en Algérie qu'en France, disait en 1880 le docteur Ricoux, et son opinion était peut-être vraie pour l'époque à laquelle il écrivait. On se marie un peu moins dans la Colonie que dans la Métropole, disons-nous actuellement. Pour 10,000 habitants, on ne compte aujourd'hui que 70 à 71 mariages. Mais ne fallait-il pas s'attendre à ce résultat ? En Italie,

la nuptialité est bien de 76, elle est en France de 72, mais elle descend en Espagne à 56. Que l'on ait été en droit d'espérer un relèvement de cette dernière à cause de l'aisance plus grande des familles espagnoles, passe encore; mais pourquoi escompter un taux supérieur à celui de toutes les nationalités représentées en Algérie? La fréquence des mariages dans une nation dépend, non seulement des conditions économiques où elle est placée, mais aussi, mais surtout, des habitudes sociales et morales que des siècles y ont formées et maintenues. Or ces dispositions ataviques, un changement de climat et d'existence, apporté dans le cours d'une ou deux générations, ne les supprime pas.

On ne divorce pas plus en Algérie qu'en France. Bien que ce même climat ait sur les causes qui provoquent les ruptures de mariage une influence déterminante, bien que le croisement des races paraisse dans bien des cas aussi une cause possible de divorce, les mariages croisés qui sont généralement féconds sont rarement brisés.

Mais, en Algérie, on s'épouse plus jeune; sur 100 jeunes filles, 30 sont mariées avant d'avoir vingt ans révolus. Selon toute probabilité, la proportion apparaîtrait plus forte, si les statistiques permettaient de distinguer entre les fiancées celles qui sont nées en Algérie de celles qui sont nées en France. Or la précocité des unions, pourvu que les corps soient entièrement formés, est un bien; les enfants sont plus vigoureux et plus nombreux. La Russie, qui est le pays de l'Europe où la natalité est la plus élevée, est aussi celui où l'on se marie le plus jeune.

Enfin, en Algérie on se croise facilement. Ce croisement des races européennes est le fait capital, privilégié de la démographie de ce pays. Aussi avons-nous insisté

longuement sur cette fusion, essayant de la ramener à ses proportions exactes, sans en atténuer ni l'importance sociale, ni les conséquences politiques. Sur ces rives méditerranéennes, un peuple nouveau, mieux adapté au climat, naît du croisement des trois grandes races latines ; il possède déjà une individualité propre, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'étude de sa natalité et de sa mortalité.

LA NATALITÉ ALGÉRIENNE

Historique de la natalité algérienne. — Le taux actuel de cette natalité. — Géographie de la natalité en Algérie. — Naissances légitimes et illégitimes. — Mortinatalité. — Rapport des sexes dans les naissances, dans les accouchements multiples. — Répartition des naissances suivant les âges des parents. — Répartition des naissances suivant les mois.

Natalité de chaque peuple. — Natalité des Français. — Natalité des naturalisés. — Natalité des Espagnols. — Natalité des Italiens. — Natalité des Maltais. — Natalité des Allemands. — Répartition des enfants nés vivants d'après la nationalité d'origine des mères.

NATALITÉ ALGÉRIENNE

Histoire de la natalité algérienne. — Toutes les conditions les plus défavorables à la natalité se trouvaient réunies dans les premières années de l'histoire de la colonie. Elles étaient même si nombreuses et si manifestes qu'on s'étonne que des observateurs de bonne foi ne les aient point aperçues et que les habiles d'entre nos modernes statisticiens aient été amenés, faute d'en avoir tenu compte, à des généralisations hâtives et erronées.

Ainsi que le fait remarquer M. Levasseur, dans son livre de la *Population française*, « la natalité, comme les autres phénomènes démographiques, s'explique par la physiologie et la science sociale. La première nous montre l'homme soumis à certaines lois de la nature : c'est la part de la fatalité qui détermine en quelque sorte la moyenne générale, mais qui, elle-même, n'est pas immuable parce que les lois physiologiques sont modifiées dans une certaine mesure par l'influence du milieu physique et social. La seconde nous montre l'homme gouvernant sa vie suivant ses besoins et ses intérêts, se pliant aux lois de la société dont il est membre ; c'est la part de la liberté. » Négliger de mettre à profit ces indications de la science sociale et de la physiologie, c'est se condamner à des erreurs ou à des illusions grossières. Que nous apprennent donc ces deux scien-

ces ? Dans quel état se trouvait la société algérienne aux premières années de la conquête, et comment a-t-elle évolué ? Dans quel état étaient les immigrants et quels changements ont apportés en eux une vie matérielle plus assurée, une sécurité et une aisance relatives ?

Y avait-il même tout au début une société algérienne? A peine peut-on donner ce nom à une collectivité d'individus sans liens entre eux, disséminés dans les ports du littoral ou dans quelques pauvres villages de leurs banlieues. Ils étaient venus en Afrique, poussés par l'esprit d'aventure, pour voir et faire fortune. Combien y en avait-il parmi eux qui s'étaient expatriés sans esprit de retour ! Un bien petit nombre sans doute. Leur genre de vie, leur installation n'étaient que provisoires. Tous, ou presque tous célibataires : des hommes pour la plupart. Comment aurait-il bien pu se faire que dans un groupe social, composé d'une façon aussi anormale, la natalité fut abondante ?

Et les individus ? Indigents, manquant des choses les plus nécessaires à la vie, ils végétaient dans la misère. Partis d'Europe avec l'espoir que l'existence était plus facile en Afrique, ils furent vite désillusionnés. Comme le plus grand nombre venait des villes, ils ne possédaient pas ces qualités d'endurance et d'opiniâtreté qu'ont les paysans habitués aux durs labeurs des champs. Beaucoup se découragèrent ; sans force morale, ils furent bientôt sans force physique. Leur acclimatement fut si difficile qu'il parut à d'aucuns impossible. Ils traînaient une vie misérable, secoués par les frissons de la fièvre, hâves, amaigris. Etaient-ce vraiment de tels hommes qui devaient procréer beaucoup d'enfants ? En avaient-ils la force physique et surtout le désir moral ? Ajoutez en effet que, si la terre d'Afrique est fertile, si

elle enrichit ceux qui la fécondent de leur travail, encore faut-il savoir la travailler au moment propice. Or que de tâtonnements inévitables et ruineux qui désespéraient le colon et lui enlevaient ses modestes ressources ! Et ces insuccès, les fléaux qui s'abattaient parfois sur ses récoltes au moment où il allait enfin en jouir, les ravages des sauterelles, les vols et les pilleries des Arabes, tout cela n'était-il pas suffisant pour détruire en lui toute volonté de fonder une famille ? Le bel héritage qu'il aurait laissé à sa femme, à ses enfants que la misère ou le souvenir de ses illusions perdues.

Toutes ces conditions réunies, la prédominance de l'élément masculin, les premiers insuccès des colons, les difficultés de l'acclimatement, l'insécurité et le découragement moral étaient autant de raisons qui devaient contribuer à diminuer la natalité des Européens. Elles se sont atténuées progressivement pendant la première période de 1830 à 1850. Encore conviendrait-il de ne point exagérer l'importance de toutes ces causes défavorables ; leurs effets n'ont été que passagers. Pendant les cinq premières années de la conquête, la moyenne des naissances pour 1,000 habitants s'éleva à 26, chiffre auquel n'atteint pas la natalité actuelle de la France ou de l'Irlande. Quelque temps après, de 1835 à 1840, elle s'élevait à 35, et montait même à 36 de 1840 à 1850. Qu'on ne parle donc pas de l'infécondité des premières familles algériennes ! Jamais elle n'a existé. On a été dupe d'une illusion : en comparant la somme des naissances à celle des décès, on fut frappé de l'écart qui existait entre eux ; le petit nombre des naissances parut d'autant plus faible que plus grand fut celui des décès. Et on conclut à une insuffisance de la natalité, alors qu'on n'eût dû constater qu'une exagération de la mortalité.

Et cela est si vrai que durant la deuxième période, de 1850 à 1873, lorsque les décès devinrent moins fréquents, le taux de la natalité parut augmenter dans des proportions considérables. Il augmenta, en effet, mais assez lentement. La sécurité était plus assurée, la différence entre les deux sexes moins considérable. Les colons, par une hygiène mieux comprise, se défendirent contre la fièvre, et grâce à des cultures appropriées virent leur aisance, même leur bien-être grandir. De cette prospérité économique, de cette confiance morale, la conséquence ne pouvait être qu'une plus forte natalité. Et voilà que dans cette Afrique réputée mortelle pour les Européens, mortelle pour leurs enfants, mortelle pour la race, la moyenne des naissances dépassa même 36 0/0 et s'enfla jusqu'à 41,4 0/0. Or le pays qui, en Europe est le plus favorisé à ce point de vue est la Russie ; la natalité y atteint 49,3. Cette progression rapide de la natalité algérienne n'était pas au surplus un phénomène inexplicable. Dans toute colonie jeune, l'habitude du bien-être n'est pas encore si bien prise, ni si bien subordonnée au petit nombre des enfants qu'elle arrête la procréation ; les familles peuvent espérer placer assez facilement leurs fils ou leurs filles. Et puis cette natalité algérienne, comparée à celles de l'Espagne et de l'Italie, pays qui ont fourni à notre Colonie un fort contingent d'immigrants, ne saurait paraître pas anormale. Pendant la période de 1865-69, le taux de la natalité espagnole était de 36,7 ; celui de la natalité italienne de 37,2. Seule la France avait une natalité très faible 25,9. Qui empêche d'admettre que les conditions nouvelles dans lesquelles vivaient ces familles françaises, espagnoles ou italiennes ont pu momentanément du moins augmenter leur fécondité !

Naissances de la population européenne

1830-1904

1830.....	3	1855.....	6.219	1880.....	13.123
1831.....	53	1856.....	6.899	1881.....	13.761
1832.....	165	1857.....	6.427	1882.....	14.018
1833.....	305	1858.....	6.532	1883.....	14.567
1834.....	319	1859.....	6.683	1884.....	15.619
1835.....	419	1860.....	7.840	1885.....	15.723
1836.....	490	1861.....	8 227	1886.....	15.841
1837.....	630	1862.....	8.648	1887.....	15.770
1838.....	810	1863.....	8.537	1888.....	15.279
1839.....	1.023	1864.....	8.408	1889.....	18.071
1840.....	1.134	1865.....	8.842	1890.....	17.012
1841.....	1.320	1866.....	8.660	1891.....	17.451
1842.....	1.626	1867.....	8.791	1892.....	17.207
1843.....	2.170	1868.....	8.360	1893.....	17.954
1844.....	2.821	1869.....	8.857	1894.....	16.431
1845.....	3.132	1870.....	8.968	1895.....	16.582
1846.....	3.860	1871.....	8.756	1896.....	16.909
1847.....	4.283	1872.....	9.639	1897.....	17.301
1848.....	4.347	1873.....	10.181	1898.....	16.760
1849.....	5.206	1874.....	10.930	1899.....	16.982
1850.....	5.167	1875.....	10.419	1900.....	16.639
1851.....	5.612	1876.....	10.886	1901.....	16.688
1852.....	5.706	1877.....	11.902	1902.....	17.617
1853.....	5.615	1878.....	11.883	1903.....	17.839
1854.....	6.108	1879.....	12.323	1904.....	17.680

Cette natalité ne s'est d'ailleurs pas maintenue à une moyenne aussi élevée. De 1877 à nos jours on assiste à une régression sensible. Pour la première décade 1877-1886, on obtient encore 36,07 ; pour la seconde 1887-1896, 33,6. Mais pour les 8 années qui suivent, on n'a plus que 29,1. Faut-il s'alarmer de cette diminution ? Elle est en somme toute naturelle : remarquons-le, le

peuple algérien, à peine formé il y a trente ans, commence à être composé normalement. Depuis 1901, bien que le dénombrement ne permette point de constater ce fait, l'équilibre numérique entre les sexes a été atteint suivant toute vraisemblance, ou, s'il ne l'est pas, le sexe masculin ne l'emporte plus sur le sexe féminin que de quelques milliers d'unités, ce qui est quantité négligeable. En outre la population européenne comprend actuellement dans chaque grand groupe d'âges une proportion naturelle d'enfants, d'adultes et de vieillards, alors qu'il y a une trentaine d'années, elle contenait trop d'adultes, mariés ou mariables et procréateurs d'enfants. Aussi est-ce maintenant, et maintenant seulement, que se marquent et que se précisent les caractères de son individualité démographique. L'expérience est d'ailleurs ici d'accord avec le raisonnement : que devaient en effet être ces caractères ? A priori on pouvait soutenir qu'ils ne s'éloigneraient guère de ceux des nationalités qui avaient servi à peupler l'Algérie. La natalité algérienne tendrait donc à se fixer à un taux tenant le milieu entre celui de l'Espagne et de l'Italie d'un côté et celui de la France de l'autre, d'autant mieux que les deux groupes national et étranger avaient à peu près mêmes forces numériques. Or le chiffre obtenu 29,1, représentant la moyenne de cette natalité pour 1,000 algériens, est à égale distance de 22, moyenne de la natalité française et de 35 ou 36, moyennes des natalités espagnole et italienne. Nous sommes persuadés que c'est là le taux réel de la natalité algérienne.

Le taux actuel de cette natalité. — Estimera-t-on que ce résultat est peu satisfaisant ? On ne le considé-

rera ainsi que parce que, sur la publication de statistiques incomplètes et sur l'affirmation de théoriciens trop pressés, on avait escompté un relèvement certain de la natalité générale et spécialement de la natalité française. Des modifications profondes dans les conditions d'existence pouvaient, devaient entraîner, assurait-on, une prolificité plus grande des familles. Et comme la question intéressait l'amour-propre national, elle fut résolue dans le sens le plus favorable à ce sentiment. Il n'est point d'ailleurs impossible que des faits particuliers aient en apparence légitimé de telles espérances, que des familles de colons aient compté de nombreux enfants. Toutefois, pour qui étudie sans idée préconçue, en observateur impartial, les phénomènes démographiques, ces faits qui semblent si variables montrent, au contraire, une fixité remarquable ; nous sommes de plus en plus convaincus personnellement que, bien plus puissantes que les causes accidentelles du milieu physique, sont les habitudes morales ou sociales de chaque peuple et que celles-là se modifient très lentement.

D'ailleurs le taux de 29,1 est un taux très respectable, inférieur à celui des nations très prolifiques comme l'Allemagne et l'Italie, mais presque égal à celui de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Norvège, du Danemark et supérieur à celui de la Suisse, de la Belgique et de la France. Met-on en parallèle l'Algérie avec d'autres peuples jeunes comme elle, et de sang mêlé? D'après le dernier *Census* des Etats-Unis d'Amérique, si l'on en croit les calculs de M. Leroy-Beaulieu, la natalité générale y atteindrait 32 ou 33 pour mille, ce qui laisserait ressortir une supériorité assez marquée du peuple américain sur le futur peuple algérien. Mais dans ses calculs, M. Leroy-Beaulieu a compté la population noire qui a une natalité

bien supérieure (36,5 environ) et puis, à cause de la très forte immigration actuelle aux Etats-Unis, la population américaine comprend une proportion anormale d'adultes. Enfin, les Etats les plus anciennement peuplés y présentent une natalité très inférieure comme le Massachussets, le Vermont, le Connecticut, le Rhode-Island. Somme toute, il ne nous paraît pas démontré que le taux de la natalité américaine soit supérieur à celui de la natalité algérienne.

Natalité des principaux pays de l'Europe

PAYS	1865-69	1892-96
Irlande	26.4	23.1
Ecosse	35.1	30.6
Angleterre et Galles	35.3	30.2
Pays-Bas	35.1	32.8
Belgique	31.8	28.4
France	**25.9**	**22.4**
Empire allemand	»	36.1
Prusse	37.9	36.7
Bavière	37.5	»
Saxe	40.5	»
Wurtemberg	43.1	»
Autriche	37.9	37.5
Hongrie	40.7	41.2
Suisse	»	28.2
Espagne	**36.7**	**34.9**(1)
Italie	**37.2**	**35.7**
Grèce	29.8	»
Serbie	45.7	»
Suède	30.4	»
Norvège	30.3	30.2
Danemark	30.9	30.2

(1) Année 1901.

Ce taux se maintiendra-t-il au chiffre de 29,1 ? Il est assez malaisé de répondre expressément. Si l'on veut raisonner de l'Algérie d'après ce que l'on observe en Europe, il est bien certain que l'on constate depuis un siècle une régression générale et presque continue de la natalité. Toutes les nations du vieux continent européen sont atteintes par ce recul, même celles qui sont réputées pour leur fécondité comme l'Allemagne et l'Italie, même celles qui avaient déjà fort peu de naissances comme l'Irlande et la France.

De cette diminution générale, on a donné bien des raisons : l'influence déprimante de l'aisance, l'effet de certaines lois sur le partage des successions entre les enfants, la pratique généralisée du malthusianisme, et peut-être aussi, suivant certains économistes, la civilisation démocratique moderne. Or tous ces facteurs, susceptibles d'agir dans le sens d'un abaissement du taux des naissances, on les retrouve en Algérie. Reste à savoir si la limite de la régression de cette natalité française en France et en Algérie n'a pas été atteinte, si le croisement des Français avec des Espagnoles, des Italiennes ou des Maltaises n'aura pas pour conséquence d'arrêter ce mouvement si fâcheux pour l'avenir de notre race, si enfin la vie dans un pays neuf, sous un climat nouveau, n'aura pas à la longue et non subitement, comme on l'espérait, un effet heureux sur les coutumes des familles et les sentiments actuels des individus.

* * *

Géographie de la natalité en Algérie. — Les démographes, qui s'étaient occupés de l'étude des naissances en Algérie, n'avaient calculé que la natalité

générale. Aucun ne s'était demandé si le taux de cette natalité ne variait pas suivant les départements algériens et même les arrondissements. Il existe cependant une géographie de la natalité(1). Les recherches de M. le docteur Bertillon et celles de M. Turquan ont démontré que chaque région naturelle de la France avait une natalité spéciale. En Algérie, ne peut-on pas entreprendre une semblable enquête? Il convient toutefois ici de ne point s'en tenir aux départements qui ont une superficie trop étendue et qui comprennent des contrées d'altitude et de climature diverses et de prendre pour base les arrondissements. Nous empruntons le tableau suivant aux statistiques officielles qui le publient depuis deux ans.

(1) Cette science nouvelle a prouvé que dans un même pays la natalité éprouvait des variations très marquées. Prenons, comme exemple, la France, l'Espagne et l'Italie.

Ainsi que nous le faisons remarquer un peu plus loin, certains départements français ont conservé une forte natalité : Pas-de-Calais, 30 8; Finistère, 30,6 ; Morbihan, 27,1. Mais ce sont précisément ceux qui fournissent peu d'émigrants à l'Algérie. Les départements méridionaux de la vallée du Rhône et de celle de la Garonne ont peu de naissances.

Voici pour quelques provinces espagnoles, celles qui ont le plus de relations avec l'Algérie, quelques moyennes de la natalité en 1901 : Alicante, 32,94; Albacete, 36,42; Baléares, 27,55; Valence, 35,16; Barcelone, 27,12; Murcie, 33,27; Malaga, 34,94; Cadix, 36,34; Huelva, 35,59.

Voici, d'autre part, quelques chiffres pour l'Italie, où la natalité croît du nord au sud : Ligurie, 27,4 ; Piémont, 29,4 ; Toscane, 30,7 ; Sardaigne, 31,9; Campanie, 34,3 ; Calabre, 37 ; Sicile, 35,3.

Natalité en Algérie

PAR DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET TERRITOIRES DE COMMANDEMENT

			PROPORTION DES NAISSANCES pour 100 habitants d'après la population du dénombrement de 1901		
			1903	1904	
					Sans les Juifs.
ALGER	civil.	Alger	2.42	2.51	2.43
		Médéa	2.85	3.37	
		Miliana	2.98	3.00	
		Orléansville	4.	3.02	
		Tizi-Ouzou	2.87	2.80	
	de commandement	Médéa	5.98	5.49	
		Laghouat	9.52	8.75	
	TOTAL	du territoire civil	2.53	2 58	
	—	du territoire de commandement.	7.28	3.56	
		TOTAL du Département	2.58	2.58	
ORAN	civil.	Oran	3.42	3.19	3.49
		Mascara	3.24	3.37	
		Mostaganem	3.64	3.44	
		Sidi-bel-Abbès	4.19	3.94	
		Tlemcen	3.80	3.40	
	de commandement	Aïn-Sefra	4.54	3.49	
		Mascara	4.06	2.10	
		Tlemcen	5.51	5.97	
	TOTAL	du territoire civil	3.57	3.36	
	—	du territoire de commandement.	4.87	4.12	
		TOTAL du Département	3.59	3.37	
CONSTANTINE	civil.	Constantine	2.67	2.98	2.62
		Batna	3.18	2.89	
		Bône	3.18	3.31	
		Bougie	2.87	2.92	
		Guelma	3.68	3.51	
		Philippeville	2.64	2.75	
		Sétif	3.71	3.81	
	de commandement	Batna	1.83	6.96	
	TOTAL	du territoire civil	3.03	3.15	
	—	du territoire de commandement.	1.83	6.96	
		TOTAL du Département	3.03	3.16	
	TOTAL GÉNÉRAL POUR L'ALGÉRIE		3.09	3.04	

Avant de faire ressortir les enseignements intéressants que l'on peut puiser dans ce tableau, il nous paraît utile d'indiquer la méthode défectueuse qui a présidé à sa confection. Sous le nom de population européenne, l'office de statistique d'Alger englobe actuellement les Français d'origine ou naturalisés, et dans cette dernière catégorie confond les Israélites algériens et les Européens. Dans le même ordre d'idées, il compte les naissances juives parmi les naissances de la population européenne. C'est une cause de confusion qu'il n'est pas toujours possible de rectifier ; car dans certaines communes, les officiers de l'état-civil portent comme français les nouveaux-nés israélites, ce qui est vrai au point de vue politique, ce qui ne l'est pas au point de vue ethnique. Or la nation juive est très prolifique. Ses naissances relèveront donc dans des proportions considérables le taux de la natalité générale, partout où leurs coreligionnaires entreront pour une part importante dans l'ensemble de la population. Ne faisons donc point grand état des proportions relatives aux territoires de commandement, car les familles juives y composent près de la moitié de la population dite européenne. Partout ailleurs, les Israélites ne sont que des minorités, et, malgré toute leur prolificité, ils ne sauraient modifier sensiblement les moyennes obtenues. D'ailleurs nous avons pour Oran, Alger et Constantine donné la proportion réelle, défalcation faite des naissances juives, et il n'y a pas un écart très sensible.

Ces réserves faites, l'observation de ce tableau vérifie certaines hypothèses que l'on avait émises, mais qui ne reposaient encore sur aucune base solide. De nos trois départements algériens, celui qui arrive en tête pour le taux de la natalité est le département

d'Oran avec 3,59 en 1903, et 3,37 en 1904 ; puis vient le département de Constantine avec 3,09 en 1903 et 3,04 en 1904 ; enfin s'inscrit le dernier, et avec une infériorité marquée sur les deux autres, le département d'Alger avec 2,58 pour les deux années. Qui ne serait frappé de la correspondance exacte qui existe entre ces différents taux de la natalité de nos trois départements et la composition ethnique très inégale de leur population. Là où domine l'élément français, à Alger, la natalité s'abaisse à 2,58, légèrement supérieure à celle de la Métropole ; là où domine l'élément espagnol à Oran, elle dépasse légèrement le taux de celle de l'Espagne, 3,59 ; là où enfin l'élément français se trouve en présence d'une forte proportion d'Italiens, elle se maintient à 3,09, à égale distance des natalités française et italienne. Encore ici les faits et le raisonnement sont d'accord.

Si, poussant plus loin l'analyse, on descend des départements aux arrondissements, on retrouve les mêmes effets produits par les mêmes causes. Avant toute chose, ce sont des différences dans la composition des populations qui ont pour conséquences des variations dans la natalité. Dans toute l'Oranie, les arrondissements présentent un taux de natalité supérieur à 30 pour 1,000 habitants ; ceux qui ont le plus de colons espagnols, comme Sidi-bel-Abbès, ont aussi, toutes proportions gardées, le plus grand nombre de naissances 4,19 0/0 en 1903, et 3,94 en 1904. Le contraire se produit, là où est fixé un groupe compact de Français : Mascara 3,24 en 1903, 3,37 en 1904. Dans le département de Constantine, mêmes constatations avec cette différence que les Italiens jouent ici le rôle rempli par les Espagnols à l'Ouest : nombreux sont les Français à Constantine : natalité 2,67 (1903), 2,98 (1904). Nombreux sont les

Italiens à Bône : natalité 3,18 (1903) ; 3,31 (1904). Enfin dans le département d'Alger, si l'on s'éloigne d'Alger où nos nationaux sont en majorité et où le taux de la natalité descend à 2,42 ou 2,51, tous les autres arrondissements agricoles ont des taux plus relevés, en particulier Orléansville où sont installés des groupes d'Espagnols (4 en 1903 et 3,02 en 1904).

En dehors de cette influence ethnique, il est d'autres raisons de ces variations de la natalité d'un arrondissement à un autre, mais leur influence reste assez difficile à déterminer d'une façon exacte. Partout, les villes ont moins de naissances que les campagnes ; c'est bien le cas pour la colonie, puisque ce sont les arrondissements à la tête desquels se trouvent les grandes villes Alger, Oran, Constantine qui ont la moyenne des naissances la plus faible. Partout aussi, les régions montagneuses ont une natalité plus forte que les plaines ; ici, dans l'Afrique du Nord, ces régions jouissent au surplus d'un climat plus sain, moins débilitant. Les Européens s'acclimatent plus facilement sur les Hauts-Plateaux de Sétif ou dans les parties montagneuses de l'Atlas que dans les plaines littorales. Peut-être est-ce à cette incidence climatérique sur la vigueur des individus et la fécondité des familles, que l'on doit les natalités assez fortes de Sétif, de Tizi-Ouzou, de Miliana, de Médéa.

Enfin, mais le fait ne peut être que signalé, la forte natalité des Espagnols en Oranie est un exemple, une leçon dont profitent les familles françaises ; leurs naissances paraissent plus nombreuses que dans le département d'Alger.

Naissances légitimes et illégitimes. — Le total des naissances se compose des naissances légitimes et des naissances illégitimes. Tous les peuples en voie de formation ont présenté, à leur origine notamment, un contingent anormal de naissances illégitimes. La famille fortement organisée et respectée ne se rencontre que chez les nations qui sont déjà arrivées à un haut degré de civilisation morale.

Nombre de naissances illégitimes en France et en Algérie

SUR UN TOTAL DE 1,000 NAISSANCES

	FRANCE	ALGÉRIE
1831-1835	73	»
1836-1840	74	»
1841-1845	71	165
1846-1850	71	
1851-1855	73	148
1856-1860	75	
1861-1865	75	126
1866-1870	75	124
1871-1875	72	92
1876-1880	72	88
1881-1885	78	91
1886-1890	84	90
1891-1895	87	116
1896-1900	»	121
1901-1904	»	115

Dans les premières années de l'occupation de l'Algérie, les immigrants européens, qui peuplèrent les villes de la colonie, n'appartenaient pas pour la plupart aux classes élevées de la société ; beaucoup d'Etrangers

étaient des aventuriers ou des mercantis besogneux. La société qu'ils formèrent était de mœurs très libres, même dissolues. La prépondérance du sexe masculin, dans cette société embryonnaire, aggrava cette liberté des mœurs. Ajoutez aussi la présence à côté de l'élément civil peu dense d'un élément militaire nombreux, et l'action d'un climat humide et chaud qui avive les désirs sexuels et précipite les fautes. Mais, au fur et à mesure que le peuple algérien se constitua, qu'un équilibre numérique s'établit entre les sexes, qu'une majorité de civils grandit à côté d'une minorité de militaires, que se créa enfin une opinion publique et le respect de cette opinion, toutes les causes qui avaient favorisé l'illégitimité, sans disparaître entièrement, s'atténuèrent.

On assiste donc à une décroissance très marquée de l'illégitimité depuis 1840 jusqu'à 1880. De 165 sur 1,000, somme à laquelle atteignait la moyenne des naissances illégitimes en 1840, on descend à 88 en 1880. Quoique ce chiffre soit bien supérieur encore à celui de l'illégitimité en France (72 pendant la même période), il est probablement inférieur à l'illégitimité réelle de l'Algérie. Car, dans les périodes quinquennales qui suivirent, il s'est relevé assez rapidement. Ce double mouvement en sens contraire (régression de 1840 à 1880 — progression de 1880 à nos jours) paraît d'abord assez contradictoire et inexplicable. Toutefois cette contradiction se résoud, si on veut bien y réfléchir, en une harmonie réelle et logique. De l'illégitimité excessive du début, on était peu à peu passé, tant que s'atténuèrent les causes qui avaient agi sur la primitive société algerienne, à une illégitimité plus faible et voisine de celle des peuples européens ; mais les temps changent et les mœurs aussi. Avec

l'extension actuelle de la population urbaine sur laquelle s'exercent les séductions du luxe, avec les progrès de l'activité industrielle et la promiscuité des ateliers, avec l'audace croissante du vice, cette régression devait s'arrêter et l'illégitimité s'aggraver ; comment l'Algérie, où existent et agissent, avec plus de force peut-être que partout ailleurs, ces agents de désagrégation morale, aurait-elle pu résister au mouvement général qui emporte les vieilles sociétés de l'Europe? Le désir de possession de la femme est ici si grand chez les hommes, la facilité de succomber si fréquente chez les femmes que les Arabes ont couvert leurs femmes de voiles. Précaution insuffisante souvent et en apparence puérile, naturelle cependant dans un pays où dans une température alanguissante de serre chaude s'exacerbe l'appétit sexuel.

Aussi ne saurait-on s'étonner de la recrudescence actuelle de l'illégitimité dans la société algérienne. Fait plus remarquable ; elle ne s'observe pas avec la même intensité dans les groupes qui avaient au début une très forte illégitimité et chez ceux qui en avaient une très faible. M. le docteur Ricoux avait réparti ainsi les nations d'après leur illégitimité ; en tête se plaçaient les Allemands et surtout les Bavarois, chez lesquels l'illégitimité était pour ainsi dire provoquée par les habitudes contractées dans leur pays d'origine, attendu qu'en Bavière il existait avant 1862 une législation odieuse et restrictive des mariages. Habitués aux unions libres, ils conservèrent, pendant quelque temps au moins, ces habitudes ; à la Stidia, colonie allemande fondée sous le maréchal Bugeaud, le voisinage des soldats qui construisaient le village et la facilité de mœurs des femmes et filles d'immigrants provoquèrent de tels désordres scandaleux que l'autorité militaire, qui se montre géné-

ralement assez tolérante sur ce point, fut obligée d'intervenir et de prendre des mesures sévères contre cette licence. Au dernier rang, se plaçaient les Maltais avec 37 naissances illégitimes sur 1,000. « A quoi faut-il attribuer la part si faible de l'illégitimité chez la Maltaise? Est-ce aux croyances religieuses de ce peuple, à l'intensité de sa foi catholique? Le doute est permis, sachant que les pays catholiques, l'Autriche par exemple, sont ceux qui ont le plus d'enfants illégitimes. Le doute s'impose, quand on sait que chez les Maltais de Malte la foi religieuse est encore plus vive et plus pratiquante que chez les Maltais algériens, ce qui n'empêche pas que de « tout temps Malte ait été citée pour la facilité de ses mœurs », comme le remarque le docteur C. Ely. La vérité est que la Maltaise n'a rien de séduisant (celle du moins qui, aux premières années, venait en Algérie) ; d'aspect sauvage, de tenue un peu sordide, elle est fort peu recherchée en mariage par les Français et même les Italiens et les Espagnols. On s'explique que les mêmes raisons puissent faire rares les rapprochements hors mariage. » Entre les Allemands et les Maltais, les rangs intermédiaires étaient occupés d'abord par les Français, immédiatement au-dessous des Allemands, avec 135 naissances illégitimes sur 1,000, puis par les Espagnols avec 90 et les Italiens avec 76.

La période, choisie par le docteur Ricoux pour étudier cette illégitimité, s'étendait sur sept années de 1865 à 1872. Elle est déjà bien lointaine ; les mœurs ont eu le temps de se modifier ; la législation, à laquelle sont soumis les Allemands depuis leur transplantation dans la Colonie, est bien plus libérale que celle de leur pays d'origine ; les Maltaises ont acquis un peu de la grâce

et de la tenue qui leur faisait défaut. Et puis les collectivités ethniques qui coexistaient dans la Colonie n'ont pu vivre ainsi côte à côte sans agir et réagir les unes sur les autres. Il est vrai que, d'après une loi historique trop souvent vérifiée, les sociétés humaines d'origine diverse, appelées brusquement à habiter le même pays, la même ville, se mêlent, se pénètrent en s'empruntant d'abord mutuellement leurs défauts. Ce serait donc les Allemands, qui ayant le plus de naissances illégitimes, auraient provoqué une recrudescence d'illégitimité chez les autres peuples. Heureusement, le groupe d'origine germanique n'a jamais été très nombreux et il n'a pu exercer qu'une influence médiocre. Quoi qu'il en soit de ces facteurs nouveaux, quelle est actuellement la part de l'illégitimité dans chaque race, autant que les statistiques algériennes permettent de la déterminer ?

Ces statistiques distinguent parmi les naissances illégitimes celles dont les enfants sont reconnus au moment de la naissance et celles qui ne sont suivies d'aucune reconnaissance. Nous donnerons donc à côté du chiffre général de l'illégitimité la proportion des enfants reconnus et celle des enfants non reconnus. La période que nous analyserons sera celle qui est la plus rapprochée de nous et sur laquelle les renseignements sont les plus précis, c'est-à-dire celle de 1903 et 1904. Elle a de plus l'avantage sur les précédentes de fournir des documents sur les naturalisés. Toutefois elle ne distingue plus parmi les nationalités la nationalité allemande. Oubli regrettable sans doute mais racheté par les précieuses données de la statistique nouvelle sur une partie beaucoup plus importante de la population, au sujet de laquelle aucun tableau numérique n'avait encore paru. Les deux années considérées donnent les résultats suivants :

Natalité illégitime en Algérie (1903-1904)

RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

	Pour 1,000 naissances combien de naissances illégitimes	RÉPARTITION de ces naissances illégitimes entre les enfants reconnus et les enfants non reconnus	
		reconnus	non reconnus
Françaises d'origine	80	51	29
Naturalisées.....	112	80	32
Etrangères.....	120	92	28
a) Espagnoles.....	118	94	24
b) Italiennes.....	127	91	36
c) Maltaises.....	94	55	39

Ce sont les Françaises qui ont le moins de naissances illégitimes, moins que les naturalisées, moins même que les Maltaises. Elles en auraient même moins que les Françaises de France, s'il était légitime de comparer les moyennes obtenues pour deux périodes différentes. Ne fallait-il pas d'ailleurs s'attendre à ce résultat ? L'élément français est en Algérie la classe dirigeante, aisée, qui occupe toutes les fonctions administratives et la plus grande partie des fonctions libérales ; elle est obligée à une certaine réserve. Depuis une trentaine d'années, la situation matérielle et morale de ce groupement s'est singulièrement améliorée, la société algérienne qu'elle constitue presque entièrement, tout en conservant une plus grande liberté d'allures que la société française, a de la tenue. Ceux qui la dénigrent actuellement ne la connaissent que d'après des opinions déjà anciennes ou des récits scandaleux qui défraient les

conversations des salons où l'on s'amuse. Il y a cependant une couleur plus sombre à ce tableau ; c'est la proportion assez élevée d'enfants non reconnus 29 sur 80 ; mais cela même confirme notre appréciation sur cette société française. Le sentiment de réprobation qui s'attache à la faute commise poursuit la mère lors même que l'enfant est reconnu, et ce sentiment est assez fort pour que la reconnaissance devienne impossible dans certains cas.

A en croire les chiffres, les mœurs seraient beaucoup moins sévères dans le groupe des naturalisés. Il offre en effet une illégitimité bien supérieure à celle des Français 112 au lieu de 80 ; par contre les enfants reconnus y sont proportionnellement bien plus nombreux (51 contre 29 chez les Français — 80 contre 32 chez les naturalisés). En ce qui concerne les Etrangers, ils se comportent à peu près comme les naturalisés, les uns et les autres n'étant en somme séparés que par le titre de citoyens français et restant unis par les liens du sang, par les habitudes sociales, par une conformité de sentiments et d'idées. A noter toutefois une légère différence, à l'avantage des naturalisés : est-elle assez marquée pour qu'on soit en droit de conclure que le séjour prolongé dans la colonie, le frottement de ces Etrangers avec nos nationaux leur ont fait perdre un peu de la rudesse de leurs mœurs et leur ont inculqué quelques notions morales ! Il est, je crois, hors de doute que ces Etrangers, presque tous indigents au moment de leur arrivée en Afrique et appartenant par conséquent aux classes les plus basses de la population, se sont peu à peu enrichis ; en gagnant quelque aisance, ces familles sont devenues plus unies, plus jalouses de l'honneur et de la réputation de leurs membres. Et ce

sont ces fils et ces filles d'étrangers, depuis longtemps établis dans la colonie, qui grossissent tous les jours les rangs des naturalisés.

Quant à la répartition des naissances illégitimes étrangères entre les divers groupes espagnol, italien et maltais, elle infirme les conclusions du docteur Ricoux. Ce sont les Italiennes qui ont le plus de naissances illégitimes, 127 pour 1,000, et sur ce chiffre, 91 enfants sont reconnus, 36 ne le sont pas. Puis viennent les Espagnoles avec 118 naissances illégitimes, 94 enfants reconnus, 24 non reconnus ; enfin, au dernier rang, les Maltaises avec 94 naissances illégitimes, 55 reconnus et 39 non reconnus. Les Maltaises auraient donc conservé le bénéfice d'une moindre illégitimité; mais les Italiennes auraient perdu le rang honorable qu'elles possédaient. Si tant est qu'elles se laissent plus facilement séduire que les autres étrangères, il faut surtout en accuser le milieu où elles vivent, milieu de pêcheurs, où règne la promiscuité la plus complète. Qu'on aille, pour s'en convaincre, visiter les voûtes de la pêcherie à Alger où s'entassent dans des chambres de quelques mètres carrés des familles entières d'Italiens, composées souvent du père, de la mère et de plusieurs enfants grands et petits. De plus les grandes colonies italiennes en Algérie sont fixées dans les villes où s'offrent pour des jeunes filles pauvres de grandes facilités de séduction. Les Espagnoles sont dissiminées un peu partout dans les campagnes aussi bien que dans les villes ; or la natalité illégitime rurale n'a jamais atteint les proportions de l'illégitimité urbaine. Ce qui tendrait à prouver que l'avantage qui est reconnu à l'Espagnole sur l'Italienne provient de la différence d'habitat, c'est la supériorité des reconnaissances pour les premières. Les

populations rurales, où la faute commise et la naissance d'un enfant précédent l'union légale, sont aussi celles où les réparations sont le plus fréquentes : tel est le cas pour les Espagnoles. Les populations urbaines, où une liaison rompue est presque aussitôt suivie d'une union tout aussi passagère, présentent au contraire une proportion plus forte d'enfants non reconnus : c'est le cas pour les Italiennes.

Mortinatalité. — La mortinatalité est un des phénomènes démographiques les plus curieux par sa régularité. Chaque année, le taux de cette mortinatalité reste à peu près le même, ce qui prouve que les causes physiologiques qui sont à l'origine de ce fait persistent toujours identiques dans la race. Mais peut-être ces causes physiologiques s'aggravent ou s'affaiblissent sous l'influence de circonstances climatériques nouvelles. Les groupes européens ont-ils donc fourni plus de mort-nés en Afrique que dans leur pays d'origine ?

Etudions d'abord cette mortinatalité dans son ensemble sans distinction de sexe, de nationalité ou même de légitimité et d'illégitimité. Calculée pour deux périodes, l'une de onze années, l'autre de huit, elle est de 4,01 mort-nés de 1886 à 1896, et elle s'abaisse à 3,58 de 1896 à 1902. En France, elle s'est maintenue jusqu'en 1888 à 4,5 sans variation sensible. Il y aurait donc un peu moins de mort-nés en Algérie qu'en France. Ces résultats favorables sont-ils dus à ce que les peuples européens autres que le peuple français et représentés dans la colonie ont une mortinatalité moindre que la sienne ? Mais en répartissant ces mort-nés d'après la nationalité

de leurs mères, nous verrons que les Françaises n'ont pas plus de mort-nés que les étrangères : il nous est impossible d'autre part de comparer cette mortinatalité algérienne à celle de l'Espagne et de l'Italie, ces pays n'ayant pas les mêmes règles ni les mêmes définitions de la mortinatalité. Il est à peu près certain toutefois, vu la faible proportion des mort-nés algériens, que le climat n'a exercé aucun effet fâcheux sur la vitalité des enfants.

Ainsi qu'en Europe, le sexe masculin paie ici à cette mortinatalité une dîme bien plus lourde que le sexe féminin ; empressons-nous d'ajouter qu'elle n'est pas excessive. La moyenne des garçons mort-nés s'élève de 1886 à 1896 à 4,6, celle des filles s'abaisse à 3,5. Pour 100 enfants du sexe féminin mort-nés, il y avait 134 enfants du sexe masculin durant cette période ; il y en a 140 de 1896 à 1902. Si ces chiffres pouvaient légitimement être rapprochés de ceux des pays européens, l'Algérie serait plus favorisée que la France (145) et l'Espagne (148), moins que l'Italie (137). Mais ces rapprochements pour les raisons indiquées plus haut n'ont aucune valeur probante.

Toutes les colonies d'Européens ne participent pas également à cette mortinatalité. Le fait avait été déjà signalé par le docteur Ricoux ; mais raisonnant sur des statistiques fort incomplètes, il avait singulièrement exagéré la part de chacune d'elles. Aussi ne citerions-nous pas ses chiffres, s'il n'avait classé les colonies européennes dans un ordre diamétralement opposé à celui de la réalité. En tête il mettait les Maltais avec 10,08 0/0, puis les Français avec 6,8, les Espagnols avec 6,1, les Italiens enfin avec 5,0. Leur exagération même était une preuve certaine que ces chiffres n'étaient point adéquats à la réalité. Et c'est ce que démontrent

Mort-nés

ANNÉES	GARÇONS			FILLES			ENSEMBLE		FRANÇAIS	MALTAIS	ESPAGNOLS	ITALIENS	
1886.....	5.1	423	8.155	3.7	281	7.686	704	4.4	337	19	233	73	15.841
1887.....	5.0	399	7.874	4.0	322	7.896	721	4.5	353	24	239	87	15.770
1888.....	4.8	439	9.020	3.8	319	8.259	758	4.3	371	26	252	94	17.279
1889.....	4.3	417	9.478	3.7	319	8.593	736	4.0	367	21	263	65	18.071
1890.....	4.4	401	8.938	3.7	302	8.074	703	4.1	368	15	250	59	17.012
1891.....	4.9	437	8.953	3.3	282	8.498	719	4.1	389	20	226	64	17.451
1892.....	4.0	371	8.898	3.1	263	8.309	634	3.6	372	12	181	51	17.207
1893.....	4.8	456	9.289	3.1	269	8.665	725	4.0	406	16	227	41	17.954
1894.....	4.2	354	8.377	3.4	274	8.054	628	3.8	322	18	176	49	16.431
1895.....	3.6	311	8.524	3.0	246	8.058	557	3.3	261	8	170	53	16.582
1896.....	5.0	431	8.616	3.8	305	8.293	731	4.3	336	13	219	61	16.909
	MOYENNE des 8 années			MOYENNE des 8 années			MOYENNE des 11 années		MOYENNES				
	4.6			3.5			4.01		3.88	3.64	3.80	4.53	

les résultats d'une période beaucoup plus voisine de nous, celle de 1886 à 1896. Les proportions sont du tout au tout renversées ; ce sont les Italiens qui arrivent les premiers avec 4,5 et les Maltais les derniers avec 3,6. Les Français et les Espagnols ont même moyenne 3,8.

Le problème le plus grave que soulève l'étude de la mortinatalité est celui de la disproportion, observée uniformément chez toutes les nations, entre le nombre des mort-nés légitimes et celui des mort-nés illégitimes. En Europe où l'illégitimité est marquée d'un sceau d'infamie, où les filles mères cherchent par tous les moyens, même par le crime à faire disparaître le fruit de leurs fautes, le chiffre des prétendus mort-nés illégitimes dépasse de moitié celui des véritables mort-nés légitimes. Ainsi en France, de 1841 à 1870, on comptait, pour 4,3 mort-nés du sexe masculin légitimes, 7,8 mort-nés illégitimes. La proportion serait même plus forte pour les filles (légitimes 3,1, illégitimes 6,6). Or à la même époque l'Algérie avait une mortinatalité illégitime inférieure à celle de la légitime (garçons : légititimes 2,6, illégitimes 1,3 ; filles 1,6, contre 1,1). N'est-ce pas la preuve manifeste, que, contrairement à ce qui avait lieu en Europe, les filles-mères n'avaient aucune honte à avouer leurs fautes ; grâce à la liberté des mœurs, elles n'étaient point condamnées irrémédiablement dans l'opinion, et elles trouvaient souvent un mari complaisant pour adopter leurs enfants et régulariser leur situation.

Les temps et les mœurs ont changé, et avec eux les proportions des mort-nés illégitimes et légitimes, sans toutefois atteindre l'écart considérable qu'on note dans des sociétés plus assises, aux mœurs plus sévères. De 1895 à 1902, pour 100 naissances légitimes les statisti-

ques donnent une moyenne de 3,4 morts-nés ; pour 100 illégitimes, une moyenne un peu plus élevée de 4,3.

Une fois encore, les faits confirment les déductions a priori. A peuple jeune, de mœurs libres, mortinatalité illégitime faible ; à peuple ancien, de mœurs plus sévères, mortinatalité illégitime plus forte. Dans cette simple constatation, quel témoignage irrécusable des manœuvres criminelles des filles-mères ou des femmes séduites !

* * *

Rapport des sexes dans les naissances. — Le rapport des sexes dans les naissances, relevant comme la proportion de mort-nés de causes d'ordre physiologique, présente une grande régularité d'année en année chez chaque peuple et même il ne varie guère de nation à nation.

De l'ensemble des faits constatés, paraissent se dégager deux lois : 1° en règle générale, les naissances masculines l'emportent sur les naissances féminines ; 2° cette supériorité, assez accusée chez les peuples jeunes, s'atténue et même tend à disparaître au fur et à mesure que la nation se forme.

Se sont-elles vérifiées en Algérie ? D'après les calculs du docteur Ricoux, les naissances du sexe masculin l'emportent sensiblement sur les naissances du sexe féminin dans les périodes suivantes :

	Garçons	Filles	Pour 100 filles combien de garçons
1830-1853	30.177	25.728	117
1854-1856	9.585	9.317	106
1859-1863	20.973	19.062	110
1867-1872	27.574	25.797	107
1873-1877	27.646	26.671	103
TOTAUX...	116.255	106.575	109

D'une période à une autre, les oscillations ont une grande amplitude, puisque de 117 on tombe à 106 pour remonter à 110 et faire de nouvelles chutes à 107 et 108. Toutefois, l'ensemble de ces proportions laisse entrevoir une certaine tendance à la régression. Or cette tendance ne s'accuse-t-elle pas dans les huit dernières années?

Années	Garçons	Filles	Total et proportion
1897..	8.880	8.421	Total des garçons (8 ans)
1898..	8.411	8.349	72.386
1899..	8.781	8.201	Total des filles (8 ans)
1900..	8.593	8.095	69.336
1901..	8.490	8.149	Pour 100 filles 104 garçons.
1902..	9 072	8.545	
1903..	9.975	9.958	
1904..	10.184	9.618	

Selon toute probabilité, cette proportion se fixera entre 104 et 106, car la moyenne de la France est de 105, celle de l'Italie de 106 et enfin celle de l'Espagne de 107. A moins que ne soient vraies certaines théories physiologiques qui prétendent que cette prédominance des garçons parmi les nouveau-nés est due à la vitalité des mâles et que l'influence débilitante du climat africain se traduise par une diminution de cette vitalité. Encore serait-elle compensée par la précocité plus grande dans les mariages s'il est vrai, suivant une autre hypothèse des médecins, que cette précocité influe sur le sexe des premiers produits de ces unions.

Mais nous sommes ici dans le monde des hypothèses ; contentons-nous, en rentrant dans le domaine des réalités, d'affirmer qu'en Algérie la proportion des enfants des deux sexes est normale, et à peu près égale

à celle des pays européens. Quant à savoir quel est le taux respectif des naissances des deux sexes dans les diverses nationalités de l'Algérie, la chose n'est point possible, les statistiques manquant complètement et celles sur lesquelles s'est appuyé le docteur Bertillon étant beaucoup trop anciennes et sans valeur probante.

* * *

Semblables recherches sont également impossibles sur la répartition des accouchements multiples entre les divers groupements ethniques. Toutefois les rapports de gémelléité propres à chaque nation sont généralement constants. « Ainsi en France, disait M. Bertillon, les combinaisons sont telles, que sur 100 grossesses doubles, il y a 65 fois un seul sexe, tandis qu'en Prusse il n'y en a que 62 à 63 ; encore là les rapports sont si constants, que jamais pendant 12 ans que j'ai étudié les documents prussiens, jamais, dis-je, je n'ai trouvé un chiffre de plus de 62 ou 63 et en France 65, jamais 63 ou 62. Ainsi non seulement la gémelléité, mais encore les combinaisons sexuelles de ces grossesses doubles sont caractéristiques de chaque nation ». Il n'est guère probable que les conditions nouvelles d'existence trouvées en Algérie par les peuples européens aient eu pour effet de détruire cette constance. Et puis ce problème des accouchements multiples intéresse davantage le physiologiste que le démographe.

Si nous considérons en bloc, ainsi que nous y obligent les statistiques, la population européenne de l'Algérie pour les années 1897 à 1904, nous trouvons les résultats suivants :

Accouchements multiples des Européens

ANNÉES	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS AYANT PRODUIT				NOMBRE D'ENFANTS ISSUS DE CES ACCOUCHEMENTS									OBSERVATIONS — ACCOUCHEMENTS triples
					Enfants nés vivants			Mort-nés			Total			
	exclusivement des garçons	exclusivement des filles	à la fois des garçons et des filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
1904.	113	106	80	299	303	287	590	3	5	8	306	292	598	
1903.	80	93	70	243	222	250	472	9	6	15	231 (1)	256 (1)	487 (1)	(1) 1 accouchement triple.
1902.	87	74	88	249	243	223	466	22	12	34	265	235	500	2 accouchements triples.
1901.	52	58	112	222	204	212	416	13	17	30	217	229	446	2 Id.
1900.	65	49	73	187	184	161	345	19	12	31	203	173	376	2 Id.
1899.	57	60	60	177	155	168	323	20	13	33	175	181	356	2 Id.
1898.	63	57	47	167	159	154	313	15	8	23	174	162	336	2 Id.
1897.	73	74	28	175	163	172	335	11	7	18	174	179	353	3 Id.
	590	571	558	1.719	1.633	1.627	3.260	112	80	192	1.745	1.707	3.452	14
					100 0/0			140 0/0			102,2 0/0			

Les accouchements ayant produit exclusivement des garçons sont à peu près égaux à ceux qui ont produit exclusivement des filles. S'il y a une légère différence en faveur des premiers, elle concorde avec la supériorité constante que laissent ressortir les accouchements simples masculins. Quant au rapport entre les grossesses doubles aboutissant à la parturition d'enfants de sexe différent et à celle d'enfants de même sexe, il est de 33 pour les premières et de 67 pour les secondes ; les combinaisons entre les sexes seraient donc un peu dissemblables de celles de France. Mais n'oublions pas que la population algérienne est formée d'éléments empruntés à plusieurs nationalités.

Ce qui mérite surtout d'être retenu des résultats auxquels nous a conduit l'examen des accouchements multiples, c'est la proportion très forte des mort-nés du sexe masculin. Tandis que, pendant ces huit années, sur 192 mort-nés, il n'y avait que 80 filles, on comptait 112 garçons ; soit 140 garçons pour 100 filles. Indice nouveau et curieux de cette plus grande résistance du sexe féminin au climat algérien.

Pour les grossesses triples, elles demeurent rares ; l'état-civil n'en enregistre généralement que deux par an en Algérie, plus rarement 3 et quelquefois une ou pas du tout.

* * *

Répartition des naissances suivant l'âge de la mère. — Est-il nécessaire d'insister sur la répartition de ces naissances suivant l'âge de leurs parents, et notamment suivant l'âge de leurs mères ? Nul doute que, si l'on était à même de déterminer scientifiquement l'influence favorable ou défavorable exercée par

l'âge des parents ou encore par la différence d'âge des époux sur la santé de l'enfant, peut-être sur son sexe, il y aurait utilité à poursuivre ces recherches. Mais, encore une fois, les statistiques algériennes ne sont pas assez complètes. Aussi bornons-nous à indiquer les rapports qui existent entre les naissances suivant l'âge de la mère.

Répartition, pour l'Algérie entière,

DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ENFANTS NÉS VIVANTS,

SUIVANT LES AGES DE LEURS MÈRES

1903-1904

AGES DES MÈRES	NOMBRE RÉEL D'ENFANTS sains en 2 ans	Sur 100 ENFANTS combien de chaque âge
De moins de 20 ans accomplis.	2.869	7.3
De 20 à 25 ans —	10.983	28.1
De 26 à 30 ans —	11.117	28.5
De 31 à 35 ans —	8.207	21.
De 36 à 40 ans —	4.339	11.1
De 41 à 50 ans —	1.531	3.9
Au-dessus de 50 ans —	57	0.1

La précocité des mariages en Algérie se traduit ici par un nombre élevé de naissances dans les deux premiers groupes. Plus du tiers des enfants algériens ont pour mères des femmes qui n'ont pas encore 25 ans révolus (35,4 pour 100) ; près du tiers (28,5) ont d'autre part pour mères des femmes de 25 à 30 ans. A eux deux, ces groupes forment les 63,9 des naissances de la colonie. Les Algériens ont donc pour la plupart des parents jeunes ; et c'est là un bien, car, ainsi que nous l'avons

dit, les produits de l'accouplement de deux êtres jeunes sont toujours plus robustes et plus vigoureux.

Les femmes entre 31 et 35 ans fournisent encore 8.207 naissances ; leur part est de 21 0/0 dans le total. Celles de 36 à 40 en ont 4,339, soit 11,1 0/0. Passé cet âge, leur fécondité s'épuise et le nombre des enfants des femmes entre 41 et 50 ans tombe à 1,531 soit 3,9 p. 100, ceux des femmes au-dessus de 50 à 57, à 0,1.

Pas de statistiques donnant en même temps l'âge et la nationalité des mères.

Répartition des naissances suivant les mois de l'année. — Dans quel mois de l'année enregistre-t-on le plus de naissances ? Les statistiques générales sont encore muettes sur ce sujet. Il serait cependant si facile de se procurer ces renseignements et d'en composer la matière d'un nouveau tableau.

A défaut de renseignements généraux sur l'Algérie entière, nous possédons quelques documents sur la ville d'Alger. Nous ne les citons que comme documentation curieuse, et avec cette réserve expresse, qu'étant ceux d'une ville, ils ne doivent s'appliquer qu'à la population urbaine de la Colonie, non à sa population rurale. Les occupations si opposées, auxquelles se livrent ces deux groupes, ont une incidence certaine sur l'époque de la conception de l'enfant et par suite sur celle de la naissance.

Le maximum des naissances est atteint à Alger au mois de janvier et le minimum en juin : ce qui donne le maximum de conceptions en avril et le minimum en septembre. Et ces deux périodes coïncident bien avec les époques auxquelles s'avive ou s'atténue le désir sexuel.

Les mois intermédiaires présentent une progression ou une régression remarquable, à peine interrompue l'une et l'autre par une chute brusque en février et en octobre. De juin à janvier, progression régulière, excepté en octobre ; de janvier à juin régression constante, moins régulière en apparence. Mais ce n'est là qu'une apparence ; car le mois de février n'est pas comparable aux autres mois de l'année puisqu'il n'a que 28 jours. En France, ce sont les mois d'hiver et de printemps (janvier, février, mars et avril, même mai) qui fournissent le plus de naissances ; février est généralement celui qui a le maximum. Cela tient évidemment à ce que le mois des conceptions correspondant aux naissances de février, c'est-à-dire le mois de mai, est en France à tous égards celui qui ressemble le plus à notre mois d'avril en Algérie. Quant au mois qui a le minimum de naissances dans la Métropole, c'est aussi le mois de de juin et quelquefois celui de juillet.

* * *

Natalité de chaque peuple. — Si la démographie de l'Algérie a de nos jours et aura de plus en plus pour but dans l'avenir de découvrir les caractères particuliers qui contribueront à individualiser le peuple algérien parmi les autres nations, elle s'est proposée aussi de fixer la part qui revient à chaque grand groupe ethnique et dans la composition de ce peuple et dans la détermination de ses caractères les plus saillants. Spécialement au point de vue de la natalité, elle se demande quelle est la part des familles françaises, espagnoles, italiennes et maltaises dans le nombre total des naissances ; et elle est ainsi appelée à traiter de la natalité

spéciale à chaque peuple et des variations que cette natalité a subies du fait de l'établissement de ces familles dans un pays nouveau.

* * *

Natalité des Français. — Le problème le plus grave est évidemment celui de la natalité française ; nul n'ignore qu'en France le nombre des naissances décroît d'année en année presque régulièrement ; que dans le cours du siècle dernier le nombre des naissances annuelles par 1,000 habitants s'est peu à peu abaissé de 32,2 (1801-1810) à 24 (1880-1888), que ce mouvement de régression s'est poursuivi et même accentué dans ces dernières années. Moins nombreux ont été les nouveau-nés en 1904 qu'en 1903 ; moins nombreux, ils avaient été en 1903 qu'en 1902 ; moins nombreux en 1902 qu'en 1901. Aussi la proportion des enfants déclarés vivants, par rapport à la population légale, qui était encore en 1901 de 22, n'est plus que de 21,7 en 1902, de 21,2 en 1903, et de 21 en 1904. Or si pendant quelques années ces chutes successives parurent moins redoutables, parce que le même phénomène de régression s'observait chez tous les peuples, elles prennent un caractère de plus en plus inquiétant aujourd'hui qu'on note chez les nations voisines une tendance au relèvement de cette natalité. Tandis que semble diminuer l'énergie vitale de la France, celle des autres nations européennes augmente. Alors que les Etats étrangers, par les gains annuels de leur population voient s'accroître le nombre des bras nécessaires pour fortifier leurs armées ou pour travailler la terre, construire de nouveaux ateliers, créer de grandes industries, et s'accroître en même temps la foule de leurs ingénieurs, de leurs savants, de

leurs lettrés, notre pays est-il condamné à l'amoindrissement, à l'affaiblissement et à la ruine matérielle, morale et politique par suite de l'insuffisance de la natalité ? Faut-il donc parler, comme l'ont fait en France, et surtout à l'étranger, quelques écrivains, de la dégénérescence de la race ?

Contre cette dégénérescence, des statisticiens ont opposé certains faits et des chiffres. D'abord dans quelques départements français, la natalité reste assez forte ; tels sont le Pas-de-Calais avec 30,8, le Finistère avec 30,6, le Morbihan avec 27,1. Ce sont surtout les départements des contrées riches de la France (vallée de la Garonne, vallée du Rhône, Bourgogne et Normandie) qui ont une natalité infime. D'autres ont relevé ce fait que la population française du Canada avait beaucoup de naissances ; dans la province de Québec notamment, la natalité dépasse tout ce que l'on constate dans l'Europe occidentale : elle s'élève à 48 pour 1,000. Suffisait-il donc d'un changement d'habitat pour modifier à ce point la vitalité française ? L'exemple de l'Algérie était là tout proche pour apporter quelque lumière dans cette passionnante et angoissante discussion.

Le docteur Ricoux s'était efforcé de résoudre ce problème dont l'importance ne pouvait lui échapper. Relevant dans les statistiques, fort imparfaites et fort irrégulières des premières années de la conquête, celles qui offraient quelques détails sur les naissances des Français, il avait essayé d'établir pour plusieurs périodes le taux de cette natalité ; il avait obtenu les moyennes suivantes :

1852-56	41.	pour 1 000
1865	37.4	—
1867-72	36.7	—
1872	37.57	—
1873-76	38.03	—
1876	35.6	—

C'étaient là de splendides résultats que l'on accepta sans discussion, avec joie. Ils répondaient si bien à un secret désir qu'on ne prit pas la peine de savoir la composition de la société algérienne à cette époque. Et avec une précipitation hâtive on alla répétant : la race s'étiole, la race se meurt en France ; elle revit en Algérie. Qui peut affirmer encore qu'elle a perdu sa vitalité ! Changez-la de climat ou d'habitat, changez le milieu social où elle se complait et s'alanguit dans la Métropole : ses forces renaissent, sa prolificité augmente. Il y a peu de peuples en Europe qui aient une natalité de 41 0/0. De là vinrent les longs espoirs et les vastes pensées.

Vraiment il y avait quelque témérité de la part de l'auteur à présenter ces moyennes comme fixes et normales, d'autant que dans leur ensemble elles marquaient une certaine tendance à la régression. En 1876, l'on n'était plus à 41, on avait perdu près de 6 points à 35,6. Que la période de 1873-76 ait donné 38,03, la raison en était non pas dans une élévation soudaine des naissances selon la prétendue loi de compensation, mais dans la disparition d'une partie de la population improductive qui avait quitté la colonie et qui ne comptait plus dans le calcul de la natalité générale. D'autre part, il y avait aussi beaucoup de crédulité de la part de ceux qui les acceptèrent sans défiance. Toute population colo-

niale qui s'accroît non seulement par ses propres forces, c'est-à-dire par les excédents de ses naissances sur ses décès, mais aussi par l'immigration, se compose d'une façon anormale; elle contient toujours une proportion trop forte d'éléments adultes et procréateurs, ces éléments étant plus aptes et plus disposés à se déplacer que les enfants et les vieillards. Nous ne prétendons pas qu'ils soient les seuls à émigrer, mais il suffit qu'ils soient la grande majorité ou simplement la majorité pour qu'ils modifient la composition de la population au milieu de laquelle ils s'établissent.

Tient-on pour vraie cette proposition générale — et elle ne peut guère être contestée — il s'ensuivra naturellement qu'une population coloniale aura la plus forte natalité à ses débuts, lorsqu'elle comprendra surtout des adultes, ou aux époques d'immigration intense. Si ce n'est point à ces époques précises, car ces immigrants ne se marient pas tous immédiatement, c'est aux environs de ces époques. Voilà pourquoi M. le Dr Ricoux a pu calculer une natalité de 41 0/0 en 1853-56; pourquoi cette natalité s'est maintenue à 37 ou 36 jusqu'en 1872, les groupes européens de la Colonie étant continuellement soutenus par de nouvelles arrivées de colons; pourquoi après la guerre l'afflux de colons nouveaux a relevé encore le taux de cette natalité.

A partir de 1876, nous entrons dans une période plus régulière de l'histoire de la démographie algérienne. Assurément, longtemps encore, le caractère anormal de la composition de chaque colonie européenne influera sur sa natalité propre, mais il s'atténuera sensiblement au fur et à mesure que ces groupes grossiront et se développeront spontanément. En ce qui concerne nos nationaux, la régression de ce taux de la natalité a été

continue jusqu'à ces dernières années. Il reste stationnaire aux environs de 35 0/0 pendant les deux périodes quinquennales de 1876 à 1880 et de 1881 à 1886. Durant ce laps de temps se fait encore sentir l'afflux d'immigrants qui suivit l'insurrection de 1872-73, et qui se traduisit par une forte augmentation de la population française tous les cinq ans. En 1886, cette natalité n'est plus que de 31. En 1891, elle est encore de 31. Mais elle tombe bientôt à 26 en 1896, elle n'est en 1901 que de 24 0/0.

Toutefois à partir de 1891, les chiffres de naissances de l'état-civil ne méritent plus qu'une confiance relative, et les calculs qui portent sur eux n'aboutissent qu'à des résultats bien hypothétiques. Comme nous l'avions fait remarquer, il y a déjà plusieurs années, la loi sur la naturalisation de 1889 aurait dû avoir pour conséquence de faire inscrire parmi les Français les enfants des naturalisés par tous les secrétaires de mairie de la colonie ; or, une enquête, que personnellement nous avions entreprise, nous a de suite confirmé dans la pensée que les prescriptions légales n'ont pas été strictement appliquées surtout dès le début ; il y a eu beaucoup d'indécision, de flottement. Et ce qui, mieux que tout autre argument, fortifie notre conviction, c'est que du moment où le bureau de statistique du Gouvernement général a voulu introduire un peu plus de méthode et de lumière dans les chiffres qu'il fournissait sur la répartition des naissances européennes, quand il s'est avisé de classer dans un groupe à part les enfants des naturalisés qui auparavant auraient dû être confondus avec ceux des Français, on constate un relèvement sensible dans le total de ces naissances françaises. Avant 1901, elles n'atteignaient pas 9,000 :

8,652 (1899), 8,556 (1900), 8,891 (1901); après 1901, elles sont toujours supérieures à 10,000 : 10,307 (1902), 10,028 (1903), 11,017 (1904). Nous sommes donc persuadés que le taux de 24 0/0 est trop faible. Un peu trop élevé au contraire serait celui de 28 obtenu en divisant $10,307 \times 1,000$ par 364,257, attendu que ce dernier terme a dû augmenter en un an.

Nous croyons nous tenir très près de la réalité en fixant à 27 0/0 le taux de la natalité française en Algérie. Mais ce n'est pas encore là le taux réel : car, qu'on veuille bien le remarquer, le chiffre 10,307 contient non seulement les naissances des Français d'origine, mais aussi celles des naturalisés. Il convenait donc de faire la répartition entre ces deux groupes, s'il était possible. Or cela est possible depuis 1903. Et voici les résultats que nous avons obtenus :

Les naissances vraiment françaises se sont élevées, en 1903, à **6.822**, et en 1904, à **7,694**. Or si on rapproche ces deux sommes de celles qu'on publiait pour les années antérieures à 1901, on s'aperçoit bien vite qu'elles ne concordent nullement ; l'état-civil algérien ne comptait pas toutes les naissances de fils de naturalisés parmi les naissances françaises, mais il en comptait quelques-unes. En pareille matière, l'incertitude était la règle. Sans insister sur les erreurs commises jusqu'à ce jour, puisque nous avons aujourd'hui la bonne fortune de posséder des chiffres spéciaux pour la natalité française, essayons de déterminer et de préciser le taux de la natalité française actuelle en Algérie. La chose est assez malaisée ; jusqu'au dénombrement de 1906, il manquera un des termes précis de la proportion. Néanmoins, en tenant compte de l'accrois-

Naissances françaises (1876-1902)

ANNÉES	NAISSANCES	POPULATION	RAPPORT
1876	5.554	156.365	35
1877	6.287		
1878	6.272		
1879	6.350		
1880	6.523		
1881	7.023	195.418	35
1882	7.049		
1883	6.888		
1884	7.496		
1885	7.021		
1886	6.920	219.071	31
1887	7.079		
1888	8.254		
1889	8.773		
1890	9.215		
1891	8.425	267.672	31
1892	8.399		
1893	8.836		
1894	8.072		
1895	8.148		
1896	8.513	318.137	26
1897	9.009		
1898	8.927		
1899	8.652		
1900	8.556		
1901	8.891	364.257	24
1902	10.307		28

ANNÉES	NAISSANCES DE FRANÇAIS d'origine	NAISSANCES DE NATURALISÉS (1)			TOTAL Français et naturalisés
		I	II	ENSEMBLE	
1903	6.822	878	2.328	3.206	10.028
1904	7.694	765	2.548	3.313	11.017

(1) La colonne I donne le chiffre des naissances du groupe des naturalisés suivant les dispositions du Sénatus-Consulte.

La colonne II celui des naissances du groupe des naturalisés par les lois de 1889 et de 1893.

sement annuel moyen du groupe français, il est possible de fixer entre 23 et 24 0/0 le taux de cette natalité.

23 à 24 0/0 ! Combien nous sommes loin des espérances du début ! Combien fantaisistes et presque fantastiques nous paraissent aujourd'hui les résultats du docteur Ricoux ? Ce n'est pas sans avoir refait souvent tous nos calculs, supputé toutes les hypothèses, réfléchi à tout ce qui pouvait infirmer ou confirmer ces résultats, ce n'est pas aussi sans une certaine tristesse que nous les publions. En somme, la natalité algérienne française conserve un certain avantage sur la natalité générale de la France qui, en 1904, n'était que de 21 ; mais l'avantage est bien faible. Le changement d'habitat et de climat n'aurait pas eu sur nos nationaux l'influence qu'on avait espérée et prédite. Remarquez d'ailleurs qu'en majorité les colons français sont originaires des départements du Midi ou de ceux des massifs central et alpestre ; or, ces régions de la France n'ont qu'une natalité médiocre. De plus, depuis quelques années, nos compatriotes ont été attirés dans les grandes villes algériennes, notamment à Alger, et il était facile de deviner que c'était à eux surtout que la natalité algéroise devait d'être si faible (24 en 1903 et 25 en 1904). Que les statistiques algériennes rendent la chose possible, une recherche s'imposera et elle sera sûrement féconde en résultats plus favorables : il conviendra d'étudier séparément la natalité française dans les villes et la natalité française dans les campagnes. En mettant à part la population urbaine, composée trop souvent de célibataires, de touristes ou de valétudinaires, on obtiendra, nous en sommes convaincus, une moyenne plus élevée pour la natalité des colons algériens. Pareilles recherches sont actuellement impossibles.

Natalité des naturalisés. — Si les Français d'origine sont peu favorisés au point de vue des naissances, les Français d'adoption, qu'ils soient naturalisés personnellement ou en masse, le sont au contraire exceptionnellement. En 1901, ils étaient au nombre de 71,793 ; ce groupe grossit d'environ 5,000 par an. En 1903, ils avaient 3,206 naissances et, en 1904, 3,313. Rapportons ces naissances à la population de ce groupe, calculée suivant son accroissement antérieur : sa natalité aurait été de 39 en 1903, et de 38 en 1904.

38 à 39 ! Voilà donc le taux de la natalité des naturalisés. Il est singulièrement plus fort que celui de nos concitoyens d'origine française. Il est même plus fort que celui des Espagnols d'origine, des Italiens, des Maltais. La première différence s'explique d'elle-même, la seconde, toute naturelle à la réflexion, peut paraître d'abord assez illogique. Il semble en effet que ces Français d'aujourd'hui, étrangers d'hier, devraient se comporter comme leurs compatriotes de la veille. Cette apparente contradiction n'est qu'un simple effet de la composition toute particulière de ce groupe. Mettons de côté ceux qui doivent leur naturalisation aux dispositions du Sénatus-consulte de 1865 ; ils peuvent être naturalisés depuis de longues années, s'être mariés, avoir une famille, leur groupe a toutes chances d'être formé normalement. Mais celui des naturalisés par les articles de la loi de 1889 et ceux de la loi de 1893 présente, doit nécessairement présenter une proportion anormale d'adultes des deux sexes, puisque c'est à leur majorité que la loi française saisit les jeunes étrangers et les déclare Français, s'ils ne déclinent pas à cette époque cette nationalité. Ce dernier groupe contiendra donc beaucoup d'adultes, quelques enfants et pas de vieillards.

S'étonnera-t-on dès lors de sa natalité exceptionnelle ? Et que conclure, sinon que cette natalité diminuera du jour où sa composition sera plus régulière.

Natalité espagnole. — La colonie espagnole est réputée en Algérie pour sa fécondité. Les quartiers des villes où elle s'est fixée de préférence se distinguent par des bataillons d'enfants qu'on y voit jouer dans les rues. La femme espagnole accepte avec résignation les douleurs et les joies de la maternité ; elle a presque toujours un nombre respectable d'enfants. Comme elle se marie facilement avec les étrangers, qu'avec eux sa fécondité reste aussi grande, il est infiniment probable que c'est elle parmi les femmes algériennes qui aura la plus large part dans la créatien du futur peuple algérien.

Jamais depuis les débuts de la colonie jusqu'à ces dernières années, cette fécondité ne s'est démentie.

Période de 1853 à 1876.—Calculs de M. Ricoux

1853 à 1862	47.5
1863	43.7
1867-72	41.
1872.....	42.9
1873-76	39.54
1876.....	37.90

Pour la période de 1876 à 1902, nous avons cru utile de donner année par année la somme des naissances et en regard tous les cinq ans le chiffre du dénombrement s'appliquant à la colonie espagnole. En même temps, nous avons cherché pour chacune des années correspondant aux dénombrements le taux de la natalité espagnole :

Naissances espagnoles (1876-1902)

ANNÉES	NAISSANCES	POPULATION	RAPPORT
1876	3.506	92.510	37
1877	3.870		
1878	3.870		
1879	4.172		
1880	4.634		
1881	4.759	114.320	41
1882	4.827		
1883	5.416		
1884	5.709		
1885	5.168		
1886	5.372	144.530	37
1887	5.003		
1888	5.229		
1889	5.422		
1890	4.532		
1891	5.146	151.859	33
1892	5.188		
1893	5.121		
1894	5.602		
1895	5.782		
1896	5.717	157.560	36
1897	5.455		
1898	5.222		
1899	5.682		
1900	5.451		
1901	5.155	155.265	33
1902	4.954		

ANNÉES	NAISSANCES D'ESPAGNOLS proprement dits		NAISSANCES D'ESPAGNOLS DE SANG I (1)	NAISSANCES D'ESPAGNOLS DE SANG II (2)	NAISSANCES D'ESPAGNOLS DE SANG ENSEMBLE	TOTAL
1903..	4.755	30	352	1.584	1.936	6.691
1904..	3.862	25	269	1.660	1.929	5.791

(1) Naissances de naturalisés individuels.
(2) Naissances de naturalisés automatiques.

L'exagération du taux de la natalité pendant la première période, ses chutes successives durant la seconde, sont imputables aux mêmes causes qu'à celles qui ont agi pour faire varier la natalité française. Faut-il le répéter une fois encore et rectifier en même temps bien des jugements erronés ?

Est-il admissible qu'un peuple, qui dans son pays d'origine a déjà une natalité voisine de 36 à 37, voie s'accroître sa vertu prolifique du fait même de sa transplantation en Afrique? Notons que pour les Espagnols le climat africain n'est guère différent du climat ibérique, que la nature du sol est aussi à peu près la même. Ajoutons que l'indigence de ces immigrants dans leur pays d'origine ne devait pas leur faire paraître trop dures les privations qu'ils eurent à supporter aux premiers jours de leur établissement sur ces côtes babaresques. Leurs conditions d'existence ne changeant pas sensiblement, c'est à une autre raison qu'à une différence d'habitat qu'il importait d'attribuer cette recrudescence de natalité. Or, nous le savons, une population coloniale est le plus souvent composée anormalement d'éléments jeunes. Il en était ainsi, croyez-le bien, pour les Espagnols, débarqués en Algérie vers le milieu du siècle dernier, et cette seule circonstance est suffisante pour rendre compte du taux considérable obtenu. Les variations même qu'éprouve ce taux, la tendance très nettement marquée à une régression à peu près régulière et continue n'ont pas aussi d'autres causes que la composition de plus en plus normale de ce groupe.

Et cette régression a continué dans la seconde période, pour d'autres raisons, il est vrai. Notons d'abord en 1881, un relèvement de cette natalité : elle était tombée à 37 en 1876; en 1881, elle atteint 41 0/0. Or, cette

plus grande natalité correspond à l'époque qui a suivi celle de la plus grande immigration espagnole en Algérie de 1876 à 1880. Les grands travaux publics, inaugurés après la guerre, appelèrent les travailleurs, et ils vinrent en foule de l'indigente Espagne. En 1886, le taux est encore de 37 0/0, et il se fut maintenu à ce chiffre, selon toute vraisemblance, si la colonie espagnole n'avait depuis 1889 subi des pertes annuelles importantes, pertes d'autant plus effectives qu'elles lui enlevaient ses éléments vigoureux et féconds.

La loi de 1889 sur la naturalisation a agi sur les groupes étrangers en les décimant, mieux encore en les épuisant. Mais, ainsi que nous l'avons prouvé pour nos nationaux, elle a été imparfaitement appliquée aux Etrangers comme aux Français. En 1891, cette natalité espagnole s'abaissait à 33 ; elle se relevait bien en 1896 à 36, mais nouvelle chute en 1901 à 33 0/0.

Entre ces deux chiffres, l'un 37 obtenu deux fois avant 1889 et l'autre 33 obtenu deux fois aussi après cette date, quel est celui qui représente le mieux la fécondité espagnole ? En toute franchise, nous estimons que c'est le dernier. Non pas que nous considérions les 155,265 Espagnols, dénombrés sous ce titre en 1901, comme un groupe à composition normale, la loi de 1889 lui ayant enlevé depuis 12 ans une partie de leurs enfants, mais notre conviction absolue est que les erreurs ou l'ignorance de fonctionnaires lui ont restitué sous forme d'enregistrement d'enfants de naturalisés une partie de ces pertes. Et la preuve, c'est que du jour où la loi plus exactement interprétée fut mieux appliquée à cause des demandes de statistiques plus précises, on vit fléchir la somme des naissances vraiment espagnoles :

au lieu de 5,155 en 1901, on n'a plus que 4,934 en 1902, 4,755 en 1903, et 3,862 en 1904.

Mais la quantité des naissances des naturalisés augmente et compense cette diminution dans les naissances d'Espagnols véritables. Naturalisés sous le régime du Sénatus-consulte de 1865, naturalisés sous l'empire de la loi de 1889, mais Espagnols de sang, ont eu 1,936 enfants en 1903 et 1,929 en 1904. En somme les naissances de sang espagnol ont atteint 6,691 et 5,791, égalant presque celles de sang français 6,822 et 7,694, quoique nos nationaux fussent plus nombreux. Ce simple rapprochement n'est-il pas plus que suggestif? Il peut tenir lieu de conclusion.

* * *

Natalité italienne. — Pas plus que celle des Espagnols, la natalité des Italiens ne s'est exagérée ni ralentie. L'apparence seule a pu faire croire à l'un ou à l'autre phénomène. Ce que nous avons démontré pour les Espagnols, nous pourrions le prouver pour les Italiens, mais la répétition est inutile et monotone. Cependant l'histoire de cette natalité italienne présente quelques caractères particuliers sur lesquels il est nécessaire d'insister.

Rappelons les calculs du docteur Ricoux :

Période de 1853 à 1876

1853 à 1862..... ..	37.5
1863.....	43.7
1867 à 1872.....	40.8
1872.....	43.4
1873 à 1876.....	39.02
1876.....	38.37

Nous-même avons dressé le tableau suivant pour la période 1876-1902 :

Naissances italiennes (1876-1902)

ANNÉES	NAISSANCES	POPULATION	RAPPORT
1876	986	25.759	38
1877	959		
1878	944		
1879	1.011		
1880	1.089		
1881	1.125	33.693	33
1882	1.263		
1883	1.413		
1884	1.536		
1885	1.351		
1886	1 399	44.315	31
1887	1.348		
1888	1.336		
1889	1.315		
1890	978		
1891	1.253	39.161	34
1892	1.093		
1893	1.170		
1894	1.299		
1895	1.311		
1896	1.277	35.539	35
1897	1.447		
1898	1.288		
1899	1.285		
1900	1.343		
1901	1.379	38.791	35
1902	1.220		

ANNÉES	NAISSANCES D'ITALIENS proprement dits	NAISSANCES D'ITALIENS DE SANG			TOTAL
		I (1)	II (2)	ENSEMBLE	
1903	1.347	326	417	743	2.080
1904	1.176	323	611	934	2.110

(1) Naissances de naturalisés individuels.
(2) Naissances de naturalisés automatiques.

Il ressort de ce tableau quelques faits intéressants :

1° Contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres nationalités, les Italiens paraissent avoir plus de naissances qu'il y a vingt-cinq ans. Leur natalité tombée à 33 en 1881, à 31 en 1886, se relève à 34 en 1891 et atteint deux fois 35 en 1896 et en 1901. Pour qui connaît le caractère très prolifique de la nation italienne et le taux de sa natalité dans la péninsule, 37,2 en 1865-69, 35,7 en 1892-96, le chiffre de 35 paraîtra être celui qui se rapproche le plus de la réalité. Mais pourquoi ces chutes antérieures? Faut-il les attribuer à la composition défectueuse de la colonie italienne? Mais on comprendrait mal que cette composition anormale agisse d'un côté dans le sens d'une augmentation des naissances et de l'autre dans le sens d'une diminution. Analysons cependant cette population italienne de 1881. Elle avait été attirée en Algérie par l'ouverture de grands chantiers de travaux publics ou par la facilité de la pêche. Les terrassiers Piémontais et les autres ouvriers Italiens, employés aux travaux les plus pénibles, n'avaient pas amené leurs familles ; qui ne sait ici que leur émigration est temporaire, subordonnée à la durée de l'entreprise, que de plus elle appauvrit plus qu'elle n'enrichit le pays puisqu'elle draine au profit de quelques cantons du Piémont l'argent des pays étrangers, qu'enfin elle est stérile et sans effet sur le peuplement, attendu que seuls des célibataires s'installent et pour quelque temps seulement ? Dès lors plus la colonie italienne se grossira de cette armée de terrassiers célibataires, plus elle contiendra d'éléments inféconds, plus sa natalité diminuera. Voyez précisément comme cette population augmente rapidement de 1876 à 1886 ; elle passe de 25,759 en 1876, à 33,693 en 1881, à 41,315 en

1886. Mais voyez aussi ce que devient pendant la même durée sa natalité : elle tombe de 38 à 33 en 1881 et à 31 en 1886.

2° La présence parmi les ouvriers italiens d'un grand nombre d'immigrants temporaires célibataires ou mariés sans leurs femmes, est un fait connu de tous; c'est aussi un autre fait incontesté que les pêcheurs de cette nation ont, depuis des siècles, pris l'habitude de venir pendant la belle saison écumer les côtes poissonneuses de l'Afrique du Nord, où ils commettent de véritables ravages, et qu'une partie au moins s'en retourne, la saison de pêche terminée, auprès de leurs familles. Voilà encore un élément qui ne comptera pas beaucoup pour la reproduction de la race italienne en Algérie. Plusieurs cependant de ces pêcheurs se sont définitivement installés dans la colonie, y ont fait venir leurs familles et ils peuplent de leurs nombreux descendants les villes ou villages du littoral, depuis Alger jusqu'à La Calle. Mais la plupart d'entre eux, pour se livrer en toute sécurité à leur occupation lucrative, ont demandé leur naturalisation individuelle et l'ont obtenue. Ils ont par suite été rayés des registres des consulats italiens et sont actuellement portés sur les listes de nos nationaux. Conséquence très naturelle : les naissances des naturalisés italiens individuels sont considérables et atteignent presque le chiffre de celles des naturalisés collectifs.

3° Appauvri par un premier prélèvement que lui a fait subir la nationalité française avec la naturalisation de ses pêcheurs, décimé par les pertes que cette colonie fait tous les jours du fait de la naturalisation automatique, le groupement italien a conservé néanmoins une natalité forte, aussi forte que dans sa patrie d'origine. Fait anormal en apparence et qui serait inexplica-

ble, si l'on ne savait que partie des enfants de ces naturalisés n'avaient été inscrits sur les actes de l'état-civil comme Italiens, si de plus en ces dernières années une immigration incessante n'avait amené en Algérie des éléments italiens nouveaux et d'un nouveau genre. Ce ne sont plus les pêcheurs des côtes d'Ischia ou de Naples, ce ne sont plus les terrassiers piémontais ou lombards, il nous arrive aujourd'hui des provinces du Sud une foule d'ouvriers agricoles, de primeuristes, de maraîchers ; et ceux-là, autant et même plus que les autres, se marient vite et ont de nombreux enfants. Il suffit de parcourir la côte d'Alger à Guyotville et la campagne autour de ce village pour n'avoir plus aucun doute sur la nature de cette immigration nouvelle. Si elle se maintient quelque temps avec l'intensité qu'elle a aujourd'hui, ce n'est pas un fléchissement de la natalité italienne qu'il faut pronostiquer, c'est un accroissement.

Natalité maltaise. — Le recensement de 1901 n'avait pas dénombré à part les Maltais qui d'ailleurs n'ont jamais représenté dans le peuple algérien qu'une minorité bien faible ; par contre les statistiques de l'état-civil ont continué à enregistrer dans des colonnes spéciales leurs mariages, leurs naissances et leurs décès.

Sur cette petite colonie maltaise, les causes, qui ont amené les variations constatées dans le taux de natalité des autres groupes, ont agi encore avec plus de force. Et cela parce que cette colonie était plus petite et parce qu'elle cessa de bonne heure de s'accroître par immigration. Le docteur Ricoux avait calculé le taux de natalité de ces Maltais pour les périodes suivantes :

Période de 1853 à 1876

1853-1862	44.
1863	43.9
1867-1872	44.
1872	45.8
1873-1876	38.35
1876	36.42

Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui expliquent cette diminution inévitable et naturelle dans la natalité, raisons que nous avons longuement énumérées quand il s'est agi des Espagnols et des Italiens.

Dans la seconde période, les naissances des Maltais augmentent jusqu'en 1883 et 1884, mais diminuent à partir de cette époque. La proportion des naissances à la population de ce groupe qui s'était maintenue aux environs de 36 et 37 fléchit brusquement en 1890-96. Elle est de 28 en 1891 et de 32 en 1896.

Est-on en droit de conclure de ces résultats que la vigueur et la fécondité de la race maltaise se sont atténuées? Certains l'ont pensé, affirmant que les Maltais, prolifiques dans la pauvreté, l'étaient beaucoup moins dans l'aisance, et que les commerçants d'origine maltaise, de simples mercantis du début, avaient su par leur habileté, leur économie, leur instinct de lucre s'élever au rang de gros industriels. Il se peut que cette accession des Maltais à des classes plus fortunées se soit traduite par quelques naissances en moins, cependant cette colonie maltaise renferme encore beaucoup de petites gens, artisans, chevriers, etc.

Pour eux, comme pour les autres étrangers, l'origine de cette perturbation profonde est dans la loi de 1889. Pour eux comme pour les autres, mieux même que

Naissances maltaises (1876-1902)

ANNÉES	NAISSANCES	POPULATION	RAPPORT
1876	518	14.220	36
1877	532		
1878	522		
1879	527		
1880	500		
1881	569	15.402	36
1882	582		
1883	608		
1884	600		
1885	574		
1886	584	15.533	37
1887	539		
1888	490		
1889	514		
1890	404		
1891	411	14.677	28
1892	379		
1893	422		
1894	471		
1895	398		
1896	419	12.815	32
1897	430		
1898	394		
1899	438		
1900	452		
1901 (1)	404	(?)	
1902	333		

ANNÉES	NAISSANCES DE MALTAIS proprement dits	NAISSANCES DE MALTAIS DE SANG			TOTAL
		I (3)	II (3)	ENSEMBLE	
1903	268	44	170	214	482
1904	252	53	231	284	536

(1) En 1901, on a pas recensé á part la colonie militaire.
(2) Naissances de naturalisés individuels.
(3) Naissances de naturalisés automatiques.

pour les autres, il est facile de le prouver. Les naissances maltaises avant cette loi variaient entre 500 et 600 ; rarement elles tombaient au-dessous, rarement elles s'élevaient au-dessus. Or dans les deux années (1903 et 1904), elles atteindraient à peu près ces chiffres si l'on additionnait les naissances des Maltais et celles des naturalisés d'origine maltaise.

Il importerait donc pour se rapprocher de la réalité de relever le taux de 28 ou de 32 et de le porter à 35 ou 36.

C'est à peu de chose près celui des Italiens et des Espagnols.

* * *

Natalité des Allemands. — Restait à déterminer la natalité des autres nationalités : tout portait à croire qu'elle ne différait guère de celle de leur pays d'origine. Toutefois une opinion très répandue et unanimement acceptée attribuait aux Allemands habitant l'Algérie peu de naissances et beaucoup de décès. Appuyer sur des faits précis et nombreux ou rejeter ce jugement était chose intéressante et utile.

Comparons donc les naissances et les décès des Allemands en Algérie. Les décès l'emportent toujours de beaucoup sur les naissances dans les statistiques générales de la colonie. Mais que signifie exactement la constatation de cet excédent fâcheux ? Peut-être que les causes de maladie et les probabilités de mort sont plus grandes en Algérie qu'en Allemagne pour cette race, mais nullement que les familles allemandes ont peu d'enfants. Quiconque consulte uniquement les tableaux généraux des naissances pour l'Algérie entière et la répartition entre les diverses nationalités, et prétend de

la comparaison du chiffre global de la population allemande et de la somme de ses naissances pendant une année déterminer le taux de la natalité, risque de se tromper étrangement et emploie une méthode qui n'est pas scientifique. La population allemande en Algérie ne forme pas comme l'espagnole, comme l'italienne, une véritable colonie ; ce n'est pas un organisme vivant, et sa composition ne ressemble en rien à celle d'une société complète. Disséminés un peu partout, sans relations suivies entre eux, les Allemands, j'en excepte bien entendu les Alsaciens-Lorrains, comprennent une majorité de célibataires, voyageurs de commerce, touristes, etc.

Si donc l'on voulait savoir avec quelque précision ce que devenaient ces Allemands en Afrique et en particulier quel était le taux de leur natalité, la raison ou simplement le bon sens exigeait que l'investigation portât sur une population plus régulière, plus normalement constituée, mieux organisée, celle d'un de ces nombreux villages algériens à population allemande. Tel était le cas pour la Stidia, centre créé en 1846 à proximité de Mostaganem et peuplé par des Allemands des environs de Trèves que la générosité du gouvernement français avait dirigés sur les côtes algériennes. Envoyé en mission par le Gouvernement général dans ce village, nous avons pu sur les registres mêmes de l'état-civil de ce centre relever les naissances des familles allemandes. Or, pour trois périodes décennales, nous avons obtenu :

1856-65	46.9
1866-75	49.4
1876-85	50.4

Nous n'avons pu à notre grand regret poursuivre notre enquête jusqu'en 1900, parce que les résultats des dernières années étaient confondus avec ceux d'une annexe Fornaka et que ce mélange viciait tous les calculs. Mais les chiffres, obtenus en nous entourant de toutes les précautions désirables, montrent clairement que, loin de s'être affaiblie en Afrique, la fécondité germanique s'est presque accrue. D'après les calculs de M. Levasseur, l'empire allemand n'avait qu'une natalité de 40,6, et en 1882 de 39,1. Qu'on ne fixe pas cette natalité en Algérie à 50 ou même à 46, qu'on fasse la part de l'état où se trouvait la population de la Stidia, la chose est toute simple ; mais qu'on reste bien convaincu que les Allemands sont en Algérie, comme en Asie-Mineure, comme au Brésil, comme aux Etats-Unis des gens très prolifiques.

Répartition des enfants nés vivants d'après la nationalité d'origine des mères. — L'enfant suit la nationalité du père ; les naissances algériennes avaient donc été classées suivant cette nationalité dans des tableaux qui nous ont permis d'étudier la natalité réelle ou apparente de chaque peuple. Mais, en somme, l'indice différentiel, la nationalité, est chose assez artificielle et variable : il n'a une réelle valeur qu'au point de vue politique et à ce point de vue l'examen détaillé de ces statistiques nous a montré le passage rapide de l'élément naturalisé dans les rangs des Français, la part importante de ses naissances dans l'ensemble des naissances françaises, bref la francisation au moins nominale d'une partie des étrangers. Mais pour ceux que préoccupent surtout les problèmes de race ou d'origine

ethnique, pour ceux qui se demandent quelle est la part réelle qui revient au sang national et au sang étranger dans la formation du peuple algérien, c'est l'origine par la femme, à côté de l'origine par l'homme, qu'il faut retenir. Comment se répartissent donc les naissances en Algérie suivant la nationalité d'origine de la femme ?

Dans son ouvrage « *La Vérité sur l'Algérie* », Jean Hess s'est posé la même question, et voici comment il la résoud : « Si je consulte les feuilles démographiques (celles du 2e semestre 1902, les nouvelles, les seules qui permettent de spécifier), je vois que sur 9,960 mères européennes, il n'y en a que 3,847 Françaises de père et de mère.

« Pour comprendre ce chiffre, il faut le rapprocher de celui de la population européenne et française d'origine.

« La population française d'origine comprend :

121.500 personnes nées en France ;
170.964 personnes nées en Algérie.

Soit 292.464 personnes qui donnent 3,847 mères et 4.276 pères.

« La population européenne est de :

71.793 naturalisés ;
155.265 Espagnols ;
38.791 Italiens ;
25.531 divers.

« Ces statistiques, je le répète, ne portent que sur une période de six mois. Mais j'ai cru nécessaire de citer ce chiffre qui montre pour cette période et dans une population de nombre sensiblement égal le *double* de mères chez les étrangers européens. (Etrangers s'appliquant à l'origine et non à la nationalité seulement.)

292.464 Français ont 3,847 mères ;
291.380 Etrangers ont 6,113 mères.

« Chiffre irrécusable, soulignant, illustrant mon observation que dans la transplantation algérienne notre race est frappée au ventre. »

M. Jean Hess est un polémiste ; il exagère parfois, pour ne pas dire souvent, la portée de certains faits, la valeur de quelques chiffres. Il avait besoin pour souligner, pour illustrer son observation de chiffres irrécusables, il les puise dans les statistiques officielles. Mais que sont donc ces chiffres irrécusables ? Précisément des résultats incomplets, ne portant que sur le 2e semestre de 1902, et, faut-il dire toute notre pensée, assez mal établis, comme il arrive pour les statistiques nouvelles auxquelles leurs auteurs ne sont pas habitués.

Il était donc curieux de suivre les statistiques de 1903 et de 1904 pour savoir si leurs données vérifieraient ou contrediraient celles du 2e semestre de 1902. La réalité n'est point aussi sombre que ne le supposait Jean Hess :

Répartition des naissances algériennes

D'APRÈS LA NATIONALITÉ D'ORIGINE DE LA MÈRE

	1903		1904	
Françaises d'origine.	7.062	39.2	7.732	43.9
Naturalisées.....	3.320	18.5	3.736	21.2
Etrangéres	7.529	42.3	6.124	34.9
a) Espagnoles	5.187		4.136	
b) Italiennes.....	1.438		1.224	

Des deux années considérées, l'une est peu favorable à la natalité française, l'autre l'est beaucoup plus. Mais, même au cours de la plus mauvaise, les naissances françaises représentent encore plus de la moitié des

naissances étrangères, 39,2 ; en 1904, leur part est plus considérable (43,9).

Sans doute — et nous devons le reconnaître — ces résultats ne sont pas très satisfaisants. Il est incontestable qu'une des causes de cette infériorité des naissances françaises est la natalité insuffisante de la colonie française. Mais elle n'est pas la seule ; elle tient aussi à la composition de cette colonie, et c'est ce qui a échappé à M. Jean Hess ; qu'il veuille bien se reporter au dénombrement de 1896 qui contient un tableau de classement de la population par nationalité et par sexe ! Or, il verra que le nombre des femmes Françaises n'égale pas celui des Français, que par contre les Espagnoles sont plus nombreuses que les Espagnols. Et puis dans les rangs des Françaises s'étaient glissées déjà de nombreuses naturalisées, si bien qu'il n'est pas certain que dans la population féminine totale de la colonie européenne, les étrangères et les naturalisées ne formassent ensemble un groupe sensiblement supérieur à celui des Françaises. Seul le dénombrement de 1906, s'il est bien fait, nous fixera sur ce point.

Quoi qu'il en soit, que les femmes étrangères l'emportent par leur nombre sur les femmes françaises ou non, elles leur sont supérieures certainement par leur maternité. Mères, elles le sont plus souvent et avec moins d'appréhension, et avec plus de joie que les Françaises, et leurs descendants formeront dans l'avenir la majeure partie du peuple algérien. Voilà la réalité, voilà la vérité qu'il est inutile de dissimuler : le mal va en empirant. Dans un avenir plus ou moins rapproché, les deux tiers des enfants de l'Algérie auront des mères étrangères ou plus exactement des mères de sang étranger.

Que conclure de cette étude sur la natalité des diverses races européennes transplantées en Afrique ? Dans cette crise de l'acclimatement, si crise il y a eu, il est un fait indéniable, incontestable : l'influence très faible, à peu près nulle, exercée par le climat sur la natalité. Des démographes, sur la foi des premières statistiques ou plutôt sur l'examen imparfait et hâtif de ces statistiques, avaient cru devoir affirmer que presque toutes ces races, la race française notamment, bénéficiaient d'un surplus de naissances. Il n'en était malheureusement rien. Quand on prétend établir une proportion s'appliquant réellement aux réalités, il faut s'assurer de l'exactitude des deux termes de la proportion. Or, l'un d'entre eux était mal connu : la composition de la population. De là est venue l'erreur. Les races européennes ont en Algérie le même nombre de naissances qu'en Europe. Ce n'est donc point une différence dans l'habitat, ni une différence dans le climat qui font varier cette natalité.

Cette conclusion ne saurait d'ailleurs être interprétée dans un sens pessimiste comme essaieront de l'insinuer quelques écrivains à l'affût de tout ce qui s'écrit sur l'Algérie. Il n'est nullement question de décider sur de pauvres documents que telle ou telle race est acclimatée en Algérie ; l'acclimatement est affaire de siècles, non d'années. Mais ces études nous apportent certains indices favorables : non seulement les familles françaises n'ont pas moins d'enfants en Afrique qu'en Europe, mais elles offrent une natalité un peu supérieure. Supériorité si faible d'ailleurs qu'il y a quelque ridicule à parler d'une sorte de perversion de l'instinct de génération, comme il y avait beaucoup de témérité à affirmer la dégénérescence de la race. Quant aux colonies d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais et même d'Allemands,

ne parlez pas de dépérissement, proclamez hautement que, si ces étrangers n'ont pas plus d'enfants en Algérie que dans leur patrie d'origine, ils en ont autant, et cela est peut-être suffisant.

LA MORTALITÉ ALGÉRIENNE

Historique de cette mortalité. — Mortalité par sexe. — Mortalité par état-civil. — Mortalité par département et par arrondissement. — Mortalité par âge : (a) *mortalité infantile :* (b) *contingent de chaque groupe d'âge. — Mortalité par saison.*

Mortalité par nationalité : mortalité des Français ; mortalité des Espagnols ; mortalité des Italiens ; mortalité des Maltais ; mortalité des Allemands.

De l'acclimatement des Européens et des Français en Algérie.

MORTALITÉ ALGÉRIENNE

Si le fléchissement de la natalité française en Algérie est le fait actuel qui soulève de graves appréhensions, il en a été un autre dans le passé qui avait provoqué les plus vives inquiétudes : c'était l'exagération de la mortalité. On ne se posait pas alors le problème de l'acclimatement des Français sous la même forme. Aujourd'hui on se demande si le petit nombre de naissances, constaté dans les familles françaises, leur permettra de se maintenir en Afrique, si l'exubérance espagnole et italienne ne parviendra pas à étouffer ou à submerger la faible vitalité française. Autrefois se discutait passionnément cette autre question : les races européennes ne sont-elles pas condamnées à s'étioler puis à disparaître d'Afrique ? Les seules villes florissantes doivent-elles être les nécropoles algériennes ? L'excédent des décès sur les naissances était si grand, si régulier qu'il ne laissait même pas entrevoir la possibilité de l'accroissement des Européens.

* * *

Histoire de la mortalité algérienne. — Des prophéties pessimistes du début, les statistiques ont montré la fausseté ; l'évolution de la mortalité européenne est fort suggestive. Tandis que dans les premières années, les décès sont très fréquents dans la colonie européenne,

qu'ils sont rapides et inquiétants, et tout à fait anormaux, cette mortalité s'affaiblit progressivement à partir de 1856, et devient plus régulière vers 1876. Nous distinguerons donc trois périodes dans l'histoire de cette mortalité ; une première de 1830 à 1856, période de mortalité excessive ; une seconde de 1856 à 1876, période de mortalité moyenne avec brusques ressauts, une troisième de 1876 à 1902, période de mortalité normale.

Les deux premières périodes ont été étudiées par le docteur Ricoux, mais cet auteur a eu selon nous le tort de mêler trop souvent à la question de mortalité générale celle des mortalités spéciales de chaque peuple, et de faire porter ses calculs sur des périodes de durées inégales. Qu'il nous soit donc permis de reprendre cet historique.

Avant tout il est bon que nous fassions les mêmes réserves que lui sur la valeur des statistiques algériennes de 1830 à 1876. M. Vallier avait déjà dénoncé la méthode défectueuse qui avait présidé à leur établissement dans une brochure intitulée : *« Du mouvement de la population européenne en Algérie »*. Première cause d'erreur : les morts-nés en Algérie ont été comptés parmi les décès jusqu'en 1876, alors qu'ils n'entraient pas dans le chiffre des naissances. En France ils ne figurent pas dans le total des décès. Et il est fort difficile d'alléger les décès algériens du nombre exact des mort-nés. M. Vallier, qui l'a essayé, est parti d'un principe contestable : « Pour rendre les choses comparables, il faut donc retrancher les morts-nés du chiffre des décès algériens ; nous supposerons leur proportion égale en Algérie à ce qu'elle est en France depuis 10 ans, quoiqu'elle doive être beaucoup plus forte en Algérie,

pour des raisons diverses, parmi lesquelles la proportion double des naissances illégitimes. » Or la supposition est fausse, l'illégitimité n'ayant nullement augmenté la mortinatalité.

Deuxième cause d'erreurs : tantôt les décès militaires sont suivant le docteur Ricoux confondus avec ceux de la population civile ; tantôt on oublie de comprendre, parmi les décès civils, ceux survenus dans les hôpitaux militaires. « Cet oubli, ajoute cet auteur, est dû à ce que, dans la plupart des localités, les hôpitaux civils sont ouverts aux femmes seules, les hôpitaux militaires recevant dans des salles spéciales les malades hommes de la population civile. »

Ces irrégularités, ces causes d'erreurs furent minutieusement relevées par M. Vallier et corrigées dans la mesure du possible, et ce sont les chiffres obtenus après correction qu'adopta le docteur Ricoux et que nous adoptons après lui. A partir de 1876, les statistiques des décès ne comprennent plus les morts-nés ; quant aux décès militaires, il est aisé de les séparer de l'ensemble puisque, pendant quinze ans, on a eu la précaution intelligente de les spécifier. Nos tableaux de mortalité reproduisent ces indications.

1re Période de 1830 à 1856. — Pendant vingt-cinq ans, le taux de la mortalité européenne se maintient très élevé. Tandis qu'il atteint jusqu'à 93 0/0 en 1849, il ne descend que deux fois au-dessous de 40, la première en 1834 et la seconde en 1853 ; encore est-il de 39. Je ne parle pas de l'année 1830, au cours de laquelle la population civile est si peu dense qu'il n'est pas possible de faire entrer les quelques mois d'occupation française en ligne de compte dans ces calculs. C'est bien cette morta-

lité excessive qui a jeté un si mauvais renom sur le climat de l'Algérie, qui a fait naître les présomptions les plus fâcheuses sur les destinées de notre race en Afrique ; et, fait plus grave, cette intensité de la mort semblait persister et même s'aggraver puisqu'on constatait vers la fin de cette période une effrayante recrudescence.

Aussi que de causes de maladies et de mort ! A cette époque toutes les circonstances les plus défavorables étaient réunies pour multiplier la fréquence des décès et empêcher toute atténuation. Cette période est la période de la conquête, par conséquent des combats, des coups de main, des attaques ouvertes ou sournoises. L'hostilité des Arabes se traduit non seulement par quelques batailles rangées, généralement peu meurtrières et dont l'issue est connue d'avance, mais par des embuscades, des trahisons, des guets-apens où périt un beaucoup plus grand nombre de nos soldats. Sans doute, il n'est pas à supposer que les soldats morts devant l'ennemi aient été comptés parmi les décédés ordinaires ; mais combien n'étaient que blessés ! Combien, après un séjour à l'hôpital, mouraient de leurs blessures ! Et si ceux-là du moins venaient enfler le nombre des décès civils, est-il surprenant que le taux de la mortalité atteigne des proportions excessives ?

Mais les colons eux-mêmes étaient exposés aussi bien que les soldats aux balles ou aux coups de flissa des bandits indigènes. La Mitidja n'a-t-elle pas, durant plusieurs années, été rendue presque inhabitable par les incursions des Hadjoutes ! Dure existence et combien éphémère que celle de ces immigrants qui devaient cultiver leur champ ou faucher leur prairie sous la protection de nos soldats ou qui n'allaient le travailler

qu'une pioche à la main et un fusil sur l'épaule ! De plus, toute terre que l'on défriche en Algérie provoque la fièvre. Actuellement, il est bien rare que, dans les premières années de création d'un centre, la population entière ne contracte pas les fièvres, lors même que ce village est bien situé, à une altitude élevée. Combien le paludisme devait-il faire de victimes, lorsque l'on défricha les terres basses, marécageuses, les terres de la pestilentielle Mitidja ! Or, depuis Clauzel, le rêve des colons fut de cultiver cette plaine, ce jardin d'Alger. Et de plus ces premiers colons, non habitués aux cultures de l'Afrique, commirent tous l'imprudence de remuer cette terre vierge au printemps, précisément au moment où les fortes chaleurs survenant allaient provoquer la décomposition des matières végétales et produire des émanations dangereuses. Ce n'est pas tout encore ; ajoutez que les Européens supportaient mal les chaleurs torrides de l'été africain, les brusques variations de température dans la saison des pluies ; ajoutez que leur installation domestique fut souvent très primitive et se borna à de simples cabanes en planches près d'un sol défoncé et malsain ; ajoutez enfin que leur alimentation laissait à désirer, qu'ils ne surent point s'abstenir de l'alcool plus pernicieux en Afrique qu'en Europe, et concluez que cette mortalité anormale devait nécessairement se produire.

Quant aux taux extrêmes auxquels s'éléva parfois la mortalité mais dans lesquels elle ne persista pas, les causes de cette surélévation sont faciles à deviner. En 1839, on atteint 71 0/0. Mais cette année est celle durant laquelle la cavalerie d'Abdelkader envahit la plaine de la Mitidja, détruisit les fermes européennes qui y avaient été édifiées et en massacra une partie des habitants ; ce

fut aussi une année où sévit avec une extrême intensité la fièvre paludéenne, probablement parce que les pluies du printemps se produisirent assez tard.

En 1849, cette mortalité atteint le chiffre inouï de 93 0/0 : sur 10 habitants, un serait mort. Le chiffre de la population fléchit et, de 115,101, tomba à 112,607. Et pourtant on se rappelle que 1849 a été une année de forte immigration ; de Paris, on avait continué à diriger sur les colonies agricoles de l'Algérie, créées avec les 50 millions votées par l'Assemblée Nationale, le trop plein des ateliers nationaux. Mais ne voit-on pas que cette mortalité est le résultat de la première crise d'acclimatement de cette population ouvrière parisienne, déversée en Afrique en 1848 et 1849. Plus le nombre des nouveaux colons fut grand, et plus la mortalité devait être excessive. Une autre cause contribua puissamment à enfler le chiffre des décès ; une terrible épidémie de choléra se déclara en cette année ; jamais elle n'avait été aussi meurtrière ; elle trouvait en effet dans ces groupes d'immigrants, à peine installés, dénués de ressources, un milieu tout préparé. L'épidémie dura trois ans jusqu'en 1851 : de là le taux de 56 en 1850 et celui de 54 en 1851.

Prépondérante en effet est l'action des épidémies sur l'élévation subite et temporaire de la mortalité générale. En 1835, aggravation soudaine de cette mortalité : les décès passent de 374 à 696, le taux de 39 à 61. La cause en est une première incursion du choléra en Algérie. En 1837, le nombre des décès double encore sur celui de l'année précédente, le taux monte de 48 à 61. Toujours même cause : nouvelle épidémie cholérique. Enfin en 1846, on compte près d'un tiers de plus de morts qu'en 1845 : 5,826 au lieu de 4,139. Brusque ascension du

taux de la mortalité : 54 au lieu de 41. Cause effective, une de ces meurtrières épidémies de variole qui causent parfois dans l'élément indigène d'effroyables ravages et qui par contagion atteignent les Européens.

Mais ces maladies, comme les autres causes plus générales que nous avons énumérées, pouvaient perdre de leur acuité : quelques-unes même devaient nécessairement disparaître.

Mortalité européenne de 1830 à 1876

ANNÉES	DÉCÈS	POPULATION	Rapport	ANNÉRS	DÉCÈS	POPULATION	Rapport
1830..	2	602	3	1853..	5.427	142.379	39
1831..	119	3.228	36	1854..	6.991	151.172	46
1832..	320	4.856	65	1855..	6.627	163.172	40
1833..	318	**7.812** (1)	40	1856..	5.242	**169.186**	31
1834..	384	9 750	39	1857..	6.312	182.717 (2)	34
1835..	696	11.221	61	1858..	6.409	194.705	32
1836..	704	**14.561**	48	1859..	6.637	201.817	32
1837..	1.039	16.770	61	1860..	6.365	201.446	31
1838..	843	20.078	41	1861..	5.850	**205.888**	28
1839..	1.663	25.000	71	1862 .	5.903	211.755	27
1840..	1.480	27.865	54	1863..	6.347	217.622	28
1841..	1.738	**37.375**	48	1864..	5.497	223.488	24
1842..	2.425	44.531	54	1865..	6.783	229.355	29
1843..	2.707	59.186	45	1866..	6.768	**235.222**	28
1844..	3.505	75.420	46	1867..	8.714	244.547	35
1845..	4.139	**95.321**	41	1868..	9.951	253 872	39
1846..	5.826	109.400	54	1869..	7.483	263.197	29
1847..	5.163	103.863	48	1870..	8.162	272.522	29
1848..	4.835	115 101	41	1871..	8.590	281.848	30
1849..	10.493	112.607	93	1872..	8.220	**291.173**	32
1850..	7.138	125.963	56	1873..	7.716	306.790	25
1851.	7.188	**131.283**	54	1874..	8.087	322.406	25
1852..	6.552	132.708	46	1875..	9.943	338.022	29

(1) Les chiffres en caractères gras sont les chiffres donnés par les dénombrements ; les autres ceux de la population calculée.

(2) A partir de 1857 jusqu'en 1875, les chiffres annuels de la population ont été calculés par M. le Dr Ricoux.

2me *Période de 1856 à 1876.* — La plupart précisément ne tardent point à s'effacer ou à diminuer de violence dans la 2me période de 1856 à 1876. En 1857, la Kabylie est conquise ; il ne se produira plus jusqu'en 1871-72 que des révoltes partielles, des soulèvements locaux vite réprimés. Après les désastres de la guerre franco-allemande, les tribus algériennes de l'Est essayèrent bien de profiter de nos défaites pour secouer le joug, et la rébellion qui fut le contre-coup de notre écrasement revêtit un caractère particulièrement grave et général. Cependant la révolte fut domptée, et bien que les pertes fussent sensibles, elles n'affectèrent pas la population au point de lui faire douter de l'avenir.

La conquête économique se poursuivait, la prise de possession d'une partie du sol algérien par les colons augmentait le bien-être. Déjà on connaissait mieux les affections morbides que des cultures intempestives engendraient. L'ouvrage de MM. Martin et Foley sur l'histoire statistique de la colonisation algérienne au point de vue du peuplement et de l'hygiène date de 1851 et indique avec précision les précautions à prendre contre le telluro-paludisme. C'est un guide fort précieux pour le colon ; il abonde en conseils pratiques dont pourraient profiter aujourd'hui encore les agriculteurs algériens. Mieux connue et mieux combattue, cette terrible maladie causa moins de décès. D'un autre côté, les épidémies cholériques furent moins meurtrières ; on ne se disputait plus sur le caractère épidémique ou endémique de cette maladie, et on recherchait surtout les préservatifs les plus efficaces. Toutefois les invasions de ce terrible fléau se multiplièrent encore.

En 1854 et en 1855, il avait sévi en Algérie et relevé sensiblement le taux de la mortalité. Quelques années

plus tard, nouvelle invasion : mais durant les deux années où des cas furent constatés, la population européenne ne fut guère frappée. En 1865, autre atteinte ; les effets sont les mêmes ; il semble que les Européens sont plus ou moins immunisés, car la somme des décès n'en est pas sensiblement modifiée.

Ce n'est qu'en 1867 que commença pour la colonie cette période désastreuse au cours de laquelle les maladies les plus meurtrières et la révolte la plus dangereuse vont augmenter les causes de décès. En 1867, ce fut la famine qui commença à préparer la population à ces terribles épreuves et qui fit surtout des victimes dans les tribus indigènes ; en 1868, il y eut une épouvantable épidémie de typhus dans la province de Constantine, et elle se propagea de proche en proche dans toute l'Algérie ; en 1869, l'Algérie entière souffrit de la famine, du typhus et du choléra. Il ne manquait plus que les horreurs de la guerre ; en 1871, elles ne furent pas épargnées à la malheureuse Algérie, dont la mortalité, durant ces quelques années, varia entre 30 et 40.

Toutefois, si l'on met à part cette période néfaste, la colonie avait bénéficié d'années heureuses, pendant lesquelles ni les épidémies, ni la guerre n'étaient venues fausser les lois normales de sa mortalité. Et l'on avait enregistré durant la période quinquennale (1860-1865) des moyennes annuelles de mortalité très faibles : 31 (1860), 28 (1861), 27 (1862), 28 (1863) et 24 (1864). Quels progrès en ces quelques années ! Et comme déjà les prophéties pessimistes du début devaient paraître infondées ! Quelles espérances n'était-on pas en droit de concevoir pour l'avenir si ce taux se maintenait ou même s'améliorait encore.

Mortalité européenne en Algérie (1876-1904)

ANNÉES	DÉCÈS		TOTAL	POPULATION	PROPOR-
	Civils	Militaires		CALCULÉE (1)	TION
1876.....	9.095	690	9.785	**318.607**	30
1877.....	9.737	648	10.385	334.259	31
1878.....	9.798	709	10.507	350.327	30
1879.....	9.823	543	10.366	366.254	28
1880.....	11.648	536	12.184	382.762	31
1881.....	10.960	1.384	12.344	**397.232**	31
1882.....	11.735	999	12.736	412.190	30
1883.....	11.545	525	12.065	426.993	28
1884.....	11.586	537	12.123	440.016	27
1885.....	12.760	526	12.286	456.032	27
1886.....	12.838	504	13.342	**472.494**	28
1887.....	13.579	497	14.076	485.624	29
1888.....	15.071	496	15.567	497.949	31
1889.....	15.634	554	16.188	510.292	31
1890.....	15.085	343	15.428	522.806	29
1891.....	»	»	15.594	**536.021**	29
1892.....	»	»	14.178	544.786	25
1893.....	»	»	14.531	554.723	26
1894.....	»	»	13.733	565.054	24
1895.....	»	»	13.592	574.660	23
1896.....	»	»	12.494	**584.560**	21
1897.....	»	»	11.805	592.181	19
1898.....	»	»	12.130	600.983	20
1899.....	»	»	13.427	608.919	22
1900.....	»	»	13.361	615.770	20
1901.....	»	»	13.125	**622.356**	21
1902.....	»	»	12.919		
1903.....	10.701	461	11.162		
1904.....	»	»	»		

(1) Pour calculer la mortalité, il faut avoir le chiffre exact de la population générale européenne. Or les statistiques ne nous la

3me Période de 1876 à 1904. — Cet espoir fut peut-être déçu dans les années qui suivirent immédiatement, mais, aussitôt la tourmente passée, il se réalisa. En

donnent pas : force nous est donc de la calculer. Voici les procédés que nous avons employés :

1° En 1876, le chiffre de 318,607 a été obtenu en additionnant : 1° la population française municipale ; 2° la population étrangère (diminuée de 20,000 Marocains et Tunisiens) ; 3° l'armée et la population en bloc évaluée à 49,370 (55,480 + 8,890 — 15,000 = 49,370) ;

2° En 1881, 397,252 = 195,418 population française, + population étrangère (114,320 Espagnols + 33,693 Italiens + 13,341 autres), + armée (55,480 — 15,000).

En 1886, 472,494 = 219,071 population française, + population étrangère (144,530 Espagnols + 44,315 Italiens + 14,309 autres + armée (65,269 — 15,000).

En 1891, 536,021 = 267,672 population française, + population étrangère (151,859 Espagnols + 39,161 Italiens + 24,773 autres), + armée (67,556 — 15,000).

L'armée n'ayant pas été recensée en 1896, on a pris la moyenne entre le chiffre de 1891 et celui de 1901.

En 1896, 584,560 = 318,137 population française, + population étrangère (157,560 Espagnols + 35,539 Italiens + 18,481 autres) + armée (69,843 — 15,000).

En 1901, 622,356 = 364,257 population française + 219,587 population étrangère + armée (69,843 — 16,331 — 15,000).

En cette année, l'armée n'a pas été recensée. Nous avons donc pris le chiffre de 1896. Mais nous en avons retranché la population à part qui avait été répartie dans la population municipale, et le contingent indigène évalué à 15,000.

Ce contingent indigène évalué à 15,000 a été retranché à tous les dénombrements.

1876, lorsque les plaies occasionnées par la guerre, les vides amenés par les épidémies furent cicatrisés et comblés, commença l'histoire normale, régulière de la population algérienne.

Non pas que toutes les causes qui ont exagéré cette mortalité aient complètement disparu : elles ne pouvaient cesser subitement. Sans doute la conquête de l'Algérie proprement dite est terminée, mais les progrès continuent lentement dans le Sud et la marche en avant reprend subitement vers l'Est en 1881. Est-il possible que ces deux mouvements n'aient pas eu quelque action sur les décès algériens ? Et puis, si l'on admet que la conquête militaire est terminée en Algérie, à qui persuadera-t-on que la sécurité a été obtenue ? Que de crimes, que d'attentats sont dus à cette hostilité sourde, latente des indigènes ? La mortalité européenne en est augmentée d'autant.

Le paludisme a disparu, il est bien vrai, de certaines régions, il s'est très atténué dans d'autres. La fertile, la plantureuse Mitidja, si tristement célèbre, n'a plus une mortalité exagérée du fait de la fièvre paludéenne. Boufarik est une ville prospère. Qu'il arrive cependant une année où les dernières pluies du printemps, exceptionnellement abondantes, remplissent les dépressions où dorment sous les rayons déjà chauds du soleil les eaux stagnantes, et les fièvres réapparaissent avec les moustiques ; et les décès augmentent. Aujourd'hui que le remède souverain est connu — la destruction des moustiques, — que le palliatif est trouvé — l'absorption de quantités modérées de quinine,— le fléau est moins dangereux, mais il persiste néanmoins, et la lutte continue opiniâtre et heureuse.

La colonisation, elle aussi, continue à gagner du ter-

rain sur les landes algériennes. Chaque année de nouvelles terres sont défrichées et ensemencées. Chaque année, ces défonçages développent des fièvres telluro-paludiques. Assurément on sait aujourd'hui que ces défrichages ne doivent pas se faire au printemps et la plupart ont lieu par la main-d'œuvre indigène ou par des moyens mécaniques. N'empêche que le colon nouveau paie son tribut à la terre, sa pourvoyeuse !

Enfin la thérapeutique des maladies des pays chauds auxquels l'Algérie appartient par certains côtés, n'a pas été, quoiqu'on en dise, sans faire de très grands progrès ; elle a empêché l'invasion des grandes épidémies de l'Orient et modéré la virulence des maladies locales. Plus d'épidémies cholériques depuis 1876 ; des petites véroles, des fièvres paludéennes, des typhus, des scarlatines, des typhoïdes moins dangereuses et plus vite enrayées. La science a été le principal auxiliaire de l'homme contre la mort. Les découvertes de Pasteur et les progrès de l'hygiène publique nous permettent d'entrevoir sinon la disparition complète, du moins l'atténuation des épidémies de tout genre et d'un certain nombre de maladies.

Des progrès inespérés ont été réalisés dans ces quinze dernières années. Alors qu'avant 1890, la mortalité algérienne se maintenait à une moyenne de 28 à 30 0/0, elle a subi depuis cette époque une régression continue et semble s'être fixée aux environs de 20. Cette nouvelle diminution doit avoir évidemment sa raison d'être comme le maintien assez régulier durant quinze années du taux antérieur.

Or la période qui s'étend de 1876 à 1890 est caractérisée par une immigration étrangère très active. Jamais l'Algérie n'a bénéficié d'une arrivée aussi considérable de

colons espagnols et italiens. Jamais aussi les travaux publics n'ont occupé un si grand nombre de bras. Les grands remuements de terre ont entraîné une mortalité générale assez forte, suivant une règle générale. Quelques épidémies ont aussi décimé la population, le paludisme et la rougeole en 1888 et 1889.

De 1890 à 1904, la mortalité baisse, baisse toujours. Il est vrai que ce mouvement de recul coïncide avec une régression correspondante de la natalité, que, ces deux faits démographiques étant partout intimement liés l'un à l'autre, il n'est pas étonnant d'observer en Algérie une relation identique. Et puis la situation économique de la colonie est devenue plus favorable durant la même période à cause de la production viticole. On commença vers 1881 à planter le vignoble algérien ; chaque année des milliers d'hectares furent défrichés et des capitaux furent apportés dans la colonie. Mais l'influence heureuse de cette nouvelle culture sur l'aisance et le bien-être du peuple algérien ne s'exerça que dix ou quinze ans plus tard quand la production devint abondante et rémunératrice. Enfin de 1890 à 1904 il n'y a plus eu d'épidémies meurtrières.

De 1896 à 1901, le taux de la mortalité algérienne a peu varié. Deux fois, il s'est maintenu à 20, deux fois à 21 ; une fois il est monté à 22, une fois il s'est abaissé à 19. En 1902 et en 1903, la régression s'est même poursuivie, puisque le nombre des décès a diminué, mais on ne peut plus calculer la moyenne de la mortalité attendu qu'on ne possède plus le chiffre exact ou approché de la population totale. Quant à 1904, l'année ayant été particulièrement pluvieuse au printemps, le paludisme a fait de nombreuses victimes dans les localités malsai-

nes, la somme des décès s'est accrue sensiblement et le taux a été relevé.

Quoi qu'il en soit de ces variations, tout laisse supposer que le *taux réel de la mortalité algérienne actuelle est de* **20** *ou de* **21**.

Qui aurait osé espérer une telle atténuation de la mortalité, il y a cinquante ans, il y a même trente ans ! A jeter un regard en arrière, quel long chemin parcouru et avec quelle rapidité ! Aussi a-t-on peur d'être victime d'une illusion ou d'une simple erreur de calcul ! Nous avons comme pour la natalité repris tous les chiffres, refait tous nos calculs ! Il n'y avait de cause d'erreur possible que dans le chiffre de la population totale qui comprend l'armée et la population comptée à part. Mais nous ne pouvions l'éliminer ; car, si elle n'intervient que peu dans la natalité, elle offre son contingent de décès. Nous sommes toujours arrivé au même résultat : le taux de la mortalité algérienne s'est fixé réellement en ces dernières années aux environs de 20 0/0.

D'ailleurs c'est un fait général que cette régression de la mortalité ; on l'observe chez presque tous les peuples. En France notamment, M. Levasseur avait calculé que, pour la période de 1866 à 1880, la moyenne était de 23,8 ; mais, depuis 1880, de nouveaux progrès ont été réalisés. Pour s'en tenir aux dernières années, le rapport du nombre des décès au chiffre de la population légale a été pour 1904 de 19,5 par 1,000 habitants, de 19,3 en 1903, de 19,5 en 1902 et de 20 en 1901. En Italie, les décès atteignent 29,1 de 1865 à 1883 (chiffre cité par M. Levasseur dans son livre de la *Population française)* ; en 1901 il s'abaisse à 23,52. En Espagne, le recul est moins accusé ; de 1865 à 1880, le taux moyen

de la mortalité était de 29,1, il est encore en 1901 de 27,81.

Voici d'ailleurs les chiffres comparés de la mortalité européenne en 1901 :

Russie d'Europe..	32.49	France.....	20
Autriche-Hongrie.	31.83	Angleterre.....	19.56
Espagne.....	27.81	Belgique.....	18.73
Italie.....	23.52	Suisse.....	18.60
Allemagne.....	22 62	Suède.....	15.62
Portugal.....	21.84	Norvège.....	15.40

La mortalité algérienne paraît donc s'éloigner de celles des populations espagnole et italienne, et elle se rapproche de plus en plus de la mortalité française.

*
* *

Mortalité par sexe. — En Algérie, les sexes payent-ils à la mort une égale dîme mortuaire ? Les hommes ne sont-ils pas plus souvent frappés que les femmes et plus durement que dans n'importe quel pays d'Europe ? Cette supériorité numérique des décès masculins sur les décès féminins n'a-t-elle pas été considérée comme un symptôme peu favorable à l'acclimatement des peuples européens en Afrique ?

Le docteur Ricoux, le premier, avait insisté sur la mortalité incontestablement plus forte du sexe masculin en Algérie. « De 1830 à 1853, avait-il dit, pour 100 décès du sexe féminin, on en compte 160 du sexe masculin, c'est beaucoup plus qu'en Europe où, suivant les pays, les décès masculins sont de 104 à 108 contre 100 décès féminins ». Pour d'autres périodes sur lesquelles les statistiques fournissaient des renseignements plus

complets et distinguaient entre les hommes et les garçons, les femmes et les filles, il obtenait des résultats un peu différents :

PÉRIODES	DÉCÈS				Pour 100 femmes combien d'hommes	Pour 100 filles combien de garçons	Pour 100 individus féminins combien de masculins
	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES			
1854-56...	5.338	2.537	5.794	5.203	210	111	160
1859-63...	8.633	4.509	9.562	8.388	191	114	152
1867-72...	13.416	8.089	17.432	11.957	165	145	155
1873-77...	7.590	4.259	7.493	6.403	178	117	147

« Adulte ou enfant, concluait-il, le sexe mâle est toujours et de beaucoup plus éprouvé que le sexe féminin, mais l'homme à un plus haut degré que le petit garçon ».

Le fait était curieux au point de vue démographique et grave au point de vue national ; aussi, le docteur Ricoux enveloppa-t-il ses affirmations de toutes sortes de réserves et de restrictions. Peut-être les décès militaires venaient-ils augmenter la somme des décès masculins et exagérer la proportion de ces derniers dans leur comparaison avec ceux de l'autre sexe ; cependant, pour certaines années, la confusion n'avait certainement pas été faite; et puis, chez les nations étrangères qui ne fournissaient aucun décès militaire, cette même exagération de la mortalité masculine était constatée. En définitive, ce statisticien, ne sachant que conclure, rejetait toute la faute sur la mauvaise tenue des statistiques officielles, sur des fautes d'addition ou des erreurs d'impression.

A la lecture de l'ouvrage de cet auteur et à l'examen

des documents qu'il contenait, le docteur Bertillon, qui croyait peu à l'acclimatement des Français en Algérie, reprit la question dans la préface qu'il écrivit pour le livre du docteur Ricoux et souligna l'importance de cette mortalité masculine excessive. « Il s'agit de savoir, dit-il éloquemment, si ce puissant soleil d'Afrique qui sème presque en pure perte tant de forces vives sur les landes algériennes pourra enfin bénéficier aux hommes de l'Europe, à ceux de la France autrement experts dans l'art de détourner à leur profit les forces de la nature. Les grands et forts Romains d'autrefois l'ont tenté, ils ont été vaincus ! Eux qui, partout où ils ont mis le pied en Europe, y ont implanté à jamais leur langue, leur loi, leur administration, n'ont rien laissé sur la terre africaine que les restes inanimés de leurs constructions, vains fossiles d'une prospérité qui a péri dès qu'elle a cessé d'être ravitaillée par la mère-patrie, car ce ne sont pas les faibles indigènes non plus que les torrents éphémères des conquérants qui l'ont détruite ; l'on n'anéantit pas ainsi le sang romain ; mais c'est le soleil africain qui l'a desséché ! Et ainsi ont péri tous les peuples conquérants indo-européens, et ils sont nombreux (Persans, Grecs, Romains, Vandales, Français, Anglais, etc., etc.), qui, depuis les temps historiques, ont été attirés par les richesses africaines. Ne semble-t-il pas que ce soit témérité que de recommencer une expérience si souvent tentée en vain ?

« Y a-t-il acclimatement possible, probable ?...

« Même après la lecture de votre livre, j'en doute encore, car enfin quelle résistance offre-t-elle une race dont un seul sexe s'accroît, tandis que, pour l'autre sexe, les décès surpassent les naissances. Ce sexe masculin, toujours déclinant, ne peut donc se soutenir que

s'il est incessamment ravitaillé par la mère-patrie ? Dans des conditions aussi précaires, pouvons-nous le dire acclimaté ? Je sais bien que l'on peut fonder quelque espérance sur la sélection qui, à la longue, assurant la prédominance aux mâles issus des meilleurs croisements, formera enfin un type adapté au sol africain. Mais combien de siècles et de douleurs pour atteindre un tel résultat qu'un peu de science et d'art abrégerait ».

Est-il bien vrai que le sexe masculin soit toujours déclinant en Algérie ? Des siècles seront-ils donc nécessaires pour la création de ce mâle adapté au sol africain ? Ne nous payons ni de grands mots, ni de dangereuses illusions. Allons aux faits et restons dans le domaine des faits. D'après les statistiques que nous possédons sur la période de 1876 à 1903, les décès masculins l'emportent-ils sur les décès féminins, et dans quelle proportion ? Ces décès sont-ils compensés par des naissances de même sexe ? Et, si cette supériorité de la mortalité masculine est réelle, à quel âge se produit-elle surtout et pour quelles causes ?

Il est assez malaisé de fixer exactement les taux de la mortalité masculine et féminine en Algérie, même pour une période rapprochée de la nôtre. Car, pour obtenir ces deux rapports, il faudrait posséder : 1° le chiffre exact de la population masculine et celui de la population féminine ; 2° l'analyse détaillée des décès de ces deux groupes. Les statistiques officielles sont assez complètes en ce qui concerne l'Etat-Civil. Elles nous fournissent par exemple une répartition des décès masculins et féminins entre les nationalités d'origine, elles indiquent même le nombre des décès militaires qui entrent dans la somme des décès masculins de 1876 à 1890 ; elles

offrent par là des détails précieux pour des comparaisons nécessaires. Mais, et nous l'avons déjà souvent remarqué, les dénombrements algériens ne comportent ni la même précision, ni la même analyse détaillée. Ainsi, ni en 1876, ni en 1881, ils ne contiennent un tableau de la répartition de la population entre les deux sexes. En 1886, on en trouve un, mais, dans cette population présente, l'armée est comprise ; en 1891, même tableau, cette fois-ci sans l'armée ; en 1896, on revient à la méthode de 1886 et le tableau de répartition des sexes contient l'armée ; enfin en 1901, on va au plus court, on supprime le tableau. Avec de pareils éléments, la comparaison entre ces deux sortes de décès et la population correspondante n'est possible que d'une façon intermittente.

En 1886, le sexe masculin, y compris l'armée, est représenté dans la colonie par 281,262 individus ; le sexe féminin par 194,932. Le premier de ces chiffres nous paraît beaucoup trop fort ; car, cinq ans après, il tombe, sans le concours de l'armée, il est vrai, à 243,411, mais, le contingent militaire français n'ayant jamais été à cette époque supérieur à 40,000 hommes, il faudrait donc supposer que la population masculine de la colonie n'a pas progressé durant ces cinq ans, alors que la population féminine gagnait 22,000 âmes. Aussi ne faisons-nous pas grand cas des deux moyennes obtenues : 28 pour le sexe masculin, 27 pour le sexe féminin. En 1891, les hommes sans l'armée sont 243,411, les femmes 216,730. Mais, en cette année 1891, s'arrête la spécialisation faite jusque-là des décès militaires qui désormais se confondront avec les décès civils. Force nous est donc de comparer le chiffre de 243,411 avec celui de la mortalité civile de 1890 : on obtient 37 tandis

Mortalité par sexe (1876-1904)

ANNÉES	DÉCÈS MASCULINS			POPULATION MASCULINE	MOYENNE des décès masculins	DÉCÈS FÉMININS	MOYENNE des décès féminins	POPULATION FÉMININE
	civils	militaires	TOTAL					
1876.	5.419	690	6.109	En 1876, pas de tableau de répartition des sexes.	»	3.676	»	Pas de répartition de sexes.
1877.	5.745	648	6.393			3.982		
1878.	5.867	709	6.576			3.931		
1879.	5 853	543	6.396			3.970		
1880.	6.788	536	7.324			4.860		
1881.	6.372	1.384	7.756	Id.	»	4.588	»	Id.
1882.	6.744	999	7.743			4.993		
1883.	6.768	525	7.293			4.782		
1884.	7.300	537	7.837			5,286		
1885	7.437	531	7.968			5.318		
1886.	7.531	522	**8.053**	**281.262**	**28**	**5.289**	**27**	**194.932**
1887.	8.000	497	8.497	(Avec l'armée).		5.579		
1888.	8.736	496	9.232			6.335		
1889.	9 160	554	9.714			6.474		
1890.	**9.026**	343	9.369		**37**	6.057	**28**	
1891.	»	»	9.243	**243.411**	»	**6.351**	»	**216.730**
1892.	»	»	8.436	(Sans l'armée).		5.742		
1893.	»	»	8.610			5.921		
1894.	»	»	8.207			5.526		
1895.	»	»	8.169			5.423		
1896.	»	»	**7.405**	**300.571**	**24**	**5.089**	**19**	**263.634**
1897.	»	»	6.967	(Avec l'armée).		4.838		
1898.	»	»	7.116			5.014		
1899.	»	»	7.768			5.669		
1900.	»	»	7.917			5.444		
1901.	»	»	7.537	En 1901, pas de tableau de répartition des sexes.	»	5.388	»	Pas de répartition de sexes.
1902.	»	»	7.512			5.407		

qu'on n'a que 28 pour la mortalité féminine. Enfin, en 1896, l'armée étant comprise, l'élément masculin a 24 décès sur 1,000 et l'élément féminin 19 seulement.

Remarquons en passant que la fusion des militaires et des civils ne devrait pas avoir, dans des périodes pacifiques comme celles que nous avons traversées, pour conséquence d'accroître la mortalité masculine ; car l'armée ne contient que des soldats dans la force de l'âge, vigoureux, résistants, ne fournissant à la mort qu'un tribut assez faible.

Or les trois années considérées sont des années normales ; celles qui les précèdent ou qui les suivent ne sont ni plus mauvaises ni meilleures. Toutes laissent apparaître une mortalité masculine plus forte. Concluons donc provisoirement qu'il est bien vrai que les hommes ont plus de décès que les femmes en Algérie.

Mais la simple considération de ces moyennes ne saurait nous permettre de mesurer l'écart qui existe entre cette mortalité masculine et cette mortalité féminine. Prenons les dix années les plus rapprochées de notre époque ; comparons les décès d'un côté, les naissances de l'autre dans chaque sexe et cherchons l'excédent annuel ; nous remarquerons immédiatement que les excédents féminins sont beaucoup plus forts et bien moins irréguliers que les excédents masculins. Chaque année, les gains féminins atteignent 2,500 au moins, et dépassent parfois 3,500 ; aussi en dix années, c'est une somme de 29,973 ou en chiffres ronds de 30,000 unités nouvelles. Les bénéfices du sexe masculin se réduisent parfois dans l'année à 170 et montent une seule fois à 2,531. En dix années, ce n'est qu'un total de 11,479 individus nouveaux. Gain annuel pour les mâles 1,147 ; gain annuel pour les femmes 2,997. Preuve éclatante de cette moindre résistance des hommes aux multiples causes de mort qui assaillent les Européens en Afrique.

Répartition des décès par sexe et état-civil (1894-1903)

ANNÉES	ENFANTS et CÉLIBATAIRES	HOMMES mariés	VEUFS ou DIVORCÉS	FILLES	FEMMES mariées	VEUVES ou DIVORCÉES	Pour 100 filles combien de garçons	Pour 100 femmes combien d'hommes	Pour 100 veuves combien de veufs
1894...	5.364	2.084	759	3.272	1.164	1.090	163	178	69
1895...	5.397	2.097	675	3.244	1.101	1.078	163	189	62
1896...	4.818	1.919	668	2.983	1.026	1.080	161	187	61
1897...	4.386	1 839	596	2.654	1.033	1.126	165	178	52
1898...	4.435	1.825	666	2.834	1.014	1.122	156	180	59
1899...	4.993	1.962	656	3.311	1.086	1.243	150	180	52
1900...	4.714	2.216	751	3.008	1.168	1.221	156	189	61
1901...	4.523	2.173	772	2.760	1.278	1.297	163	170	59
1902...	4.483	2.130	678	2.934	1.173	1.271	152	181	53
1903...	4.398	1.955	755	2.948	1.234	1.305	149	158	57
TOTAUX	47.511	20.200	6.976	29.948	11.277	11.833	158	179	58

Cependant — et c'est une objection que ne manqueraient point de soulever les incrédules — vos constatations comme vos calculs ne seront pas probants tant que vous n'aurez pas éliminé cette cause d'erreur : l'inégalité numérique des deux sexes, provenant en grande partie de ce que l'on a mêlé l'armée à la population civile. Si pourtant nous pouvions obtenir cette élimination ! Les statistiques répartissent les décès de l'un et l'autre sexe d'après l'Etat-Civil : enfants et célibataires, hommes mariés, veufs ou divorcés pour les hommes ; filles, femmes mariées, veuves ou divorcées pour les femmes. Or, sur deux de ces classes au moins, les hommes mariés et les femmes mariés, l'armée ne peut avoir aucune action ; observe-t-on donc dans ces deux classes une inégale proportion de décès ? Elle est tout aussi grande, peut-être plus grande que pour les célibataires.

Pour 100 femmes mariées décédées, il y a toujours en Algérie plus de 150 hommes qui meurent ; la proportion peut même s'élever à 189. C'est excessif ; c'est anormal ; c'est très caractéristique de l'Algérie. Fait à noter qui corrobore le précédent ! Le nombre des veuves décédées est toujours bien supérieur à celui des veufs, et cela doit être puisqu'en enlevant les maris, la mort a fait de nombreuses veuves qui ne trouvent pas toujours à se remarier.

Quelles sont les causes de cette mortalité masculine excessive ? Il en est une qui s'impose tout d'abord à l'attention, le climat, ce soleil africain qui, selon M. Bertillon, a desséché le sang romain et qui dessèchera peut-être à travers les siècles le sang français. L'affirmation du docteur Bertillon se vérifierait-elle ? Loin de nous la pensée de l'accepter dans son intransigeance brutale et

Graphiques de la Mortalité masculine et féminine en Algérie, par âges de 1897 à 1902 (six années)

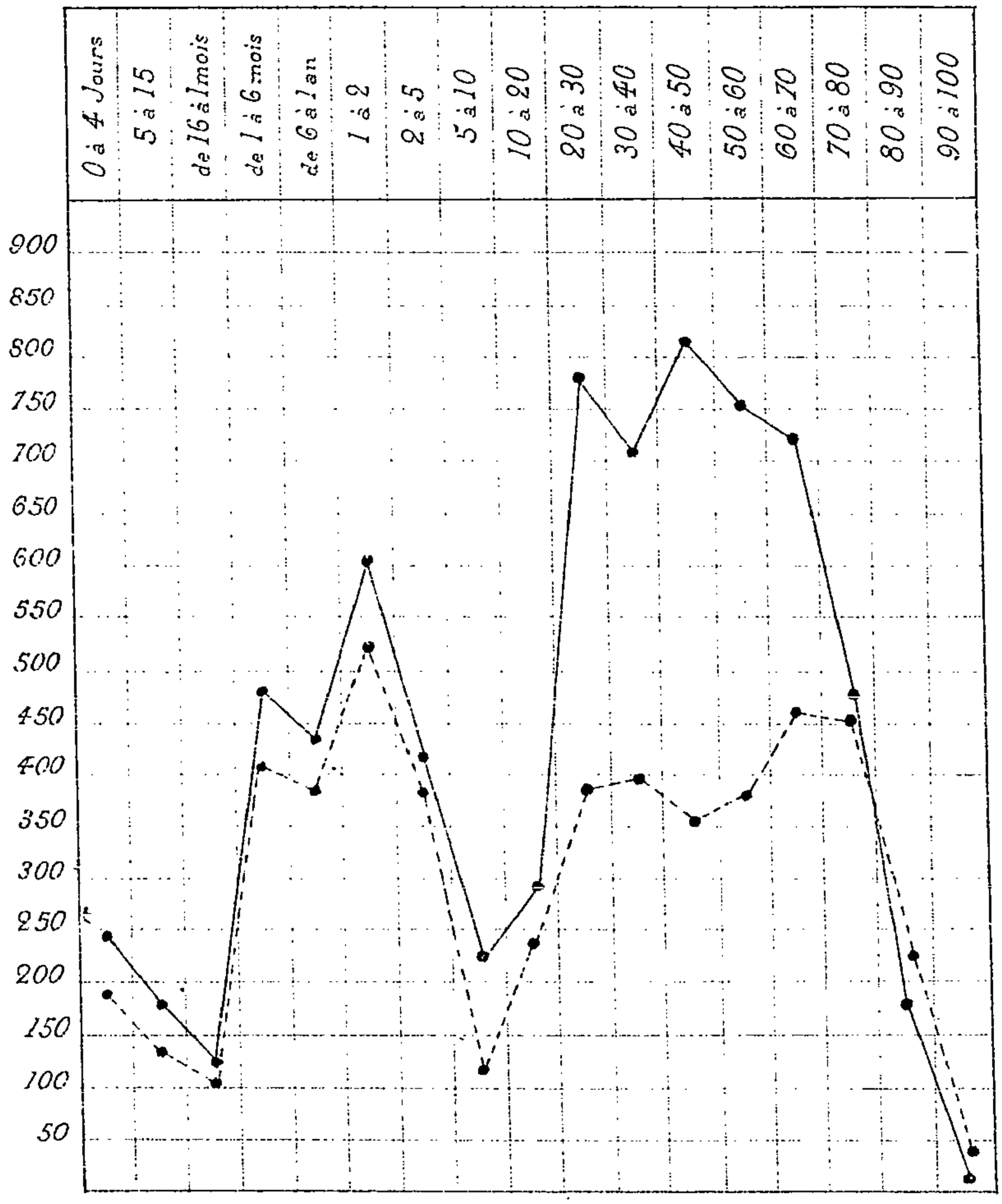

dogmatique ; le sexe masculin d'ailleurs compense et au-delà ses pertes puisque, malgré le surcroît de 500 à 600 décès militaires par an, les naissances de ce sexe l'emportent toujours sur ses morts. Mais loin de nous aussi la pensée de ne point reconnaître la moins grande résistance des mâles européens dans la colonie et de ne point faire au climat sa part dans cette anomalie ! Les brûlures du soleil africain, les variations subites des températures hivernales, l'atmosphère tiède et humide et par suite débilitante de tout le littoral exercent sur tous ceux qui par leurs occupations et par leur tempérament vivent au dehors, sur les hommes par conséquent, une action déprimante et dangereuse à la longue. Toutefois la proportion des décès masculins ne saurait à notre avis être imputée aux conditions climatériques seules. D'autres causes très puissantes et malheureusement trop générales interviennent à un certain âge pour multiplier les causes de décès chez les hommes. Si l'on construit en effet les deux graphiques de la mortalité par âge et par sexe, pour une période de six ans, il saute de suite aux yeux que la ligne qui représente les décès masculins, après s'être maintenue parallèle à celle des décès féminins et un peu au-dessus d'elle, la dépasse brusquement de 10 à 20 ans et ne s'en rapproche que de 70 à 80 ans. Dans les âges les plus avancés, la ligne féminine est un peu plus élevée que la ligne masculine. Ce serait donc dans la force de l'âge que les hommes offriraient une moindre résistance à la mort. Or cette recrudescence de la mortalité chez les adultes et les hommes faits n'est pas d'une façon absolue particulière à l'Algérie ; on l'observe aussi dans le midi de l'Europe, au sein de quelques nations, mais avec des proportions plus modestes ; on en connaît aussi la cause

Décès masculins et Décès féminins (1894-1903)

ANNÉES	FRANÇAIS			ESPAGNOLS			ITALIENS			MALTAIS		
	DÉCÈS masculins	DÉCÈS féminins	RAPPORT	DÉCÈS masculins	DÉCÈS féminins	RAPPORT	DÉCÈS masculins	DÉCÈS féminins	RAPPORT	DÉCÈS masculins	DÉCÈS féminins	RAPPORT
1894.	4.847	2.943	161	2 294	2.012	114	583	323	180	196	136	144
1895.	4.786	2.851	167	2.172	1.926	112	685	399	171	244	168	145
1896.	4 617	2.913	158	1.764	1.585	111	581	362	160	214	148	144
1897.	4.201	2.711	155	1.758	1.637	107	539	302	178	165	102	161
1898.	4.319	2.807	153	1.814	1.685	107	553	326	169	173	123	140
1899.	4.727	3.247	145	2.040	1.814	112	596	380	157	167	138	121
1900.	4.419	3.028	143	2.030	1.788	113	614	295	208	232	156	148
1901.	4.797	3.072	156	1.979	1.764	113	567	314	180	182	159	114
1902.	4.863	3.357	144	1.707	1.476	115	551	318	173	161	111	145
1903.	3.533	2.505	141	1.200	1.136	105	410	258	159	108	81	133

la plus active : c'est l'alcoolisme. On sait que l'abus des liqueurs fortes semble avoir des effets peu dangereux lorsqu'on s'élève vers des régions plus froides; ce que l'on sait moins, et ce qui est plus qu'une apparence, plus qu'une simple probabilité, c'est que la nocivité des boissons alcooliques augmente rapidement quand on se rapproche des contrées chaudes des tropiques. En Algérie d'ailleurs, les habitudes des indigènes eussent dû servir de leçons et d'exemples ; la loi coranique leur défend de prendre une boisson fermentée; cette interdiction a été inspirée au fondateur de l'Islam, non point par le désir de soumettre ses adeptes à une sobriété et à une tempérance excessives, mais par la conviction raisonnée ou instinctive où il était de la nécessité de cette mesure d'hygiène pour l'avenir de la race. Cette défense ne fut en somme qu'une des formes de l'adaptation de la race arabe au climat. Ce sera à n'en pas douter une des conditions de l'acclimatement des Européens.

Une de celles, ajouterons-nous, auxquelles les Français devraient les premiers se conformer ; car ils sont parmi les Européens ceux dont la mortalité masculine est la plus anormale. Il est vrai que chez eux les décès militaires, si peu nombreux qu'ils soient, faussent singulièrement les proportions. Pour 100 femmes décédées, les Français auraient de 141 à 167 hommes. Les Espagnols seraient bien mieux partagés : ils n'auraient que de 105 à 114 décès masculins pour 100 féminins. Proportion presque normale, qui cependant ne l'est pas à cause de la composition de la colonie espagnole ! Le dénombrement de 1896 a fait ressortir en effet une population féminine espagnole plus nombreuse que la population masculine, et il ne semble pas que depuis

dix ans les circonstances aient été favorables au retour de la prépondérance masculine ; car les jeunes filles espagnoles accourent en foule dans les villes où elles se placent comme domestiques ou ouvrières. Partant, on devrait obtenir pour cette colonie des chiffres beaucoup plus bas. Quant aux Italiens, c'est le phénomène contraire qui a lieu : chez eux plus que chez les Français, se produit une excessive mortalité masculine, qui en certaine année atteint 208 0/0. Mais elle a sa cause naturelle dans la proportion très élevée de célibataires du sexe masculin, terrassiers et pêcheurs qui forment l'émigration temporaire italienne, et dans les travaux pénibles et dangereux auxquels ils se livrent. Irréguliers, variables, sont les rapports entre ces deux espèces de mortalité chez les Maltais : quelquefois on obtient 161, et parfois aussi 114. Ces variations, peu naturelles à première vue, paraîtront logiques, si l'on songe au petit nombre d'individus que contient ce groupement.

En somme, il est avéré que la mortalité masculine est beaucoup plus forte en Algérie que la mortalité féminine, — que, malgré toutes les réserves qu'impose la confusion des décès militaires avec les autres décès européens, la proportion entre ces deux sortes de décès reste anormale et dangereuse, — que la répartition de ces décès masculins d'après l'état-civil confirme cette impression défavorable, — que leur distribution à travers les âges montre la moindre résistance des hommes faits ou adultes et en fait connaître la cause essentielle, l'alcoolisme, — qu'enfin tous les peuples européens sont à ce point de vue à peu près également frappés. Que conclure de cette longue argumentation ? cela peut-être que l'acclimatement des Européens, j'entends celui des hommes, sera une question de prudence

hygiénique, de modération dans l'usage des boissons alcooliques. L'avenir des races d'Europe en Afrique est à ce prix.

* * *

Mortalité par Etat-Civil. — Etudier les décès d'après l'Etat-Civil n'offre quelque intérêt que du moment où l'on peut comparer les décès de chaque catégorie au nombre de vivants de cette même catégorie, qu'à la condition aussi de pouvoir distraire de l'ensemble des décès des célibataires des deux sexes ceux des enfants. Pareilles investigations sont impossibles avec les statistiques algériennes, et on en est réduit à quelques constatations très générales.

Chez un peuple à population composée normalement, les décès des célibataires des deux sexes représentent la moitié de l'ensemble des décès ; les hommes et femmes mariés les 3/10 et les veufs et veuves 2/10. Dans une population coloniale, où les unions légales sont moins nombreuses et où les soldats d'origine européenne augmentent la foule déjà plus grande des célibataires, ces proportions ordinaires doivent nécessairement être modifiées. Les décès des célibataires l'emportent fatalement sur ceux des mariés ou des veufs. En Algérie, ils forment les 60 0/0 des chiffres obtenus dans la décade 1894-1903, ceux des mariés 25 0/0 et ceux des veufs 15 0/0.

Du tableau que nous avons dressé, il ressort aussi que les hommes mariés meurent en plus grande quantité que les femmes : sans doute le même fait est constaté aussi en Europe, mais il est moins accusé qu'en Afrique. Même remarque pour les veuves : en France, en Italie, en Espagne il y a plus de veuves que

de veufs, et les décès des veuves y sont plus fréquents que ceux des veufs ; mais la disproportion n'est ni aussi forte, ni aussi frappante qu'en Algérie (1).

Mortalité par département et arrondissement. — La géographie de la mortalité en Algérie n'avait jamais été faite pas plus que la géographie de la natalité. Les éléments faisaient totalement défaut. A peine si les statistiques rendaient possible une comparaison entre les trois départements algériens ! Aujourd'hui, elles ne laissent pas d'être plus complètes, elles donnent les décès comme les naissances par arrondissement, elles distinguent même entre les territoires civils et militaires. Mais il n'est guère possible de retenir les chiffres fournis pour les territoires de commandement ; car on a délibérément confondu les décès des Européens et des Israélites, et il n'est pas toujours facile de les séparer. La population européenne de ces circonscriptions militaires est d'ailleurs bien peu dense, elle est composée d'une façon anormale ; il vaut mieux ne pas faire état des données de la statistique pour ces confins algériens, ce que nous avons d'ailleurs déjà fait pour celles des naissances.

(1) Nous ne saurions trop insister sur l'intérêt qu'il y aurait à donner un classement de la population européenne par groupes d'âge. Cette répartition, qui a été faite dans tous les dénombrements pour la population en général, c'est-à-dire la population comprenant les Indigènes et les Européens, ne saurait avoir une valeur réelle que si la distinction entre ces deux groupes était faite. Quand on aura ce tableau dressé sérieusement, bien des recherches inutiles aujourd'hui seront rendues possibles et aisées.

Mortalité par département (1903-1904)

TERRITOIRES		1903	1904	Les deux années
Civil	Alger	1.56	1.84	1.70
	Médéa	1.80	2.23	2.01
	Miliana	2.25	3.31	2.78
	Orléansville	2.74	2.17	2.45
	Tizi-Ouzou	3.26	1.91	2.58
De commandement.	Médéa	2.78	2.64	2.71
	Laghouat	5.69	5.56	6.12
TOTAL du territoire civil		1.71	1.93	1 82
— du territoire de commandement.		3.89	2.96	1.87
TOTAL du Département		1.73	1.96	1.84
Civil	Oran	1.96	2.50	2.23
	Mascara	1.77	2.89	2.33
	Mostaganem	1.71	3.70	2.70
	Sidi-bel-Abbès	2.23	3.48	2.85
	Tlemcen	2.03	3.42	2.72
De commandement.	Aïn-Sefra	9.14	5.64	7.39
	Mascara	1.50	1.20	1.35
	Tlemcen	2.89	6.60	4.74
TOTAL du territoire civil		1.96	2.89	2.42
— du territoire de commandement.		5.90	5.35	5.62
TOTAL du Département		2.03	2.93	2.48
Civil	Constantine	1.67	1.73	1.70
	Batna	2.13	2.28	2.20
	Bône	1.99	2.22	2.10
	Bougie	1.71	2.05	1.88
	Guelma	1.68	2.25	1 86
	Philippeville	1.90	1.96	1.97
	Sétif	2	2.18	2.09
De commandement.	Batna	1.10	6.96	4.03
TOTAL du territoire civil		1 87	2.04	1.95
— du territoire de commandement.		1.10	6.96	4.03
TOTAL du Département		1.86	2.05	1.95
TOTAL DE L'ALGÉRIE		1.88	2.37	2.12

Occupons-nous seulement de l'Algérie civile et européanisée ; les trois départements algériens se rangent dans l'ordre suivant d'après leur mortalité : le département d'Alger a la mortalité la plus basse avec 1,82, celui d'Oran la plus forte avec 2,42 et celui de Constantine tient le milieu avec 1,95. Qui ne remarquera que cet ordre correspond à la proportion plus ou moins grande de l'élément français dans la composition de la population totale. Là où les Français sont en majorité, la mortalité est la plus faible : là où les étrangers l'emportent sur nos nationaux, cette mortalité est au contraire plus élevée. Est-ce à dire que la dîme mortuaire payée par les étrangers soit plus forte que celle payée par les Français ? Ces moyennes le laisseraient supposer ; néanmoins il convient de noter que cette supériorité des décès dans l'élément étranger est due en grande partie à la mortalité infantile ; une natalité abondante a toujours pour résultat une forte mortalité.

Ne s'arrête-t-on pas aux grandes divisions par département, considère-t-on des circonscriptions administratives plus petites comme les arrondissements, les causes des variations de la mortalité ne sont plus d'ordre ethnique, elles sont plutôt d'ordre géographique ou climatérique.

Dans le département d'Alger, les arrondissements se classent dans l'ordre suivant d'après la progression de la mortalité dans chacun d'eux. Alger se place en tête avec un taux assez faible 1,70, plus faible que celui de l'ensemble de la France, puis viennent Médéa avec 2,01, Orléansville avec 2,45, Tizi-Ouzou avec 2,58, Miliana avec 2,78. Ordre sans doute assez relatif, car il peut varier suivant les années, selon les épidémies qui déciment la population. Ainsi qu'on peut le remar-

quer d'après les résultats des deux années, les moyennes changent sensiblement : l'année 1904 a été marquée par une recrudescence notable de la mortalité, due à une recrudescence de fièvre paludéenne. L'arrondissement de Miliana avec ses foyers de paludisme disséminés dans la vallée moyenne du Chélif et dans la vallée supérieure de l'oued Djer a été particulièrement atteint. Celui d'Orléansville est réputé aussi pour son climat malsain, mais, si cet arrondissement se trouve dans des conditions de salubrité assez défavorables pour toute la partie comprise dans la plaine du Chélif, il est au contraire très sain dans les régions situées sur les hauteurs du Dahra et sur le versant méditerranéen. Quant à la circonscription de Tizi-Ouzou, la moyenne de la mortalité, 2,53, nous paraît plus élevée qu'elle ne devrait l'être. Bien que les plaines de l'Isser, en aval de Ménerville, soient particulièrement fiévreuses, que les colons français y soient en majeure partie d'origine alsacienne et d'un acclimatement plus difficile, les autres parties de cet arrondissement sont très salubres ; et puis les familles alsaciennes établies depuis trente-cinq ans se sont peu à peu adaptées aux conditions climatériques. D'ailleurs la proportion obtenue pour 1901 est faible 1,91. Médéa et les villages de colonisation des environs sont dans une région montagneuse, une des plus saines de l'Algérie. Enfin Alger et les centres du Sahel jouissent sur les bords ou à proximité de la mer d'un climat privilégié. Notez que dans l'arrondissement d'Alger est comprise la plaine de la Mitidja, si fiévreuse au temps jadis ; mais les progrès des cultures, le desséchement des marais, les précautions hygiéniques, enfin la récente campagne entreprise méthodiquement contre les moustiques propagateurs de la

fièvre, y ont modifié complètement les conditions de l'existence humaine. Au surplus la mortalité très faible d'Alger, comme celle d'Oran, comme celle de Constantine, est due dans ces grandes villes à la présence d'une nombreuse population d'adultes qui y est amenée par l'armée ou attirée par le commerce et l'industrie, et qui est peu frappée par la mort.

Dans le département d'Oran, toutes les moyennes de la mortalité se trouvent un peu majorées par le nombre anormal de décès qu'on y a enregistrés en 1904. Cette année y fut particulièrement mauvaise, les pluies du printemps ayant été tardives et très abondantes. Aussi, la comparaison entre 1903 et 1904 laisse-t-elle apparaître des excédents considérables qui ont relevé tous les chiffres dans chaque circonscription administrative. A cela s'ajoute, ainsi que nous l'avons dit, une mortalité infantile, d'autant plus grande que la natalité est plus forte dans l'élément étranger. Et cette dernière raison est, selon toute vraisemblance, sinon la seule, du moins la meilleure pour expliquer la moyenne élevée de Sidi-bel-Abbès (2,85) où la population espagnole est très prolifique, et celle de Tlemcen 2,72 où la colonie juive ne l'est pas moins. Mais les affections paludéennes ont certainement contribué de la manière la plus effective à exhausser les moyennes de Mostaganem et de Mascara. Ces arrondissements, qui, en temps normal, n'ont que peu de décès proportionnellement à leur population, ont eu une mortalité excessive l'année dernière : Mascara 1,77 (1903) — 2,89 (1904) ; Mostaganem 1,71 (1903) — 3,70 (1904). La recrudescence de la mortalité s'est fait bien moins sentir à Oran, la population urbaine de cette ville formant pour la plus large part la population de l'arrondissement et se trouvant moins affectée par le

telluro-paludisme. Néanmoins la moyenne qui était de 1,96 en 1903 a atteint 2,50 en 1904, soit pour les deux années un taux de 2,23.

Le département de Constantine se trouve dans les meilleures conditions de salubrité. Pas de plaines littorales avec des marais, excepté dans la région de Bône et de Bougie ; encore n'ont-elles point l'étendue de celles d'Alger ou d'Oran ; un pays accidenté, souvent élevé, des plateaux bien drainés naturellement. Peut-être est-ce là que la mortalité européenne serait la plus faible si la colonie italienne par ses nombreux enfants n'offrait à la mort un contingent important. Peut-être aussi est-ce là que la race française s'acclimatera le mieux. Pour l'instant, elle n'a qu'une mortalité très faible à Constantine et sur le plateau constantinois (1,70 comme à Alger), et les variations dans le nombre des décès y sont peu sensibles. Nous croyons même que, si l'on pouvait défalquer les décès des Israélites, le taux ressortirait plus bas encore. Ni à Bougie (1,88), ni à Guelma (1,86), ni à Philippeville on n'atteint une moyenne de 20 pour 1,000 ; on reste donc en dessous de la moyenne générale de l'Algérie. Sétif n'en a qu'une de 2,09 ; sa situation exceptionnelle sur un plateau bien battu des vents, à une altitude voisine de 1,000 mètres, semblait même devoir lui réserver, ainsi qu'à Batna, plus rapproché il est vrai du Sahara, une meilleure place. Mais dans ces deux circonscriptions, l'élément juif forme le quart et quelquefois le tiers de la population comptée comme européenne, et les décès d'enfants dans ce groupe vicient les moyennes. Enfin l'arrondissement de Bône qui s'étend en bordure sur le littoral a un des taux les plus forts, 2,10, soit parce que les environs de Bône, la plaine de la Seybouse et les rives du lac Fetzara sont

fiévreux, soit plutôt parce que la mort visite souvent les familles de pêcheurs italiens aux longues lignées d'enfants.

En somme, si en Algérie on prétendait tracer les zones de forte et de faible mortalité, on pourrait en distinguer trois ; la première serait la zône littorale à mortalité très basse, les Européens y vivent dans des conditions climatériques à peu près analogues à celles qu'ils supportaient sur les côtes de la Provence française, de la Calabre italienne ou de la Murcie espagnole : leur mortalité n'est ni plus élevée ni plus irrégulière. La seconde à mortalité excessive comprendrait les plaines de la région tellienne et leurs abords, plaines souvent sans écoulement, mal draînées, domaine de la fièvre. Tant que le travail de l'homme n'aura pas par les cultures, le dessèchement des marais, la canalisation des rivières, transformé en régions fertiles et saines ces contrées qui n'ont jamais été plus pestilentielles que la Mitidja, il faut s'attendre à ce que le chiffre des décès s'y maintienne à un taux élevé. Enfin la troisième à mortalité modérée s'étendrait sur les Hauts-Plateaux et sur les régions montueuses de l'Atlas tellien au sol calcaire ou gréseux, par conséquent perméable et sans fièvre. Mascara en Oranie, Médéa dans le département d'Alger, les plateaux constantinois sont dans ce cas. Si ces arrondissements ont en apparence une mortalité parfois assez forte, cela tient à la confusion très regrettable d'un élément indigène avec les éléments européens.

* * *

Mortalité par âge. — L'âge est de toutes les influences qui agissent sur la mortalité la plus forte.

Personne n'ignore que les jeunes enfants meurent plus nombreux que les adultes, que les vieillards résistent moins facilement que les hommes faits. Chaque groupe d'âge a un coefficient de mortalité qui lui est propre : c'est la dîme mortuaire. Avec le développement des sociétés d'assurances sur la vie, il est du plus haut intérêt de pouvoir calculer les tables de mortalité propres à une population. En Algérie, l'intérêt est d'autant plus vif qu'il s'agit d'une population coloniale et que l'administration s'est trouvée dans l'obligation de créer une caisse des retraites pour les fonctionnaires.

Or pareil calcul pour tous les groupes d'âge est actuellement impossible. Les principaux éléments font défaut, notamment la répartition de la population entre les grands groupes d'âge. On n'a donc pu, pour asseoir sur quelque fondement les prévisions de décès dans la classe des fonctionnaires, que raisonner par analogie avec les résultats de la Métropole. Est-ce suffisant ? Il serait prudent de diriger le prochain recensement de telle sorte que ces dîmes mortuaires pussent être calculées.

Voici pourtant un âge pour lequel cette recherche est possible sinon aisée, c'est le tout premier âge : car l'on a d'un côté les naissances de l'année, d'autre part les décès de 1 jour à 1 an. Que le premier de ces chiffres ne représente peut-être pas exactement le nombre absolu des enfants de cet âge dans la colonie, cela est hors de doute ; car les immigrants amènent quelquefois avec eux des nouveau-nés. Encore le nombre de ces derniers doit-il être fort restreint, les familles changeant rarement de résidence lorsqu'un nouvel enfant vient de naître. En conséquence, la proportion obtenue en rapprochant du nombre des naissances algériennes le chiffre des décès

de l'enfance doit-elle être très voisine de la proportion réelle; mais il n'en serait plus de même si l'on voulait appliquer la même méthode de calcul à la seconde enfance, soit au groupe de 1 à 2 ans, soit à celui de 2 à 5. Nous donnerons donc cette dîme mortuaire pour la première enfance ; sur les autres âges, force nous sera de nous limiter à la moyenne de leurs décès par rapport à l'ensemble des morts constatés. Bien que ce soit là des moyennes qui n'ont pas grande valeur absolue, elles présenteront cependant quelque intérêt à cause du parallélisme qu'elles nous permettront d'établir entre la mortalité de l'Algérie et celles de la France, de l'Espagne et de l'Italie.

* * *

Mortalité infantile. — Médecins et statisticiens se sont beaucoup occupés à l'origine de la mortalité infantile ; leurs affirmations tranchantes, catégoriques, sans l'ombre d'une atténuation, ont fait grand mal à la colonie. Un d'entr'eux surtout, le docteur Vital, de Constantine, allait répétant sur un ton de conviction profonde : « Les enfants de père et mère européens, depuis vingt-trois ans, sont impitoyablement fauchés ». Il est douteux que son expérience personnelle lui ait suggéré une opinion si contraire aux faits actuels ; lui eût-elle inspiré ce jugement qu'il eût dû se garder de généraliser avec une assurance hâtive une constatation qui ne portait en somme que sur quelques cas ; car, à quelques années de distance, de telles affirmations ont été reconnues comme absolument fausses. Et il n'est resté d'elles que le souvenir d'une prophétie malheureuse.

Répartition des décès par mois

Janvier	1040
Février	918
Mars	924
Avril	838
Mai	817
Juin	813
Juillet	1002
Août	1026
Septembre	1050
Octobre	1195
Novembre	1210
Décembre	1157

1° Pour l'Algérie, on n'a tenu compte que des décès des Hôpitaux.

2° Pour la France et l'Italie, on a calculé sur l'ensemble de tous les décès.

En semblable matière, il faut écarter d'abord toute idée préconçue, tout esprit de système, et observer uniquement les faits, ou les chiffres. Il faut aussi prendre les résultats complets de la colonie, non ceux d'une ville. Or, lorsque l'on considère la dernière décade connue (1894-1903), la mortalité infantile n'apparaît pas comme anormale.

Dans les quatre premiers jours, sur 100 enfants nés vivants, il n'en meurt que deux ou trois ; dans les dix jours qui suivent, il en meurt encore entre un et deux ; durant les deux dernières semaines du premier mois, nouvelle perte de 1 à 2 enfants. Les proportions exactes sont :

1 à 4 jours.....	2.30 0/0
4 à 15 jours.....	1.86 0/0
15 à 1 mois.....	1.42 0/0

Or, en France, les proportions étaient à peu près les mêmes. Elles seraient même un peu plus fortes, mais elles ont été obtenues pour des périodes déjà anciennes.

	1861-65	1874-78
0 à 4 jours.....	2.7	2.2
4 à 15 jours.....	2.2	1.8
15 à 1 mois.....	2.3	2.1

Tout en ne contestant pas la tendance qu'a la mortalité infantile de diminuer en France, on reconnaîtra que les chiffres accusés par l'Algérie sont très faibles et des plus favorables à la thèse de l'acclimatement des Européens. Non, la première enfance n'est pas moissonnée, elle n'est même pas plus durement frappée qu'en Europe. Que faut-il à l'enfant qui vient de naître en dehors du lait de la mère et des soins hygiéniques ? Une

atmosphère chaude et tiède de couveuse ; et le climat de l'Algérie ne lui donne-t-il pas souvent ce milieu de serre chaude, si bien approprié aux premiers jours de son existence ? Il ne serait même pas paradoxal de soutenir que la toute première enfance, trouvant dans ce climat une condition plus favorable de vie, est moins éprouvée ici qu'en Europe ; mais il faudrait pouvoir comparer les résultats de périodes semblables.

Cette immunité relative, l'enfance algérienne la conserve de 1 à 6 mois. Au cours de cette période d'ailleurs, les besoins de l'enfant restent les mêmes ; les conditions de son existence ne varient pas. Sa seule alimentation est le lait de sa mère, et, ce qu'il lui faut toujours, c'est la chaleur. La proportion des décès survenus dans les cinq mois qui suivent le premier n'atteint que 5,38 ; elle a été en France 6,5 de 1861 à 1865, et de 6,2 de 1874-78. Encore ici, la marge est assez grande entre le coefficient de mortalité algérien et le coefficient métropolitain, pour que, malgré la distance qui sépare les deux époques observées, et le fléchissement très réel de la mortalité infantile en France, on soit en droit de conclure sans paradoxe que dans la colonie les enfants de 1 à 6 mois ne meurent pas plus que dans la Métropole.

Mais les rôles sont renversés à partir de six mois au détriment de l'Algérie. Si, jusqu'à cet âge, les conditions climatériques de l'Afrique du nord semblaient des plus favorables à la toute première enfance, elles paraissent au contraire lui devenir funestes après six mois. Non point qu'il faille exagérer l'intensité de la mort à ce moment. Au lieu des taux de 4,2 ou de 3,9 obtenus pour la France, on se trouve en présence d'une dîme sensiblement plus forte, 5,07. Comment expliquer

cette recrudescence? Elle est à notre avis tout aussi naturelle que l'était la faible mortalité des six premiers mois. Pour beaucoup d'enfants, c'est la période de la première dentition et le travail de la dentition est, au dire de plusieurs médecins, plus pénible et plus dangereux ici ; car l'excitation nerveuse dont il est la cause, au lieu d'être calmée par une température modérée ou fraîche, est rendue plus vive et plus maladive par son élévation constante ou sa brusque exagération sous le souffle du sirocco. C'est aussi pour quelques-uns d'entre eux la période de sevrage, c'est-à-dire celle où les maladies d'entrailles très fréquentes deviennent parfois mortelles quand on ne prend pas les précautions nécessaires pour assurer l'adaptation progressive des intestins du nourrisson à une alimentation autre que le lait : combien de bébés sont-ils aussi emportés à cet âge encore si tendre par les convulsions !

Malgré le relèvement de la mortalité infantile algérienne au cours de ce second semestre, la dîme mortuaire de la première année n'est pour la période décennale considérée que de 15,87 ; sur 100 enfants nés vivants, il n'en reste plus à la fin de l'année que 84 à 85. Or, vingt ans auparavant, la France n'en conservait que 83 à 84 ; et en admettant que quelques progrès aient été réalisés, elle ne doit pas en conserver actuellement beaucoup plus que sa colonie méditerranéenne. Et si, après avoir ainsi calculé la mortalité de la première enfance, on se reporte aux affirmations si pessimistes des médecins de 1850, on ne sait de quoi s'étonner le plus, ou de l'exagération des idées préconçues de ces théoriciens, ou de la diminution de la dîme mortuaire.

Nous donnons deux tableaux de ces décès du premier

Décès du premier âge. — Sexe masculin

ANNÉES	NAISSANCES masculines	DÉCÈS de 0 à 4 jours	RAPPORT	DÉCÈS de 4 à 15 jours	RAPPORT	DÉCÈS de 15 jours à 1 mois	RAPPORT	DÉCÈS de 1 à 6 mois	RAPPORT	DÉCÈS de 6 mois à 1 an	RAPPORT	RAPPORT GÉNÉRAL pour l'année
1894.....	8.377	209	2.5	195	2.3	147	1.7	574	6.8	501	5.9	19.2
1895.....	8.524	169	1.9	190	2.2	155	1.8	514	6.0	515	6.0	17.9
1896.....	8.616	239	2.7	163	1.8	158	1.8	489	5.6	499	5.7	17.9
1897.....	8.880	271	3.0	163	1.8	126	1.4	443	5.0	426	4.8	16.0
1898.....	8.411	226	2.6	192	2.2	117	1.3	510	6.6	473	5.6	18.3
1899.....	8.781	235	2.6	167	1.9	99	1.1	515	5.8	452	5.1	16.5
1900.....	8.490	258	3.0	169	1.9	121	1.4	487	5.6	448	5.2	17.1
1901.....	8.595	186	2.1	169	1.9	110	1.3	500	5.8	412	4.8	15.9
1902.....	9.072	302	3.3	174	1.9	138	1.5	461	5 0	397	4.3	16.0
1903[1]...	9.190	131	1.4	205	2.2	134	1.4	522	5.6	376	4.0	14.6
Les 10 ans	86.936	2.226	**2.51**	1.787	**2.01**	1.306	**1.47**	5.015	**5.78**	4 499	**5.14**	**16.94**

(1) Dans l'ensemble des naissances et dans le total des décès de cette année, sont compris les naissances et décès des Israélites, alors qu'ils ne l'étaient pas les années précédentes. Il nous a été matériellement impossible de les défalquer.

Décès du premier âge. — Sexe féminin. — Les deux sexes

ANNÉES	NAISSANCES FÉMININES	DÉCÈS de 0 à 4 jours	RAPPORT	DÉCÈS de 4 à 15 jours	RAPPORT	DÉCÈS de 15 jours à 1 mois	RAPPORT	DÉCÈS de 1 mois à 6 mois	RAPPORT	DÉCÈS de 6 mois à 1 an	RAPPORT	RAPPORT GÉNÉRAL pour l'année	Les 2 SEXES — RAPPORT
1894.....	8.054	141	1.7	126	1.5	144	1.7	429	5.3	492	6.1	16.3	17.75
1895.....	8.058	145	1.8	130	1.6	118	1.4	450	5.5	512	6.3	16.6	17.25
1896.....	8.293	172	2.0	129	1.5	130	1.5	403	4.8	446	5.3	15.1	16.50
1897.....	8.421	187	2.2	149	1.7	113	1.3	429	5.0	338	4.0	14.2	15.10
1898.....	8.349	177	2.1	138	1.6	107	1.2	405	4.8	426	5.1	14.8	16.55
1899.....	8.201	166	2.0	132	1.6	94	1.1	441	5.3	462	5.6	15.6	16.05
1900.....	8.149	195	2.4	132	1.6	103	1.2	438	5.3	397	4.8	15.3	16.20
1901.....	8.095	148	1 8	143	1.7	86	1.0	387	4.7	345	4.2	13.4	14.65
1902.....	8.545	265	3.1	147	1.7	106	1.2	339	3.9	365	4.2	14.1	15.05
1903.....	8.648	95	1.1	153	1.7	118	1.3	400	4.6	336	3.9	12.6	13.60
Les 10 ans	82.813	1.691	**2.02**	1.379	**1.62**	1.119	**1.29**	4.121	**4.92**	4.119	**4.95**	**14.80**	**15.87**
Les deux sexes et les 10 années	169.749	3.917	**2.30**	3.166	**1.86**	2.425	**1.42**	9.136	**5.38**	8.618	**5.07**		

âge ; l'un contient les chiffres des décès du sexe masculin, l'autre ceux du sexe féminin. Comme les deux sexes sont très inégalement atteints dans les autres âges, il importait de savoir si cette inégalité existait aussi dans les premiers jours de l'existence. Nul doute que, même pour cette première année, les petites filles résistent mieux que les petits garçons. Régulièrement, pour toutes les durées envisagées, le sexe masculin offre des déchets plus considérables que le sexe féminin. Il suffit de rapprocher les dîmes mortuaires de chaque groupe pour être frappé de cette différence constante.

	Garçons	Filles
1 à 4 jours.....	2.51	2.02
4 à 15 jours.....	2.01	1.86
15 à 1 mois.....	1.47	1.29
1 mois à 6 mois.....	5.78	4.92
6 mois à 12 mois.....	5.14	4.95

Jusqu'à 6 mois, il meurt 1/5 environ de plus de petits garçons que de petites filles ; de 6 à 12 mois, l'écart est moindre et plus normal, mais les pertes les plus faibles sont toujours subies par le sexe féminin.

Jusqu'en 1903, les statistiques n'avaient pas fourni de renseignements sur la nationalité de chaque groupe de décédés ; de là l'impossibilité de préciser la part qui revenait à chaque peuple dans les décès de l'enfance et de répondre à ceux qui, par esprit de dénigrement systématique, affirmaient que les enfants nés de parents français étaient impitoyablement fauchés dans leur plus bas âge. Pour 1903 et pour 1904, ces détails nous sont donnés, et, quoique nous ne les possédions que pour deux années, l'occasion de résoudre provisoirement du moins

Décès du premier âge par nationalité

GROUPES D'AGE	FRANÇAIS			NATURALISÉS			ESPAGNOLS			ITALIENS			MALTAIS		
	Naissances	Décès	Rapport	Naissances	Décès	Rapport	Naissances	Décès	Rapport	Naissances	Décès	Rapport	Naissances	Décès	Rapport
0 à 4 jours..		244	1.66		115	1.66		86	0.9		17	0 6		5	0.9
4 jours à 15.		312	2.12		147	2.12		154	1.6		37	1.4		7	1.3
15 à 1 mois.	14.684	227	1.54	6.917	105	1.51	9.228	82	0.9	2.632	23	0.8	541	3	0.5
1 mois à 6..		887	6.04		377	5.45		410	4.4		79	3.0		13	2.4
6 mois à 12.		580	3.95		314	4.54		324	3.5		80	3.0		21	3.8
LES 12 MOIS..		2.150	15.31		1.058	15.18		1.256	11.3		236	8.8		49	8.9

NOTA. — Les chiffres des naissances et des décès représentent les résultats des deux dernières années connues, 1903 et 1904, pour lesquelles seules le détail des décès par groupes d'âge et par nationalité a été donné par les statistiques officielles.

ce problème était trop tentante pour que nous ne la saisissions pas.

Il est bien vrai que, de tous les enfants algériens, ce sont les enfants des Françaises qui offrent à la mort le contingent proportionnellement le plus fort, dans les six premiers mois de la vie. Mais — et le phénomène est à noter — leur mortalité propre n'est pas supérieure à celle de leurs frères de la Métropole ; il y a même entre les chiffres représentant les dîmes mortuaires de l'enfance de ce côté et de l'autre de la Méditerranée une concordance tellement frappante qu'elle saute aux yeux d'abord. Notamment entre 1 et 6 mois, puis entre 6 mois et un an, les chiffres sont sensiblement identiques (France 6,2 et 3,9, Algérie 6,04 et 3,95). Que conclure sinon que les craintes manifestées étaient vaines, que les enfants, nés de parents français, se comportent comme ceux de France, que leur mortalité est semblable, mieux encore identique, à celle qu'ils auraient eue s'ils avaient vu le jour dans la Métropole.

Fait tout aussi intéressant et curieux ! Les fils ou filles de naturalisés, bien que d'origine étrangère, paient à la mort le même tribut que les Français ; même coefficients pour les quatre premiers jours 1,66, puis pour les onze jours qui suivent 2,12, coefficients légèrement plus faibles pour la seconde moitié du premier mois (1,51 contre 1,54) et pour la fin du premier semestre (5,45 contre 6,04), mais cette infériorité est presque entièrement compensée par un accroissement de leur mortalité au cours du 2e semestre (4,54 contre 3,95). Les pertes subies par les enfants des naturalisés pendant leur première année sont donc sensiblement les mêmes que celles des enfants des Français (15,18 au lieu de 15,31). Cela tendrait à prouver qu'à ce point de vue les natura-

lisés se seraient rapprochés de nous, qu'en prenant nos habitudes et nos mœurs, leur groupe, dès la plus tendre enfance, subit les mêmes influences démographiques et est animé des mêmes mouvements.

La chose peut paraître d'autant plus surprenante que les colonies d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais ont chacune une mortalité spéciale, différant notablement de la française, et le plus souvent très inférieure. Ainsi qu'on peut s'en convaincre par le tableau que nous avons dressé, les nouveau-nés espagnols sont très résistants durant toute la première année, moins cependant que les Italiens, moins que les Maltais. Examinons les totaux des douze premiers mois; sur 100 enfants nés vivants les Espagnols n'en perdraient que 11, les Italiens et les Maltais que 8 ou 9. Ces races, en même temps qu'elles témoignent de leur grande vitalité par leurs nombreuses naissances, font preuve aussi d'une grande résistance aux épreuves de l'acclimatement par leur faible mortalité infantile. Cette dernière est même si faible que le doute est permis sur la sincérité des statistiques officielles; il s'agit ici, qu'on ne l'oublie pas, d'un classement des naissances et des décès entre les diverses nationalités : ce classement est-il toujours facile ! Nous ne le croyons pas, aussi ne présentons-nous ces conclusions que sous toute réserve. Nous estimons cependant que dans leur ensemble elles ne s'éloignent guère de la vérité surtout en ce qui concerne les groupes les plus nombreux : les Français, les Naturalisés et les Espagnols.

* * *

Contingent de chaque groupe d'âge. — Le nombre annuel des naissances correspondant à peu près

exactement au chiffre des enfants de 0 à 1 an, existant en Algérie, il était possible de préciser la mortalité particulière de ce premier groupe d'âge ; quand il s'agit des autres, cette recherche ne peut même pas être tentée, attendu que l'on ne connaît pas la répartition de la population par âge.

Il ne nous reste dès lors que la faculté de comparer les décès de chaque groupe d'âge avec l'ensemble des décès de toute la population. En effectuant cette comparaison, nous ne déterminons pas la mortalité de chaque âge, nous fixons seulement la part qui revient à chaque groupe dans le tribut payé à la mort. Qu'on veuille bien se rappeler qu'il s'agit d'une population coloniale qui contient une proportion anormale d'adultes dans l'élément civil et dans l'élément militaire, que cette population a une forte natalité. Si l'on oubliait ces données de la statistique, on risquerait de mal interpréter les résultats obtenus.

Nous avons divisé les divers groupes d'âges en cinq classes, afin de rendre la comparaison possible avec les données que nous possédions sur la France, l'Espagne et l'Italie. Le premier comprend la première enfance de 0 à 5 ans, le second la seconde enfance et l'adolescence de 5 à 20, le troisième la virilité de 20 à 50, le quatrième l'âge mur de 50 à 70, et le cinquième la vieillesse au-delà de 70 ans.

Pendant les cinq premières années de l'existence, le contingent mortuaire est de 36,1 pour l'Algérie. Proportion assez forte, plus élevée que celle de la France qui était en 1876 de 29,30, mais singulièrement plus basse que celle de l'Espagne 48,1 et celle de l'Italie 47,5. La supériorité de la moyenne algérienne sur la métropolitaine s'explique par l'abondante natalité des Algériens,

Mortalité moyenne de chaque groupe d'âge sur un total de 100 décès en France, Espagne et Italie (1865-76) et en Algérie (1894-1903)

GROUPES D'AGE	FRANCE		ESPAGNE		ITALIE		ALGÉRIE	
De 0 à 1 an.....	18.79	29.30	22.9	48.1	26.4	47.5	21.2	36.1
1 à 5 ans.....	10.51		25.2		21.1		14.9	
5 à 10 —	2.98	7.23	3.7	8.1	4.6	8.9	3.1	7.3
10 à 20 —	4.25		4.4		4.3		4.2	
20 à 30 —	7.30	20.60	18.4		16.3		9.7	27.9
30 à 40 —	6.40						8.9	
40 à 50 —	6.90						9.3	
50 à 60 —	8 83	21.58	15.9		15.4		8.9	17.9
60 à 70 —	12.75						9.0	
70 à 80 —	14.50	21.29	9.5		11.9		7.2	10.64
80 à 90 —	6.21						3.0	
90 à 100 —	0.57						0.4	
Plus de 100 ans.....	0.01						0.04	

comparée à la natalité française, comme son infériorité par rapport à l'Espagne et à l'Italie tient à ce que ces deux pays ont une natalité supérieure à la sienne.

De 5 à 20 ans, on meurt généralement fort peu ; c'est à cet âge que la vitalité des individus triomphe le mieux des maladies. Les jeunes Algériens résistent aussi bien que les Français (7,3 au lieu de 7,23), mais beaucoup mieux que les Espagnols (8,1) et surtout que les Italiens (8,9).

Jusqu'à 20 ans, les moyennes témoignent de ce fait que la population algérienne a une mortalité qui tantôt tient le milieu entre celles des deux grands groupes français et étranger ayant servi à la former, tantôt ne diffère pas très sensiblement d'elles. De 20 à 50, tout change, il y a aggravation apparente et peu naturelle. Ce serait à l'époque de leur virilité, dans la pleine force de l'âge, que la mort frapperait les hommes. Tandis que la moyenne mortuaire française de ce grouge d'âge n'est que de 20,60, qu'elle s'abaisse chez les Espagnols à 18,4, chez les Italiens à 16,3, elle s'élève en Algérie à 27,9. Voilà une différence nettement marquée ? — Nous ne cesserons de le répéter, la population algérienne, comme toute population coloniale, contient une proportion anormale d'adultes ; de plus la France entretient dans sa colonie une armée de 30 à 35,000 soldats, dont les décès s'ajoutent aux décès de la population civile de ce groupe, et l'enflent considérablement. Et puis tous ces chiffres n'expriment qu'une relation, la relation qui existe entre les décès d'un âge et ceux de tous les autres ; il suffira donc qu'un âge ait un contingent très fort de décès pour que la part qui reviendra aux autres âges dans l'ensemble paraisse plus faible. C'est ainsi que, entre 20 et 50 ans, le tribut de l'Espagne n'est que

de 18,4, celui de l'Italie de 16,3, alors que celui de la France monte à 20,60. Pourtant il ne meurt proportionnellement pas plus d'hommes et de femmes de cet âge dans notre pays que dans les pays étrangers, mais il paraît en mourir davantage parce que dans ces derniers il y a plus de décès d'enfants. — Quoique relative, la proportion observée en Algérie est, reconnaissons-le, plus forte que dans les pays européens.

Pour les deux dernières classes, on revient à des proportions plus normales, l'Algérie se place entre la France et les pays étrangers ; de 70 à 100 ans, elle est moins bien partagée que la France et que l'Italie. On y enregistrerait peu de décès de vieillards, ce qui tendrait à prouver que la durée de la vie y est moins longue qu'ailleurs. Cependant, n'est-ce pas Sénèque qui chez les anciens disait que dans l'Afrique du Nord on ne mourait que de vieillesse ? M. Bertherand n'a-t-il pas essayé dans un opuscule sur la longévité en Algérie, de soutenir une thèse analogue ? Mais ces deux auteurs parlaient de la population totale indigène, et il serait imprudent après soixante-quinze ans de conquête de compter trouver beaucoup de centenaires ou même d'octogénaires parmi les Algériens européens.

Mortalité par saison. — Dans tous les pays, les saisons exercent sur la mortalité une influence effective. Règle générale, une chaleur excessive ou un froid rigoureux, étant défavorables à la santé de l'homme, ont pour conséquence une recrudescence dans les décès ; aussi constate-t-on dans les pays froids le maximum de mortalité durant les mois d'hiver, et dans les pays

chauds le même maximum pendant les mois d'été. En Suède et Norvège, janvier, février et mars sont les mois qui comptent le plus grand nombre de morts, août et septembre en ont le moins. En Italie, la proportion est renversée ; avril, mai et juillet ont un coefficient très faible. Dans les pays tempérés, où entre la saison chaude et la saison froide les oscillations de température n'ont pas une amplitude excessive, les variations dans les pertes subies par la population n'ont plus la même intensité ; la moyenne mensuelle des décès est plus régulière, quoique cependant quelques mois soient particulièrement favorisés et que l'influence climatérique sur la santé humaine s'y traduise par la présence de deux minima et celle de deux maxima, — deux minima au printemps et en automne, deux maxima en hiver et en été.

Le climat algérien, quoique tempéré, diffère néanmoins de celui de la France et des autres régions européennes situées dans ce que l'on est convenu d'appeler la zone tempérée. La régularité des saisons n'y est plus la même ; à peine si l'on peut y distinguer l'automne de l'été, le printemps de l'hiver. En réalité, il n'y a que deux saisons bien tranchées : l'une d'octobre à mai ou juin, c'est la saison humide et relativement fraîche, l'autre de mai à octobre, c'est la saison sèche et franchement chaude. Dans ces deux parties de l'année, on subit de brusques sautes de température selon que les vents soufflent du nord ou du sud ; dans toutes deux aussi, les différences dans l'humidité de l'air changent subitement, notamment quand s'élève le vent du désert, le sirocco. Le climat de l'Algérie est fait de contrastes et ces contrastes ont sur la vie végétale et la vie animale des effets profonds. Voyez les plantes : elles sont vertes, droites,

pleines de sève ; que subitement le vent du sud roule en rafales, les voilà qui courbent leurs feuilles, se fanent et se desséchent. Comment les animaux et les hommes, eux qui ont une sensibilité plus grande encore, n'éprouveraient-ils pas quelques malaises de ces changements si subits et si grands, et dans la température, et dans le degré hygrométrique de l'atmosphère ? Comment ne subiraient-ils pas surtout l'influence des deux saisons algériennes si dissemblables, de cet hiver sans froidure mais si humide et pluvieux, et de cet été sans pluies mais aux brumes chaudes et persistantes et aux grands coups de sirocco ?

L'exemple de l'Italie et de l'Espagne, dont quelques parties sont à la même latitude que les grandes villes algériennes du littoral et sur lesquelles s'exercent les mêmes effets climatériques, était là pour nous faire présumer que la mortalité en général et celle des Européens notamment devaient être affectées par les grandes chaleurs de l'été africain ; que le maximum de décès devait se produire vers les mois d'août et de septembre, et que les nouveaux immigrants y seraient plus sensibles à cette climature spéciale et à ses effets meurtriers que les Algériens fixés depuis plusieurs années dans la colonie.

Dès les premières années de la conquête, les fortes chaleurs de juillet et d'août éprouvèrent le corps d'occupation français. En 1832 surtout, sous le commandement de Berthezène, la situation sanitaire des troupes empira tellement à cette époque de l'année, qu'un tiers et même un quart à peine des soldats restèrent valides et en état de porter les armes ; cependant les cas de décès ne furent pas en proportion avec la fréquence des maladies. Dès lors ce fut « un fait de connaissance vul-

gaire que la saison des chaleurs est la plus difficile à supporter, celle en conséquence durant laquelle sévissent avec le plus d'intensité les maladies d'origine paludéenne. » Le docteur Ricoux avait essayé de préciser par des chiffres cette recrudescence, mais les statistiques dont il a fait usage sont celles de Philippeville ; elles n'ont, il est le premier à le reconnaître, qu'une valeur relative, étant purement locales. D'après lui, la mortalité mensuelle était la suivante : sur 10,000 décès on comptait en :

Janvier.....	795	Juillet.....	1.060
Février.....	714	Août.....	1.147
Mars.....	761	Septembre.....	853
Avril.....	588	Octobre.....	1.060
Mai.....	594	Novembre.....	940
Juin.....	714	Décembre.....	750

Et il ajoutait : « Le minimum de la léthalité est donc au mois d'avril, l'augmentation est peu sensible dans les deux mois suivants ; puis en juillet et en août, accroissement considérable qui se maintient à peu près au même point en octobre, après une légère rémission en septembre. Enfin, la mortalité commence à décroître assez régulièrement jusqu'au mois d'avril choisi pour point de départ. Les mois de juillet et d'août sont les plus meurtriers ; après eux viennent septembre, octobre et novembre : les influences saisonnières estivale et automnale sont sensibles, alors que l'hiver et le printemps, au contraire, jouissent auprès d'elles d'une grande bénignité ».

Les statistiques officielles de démographie, publiées par le Gouvernement général, ne contiennent aucun tableau de répartition des décès par mois. Il eût été

cependant facile d'en dresser un. Mais nous possédons depuis 1894 jusqu'en 1901 les relevés mensuels des admissions de malades dans les divers hôpitaux civils et militaires de la colonie, et ceux des sorties et des décès. Après 1901, l'administration a distingué entre les établissements hospitaliers qui dépendent de l'autorité militaire et ceux qui sont sous l'autorité civile ; la méthode de classement a aussi changé, et la comparaison devient difficile. Il est préférable de s'en tenir à la période de 1894 à 1901. Notons en passant que ces documents ont un caractère de précision et de vérité qui ne peut être mis en doute, et qu'en ajoutant aux chiffres des décès ceux des admissions et des guérisons, ils permettent non seulement de mesurer le degré de la mortalité par mois mais aussi celui de la morbidité par saison.

Tableau indiquant le nombre des entrées, des guérisons et des décès dans les hôpitaux de la Colonie de 1894 à 1901

	ADMISSIONS		GUÉRISONS		DÉCÈS	
Janvier	32.600		29.350		2.114	
Février	28.623	**92.748**	27.164	**85.740**	1.864	**5.856**
Mars	31.525		29.226		1.878	
Avril	29.350		27.901		1.708	
Mai	30.219	**89.835**	29.155	**84.902**	1.654	**5.006**
Juin.....	30.166		27.846		1.644	
Juillet	37.895		32.604		2.037	
Août	42.726	**123.334**	37.871	**108.410**	2.168	**6.342**
Septembre..	42.713		38.935		2.137	
Octobre....	44.661		41.655		2.424	
Novembre..	37.891	**117.118**	34.365	**108.231**	2.452	**7.237**
Décembre..	34.666		32.206		2.351	

Etudions séparément les données de chaque tableau.

Le nombre des admissions passe de 28,623, minimum obtenu au mois de février, à 44,661, maximum atteint au mois d'octobre. Toutefois, il est peu probable que février ait le privilège de voir se déclarer le moins de maladies, c'est un mois encore trop pluvieux ; mais il n'est que de 28 jours. Pour savoir exactement quel serait le nombre d'admissions qu'on enregistrerait dans un mois normal à cette époque, il faudrait le porter à 30 jours. A notre avis, le minimum de morbidité se produit en avril, le mois le plus sain ; le maximum est atteint en octobre ; c'est en effet à cette époque, aux premières pluies d'hiver que sévit le paludisme et que se déclarent les fièvres typhoïdes et autres. Entre ces deux extrêmes se placent les autres mois ; d'octobre à avril, une régression continue, interrompue seulement par une chute brusque en février ; d'avril en octobre, une progression d'abord à peine marquée en mai et juin, puis très accentuée en juillet, août et septembre. Ainsi les maladies se déclarent plus particulièrement pendant l'été ; elles sont encore très nombreuses en automne, puis diminuent en hiver et au printemps.

Les sorties des hôpitaux suivent un mouvement parallèle, et le fait est si naturel, que nous n'y insisterions pas si cependant ce parallélisme ne laissait apparaître quelquefois, entre ces deux phénomènes si intimement liés l'un à l'autre, certaines divergences peu sensibles. Ainsi le nombre des guérisons se rapproche le plus de celui des admissions (1,000) au mois de mai, signe indéniable du peu de gravité des maladies contractées dans ce mois ou le mois précédent. En août au contraire, l'écart entre ces deux nombres atteint près

de 5,000, preuve que les affections sont plus pernicieuses et d'une guérison difficile.

La colonne des décès mérite plus d'attention. D'après la proportion des décès survenus en ces sept années dans les établissements hospitaliers, les mois se classeraient dans l'ordre suivant : juin, mai, avril, — février, mars, janvier, — septembre, août, juillet, — décembre, octobre et novembre. De cette classification en apparence confuse, il ressort que si, dans une même saison, les mois ne se placent pas à leur rang naturel et chronologique, du moins ils ne chevauchent pas d'une saison à une autre ; ce sont les mois d'automne et non ceux d'été qui fournissent la plus grande quantité de décès. Les maladies se déclarent surtout pendant la période estivale, de là les nombreuses admissions à l'hôpital pendant l'été et dans le mois d'octobre qui suit ; les décès ne se produisent que plus tard. C'est en novembre que la mortalité est la plus forte (2,452 décès contre 2,424 en octobre) ; le corps humain anémié supporte moins aisément les atteintes de la maladie. C'est la saison automnale qui par suite est la plus dangereuse. Durant l'hiver et le printemps, les germes morbides s'atténuent. Février a moins de décès que janvier, mars en aurait moins que février si ce dernier avait la même durée ; et la mortalité décroît encore en avril, puis en mai et enfin en juin. Somme toute, sur 100 habitants décédés, l'Algérie en perdrait 24 en hiver, 20 au printemps, 26 en été et 30 en automne ; ou, si l'on veut, 44 de janvier à juillet, 56 de juillet à janvier.

Nous n'avons pu citer que les chiffres de décès des hôpitaux et calculer le contingent mortuaire de chaque mois d'après ces données. Aussi ne peut-on comparer ces résultats à ceux que l'on a obtenus pour l'ensemble

des décès de la population française et italienne, qu'en faisant toutes les réserves nécessaires. Cette comparaison cependant est fort curieuse. En Italie et en France on a deux maxima et deux minima : les deux minima sont obtenus en automne et au printemps, celui du printemps étant toujours plus faible que celui d'automne et plus faible aussi en Italie qu'en France ; les deux maxima correspondant au contraire à l'hiver et à l'été, mais, les froids de l'hiver étant moins rigoureux au delà des Alpes qu'en deçà et les chaleurs beaucoup plus fortes au contraire, le maximum de l'hiver en Italie reste inférieur à celui de la France, tandis que le maximum de l'été lui est bien supérieur. En Algérie le graphique montre clairement que cette double oscillation annuelle n'existe plus : on est en présence d'une progression régulière de la mortalité de juin à novembre, puis d'une régression presque aussi régulière de novembre à juin. Et cette courbe de la mortalité est conforme aux déductions *a priori* que l'étude du climat pouvait suggérer : un seul maximum à la fin de la période des chaleurs, un seul minimum à la fin de la période des fraîcheurs.

* * *

Mortalité par nationalité. — Dans quelle mesure chaque nationalité contribue-t-elle à cette mortalité générale ? Quels sont les peuples qui proportionnellement ont le moins de décès en Algérie ? Comment surtout se comporte l'élément national ? Toutes questions sur lesquelles les travaux du docteur Ricoux n'avaient pas apporté de grands éclaircissements et dont on cherchait la solution dans les théories ou les systèmes plus que dans les statistiques et les faits.

* * *

Mortalité des Français. — En 1880, époque à laquelle parut le livre de ce médecin, il y avait longtemps déjà qu'on était fixé sur la valeur des paradoxes comme celui du général Duvivier : « Les cimetières sont les seules colonies toujours croissantes de l'Algérie ». On savait que la mortalité des Français, quoique plus élevée que dans la Métropole, ne légitimait plus les craintes d'antan. L'ouvrage du docteur Ricoux avait eu le mérite de rejeter dans le domaine des choses passées les affirmations sans preuve et sans fondement de quelques individus chagrins.

Calculée pour plusieurs périodes, cette mortalité française s'était constamment abaissée :

1853-1856	46.3	0/0
1865	34.5	
1867-1872	34.6	
1872	33	
1873-1876	26.77	
1876	24.7	

En vingt années, elle avait donc diminué de moitié, et le taux auquel elle était descendue en 1876 n'était pas plus élevé que celui de la mortalité française à la même époque. Tout bien considéré cependant et même en admettant que l'année ait été une année exceptionnellement favorisée, cette moyenne 24,7 nous paraît trop faible, d'autant qu'en refaisant les calculs et en éliminant les décès militaires, nous arrivons à 30 0/0.

Dans la période la plus récente que nous avons personnellement étudiée, cette moyenne se maintient durant quinze ans aux environs de 30, avec des oscillations peu étendues. Le caractère le plus saillant de cette époque,

c'est que la moyenne de la mortalité française détermine la moyenne générale de tous les Européens ; elle ne lui est supérieure ou inférieure suivant les cas que de quelques unités. Ce parallélisme trouve sa raison naturelle dans la composition du peuple algérien, formé pour la moitié d'éléments français ; les Français étant les plus nombreux, les mouvements démographiques de la population européenne doivent être plus semblables à ceux de ce peuple qu'à ceux des étrangers.

Un autre trait des mieux marqués par le tableau est la forte diminution de cette mortalité après 1891. Comme ce fléchissement a coïncidé d'une part avec l'application de la loi de 1889, d'autre part avec la confusion des décès militaires avec les décès civils, on pourrait croire qu'il y a entre ces phénomènes une relation de cause à effet. Mais la confusion n'a eu certainement qu'une part peu appréciable dans cette régression ; car les calculs, faits sur les années précédentes, démontrent que, même si l'on compte dans le nombre des décès des Français ceux des militaires et dans la masse de nos nationaux l'armée, on arrive à des moyennes semblables. Reconnaissons au demeurant que, dans des années de paix, l'armée, composée d'adultes, n'aura que peu de décès quelles que soient les épreuves de l'acclimatement, et que la présence d'un corps d'armée de 30 ou 35,000 Français et Européens aura pour conséquence de diminuer la moyenne générale et surtout la moyenne nationale.

Quant à l'infiltration des éléments étrangers depuis 1889, elle se poursuit rapidement ; elle aussi, n'apportant encore que des éléments adultes, tendrait de même à abaisser cette moyenne. Mais ces naturalisés se marient de bonne heure ; ils ont en général de nom-

breux enfants, leur mortalité ne peut qu'être élevée. On en était réduit aux hypothèses à ce sujet quand les statistiques de l'Etat-Civil ont enfin distingué les décès par nationalité, comme elles l'ont fait pour les mariages et pour les naissances, et il faut renoncer à l'idée d'attribuer à l'entrée des naturalisés dans les rangs français ce recul de la mortalité. Sans doute, on en est réduit, puisque le dénombrement a précédé l'introduction dans les statistiques de ces divisions nouvelles, à se servir de bases approximatives ; on en est réduit à augmenter de 5,000 unités par an la masse des naturalisés, afin de fixer le nombre des individus de ce groupe. En procédant de la sorte, on arrive à une moyenne mortuaire de 23 0/0 pour 1903 et à une autre de 30 pour 1904, moyennes supérieures à celle des Français.

Quelles sont donc les causes réelles de ce fléchissement ? Il en est deux d'ordre différent ; une raison démographique d'abord, et c'est la faiblesse de la natalité française algérienne ; une sociale et c'est le progrès constant des sciences médicales et la diffusion des secours médicaux dans la colonie.

La faiblesse de la natalité a toujours pour effet chez un peuple la diminution de la mortalité ; car on sait que l'enfance est un des âges les plus critiques. Plus dense sera le groupe du premier âge, plus souvent la mort le visitera, et la mortalité grandira en proportion. Le contraire se produira si la natalité est faible. Or, l'étude des naissances nous a montré que leur nombre se maintenait stationnaire malgré l'accroissement de la population et que chez les Français il se rapprochait de plus en plus de celui auquel on arrive dans la Métropole.

Mais il est indéniable que les progrès de l'hygiène moderne et les découvertes de la médecine sont aussi

Mortalité annuelle par nationalité

ANNÉES	MORTALITÉ FRANÇAISE		MORTALITÉ GÉNÉRALE	
1876.....	5.156 (1)	32.6	9.785	30
1877.....	5.632		10.385	
1878.....	5.734		10.507	
1879.....	5.275		10 366	
1880.....	6.088		12.184	
1881..	5.872	29.4	12.344	31
1882.....	6.214		12.736	
1883.....	5.936		12.065	
1884.....	6.318		12.123	
1885.....	6.505		12.286	
1886.....	6.618	29.6	13.342	28
1887.....	7.087		14.076	
1888.....	8.045		15.567	
1889.....	8.213		16.188	
1890.....	8.150		15.428	
1891.....	8.360 (2)	30.8	15.594	29
1892.....	7.983		14.178	
1893.....	7.732		14.531	
1894.....	7.790		13.733	
1895.....	7.637		13.592	
1896	7.350	23	12.494	21
1897.....	6.912		11.805	
1898.....	7.126		12.130	
1899.....	7.974		13.427	
1900.....	7.847		13.361	
1901.....	7.869	19	13.125	21
1902.....	8.220		12.919	

(1) De 1876 à 1890, on a pu défalquer des décès civils les décès militaires, mais on a défalqué aussi l'armée de la population en général.

(2) En 1891, le départ entre ces décès n'a pu être fait; aussi tous les chiffres qui suivent celui de 1891 jusqu'à 1902 contiennent les décès militaires; mais on a tenu compte, pour obtenir la proportion, du contingent militaire.

un des facteurs les plus puissants de cet heureux résultat. Le fléchissement de la mortalité est un fait général que l'on peut observer dans l'Europe entière et chez toutes les nations civilisées. Quoiqu'il soit de bon ton de railler les médecins et la médecine, les statistiques démographiques sont là pour les venger de ces sarcasmes qui sont inspirés par la mode plus que par des convictions sincères. En Algérie et dans les pays chauds, ces secours médicaux ont permis de combattre bien des affections endémiques et d'arrêter les grandes épidémies. Hier encore, le choléra et la peste ravageaient périodiquement la colonie ; depuis près de quarante ans, l'Algérie en a été indemne. Demain verra peut-être la victoire de la science sur la fièvre, un des fléaux africains les plus insinuants et les plus redoutables. Or ces conquêtes de la science médicale ont profité surtout à la colonie française plus aisée, moins réfractaire aux conseils hygiéniques et aux prescriptions des médecins.

D'autres causes n'ont-elles pas agi dans le même sens ? Il serait téméraire de le contester. Mais nous ne saurions leur reconnaître la même importance qu'à celles que nous avons déjà indiquées. Ainsi, la mortalité algérienne a commencé à décroître vers 1890. N'était-ce pas aussi le moment où l'aisance a été développée dans la colonie par les produits du vignoble ! De plus, quels avaient été les émigrants qu'avait attirés dans la colonie la plantation de ce vignoble ? La plupart étaient originaires des départements méridionaux de la France, c'est-à-dire de ceux qui les premiers avaient été envahis par le phylloxéra et dont le climat était si semblable à celui de l'Algérie. Peut-être ces viticulteurs furent-ils éprouvés les premières années, mais riches pour la plupart, ils devaient, soit à cause de leur plus grande aisance,

soit à cause de leurs origines méridionales, résister beaucoup plus que des colons pauvres ou des colons venus des départements du nord de la France.

De nos jours, la majorité des Français qui entrent dans la composition du peuple algérien sont nés dans la colonie. Ceux qui sont originaires de France disparaissent peu à peu, et les immigrants nouveaux ne forment qu'une partie de plus en plus faible du groupe français. Ces Algériens sont déjà en partie acclimatés; quoique certains écrivains parlent de la dégénérescence de la race, il ne semble pas, à voir comment se comportent ces descendants des anciennes familles françaises, qu'ils résistent moins bien au climat algérien que leurs parents, ils ont acquis au contraire une plus grande endurance. Les Français d'Algérie sont parfois aussi de sang très mêlé ; en étudiant les mariages croisés, nous avons montré combien général et combien rapide était ce croisement des races latines. Or la race française a bénéficié par là de l'immunité à peu près complète dont jouissaient les éléments italiens, maltais, espagnols, d'autant qu'elle a fourni surtout les époux et les autres races les épouses, et que, d'après certaine théorie médicale les qualités passives de résistance au climat se transmettent par les femmes. S'étonnera-t-on dès lors de la décroissance de la mortalité française ?

* * *

Mortalité espagnole. — La mortalité des Espagnols n'a jamais subi les variations excessives qu'a éprouvées celle des Français. Le docteur Ricoux le constatait pour la période antérieure à 1876 et pour cette année-là. Les moyennes auxquelles il était arrivé dans les calculs étaient les suivantes :

1853 à 1856..... ..	30.0
1865.....	28.2
1867 à 1872.	35.5
1872.....	33.2
1873 à 1876.....	27.85
1876.....	28.94

A part la période 1867-72, où cette moyenne s'éleva à 35,5, elle se maintint donc aux environs de 29 qui était vers la même époque la moyenne de la mortalité espagnole dans la péninsule.

L'Espagnol trouvait d'ailleurs dans l'Afrique du Nord des conditions d'existence semblables à celles qu'il avait dans la patrie. Ne jouissait-il pas du même climat ? Dans ses provinces du sud, l'Espagne a des régions dont la latitude est plus méridionale que certaines parties des départements d'Alger et d'Oran ; la température y est plus élevée que le long du littoral algérien. Voire sur les hauts plateaux castillans, pendant trois mois d'été, il fait selon le dicton bien connu une chaleur d'enfer. Même structure géographique du Maghreb et de l'Ibérie ; de hauts plateaux à l'intérieur avec une végétation steppienne et quelquefois l'aridité du désert, et sur le pourtour de fertiles plaines à proximité de la mer. Les deux pays sont soumis également au régime des vents d'ouest pendant l'hiver et à celui des vents d'est durant l'été ; de là une période de sécheresse estivale qui succède à une période d'humidité hivernale. Mêmes cultures hâtives, mêmes procédés de culture par irrigation, même élevage de moutons transhumans. Enfin qui ne sait que le peuple espagnol est métissé de berbère et d'arabe ; cette origine seule expliquerait son immunité à l'égard du climat africain.

Mortalité annuelle par nationalité

ANNÉES	ESPAGNOLS		ITALIENS		MALTAIS	
1876..	2.821	30.4	818	31.7	373	26.2
1877..	3.011		785		407	
1878..	2.872		808		569	
1879..	3.023		794		399	
1880..	3.864		905		412	
1881..	3.330	29.1	951	28	438	27.7
1882..	3.738		1.009		458	
1883..	3.839		1.040		406	
1884..	4.810		1.112		468	
1885..	4.150		1.305		455	
1886..	4.105	28.4	1.326	29.8	479	30.8
1887..	4.269		1.315		497	
1888..	4.560		1.182		447	
1889..	4.785		1.191		704	
1890..	4.714		1.219		394	
1891..	4.872	32	1 106	28.2	480	32.6
1892..	4.210		999		347	
1893..	4.377		1.124		378	
1894..	4.306		906		332	
1895..	4.098		1.084		412	
1896..	3.353	21.2	945	26.5	356	27.7
1897..	3.395		841		267	
1898..	3.499		879		296	
1899..	3.854		976		305	
1900..	3.818		1.009		387	
1901..	3.743	24.1	881	22.7	341	»
1902..	3.183		869		272	
1903..	2.336 (?)		668 (?)		189 (?)	

Et puis, il faut bien le dire, les chances d'erreur diminuent dans les statistiques algériennes lorsque l'on passe des chiffres concernant les Français à ceux s'appliquant aux étrangers ; pour eux, aucune confusion n'est possible. On connaît exactement par le dénombrement le total de cette population, et par l'Etat-Civil l'ensemble de ses décès. Il n'en est pas de même, nous l'avons démontré pour les Français. Rien d'étonnant dès lors à ce que les résultats obtenus pour eux soient plus normaux.

Au cours de la période 1876-1903, cette mortalité est demeurée assez régulière : jusqu'en 1891, elle a oscillé entre 28,4 en 1886 et 32 en 1891, chiffres extrêmes. Pas plus que pour la période antérieure elle ne s'éloignait sensiblement de la moyenne 29,1 de l'Espagne (1865-1883). Mais à partir de 1891, les décès espagnols sont moins nombreux, on tombe à une moyenne de 21,2 pour 1896 qui est une année ordinaire, et à une autre de 24,1 pour 1901 qui est une année moins favorisée.

Pour expliquer cette régression, en somme assez inattendue, les raisons ne manquent pas, mais il est malaisé de mesurer exactement leur valeur. Ne serait-ce par exemple que celles que nous indiquions pour les Français : les progrès de la médecine et une plus grande aisance ? Bien certainement, les médecins de colonisation, multipliés à travers les nouveaux centres algériens, soignent toujours avec dévouement, souvent avec succès, les familles espagnoles encore trop ignorantes des règles de l'hygiène. Que de fois cependant, dans des villages aux portes d'Alger ou même dans des quartiers de cette ville, ne se sont-ils pas heurtés aux superstitions grossières et aux préventions ridicules des nouveaux débarqués ! Ils parviennent malaisément à les vacciner et

à substituer aux remèdes empiriques que leur ordonnent quelques vieilles femmes des remèdes plus efficaces et plus énergiques.

Beaucoup de familles espagnoles ont acquis dans l'hospitalière Algérie une véritable aisance ; quelques-unes même ont édifié des fortunes. Or, avec l'aisance, elles se nourrissent mieux, elles se logent plus confortablement, et, l'exemple des Français aidant, elles soignent mieux leurs enfants. Mais au fur et à mesure qu'elles s'élèvent à une situation plus aisée, elles sont remplacées dans les bas fonds de la misère par des affamés venus d'Espagne ; ne voit-on pas débarquer tous les jours de longues théories d'hommes et de femmes vêtues misérablement? Ceux-là offrent encore à la mort une proie facile, encombrent nos hôpitaux, et enflent la mortalité espagnole, qui serait plus faible encore qu'elle nous paraît être.

Dans cette mortalité espagnole, il convient de ne jamais séparer l'homme de la terre. De tous temps, les Espagnols ont été les collaborateurs les plus utiles de la colonisation agricole française ; pour la plupart, ils s'adonnent à l'agriculture qui comme défricheurs, qui comme valets de ferme, qui comme métayers, fermiers ou propriétaires. La difficulté de leur labeur quotidien n'a d'égale que leur énergique opiniâtreté ; résistants à la fatigue, ayant peu de besoins, ils trouvent à s'employer facilement et se contentent de peu pour vivre. La vie assurée en Algérie leur paraît si préférable à la vie incertaine en Espagne que beaucoup s'établissent à demeure, achètent un lopin de terre, y vivent et y élèvent une famille. Mais ce sol qu'ils fécondent de leur travail, cette terre qu'ils remuent profondément et assainissent, se retourne contre eux ; elle engendre les

fièvres qui tordent les membres et abattent les courages. Aussi la mortalité des Espagnols est surtout en rapport avec les grands remuements de terre en Afrique ou avec les retours offensifs du telluro-paludisme. C'est à l'arrêt des grands travaux publics dans la colonie, à partir de 1891, que nous attribuons en partie la moindre mortalité de cette colonie depuis cette époque; la coïncidence est remarquable.

Des relations qui existent entre cette mortalité et la terre algérienne, nous avons une autre preuve dans les résultats de 1904. Ainsi que nous l'avons dit, cette année a été marquée, à la suite de fortes pluies tardives, d'une recrudescence de fièvre paludéenne. Notamment la province d'Oran, où ces pluies avaient été abondantes, a vu s'accroître dans des proportions inusitées le chiffre de ses décès annuels. Bien que toutes les colonies européennes aient été frappées, ce sont les Espagnols qui ont été les plus atteints parce que, plus que tous les autres, ils vivent du travail de la terre. L'Etat-Civil a compté pour l'Algérie entière comme décès masculins espagnols 1,200 en 1903 et 2,008 en 1904, près de la moitié plus; et comme décès féminins de cette même colonie 624 en 1903 et 1,104 en 1904, même proportion. Or la statistique médicale de ces deux années dans les arrondissements de l'Oranie, où la majorité de la population est d'origine espagnole, fournit sur les cas de fièvre paludéenne les chiffres suivants :

	1903	1904
Oran	66	493
Mascara	14	141
Mostaganem	28	299
Sidi-bel-Abbès	37	404
Tlemcen	37	166

Ainsi est confirmée cette relation intime entre la terre algérienne et la mortalité espagnole. L'Espagnol vit bien de cette terre qu'il a fécondée, mais aussi il en meurt.

Mortalité des Italiens. — Pas plus que celle des Espagnols, la mortalité des Italiens en Algérie n'a provoqué de sérieuses appréhensions. Non seulement elle ne s'est jamais aggravée, mais elle fut dans certaines années au-dessous de la moyenne de l'Italie. Voici en effet les chiffres du docteur Ricoux :

1853 à 1856	30.0
1865	31.6
1867-72	28.5
1872.....	21.6
1873-76	28.93
1876	30.08

Ce n'est qu'en 1872 qu'on enregistre une chute brusque et forte ; est-elle réelle ? N'y a-t-il pas là une simple apparence ? L'année 1872 n'est pas une année normale. A peine si l'insurrection indigène venait d'être domptée ! la colonie italienne n'avait vraisemblablement pas reçu durant la belle saison le contingent de pêcheurs qui y font la campagne de pêche ; peut-être même quelques familles quittèrent-elles momentanément la colonie pour revenir quand les troubles furent apaisés ! Pour toutes ces raisons, il est difficile de tenir cette année pour une année ordinaire ; on ne peut au contraire qu'être frappé du maintien de cette mortalité italienne à 29 ou 30 p. 1,000, et on en sera d'autant plus vivement frappé, que

cette moyenne concorde avec celle donnée par Levasseur pour l'Italie entière et pour la période 1865-1883 (29,1). De cette concordance qui ne voit les raisons ? Est-il utile, puisque nous l'avons fait pour l'Espagne, d'insister sur l'analogie qui existe entre le climat italien et le climat algérien, entre les cultures pratiquées sur la rive européenne et la rive africaine, entre les races elles-mêmes, etc. ?

Cependant, mieux que les Espagnols, les Italiens se trouvaient presque immunisés contre le paludisme. L'Italie a connu de tous temps la malaria. Depuis l'époque romaine, les historiens nous apprennent les incessants ravages que ces fièvres commettaient dans les marais pontins, dans la campagne de Rome, dans quelques riches plaines de la Campanie. MM. Martin et Foley avaient déjà signalé la plus grande résistance des immigrants qui habitaient auparavant des régions marécageuses, et ils citaient en particulier le cas des Français originaires de quelques grandes plaines du centre, de la Sologne et de la Brenne, comme plus particulièrement aptes à ne pas contracter ces fièvres. Ne devait-il pas en être ainsi pour une partie des Italiens ? Malgré leur métier pénible de terrassiers ou de mineurs, ils eurent peu de décès dus au paludisme.

Autre considération : les Italiens se sont fixés surtout dans le département de l'Est, plus près de leur patrie ; or le département de Constantine est le plus sain des trois. Et cela compensa les probabilités de maladie et de mort que multipliaient pour cette population son entassement dans des locaux insuffisants, son indigence et les durs labeurs de la vie de terrassier ou de pêcheur.

Ce qu'avait été la mortalité italienne de 1853 à 1876,

elle le resta de 1876 à 1902. Hâtons-nous cependant de dire que, dans ces dix dernières années, elle a suivi le mouvement général de décroissance, constaté chez les autres colonies européennes, et distinguons dans ces vingt-sept ans deux phases : l'une de 1876 à 1891, à mortalité moyenne, régulière, l'autre de 1891 à 1903, à mortalité basse, de plus en plus faible.

Et dès lors, pour les Italiens comme pour les Espagnols, se pose la question de cette régression. La réponse ne peut varier : toujours, il faut mettre en avant l'ascension de cette colonie vers une vie meilleure, plus aisée et plus saine ; toujours la diffusion des secours médicaux et des règles hygiéniques plus sévères, imposées dans les villes aux quartiers sales des banlieues ; toujours l'arrêt des grands travaux publics, toujours enfin l'essaimage des naturalisés italiens.

Notons en effet à propos des Italiens cette conséquence des lois de naturalisation : elle n'est pas limitée à ce groupe, mais elle est mieux marquée chez lui, parce qu'elle a commencé à se faire sentir plus tôt. On sait en effet que pour pouvoir continuer à pêcher sur les côtes algériennes, les Italiens ont été obligés de se faire naturaliser, et on relève de nombreuses naturalisations individuelles de 1881 à 1891 ; plus tard, la loi de 1889 a enlevé chaque année à cette colonie la majorité de ses éléments adultes. Que devait-il fatalement s'ensuivre de ce double prélèvement ? Une diminution de la colonie italienne, mais aussi un fléchissement de sa mortalité. Non pas que les jeunes Italiens ou Italiennes naturalisés, s'ils étaient restés dans cette nationalité, aient considérablement grossi le nombre des décès par eux-mêmes, mais ils auraient pu y contribuer par leurs enfants. La naturalisation enlève aux colonies étran-

gères des adultes résistants sans doute et peu exposés aux chances de mort, et elle devrait, semble-t-il, contribuer à élever le taux de la mortalité de ces groupes puisqu'elle leur laisse ceux que la mort frappe de préférence ; toutefois, par un effet contraire et une sorte de choc en retour, elle ne laisse pas à quelques années de là de diminuer cette même mortalité générale. Car, en prenant à ces colonies leurs individus adultes, elle leur enlève leurs éléments féconds et partant leurs enfants ; de là une diminution de la natalité chez les étrangers, et une diminution correspondante de leur mortalité.

* * *

Mortalité des Maltais. — La colonie maltaise n'est point si différente de l'italienne que, si nous voulions traiter par le détail de sa mortalité spéciale, nous ne soyons obligés de nous répéter. Nous nous contenterons donc de citer quelques chiffres : voici ceux du docteur Ricoux pour la première période 1853-1876.

1853-56	28.22
1865	31.5
1867-72	35.3
1872	30.75
1873-76	26.71
1876	24.6

Nous avons donné plus haut ceux auxquels nous sommes arrivés nous-même pour la seconde période 1876-1902.

La colonie maltaise perd chaque année son individualité ; comme elle n'est plus alimentée par l'immigration et qu'elle est décimée par la loi de naturalisa-

tion française, elle s'affaiblit, s'étiole et déjà, au dénombrement de 1901, l'administration n'a pas estimé utile de recenser à part les Maltais, si bien que pour calculer leur mortalité dans ces dernières années on manque d'un élément essentiel.

* * *

Mortalité des Allemands. — Au dire du docteur Ricoux et de tous les écrivains qui après lui ont écrit sur la démographie algérienne, les Allemands ont toujours eu une mortalité excessive. « Si nous passons aux Allemands, est-il dit dans la démographie figurée, nos chiffres ne sont pas faits pour les relever de l'arrêt qui les condamne à ne pas tenter un établissement durable sur la terre algérienne. Les Allemands se comportent tout à fait à l'inverse des trois peuples dont l'accroissement est si merveilleux, leur mortalité l'emporte toujours sur la natalité ; ils ont en Algérie une natalité moindre et une mortalité plus forte qu'en Europe : on en peut juger par ces chiffres : pour 1,000 naissances ils ont ici 195 décès, tandis qu'en Prusse pour 1,000 décès, les naissances s'élèvent à 1,422.

L'arrêt est-il sans appel ? La mortalité du groupe allemand en Afrique est-elle si élevée que tout espoir soit défendu sur l'avenir de cette race ! Ainsi que pour la natalité, nous avons fait porter notre enquête, non plus sur la colonie allemande entière qui est composée d'une façon si anormale, mais sur un village allemand, la Stidia. Or, plaçons, si l'on veut, en regard les uns des autres, les chiffres annuels des décès et les chiffres annuels des naissances obtenus au cours des vingt dernières années :

Mortalité des Allemands à la Stidia (1880-1899)

	NAISSANCES	DÉCÈS		NAISSANCES	DÉCÈS
1880.....	28	21	1890.....	15	8
1881.....	23	18	1891.....	16	15
1882.....	29	14	1892.....	31	23
1883.....	19	13	1893.....	27	28
1884.....	23	27	1894.....	27	22
1885.....	19	14	1895.....	40	19
1886.....	20	26	1896.....	38	11
1887.....	27	11	1897.....	29	23
1888.....	16	19	1898.....	35	17
1889.....	27	25	1899.....	30	23
10 ans..	231	188	10 ans..	288	189

La simple inspection de ce tableau rassure déjà sur cette prétendue exagération de la mortalité allemande. Non seulement les décès ne l'emportent point sur les naissances, mais durant les deux périodes décennales observées, l'excédent des naissances fait gagner à la population d'abord 43 unités de 1880 à 1889 et 99 de 1890 à 1899. En Algérie les Allemands ont sans doute beaucoup de décès, plus que dans leur pays d'origine, peut-être 35 à 40 pour mille habitants, mais ils ont aussi une surabondance de naissances. Ce sont gens très prolifiques. Et ils compensent largement leurs pertes.

Que d'ailleurs le nombre de ces naissances diminue, et l'on verra fléchir dans les mêmes proportions le chiffre des décès. Il n'est guère de colonie en Algérie chez laquelle ce parallélisme se montre le mieux. Toutes les fois que dans une année viennent au monde de

nombreux nouveau-nés, se creusent dans le cimetière de la Stidia de petites fosses presque en nombre égal pour les recevoir. La mortalité infantile est considérable. Mais cela tient-il, ainsi qu'on l'a dit, ainsi qu'on l'a répété, au défaut d'acclimatement, ou bien au manque de soins hygiéniques intelligents et à l'absence de tout secours médical ? Ceux qui ont visité ce centre ne rejetteront certainement pas comme invraisemblable cette dernière hypothèse.

* * *

De l'acclimatement des Européens et des Français. — Au terme de cette trop longue étude qui cependant reste incomplète puisqu'il n'y est pas question des causes de mort, vu la pénurie des documents que l'on a à sa disposition, quelles conclusions générales se dégagent de tous ces détails et quelles déductions est-on en droit d'en tirer sur l'acclimatement des Européens dans cette Afrique du Nord ?

La mortalité européenne a diminué certainement ; elle a même diminué d'une façon inespérée dans ces quelques dernières années. On serait tenté de se réjouir de cette régression, si l'on ne constatait une régression identique dans la natalité. — Cette mortalité est tombée à un taux moyen, 20 pour 1,000, qui classe le peuple algérien parmi les peuples à mortalité faible. — Les enfants, bien que cet âge paie comme partout ailleurs un tribut très lourd à la mort, ne meurent pas plus ici qu'en France, en Italie, en Espagne au cours de la première année ; si les décès de la seconde année sont plus élevés que dans la Métropole, ils le sont moins qu'en Espagne et en Italie. — Seule la différence

entre les décès du sexe masculin et ceux du sexe féminin reste un des desiderata de la démographie algérienne ; et quoiqu'il ne faille pas pousser un cri d'alarme, comme le fit le docteur Bertillon, ni désespérer pour cela de l'avenir de notre race en Afrique, il est juste de reconnaître que le fait a sa valeur et sa portée.

Est-il permis pourtant de parler de l'acclimatement des Français ? Dernièrement encore, un écrivain de talent évitait d'employer le mot acclimatement et ne se servait que de celui de transformation. Il en donnait les raisons suivantes : « Des hommes politiques peuvent dire en leurs discours, des journalistes en leurs articles : les Français acclimatés en Algérie. Des hommes sérieux ne peuvent pas dire cela. L'acclimatement d'une race est un fait qu'on ne raisonne point ; c'est un fait que l'on constate. Pour les régions intertropicales, on a constaté que les races blanches ne s'acclimatent point. S'il s'agit donc du peuplement français de la Guyane, de l'Indo-Chine, même des Antilles, nous pouvons dire : il est impossible, parce que cette impossibilité a été constatée. Pour des régions comme l'Afrique du Nord, nous ne pouvons dire ni s'il est possible, ni s'il est impossible ; car l'expérience n'est point faite ».

Sans doute l'expérience n'est point complètement faite, et bien téméraire serait celui qui affirmerait, d'après les renseignements recueillis jusqu'à ce jour, que l'acclimatement des Français est chose prouvée, démontrée ; mais bien fou aussi serait celui qui, en présence de faits incontestés et incontestables, ne reconnaîtrait pas qu'en somme la comparaison, établie entre les faits favorables et les faits défavorables, laisse espérer la possibilité de cet acclimatement. Et c'est ce que nous allons essayer de montrer.

Reconnaissons d'abord que le problème ne doit être résolu que par l'observation des faits et celle des faits actuels. Quelques écrivains avaient cru devoir citer l'exemple de Rome : les uns, rappelant les nombreux vestiges de monuments romains que l'on rencontre à chaque pas en Afrique, ont estimé que les Romains avaient peuplé l'Afrique, qu'ils y avaient envoyé des groupes nombreux de colons et que ces colons avaient fait souche dans cette province ; les autres ont soutenu que la domination de Rome avait toujours été précaire en Mauritanie, que la transformation politique et économique de cette région africaine, commencée sous les Carthaginois, s'étaient poursuivie sous les Romains, mais qu'elle a été l'œuvre des autochtones plus que des colons romains. Or, si l'on ne peut pas déterminer l'importance numérique de la colonie romaine en Afrique, pourquoi parler de la puissance de ce soleil africain qui a desséché le sang romain, le sang vandale, qui desséchera le sang de tous les peuples européens ? L'expérience de Rome reste imprécise. L'histoire ne nous apprend donc rien et elle ne pouvait rien nous apprendre ; car les historiens anciens, qui notaient dans leurs moindres détails les faits de guerre ou les révolutions de palais, se préoccupaient fort peu des phénomènes sociaux et économiques.

A cet argument historique, d'autres théoriciens ont substitué l'argument géographique. M. le docteur Ricoux essaie de déterminer *a priori* les limites de la zone *acclimatable*. Il rappelle la loi qu'avait formulée M. Bertillon et qui selon lui aurait été acceptée par tous : « Une migration rapide ne peut constituer une colonie durable et prospère, que si elle a lieu sur une même bande isotherme. Le succès sera d'autant plus compro-

mis, que l'émigration s'éloignera davantage de cette zone pour se porter dans le Sud. » Pour M. le docteur Ricoux, cette zone est limitée au Sud par la ligne isothère 25° : « Cette ligne pénètre en Afrique (ayant passé au nord de Gibraltar pour descendre ensuite dans le détroit) immédiatement au-dessous de la ville d'Oran, passe aux environs de Mascara, au sud du djebel Ouarsenis, pour atteindre Chellala dans la province d'Alger, pénètre dans la province de Constantine, coupe le Hodna, passe au-dessous de Batna, au nord de l'Aurès, pour atteindre Aïn-Beïda et pénétrer en Tunisie au-dessous du 36° parallèle. » Serait-ce vraiment là la limite de la zone acclimatable ? Nous n'insisterons pas sur le tracé assez fantaisiste de cette ligne qui laisse en dehors d'elle une grande partie de la province d'Oran, et tout le Maroc : les données de la climatologie se sont enrichies et précisées depuis l'époque à laquelle écrivait cet auteur ; et aujourd'hui plus personne ne commettrait cette hérésie géographique. Et puis, s'il est admis que la résistance à la chaleur est le premier signe auquel on reconnaît chez l'individu la possibilité de l'acclimatement, il y a chaleur et chaleur ; il y a la chaleur sèche des Hauts-Plateaux ou même de l'intérieur du Tell, et la chaleur humide du littoral. Or, quoique la première soit beaucoup plus forte que la seconde, nul n'ignore que l'homme supporte aisément l'une et est fatigué par l'autre. Par expérience personnelle, nous n'avons pas été incommodés par des températures de 34°, 35°, 36° dans le midi de la France et dans l'intérieur de l'Algérie ; nous avons beaucoup souffert de températures de 28°, 29° et 30° à Alger et sur le littoral africain. Aussi sommes-nous convaincus que la climature des Hauts-Plateaux, malgré ses variations excessives, convient

bien mieux que celle des plaines littorales au peuplement européen, et que, si jamais les centres créés y réussissent, c'est là que seront les réserves de la population française. Est-il bien utile d'insister davantage sur cette détermination théorique et suivant nous fantaisiste d'une zone acclimatable ? L'acclimatement, répèterons-nous après Jean Hess, est un fait que l'on ne raisonne pas, c'est un fait que l'on constate.

Consultons donc les faits ; l'expérience est complexe. Parmi les signes auxquels on reconnaît qu'une race est en voie d'acclimatement dans un pays nouveau, plusieurs sont à retenir :

1° L'excédent des naissances sur les décès,

2° La faible mortalité de la première enfance,

3° L'existence au milieu de la population d'une forte proportion d'adultes,

4° L'équilibre des naissances et des décès entre les deux sexes,

5° L'immunité de plus en plus grande des individus contre les maladies les plus répandues.

De ces divers éléments, quelques-uns nous échappent encore ; en l'état des statistiques algériennes, nul ne peut savoir comment se partage la population d'après les grands groupes d'âge, nul ne peut dire par conséquent s'il y a peu ou beaucoup d'adultes. Encore s'il était prouvé qu'il en existe beaucoup, nécessairement il faudrait se demander quelle est leur origine ; car, l'Algérie, bénéficiant annuellement d'une immigration intense, les doit peut-être à cet afflux incessant d'Européens ; or les adultes dont il est ici question ne sauraient être que ceux qui sont nés dans la colonie.

Impossible de savoir aussi très exactement si l'immunité de ces Européens contre certaines maladies des

pays chauds est plus grande aujourd'hui que hier. Pour l'une d'entre elles cependant, l'expérience semble concluante ; les victimes de l'impaludisme sont de moins en moins nombreuses, quoique dans bien des cas l'anémie et les troubles consécutifs de l'affection paludéenne soient la cause cachée et effective de décès attribués à des maladies occasionnelles. Les autres maladies sévissent-elles avec moins d'intensité ? Tout paraît le prouver ; mais la supposition mériterait d'être corroborée par des chiffres.

D'autres signes d'acclimatement ont été indiqués et étudiés dans cette étude de la mortalité : et la faiblesse irrécusable de la mortalité infantile, et l'équilibre des décès masculins et féminins. Sur ce dernier point, nous avons été obligés d'apporter quelques réserves à nos conclusions ; car il est malheureusement certain que les hommes dans l'âge adulte et dans l'âge mur meurent en plus grande quantité que les femmes, et que la cause en est dans les habitudes d'intempérance du sexe masculin. Nous avons même ajouté que l'avenir des races européennes en Afrique et celui de la race française notamment dépendaient de leur plus ou moins grande sobriété en fait de boissons alcooliques.

Quant à l'excédent des naissances sur les décès, les démographes l'ont toujours considéré comme la marque la plus concluante de cette possibilité d'acclimatement. Aussi, de bonne heure, cette comparaison a-t-elle été faite. La période des débuts de 1830 à 1876 a été étudiée par le docteur Ricoux avec un luxe de développements et de statistiques qu'il est bon de rappeler.

Selon cet auteur, deux périodes sont à considérer : « Durant la première, s'étendant de 1830 à 1856, la natalité est toujours inférieure à la mortalité ; durant

la seconde, depuis 1859 jusqu'à 1876, le phénomène est inverse et la natalité l'emporte sur la mortalité. Entre 1856 et 1859, il existe une lacune qui ne peut être comblée en l'absence de publications officielles, interrompues pendant deux ans ». A l'appui de ses assertions, il a dressé les deux tableaux suivants :

1° Pour 1,000 *naissances* masculines, combien de *décès* dans la première période ?

1830-34	pour 1,000	naissances.....	1.138 décès.
1865-40	—	.....	1.428 —
1841-50	—	.....	1.416 —
1851-56	—	.....	1.170 —

Ce déchet, constant pendant 25 ans, s'explique, ainsi que nous l'avons déjà montré, par les épreuves de l'acclimatement, par de meurtrières épidémies et aussi par la composition anormale de la population ;

2° Pour 1,000 *décès*, combien de *naissances* dans la deuxième période ?

1859-62	pour 1,000	décès.....	1.273 naissances
1863-66	—	.....	1.294 —
1867-72	—	.....	1.081 —
1873-76	—	.....	1.174 —

3° En reprenant les mêmes calculs pour les années qui suivent jusqu'en 1904, nous avons obtenu les résultats ci-dessous :

1876-1880	pour 1,000	décès.....	1.205 naissances
1881-1885	—	.....	1.215 —
1886-1890	—	.....	1.163 —
1891-1895	—	.....	1.213 —
1896-1900	—	.....	1.340 —
1901-1904	—	.....	1.330 —

Les deux dernières moyennes sont surtout remarquables ; jamais la population européenne n'avait effectué des bénéfices égaux à ceux qu'elle a réalisés depuis 1896. Si la moyenne des quatre dernières années a fléchi un peu, cette diminution est imputable à la mortalité anormale de 1904. Ajoutez que les gains sont plus réguliers qu'auparavant ; à peine s'ils descendent durant une seule période au-dessous de 200 ; ils restent aux environs de cette somme et un peu au-dessus au cours de trois autres, et se relèvent franchement dans les deux dernières.

Un graphique peut-il traduire plus expressément ce double mouvement de la mortalité et de la natalité que celui que nous avons construit ? Comparez le trajet des deux lignes : l'une, la ligne noire, qui figure les décès, se maintient constamment supérieure à la ligne rouge ou ligne des naissances de 1831 à 1853. Elle la dépasse parfois d'une grande hauteur. Très irrégulière, elle monte et s'abaisse brusquement. La ligne des naissances au contraire a plus de régularité ; sans chute marquée, mais aussi sans brusque ressaut, elle s'élève d'une façon continue. Une première fois en 1853, elle coupe la ligne de décès, une seconde fois en 1856.

Et désormais, à part une période indécise au début, à part une année désastreuse en 1868, elle se maintiendra au-dessus de la première. Les deux périodes de 1859-62 et de 1863-66, pendant lesquelles les excédents de naissances atteignirent jusqu'à 274 et 294 en moyenne par an, se traduisent sur le graphique par la distance considérable qui sépare les deux lignes. Encore ici néanmoins, pendant ces vingt années, le mouvement de la natalité et celui de la mortalité n'ont pas une marche normale ; c'est un mouvement heurté, saccadé.

Enfin, après 1876, l'évolution se poursuit plus régulièrement, plus normalement. Les deux lignes sont parallèles l'une à l'autre très souvent : c'est en 1889, la même année, que l'on constate le maximum de la mortalité et le maximum de la natalité. Toujours la ligne des naissances est au-dessus de celle des décès. Vers 1894, ces deux lignes s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre ; tandis que la rouge reste à peu près horizontale, ce qui marque l'état stationnaire de la natalité, la noire descend jusqu'en 1897, remonte un peu, pour redescendre encore. Sa brusque et extraordinaire élévation en 1904 témoigne du caractère absolument anormal de cette année.

Qu'importe, nous objectera-t-on, ces excédents continus des naissances sur les décès dans la population européenne globale ? Tout le monde sait aujourd'hui et admet que les immigrants espagnols, italiens, maltais s'acclimatent en Algérie ; ce que l'on ne sait pas, ce que l'on n'admet pas, c'est que les Français soient susceptibles d'acclimatement. Comparez donc les décès et les naissances de chaque nationalité.

Afin d'éviter toute erreur et toute contestation, nous prendrons les deux dernières années 1903-1904 comme bases de nos calculs. Et cela pour deux raisons : d'abord parce qu'en ces années les Français sont isolés des naturalisés, et puis parce que, dans ce laps de temps, à côté d'une année à mortalité faible il y a en a une à forte mortalité. Etablissons les moyennes ; nous obtenons :

GRAPHIQUES DE 1830 A 1904 (ALGÉRIE)

1° DES DÉCÈS .....

2° DES NAISSANCES _____

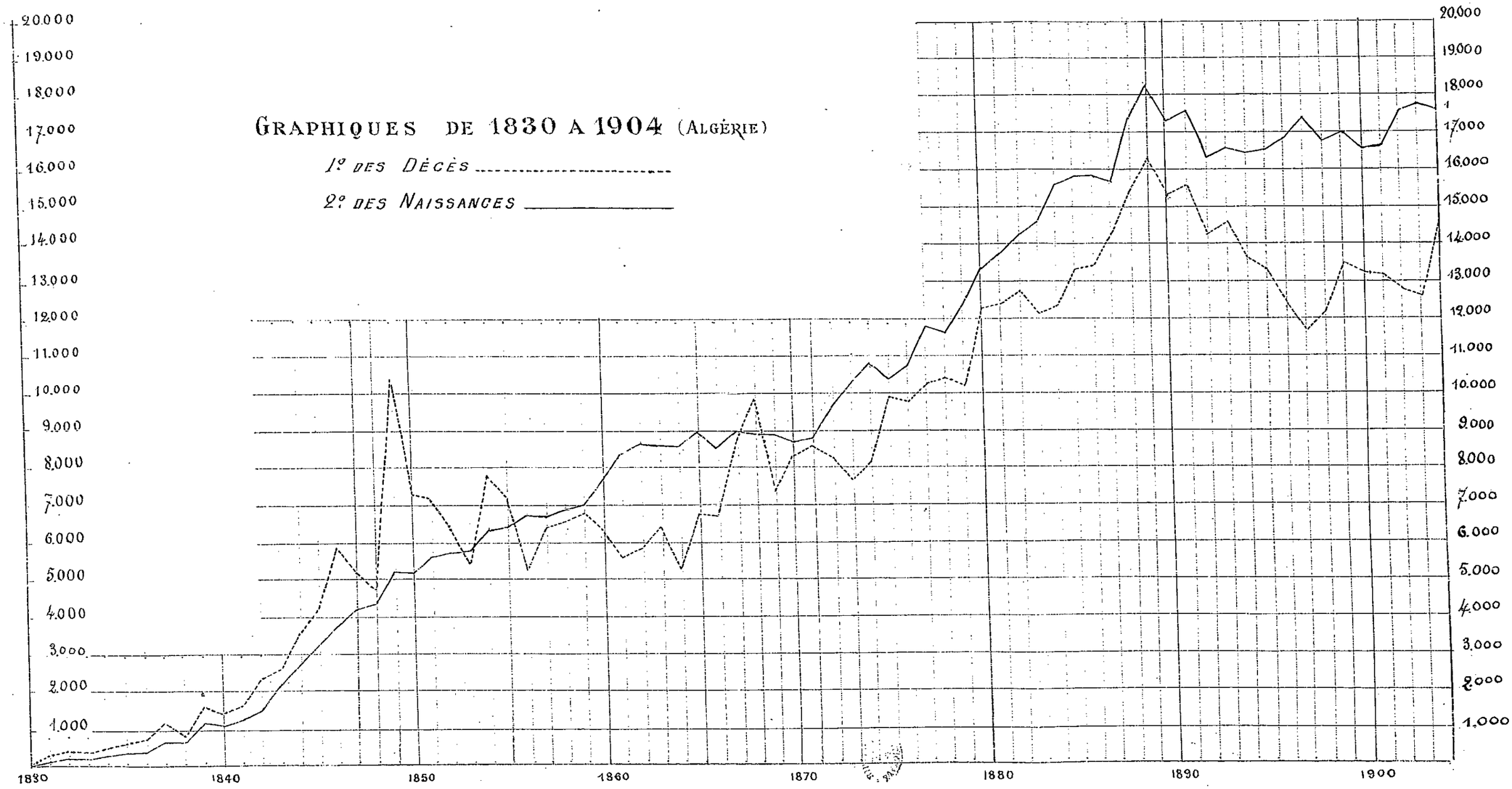

Comparaison des naissances et des décès en Algérie par nationalité (1903-1904)

NATIONALITÉ	MOYENNE des NAISSANCES des deux années	MOYENNE DES DÉCÈS des deux années	EXCÉDENT MOYEN annuel des naissances
Population globale européenne.....	17.674	13.269	4.405
Population française	7.288	6.479	809
Naturalisée	4.259	2.257	2.002
Population étrangère globale.....	6.408	4.533	1.855
Espagnole	4.308	3.028	1.280
Italienne.....	1.261	672	589
Maltaise	260	175	85

L'excédent des naissances sur les décès chez les Français est incontestablement plus faible que dans les autres groupes. Mais un gain de près d'un millier d'unités par an n'est pas à dédaigner, d'autant qu'il est peut-être plus élevé que ne l'indique ce chiffre de 809. Car la population française, nous l'avons prouvé et souvent répété, contient toute l'armée qui non seulement ne donne pas de naissances, mais fournit d'assez nombreux décès à cause de la première crise de l'acclimatement. De plus elle compte plus d'hommes que de femmes. Et ne faut-il pas faire entrer en ligne de compte les valétudinaires qui nous viennent de la Métropole ? Si pour toutes ces raisons le bénéfice annuel est trop faible, s'il faut le majorer de quelques centaines d'unités, parlera-t-on encore de l'impossibilité de l'acclimatement de notre race en Afrique ? Qu'on n'affirme pas

d'une façon catégorique la certitude de cet acclimatement, passe encore, mais qu'on ne nie pas qu'il y ait des indices très favorables. Une hygiène bien comprise, un usage très modéré des boissons alcooliques ou une abstinence complète, une lutte continue et méthodique contre les agents propagateurs du paludisme, le croisement avec les étrangers ajouteront à l'immunité relative dont jouissent déjà nos nationaux et favoriseront son implantation définitive sur le sol africain.

Il est un autre ordre de faits dont on ne se préoccupe pas assez quand il s'agit d'acclimatement. On ne parle que des transformations que doit subir l'organisme humain pour s'adapter au milieu physique nouveau dans lequel il est appelé à vivre, et c'est là assurément le facteur essentiel, la nature de l'homme étant assez souple pour se prêter à ces nécessités physiques. Mais n'y a-t-il pas aussi une autre adaptation, celle de la terre et du climat à l'homme ? Cette adaptation est bien moins sensible et bien plus longue ; mais est-elle contestable ? L'homme, ou plutôt l'Européen, a fait subir à cette terre des transformations profondes, partout où il s'est établi. Il l'a assainie par ses cultures, par des drainages, par les dessèchements des marais. Et cette extension des cultures aurait eu pour conséquence, d'après quelques auteurs, un changement appréciable du climat. Toute exagération mise à part, et nous croyons qu'il est excessif de parler d'une modification sensible dans le climat, il serait déraisonnable de nier cette adaptation du sol africain aux colons européens.

GRAPHIQUES COMPARÉS DES NAISSANCES & DES DÉCÈS PAR NATIONALITÉ

(1902 - 1904)

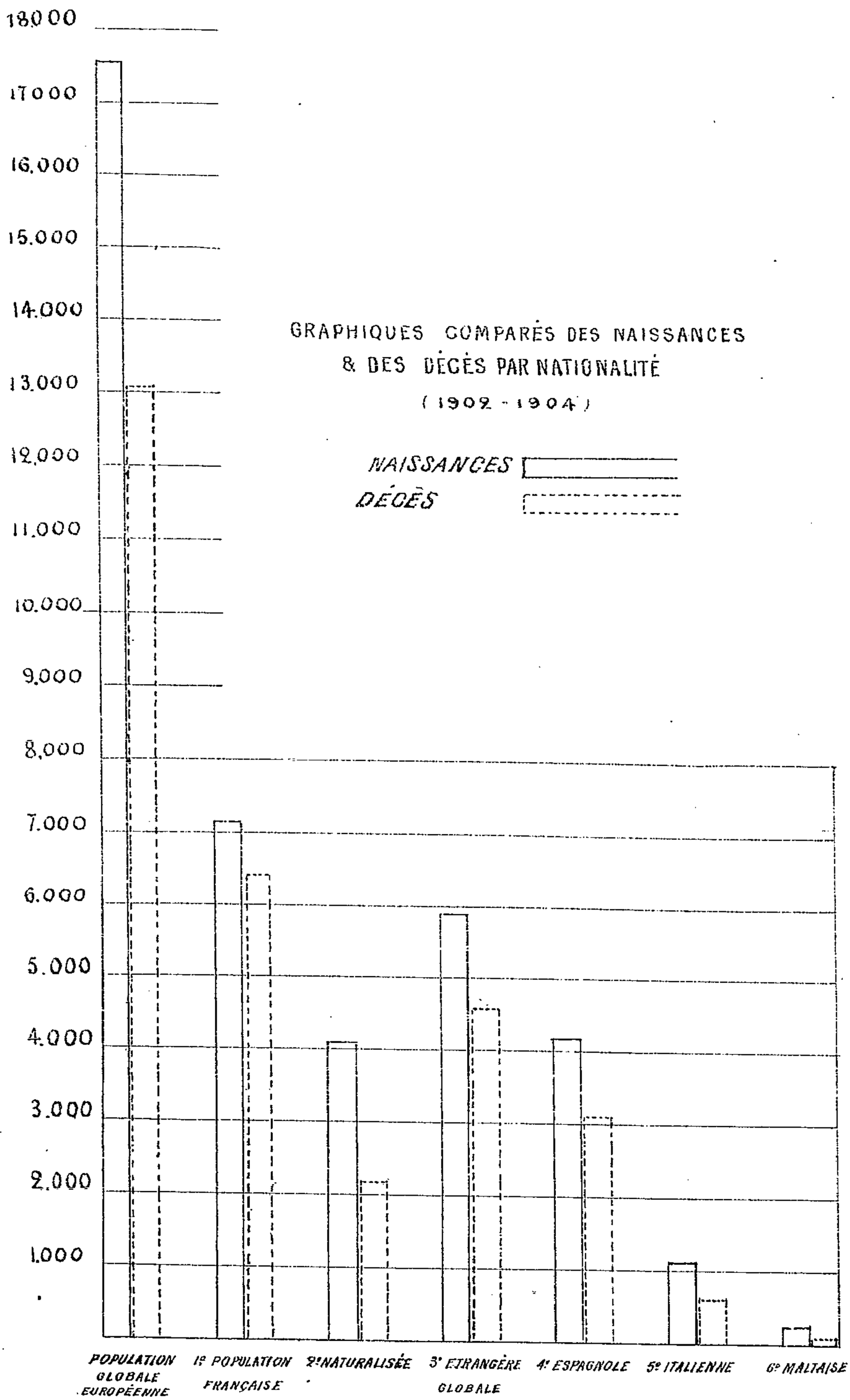

LA FUSION ÉCONOMIQUE

—※—

Rapports entre la population et la richesse. — Les céréales et la vigne; leurs productions et les mouvements démographiques généraux. — La vigne et la population française. — Les primeurs et la colonie étrangère.

La population rurale. — Qui possède la terre? Qui la cultive ?

La population urbaine et le commerce. — Population et commerce d'Oran; population et commerce d'Alger.

La population industrielle. Répartition par nationalité.

LA FUSION ÉCONOMIQUE

Rapports entre la population et la richesse. — Dans son rapport sur la colonisation en Algérie, M. Labiche disait : « Il est une condition qui domine dans l'examen des conditions de peuplement d'une colonie et dont il faut ne pas omettre de tenir compte pour l'appréciation des résultats que nous nous appliquons à mettre en lumière relativement à l'Algérie : c'est que la question économique, l'attrait des avantages immédiats qu'offre aux immigrants le pays à coloniser prime toute autre question, au point de vue de l'action déterminante exercée sur le mouvement de la population. » Rien n'est plus exact ; les faits économiques, dans notre siècle surtout où se manifestent chez tous les peuples et dans toutes les classes de la société d'unanimes et ardentes aspirations vers la richesse, sont les facteurs les plus actifs et les plus constants de tous les changements que la démographie enregistre dans l'état social d'une nation. Il s'ensuit que pour donner à ces études de démographie algérienne toute leur valeur, pour préciser les causes déterminantes des progrès tantôt lents, tantôt rapides de la population, il importe d'esquisser un tableau fidèle de ses ressources économiques. Toutefois cette étude ne saurait entrer dans le détail des faits ni envisager cette richesse en elle-même ; il s'agit simplement de rappeler les lignes générales de cette économie politique algé-

rienne et de rechercher les rapports qui nécessairement existent entre les transformations économiques et les mouvements sociaux de la colonie. Entreprises dans ce but, considérées sous ce jour et pour ainsi dire sous cet angle, ces recherches entrent naturellement dans le cadre de ce travail qui prétend rester une simple étude démographique.

Or l'Algérie a été jusqu'à ces derniers temps une colonie essentiellement agricole ; presque tous ses produits, elle les a tirés de la culture de la terre. Faute de combustible minéral, surtout de la houille, la grande industrie n'y a pas trouvé des conditions favorables pour s'y établir. Aussi les matières premières qu'elle tirait de son agriculture, ou celles qu'elle extrayait de son sous-sol étaient-elles dirigées vers les grandes villes industrielles de l'Europe où elles étaient travaillées et transformées ; quelques-unes d'entre elles revenaient ensuite sous forme de produits manufacturés ou de denrées alimentaires ; à ce point de vue, l'Algérie eût été considérée aux XVIIe et XVIIIe siècles comme la colonie idéale. Il semble bien qu'il ne doive plus en être tout-à-fait ainsi dans l'avenir ; peut-être à la période purement agricole qu'elle a traversée doit se substituer une période plus industrielle ; quelques économistes du moins croient reconnaître à certains signes que va naître pour l'Afrique du Nord une époque d'activité nouvelle. Mais s'ouvrît-elle demain, elle n'aura quelque effet que sur les destinées futures de la population, non sur sa situation passée ou présente. C'est l'agriculture, l'agriculture seule qu'il convient donc d'étudier ; mesurer ses progrès reviendra à mesurer sinon les richesses, au sens strict du mot, mais les ressources dont peut disposer la population algérienne. On nous objectera sans doute que

l'appréciation sincère de ces ressources économiques n'est pas possible, que seules des statistiques consciencieusement tenues pourraient le permettre et que, dans l'état où elles se trouvent actuellement, souvent incohérentes et parfois erronées, elles ne fournissent que des documents sans valeur, dont il est prudent de se méfier. Malgré les sévères critiques dont elles ont été l'objet de la part de l'auteur des « Réalités algériennes », il serait excessif de n'en faire aucun cas, d'autant qu'en pareille matière les chiffres ne peuvent avoir qu'une valeur approchée et que, pour le but que nous poursuivons, seuls les résultats généraux nous intéressent. Ce n'est d'ailleurs qu'après les avoir soumises, comme tout document, à un examen critique que nous nous en servirons.

Cette étude générale des rapports de la population algérienne et des richesses de la colonie nous amènera à une autre plus spéciale beaucoup plus délicate et malaisée, celle de la contribution de chaque nationalité à cette production. Quelles aptitudes particulières a apportées dans l'œuvre de la colonisation algérienne chacun de ces peuples ? Quelle part revient aux Français ? quelles aux Espagnols, aux Italiens, aux Maltais ? Notamment, au sujet de la possession de la terre, est-elle restée entre les mains de nos nationaux ou est-elle passée entre celles des Etrangers ? Enfin, y a-t-il eu fusion économique ou simple juxtaposition de producteurs et de commerçants, accord ou conflit des intérêts ?

Qu'on nous permette enfin, avant d'aborder ce sujet si délicat, une simple remarque ! Puisqu'on juge de la richesse de l'Algérie d'après ses produits agricoles, il est indispensable de ne point rétrécir son champ d'observation à quelques années ; car, à cause des grandes

variations climatériques de l'Afrique du Nord, à cause de cette loi d'oscillation d'après laquelle à quatre années pluvieuses succédent souvent quatre années sèches, aux vaches grasses les vaches maigres, les rendements des cultures sont sujets à des variations énormes, inconnues dans les pays européens. Et, si l'on n'y prend garde, suivant les périodes envisagées, on peut être amené de la meilleure foi du monde à pousser très au noir le tableau ou à le présenter sous des couleurs éclatantes. Pays de contraste, pays de mirage ou d'illusion où il est malaisé d'apprécier la réalité sous ses formes changeantes ; pays de çofs où les opinions les plus extrêmes se rencontrent et se heurtent. Peut-être, puisqu'on est si peu d'accord sur les réalités économiques de la colonie, nous sera-t-il permis d'apporter sur ce sujet si contesté quelques éclaircissements en observant ses réalités démographiques, les deux ordres de faits étant très intimement liés l'un à l'autre.

* * *

Les céréales, la vigne ; leurs productions et les mouvements démographiques. — Presque tous les économistes ont cherché dans la variation des rendements de la culture du blé et la fluctuation des prix de cette matière alimentaire la cause des mouvements démographiques. Quetelet, le premier, avait essayé dans sa *Physique Sociale* de démontrer ces relations. « Il est remarquable, disait-il que les épidémies, les disettes et tous les grands fléaux n'exercent pas seulement une influence sensible sur le nombre des décès, mais encore sur la quantité des mariages et des naissances. Il ne suit certainement pas de ce que les vivres sont un peu

plus chers une année qu'il doive en résulter nécessairement moins de naissances et moins de mariages, parce que l'influence de cet accroissement de prix peut être masquée par une autre cause ; mais, quand la cherté des vivres est bien marquée et qu'il y a véritablement disette, on a les plus grandes probabilités de la trouver inscrite sur les livres des mariages et des naissances. » Et plus loin, après avoir cité comme exemple les Pays-Bas, il ajoutait : « En général les privations ne sont pas seulement mortelles pour l'espèce humaine, elles arrêtent encore son développement ; leur influence ne se fait pas toujours sentir immédiatement, souvent on l'aperçoit encore longtemps après que la cause a cessé d'agir. » Cette théorie a été adoptée par les écrivains allemands et belges, et en Allemagne on la retrouve même longuement développée dans des publications officielles. En 1892 le gouvernement allemand donnait sous le titre *Stand und Bewegung der Bevolkerung, Statistik der Deutschen Reichs, neue folge, band, 44,* une série de tableaux et de graphiques où il comparait le prix du seigle d'un côté, et de l'autre les naissances, les décès et les mariages de 1841 à 1885 en Allemagne. Entre autres commentaires de ces documents on y lisait : « Quand on compare la courbe du prix du blé avec celle des chiffres des mariages, on ne peut méconnaître que ces derniers correspondent avec le prix du blé, de telle façon que les hauts prix se rencontrent avec peu de mariages, les bas prix avec beaucoup de mariages. Cette courbe paraît être, pour cette raison, le reflet de l'autre... Pour se rendre compte clairement de cette connexion, on doit avant tout considérer que le haut prix du blé est la conséquence d'une récolte défavorable et que le bas prix est la conséquence d'une récolte

Tableau comparatif des productions agricoles et des mouvements démographiques

ANNÉES	BLÉ TENDRE — Quintaux métriques	BLÉ DUR — Quintaux métriques	ORGE — Quintaux métriques	AVOINE — Quintaux métriques	TOTAL DES CÉRÉALES — Quintaux métriques	MOYENNES quinquennales	MARIAGES	DÉCÈS	NAISSANCES	PRODUCTION VINICOLE — Hectolitres	MOYENNES quinquennales
1872	593.333	770.343	671.805	222.589	2.258.070			8.220	9.639	227.840	
1873	650.048	776.916	641.013	221.098	2.289.075		2.555	7.716	10.181	170.679	
1874	757.740	796.940	690.369	236.065	2.481.114		2.612	8.087	10.930	228.999	
1875	811.357	1.181.213	1.802.599	233.758	4.028.927		2.436	9.945	10.419	196.313	
1876	803.057	961.421	951.511	198.417	2.914.406		2.553	9.785	10.886	221.436	
1877	641.914	631.557	560.880	296.883	2.131.234		2.467	10.385	11.902	260.875	
1878	730.951	619.098	561.061	331.632	2.242.742		2.708	10.507	11.883	329.782	
1879	901.657	659.195	670.933	260.257	2.492.042	Moyenne **2.761.870**	2.690	10.366	12.323	346.000	Moyenne **270.861**
1880	1.021.824	917.217	911.762	373.474	3.224.277		2.988	12.184	13.123	429.197	
1881	468.579	537.917	416.895	260.211	1.683.602		3.075	12.344	13.761	286.213	
1882	1.228.240	913.203	1.210.472	392.888	3.744.803		3.097	12.736	14.018	672.030	
1883	917.930	858.311	826.941	321.962	2.925.144		3.167	12.065	14.567	815.287	
1884	1.268.489	1.143.778	1.720.165	394.977	4.507.409	Moyenne **3.217.047**	3.166	12.123	15.618	880.684	Moyenne **616.680**
1885	835.064	761.739	1.029.974	368.606	2.995.383		3.245	13.286	15.723	951.949	
1886	850.846	803.370	995.859	498.696	3.148.771		3.174	13.342	15.841	1.663.847	
1887	758.910	721.201	1.006.011	556.543	3.042.665		3.342	14.076	15.770	1.896.612	
1888	1.032.030	750.709	811.643	524.870	2.119.252		3.521	15.567	17.279	2.753.885	
1889	929.698	847.686	1.037.948	380.855	3.196.187	Moyenne **3.102.451**	3.426	16.188	18.071	2.572.686	Moyenne **1.967.835**
1890	1.092.388	967.268	1.145.395	522.266	3.727.317		3.499	15.428	17.012	3.322.036	
1891	1.041.144	905.750	1.052.445	473.818	3.473.157		3.850	15.594	17.451	4.013.809	
1892	605.845	648.301	891.924	373.806	2.519.876		3.658	14.178	17.207	2.994.465	
1893	748.569	708.279	721.768	415.889	2.594.505		3.633	14.531	17.954	3.759.464	
1894	1.190.670	1.092.942	1.176.984	721.560	4.182.156	Moyenne **3.299.402**	3.512	13.733	16.431	3.580.627	Moyenne **3.534.080**
1895	971.480	850.347	938.279	704.962	3.465.068		3.880	13.592	16.582	4.124.252	
1896	851.398	816.031	874.488	721.128	3.263.045		3.895	12.494	16.909	4.489.545	
1897	740.656	740.656	759.627	522.336	2.763.275		3.838	11.805	17.301	4.370.388	
1898	1.225.813	1.106.256	1.275.374	786.722	4.394.165		3.803	12.130	16.760	5.537.477	
1899	806.916	924.421	1.075.400	600.786	3.407.203	Moyenne **3.458.151**	4.211	13.427	16.982	4.496.514	Moyenne **4.603.635**
1900	1.138.303	1.418.680	1.618.187	869.662	5.044.032		4.079	13.361	16.639	5.627.682	
1901	1.213.820	1.387.172	1.468.613	906.823	4.976.428		4.132	13.125	16.688	5.738.342	
1902	1.280.269	1.336.053	1.375.218	1.041.753	5.033.293		4.563	12.919	17.617	4.353.867	
1903	1.384.602	1.549.914	1.163.146	935.763	5.033.425		4.446	11.162	17.839	6.589.360	
1904	1.158.245	1.103.088	1.055.596	839.737	4.156.666	Moyenne **4.848.928**	4.347	14.087	17.680	7.630.157	Moyenne **5.987.881**

favorable ; on doit également considérer qu'une bonne récolte est principalement la cause d'une grande nuptialité, tout au moins pour la population de la campagne ; car une bonne récolte rapporte au travailleur un bon profit et augmente sa confiance dans l'avenir. D'autre part les hauts prix rendent difficile la fondation d'un ménage, principalement pour les habitants de la ville, tandis que les bas prix la facilitent. On peut expliquer que la relation que nous indiquons ressort plus clairement dans les premières décades, en considérant le peu de développement qu'avait le trafic à cette époque reculée, qui faisait que la concurrence des pays étrangers se faisait peu sentir sur le marché des grains. »

Cette théorie suppose en effet comme admis un certain nombre de prémisses, entre autres celle-ci : dans un pays, le haut prix du blé est la conséquence d'une récolte défavorable. Or, à ce principe, le développement économique moderne a apporté de singulières atténuations. Certains pays, qui se trouvent dans des conditions éminemment favorables pour la production des céréales, en exportent des quantités énormes et à des prix souvent très bas, si bien que les relations naturelles entre les lois économiques et les lois démographiques n'apparaissent plus avec la même netteté chez les nations qui ont reçu ces stocks de blé. Et puis, il est sage de ne point restreindre entièrement l'étude de l'influence exercée sur les mariages, les naissances et les décès par l'état économique général à celle toute particulière que ces mêmes phénomènes subissent du fait d'une année de disette ou d'abondance en céréales. En somme Quetelet parlait de la cherté générale des vivres et ne citait le froment que comme la matière indispensable à la vie chez quelques peuples et celle dont les prix de

vente, suivant qu'ils étaient plus ou moins élevés, étaient les signes auxquels on pouvait juger de la facilité ou de la difficulté de l'existence. Nous ne bornerons donc point cet exposé à la seule production du blé dans la colonie.

L'Algérie se prête d'ailleurs fort bien à une étude de ce genre ; c'est un pays où la culture des céréales est pratiquée de temps immémorial et avec succès ; le pain est la base de l'alimentation des populations tant européennes qu'indigènes. Et la climatologie spéciale est telle qu'on y observe presque régulièrement des périodes de grande abondance et d'autres de réelle disette. On peut donc espérer trouver là une confirmation ou une infirmation éclatante de ce système.

Les variations dans les récoltes de céréales en Algérie tiennent à deux causes : d'abord à la climatologie spéciale de l'Afrique du Nord, puis aux imperfections de la culture. Ce n'est point tant l'insuffisance des précipitations pluviales que l'inégale répartition des chutes d'eau à travers les saisons qui nuit au rendement. Les céréales sont cultivées avec succès dans des régions où la tranche d'eau recuillie pendant toute l'année n'est pas supérieure à 500^{mm}, et il y a peu de parties de l'Algérie, même sur les Hauts-Plateaux, qui ne bénéficient pas annuellement de cette quantité d'eau. Mais ces pluies, véritables abats-d'eau, tombent violemment durant quelques jours de tempête ; elles noient et inondent tout le pays. Après quoi on attend des mois entiers sans que la terre reçoive la plus petite ondée. Encore ces chutes d'eau torrentielles se produisent-elles durant l'hiver et cessent-elles dès qu'arrivent les chaleurs et par suite les fortes évaporations. — Peut-être aussi faut-il attribuer, aux brusques variations de température des cou-

ches voisines du sol, l'état précaire dans lequel est restée cette culture ; depuis quelques années, on étudie mieux le climat algérien ; des expériences des plus intéressantes se poursuivent qui montrent la répartition très inégale des températures à proximité ou à quelque distance de la terre. Les réfrigérations par rayonnement nocturne atteignent ici une intensité remarquable et causent le dépérissement de la plante. « En tout cas, dit M. Macquart, dans ses *réalités algériennes,* il ne faut pas espérer que les colons algériens pourront obtenir jamais, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, des rendements simplement analogues aux nôtres. Car, en dépit de toutes les meilleures conditions possibles, ils auront toujours contre eux le climat, — et je n'entends pas tant par là les chaleurs torrides de l'été africain ou l'absence de pluies opportunes, mais le froid, ce froid dont la méthode de M. Ch. Rivière a révélé l'existence et l'intensité ; — car c'est à ces minima nocturnes réitérés dans la couche inférieure de l'air qu'il faut attribuer surtout le faible rendement des céréales algériennes, dont les épis portés sur de courts chaumes sont soumis au printemps à des oscillations quotidiennes de température qui les font passer presque instantanément d'un froid rigoureux à la plus aride insolation, ainsi qu'en témoigne, au surplus, la dessication de l'extrêmité des feuilles. » S'il est incontestable que ces froids des basses couches de l'air, c'est-à-dire de celles où vivent et se développent les plantes, sont actuellement des faits constatés et admis, s'il est vrai qu'ils exercent un effet très appréciable sur la vigueur de la végétation herbacée, nous croyons qu'avec la même méthode et des procédés analogues de mesure thermométrique, on ferait des

constatations semblables dans tous les pays méditerranéens à ciel souvent limpide et partant à rayonnement intense. L'Algérie ne nous paraît pas soumise à une climature plus anormale et plus spéciale que d'autres pays méditerranéens où des observations analogues n'ont pas encore été tentées. Quoi qu'il en soit de cette circonstance défavorable à la culture des céréales algériennes, il est d'autres causes de leur rendement inférieur qui sont beaucoup plus sous la dépendance de l'homme et qui, si elles disparaissaient, amélioreraient dans des proportions inespérées les récoltes. Alors on ne parlerait sans doute plus des froids noirs, sinon pour expliquer certaines anomalies comme la gelée qui amena, il y a trois ou quatre ans et au mois de mai, la perte des blés du Sersou. Nul Algérien n'ignore que l'usage des engrais pour céréales est à peu près inconnu dans la colonie, que trop souvent les terres après un assolement insuffisant reçoivent des semences en blé, que les labours préparatoires et les labours profonds n'ont été vulgarisés que récemment chez les Européens et sont à peu près inconnus des Indigènes. Ces pratiques d'une agriculture rudimentaire se modifient de nos jours mais lentement. Après avoir été sinon abandonnée, du moins négligée par les Européens qu'attiraient les rendements plus rémunérateurs des beaux vignobles de la colonie, la culture des céréales est à nouveau reprise, recherchée, et tout laisse espérer que, plus intelligemment conduite, elle réservera aux colons français des bénéfices moins aléatoires que ceux de la vigne. Elle a fait la fortune des régions de Sidi-bel-Abbès et de Sétif. » Après avoir fait la richesse de ces deux admirables plateaux, dit M. Legrand, dans son rapport sur le budget de 1905, et ranimé des centres dont l'avenir semblait

perdu, elle a transformé certains coins de la vallée du Chélif considérés jusqu'ici comme des lieux de misère et qui, à la faveur d'une série de belles récoltes de céréales, ont vu le prix de leurs terres, même non irriguées, hausser dans des proportions inespérées. » Mieux encore, dans les dernières ventes de terres domaniales, les terres à blé du département de Constantine ont été si vivement disputées par les acquéreurs, que les prix consentis ont dépassé toutes les espérances de l'administration.

Variations dans la plus ou moins grande faveur dont cette culture a été l'objet dans l'esprit des colons algériens, transformation des procédés de culture, grandes oscillations thermométriques, différences énormes entre les chutes d'eau annuelle et inégale répartition de ces pluies entre les saisons et à travers les landes algériennes, tout cela devait avoir pour inéluctable conséquence des variations analogues dans les rendements des céréales en Algérie. Qu'on jette un simple coup d'œil sur le tableau que nous avons dressé des récoltes obtenues depuis 1872 par les Européens ! En 1875, année exceptionnellement favorisée, la production s'éleva à **4,028,927** quintaux métriques tant en blé dur et tendre qu'en orge et en avoine ; deux ans après, en 1877, elle descend à **2,131,234,** soit la moitié moins. Autre exemple plus remarquable : en 1881, année très sèche, ces mêmes céréales réunis ne rapportent plus aux Européens que **1,683,602** ; c'est le chiffre le plus bas auquel soit tombée cette production pendant ces trente-trois ans ; or, l'année suivante, elle montait par un saut brusque à 3,744,803, et deux ans plus tard elle dépassait même les rendements de 1875 et donnait **4,507,409.** En outre, il faut savoir le reconnaître, et

M. Burdeau l'a déjà fait dans son rapport sur le budget de 1892, il y a depuis plusieurs années une plus grande stabilité dans les récoltes et l'on ne constate plus ni des chutes aussi brusques, ni des relèvements aussi marqués.

Au lieu de considérer les rendements réels de chaque année, prenons des périodes quinquennales et recherchons quelle est la production annuelle moyenne dans chacune d'elles, cela marquera les progrès de cette culture. Nous obtenons :

1re	1875-1879.....	2.761.870
2e	1880-1884.....	3.217.047
3e	1885-1889.....	3.102.451
4e	1890-1894.....	3.299.402
5e	1895-1899.....	3.458.151
6e	1900-1904.....	4.848.928

Ici, les variations excessives disparaissent. Ce qui surprend au contraire, c'est la fixité, l'égalité des moyennes pendant les quatre périodes quinquennales qui s'étendent de 1880 à 1900. Il y eut même un recul d'une centaine de milliers de quintaux de la troisième sur la seconde période, et les résultats de la quatrième ne dépassèrent que faiblement ceux obtenus dix ans auparavant. Les progrès ne commencent à devenir sensibles qu'après 1895, et ils ne sont réguliers et considérables que dans la dernière période, de 1900 à 1904. Pour s'expliquer cette lenteur dans la progression au début, cette rapidité à la fin, il convient de rapprocher la culture des céréales de celle de la vigne qui fut une des grandes espérances des colons algériens. Fait digne d'être retenu, le fléchissement constaté de 1885 à 1889

correspond exactement à la période au cours de laquelle la culture de la vigne prit un vigoureux essor et s'étendit sur plus de 50,000 hectares. Comparez plutôt les chiffres ci-après : la culture des céréales reste stationnaire de 1880 à 1890 ; on lui consacrait en 1885 **402,348** hectares ; on lui consacre en 1889, **404,303**. La surface emblavée reste donc la même, les colons ne sont point attirés vers cette culture. N'est-il pas évident que les rendements doivent se maintenir ce qu'ils étaient ou plutôt doivent diminuer ? Car la faveur dont jouissait la vigne lui fait réserver les meilleures terres. Durant ce même laps de temps, la superficie du vignoble qui couvrait **36,006** hectares en 1884, passe à **106,351** en 1889 ; elle a donc presque doublé. Toutes les forces vives de l'agriculture algérienne se sont alors tournées vers cette nouvelle culture et, parmi les causes les plus actives des mouvements démographiques, il ne nous faudra point seulement compter avec les récoltes en céréales, il faudra tenir compte aussi des produits du vignoble algérien.

Or si l'on compare les statistiques démographiques et celles de ces deux produits de l'agriculture de la colonie, découvre-t-on entre ces deux ordres de faits des relations nécessaires ? Sans doute à s'en tenir aux lignes générales, à voir les choses de haut et dans leur ensemble, les progrès des unes correspondent aux progrès des autres. L'augmentation des rendements en céréales et l'accroissement des produits du vignoble concordent avec les excédents de population enregistrés par chaque dénombrement ; notamment les chiffres des mariages s'harmonisent le mieux avec ceux qui notent les progrès économiques. Il est même possible d'établir entre une année de bonne récolte et les mariages qui ont

été contractés cette même année ou l'année suivante une relation à peu près constante. C'est ainsi qu'après 1898, année où la récolte en céréales fut de 4,394,165 quintaux métriques et celle du vignoble algérien de 5,537,477 hectolitres, le nombre des mariages qui jusque-là avait toujours été inférieur à 4,000, dépasse désormais ce chiffre ; en 1899, il fut porté subitement à 4,211, gagnant 400 unités.

Sur la mortalité, les effets de l'état économique et des variations qu'il éprouve nous paraissent hors de doute, pourvu toutefois que l'on s'en tienne à des observations générales. Incontestablement, l'aisance plus grande a amené une diminution dans la mortalité. La relation ressort avec une évidence qui s'impose des deux tableaux mis en présence. Tant que les cultures de céréales restent stationnaires, tant que le vignoble qui se plante coûte plus qu'il ne produit, la mortalité reste élevée ; c'est même à ce moment que, pour une population moins nombreuse que celle d'aujourd'hui, elle atteint son chiffre maximum. Voyez en effet la concordance : dans la période 1885-1889, où la moyenne des récoltes en blé est tombée à 3,102,451, les décès montent de 13,286 à 14,077, de 14,076 à 15,567, et de 15,567 à 16,188. Quinze ans après, alors que l'ensemble de cette population européenne a gagné plus de 100,000 âmes, mais a aussi augmenté ses ressources, ces décès tombent d'abord à 13,361, puis au-dessous de 13,000 à 12,919, puis au-dessous de 12,000 à 11,162. Nous mettons à part l'année 1904, absolument anormale à cause des nombreux cas de fièvre qui décimèrent les habitants des campagnes. N'y a-t-il pas là une corrélation remarquable que nous ne prétendons pas expliquer uniquement par l'influence des phénomènes économi-

ques sur les mouvements démographiques, mais qui marque cependant à notre avis l'existence de quelques liens entre ces faits.

La natalité n'a-t-elle pas été aussi sous la dépendance de ces progrès économiques de la population ? Je dis progrès économiques, car tandis que la population augmentait d'un quart, la production des céréales gagnait 2/5 et celles du vignoble 3/5 environ. Or, les naissances, qui en 1889 avaient atteint 18,071, ne se sont plus élevées à ce chiffre depuis cette date. Elles ont au contraire diminué, sans cependant décroître dans les mêmes proportions que les décès. Cette décroissance paraît donc infirmer la théorie de Quetelet et confirmer celle de Bertillon.

On connaît cette dernière : la diminution de la natalité serait due aux progrès de la civilisation et à l'esprit de prévoyance qu'engendrent l'aisance et la richesse : « Nous avons constaté, disait-il, que la diminution si prononcée de la natalité en France paraît être un résultat nécessaire de l'exhaussement du niveau des couches inférieures appelées à la propriété et à une aisance relative ; mouvement qui change peu à peu des prolétaires en hommes très intéressés à conserver leur patrimoine dans son intégrité et ne prévoyant qu'avec peine son démembrement même après eux. D'ailleurs ce serf, ce manant monté en dignité, devenu propriétaire ennobli, a pris de graves et touchants soucis ; non seulement il doit élever sa famille, mais il ne veut pas qu'elle redescende aux couches inférieures, dont il connaît les douleurs et dont il a eu tant de peine à s'élever. Ce n'est pas lui dont on endormira la vigilance, qui consentira à ne pas s'inquiéter, à se décharger sur la providence de cette grave responsabilité. » Si ces

lignes n'ont pas été écrites pour l'Algérie, elles s'appliquent en tous points à la population algérienne. Cette théorie trouve de ce côté-ci de la Méditerranée la plus éclatante de ses confirmations. Voici en effet une population française, transplantée sur un sol nouveau, où les terres ne manquent pas ; formée pour la plupart d'indigents, elle est prolifique pendant les premières années, tant que l'aisance n'est pas venue et avec elle les longs espoirs pour l'établissement des enfants. Que ses ressources augmentent, et sa natalité baisse, baisse toujours ; elle a repris ses habitudes de France, elle est égoïste pour elle-même et égoïste pour sa progéniture. Elle procrée moins. Et l'exemple est contagieux : voilà en effet une autre population étrangère : elle était très prolifique dans son pays d'origine, elle le resta dans les premiers temps de son établissement en Algérie. Le demeurera-t-elle ? Il semble que cette prolificité va diminuer. Sans doute, elle a encore dans son ensemble beaucoup d'enfants ; mais ce sont surtout les familles pauvres qui les engendrent, les familles qui viennent de débarquer ; les autres, celles qui depuis leur arrivée ont eu le temps d'amasser quelques ressources, se laissent moins tenter par les nombreuses progénitures. Simples indications, dira-t-on ; mais ce sont-là des signes avant-coureurs. Dans tous les cas cette décroissance générale de la natalité, concomitante d'un accroissement de la production générale, est un fait et un fait très suggestif.

Cette comparaison des naissances, décès et mariages algériens avec les deux productions principales de ce pays nous conduit donc à affirmer la dépendance étroite mais générale qu'il y a entre ces deux ordres de faits. Si les principes, affirmés par Quetelet et les statisticiens

allemands, ne se vérifient point dans les détails, qu'on se rappelle bien que nous sommes ici en présence d'une population coloniale en formation, que sa composition anormale et l'afflux annuel d'immigrants nouveaux y modifient sans cesse les résultats normaux des mouvements démographiques. Quant à la théorie de Bertillon, elle trouve dans la démographie algérienne un véritable cas d'expérimentation et un témoignage précieux de sa véracité.

La vigne et la population française. — Là ne devraient point se borner nos recherches. Il serait curieux de faire un semblable rapprochement, en considérant à part chaque peuple et la culture à laquelle il se livre de préférence. Répétons une fois encore que de pareilles investigations seront bien délicates, vu l'imperfection des documents statistiques que nous possédons. Nous l'essaierons néanmoins pour la vigne et pour les primeurs. La culture de la vigne a été en Algérie une culture essentiellement française ; celle des primeurs a été, partiellement il est vrai, monopolisée par les étrangers.

Le développement, pris en ces vingt-cinq dernières années par le vignoble algérien, fut dû au dépérissement des vignes en France par suite de l'invasion du phylloxéra et à l'immunité dont jouissait à cette époque la colonie. Inévitablement la pensée de reconstituer leur vignoble à l'abri du terrible insecte devait venir aux habitants des départements méridionaux, les premiers frappés. Aussi, dès 1880, la superficie des terres complantées en vigne augmente-t-elle avec rapidité en Algé-

rie et la production suit une progression parallèle. Nous avons déjà donné les chiffres relatifs à la production. Voici ceux qui concernent la superficie en hectares (culture européenne) :

DÉVELOPPEMENT DU VIGNOBLE EN ALGÉRIE.

	SUPERFICIES		
1881.....	30.241	1893.....	116.372
1882.....	39.766	1894	121.983
1883.....	46.286	1895.....	122.186
1884.....	56.006	1896.....	119.730
1885.....	70.886	1897.....	125.768
1886.....	79.049	1898.....	135.719
1887.....	87.759	1899.....	139.028
1888.....	103.408	1900.....	146.932
1889.....	106.351	1901.....	164.078
1890.....	110.042	1902.....	161.283
1891.....	109.807	1903.....	167.192
1892.....	111.877	1904.....	168.636

Ainsi qu'on le voit par ce tableau, il y a eu deux périodes de grande plantation en Algérie : une première de 1881 à 1888 et une seconde de 1897 à 1904. La période intermédiaire 1889 à 1896 n'a vu s'accroître ce vignoble que de 13,000 hectares.

Le vignoble est assez inégalement réparti entre les trois départements algériens : la statistique agricole de 1904 donne pour le département d'Oran qui arrive en tête 86,738 ; pour celui d'Alger 64,752 et pour celui de Constantine 17,146. C'est dans les arrondissements où sont fixés surtout les Français que l'on note les plus grandes superficies plantées en vigne. Ainsi dans la province d'Alger, l'arrondissement d'Alger contient la

plus grande partie du vignoble de ce département, 54,799 sur 64,752 : et les vignes les plus belles s'étagent sur les coteaux du Sahel ou s'étendent dans la zone sèche de la Mitidja, là où domine l'élément français. En Oranie, répartition analogue : l'arrondissement d'Oran a 43,393 hectares affectés à cette culture, Mostaganem 16,560 et la plus grande partie de ces vignobles sont encore entre les mains de nos nationaux. Dans le département de l'est, Bône, Bougie et Philippeville venaient en tête avec des superficies respectives de 6,194, 3,491 et 3,425.

Au point de vue de la production, et malgré la moindre étendue de son vignoble, le département d'Alger s'est toujours placé au premier rang. Pour les deux dernières années, les récoltes ont été évaluées à :

	Département d'Alger	Département d'Oran
1903.....	3.194.137	2.528.216
1904.....	3.786.457	3.011.273

A quelle cause attribuer cette différence dans le rendement ? Vraisemblablement à une culture moins soignée du vignoble oranais. Dans les environs d'Alger, les vignes, plantées dans d'excellentes conditions et travaillées suivant les procédés usités en France, rapportent de 50 à 60 hectolitres à l'hectare ; à Oran, la production varie entre 30 et 35.

Quant aux prix pratiqués, ils ont été au début très rémunérateurs, mais ils ont fléchi brusquement à certaines dates, en 1894 et en 1901, et sont actuellement très bas. La culture de la vigne en Algérie traverse une crise des plus graves : l'encombrement du marché de la Métropole, la concurrence que font aux vins d'Algérie sur ce marché les vins d'Espagne et d'Italie, les difficultés du

commerce algérien à s'ouvrir des débouchés à l'étranger sont autant de raisons du malaise économique qui pèse si lourdement sur la colonie. L'avenir de la culture de la vigne a paru à beaucoup sérieusement menacé par cette mévente continue.

Or c'est en même temps l'avenir de très nombreux colons français. Nous n'allons pas jusqu'à dire que les destinées de tous les Français sont liées à celles de la vigne, ce que quelques-uns ont pensé. Mais, de même que le développement de cette culture a favorisé l'immigration française, de même il est à craindre que son brusque arrêt n'ait une répercussion sur le déplacement des familles et des capitaux de la Métropole. Nous avons déjà montré les relations qui existent entre les mouvements démographiques de cette partie de la population algérienne et les variations dans la superficie et les rendements de ce vignoble.

Tant que la culture de la vigne ne fut pas entreprise dans la colonie, la mortalité et la natalité françaises restèrent assez élevées. En 1881, la mortalité fut de 29,4, la natalité de 35. On était alors en présence d'une population composée d'un élément rural important et de colons peu fortunés, amenés à grand peine par la colonisation officielle. Mais, à partir de cette époque, des familles de viticulteurs s'installent, les capitaux abondent. Les campagnes se transforment et les villes surtout voient leur population s'enfler rapidement. De ce moment, les naissances et les décès devaient diminuer, et ils diminuent en effet. Les naissances tombent à 24 0/0 ; encore est-ce là un chiffre global concernant aussi bien la population des villes et celle des campagnes ; si une enquête avait lieu pour la seule population des villes, la proportion diminuerait. Les décès ont fléchi dans les

mêmes proportions ; de 30, ils ont été ramenés à 25, puis à 20 et 21. N'y a-t-il pas là une coïncidence frappante et qui méritait d'être relevée ?

Les primeurs et la colonie étrangère. — La culture de la vigne était presque tout entière entre les mains des Français ; celle des primeurs est accaparée par les étrangers. Observe-t-on entre les variations de cette culture et les mouvements de cette population des relations semblables à celles qui existent pour la vigne et les Français ?

L'extension de cette culture est trop récente pour que ses effets aient pu se traduire autrement que par un appel plus pressant de colons étrangers. Les mouvements démographiques n'en ont pas été affectés encore.

Le climat algérien ne convenait pas aux plantes tropicales : ce fut une folie que de vouloir les acclimater dans la colonie. De douloureux échecs et une connaissance plus complète des variations de la température ont rejeté dans le domaine des illusions toutes les espérances qu'on avait fondées sur le caféier, l'indigotier, etc. Cependant il existe sur le littoral un long ruban de terres à climat très doux, tiède pendant l'hiver, chaud durant l'été, véritable climat de serre chaude où, à défaut de plantes tropicales, poussent, même pendant la saison fraîche, les légumes d'Europe. On peut les semer deux fois en Algérie, aux premières pluies d'automne en septembre, aux premiers beaux jours d'hiver en février ; deux fois, en effet, sur cette côte méditerranéenne, la végétation, sollicitée ici par quelques ondées bienfaisantes, là par les chauds rayons du soleil, se met en mouvement. Printemps d'en haut, printemps d'en

bas, disent quelques-uns. Deux récoltes sont possibles et possibles à des époques où en Europe ces mêmes cultures plus tardives ne peuvent encore alimenter les marchés de leurs produits. L'Algérie et toute l'Afrique du Nord se trouvent donc placées dans de telles conditions qu'elles sont à même de devenir le jardin de l'Europe. Jardin sans étendue, objecte-t-on ; ce n'est en effet que dans la zone littorale, celle qui est constamment baignée par l'atmosphère marine que ces primeurs réussissent ; dès qu'on s'éloigne trop des côtes ou qu'un simple pli de terrain empêche l'influence marine de se faire sentir directement, les minima de température s'exagèrent et les plantes meurent ou la végétation s'arrête. Mais jardin de plusieurs milliers de kilomètres de longueur ! Et ce qu'il faut pour un jardin, ce ne sont pas de grandes étendues de terre, pourvu que les terres soient bonnes ; ce qu'il faut avant tout, ce sont les facilités de communication, les routes de terre, les voies ferrées, les services réguliers de transport maritime. Si vous ne pouvez pas assurer aux primeuristes cette sûreté, cette facilité et en même temps cette rapidité dans les relations commerciales, inutile d'encourager cette culture ; elle végétera et périclitera. Déjà les grèves de Marseille ont failli lui être funestes. Mais si vous lui donnez tous ces avantages, vous verrez s'étendre ces cultures et grandir la population.

Ses progrès sont constants depuis quelques années ; pour les apprécier, on n'a que les statistiques des douanes et celles des postes, ces dernières relatives aux colis postaux. Je ne parle pas des statistiques agricoles, toujours vagues et critiquables. Voici d'abord les résultats enregistrés par les douanes à l'exportation pour les six dernières années :

	LÉGUMES FRAIS		RAISINS		POMMES DE TERRE	
	Poids en kilogr.	Valeur en francs	Poids en kilogr.	Valeur en francs	Poids en kilogr.	Valeur en francs
1899 ...	5.776.042	1.426.874	»	»	11.093.209	776.525
1900 ...	6.895.693	1.727.889	»	»	12.214.806	855.263
1901 ...	7.129.435	1.568.476	2.394.702	526.790	8.799.642	879.964
1902 ...	10.909.500	2.401.000	3.913.070	1.096.000	16.160.400	3.071.000
1903 ...	10.690.200	2.351.000	4.952.400	1.486.000	16.697.100	3.340.000
1904 ...	6.978.100	1.465.000	4.443.200	889.000	14.824.600	2.075.000

Mais ces chiffres ne représentent point toutes les expéditions de primeurs faites à destination de la France et de l'Etranger. Il faut les compléter en indiquant dans le même laps de temps le nombre de colis postaux, partis d'Algérie ; ils contiennent souvent des fruits ou des légumes frais :

Colis postaux 1899-1904

	Nombre en kilogr.	Valeur en francs
1899	27.245	408.675
1900	950.880	1.970.230
1901	1.141.026	1.205.585
1902	1.297.235	1.200.000
1903	1.241.600	1.863.000
1904	1.250.500	1.875.000

Cette progression dans les statistiques douanières et dans le nombre des colis postaux montrait bien que cette culture était une des plus actives et une des plus fructueuses de l'agriculture algérienne. Seule l'année 1904 a été déficitaire. Nul Algérien n'en ignore la cause :

les grèves de Marseille, qui ont interrompu pendant si longtemps les relations avec la Métropole, ont porté un préjudice énorme aux primeuristes; elles n'ont pas seulement entraîné des pertes très graves, elles ont jeté encore la démoralisation parmi les producteurs. Toutefois la diminution n'a pas été aussi sensible que le feraient croire les chiffres des douanes ; car, en cette même année 1904, on a fait subir à ces statistiques des retouches. Nous lisons en effet dans le volume qui concerne cette année-là : « En ce qui concerne l'exportation, les marchandises expédiées sous le régime des colis postaux, à destination de la Métropole, qui étaient antérieurement reprises aux différents articles de la nomenclature et confondues, au point de vue valeur, avec celles de leurs similaires ayant fait l'objet d'envois dans les conditions ordinaires, font maintenant l'objet d'une statistique spéciale, qui a donné les résultats suivants en 1904. »

Fruits frais.....	129.807	colis pesant	755.565 kil.
Légumes primeurs.	18.060	—	95.817 kil.
Echantillons : vins et liqueurs.....	12.023	—	63.402 kil.
Effets usagés et lingerie.....	8.731	—	46.295 kil.
Articles indigènes et bimbelotterie.	7.975	—	43.845 kil.
Huile d'olive.....	1.843	—	9.243 kil.
Autres articles....	55.567	—	236.336 kil.

Nous n'avons cité cette observation du service de statistique que pour bien montrer la part considérable qui revient aux fruits et aux légumes dans ces envois de colis postaux : 851,382 sur 1,250,503 kil.. soit les 2/3. Nous l'avons fait aussi, afin de ne point laisser s'accré-

diter une idée fausse : le fléchissement des chiffres, représentant la valeur des fruits et primeurs en 1904, n'a pas été aussi fort qu'il le paraîtrait sans cette correction nécessaire.

Ce sont les étrangers qui se livrent surtout à la culture maraîchère. Mettons à part cependant une culture qui n'est pas entièrement maraîchère et qui fournit à l'exportation des primeurs une matière abondante : c'est celle de la vigne. Elle n'est pas toute entre les mains des étrangers. A Guyotville, nous connaissons beaucoup de vignerons français. Mais, cette exception faite, tout le monde reconnaîtra que les Espagnols et les Italiens ont été les premiers à cultiver les primeurs parce qu'ils connaissaient généralement bien cette culture pour l'avoir pratiquée dans leur pays d'origine, et qu'actuellement, soit comme propriétaires, soit comme fermiers, soit même comme simples ouvriers agricoles, ils sont restés les véritables primeuristes de l'Algérie tant à Oran qu'à Alger. Or, cette production se développant, n'a-t-elle pas eu pour conséquence d'attirer de nouveaux étrangers dans la colonie !

Accordons que les primeurs algériennes ne sont connues que depuis quelques années, qu'elles n'ont progressé réellement qu'en ces derniers temps. Dans ces conditions le dénombrement prochain permettra seul d'apprécier l'effet réel et complet exercé par ce nouveau fait économique sur l'accroissement de la population étrangère. On a cependant, dès maintenant, des indices de cette influence. Les résultats du dernier recensement accusaient déjà une nouvelle reprise de l'immigration italienne. De 35.539 en 1896, les Italiens passaient à 38.791.

Nous avons mieux et plus récent. De l'état que nous

avons fait dresser des sujets espagnols et italiens, ayant satisfait à la loi du 8 août 1893 dans la commune d'Alger, il ressort quelques données intéressantes. De 1894 à 1900 ce sont les immigrants espagnols qui l'emportent numériquement sur les Italiens et de quantités très appréciables.

	Espagnols	Italiens	Excédent des Espagnols sur les Italiens
1894.....	1.157	856	+ 301
1895.....	121	52	+ 69
1896.....	201	111	+ 90
1897.....	163	101	+ 62
1898.....	603	323	+ 280
1899.....	625	281	+ 344

De 1900 à 1904 les rôles sont intervertis : les Italiens arrivent plus nombreux que les Espagnols.

	Italiens	Espagnols	Excédent des Italiens sur les Espagnols
1900.....	284	164	+ 120
1901.....	210	107	+ 103
1902.....	217	136	+ 81
1903.....	303	229	+ 74
1904.....	311	212	+ 99

Il y a dans ce changement brusque un phénomène curieux qui doit avoir sa raison d'être dans une condition nouvelle de l'agriculture ou de l'industrie de l'agglomération algéroise. Or, cette condition nouvelle, c'est à notre avis la culture des primeurs. Non pas que nous prétendions que toute l'immigration italienne de ces dernières années ait été amenée par l'extension de cette culture, et que délibérément nous refusions à l'industrie de la pêche et à l'industrie minière la part

qui leur revient dans cet attrait exercé sur l'élément italien. Mais nous savons, pour avoir fait une enquête personnelle à ce sujet, que l'Italie ne nous envoie plus uniquement des ouvriers terrassiers ou des pêcheurs, qu'elle nous fournit maintenant des ouvriers ou des métayers agricoles originaires de Naples, de Palerme ou de Caserte, ou encore des campagnes siciliennes ; cette immigration, à peine sensible autrefois, s'accroît au fur et à mesure que s'étendent sur le littoral les champs réservés aux primeurs.

* * *

La population rurale. — Qui possède la terre ? — Qui la cultive ? — Voilà donc deux cas, deux faits privilégiés où l'on peut saisir sur le vif et expérimenter les relations profondes qui lient intimement la démographie d'une colonie et son économie rurale. A cette étude générale, à l'observation de ces deux cas particuliers doivent s'ajouter, en Algérie, des considérations d'un autre ordre. Qu'on n'oublie pas que nous sommes ici en présence d'immigrants appartenant à plusieurs nationalités, que tous cherchent à se créer une situation matérielle meilleure, que tous luttent pour la vie. Quelle est la part qu'ils se sont acquise dans ce champ si vaste de l'agriculture algérienne ? Qui cultive la terre ? Qui la possède ?

A ces questions si graves, peut-il être répondu ? D'aucuns prétendent — c'est toujours le même argument, le même reproche, — que, dans l'état des statistiques, il serait imprudent d'étayer sur elles la moindre hypothèse. Que de fois n'a-t-on pas relevé les erreurs, les incohérences, les invraisemblances de certains tableaux ! Dernièrement encore un publiciste de talent raillait les con-

tradictions grossières qu'à quelques pages de distance ces tableaux contenaient. Faut-il cependant, pour des erreurs de détail, condamner complètement les efforts faits depuis trois ans par le service de statistique ? Faut-il les tenir pour stériles ? Ce n'est assurément qu'avec la plus grande prudence qu'on peut se servir de ces chiffres, et ceux même qui les ont établis reconnaissent l'imperfection relative de leur œuvre : « Malgré tout le soin apporté au cours des trois enquêtes qui viennent d'être faites sur la population agricole, — qui ne sauraient du reste revêtir le caractère d'importance des dénombrements quinquennaux établis avec des moyens d'action considérables et au prix de dépenses très élevées, — il n'échappe pas que des erreurs aient pu se glisser antérieurement et puissent encore exister dans les chiffres, donnés ci-dessus seulement dans le but de permettre une appréciation approximative générale sur la population européenne de la colonie, et non dans le but d'établir une énumération exacte et absolue de diverses catégories d'agriculteurs par sexe et par nationalité. Plus spécialement, en ce qui concerne les territoires de commandement, les répartitions doivent être considérées comme tout à fait approximatives. » Il ne sera donc question que d'une appréciation approximative, et tous les chiffres cités ne seront considérés que comme provisoires. Nous les corroborerons à l'occasion ou nous les rectifierons au besoin par ceux que nous avons pu nous procurer au cours de plusieurs enquêtes sur quelques villages algériens que nous avons personnellement entreprises.

Qui possède la terre en Algérie ? Il ne s'agit évidemment que de la terre européenne, non de celle détenue par les indigènes. Et d'abord quelle est sa superficie ?

En 1902, elle était évaluée à 1,537,355 hectares ; en 1903, à 1,571,332 ; et en 1904, à 1,621,784. Mais toutes les propriétés achetées par les Européens ne sont pas cultivées, ni toutes cultivables. L'étendue des cultures varie chaque année, 762,666 en 1902, 740,043 en 1903, et 814,640 en 1904. La moitié environ de la surface est utilisée ; le reste est en jachères ou n'est pas défriché.

Sur ces 1,621,784, vivait une population européenne de 199,434 individus, dont 64,121 pour le département d'Alger, 99,775 pour celui d'Oran et 35,538 pour Constantine. Dans cette répartition de la population agricole, on voit combien notre province de l'Est est mal partagée. Les Européens, vivant de l'agriculture, y seraient deux fois moins nombreux qu'au centre de la colonie et trois fois moins qu'à l'Ouest. On voit aussi que sur un ensemble de 600,000 Français ou étrangers, les agriculteurs ne forment qu'une minorité. Mais nous ne faisons pas grand cas de ces données générales et surtout de cette prétention de distribuer la population entre certaines catégories qui s'appliquent toujours mal aux groupes humains. Il suffit de donner à un mot une signification ou plus large ou plus étroite pour aboutir à des résultats des plus différents que l'on ne peut comparer entre eux. En France, cette répartition varie suivant la thèse que tel économiste, partisan du travail de la terre, ou tel autre, acquis aux revendications ouvrières, veut soutenir. En tout cas, toute comparaison entre les statistiques de 1891 et celles de 1902, 1903 et 1904, qui ne tiendrait pas compte de la nécessité de corrections préalables, serait fausse et dangereuse.

Admettons, en le tenant pour un chiffre approximatif, celui de 199,434 : cette population agricole est divisée en quatre classes : propriétaires, fermiers, métayers et

ouvriers, et chacune de ces classes contiendrait d'après la statistique de 1904 :

Population européenne par catégories et par nationalité

(POPULATION AGRICOLE)

NATIONALITÉS	Propriétaires	Proportion pour 100	FERMIERS	Proportion pour 100	MÉTAYERS	Proportion pour 100	OUVRIERS	Proportion pour 100
Français.....	58.178	73	11.731	42	5.148	48	29.643	36
Naturalisés.....	8.412	11	3.523	13	1.129	10	8.626	10
Espagnols.....	9.888	11 1/2	9.886	36	3.817	35	36.834	45
Italiens.....	1.763	2	1.527	6	215	2	4.304	6
Maltais.....	1.310	1 1/2	723	2	98	1	1.064	1
Autres nationalités.	776	1	321	1	412	4	1.691	2
ENSEMBLE....	80.357	100	27.694	100	10.819	100	82.162	100

Si ce tableau est exact, les Français seraient surtout propriétaires. Sur 100 propriétaires algériens en effet, 73 seraient français, 11 naturalisés, 11 à 12 espagnols, 2 italiens, etc... Rien de plus naturel d'ailleurs; de préférence à tous les autres la colonisation officielle a attiré nos nationaux, elle les a attirés par l'appas des concessions gratuites, leur a parfois bâti des villages. Pourtant c'était une opinion assez répandue que ces bénéficiaires de concessions gratuites n'étaient point restés sur les terres que l'Etat leur avait assignées, qu'ils avaient vendu leurs propriétés dès qu'ils avaient reçu leurs titres définitifs. Et qu'il y ait eu des colons de cette espèce, qu'il y en ait eu trop, nous ne saurions y contredire. Mais, à en croire cette statistique, le mal n'a pas été aussi général qu'on le pensait.

Reste à savoir si elle peut être admise. Seules des enquêtes partielles dans certaines communes apporteraient des éclaircissements sur sa valeur probable. Nous en avons tenté quelques-unes en Oranie et dans le département d'Alger. L'une concernait Guyotville, un des gros bourgs des environs d'Alger ; une autre, Hussein-Dey, dans la banlieue de la même ville. Une troisième porta sur Vesoul-Benian, le fameux village franc-comtois près de Miliana. En Oranie, nous visitâmes et étudiâmes la Stidia sur la côte et Hennaya à l'intérieur. Toutes ces investigations nous confirmèrent dans cette opinion que, malgré des défaillances regrettables, les Français ont conservé la propriété de la terre algérienne.

A Guyotville où la culture des raisins primeurs a attiré de nos jours une très nombreuse population ouvrière étrangère, les premiers colons agricoles avaient été pour la plupart choisis parmi nos nationaux ; quelques-uns cependant étaient d'origine espagnole. Or à qui appartient encore la terre ? Sur 83 propriétaires ruraux que comptait cette commune en 1900, 50 étaient français, 3 naturalisés, 14 Espagnols et 14 Italiens. Et, mieux encore, c'étaient les Français qui détenaient la plus vaste superficie, près de 80 0/0, — les meilleures terres.

Mêmes conclusions pour Vesoul-Benian : « Cet historique des concessions de Vesoul-Benian prouve aussi, disions-nous dans une monographie, contrairement à une opinion souvent exprimée, que les Français conservent la propriété de leurs concessions. Sans doute beaucoup parmi les premiers immigrants sont partis ; des nouveau-venus les ont remplacés mais tous ou presque tous sont Français ; un Bourguignon Villatet a acheté

plusieurs lots et s'est fixé dans le village où sa femme et sa fille résident encore ; deux frères, les de Coninch, venus des côtes du Nord, ont créé de fort beaux vignobles sur deux anciennes concessions qu'ils ont achetées. D'autres par alliance avec des familles du village sont devenus propriétaires. Mais la plus grande partie des terres reste encore dans les mains des concessionnaires ou de leurs descendants primitifs — les Billaud, les Simonin, les Michel, les Goublet, les Rébillet, les Régnier, les Petitjean, les Thévenot, les Lamboley... »

A la Stidia, furent fixés des colons d'origine allemande, naturalisés maintenant pour la plupart et dont les fils sont Français. Ont-ils vendu, abandonné leurs terres ? Presque tous sont encore propriétaires et on compte aujourd'hui 261 Français propriétaires contre 51 naturalisés et 6 Espagnols. Loin de se défaire de leurs concessions, ils les ont arrondies, achetant aux indigènes toutes les terres qui étaient à vendre. Ils ont résisté à l'invasion espagnole qui déborde peu à peu tout autour d'eux et qui n'a pas réussi à les entamer.

Voici une autre commune de l'Oranie, Hennaya, où l'accaparement des terres par les étrangers était susceptible de se produire plus que partout ailleurs ; car nous sommes ici dans une région où l'élément espagnol est très puissant. Or, sur 98 propriétés agricoles appartenant aux Européens dans le périmètre du centre, 76 ont encore comme possesseurs des Français d'origine, 19 des étrangers et 3 des naturalisés. Cette supériorité très marquée des Français sera plus sensible encore si, au lieu de ne considérer que la répartition des propriétaires entre leurs nationalités respectives, on se demande quelle est l'étendue des surfaces achetées

par eux ; les Français ont 2.870 hectares et détiennent les sept domaines dont la superficie dépasse 100 hectares; les étrangers, Espagnols pour la plupart, n'ont que 610 hectares et le plus grand nombre vit sur des propriétés de 10 ou de 20 hectares.

Enfin, pour pousser les choses au pire, prenons une dernière commune dans la banlieue d'une grande ville, dans cette zone de cultures maraîchères où se sont si bien établies les colonies étrangères qu'elles semblent avoir entièrement évincé de la région les propriétaires français. Aux portes d'Alger, à Hussein-Dey, ce fief des Espagnols et des Mahonais, 792 hectares appartiennent encore à des Français d'origine ou à des naturalisés (531 aux uns, 261 aux autres) ; 676 sont entre les mains d'Espagnols (481), d'Italiens (167) et de Maltais (28). Ici encore, les domaines un peu étendus, ceux qui dépassent 40 hectares ou ceux qui atteignent 100, sont tous détenus par des Français.

Ces divers exemples, qu'il serait facile de multiplier, ne témoignent-ils pas de l'attachement des Français pour la terre algérienne et de leur répugnance à s'en défaire ? Ce qui a pu propager l'opinion opposée, c'est que, tout près des grandes agglomérations urbaines, l'emploi de la main-d'œuvre agricole étrangère a nécessairement eu pour résultat l'enrichissement de quelques familles qui, à force de labeurs et d'économies, ont pu acheter quelques lopins de terre, voire quelques domaines ; c'est aussi que les propriétés de ces étrangers, moins étendues que les propriétés françaises, sont parfois plus nombreuses ; c'est enfin que ces Espagnols et ces Italiens cultivent le plus souvent les terres possédées par les Français.

Autre chose est cultiver la terre ; autre chose la pos-

séder. L'avenir n'est pas toujours à ceux qui détiennent la propriété du sol et qui ne le cultivent pas. Dans une colonie où cette situation anormale se serait établie, il peut se constituer un prolétariat agricole puissant et turbulent, d'autant plus dangereux que, formé d'éléments d'origine étrangère, il puiserait dans les instincts de sa race, malgré la naturalisation collective, des sentiments d'hostilité qu'aviverait la concurrence économique. Ce que l'on redoute pour la Tunisie actuelle où, à côté de quelques Français grands propriétaires, vit une masse de prolétaires siciliens, doit-il être un sujet de crainte pour l'avenir de l'Algérie ?

D'après la statistique de 1904, les ouvriers agricoles seraient au nombre de 82,162 et cette somme globale se décomposerait ainsi d'après les nationalités : 36,834 Espagnols, soit 45 0/0 ; 29,643 Français, soit 36 0/0 ; 8,626 naturalisés, soit 10 0/0 ; 4,304 Italiens, soit 6 0/0. Sans admettre la parfaite exactitude de ces chiffres et de ces proportions, il est juste de faire remarquer que, dans leur ensemble, ils ne sont point en désaccord avec les opinions les plus accréditées sur la population algérienne. Ce sont les étrangers qui composent la majeure partie de cette armée de travailleurs, et parmi eux les Espagnols forment les plus gros bataillons. Toutefois on s'étonnera probablement de la quantité considérable et insoupçonnée des ouvriers français. Qu'il y ait lieu de réduire le chiffre de cette population ouvrière française, cela est peut-être nécessaire pour rester dans la vérité des faits ; par une secrète vanité, peut-être pour des sentiments moins avouables, tels que le désir de cacher leur lieu d'origine et leur nationalité, nombre d'étrangers ont pu usurper ce titre. Cependant on se tromperait étrangement si l'on croyait que dans la

masse ouvrière ne se rencontrent point des Français d'origine ? J'ai constaté le fait à Guyotville où vivent péniblement du produit de leurs salaires journaliers 44 ouvriers, issus des premières familles installées dans ce centre. Ces familles, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas réussi, elles ont été obligées de vendre leurs concessions, et leurs enfants s'emploient maintenant chez les autres pour gagner leur vie. Pareille mésaventure n'est-elle pas arrivée à bien d'autres colons algériens ! Qu'on ne vienne donc pas soutenir que les ouvriers agricoles sont tous étrangers, mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que les 29.643 ouvriers. comptés parmi nos nationaux, soient réellement Français.

L'avantage numérique revient à l'élément français quand il s'agit de métayage et de fermage. On compterait, d'après les chiffres administratifs, 5,148 fermiers français, 3,817 espagnols, 1,129 naturalisés et 215 italiens seulement. Sur 100 agriculteurs de cette catégorie, 48 seraient français, 35 espagnols, 10 naturalisés, 2 italiens. Là encore la proportion très forte des métayers d'origine française laisse planer quelques doutes sur la sincérité de ces enquêtes agricoles. Et, bien que le métayage soit une pratique fort en usage dans certains départements du centre de la France, d'où sont originaires de nombreux colons algériens, bien que ce contrat agricole, qui en apparence semble si peu avantageux pour la classe agricole pauvre, rend en réalité moins pénibles les débuts d'une famille indigente, on a de la peine à croire qu'ils préfèrent cette situation de métayer alors qu'ils peuvent ambitionner et obtenir celle de propriétaire. D'autre part les Italiens doivent aimer fort peu le métayage, ils ne sont que 215. Peut-être se rap-

pellent-ils les conditions léonines que les propriétaires imposent à leurs compatriotes dans presque toutes les provinces italiennes ; partout, en effet, que ce soit le métayage toscan du nord de l'Italie, que ce soit le métayage sicilien du sud, le partage par moitié des récoltes n'a lieu qu'après une série de prélèvements qui réduisent d'autant la part du colon, l'appauvrissent et l'affament. Ce n'est certes pas pour subir une semblable exploitation qu'ils viennent en Algérie.

Ils préfèrent le contrat de fermage simple. Dans la commune de Guyotville, où on peut assister à l'évolution d'une petite colonie italienne agricole, ils débarquent dans un état de dénuement, d'indigence à peu près complète ; ils s'embauchent comme ouvriers agricoles dans les fermes. Vivant de peu, ils amassent un petit pécule, de quoi payer la ferme d'un champ voisin qu'ils connaissent, qu'ils ont peut-être travaillé au profit d'un autre. Et quand ils sont installés, ils se livrent à la culture des primeurs qui exige beaucoup de travail et de soins, mais peu de terre.

En Algérie les fermiers d'origine italienne seraient 1,527 sans compter les naturalisés. Le nombre des fermiers espagnols atteindrait 9,886, soit 36 0/0 ; ceux-là sont légion, et je m'étonne même que l'enquête agricole n'ait pas fait ressortir une proportion plus forte de ces derniers. Dans plusieurs régions, eux seuls acceptent d'affermer certaines propriétés, d'habiter des maisons isolées dans la campagne qui n'est pas sûre ; ainsi, à Hennaya, qui est certainement située dans un des sites les plus beaux de l'Oranie, mais qui d'autre part n'est pas très éloignée de la frontière marocaine, toutes les fermes aux environs du village sont entre leurs mains. J'ai cherché en vain un nom français dans la liste qu'obli-

geamment me communiquait le secrétaire de la mairie d'Hennaya, et lui-même me confirmait que seuls les Espagnols habitaient les fermes en dehors du village. Et je me rappelle aussi qu'au cours d'une excursion au Chenoua nous rencontrâmes dans un mauvais sentier de chèvres un jeune espagnol et sa femme poussant devant eux un pauvre bourriquot. L'animal, ployant sous le faix de nombreux et lourds paquets, gravissait d'un pas mal assuré la montagne déserte, l'homme et la femme suivaient, et comme nous nous étonnions de les voir s'enfoncer dans des régions où pénétraient à peine les Européens, ils nous conduisirent dans une campagne éloignée, loin de tout village européen. Ils vivaient là dans une mauvaise cabane aux planches disjointes, à la couverture de diss, et cultivaient une petite propriété qu'ils avaient affermée. Il fallait faire plusieurs lieues dans des chemins épouvantables pour aller au marché voisin vendre ses denrées, il fallait vivre isolé, loin de toute société, loin de toute assistance. Qu'importe ! Homme et femme acceptaient sans se plaindre leur destinée : et cet exemple nous fit comprendre pourquoi l'Espagnol réussit là où échoue le Français.

Il y aurait cependant 11,734 fermiers français ; il y avait déjà 5,148 métayers et 29,643 ouvriers agricoles. Serait-il donc faux, comme on l'avait répété souvent, qu'en Afrique le Français ne peut pas travailler la terre, qu'il l'afferme ou qu'il la loue toujours aux étrangers et aux indigènes ? Serait-il donc faux que l'agriculture algérienne serait une association de capitaux français et de travail étranger ? On a eu grand tort de généraliser ; sous le climat africain, quoi qu'on en dise, le travail n'est ni dangereux, ni impossible à des Français, et nombre de nationaux cultivent la terre aussi bien dans

les villages de création récente que dans les centres plus anciens ; il en est même que leur imprévoyance ou des circonstances malheureuses ont privé de leurs concessions et réduit à l'état de salariés. Mais les Français représentent en Algérie la classe aisée et riche, et dans bien des cas elle se contente de diriger, de fournir les capitaux et de faire travailler à son profit. Faut-il le regretter ? Assurément, si l'élément national était l'unique possesseur de la terre, s'il maintenait dans une étroite dépendance ou même dans une complète servitude économique les étrangers et les indigènes, si en termes plus clairs et plus modernes ils formaient une classe capitaliste à côté d'un prolétariat étranger, il y aurait peut-être quelque danger à ce que cette situation se maintînt. Mais il en est bien autrement ; la terre n'appartient pas exclusivement à des Français, le travail n'est pas fourni uniquement par des bras étrangers. Des familles étrangères laborieuses, aisées, sont devenues propriétaires ; des familles françaises, imprévoyantes ou malheureuses, ne sont plus que prolétariennes. Un équilibre plus stable s'établit donc entre les diverses fractions du peuple algérien et il est le résultat de l'évolution économique de chaque colonie et des différences d'aptitudes et d'énergie des individus.

* * *

La population urbaine et le commerce. — Il n'a été question, jusqu'ici, que de la population rurale ; à côté d'elle, dans les ports du littoral et dans quelques villes de l'intérieur grandit la population urbaine. Son accroissement paraît beaucoup plus rapide depuis quelques années ; s'il est vrai que les colons agricoles et leurs familles ne représentent à l'heure actuelle qu'une

somme de 200.000 individus, les Européens qui s'occupent du commerce ou de l'industrie, qui vivent des professions libérales ou des fonctions de l'État, ou qui sont simplement rentiers ou retraités, sont beaucoup plus nombreux, ils sont 350 à 400.000. La plus grande partie habitent les villes, et l'on voit à chaque dénombrement quinquennal grossir cette population urbaine. On constate même en Algérie, atténué il est vrai, ce mouvement qui porte les gens des campagnes à émigrer vers les grandes agglomérations urbaines et qui est si général en Europe. Comme c'est le bénéfice commercial ou le gain industriel qui attire vers les grandes villes, il y a quelque intérêt à comparer les progrès du commerce et de l'industrie et l'augmentation de cette population urbaine.

L'expansion économique de l'Algérie se traduit d'une façon très expressive par la progression de son commerce.

Commerce de l'Algérie avec la France et l'Etranger

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS et EXPORTATIONS réunies	MOYENNES
1891.....	277.770.289	235.725.130	513.495.419	
1892.....	253.076.418	243.967.164	497.043.582	
1893.....	239.698.385	192.628.131	432.326.516	508.542.501
1894.....	265.134.026	265.713.285	530.847.311	
1895.....	261.212.341	307.787.357	568.999.698	
1896.....	275.798.959	247.409.742	523.208.701	
1897.....	276.901.427	295.728.063	572.629.490	
1898.....	302.223.058	285.768.687	587.991.745	583.245.570
1899.....	319.847.503	346.415.000	666.262.503	
1900.....	323.818.325	242.317.000	566.135.325	
1901....	318.593.000	261.945.000	580.538.000	
1902.....	325.686.000	299.172.000	624.858.000	619.579.700
1903.....	345.617.000	287.697.000	633.314.000	
1904.....	367.411.000	272.198.000	639.609.000	

D'après ce tableau, le commerce algérien est soumis à des fluctuations très accusées : les exportations notamment varient d'une année à l'autre de 100 millions ; en 1898, elles atteignent 346.415.000 fr. ; l'année suivante, elles tombent à 242.317.000. Cette amplitude dans les oscillations tient à ce que ce commerce est sous la double dépendance de l'agriculture algérienne et de l'agriculture métropolitaine.

La colonie étant presque exclusivement agricole, ce sont des produits agricoles que le commerce exportera. Or on a vu qu'à cause de sa climatologie toute spéciale, l'Afrique du Nord ne bénéficie pas toutes les années de récoltes régulières, qu'il y a des périodes d'extrême abondance et des périodes de grande disette. Les exportations varieront donc suivant l'abondance ou l'indigence des marchandises à exporter.

En outre, le commerce ne pourra être très actif qu'à la condition que le marché français ne soit pas encombré de produits semblables à ceux que peut lui vendre la colonie. La France s'est réservée la meilleure part dans les relations commerciales de l'Algérie ; elle absorbe pour plus de 80 0/0 des exportations algériennes, et lui fournit 70 à 75 0/0 de ses importations. Or la France et l'Algérie ont des productions agricoles semblables. Que l'année soit bonne dans la Métropole, que les céréales rendent beaucoup, que la campagne viticole soit excellente, il y a pléthore sur le marché français et partant fléchissement des prix d'achat, et difficulté insurmontable pour les Algériens d'écoulement de leurs blés ou de leurs vins.

Malgré ces fluctuations, le commerce algérien progresse constamment ; à ne retenir que les moyennes, il était pour la période quinquennale (1891-95) de

508 542.501 ; il s'élevait à 583.245.570 pour celle qui a suivi (1895-1900) ; enfin il a dépassé 600 millions au vingtième siècle et atteint 619.579.700. L'augmentation apparaîtrait beaucoup plus sensible si récemment on n'avait apporté de sérieuses réformes dans les méthodes d'évaluation des marchandises exportées. Au lieu de prendre comme prix de base des produits algériens ceux qui se pratiquaient en France, on a chargé une Commission administrative locale de rechercher et de fixer ceux que ces marchandises avaient dans la colonie. Plusieurs articles, et non des moindres, ont été taxés à leur valeur réelle, très inférieure à l'estimation antérieure. Or, malgré cela, ce commerce suit une marche ascendante évidente.

Y a-t-il parallélisme entre ce mouvement et celui de la population européenne en général ? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur le graphique comparatif ci-contre. Les deux lignes du commerce et de la population, sans avoir la même régularité s'élèvent cependant toutes deux et ne s'éloignent point à des distances sensibles l'une de l'autre. La ligne de la population, après s'être maintenue un peu au-dessus de celle du commerce de 1880 à 1885, la coupe et s'élève au-dessus d'elle ; elle demeure supérieure en 1890 et 1896 pour aboutir au même point que l'autre en 1900. N'est-ce point là une preuve visible du parallélisme de ces deux mouvements ! (1)

Vous comparez, nous dira-t-on peut-être, des choses absolument dissemblables ; le commerce de l'Algérie n'est pas le monopole exclusif des Européens et la

(1) Nous avons pris comme point de départ, pour le commerce, la moyenne de la période 1875-1880.

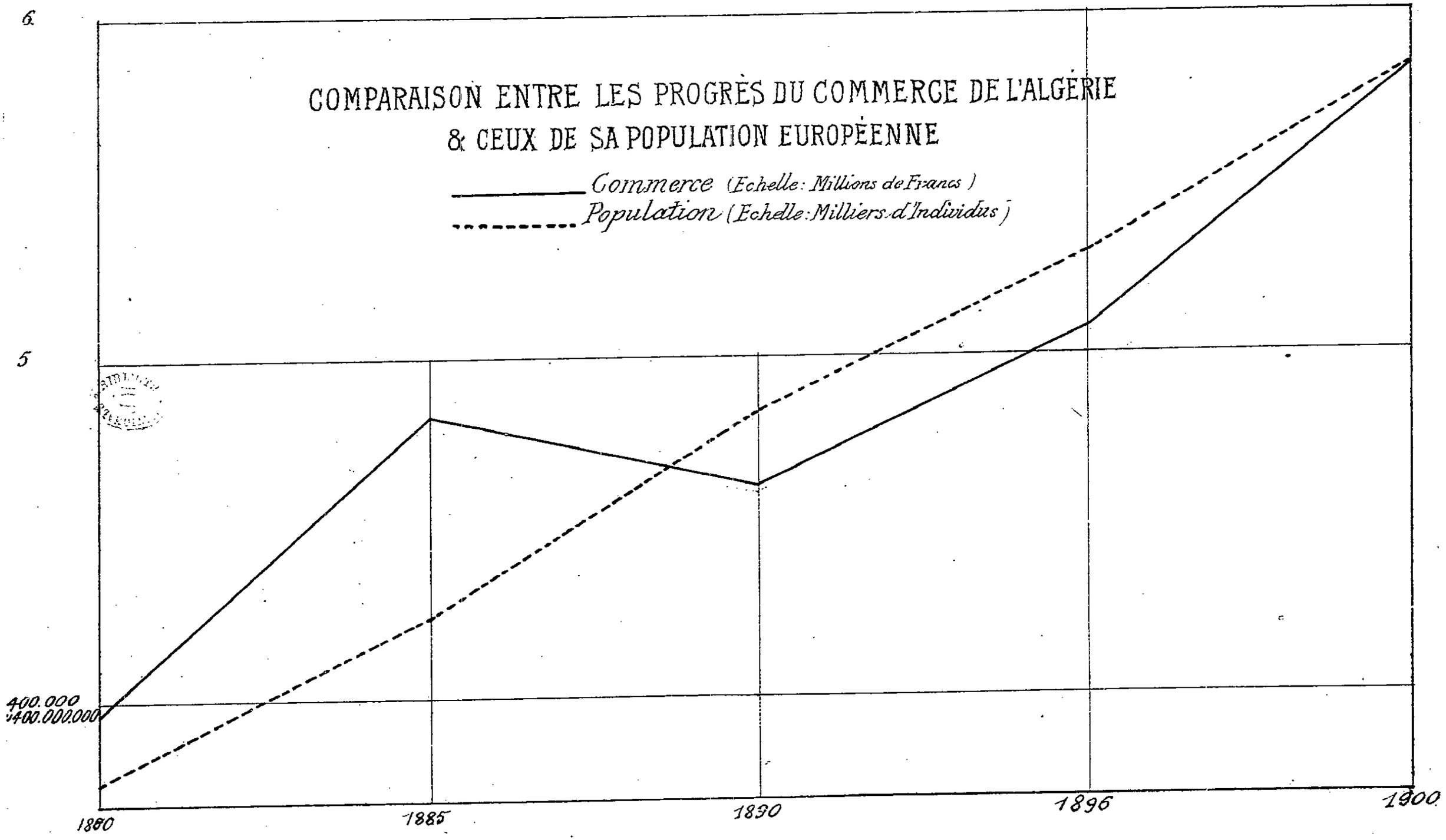
COMPARAISON ENTRE LES PROGRÈS DU COMMERCE DE L'ALGÉRIE
& CEUX DE SA POPULATION EUROPÉENNE
Commerce (Echelle: Millions de Francs)
Population (Echelle: Milliers d'Individus)
6
5
400.000
400.000.000
1880
1885
1890
1896
1900

population que vous devriez considérer devrait être la population entière. A cela nous répondrons que sans doute les autres groupes de la population algérienne participent à ces transactions commerciales, mais que directement ou indirectement la meilleure part revient aux Européens.

Autre objection : ce n'est point le commmerce dans son ensemble (importations et exportations) qu'il eût fallu rapprocher de la population. Vous n'obtenez ainsi aucun indice sérieux de l'augmentation de la richesse dans la colonie. Restreignez votre examen à l'étude des exportations : alors, au lieu d'un enrichissement général, vous observerez un appauvrissement de cette population. Ainsi parlent tous ceux qui estiment d'après la théorie de la balance du commerce qu'un pays s'enrichit lorsque ses exportations sont supérieures comme valeur marchande à ses importations et qu'il s'appauvrit dans le cas contraire. Cette théorie, qui a une apparence spécieuse de vérité, n'est exacte ni dans les vieux pays d'Europe, ni chez les peuples jeunes des autres continents : ici, cette balance est rétablie par les créances, consenties par une nation riche au bénéfice d'une plus pauvre, et par l'intérêt de l'argent prêté, ou bien encore par les dépenses faites par les étrangers qui la visitent ou qui l'habitent ; là, elle est rétablie par l'entretien du corps d'occupation. Et puis dans une colonie en formation, les dépenses de première installation l'emportent toujours sur les premiers revenus agricoles ou industriels. On oublie généralement que les frais de construction des fermes et l'achat d'un outillage agricole sont toujours très onéreux lorsque les Européens s'établissent à demeure, se fixent définitivement dans le pays. Une colonie d'exploitation peut rapporter de suite de

beaux bénéfices ; une colonie de peuplement n'en donne généralement que beaucoup plus tard ; voyez-y un placement pour l'avenir. C'est parce que cette période d'installation n'est point terminée pour l'Algérie, qu'il est juste de ne point mesurer à ses seules exportations le progrès de la richesse dans cette colonie, qu'il faut faire entrer en ligne de compte l'accroissement de ses importations, consacrées souvent à améliorer et à compléter l'outillage du pays.

Population et commerce d'Oran. — Puisqu'il n'est pas possible de distinguer sérieusement la population urbaine de la population rurale, prenons deux ou trois villes parmi les plus importantes de la colonie et rapprochons leurs progrès matériels de ceux des habitants qui les peuplent.

La population urbaine est concentrée dans les grandes villes du littoral, surtout à Alger et à Oran qui sont les deux grands ports de la colonie, ceux par lesquels se fait principalement le commerce de la colonie avec la France et l'Etranger.

La capitale de l'Oranie est actuellement un des centres les plus populeux en même temps qu'un des plus commerçants de la colonie. Le 17 août 1831, les Français s'étaient définitivement installés à Oran. Ruinée par les occupations et les retraites successives des troupes françaises et par les pillages qui en étaient l'occasion, cette ville ne se composait que d'une partie restreinte des bas quartiers actuels ; en 1832, sa population n'était encore que de 3,856 habitants, dont 730 Européens. Quatre ans plus tard en 1836, son commerce ne s'élèvait qu'à 657,000 fr. Cependant la ville se trouvait dans une

situation économique privilégiée au débouché d'une région fertile en céréales et en bestiaux. Les beys d'Oran tiraient de gros revenus des autorisations qu'ils accordaient, contre beaux deniers comptants, d'exporter des grains à destination de Gibraltar et de l'Europe.

Oran se releva rapidement de ses ruines sous l'administration du général Bugeaud ; l'Oranie fut conquise et pacifiée et le commerce put reprendre la route de cette ville. En 1844, on commença à construire un bassin de 4 hectares, aujourd'hui le Vieux-Port ; en 1858, le développement rapide et constant du trafic obligea l'administration à étudier plusieurs projets d'amélioration et à préparer l'exécution des travaux pour la création d'un nouveau bassin de 25 hectares. De cette époque datent aussi les premiers documents sérieux sur la population et le commerce de cette ville. Ils sont consignés dans les deux tableaux qui suivent. Pour le commerce des dernières années, nous avons substitué à la valeur en argent le tonnage général :

Développement de la population à Oran

ANNÉES	POPULATION MUNICIPALE						POPULATION comptée à part	POPULATION TOTALE
	Français	Etrangers	TOTAL	Israélites	Musulmans	TOTAL		
1853....	15.654			8.287		23.941	?	23.941
1861....	7.554	12.090	19.644	4.401	2.449	6.850	833	27.327
1866....	8.789	14.342	23.131	5.657	3.102	8.759	2.168	34.058
1872....	17.665	18.169	35.834	»	4.181	4.181	1.115	41.130
1876....	11.047	24.863	35.910	4.948	4.782	9.730	3.728	49.368
1881....	13.491	28.223	41.714	3.549	9.084	12.633	5.030	59.377
1886....	14.931	35.251	50.182	6.250	7.497	13.747	»	63.929
1891....	19.037	38.461	57.498	7.488	9.245	16.733	»	74.231
1896....	24.088	35.039	59.127	10.651	11.163	21.814	»	80.941
1900....	42.307	23.924	66.231	10.651	12.417	23.068	»	88.235

En cinquante ans, Oran s'est donc accru de plus de soixante mille habitants. D'une pareille rapidité dans la progression, seules quelques villes industrielles d'Europe nous offrent des exemples. Cet accroissement a été régulier pour toutes les parties de cette population, car je ne compte pas comme des chutes brusques ce qui n'est dû qu'à des anomalies ou à des erreurs de la statistique. En voici quelques-unes : en 1872, le groupe français qui, cinq ans auparavant, ne comptait que 8.789 unités en aurait compté 17.665 et serait retombé à 11.045 cinq ans après. Cette erreur manifeste est due à la haute fantaisie de quelque statisticien qui a cru bien faire en confondant les chiffres des Israéliles et des Français, au lendemain du jour où le décret Crémieux avait naturalisé en bloc les Juifs algériens. S'étonnera-t-on aussi de la très forte augmentation des Français en 1900 ? Elle est en somme toute naturelle ; car, à Oran, nous sommes en présence de vieilles familles espagnoles dont les enfants sont naturalisés Français lorsqu'ils atteignent leur majorité ; en 1896 on n'avait pas dénombré à part les naturalisés, et selon toute probabilité, bien des Espagnols devenus légalement Français avaient été recensés avec les étrangers. En 1900, les naturalisés ont été comptés à part ; ils forment un groupe compact de 21.019 individus, groupe qui égale presque celui des Français d'origine 21.238.

Sans nous attarder à expliquer ou à rectifier ces chiffres, retenons de ce tableau que tous les groupes de la population urbaine d'Oran sont en progrès constants, progrès chez les Européens, tant français qu'étrangers, progrès chez les Indigènes, tant musulmans qu'israélites. Or ces accroissements seraient inexplicables si parallèlement on ne constatait une augmentation dans

les ressources économiques de cette population. Oran étant surtout une ville commerçante, c'est le commerce qui fournira l'indice le plus certain de ces progrès économiques.

Moyenne de l'exportation du port d'Oran

1836-40.....	657.000 francs
1852-54.....	7.989.000 —
1864-66.....	25.815.000 —
1879-81.....	45.293.000 —
1885-87.....	54.154.000 —

Nous ne possédons pas l'estimation du commerce d'Oran pour ces dernières années, mais nous avons quelques chiffres sur les tonneaux de jauge des navires fréquentant le port, ou sur le tonnage réel des marchandises passant par le port. Les uns et les autres témoignent de cette marche ascendante du commerce oranais.

Le port recevait ou expédiait :

En 1856	937	navires jaugeant	36.000	tonneaux
En 1881	4.227	—	1.281.351	—
En 1904	5.753	—	3.613.721	—

Le tonnage des marchandises passait en même temps

de 20.000 tonnes ..... en 1833
à 64.160 tonnes ..... en 1860
à 370.236 tonnes ..... en 1883
à 793.246 tonnes ..... en 1904

Ce commerce est alimenté surtout par les produits agricoles de l'intérieur : les céréales, les vins, les pri-

meurs, l'alfa, le crin végétal, les animaux de boucherie, tous produits qui sont concentrés à Oran et chargés sur les paquebots, et dont le transit et la manipulation fournissent du travail à la nombreuse population ouvrière de la ville. Quelques industries donnent lieu à des exploitations aujourd'hui prospères. L'industrie du tabac, par exemple, fait vivre à Oran plus de mille familles. La plus importante des fabriques, occupant à elle seule 800 ouvriers, a livré à la consommation, en 1904, 300 millions de cigarettes ; 3 millions de cigares et 1,800,000 paquets de tabac haché. La majeure partie de la production est consommée dans le pays ; le surplus est expédié aux colonies françaises et à l'étranger. Le crin végétal est peigné et mis en corde dans de nombreuses fabriques, et de là dirigé vers la Métropole, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, la Belgique et l'Autriche. Les quantités exportées par Oran en 1904 ont atteint 15,538 tonnes. Des minoteries, des tuileries, des fabriques de pâtes alimentaires, des fabriques de ciment comprimé se sont élevées et emploient beaucoup d'ouvriers.

Ville de commerce, et déjà ville industrielle, Oran trouve dans sa situation géographique, au débouché d'une région agricole très riche et dans le voisinage d'une nation européenne qui est un réservoir presque inépuisable d'émigrants, le gage d'une prospérité économique toujours croissante et la promesse d'une population toujours multipliée.

Population et commerce d'Alger. — Alger n'a pas derrière elle des régions cultivables aussi étendues qu'Oran ; elle n'est pas non plus à quelques heures de

côtes où se presse une population pauvre qui pourrait lui envoyer des théories d'immigrants ; mais par sa position centrale au milieu de la colonie, par le rôle historique qu'elle avait joué avant la conquête française et au cours de cette prise de possession, elle devait avoir la première place dans les préoccupations du gouvernement. Comme capitale de nos possessions africaines, elle devint le siège de l'administration algérienne, la ville des fonctionnaires. Mais ce titre pas plus que cette installation des services administratifs n'auraient suffi à faire d'elle la grande et populeuse ville qu'elle est maintenant, si le développement de son commerce et à certains degrés de son industrie n'avait puissamment contribué à attirer dans ses murs une forte population.

Population d'Alger

ANNÉES		POPULATION MUNICIPALE						TOTAL
		EUROPÉENS			INDIGÈNES			
		Français	Étrangers	TOTAL	Musulmans	Israélites	TOTAL	
1837		4.262	5.562	9.824	12.322	6.065	18.387	28.211
1841		7.459	7.986	15.445	13.149	6.088	19.237	34.682
1851		13.450	21.747	35.197	17.519	5.786	23.303	58.500
1861		19.477	17.668	37.145	10.616	6.103	16.719	53.864
1866		21.060	19.790	40 850	11.201	7.089	18 290	59.140
1872		23.109	15.280	38.389	10.519	6.947	17.466	55.855
1876		18.216	16.381	34.597	11.015	7.098	18.111	52.708
1881		»	»	»	»	»	»	70.747
1886	Alger	23.891	22.063	45.954	16.759	8.486	25.245	71.199
	Mustapha	9.826	5.400	15.226	932	258	1.190	16.416
1891	Alger	38.041	15.210	53.251	20.928	7.578	28.506	81.757
	Mustapha	14.276	7.188	21.464	1.312	694	2.006	23.470
1896	Alger	42.004	16.787	58.591	23.446	9.983	33.329	92.120
	Mustapha	19.699	8.032	27.731	2.461	579	3.040	30.771
1900	Alger	38.892	20.527	59.419	26.312	10.811	37.123	96.542
	Mustapha	27.304	6.684	33.988	2.998	436	3.434	37.412

Depuis la récente annexion de la commune de Mustapha à celle d'Alger, l'agglomération algéroise contient 133,954 habitants. Cette annexion s'imposait : car ces deux villes, séparées simplement par la zone militaire des fortifications, n'en faisaient en réalité qu'une ; et, à les séparer dans les statistiques démographiques, on risquait de propager des idées fausses sur le véritable développement d'Alger.

N'avait-on pas raison de placer à côté des chiffres de la population d'Alger ceux de la population de Mustapha ? Sans cette précaution qui pourrait comprendre comment en 1900 les Français habitant Alger ne sont plus que 38,892, alors qu'ils étaient 42,004 en 1896 ? Ils se sont déplacés simplement vers Mustapha puisque en ces cinq années cette ville a gagné huit mille Français. A d'autres causes est due la diminution des Etrangers, des Musulmans et des Israélites en 1851 ; trois ou quatre ans auparavant vers 1847-48, une crise économique intense sévit dans la région algéroise, une partie de la population émigra vers l'Oranie ou dans le département de Constantine, que nos troupes avaient définitivement conquis et pacifiés.

Comme à Oran, toutes les colonies européennes et indigènes ont progressé régulièrement depuis cette époque. Les Musulmans, qui en 1851 étaient 17,519, sont aujourd'hui 26,312 ou plutôt avec Mustapha 29,310 ; les Juifs ont doublé (5,786 en 1851 — 11,247 en 1900). Les Européens ont triplé (35,197 en 1851 — 93,407 en 1900). Dans son ensemble, cette population s'accroît rapidement ; tous les cinq ans, les recensements font ressortir une augmentation de 10,000 à 15,000 âmes.

La ville prend une extension absolument inespérée ; enfermée autrefois dans des enceintes étroites, elle les a

brisées successivement, pour s'épanouir plus à l'aise vers les riants coteaux de Mustapha ou dans le frais vallon débouchant près Bab-el-Oued. Ses maisons, étagées sur les pentes de la Bouzaréa et du Sahel entourent comme d'une blanche couronne le vaste hémicycle que forme la mer. Une véritable fièvre de construction sévit ; à peine les maisons commencées sont-elles terminées qu'on en entreprend d'autres et qu'on en projette d'autres encore. Et la crise immobilière que des personnes graves prédisaient ne s'est point produite.

Aussi bien le commerce d'Alger est des plus florissants ; dans ces dernières années surtout, il a progressé très rapidement. Voici d'abord une statistique indiquant sa progression de 1836 à 1887 :

Moyenne de l'exportation du port d'Alger

1836-40.....	1.591.000
1852-54.....	8.268.000
1864-66	27.337.000
1879-81.....	42.663.000
1885-87.....	49.314.000

Mais ce sont là des chiffres trop anciens : l'évolution marche si vite en ce pays qu'il faut en citer de plus nouveaux (1). Pour l'année 1904, les entrées et les sorties de vaisseaux dans le port d'Alger ont atteint le nombre de 8,373 navires et celui de 3,823,235 tonneaux de jauge. Alger se place désormais aux premiers rangs des ports français.

(1) Nous ne possédons pas pour Alger la valeur de ce commerce.

Quant au tonnage des marchandises importées et exportées, il s'élève aux quantités ci-dessous.

ANNÉES	ENTRÉES			SORTIES		
	Commerce extérieur	Cabotage algérien	TOTAL	Commerce extérieur	Cabotage algérien	TOTAL
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
1903....	841.881	127.400	969.281	877.585	44.537	922.122
1904....	763.793	112.749	876.542	828.594	43.492	872.086

Au total, les entrées et les sorties ont été en 1903 de 1,891,403 tonnes et en 1904 de 1,748,628. La diminution constatée en 1904 est due à des causes accidentelles et passagères, telle qu'une hausse des prix pratiqués à Alger sur les houilles étrangères et l'interruption des relations commerciales avec la Métropole pendant la durée des grèves de Marseille.

Un port qui débarque ou qui embarque près de deux millions de tonnes de marchandises est un grand port.

Ce trafic a été alimenté surtout par les produits agricoles de la région algéroise — vins, céréales, légumes frais, fruits, huiles, bestiaux, laines — et par les produits manufacturés de la Métropole qui trouvent dans les services rapides et presque quotidiens des grandes compagnies maritimes des facilités d'expédition inconnues des autres ports. Les exploitations minières dirigent aussi sur Alger depuis quelques années des quantités croissantes de minerai. Citons simplement les mines de zinc de l'Ouarsenis, de Sakamody et de Guerrouma, dont le rendement est régulier et constant. La mine de fer d'Aïn-Oudrer, près Ménerville, livre journellement à l'Est-Algérien environ 100 tonnes de minerai qui sont

transportées à Alger. Celle du Zaccar, actuellement la plus importante, occupe 200 ouvriers et l'extraction atteint 225 tonnes par jour, de quoi charger un train quotidien à destination d'Alger. Demain peut-être seront exploités les gisements du Fondouck, très riches en cuivre et en calamine. La manipulation de ces marchandises sur les quais d'Alger exige une main-d'œuvre considérable.

La population ouvrière s'emploie aussi dans quelques établissements industriels qui se sont ouverts à Alger ou dans les environs ; ce sont des fonderies et ateliers de réparations, des tonnelleries, des minoteries, une fabrique d'allumettes, des tanneries, des huileries, et des briqueteries, des fabriques de pâtes alimentaires, des usines pour la préparation des liéges, des scieries mécaniques, des manufactures de tapis et de tabacs et une usine électrique. Nous avons vu aussi combien active était l'industrie du bâtiment.

A toutes ces causes de prospérité pour le port d'Alger, d'accroissement pour la population algéroise, il faut ajouter qu'Alger est devenu port de relâche et escale de tourisme. Situé en un point central sur la grande route méditerranéenne et au débouché d'une région agricole riche, Alger réunissait pour le ravitaillement des navires des avantages que ne possédaient pas les ports rivaux de Malte et de Gibraltar, en ce qui concernait la facilité et la rapidité des opérations. Aussi les relâcheurs s'arrêtent-ils maintenant de préférence dans son port : en 1904, 1,129 navires d'une jauge totale de 2,195,783 tonneaux sont venus renouveler leurs provisions de route.

Enfin le port d'Alger a été visité, au cours de 1904, par 16 bateaux touristes sous pavillon anglais et allemand. Par la douceur de son climat, par le pittoresque

de ses sites, par l'exotisme de ses monuments, par le mélange enfin de sa population, Alger se prête merveilleusement, autant et plus que les stations de la côte d'azur, à l'hivernage et au tourisme.

Ville d'hiverneurs et ville de fonctionnaires, port de commerce et port de relâche, centre des relations commerciales avec la Métropole et capitale politique de l'Algérie, Alger (1) a devant elle le plus brillant avenir. Elle est et restera la grande et belle ville française, le joyau de notre œuvre civilisatrice dans cette Afrique du Nord, le foyer esthétique, intellectuel et moral d'où rayonnera le génie de notre race.

*
* *

La population industrielle. Répartition par nationalité. — Peut-on savoir la part qui revient à chaque nationalité dans ce commerce et cette industrie de la colonie ? Jusqu'à ces derniers temps les auteurs qui ont écrit sur l'Algérie, faute de documents, se sont contentés d'appréciations assez vagues. Aujourd'hui, même avec ceux que nous possédons, il est encore prudent de se tenir dans les généralités.

Une première statistique nous est fournie dès 1899 par l'administration des contributions directes : c'est un état présentant pour les territoires civils et de commandement le nombre des patentés d'après leur nationalité :

(1) Alger est une des plus belles villes que nous connaissions. Située dans la partie ouest de la baie demi-circulaire que forment les promontoires du cap Caxine et du cap Matifou, en face de l'ancienne Rusguniæ, elle se prolonge le long de la côte et sur le versant des collines par de gros villages, le Ruisseau, Hussein-Dey, Kouba, Maison-Carrée, Fort-de-l'Eau. Elle possède encore le charme des villes exotiques et elle a déjà tout le confortable des cités européennes.

DÉPARTEMENTS	Français	Israélites	Etrangers	TOTAL
Alger (civil).....	6.255	1.511	3.842	11.608
— (territoire militaire).	66	103	34	203
Oran (civil).....	4.158	2.566	4.604	11.328
— (territoire militaire).	95	130	89	314
Constantine (civil).....	3.866	1.075	2.734	7.675
— (territoire militaire).	»	»	»	»
Totaux.....	14.440	5.385	11.303	31.128
Pour 100.....	46.3	17.3	36.3	100

Mettons de côté les Israélites : qui ignore qu'en Algérie ils sont avant tout commerçants ou industriels et qu'ils sont les courtiers naturels et souvent obligés entre les Européens et les Indigènes musulmans ! De là, si l'on compare le chiffre de leurs patentés 5,385 à celui de la population israélite, la très forte proportion que l'on obtient ; de là aussi le nombre relativement considérable des commerçants juifs dans les territoires militaires au milieu des masses indigènes.

Les patentés européens se répartissent à peu près au prorata des populations française et étrangère. A Alger et à Constantine où l'élément français l'emporte sur l'élément étranger, les commerçants et industriels d'origine française sont plus nombreux que ceux d'origine étrangère. C'est le contraire qui se produit pour Oran.

Ce tableau prouve déjà clairement que la France n'a pas gardé jalousement pour ses nationaux le monopole des transactions commerciales, qu'elle a permis au contraire aux Espagnols, aux Italiens, aux Maltais de concurrencer ses propres enfants sur les marchés algériens. D'ailleurs, par la convention consulaire de 1862 avec

l'Espagne, elle accordait aux Espagnols en matière civile et commerciale les mêmes droits qu'aux Français; les sujets des deux pays pouvaient acquérir ou posséder toute espèce de biens, meubles ou immeubles ; exercer n'importe quelle industrie ; faire le commerce tant en gros qu'en détail, etc., en observant dans tous les cas les conditions établies par les lois et les règlements en vigueur. Etait seulement exigé d'eux un certificat d'immatriculation, constatant leur qualité et délivré par les agents diplomatiques ou consulaires de leur pays sur la présentation de pièces d'identité. Et les Espagnols ont profité largement de cette tolérance. Ils ouvrent des tavernes, des épiceries, des boucheries ; ils sont selliers, carrossiers, forgerons. Ils exploitent la pêche, le cabotage, se font à l'occasion contrebandiers. Que d'enseignes de boutiques et de magasins sont en langue espagnole ! Tels quartiers d'Alger, par la profusion de leurs noms empruntés à la langue du Cid, ressemblent aux calles de Madrid ou de Séville. Bien que l'activité espagnole s'exerce dans toutes les industries et se plaise à tous les commerces, il était naturel qu'elle recherchât de préférence les entreprises auxquelles elle était habituée dans son pays d'origine. C'est ainsi que de puissantes maisons espagnoles ont accaparé en partie l'industrie du tabac, que des milliers de Carmen leur fournissent une main-d'œuvre habile et peu coûteuse pour la fabrication de cigares et de cigarettes. C'est ainsi encore que des sociétés à personnel et à capitaux espagnols ont été constituées pour la distillation et la vente des liqueurs comme l'anisette, la boison favorite de ce peuple. Enfin, l'industrie des transports doit aux Espagnols ces charretiers infatigables qui, par les routes presque désertes des Hauts-Plateaux, assuraient les

communications avec les villes et les postes de l'Extrême-Sud.

« La colonie italienne, dit M. Billiard, est loin déjà de présenter la même importance économique. Son champ d'action est infiniment plus restreint ; à n'envisager que les grandes lignes, on peut même dire que son labeur n'affecte que trois formes. La première est l'exploitation des ressources de la mer, poisson, corail, cabotage ; c'est ce qui explique la concentration particulière de l'élément italien sur la côte, principalement à La Calle, Bône et Philippeville ; encore, dans cette industrie, ne fournit-il guère que la main-d'œuvre matérielle, celle du matelot, tout au plus du patron de barque, travaillant à prix fixe pour le compte de capitalistes appartenant à d'autres nationalités. La seconde forme d'activité des étrangers italiens s'applique aux travaux de terrassements : ce sont des bras siciliens et calabrais qui ont élevé les plates-formes de la plupart de nos routes et voies ferrées, qui aujourd'hui encore exploitent les minerais de Mokta-el-Hadid, de Guerrouma, de Sakamody, de l'Ouarsenis, les phosphates de Tébessa, de Tixter et de vingt autres gisements, dont chaque jour amène la découverte. L'afflux de cette catégorie de travailleurs crée, sur les grands chantiers de travaux publics ou privés, des villes improvisées, qui naissent, se déplacent et s'évanouissent avec les causes transitoires de leur éclosion. Enfin la troisième grande industrie exercée par ce même élément d'immigration est la maçonnerie ; ce sont des truelles piémontaises qui ont construit la plupart de nos tunnels, viaducs, ponts, barrages, conduites d'eau, édifices publics et bâtiments particuliers. Leur industrie s'exerce partout, tantôt collective et tantôt individuelle, dans les entreprises les

plus modestes comme dans les plus grandioses. Jusqu'au fond des tribus les plus reculées on trouve des maçons italiens occupés à construire, pour le compte de notables indigènes, de vagues et rudimentaires imitations d'habitations européennes. La part de collaboration, apportée à notre œuvre civilisatrice par l'élément étranger d'origine italienne, est donc encore considérable. » Elle est même plus grande que ne le suppose M. Billiard ; à ces trois formes d'activité anciennes, il est nécessaire d'en ajouter une nouvelle qui est déjà notable ; c'est la culture des primeurs par des maraîchers italiens originaires de Palerme ou de Caltanisetta. Les primeuristes campaniens ou siciliens formeront demain avec les mineurs et les ouvriers forestiers la grosse armée d'immigration italienne.

M. Billiard, avec sa connaissance très sûre des questions algériennes, caractérise fort bien aussi l'action de l'élément anglo-maltais ou plutôt son évolution. « (Elle) n'est, en général, ni agricole, ni maritime, ni industrielle. Emanation d'une race installée aux confins de deux civilisations (chrétienne et musulmane), de trois races et de trois langues (italienne, arabe et anglaise), cette catégorie d'immigrants a puisé dans ces conditions de vie particulières de remarquables facultés d'adaptation, qui la prédisposent admirablement au rôle d'intermédiaire ; c'est pourquoi son effort, en Algérie, est surtout d'ordre commercial. L'Anglo-Maltais, à peine débarqué, s'improvise cabaretier, épicier, laitier dans nos villes et leurs banlieues. A un degré un peu plus élevé, il devient marchand de bestiaux, cocher, maquignon ; sportsman inélégant mais retors, il ne tarde pas à écumer fructueusement nos hippodromes. Au sommet de la hiérarchie, il ne craint pas d'aborder les grandes

affaires, s'élève à la dignité d'entrepreneur de cabotage, accapare sur certains points le commerce des grains, figues, huiles et carroubes. A toutes ces affaires, il adjoint souvent, sur une échelle proportionnée à ses moyens, le commerce d'argent, et, dégagé de tous préjugés sur le taux de l'intérêt, fait sur ce terrain une concurrence redoutable à ses rivaux israélites, kabyles et mozabites. Actif, intelligent et sobre, il réussit généralement dans ses entreprises, parvient fréquemment à l'aisance, s'élève assez souvent jusqu'à la richesse ; mais alors aucun signe extérieur ne révèle l'ampleur de sa situation : millionnaire, il conserve, avec son âpreté au gain, toutes ses habitudes de vie étroite et parcimonieuse, sans concevoir d'ambition d'ordre plus élevé, et cette ladrerie nuit à sa considération sociale. » Ajoutons que la colonie maltaise, dont on vient de décrire le rôle parasitaire en Algérie, se fond peu à peu avec les autres groupes européens et que si, au début de la conquête, son action pouvait être nettement caractérisée, elle ne peut plus guère l'être actuellement.

En dehors des places de fonctionnaires et des fonctions libérales le Français se livre lui aussi au commerce et à l'industrie. On le rencontre à peu près partout. Toutefois, s'il sait rivaliser avec les autres étrangers dans les petites industries qui exigent peu de capitaux, s'il ouvre comme eux boutique de mercerie ou échoppe de marchand de vin, il ne peut guère avoir de rival dans les grandes entreprises industrielles ou dans les grandes maisons de commerce, qui doivent disposer de ressources financières considérables. Aussi possède-t-il les grands magasins de nouveautés, de draperies, d'habillement, les maisons sérieuses et renommées d'alimentation, les dépôts de matériaux de construc-

tion ; il est à la tête des industries métallurgiques, de la carrosserie, de la céramique, de l'imprimerie. Les produits français sont recherchés de tous les Européens dont le goût s'affine et les besoins augmentent à notre contact, et qui deviennent ainsi en peu de temps des clients de notre commerce. Là où les industriels français sont sans concurrent sérieux, c'est dans tous les travaux qui demandent de la délicatesse, du goût, un certain sens de l'élégance et de la distinction. Tailleurs, modistes, coupeurs dans les grandes maisons d'habillement, employés de rayons, voyageurs de commerce sont en majorité d'origine française.

Ce ne sont là évidemment que de simples indications qui, ne reposant sur aucune évaluation exacte, n'ont que le mérite de marquer le rôle joué par chaque nationalité dans cette vie économique de l'Algérie. Est-il prudent de préciser davantage ? Faut-il faire état des essais de statistiques industrielles que publie le gouvernement général depuis trois ans ? Elles ne pourront avoir de valeur réelle que du jour où le recensement aura rectifié leurs données, et lorsque des monographies (1) sur le commerce et l'industrie d'une ville ou d'une région auront été publiées. Telles qu'elles sont, voici quels renseignements elles fournissent.

Elles distinguent d'abord les patrons et les ouvriers et elles répartissent ensuite chacun de ces groupes d'après les industries auxquels ils se livrent et suivant leur nationalité. Voici le tableau concernant les patrons :

(1) On a souvent répété que, pour connaître l'Algérie physique ou les races qui l'habitent, il était indispensable d'établir de nombreuses monographies de chaque région naturelle ; même nécessité s'impose pour l'Algérie économique et ses divers produits. Ce n'est que par des études détaillées sur le commerce et l'industrie de chaque ville qu'on aboutira à des résultats exacts et sincères.

RÉPARTITION DES PATRONS TRAVAILLANT SEULS OU OCCUPANT DES OUVRIERS

PAR GROUPES INDUSTRIELS ET NATIONALITÉS

DÉSIGNATION des GROUPES INDUSTRIELS	PATRONS TRAVAILLANT SEULS		PATRONS OCCUPANT DES OUVRIERS		TOTAL
	Français	Etrangers	Français	Etrangers	
1. Alimentation	287	101	1.444	394	2.176
2. Arts chirurgiques et produits chimiques	35	5	182	17	239
3. Bâtiment	232	115	761	249	1.357
4. Industrie du bois	228	940	712	213	2.093
5. Carrosserie	161	19	571	58	809
6. Céramique	31	22	130	99	282
7. Cuirs et peaux	87	86	244	131	548
8. Imprimerie, papeterie	17	2	135	17	171
9. Industrie extractive	60	15	268	123	466
10. Industries textiles	16	7	121	105	249
11. Instruments de précision	35	9	47	12	94
12. Métallurgie et constructions mécaniques	228	66	860	141	1.295
13. Vêtements	299	86	411	96	892
14. Manutentions, transports	158	76	515	166	915
15. Industries diverses	175	109	238	79	601
TOTAUX	2.097	1.707	6.883	2.011	12.698

C'est déjà un renseignement, concordant avec les opinions les plus accréditées sur l'Algérie, que cette inégale proportion des Français et des Etrangers dans les deux groupes de patrons — patrons travaillant seuls et patrons occupant des ouvriers. Dans la première catégorie sont compris tous ceux auxquels de modestes ressources ne permettent pas d'embaucher un personnel ouvrier considérable et dont l'industrie ne peut être que très réduite : les Etrangers y sont presque aussi nombreux que les Français, ils représentent en effet 45 0/0 de la masse totale ; nos nationaux 55, et parmi ces derniers sont comptés les naturalisés. Dans

la seconde catégorie on a placé tous les patrons occupant un nombre plus ou moins grand d'ouvriers ; nos nationaux ont ici une supériorité numérique incontestée. Sur 100 patrons de cette catégorie, 77 seraient Français et 23 seulement étrangers. Cette disproportion ne s'harmonise-t-elle pas avec l'inégalité des ressources dont disposaient les colonies française et étrangère ?

Pénétrons un peu plus avant dans les détails de ces statistiques : pour tous les groupes industriels, le nombre des patrons travaillant seuls et de nationalité française est supérieur à celui des étrangers, excepté cependant en ce qui concerne l'industrie du bois. Les Espagnols, dont les compatriotes sont défricheurs ou font du charbon de bois dans les forêts, ont monopolisé cette petite industrie; mais, s'il s'agit de la grande industrie, de la vente en gros de bois d'œuvre pour les constructions, si l'on considère les grands ateliers de menuiserie, les Français reprennent l'avantage, 712 contre 213. Même constatation pour l'industrie des cuirs et des peaux : le nombre des petits patrons est le même chez les Français et les Etrangers (87 contre 86), mais la différence est du simple au double pour les patrons occupant plusieurs ouvriers (244 contre 131). Je ne sais pourtant si, dans certaines branches de l'industrie algérienne, — et c'est en cela que cette enquête industrielle me semble incomplète, — les patrons étrangers ne l'emporteraient point. Dans la désignation des groupes industriels on s'est servi, à tort selon nous, de la nomenclature usitée dans la Métropole. Il y a des industries spéciales à l'Algérie, telles que la sparterie, l'industrie du crin végétal, de l'alfa ; comme nos compatriotes étaient peu au courant des travaux qu'elles nécessitaient, il est vraisemblable que ce sont des étran-

gers, surtout parmi les petits patrons, qui les ont accaparées. Les statistiques sont muettes sur ce point.

Elles ne nous fournissent aussi aucune indication sur les ouvriers employés à ces travaux. Pour eux, comme pour les patrons, on s'est contenté des méthodes françaises et des divisions employées. Cette statistique ouvrière comporte cependant de multiples catégories : les contremaîtres, les surveillants, les ouvriers, les manœuvres et les charretiers ; elle met à part aussi les femmes et les enfants. Enfin, elle a été dressée séparément pour chaque département.

Les contremaîtres se répartiraient ainsi dans la colonie entière d'après leur nationalité. Alger (civil) : 307 Français, 76 Etrangers ; — Oran (civil) : 385 Français, 97 Etrangers ; — Constantine (civil) : 330 Français, 62 Etrangers. Les premiers seraient par rapport aux seconds dans la proportion de 4 à 1.

La proportion diminue quand il s'agit de simples surveillants de travaux ; sur 5 surveillants, 3 seraient d'origine française ou plutôt de nationalité française, 2 de nationalité étrangère. Oran : 135 Français, 69 Etrangers ; Alger : 156 Français, 54 Etrangers ; Constantine : 139 Français, 39 Etrangers.

Elle descend encore pour les ouvriers proprement dits et surtout pour les manœuvres et charretiers.

	OUVRIERS		MANŒUVRES	
	Français	Etrangers	Français	Etrangers
Département d'Alger, (civil.	7.013	4.001	846	620
— d'Oran, id...	6.117	4.062	880	1.011
— de Constantine, id...	4.033	2.316	705	371
TOTAUX.....	17.163	10.379	2.431	2.102

Sur 27 ouvriers, il y aurait donc 17 Français et 10 étrangers ; sur 45 manœuvres, d'autre part, 24 seraient Français et 21 étrangers. Convenons qu'on était loin de s'attendre à de pareils résultats. Sans doute l'étonnement sera moins grand si l'on songe que, dans cette population ouvrière française, de très nombreux naturalisés sont comptés ; ceux que la statistique, concernant les manœuvres et charretiers, regarde comme des étrangers parce que, fils d'étrangers, ils n'ont pas encore été saisis par la loi de naturalisation, sont considérés plus tard comme Français, lorsque ayant dépassé vingt ans ils sont devenus de véritables ouvriers. Mais ce n'est là qu'une atténuation. Ce qui surprendra, et ce qui ne sera accueilli qu'avec un scepticisme un peu railleur, c'est la présence dans la colonie d'une population ouvrière française dont le nombre dépasse celui de la population ouvrière étrangère.

Le même intérêt ne s'attache pas à la répartition des ouvrières et des enfants mineurs entre leurs diverses nationalités. Nous donnons ces chiffres pour mémoire :

	FEMMES		ENFANTS	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Département d'Alger, (civil)..	1.311	925	1.511	740
— d'Oran, id....	1.232	879	1.580	1.187
— de Constantine, id....	307	60	741	179
Totaux.....	2.880	1.864	3.832	2.106

En présence de ces résultats, l'étonnement grandira encore, il deviendra de la stupéfaction. Comment ? Voilà

un peuple, le peuple français, qui forme la classe aisée, riche, qui de plus n'a qu'une natalité insuffisante, et c'est lui qui fournirait à l'industrie algérienne la plus grande partie de ses jeunes apprentis, de ses jeunes travailleurs, alors surtout qu'à côté de lui il y a d'autres groupes étrangers moins fortunés, dont les familles sont nombreuses et ont souvent besoin pour vivre du travail de leurs enfants. Nous croyons fermement qu'en ce qui concerne au moins la catégorie des ouvriers et des manœuvres pour les hommes, et celle des femmes et des enfants, les statistiques sont incomplètes ou inexactes.

* * *

Dans ce monde ouvrier, la concurrence économique a été très vive et très inégale. Tandis que le colon agricole français recevait du gouvernement une concession gratuite et qu'il pouvait, à force de labeur sans doute et après avoir traversé de multiples épreuves, s'assurer des moyens suffisants d'existence, l'ouvrier industriel, livré à lui-même, sans protection et sans secours, était obligé de lutter dans des conditions fort défavorables contre les immigrants étrangers. L'ouvrier espagnol et italien se contentait d'un salaire modique; il venait de pays où la main-d'œuvre était peu payée et il trouvait dans les salaires qu'on lui offrait, dès son arrivée dans la colonie, des prix plus rémunérateurs de son travail que ceux qu'il avait l'habitude de toucher. Et cela lui suffisait largement pour vivre; son régime alimentaire était peu compliqué : « Pour l'un un sac de riz et quelques pincées de piment et de safran; pour l'autre, une caisse de macaroni ou un baril de sardines salées, voilà de quoi satisfaire à tous les besoins ! » L'ouvrier français, au

contraire, venant d'un pays plus riche, exigeait des salaires plus élevés ; il était accoutumé à une alimentation plus abondante et plus variée, à une habitation plus confortable, à des vêtements plus soignés, et toutes ces habitudes séculaires auxquelles il tenait comme à quelque chose de sa personne et de son être le mettaient dans un état d'infériorité. Oui, les salaires qu'il recevait en Algérie étaient considérés par lui comme des salaires de famine alors que pour l'étranger ils constituaient une véritable prime à l'émigration.

« Devait-on, dit M. Billiard, comme les Etats-Unis d'Amérique à l'égard des célestes, opposer une digue légale à l'invasion menaçante ? Par cette mesure évidemment on levait l'obstacle économique qui repoussait la main-d'œuvre française : car, la concurrence étrangère abolie, le taux des salaires pour la première remontait à un chiffre rémunérateur. Mais à quelles graves réciprocités diplomatiques ce moyen révolutionnaire n'exposait-il pas nos nombreux compatriotes fixés chez les nations ainsi atteintes ?... D'autre part l'obstacle économique supprimé, restaient encore debout les obstacles d'ordre moral et physique, dont nous venons aussi de mesurer l'importance. Qui répondait que l'appât d'une rémunération même large suffit à déterminer le prolétariat français, à les surmonter ? Celui-ci fût-il décidé à en courir les risques, était-il humain de le convier à une tâche que son défaut d'acclimatement ne rendait pour lui exécutable qu'au prix d'une effroyable mortalité ? Enfin ce renchérissement considérable de la main-d'œuvre n'offrait pas que des avantages : il devait porter un contre-coup terrible aux finances, publiques et privées, de la colonie, peut-être paralyser à jamais, à coup sûr ralentir considérable-

ment le développement de notre possession africaine. D'un côté, bénéfices problématiques, d'un autre, inconvénients graves et certains, telles étaient les conséquences à prévoir. Elles suffirent, avec raison, à faire rejeter la simple solution prohibitive ».

Le Gouvernement français songea-t-il jamais à conjurer ce péril étranger en prenant une mesure si radicale? Nous ne le croyons pas, mais il essaya, autant qu'il était en son pouvoir et sans entraver le libre développement économique de la colonie, de rendre moins dangereuse pour les ouvriers français cette concurrence économique inégale. Il n'y a pas très longtemps, un gouverneur général, M. Laferrière, rappelait aux préfets algériens dans une circulaire célèbre que l'administration devait toute sa sollicitude aux ouvriers français : « Vous savez, disait-il, quelle active concurrence leur est faite par des ouvriers étrangers que des besoins moindres ou le sentiment d'une aptitude professionnelle moins sûre d'elle-même, amènent facilement à accepter des salaires inférieurs à la moyenne des salaires français. Il ne saurait assurément appartenir à l'autorité publique d'intervenir dans les contrats passés entre les particuliers et les ouvriers qu'ils emploient, à quelque nationalité que ceux-ci appartiennent. Mais j'estime qu'il peut en être autrement quand il s'agit de travaux ayant le caractère de travaux publics et exécutés sur les fonds du budget général ou local par les diverses administrations compétentes, Etat, départements, communes ou établissements publics. » Depuis cette époque, il est presque toujours stipulé dans les cahiers des charges des adjudications publiques qu'une certaine part sera réservée à la main-d'œuvre française, mais ces clauses sont-elles régulièrement observées? Et puis, lorsque

l'activité industrielle se ralentit, s'élèvent les plaintes des ouvriers français évincés par leurs rivaux étrangers.

Cette concurrence victorieuse a aussi d'autres causes. La législation française, en voulant protéger le travail national, a entouré l'emploi de la main-d'œuvre française de garanties qui effraient les petits patrons ; si la loi sur les accidents du travail était appliquée à l'Algérie sans tempérament, elle créerait au bénéfice des ouvriers étrangers une prime à l'embauchage et rendrait plus pénible la situation de notre population ouvrière. Que de fois n'a-t-on pas fait remarquer aussi que l'inégalité des pensions versées aux victimes des accidents, suivant qu'elles étaient célibataires ou chargées de famille, faisait préférer par les employeurs les célibataires aux pères de famille. Belle façon en vérité de relever la natalité française ! Enfin, la dernière loi militaire aurait des résultats désastreux en Algérie si elle avait pour conséquence d'imposer deux ans de service aux Français et aux naturalisés, alors que les Etrangers, notamment les Espagnols, continueraient à ne faire qu'un an.

Malgré ces conditions défavorables, les ouvriers Français trouvent à s'employer en Algérie où le travail abonde, et où les patrons ont souvent besoin de quelques travailleurs habiles pour diriger et entraîner les autres. Un grand industriel nous disait un jour : « Sans doute, les patrons ont pu se laisser tenter au début par le bas prix des salaires qu'ils payaient aux étrangers ; mais ils sont vite revenus de leur erreur, quand ils ont vu le travail moins bien fait et même moins rapidement fait. La comparaison a été toute à l'honneur de nos nationaux. » D'autant que l'affaissement des salaires ne s'est pas longtemps maintenu ; les ouvriers étrangers qui se contentaient de gains journaliers très modestes

sont bientôt devenus exigeants; ils ont prétendu être payés comme les ouvriers français. Assimilation économique inéluctable qui a quelquefois tourné à leur désavantage ! Leur aptitude professionnelle étant moindre, ils se sont vus préférer les ouvriers français. Et comme d'autre part la place qu'ils pouvaient occuper leur était disputée et souvent enlevée par de nouveaux immigrants leurs compatriotes, ils ont été les premiers à demander que l'on ne laissât point débarquer avec tant de facilité ces ouvriers nouveaux.

Ces doléances de la population ouvrière, très vives vers 1898-99, ont cessé depuis cette époque ; car, avec l'emprunt contracté, de grands travaux publics et privés ont été entrepris : travaux hydrauliques, constructions de ponts, ouverture de routes, édification de nombreuses maisons particulières. — Les ouvriers ne chôment plus. — Dans ce travail en commun, des liens de solidarité s'établissent, des relations sociales se créent. Ce n'est plus la concurrence entre des ouvriers dont les intérêts économiques sont opposés ; c'est l'émulation pacifique entre des hommes dont les intérêts sociaux sont identiques.

*
* *

L'Algérie n'est ni le pays à la terre merveilleusement féconde et au climat enchanteur qu'ont rêvé quelques enthousiastes, ni la contrée irrémédiablement pauvre et bonne seulement pour les Arabes qu'y ont vue quelques théoriciens. Bonne pour les indigènes, elle a été jugée depuis longtemps bonne aussi pour des Européens et pour des Français, et je ne parle pas de ceux qui y ont été attirés par la colonisation officielle, mais de ceux qui spontanément sont venus dans la colonie et y ont engagé

des capitaux. Colonie de peuplement, elle nourrit maintenant plus de 600,000 Européens. Or, à qui fera-t-on croire que les conditions d'existence y sont si précaires, les ressources de la production agricole et industrielle si peu abondantes, que cette population européenne, loin de s'y enrichir, s'y appauvrit? Par quelle aberration de sentiment, expliquera-t-on alors l'attachement de l'Algérien pour le sol qu'il cultive ! Par quel attrait mensonger l'afflux des immigrants vers cette terre si ingrate ? Les Européens s'accroissent régulièrement, constamment en Algérie ; et c'est là aussi une réalité démographique qui ne se comprendrait guère si les réalités économiques étaient à ce point décevantes.

LA FUSION MORALE

Le climat et le nivellement moral. — Influence réciproque des races. — L'Enseignement en Algérie : son rôle. — La criminalité européenne. — Les œuvres d'assistance et d'hospitalisation et l'assimilation : a) les bureaux de bienfaisance ; b) les caisses d'épargne ; c) la mutualité ; d) les établissements hospitaliers.

Le patriotisme étranger et l'assimilation. — Du séparatisme.

La religion et l'assimilation.

LA FUSION MORALE

Le Climat et le nivellement moral. — Lorsque plusieurs individus, appartenant à des nationalités différentes, sont transportés dans un pays nouveau, sous un ciel et un climat différents, et brusquement appelés à vivre en relations quotidiennes, ils sont obligés fatalement et de s'adapter aux conditions spéciales d'existence qui leur sont faites et, en se rapprochant les uns des autres, de contracter les mêmes habitudes sociales. Cette transformation est évidemment très lente, c'est l'affaire des siècles plus que des années ; néanmoins, comme c'est là une nécessité sociale, elle a commencé dès les premiers jours de l'établissement des colonies étrangères en Afrique et s'est poursuivie depuis trois quarts de siècle. N'en reconnaîtra-t-on pas les effets à certains signes ?

La fusion de ces éléments ethniques se fait sous l'influence de plusieurs forces qui agissent sur eux ; l'une des plus actives est la nature, c'est-à-dire l'ensemble des impressions physiques nouvelles que subissent les sens. Entre les individus et le sol habité, se nouent des liens étroits, des affinités souvent inconscientes et occultes ; et ces impressions façonnent les caractères, fixent les dispositions, déterminent les vertus et les vices. Que l'esprit de l'homme en naissant soit une table rase où rien n'est encore tracé, ou bien qu'il se réduise à quelques vagues

dispositions héréditaires, il est, dès les premières années de sa naissance, sous la dépendance étroite du milieu physique, du sol, du climat, de la lumière ; miroir fidèle, il réfléchit les images venues du dehors, mais, en même temps, il est « gravé » par elles.

Or, en Afrique, cette action de la terre est plus puissante que partout ailleurs. Ainsi que le montrait M. Louis Bertrand dans un article sur Flaubert et l'Afrique, « en ce pays, le ciel et la terre, avec leurs phénomènes changeants, comptent souvent davantage que l'homme et nulle part ailleurs l'homme n'est plus « agi » par le sol. Dans les montagnes de Kabylie, dans les grandes plaines dénudées du Chélif ou de la région sétifienne, les gourbis des Arabes ne se distinguent pas de la couleur des broussailles ou des roches. C'est l'image morale de l'Afrique tout entière. L'individu trop souvent y est annihilé par la terre. » L'Afrique est un pays de contrastes où tout s'oppose violemment : contraste physique entre la langueur et la mollesse voluptueuse des plages africaines et la rudesse et la brutalité violente des grands massifs de l'intérieur ou des vastes étendues des Hauts Plateaux ; contraste climatérique entre les chaleurs excessives des mois d'Août et de Septembre et les froids humides de Janvier et de Février, entre la sécheresse d'un été torride et les pluies diluviennes d'un hiver tiède ; contraste économique entre les années d'extrême abondance où hommes et bêtes mangent à leur faim, et les années d'extrême disette où ils connaissent les horreurs de la famine, ou simplement les douleurs de la faim. Cette opposition ne devait-elle pas se traduire dans les âmes de ceux qui débarquaient sur ces côtes ! Ils étaient d'autant plus sensibles à ces impressions heurtées et

violentes que leur âme était faite à de plus douces et de plus harmonieuses, et ils en recevaient une empreinte ineffaçable. Le génie de l'Afrique s'était emparé d'eux. « Ce que Flaubert a admirablement saisi, c'est que la dualité de Tanit et de Moloch n'est que l'expression de la double nature du climat. Or, cette dualité se traduit dans l'ordre moral et intellectuel par les surprenantes oppositions de l'âme et du génie de l'Afrique. D'une part, Tanit qui signifie la langueur amoureuse et corruptrice des rivages ; d'autre part, le Moloch dévorateur, le feu du ciel qui symbolise l'aridité des sables : c'est le souffle enflammé du désert, qui brûle tout sur son passage, qui inspire, avec la luxure furieuse, la soif de la conquête, le désir effréné du pillage et du meurtre. *Mollesse efféminée, brutalité sauvage*, toute l'Afrique est dans cette antithèse. »

Ce génie du sol africain qui ne meurt pas, qui à travers les siècles s'est imposé à toutes les races de l'Orient ou de l'Occident que l'émigration et l'esprit de lucre et de conquête ont amenées sur ces rivages, enseigne encore aux nouveau-venus la résignation et le fatalisme.

L'homme ne domine plus ici la nature et ne la soumet plus à ses lois ; il est trop souvent le jouet et la victime de ses caprices. Le paysan qui a peiné durant plusieurs mois pour remuer la terre, qui s'enorgueillit de la splendeur des moissons prochaines, sera désespéré demain quand aura passé le souffle dévastateur du siroco ou l'armée vorace des sauterelles. Le pêcheur qui, sur sa barque chargée de poisson, revient joyeux vers la côte est parfois surpris par la traîtrise d'un coup de vent mettant sa barque et lui-même en danger. La fortune est changeante en

Afrique, pour le commerçant comme pour l'industriel. Devant ces brusqueries du sort, devant ces désastres irréparables, l'âme la mieux trempée s'affaisse, est déprimée. Non pas que tous les ressorts en soient brisés ou distendus ! mais si par le travail seul, par l'opiniâtreté du labeur quotidien, par l'effort continu, le but que l'on s'est assigné n'est pas atteint, c'est à la ruse, à l'habileté, à l'art de réussir sans peine matérielle et sans fatigue de l'esprit qu'on demandera le succès. Certains voient dans ces dispositions nouvelles de l'Européen un effet de la contagion de l'exemple, l'influence des races sémitiques arabe ou juive, la sémitisation des néo-africains. Pourquoi ne pas y voir l'action déterminante et profonde du sol et du climat africain ! Ce n'est point la sémitisation des races européennes, c'est, — qu'on me permette le mot — leur « africanisation ».

*
* *

Influence réciproque des races. — L'influence des races indigènes sur les races européennes n'est d'ailleurs pas contestable, pas plus que celle des divers groupes européens les uns sur les autres. Plus les relations entre les individus seront fréquentes, intimes, cordiales, plus grandes seront les chances de fusion morale et sociale : c'est le cas pour les Européens. Aussi, par une perpétuelle action et réaction, ces races se modifient-elles tous les jours ; chacune d'elles accepte quelques-unes des habitudes de vivre, des formes de penser et de sentir de sa voisine et lui fait accepter une partie des siennes. Ce travail d'assimilation et de désassimilation, sans enlever complètement

à chaque peuple ses qualités propres, les plie au milieu social nouveau, au sein duquel elles doivent s'exercer ; il efface les différences, atténue les oppositions. Toutes y perdent, mais toutes y gagnent aussi. Au creuset où se fondent tant d'élément divers, le peuple qui a la supériorité numérique et surtout la supériorité intellectuelle et morale apporte la matière la plus abondante et la plus riche, celle qui, selon toute vraisemblance, imprimera au mélange ses vertus propres ; tout semble prouver qu'en Algérie ce rôle prépondérant est réservé à la race française, mais prenons garde que, dans cette transformation, notre génie national ne soit gravement altéré.

Cependant, qu'on veuille bien y réfléchir, le climat algérien ne cesse de travailler dans un sens favorable aux peuples dont les idées et les mœurs sont déjà les plus appropriées aux conditions physiques de l'existence africaine. Par le sang arabe qui coule dans ses veines, par son tempérament fanatique et brutal, par son indolence, par son fatalisme, l'Espagnol est à demi africain ; n'est-il pas à craindre que l'action de la race s'ajoutant à celle du climat et lui donnant plus de force, le peuple algérien ne devienne plus espagnol que français ? Nous ne parlons pas de l'élément italien dont l'infériorité numérique est trop grande pour qu'il prétende jouer un rôle prépondérant, et dont les groupes disséminés dans les ports de la côte se désagrègent facilement. Dans quelques circonscriptions algériennes, au contraire, les Espagnols sont le nombre ; ils forment des masses compactes, difficilement pénétrables. Bien plus, ils s'isolent ; dans les villes, ils peuplent des quartiers particuliers, dans les campagnes, leurs fermes s'assemblent en îlots. Non

pas qu'ils répugnent à toute cohabitation avec les autres Européens, mais ils se plaisent davantage entre eux, ils peuvent se croire en Espagne. A parcourir ces quartiers, à visiter ces fermes, il se dégage cette singulière impression que l'on est dans une colonie espagnole ; cette individualité puissante et jalouse est une force.

Pour juger de cette pénétration morale des races européennes, pour résoudre ce grave problème de la francisation ou de l'espagnolisation du peuple algérien, quelques indications nous sont fournies par les statistiques ; mais pareille matière se prête mal aux constatations numériques ; dans le monde moral, l'intrusion des mathématiques peut être dangereuse, si elle n'est pas restreinte. Jugeons cependant par leurs données des progrès de l'instruction, de l'état de la criminalité, de la situation des institutions de prévoyance.

*
* *

L'Enseignement en Algérie. — L'adoption d'une même langue par des peuples étrangers les uns aux autres a toujours été un puissant facteur d'assimilation morale et intellectuelle. Que de fois n'a-t-on pas remarqué que par les mots s'insinuaient dans les esprits les idées et les sentiments qu'ils représentaient, que l'idiome d'un peuple, image fidèle de ses qualités ethniques, communiquait aux étrangers qui l'apprenaient quelque chose de l'âme, du génie national de ce peuple. Aussi n'avons-nous jamais compris qu'il ait pu être question en Algérie de substituer à notre belle langue française une langue internationale qui,

pour un intérêt économique hypothétique, aurait eu comme résultat, si elle avait été adoptée, d'arrêter ce rapprochement ethnique que nous poursuivons ici, qui doit être le but de tous nos efforts ! Qu'on ne vienne pas nous dire que cette langue internationale est simplement une langue commerciale, qu'elle se réduit à quelques vocables peu nombreux, qu'elle ne saurait être un danger pour le développement du français ? Dans une colonie cosmopolite comme l'Algérie, où tant d'étrangers emploient encore leur parler national, où leurs fils s'essaient avec peine à bégayer le français, la propagation d'une langue internationale trouverait sans doute de grandes facilités, mais elle constituerait à nos yeux une erreur et même un danger national.

C'était une erreur, à l'heure actuelle surtout, parce que la langue française tendait de plus en plus à s'imposer à toutes les colonies étrangères. Elles ne la parlaient pas toutes, mais toutes l'entendaient, la comprenaient. Dans le département d'Alger par exemple, il est bien peu d'Espagnols qui ne disent assez de mots en français pour se faire entendre ; d'autres, et ils sont les plus nombreux, l'emploient couramment ; leur idiome a passé à l'état de patois, de seconde langue dont on ne se sert que dans les conversations de famille ou dans celles avec des compatriotes. Même fait se passe à Constantine ; le français y est à peu près universellement compris et usité. L'Oranie seule ferait exception ; les Espagnols y sont si nombreux qu'ils ont plus d'occasions d'employer leur langue que de se servir de la langue française ; mais l'école est là qui apprend le français aux enfants et qui fait reculer de plus en plus l'espagnol.

Espagnols et Italiens n'éprouvent guère de difficultés

à se servir de notre langue. Sans doute, au début, ils la prononcent mal, ils font un horrible mélange de vocables empruntés à tous les parlers en usage dans la colonie : c'est le *sabir*. Cependant, en quelques mois, ils parviennent à s'exprimer maladroitement en français, sans beaucoup d'accent. Cette facilité vient évidemment de ce que l'espagnol et l'italien, dérivés du latin comme notre propre idiome, ont conservé avec lui quelque intime ressemblance, les mêmes racines, parfois les mêmes mots prononcés avec des intonations différentes. Et puis, à travers l'histoire, ces trois langues n'ont-elles point emprunté incessamment les unes aux autres ? Le valencien et le catalan surtout se rapprochent sensiblement de nos patois méridionaux, aussi nous est-il arrivé souvent de nous faire entendre par des Espagnols, qui ne comprenaient pas le français, en leur parlant provençal.

Mais, si les étrangers nous empruntent notre langue, nécessairement nous nous familiarisons avec les leurs. Et le français se modifie au contact de ces autres langues : il leur emprunte certains termes, voire quelques expressions toutes faites. On se surprend parfois à « espagnoliser » ou à « italianiser », tant les tournures et les mots sont devenus usuels. Il est même à prévoir que, l'Algérie grandissant de plus en plus et jouant un rôle toujours plus actif dans les destinées de la Métropole, le français que l'on parlera dans la colonie avec son cortège d'expressions espagnoles ou italiennes aura assez d'influence sur la langue nationale pour lui faire accepter les quelques termes qu'il aura adoptés. Et c'est là une hypothèse bien plus vraisemblable que l'utopie linguistique d'une sorte d'idiome complet, l'idiome algérien, tenant à la fois du français, de l'espa-

gnol et de l'italien avec quelque emprunts au berbère et à l'arabe. Par une sorte de régression, en même temps que de concentration, les trois langues modernes, dérivées du latin, pourraient aboutir à une restauration de la langue latine, comme si les circonstances historiques étaient les mêmes, comme si le latin satisferait les besoins de la pensée moderne. A n'en pas douter, à moins que les conditions politiques se modifient brusquement dans l'Afrique du Nord, le français s'imposera donc comme la langue commune à tous les Européens; mais pour plusieurs raisons, il n'y subira pas de transformations tellement radicales qu'elles le dénatureraient. Par suite de la découverte de l'imprimerie et de la profusion des publications journalières, les idiomes modernes changent peu. Avec le développement de l'instruction, les tournures locales et souvent vicieuses disparaissent ; il y a comme un nivellement de la langue aussi bien écrite que parlée.

Grâce à l'adoption du français comme langue parlée par tous et comprise de tous, se produira la pénétration intellectuelle des races, et c'est l'école qui sera l'instrument le plus puissant de cette assimilation. Rien n'égale l'action transformatrice de l'école ; elle se saisit de l'esprit de l'enfant de bonne heure, alors qu'aucune habitude trop tenace de penser et de sentir n'a encore été contractée, elle le façonne à son gré, étouffant les semences hostiles, y acclimatant au contraire les germes nouveaux.

On parle beaucoup de mentalité de nos jours, de mentalité étrangère, de mentalité française. Qui peut, sinon l'école, orienter l'esprit algérien vers l'idéal national ! Beaucoup parmi nos modernes politiques estiment que l'assimilation des étrangers est avant

tout une question scolaire, que le devoir de l'administration lui commande impérieusement de développer cet enseignement national, que, si la race française est aujourd'hui peu prolifique, elle a conservé ses qualités sociales et assimilisatrices, et que par là elle peut, elle doit conserver sa supériorité politique. La politique française en Algérie est de plus en plus de nos jours une politique scolaire (1).

Elle peut être poursuivie avec d'autant plus de facilité et de succès, que les Espagnols, les Italiens, les Maltais n'ont jamais répugné à l'idée d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises. Quoique illettrés pour la plupart, ne sachant ni lire ni écrire leur langue nationale quand ils débarquent, ils comprennent vite les bienfaits de l'instruction et ne veulent point en sevrer leurs enfants : ce qui prouve que, s'ils n'ont pas reçu quelque instruction dans leur pays d'origine, ce n'est pas par mépris, dédain ou indifférence, c'est que l'enseignement chez ces peuples est absolument insuffisant. Profitant de ces dispositions favorables, le gouvernement français a ouvert toutes grandes les portes de ses écoles aux fils de ces étrangers, et, la gratuité aidant, il a ainsi attiré à notre éducation tous ceux sur lesquels notre action pouvait s'exercer efficacement. De cet empressement à profiter de notre enseignement, les statistiques des écoles primaires et maternelles font foi, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

(1) Pour que cette politique portât tous ses fruits, — c'est une opinion personnelle que nous exprimons et que nous croyons vraie, — elle devrait être entièrement entre les mains du gouvernement. Le monopole de l'enseignement nous paraît le seul moyen pratique et légitime de cette politique ; il s'impose dans une colonie comme l'Algérie.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ALGÉRIE

NATIONALITÉ DES ENFANTS

ANNÉES	FRANÇAIS			ETRANGERS			PROPORTION et TOTAL
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	
1896-97 (P) (1)	22.589	21.629	44.218	14.812	13.599	28.411	Fr. 58
(M). (2)	4.764	5.331	10.095	4.985	5.494	10.479	Etr. 42
	27.353	26.960	54.313	19.797	19.093	38.890	**92.203**
1897-98 (P).	22.619	22.675	45.294	14.767	14.139	28.903	Fr. 58
(M).	4.809	5.361	10.170	4.919	5.381	10.300	Etr. 42
	27.428	28.036	55.474	19.686	19.520	39.203	**94.680**
1898-99 (P).	23.987	23.020	47.007	14.986	14.449	29.435	Fr. 58
(M).	3.637	5.304	9.941	5.140	5.517	10.657	Etr. 42
	28.624	28.324	56.948	20.126	19.966	40.092	**97.040**
1899-1900 (P).	23.585	23.810	47.395	15.128	14.300	29.428	Fr. 59
(M).	5.067	5.790	10.857	4.817	5.133	10.000	Etr. 41
	28.652	29.600	58.252	19.975	19.453	39.428	**97.680**
1900-01 (P).	24.571	24.762	49.333	15.627	14.743	30.370	Fr. 59
(M).	5.198	5 606	10.804	4.879	5.219	10.098	Etr. 41
	29.769	30.368	60.137	20.506	19.962	40.468	**100.605**
1901-02 (P).	25.382	25.401	50.783	15.224	15.021	30.245	Fr. 60
(M).	4.889	5.352	10.241	4.724	5.270	9.994	Etr. 40
	30.271	30.753	61.024	19.948	20.291	40.239	**101.263**
1902-03 (P).	25.783	25.823	51.606	15.530	15.333	30.863	Fr. 59
(M).	4.977	5.236	10.213	5.010	5.389	10.399	Etr. 41
	30.760	31.059	61.819	20.540	20.722	41.262	**103.081**
1903-04 (P).	26.334	26.631	52.965	15.815	15.224	31.039	Fr. 60
(M).	5.089	5.388	10.477	4.784	4.985	9.769	Etr. 40
	31.423	32.019	63.442	20.599	20.209	40.808	**104.250**

(1) P. indique les écoles primaires.

(2) M. indique les écoles maternelles.

La population scolaire des écoles primaires et maternelles a augmenté dans les huit dernières années de 12,000 unités environ ; mais, tandis que les Français se seraient accrus de 9,129, les étrangers n'auraient gagné que 1,918. La proportion des enfants étrangers ne représenterait plus que 40 0/0, en 1904, alors qu'elle était en 1897 de 42 0/0. Y a-t-il eu réellement fléchissement du contingent étranger dans cette population ? Ce n'est là encore qu'une apparence, les enfants des naturalisés étant mêlés avec ceux des Français d'origine ; à eux seuls ils doivent représenter déjà une partie considérable de la scolarité française.

Il n'est pas sans intérêt de connaître comment se répartissent ces enfants entre les écoles publiques et les écoles privées. Ces dernières sont presque toutes tenues par des congréganistes. L'instinct religieux des familles espagnoles et italiennes les a-t-il poussées à confier leurs fils ou leurs filles à des religieux plutôt qu'à des laïques ? Ou bien la gratuité a-t-elle été plus forte que tout mobile religieux ? Nous puisons dans le rapport officiel sur la situation de l'enseignement en Algérie pendant l'année scolaire 1902-1903 le renseignement suivant :

	ÉCOLES PUBLIQUES	ÉCOLES PRIVÉES	TOTAL
Français.....	42.809	8.797	51.606
Israélites	11.326	301	11.627
Etrangers ...	25.815	5.048	30.863
TOTAL	79.950	14.146	94.096

C'est donc dans les écoles publiques que va la grande majorité des enfants étrangers ; 1/5 seulement fréquentent les écoles privées. Même proportion pour les Français.

Toutes les nationalités se montrent-elles aussi bien disposées les unes que les autres à accepter cette éducation française ? Nous ne possédons sur cette matière aucun renseignement précis ; cependant une statistique qui remonte à 1899 classe les enfants d'après les départements :

DÉPARTEMENTS	FRANÇAIS			ETRANGERS		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Alger..	11.141	11.913	23.054	7.388	7.057	14.445
Constantine.....	7.809	7.681	15.490	3.015	3.394	6.409
Oran	9.638	8.766	18.404	9.723	9.515	19.238
TOTAUX	28.588	28.360	56.948	20.126	19.966	40.092

Ce tableau ne signifierait rien si on ne le rapprochait de l'habitat particulier des deux grandes colonies étrangères en Algérie, et de l'effectif de chacune d'elles. Mettons à part, si l'on veut, le département d'Alger où les Espagnols et les Italiens se trouvent mêlés. Prenons simplement l'Oranie et la province de Constantine ; en Oranie, presque tous les étrangers sont des Espagnols ;

à Constantine, la plupart sont des Italiens. En Oranie, le nombre des enfants étrangers fréquentant les écoles françaises représente 16 % de la population étrangère; à Constantine, il dépasse 18 %. Tout semble donc prouver que les enfants des familles italiennes y sont proportionnellement plus nombreux que ceux des familles espagnoles. Cependant le rapport 16 % est déjà un rapport assez élevé, satisfaisant.

Cette affluence des fils et filles d'étrangers est si réelle qu'elle a même soulevé quelques récriminations de la part des Français qui se plaignaient, il y a quelques années, qui se plaignent encore de l'encombrement des classes. Faute de locaux assez spacieux et de maîtres assez nombreux, nos écoles primaires sont dans l'impossibilité d'accueillir tous les enfants sollicitant leur inscription scolaire, et grandes sont les doléances des parents français qui estiment avec quelque raison que nos écoles sont faites d'abord pour nos fils, puis pour ceux des étrangers. Quelle singulière imprudence n'y aurait-il pas pourtant à décourager les bonnes volontés de ces Européens désireux de faire apprendre notre langue à leurs enfants ! Mieux vaudrait la favoriser par tous les moyens en notre pouvoir, y attacher même quelques privilèges matériels et moraux. Là est le moyen de prévenir tout antagonisme de race. Non pas que nous nous fassions illusion sur les mobiles qui dirigent les familles étrangères dans cette préférence donnée à nos écoles ! Quel moyen de lutter contre la gratuité ! Comment ne pas jouir de la faculté de se débarrasser de ses enfants pendant la plus grande partie de la journée quand on n'a que son travail pour vivre et qu'au demeurant on sait qu'ils sont en de bonnes mains ! Non pas que

nous nous exagérions la valeur éducative de l'école ; elle ne suffit pas à transformer complètement, définitivement l'esprit, si malléable qu'il soit, de jeunes êtres qui chaque jour, dans leur famille, et par les conversations intimes et par la contagion de l'exemple, puisent souvent des idées et des sentiments contraires à ceux qu'on leur apprend.

L'école primaire reste néanmoins le premier et le plus puissant moyen dont nous disposions pour franciser cette masse confuse d'étrangers. C'est donc à développer cet enseignement, à le mettre à la portée de tous que doivent tendre les efforts des pouvoirs publics ; et c'est en même temps à le perfectionner, à l'adapter à la mission spéciale qu'il doit remplir. Nul n'ignore que, depuis quelques années, la colonie est entrée résolument dans la voie du développement de ses services d'instruction publique, qu'elle a consenti de lourds sacrifices financiers pour la construction de vastes bâtiments scolaires et la création de nouvelles classes. Le besoin s'en faisait sentir d'une façon urgente ; car la situation était déplorable. D'après une enquête faite par l'Académie d'Alger, en 1902, plus de 18.000 enfants de 6 à 13 ans se trouvaient forcément privés de toute instruction à cause de l'impossibilité où l'on était de les recevoir dans les écoles existantes. Un autre rapport de 1904 évalue à près de 21.000 ceux qui n'avaient pu fréquenter aucune classe pendant l'année qui avait précédé. Nous sommes persuadé, quoique nous n'ayons que des indices de ce fait, que la plupart des enfants restés ainsi sans éducation appartenaient à des familles étrangères, pauvres et illettrées, chez lesquelles persiste sinon une répugnance, du moins quelque indifférence pour les bienfaits de l'instruction. En

présence de cette insuffisance constatée, les Délégations financières et le Conseil supérieur ont voté d'importants crédits pour permettre à l'Administration d'édifier des bâtiments scolaires plus spacieux et de créer dans le délai de cinq ans 379 classes nouvelles ; le programme est en bonne voie d'exécution, et ce sera l'honneur du Gouvernement et celui des Assemblées algériennes d'avoir compris l'intérêt national qui s'attachait à cette diffusion de l'instruction primaire et d'en avoir assuré la réalisation par des mesures décisives.

Il y aurait aussi quelque utilité à orienter cet enseignement vers des fins plus pratiques, vers des résultats plus directement utiles à la France. La mission de l'éducateur en Algérie consiste non seulement à former des hommes, mais encore à faire des Français. Et pour cela il doit faire aimer et respecter la France par un enseignement, s'adressant autant au cœur qu'à l'intelligence de ses jeunes élèves. Ne leur montrera-t-il pas incessamment le rôle civilisateur qu'elle a joué dans le monde ? Ne leur enseignera-t-il pas les grandes et nobles idées qu'elle a semées et pour lesquelles elle a si généreusement combattu ! Par le récit des luttes tragiques et grandioses de la Révolution, comme par l'histoire de la folle chevauchée napoléonienne, ne leur apprendra-t-il pas à admirer autant le courage civil que le courage militaire ? Toutes ses leçons tendront à forcer l'amour et à emporter l'admiration de ces enfants pour la France, la nation bonne et hospitalière s'il en fut jamais au monde. L'admiration précède l'amour : qui admire la France est bien près de l'aimer. Dans une colonie où la moitié des Européens sont d'origine étrangère, où les Indigènes, séparés de nous par leur religion, leurs sentiments, leur manière

de vivre, ne se sont point encore franchement ralliés à notre cause, le patriotisme est plus qu'un devoir, c'est une nécessité, une condition d'existence nationale. C'est une singulière erreur, pour ne pas dire davantage, que d'essayer de propager dans le milieu cosmopolite algérien les théories d'un décevant internationalisme, dont les Français seraient les premiers à souffrir et dont la conséquence immédiate se traduirait par une diminution du prestige national (1).

L'œuvre d'assimilation intellectuelle, commencée, ébauchée par l'enseignement primaire, s'arrête pour la plupart à ce premier degré de l'instruction ; elle ne se poursuit que pour une élite et pour une élite bien rare par l'enseignement secondaire. Autant les enfants d'étrangers se pressent sur les bancs de l'école primaire, autant, quand ils sont plus âgés, ils s'asseoient en petit nombre sur ceux des lycées et des collèges. Voici la répartition de la population scolaire des établissements d'enseignement secondaire d'après la nationalité des élèves en 1904 :

(1) M. Joly, qui a été souvent le rapporteur des Services de l'Instruction Publique aux Délégations Financières, émettait le vœu que l'enseignement, donné aux jeunes Algériens, ne fût pas absolument calqué sur celui de la Métropole et qu'il fût dirigé vers des fins plus pratiques. Il est bien certain que, dans une colonie, ce sont les besoins économiques qui priment tout et que l'on cherchera d'abord à satisfaire : l'instruction, donnée aux enfants, les armera donc pour cette lutte purement économique. D'autre part, l'enseignement primaire supérieur avec apprentissage professionnel n'est pas assez répandu : il rendrait de très grands services aux jeunes Algériens.

RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

des élèves des lycées et collèges de l'Algérie (1904)

	DÉPARTEMENTS	Français	Israélites	Musulm.	Etrangers	Total
GARÇONS	Alger	1.439	168	33	29	1.669
	Oran	970	230	31	29	1.270
	Constantine	993	84	37	20	1.134
		3.402	482	101	88	4.073
FILLES	Alger (1)	»	»	»	»	»
	Oran	278	60	1	15	354
	Constantine	343	38	»	11	392
		621	98	1	26	746
ENSEMBLE	Alger	1.439	168	33	29	1.669
	Oran	1.248	290	32	54	1.624
	Constantine	1.336	122	37	31	1.526
		4.023	580	102	114	4.819

(1) A Alger, il n'y a ni lycée ni collège de jeunes filles. L'enseignement secondaire y est donné aux jeunes filles par une école de la Ligue qui compte près de 450 élèves.

Vraiment les fils et les filles d'étrangers sont en si petite quantité qu'ils dépassent à peine les Musulmans, 114 contre 102 ; n'étaient les jeunes filles, qui, tant à Oran qu'à Constantine, n'atteignent que le chiffre dérisoire de 26, les étrangers seraient même en état d'infériorité sur les Musulmans, 88 contre 101. Et cela ferait croire à une sorte d'hostilité contre l'enseignement public et laïque si l'on ne savait que la somme des élèves d'origine étrangère ne dépasse pas 6 dans les institutions secondaires libres. La pauvreté des familles étrangères n'explique pas plus à elle seule ce peu d'empressement ; car il en est quelques-unes de riches et beaucoup de fort aisées; celles-là du moins seraient à même de faire donner à leurs enfants une instruction plus complète et plus relevée. De cette abstention les causes paraissent tout autres ; notez que toutes les fonctions publiques et les fonctions libérales, c'est-à-dire celles qui exigent des grades auxquels on n'arrive qu'après plusieurs années d'études secondaires, sont réservées aux Français ; les étrangers se vouent donc de bonne heure au commerce et à l'agriculture, et ils ne croient pas fort utile en cette occurrence d'obliger leurs enfants à continuer leurs études, d'autant que cela représente pour eux une dépense de temps et d'argent. De quelle utilité serait d'ailleurs pour la France l'existence d'une élite intellectuelle étrangère, si elle n'était pas imbue de notre esprit, attachée à nos mœurs et disposée à seconder nos efforts pour franciser ses compatriotes ! Les éléments dont est composé le groupe national suffisent à cette tâche : ce sont eux qui forment les cadres de la société coloniale algérienne et comme l'aristocratie sociale, intellectuelle et morale de cette société.

Pour mémoire seulement, il est besoin de parler de l'enseignement supérieur. En 1904 seulement, on a donné quelques statistiques intéressantes qui répartissent les élèves d'après leur nationalité d'origine, en rappelant les diplômes décernés depuis la création des Ecoles. L'Ecole de Droit aurait délivré à six étrangers un certificat de capacité, deux diplômes de bachelier, trois diplômes de licencié. A l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, toujours depuis la fondation des facultés, auraient été reçus douze officiers de santé, deux sages-femmes, cinq pharmaciens de seconde classe, un herboriste. L'Ecole des Sciences et des Lettres devraient être beaucoup mieux partagées, puisque leurs professeurs comptent, paraît-il, parmi leurs travaux, les divers examens du baccalauréat ; or, je ne relève dans les Sciences que douze bacheliers étrangers sur 1.491 élèves reçus et dans les Lettres 10 seulement sur 2.604. Et les Ecoles sont fondées depuis vingt-cinq ans !

Les fils d'étrangers ne fréquentent donc ni nos lycées et collèges, ni nos écoles supérieures. Leurs préoccupations, comme celles de leurs pères, sont encore d'ordre exclusivement économique. S'ils travaillent et s'ils luttent, c'est pour la possession des biens matériels, pour la satisfaction des besoins physiques. Leurs aspirations pour le moment se bornent à amasser une fortune. Dans ces conditions, la tâche éducatrice de la France nous paraît être facilitée. Elle ne s'exercera pas en effet sur une société complète, disciplinée, guidée par une élite ; elle s'exerce sur une masse confuse, divisée, sans chef, pâte amorphe que l'on peut façonner à sa guise. L'Espagnol, l'Italien, le Maltais, venu en Algérie, sortait du peuple ; il était généralement

pauvre, illettré, il n'avait que des instincts sociaux et des besoins matériels. La première instruction que l'école primaire donne à ses enfants les dégrossit, les prépare à une vie plus relevée. Ce n'est que dans les générations futures que naîtront chez ces étrangers naturalisés des besoins nouveaux d'ordre esthétique, social ou intellectuel ; mais l'action de la France se sera fait sentir deux fois sur ces âmes ; deux fois, elle y aura gravé son empreinte ineffaçable. Ne doutons donc point que l'étranger, après s'être élevé jusqu'à la fortune, recherchera d'autres satisfactions, d'autres jouissances, mais ce désir qui ne s'est pas encore manifesté viendra à son heure et à une heure favorable à la France.

*
* *

La Criminalité en Algérie. — « Quand deux peuples, dit M. Lavisse, dont l'un est plus civilisé que l'autre, entrent en contact, ils commencent par échanger leurs vices ». Et leurs crimes, ajouterons-nous. La contagion du vice et du crime est toujours plus rapide que celle de la vertu et de l'honnêteté. L'étude de la criminalité nous serait donc d'un précieux secours pour apprécier cette pénétration mutuelle des races européennes en Afrique, si l'on disposait pour l'entreprendre de matériaux plus complets que ceux que nous donnent les statistiques judiciaires. Il est cependant sur ce sujet un discours prononcé par l'avocat général, M. Bussière, à l'audience solennelle du 1er Octobre 1895 ; il avait pour titre : « *Observations sur les tendances criminelles des races existant en Algérie* », mais il date déjà de dix ans. M. Bussière, par les fonctions qu'il occupait, était plus à même que tout

autre d'ordonner une enquête sur la nature des crimes et délits commis, et sur la nationalité de leurs auteurs : et ce sont les résultats de cette enquête qui lui ont servi. Ajoutons qu'il a traité de préférence de la criminalité indigène, la plus importante et la plus curieuse, et qu'il s'est peu étendu sur celle des Européens. Tel qu'il est, ce discours est une source précieuse de renseignements.

« L'Européen, dit M. Bussière, transporte en Algérie sa criminalité propre qui ne s'y modifie pas très sensiblement. On peut dire cependant qu'il y commet un peu plus de crimes et beaucoup plus de délits que dans son pays d'origine. 47 Français, pendant l'année 1894, ont été condamnés par les cours d'assises de l'Algérie. La moyenne des crimes que dans la métropole commet une population de même importance n'est pas sensiblement inférieure. Le crime dont les Français se rendent le plus fréquemment coupables, c'est le vol qualifié (21). Viennent ensuite le meurtre (5); l'attentat à la pudeur (5) ; le faux (4) ; les coups volontaires ayant déterminé la mort (3). Les Etrangers d'origine européenne, dont la masse est inférieure par le nombre à celle des Français, ont à leur passif 63 crimes, 16 de plus que nos nationaux ».

Les chiffres cités par M. Bussière n'ont évidemment que la valeur de simples indications, car ce serait une bien sotte prétention de vouloir augurer de la criminalité d'un peuple par le relevé des crimes et délits d'une seule année. Comme indications cependant, ils ont leur intérêt. S'il est vrai que les crimes commis par les Européens en général ne sont pas plus fréquents en Algérie que dans leur propre patrie, cela prouverait que l'influence du climat sur la criminalité

d'une race n'est point sensible dans les premières années de sa transplantation, qu'elle ne se révèle qu'à la longue. De même que cette action climatérique a été singulièrement exagérée en ce qui concerne les grands mouvements démographiques, natalité et mortalité, de même elle se réduirait en somme à fort peu de chose lorsqu'il s'agit des phénomènes sociaux et moraux. Ici encore ce sont plutôt les forces morales, les instincts ataviques, les habitudes sociales qui l'emportent.

Le chiffre de 63 crimes, commis par les Etrangers, quoique plus fort que celui des Français, ne nous semble pas représenter exactement la tendance fâcheuse qu'ont les Espagnols ou les Italiens à jouer du couteau dans toutes leurs disputes. Les condamnations pour homicide qui, en 1893, étaient de 0,50 pour 1.000 en Angleterre, de 1,06 en Allemagne, de 1,72 en France, s'élevaient en Espagne à 4,74 et en Italie à 8,14. Il est infiniment vraisemblable que cette criminalité italienne et espagnole s'est maintenue en Algérie, bien que la police y soit peut-être mieux faite. A quelles classes d'ailleurs appartiennent les immigrants étrangers ? Nous l'avons vu, aux classes pauvres, ignorantes et brutales. Chez elles aucune délicatesse de sentiments. Les discussions, engagées souvent sous les prétextes les plus futiles, tournent à la dispute violente et aboutissent aux coups de couteau. En Italie surtout, l'habitude de la vengeance est telle que l'on a pu dire de ce pays qu'il « était rongé par la terrible infirmité du crime », et que l'on a calculé que le meurtre lui avait fait perdre en 40 ans, 80,000 individus, presque autant qu'une guerre. De plus, les immigrants espagnols et italiens proviennent surtout des provinces

méridionales de ces deux nations, c'est-à-dire de celles où sévit cette fureur homicide. Notre conviction est que, si les recherches étaient mieux faites, si l'on distinguait dans le groupe des Français les Français d'origine et les naturalisés, si enfin on connaissait les provinces dont sont originaires les criminels, elles confirmeraient l'écrasante supériorité des attentats commis sur les personnes par les étrangers originaires du midi de l'Espagne ou du sud de l'Italie.

« Le chiffre des délits qui ont motivé contre des Français des condamnations correctionnelles est très élevé, poursuit M. Bussière, et il serait inavouable s'il n'était encore fort inférieur au nombre des délits imputables à l'ensemble des autres Européens. Les tribunaux correctionnels (je néglige les justices de paix à compétence étendue) ont condamné, pendant la dernière année, 2,093 Français et 3,683 Européens appartenant à d'autres nationalités. Dans la Métropole une population de 271,000 habitants ne subit pas en moyenne, plus de 900 condamnations correctionnelles, si ce n'est peut-être dans les grandes villes. »

Cette aggravation de la criminalité, marquée par les condamnations correctionnelles, ne prouve pas, selon M. Bussière, que la population algérienne soit profondément pervertie et deux fois plus immorale que celle de la Métropole. « La plupart des prévenus qui comparaissent devant les tribunaux algériens ne sont pas nés en Algérie. Ce sont des passants qui appartiennent à l'armée roulante du crime et qui, partout, ont marqué leur sillage par une traînée de méfaits. Ils affluent dans ce pays parce qu'ils espèrent s'y refaire une virginité et y trouver une surveillance moins gênante, des gens moins curieux de connaître leur passé. »

Dans les grandes villes algériennes, à Alger notamment, des bandits étrangers sont restés célèbres par leurs crimes et ont jeté un discrédit sur cette cité. Aussi avec quelle déplorable facilité accueillait-on naguère tous les immigrants venus d'Espagne ou d'Italie ! Tous ceux qui avaient eu quelques démêlés avec la justice de Valence ou d'Alicante, avec celle de Naples ou de Palerme, avaient des chances de trouver un asile hospitalier dans nos cités algériennes et, avec la complicité de leurs compatriotes, d'échapper aux recherches de notre police. Il a fallu prendre des mesures (1). Des arrêtés d'expulsion furent délivrés contre ceux qui s'étaient signalés par de multiples délits ou par une agitation dangereuse. Cependant le nombre de ces arrêtés n'a jamais été excessif.

(1) En même temps que l'administration algérienne prenait des arrêtés d'expulsion contre certains étrangers, elle organisait un contrôle très sévère en vue de surveiller étroitement tous les éléments qu'amène chaque jour dans la colonie l'immigration étrangère : « Ce rouage administratif, était-il dit dans l'*Exposé* de 1903, permet de veiller à la stricte application dans la colonie du décret du 21 Juin 1890 et de la loi du 8 Août 1893, relatifs au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national. Les résultats qu'il a produits à ce point de vue sont très satisfaisants... A signaler enfin que le contrôle des étrangers aide à la recherche des individus placés sous le coup des mesures de haute police et qu'à cet égard, également, il y a lieu de le féliciter de son fonctionnement. »

De plus, depuis 1895, fonctionne en Algérie un service anthropométrique qui rend d'inappréciables services pour la recherche des repris de justice et des criminels.

ETRANGERS EUROPÉENS EXPULSÉS (1894-1903)

ANNÉES	NATIONALITÉ			AUTRES NATIONALITÉS EUROPÉENNES	TOTAL
	ESPAGNOLS	ITALIENS	ANGLO-MALTAIS		
1894	170	126	18	82	396
1895	81	108	12	45	246
1896	91	125	6	50	272
1897	120	161	13	50	344
1898	168	167	13	70	418
1899	122	162	16	53	353
1900	157	172	23	57	409
1901	145	155	19	63	392
1902	173	200	16	68	457
1903	106	166	6	46	324

Ce sont les Italiens qui fournissent le plus fort contingent d'expulsés ; après eux se placent les Espagnols. Cette constatation vient donc corroborer nos conjectures sur la plus grande criminalité italienne. Il est juste toutefois de faire remarquer que le nombre des Italiens expulsés n'est aussi considérable que parce

qu'il comprend pour une grande part les individus condamnés dans la Régence de Tunis et qui ont purgé leur peine dans les prisons d'Alger. En dehors des Italiens, des Espagnols et des Maltais, les autres expulsés, appartenant à des nationalités européennes, proviennent de la légion étrangère ; ils ont commis dans le département d'Oran des infractions qui ont nécessité leur expulsion.

D'autres mesures furent mises en vigueur. On décida en 1893 d'obliger tous les étrangers à faire une déclaration de domicile, on exigea d'eux, à leur arrivée, certaines pièces constatant leur identité. Quelques personnalités politiques espagnoles (1) ont cru devoir, à l'occasion de cette mesure de sécurité publique, incriminer la politique française, suspecter ses sentiments, comme si l'Espagne elle-même dans ses presidios marocains ne soumettait pas les étrangers à la même formalité, et à des enquêtes beaucoup plus vexatoires, comme si cette nécessité d'une sorte de passeport avait empêché en ces derniers temps les immigrants espagnols d'accourir vers les plages hospitalières de la colonie française.

Les crimes et les délits ont-ils diminué depuis cette époque ?

(1) C'est M. Villanueva, ancien ministre espagnol, qui, au retour d'un voyage en Oranie, lança ces accusations ; elles eurent un assez grand retentissement à cause de la situation officielle qu'occupait ce personnage. Nous les avons réfutées dans un article du Bulletin de l'Afrique Française, intitulé *La situation des Etrangers en Algérie* et paru en Octobre 1905. Nous renvoyons pour plus amples informations à cet article, nous contentant de faire remarquer que les étrangers, qui habitent depuis longtemps l'Algérie et y ont tous leurs intérêts, sont les premiers à réclamer du Gouvernement Général une surveillance plus effective de ceux de leurs compatriotes qui débarquent.

TABLEAU des crimes et délits commis en Algérie (territoire civil) eu égard à la nationalité des auteurs et à celle des victimes — 1895-1904

ANNÉES	ATTENTATS COMMIS CONTRE LES PERSONNES				ATTENTATS COMMIS CONTRE LES PROPRIÉTÉS				ATTENTATS CONTRE LA CHOSE PUBLIQUE	
	FRANÇAIS		ÉTRANGERS		FRANÇAIS		ÉTRANGERS		FRANÇAIS	ÉTRANGERS
1er Juillet au 30 Juin	AUTEURS	VICTIMES	AUTEURS	VICTIMES	AUTEURS	VICTIMES	AUTEURS	VICTIMES	AUTEURS	VICTIMES
1895-96	951	1.433	1.484	1.173	915	2.193	1.399	1.468	3.253	3.507
1896-97	919	1.096	1.152	970	1.046	3.205	1.360	1.442	834	1.073
1897-98	989	1.172	1.558	1.237	1.130	3.037	1.763	1.607	847	1.059
1898-99	1.273	1.382	1.541	1.262	1.546	3.021	1.458	1.501	781	957
1899-1900	1.199	1.369	1.255	899	1.035	4.906	1.269	1.309	1.012	1.074
1901	1.302	1.472	1.259	1.317	1.285	3.007	1.148	1.573	2.745	2.869
1902	1.201	1.362	1.198	1.059	1.032	2.780	1.120	1.162	2.464	2.989
1903	1.363	1.505	1.188	1.151	1.390	3.334	1.460	1.730	1.474	1.694
1904	1.007	1.011	993	895	968	1.775	914	1.127	991	840

De cette statistique, il parait ressortir une aggravation de la criminalité chez les Français. Tandis que diminuent les attentats commis par les Etrangers contre les personnes (1.484 en 1896 et même 1.558 en 1898 contre 993 en 1904), progressent ceux qui ont pour auteurs des Français (951 en 1893 contre 1.363 en 1903 et 1.007 en 1904). Même constatation s'il s'agit des attentats contre les propriétés ; on part de 915 chez les Français pour atteindre 968, on tombe de 1,399 chez les Etrangers à 914.

Ce double mouvement si marqué, ascendant chez nos nationaux, descendant chez les étrangers, ne saurait cependant être interprété comme une recrudescence de la criminalité pour les uns et une atténuation pour les autres. Il faut rapprocher ces résultats de ceux donnés par les dénombrements. La population recensée comme française et comprenant les naturalisés en même temps que les Français d'origine atteint en 1901, nous le rappelons, 364,257, et toutes les colonies étrangères à la même date ne comptent plus que 219,587 âmes. Pour cette même année 1901, la proportion d'attentats par milliers d'habitants fut, du moins quant aux étrangers, de 5,8 contre les personnes et de 5,2 contre les propriétés, alors que pour nos nationaux elle n'était que de 3,6 et de 3,5. Proportion encore trop forte en ce qui concerne ces derniers ; car l'infiltration de 71,000 naturalisés a été pour beaucoup dans la progression des attentats attribués à des Français. Ce serait donc à une conclusion, contraire à celle que ces statistiques semblaient à première vue entraîner, que l'on aboutirait. Si le groupe des Français n'a pas vu s'accroître d'une façon très notable la somme de ses délits et de ses crimes, malgré l'immixtion de 71,000 naturalisés, jeunes

pour la plupart, c'est que les auteurs d'attentats d'origine française sont moins nombreux qu'auparavant.

Autre indication intéressante de ce tableau : les Français sont beaucoup plus souvent les victimes de ces attentats qu'ils n'en sont les auteurs ; en particulier les délits commis contre les propriétés sont généralement commis à leur préjudice. Comme ils détiennent la plus grosse part de la fortune mobilière et immobilière, possédée par les Européens dans la Colonie, c'est contre leurs richesses que s'allument les convoitises des étrangers et des Indigènes et que sont dirigés les actes de banditisme. D'autre part, le nombre des auteurs et celui des victimes s'équilibrent à peu près chez les Etrangers, bien que dans ces dernières années ils soient, eux aussi, plus souvent victimes qu'auteurs, très probablement parce que, leur condition devenant plus aisée et leurs ressources plus grandes, ils sont plus susceptibles d'être volés par les Indigènes.

Quant à la nature des délits et des crimes, particuliers à chaque nationalité, elle nous échapperait entièrement, si M. Bussière n'avait apporté sur cette matière quelques aperçus très justes, mais incomplets. Nous reproduisons *in extenso* cette partie de son discours : « Entre la criminalité des Français et celle des Indigènes, il serait aisé de trouver des points communs. On vole dans les pays policés ; on vole aussi chez les sauvages ; seuls les procédés varient. Encore convient-il de noter qu'aujourd'hui toutes les manières de voler, même les plus raffinées, sont familières aux Arabes des villes qui ne s'assimilent que trop facilement cette partie de notre civilisation. Le vol à la tire, le cambriolage n'ont plus de secrets pour eux ; et rien n'est plus commun que de voir un Arabe et un Fran-

çais se réconcilier et unir fraternellement leurs efforts pour dépouiller un passant. — Il est cependant certains délits que commet plus spécialement l'Européen parce qu'ils supposent chez leurs auteurs quelque culture intellectuelle. En 1894, les Français, au nombre de 271,000, ont commis 95 escroqueries ; — 3,500,000 Indigènes n'en ont commis que 83. Pour l'abus de confiance, la proportion est, à peu de chose près, la même. Toutes les condamnations pour chantage ont été infligées à des Européens. Il est d'ailleurs des supériorités dont il ne sied pas de se montrer trop fier.

« Un délit dont, en Algérie, les Français semblent s'être réservé le monopole, c'est le délit de presse. Les condamnations pour diffamations ou pour injures par la presse suivent une progression toujours ascendante. Comme elles ne frappent que des gérants presque toujours insolvables et salariés..., elles n'intimident personne. Une Presse est nécessaire dans un Etat libre ; et on ne saurait la réduire au *Journal Officiel* pour les hommes, — au *Journal de Modes* pour les femmes. — Mais à côté de la Presse sérieuse, honnête, dont il faut savoir supporter les excès, les emportements, les injustices, à raison des services très appréciables qu'elle rend ; à côté de cette Presse dont le travail quotidien consiste à combattre les abus, à proposer et à préparer les réformes, à discuter les actes du gouvernement, à contrôler les fonctionnaires, à dénoncer les prévaricateurs, combien ne voyons-nous pas apparaître de journaux qui ne sont que des instruments de vexations, — pour ne pas dire de chantage ? On crée, dans ce pays, un journal uniquement pour venger une injure, pour satisfaire une rancune, pour déconsidérer un fonctionnaire qui ne veut pas

être complaisant. Quel est le chef de service qui peut se dire à l'abri de la diffamation et de l'outrage, si intègre qu'il soit ? Et ce n'est pas seulement le fonctionnaire qui demeure incessamment exposé à l'injure : on pourrait répondre à ses doléances que l'outrage est aujourd'hui une des charges des fonctions publiques et qu'il a le droit de se démettre, s'il veut vivre en paix. Mais les particuliers ne sont pas épargnés. Je pourrais vous montrer des gens payant rançon pour avoir le repos, des femmes sans protecteurs venant à composition à la suite de menaces dont elles ne pouvaient avoir raison, sans s'exposer à tous les scandales d'une audience publique. Je pourrais vous montrer des journalistes mettant des particuliers en demeure de contracter ou de rompre un mariage, de changer de résidence, etc..., à peine d'être chaque jour vilipendés. Que dire de telles mœurs ? Est-ce la liberté de la Presse ou l'oppression par la Presse ? La sécurité publique n'est pas compromise par ces abus, soit ; mais le repos des honnêtes gens n'est-il pas menacé ?

« La criminalité qui, en Algérie, diffère le moins de celle des Français, c'est celle des Italiens dont le nombre était, au dernier recensement, de 39,161. Pendant l'année 1894, les Italiens ont commis 14 crimes (7 vols qualifiés, 3 meurtres, 3 attentats à la pudeur, 1 faux). Les délits auxquels ils semblent le plus enclins sont ceux-là mêmes que les Français commettent le plus volontiers, le vol, l'escroquerie, la rébellion, l'adultère... On trouve cependant à leur charge moins d'abus de confiance et plus de coups de couteau ou de revolver.

« Les Espagnols dont le nombre est plus considérable

(151,859) se conduisent généralement bien. Ce sont des ouvriers laborieux, honnêtes, paisibles quand ils n'ont pas bu à l'excès, d'un caractère ombrageux et irritable, mais loyal et généreux. Le voisinage des présidios, d'où les prisonniers s'évadent tous comme de nos bagnes, n'est pas sans inconvénients pour certaines parties de l'Algérie ; mais il serait injuste de méconnaitre que, dans son ensemble, la population espagnole est saine et qu'elle rend de grands services à notre colonisation. Elle a cependant une fâcheuse habitude que, dans une revue du crime, il n'est pas possible de ne pas signaler. Pendant la dernière année, il a été prononcé, par les Cours d'Assises de l'Algérie, 14 condamnations pour fabrication ou bien pour émission de fausse monnaie ; 12 des condamnés appartiennent à la nationalité espagnole (le 13e est Maltais, le 14e Français). Déclarer, comme on le fait quelquefois, que la fabrication de la fausse monnaie est, en Espagne, une industrie nationale, c'est évidemment excéder la mesure ; mais il semble bien que la monnaie contrefaite soit, dans ce pays, un véritable article d'exportation. Les pièces de platine recouvertes d'une mince couche d'or, qui nous arrivent d'Espagne, sont frappées au moyen d'un outillage trés perfectionné et peuvent déjouer un examen même attentif. On affirme que, dans les rues de Barcelone et de plusieurs autres grandes villes, cette marchandise a son cours, comme le blé et le vin, et que les négociants en gros, qui spéculent sur cet article, nous envoient périodiquement leurs commis voyageurs pour renouveler les approvisionnements des débitants au détail. Ces derniers sont ceux que nous trouvons le plus fréquemment en Cour d'Assises tôt ou tard, ils sont surpris au

milieu même de leurs opérations, et alors ils paient la dette commune.

« Les Russes, les Allemands, les Belges, les Portugais, les Suisses, les Turcs fréquentent peu l'Algérie. Aucun de ces peuples n'y compte un millier de nationaux. Formuler une appréciation sur leur criminalité manifestée par des actes rares et espacés, ce serait suivre l'exemple de ce voyageur qui, abordant sur les côtes de Normandie et rencontrant une femme rousse, notait sur ses tablettes qu'en France les femmes sont rousses.

« Les Anglais ne nous envoient guère que des touristes, des hiverneurs et des missionnaires. Ce n'est pas dans ce monde que se recrute l'armée du crime. En 1892, l'Angleterre n'avait en Algérie que 998 nationaux : mais elle y comptait 14,677 de ses sujets maltais. Le Maltais qui émigre volontiers, sauf à rentrer dans son île, quand sa fortune est faite, fournit, vous le savez, à tout le Levant des marchands au détail, des débitants de boissons, des portefaix, des bateliers et des cultivateurs. C'est une population paisible et laborieuse. En 1894, 3 Maltais seulement ont été condamnés par nos Cours d'Assises (2 pour vol qualifié, 1 pour complicité de fabrication de fausse monnaie). Si je consulte les statistiques correctionnelles, je n'y trouve guère à la charge des Maltais que 23 vols, 3 abus de confiance, 5 actes de violence et 3 adultères. Une académie, chargée en Algérie de distribuer des prix de sagesse, couronnerait certainement les Maltais... »

Le tableau, tracé ainsi par M. Bussière de la criminalité spéciale à chaque race, ne s'applique point très exactement au temps présent ; il aurait besoin de multiples retouches. Quelques traits nous paraissent beaucoup trop forcés : la presse française, par exemple,

ne mérite point tous les anathèmes lancés contre elle. Depuis la tempête antisémite, où elle a été d'une violence et d'une licence sans égale, elle s'est adoucie, assagie ; il serait injuste de la juger par les écarts momentanés auxquels elle s'était livrée. Est-il bien vrai aussi que les Espagnols n'aient à se reprocher que les crimes de fabrication de fausse monnaie ? Si l'honorable avocat général avait vécu en ces dernières années à Alger, il eût été amené à requérir contre les bandits d'origine espagnole dont les exploits ont épouvanté la population de notre ville. Je ne sais aussi si une Académie décernerait toujours des prix Montyon à la colonie maltaise. Néanmoins, les lignes générales du portrait demeurent exactes. Ne seront-elles point modifiées par l'avenir ? La criminalité augmentera-t-elle en Algérie ?

Si les Européens n'étaient point en contact avec les Indigènes, peut-être serait-on en droit d'espérer une atténuation ? Les mesures concernant le contrôle des étrangers, une surveillance plus effective de la police sont des moyens préventifs efficaces ; mais la sécurité est encore menacée en Algérie par le banditisme indigène et la contagion de l'exemple est mauvaise sur les bas-fonds de la plèbe italienne ou espagnole, comme sur les repris de justice de la colonie française ; le crime n'a pas de patrie ; là où il se produit, il attire le crime ; quel que soit son auteur, Français, Italien, Espagnol ou Berbère, Arabe, Maure, il est bien rare qu'il ne trouve pas un imitateur. Or, nul n'ignore, — et M. Bussière a consacré à cette criminalité la meilleure partie de son discours — que les Indigènes ont des habitudes de maraude, de pillage, et même d'assassinat contre lesquelles lutte péniblement la justice française ; en ces âmes de révoltés, le désir de

vengeance est toujours aussi vif. Quelques tribus ne vivent encore que de vols commis sur leurs correligionnaires ou sur les roumis. A entendre toujours parler de ces vols indigènes et de ces meurtres, à constater l'impunité dont bénéficient souvent leurs auteurs, la tentation ne peut être que bien forte sur les éléments mauvais et déjà pervertis des colonies européennes. Et puis compte-t-on pour rien les variations extrêmes du climat, les chaleurs torrides de l'été qui maintiennent une fièvre ardente dans le sang et une exaltation dangereuse dans l'esprit ? Ne déterminent-elles pas, si elles ne les excusent, bien des mouvements d'égarement et de folie ?

Malgré toutes ces raisons favorables au maintien d'un fort contingent de criminels en Algérie, d'autres très réelles et aussi puissantes ne laissent pas de faire espérer quelques progrès nouveaux. La diffusion de l'instruction parmi les enfants étrangers est une de ces causes ; si l'on a eu le tort de soutenir, sans y apporter quelque correctif, que l'instruction chassait le crime, il est hors de conteste que cette même instruction contribue à fortifier chez les uns, à former chez les autres le sens moral ; elle donne à la conscience plus de clarté pour discerner le bien du mal, plus d'autorité pour résister aux suggestions tentatrices du vice et du crime. Qui oserait soutenir qu'elle ne produit pas d'heureux effets sur les peuples restés jusqu'ici profondément ignorants ! Mais l'action moralisatrice par excellence vient encore des conditions économiques nouvelles où, au bout de quelques années de séjour, se trouvent les familles étrangères. Tandis que l'indigence est mauvaise conseillère, l'aisance péniblement acquise

est la garantie du respect des principes moraux et sociaux qui défendent la propriété et l'ordre social.

* * *

Les œuvres d'assistance et d'hospitalisation et l'assimilation. — Les Bureaux de Bienfaisance. — En dehors des statistiques scolaires et de celles de la criminalité, nous ne possédons plus que les statistiques hospitalières ; elles aussi peuvent être assez suggestives sur le sujet qui nous occupe. Quand on prétend en effet s'attacher les sympathies de groupes étrangers, la voie la plus sûre est de multiplier à leur égard les établissements d'assistance et d'hospitalisation. Voyez en effet ce que l'on fait pour les Indigènes : depuis que l'on s'est décidé à tenter un rapprochement avec eux, à les pénétrer, à les attirer à nous, c'est une politique hospitalière que l'on a adoptée et dans laquelle on s'est maintenu.

Cette même politique hospitalière, le gouvernement l'avait pratiquée depuis longtemps à l'égard des étrangers. Et l'on ne sait de quoi s'étonner le plus ou de la continuité de cette politique générale, ou de la persistance de quelques hommes politiques étrangers à attaquer cette hospitalité française. A moins toutefois qu'ils ne la jugent contraire à leurs propres desseins !

Cette générosité de la France devait d'autant mieux réussir que ces populations comprenaient plus d'indigents, chassés de leurs pays par la situation misérable où ils étaient. Les bureaux de bienfaisance n'ont jamais refusé de les secourir ;

INDIVIDUS SECOURUS PAR LES BUREAUX DE BIENFAISANCE EUROPÉENS

ANNÉES ET DÉPARTEMENTS		FRANÇAIS	ESPAGNOLS	ITALIENS
1895	Alger	1.259	790	184
	Oran	629	1.241	73
	Constantine	1.987	157	2.143
1896	Alger	1.019	937	235
	Oran	838	3.099	54
	Constantine	2.816	340	3.262
1897	Alger	1.143	915	249
	Oran	791	2.951	81
	Constantine	2.805	173	1.640
1898	Alger	1.217	1.015	244
	Oran	699	2.026	23
	Constantine	2.526	142	1.584
1899	Alger	1.175	961	216
	Oran	399	952	29
	Constantine	3.692	98	2.456
1900	Alger	4.315	2.565	789
	Oran	816	1.882	141
	Constantine	2.532	99	1.313
1901	Alger	2.467	1.709	629
	Oran	797	993	47
	Constantine	3.120 (1.089 nat.)	120	1.354
1902	Alger	2.334	1.513	557
	Oran	634	1.435	105
	Constantine	2.659 (976)	117	1.263
1903	Alger	2.470	1.700	599
	Oran	722	1.596	142
	Constantine	2.685 (1.032)	138	1.433
1904	Alger	2.176	1.562	472
	Oran	800	1.740	110
	Constantine	3.124 (1.436)	124	1.271

Les ressources des bureaux de bienfaisance vont donc à tous les Européens sans distinction de nationalité. Quelques-uns d'entre eux paraîtront-ils favorisés? Ce ne sont certes pas les Français, ce sont les Etrangers. Proportionnellement en effet à l'importance numérique de leurs colonies, les Espagnols et les Italiens ont un plus grand nombre de secourus que nos compatriotes. La chose n'est plus aussi marquée de nos jours à cause des naturalisés.

Dans le département d'Alger où les éléments étrangers sont bien inférieurs en nombre à l'élément national, la somme des indigents secourus de nationalité étrangère était invariablement autrefois supérieure à celle des indigents de nationalité française ; depuis quelques années, elle reste au dessous, sans toutefois lui être bien inférieure. En Oranie, ce chiffre des étrangers est toujours du double, quelquefois du triple. Dans celui de Constantine enfin, près d'un dixième de la population italienne ne vit qu'en faisant appel aux secours des bureaux de bienfaisance.

Cet énorme contingent de familles nécessiteuses chez les étrangers se comprend facilement si l'on songe à leur dénuement au moment de leur arrivée en Algérie. Supposez que les hommes ne trouvent point immédiatement du travail, que les enfants soient nombreux, que la maladie les frappe aussitôt ; les voilà à la charge de leurs compatriotes, puis bientôt à celle des communes. N'y a-t-il pas là aussi l'effet d'habitudes prises ? En Espagne, la mendicité n'est point une action dégradante ; vivre à ne rien faire sur des secours de quelque confrérie religieuse n'a jamais répugné à de fiers hidalgos. N'a-t-on pas dit que dans ce pays la religion avait fait de la population deux parts, l'une qui recevait

l'aumône, l'autre qui la distribuait, que cette même religion pressurait le peuple, lui enlevait par les dîmes ou les redevances le plus clair de son revenu, et lui en restituait une faible partie sous forme de secours !

La mendicité dans la péninsule a toujours été une nécessité d'existence pour les couvents et une situation pour leur clientèle. Il ne faut pas qu'en Algérie où le climat, en déprimant la volonté, conduit au fatalisme, et en anémiant les corps mène à la paresse, de pareilles mœurs puissent se généraliser, ou même se conserver. Que la mendicité, même déguisée, même lorsqu'elle s'adresse à la charité publique, ne soit plus considérée comme un honorable gagne-pain ! Que les étrangers apprennent à notre exemple la pudeur de la pauvreté.

A en croire M. Périé, le Français n'aurait rien à apprendre à l'Espagnol ; chez nous comme chez eux, il existe des professionnels de la mendicité ; mieux encore, car nous sommes en Algérie, des touristes de la mendicité : « On aurait toujours vu débarquer ces touristes d'un genre particulier commençant par le *Refuge de Nuit* et la *Bouchée de Pain*, continuant par la Trappe de Staouéli, les communes hospitalières semées le long de la voie du P.-L.-M., se faisant rapatrier par Oran, et reprenant bientôt aux frais de la colonie, un cercle d'explorations que l'on peut, sans exagération, qualifier de vicieux. Nous ne prétendons pas que les choses se passent toujours dans cet ordre rigoureux, mais les exemples existent nombreux. Il doit en être évidemment de même du côté de l'Est sous une autre forme peut-être. Sauf exception, ces hiverneurs spéciaux ne passent pas l'été en Algérie, pas si bêtes ! Ce sont du reste des Français de race soi-disant pure, qui ont presque résolu, en ce qui les concerne, la

question sociale ; ils ont toujours dix francs pour s'embarquer à Marseille, et la colonie en dépense régulièrement sept pour leur permettre d'y retourner. » Qu'il y ait eu des touristes mendiants, même des explorateurs mendiants, la chose est possible, mais l'espèce en devient de plus en plus rare. Les indigènes gardent, je crois, le monopole de cette mendicité vagabonde ; les indigents européens se fixent dans une ville, et, s'y trouvant bien, y demeurent comme des parasites de la société. C'est ce parasitisme qu'il est urgent de combattre ! (1)

*
* *

L'Epargne. — Comment atteindre ce but sinon en développant le goût de l'épargne et en favorisant la mutualité ? L'épargne est une vertu bien française ; l'apprendre aux étrangers ce sera non seulement les prémunir contre les mauvais jours, toujours possibles dans un pays à climat si variable et à récoltes si aléatoires, ce sera aussi les rapprocher de nous. Double profit dont bénéficiera la colonie. Malheureusement ni les Espagnols, ni les Italiens n'usent largement des facilités que leur offrent nos caisses d'épargne.

(1) M. Périé ajoute : « C'est encore dans cette catégorie qu'il faut classer des ouvriers chômant toujours et ne quittant une localité qu'après avoir épuisé tous les moyens de l'Assistance. De vrais malades — tout arrive — sont, après avoir reçu un dernier subside, poliment priés de se constituer un nouveau domicile de secours dans une commune voisine qui, à son tour, tâchera d'écarter les gêneurs, lesquels viendront, en fin de compte, échouer à l'hôpital de Mustapha où ils seront remis sur pied aux frais de la capitale, qui sait trop ce que lui coûte le chapitre Hospitalisation. »

CAISSES D'ÉPARGNE (1901-1904)

Répartition des déposants nouveaux par nationalité et par sexe

DÉPARTEMENTS		FRANÇAIS		ESPAGNOLS		ITALIENS		TOTAL
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1901	Alger.....	168	224	18	21	7	6	444
	Oran.....	89	112	12	16	3	»	232
	Constantine.	115	120	3	3	18	27	286
1902	Alger.....	184	265	32	64	18	27	590
	Oran	88	57	4	14	4	»	167
	Constantine.	109	97	»	5	24	21	256
1903	Alger.....	192	258	41	72	21	34	618
	Oran.....	60	49	5	15	2	1	132
	Constantine.	87	79	8	5	17	28	224
1904	Alger.....	184	265	50	77	26	44	646
	Oran.....	67	73	7	8	2	4	161
	Constantine.	104	85	9	6	26	30	260
TOTAUX....		1.447	1.684	189	306	168	222	4.016
		36 0/0	42 0/0	5 0/0	7 0/0	4 0/0	6 0/0	
		78		12		10		

Dans les quatre dernières années, les seules pour lesquelles les statistiques indiquent la division des déposants nouveaux par nationalités, 1,447 Français et 1,684 Françaises ont demandé des livrets ; puis 189 Espagnols et 306 Espagnoles, 168 Italiens et 222 Italiennes ; pour s'exprimer plus clairement, sur 100 déposants, il est 78 Français dont 36 hommes et 42 femmes, 12 Espagnols dont 5 hommes et 7 femmes, et 10 Italiens dont 4 hommes et 6 femmes. Nos compatriotes composent donc en très grande majorité les clients de ces caisses d'épargne ; puis viennent les Italiens qui, malgré leur petit nombre, entrent dans le total pour 10 0/0 ; en tout dernier lieu arrivent les Espagnols. Cette proportion a de quoi surprendre ceux qui connaissent les habitudes en somme laborieuses du peuple espagnol : rien qu'à Alger, combien y a-t-il de domestiques espagnoles qui amassent, sou par sou, assez d'argent pour acheter un trousseau et se mettre en ménage ? Il est vrai qu'aux jours de fête les familles, même les plus nécessiteuses, dépenseront sans compter le pauvre pécule péniblement gagné ; allez empêcher un bon Espagnol, une bonne Espagnole d'aller le lundi de Pâques manger sur les bords de la mer la traditionnelle mouna ! Ce peuple est épris de bals, de fêtes, de réjouissances publiques, et, dût-il dépenser jusqu'à son dernier sou, il faut qu'il s'amuse. N'exagérons rien cependant : les livrets de caisses d'épargne ne représentent point toutes les économies de ces gens-là ; on sait que les ouvriers italiens occupés dans les mines ou dans les chantiers, envoient à leurs familles en Italie ce qu'ils ont mis chaque mois de côté sur leurs salaires ; bien des Espagnols font de même, et partant il serait injuste de vouloir porter un

jugement même provisoire sur eux d'après le petit nombre des déposants de leurs nationalités aux caisses d'épargne françaises. Entre les mandats internationaux émis en Algérie et les mandats payés, il y a, tous les ans, une différence de plus de 200,000 francs en faveur des premiers, ce qui représente une partie de l'argent français drainé en Algérie par les étrangers au profit de leurs familles restées en Espagne ou en Italie ; le reste est emporté par ceux qui reviennent après la campagne agricole dans leur village natal.

Les femmes, plus que les hommes, profitent des avantages et de la sécurité des caisses d'épargne. Moins assurées du lendemain, plus prévoyantes, elles économisent davantage ; c'est d'ailleurs là un fait qui n'est point particulier à l'Algérie. Il est plus curieux de souligner les progrès fort inégaux de cette épargne dans les trois départements. A Alger, la quantité des déposants nouveaux augmente chaque année : 444 en 1901, 590 en 1902, 618 en 1903, 646 en 1904 ; et à cette progression continue prennent part surtout les étrangers. Alors que le nombre des Français est resté à peu près stationnaire durant ces quatre dernières années, celui des Espagnols et des Italiens a plus que triplé : n'y a-t-il pas là une habitude prise sous l'influence de l'exemple donné par nos nationaux ? A Oran et Constantine, la situation de ces caisses d'épargne est moins florissante, si l'on en juge du moins par l'augmentation constatée dans le nombre des déposants : ni chez nos nationaux, ni chez les étrangers, on n'observe cette ascension régulière ; en 1904 on n'atteint pas le chiffre de 286 livrets nouveaux obtenue en 1901. Ainsi la coïncidence est frappante : là où les populations étrangères se trouvent en pré-

sence d'une masse compacte de Français, la proportion des livrets, délivrés à des étrangers aux guichets de la caisse d'épargne, augmente ; là où au contraire ces Français sont moins nombreux, les mêmes progrès dans l'épargne ne se constatent plus.

*
* *

La Mutualité et l'Assimilation. — La mutualité, comme l'épargne, est une institution de prévoyance ; mais elle s'inspire d'un autre sentiment plus élevé, le sentiment de solidarité. Aussi ne se rencontre-t-elle que chez les peuples à civilisation avancée, et chez les individus à sentiments altruistes. La charité avait été la grande et belle vertu du moyen âge dans les sociétés qui reposaient sur l'inégalité des classes et sous des gouvernements despotiques. La solidarité sera la vertu agissante des démocraties modernes ou futures, le lien moral dont prendront de plus en plus conscience les peuples et les individus.

Voici un état décennal des sociétés de secours mutuels algériennes (1) :

(1) Il ne s'agit bien entendu ici que des Sociétés de Secours mutuels entre Européens. Les Sociétés indigènes, qui n'existaient pas, il y a quelques années, ont, sous l'impulsion et la direction du Gouvernement Général, pris un développement considérable depuis quelque temps. Il s'en fonde chaque année plusieurs ; ainsi, au cours de l'année 1903, 8 ont été créées, ce qui a porté à 181 le nombre des sociétés existantes, lequel doit dépasser aujourd'hui 200. En cette même année 1903, l'actif de ces Sociétés indigènes s'élevait à 11,525,887 francs, en augmentation de près d'un million sur l'avoir de l'année précédente. Ces institutions de prévoyance rendent d'inappréciables services à un peuple imprévoyant par tradition et dans un pays à récoltes si variables.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Répartition des Sociétaires par Nationalité

ANNÉES	SOCIÉTAIRES PARTICIPANTS			SOCIÉTAIRES SECOURUS		
	FRANÇAIS	ESPAGNOLS	ITALIENS	FRANÇAIS	ESPAGNOLS	ITALIENS
1891	5.198	516	270	2.148	308	177
1892	5.335	512	312	2.243	282	178
1893	5.220	506	287	2.099	299	201
1894	5.085	483	274	2.248	288	197
1895	5.027	509	278	2.176	262	195
1896	5.065	476	264	1.876	203	150
1897	5.124	415	247	1.764	214	108
1898	4.922	397	256	1.903	172	130
1899	5.834	422	236	2.116	192	105
1900	5.292	519	273	1.899	194	122
	52.102	4.755	2.697	20.472	2.414	1.563
Proportion de secourus.....	39 0/0	50 0/0	58 0/0			

Sur 100 membres de sociétés de secours mutuels algériennes, 87 sont français, 8 espagnols, 5 italiens. Cette proportion représente-t-elle exactement les dispositions réelles de chaque peuple pour la mutualité ? Sincèrement, nous ne le pensons pas. Car en Algérie toutes les sociétés de secours mutuels, nous a-t-on dit, n'admettent pas indifféremment les Français et les Etrangers. Le plus souvent, ces derniers sont une lourde charge pour la société. Il suffit pour s'en convaincre de rechercher quels ont été les sociétaires qui ont été le plus souvent secourus ; or, par rapport au chiffre des sociétaires participants, le total des sociétaires secourus ne représente que 39 0/0 chez les Français ; il s'élève à 50 0/0 chez les Espagnols et à 58 chez les Italiens. A quelles causes attribuer cette très inégale répartition des secourus ? Probablement à ce que les familles des ouvriers étrangers sont très chargées d'enfants et qu'elles font par suite plus souvent appel aux secours médicaux ou pharmaceutiques qui leur sont garantis par leur participation à la société.

Depuis 1900, les statistiques officielles ne donnent plus aucun renseignement sur la nationalité des sociétaires ; or, c'est précisément de cette époque que date l'essor de la mutualité dans la colonie. Elle y a pris des formes nouvelles : celle de la mutualité scolaire et celle de la mutualité agricole ; et ce sont là d'heureuses transformations, mieux encore des adaptations de l'idée mutualiste au rôle spécial qu'elle doit jouer en Afrique.

Quel admirable instrument d'assimilation est l'association mutuelle, surtout lorsqu'on prend l'habitude de s'entr'aider, de se secourir les uns les autres sur les

bancs de l'école ! Inculquer aux enfants les premières notions de l'épargne et de la prévoyance, les premiers sentiments de la fraternité et de la solidarité, n'est-ce pas créer entre eux des liens moraux et sociaux qui plus tard feront l'unité de la société algérienne ? Les mutualités scolaires, fondées depuis quelques années seulement, mais encouragées par des hommes énergiques et convaincus, ont déjà près de 18,000 adhérents, et je suppose que sur ce nombre 1/3 au moins sont des enfants étrangers.

La mutualité agricole ne s'est développée aussi en Algérie que depuis 1900. La loi du 5 Juillet 1900 relative au renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie imposait à cette institution de crédit l'obligation de consentir une avance de trois millions, sans intérêts au profit du Trésor public, et de verser annuellement des sommes variant entre 200 et 300 mille francs, à seule fin d'alimenter le crédit mutuel agricole. Un an plus tard, une autre loi du 8 Juillet 1901 organisait les caisses rurales algériennes ; elle rapprochait les Sociétés de crédit des Syndicats qui existaient déjà. Les deux institutions devinrent solidaires l'une de l'autre ; or, l'idée syndicale, qui n'avait poussé en Algérie que des racines éparses et peu profondes, par son association avec l'idée mutualiste a pris de suite un grand essor. Le nombre des caisses régionales de son côté, qui était de 6 à la fin de 1902, s'est élevé à 11 en 1903 ; celui des caisses locales affiliées aux précédentes est passé, durant la même période, de 19 à 57. A elles seules, les onze caisses régionales ont escompté environ 1,500 effets et ont fait pour plus de deux millions d'affaires. Si ce mouvement continue, est-il déraisonnable d'en attendre les résultats les plus

féconds pour l'avenir matériel de la Colonie? Bien plus grands seront les bénéfices moraux. Ces caisses régionales constituent les organes de la solidarité des intérêts, préparatoire de la solidarité des esprits.

Précieuse est la mutualité dans les colonies où comme en Algérie tant de colons, tant d'ouvriers appartenant à des nationalités différentes sont appelés à vivre côte à côte, et qui, en entrant dans ces sociétés, se sentent solidaires les uns des autres et apprennent à mieux se connaître et à s'aimer. Elle devient alors un auxiliaire efficace de toutes les forces qui coopèrent à la fusion des races. Sous les formes les plus diverses, depuis la primitive société de secours mutuels en cas de maladie, jusqu'à la colonisation mutualiste, elle associe les individus, soude les intérêts, détruit les classifications étroites, inspirées par la race et la religion. « Les sociétés de secours mutuels, dit M. Nahon dans une communication faite au Congrès des Sociétés de Secours mutuels tenu à Alger en 1905, sont des écoles pratiques de solidarité. Leurs souscripteurs ne se contentent pas de payer une simple cotisation ; ils agissent, se donnent les uns aux autres, se lient les uns aux autres par la communauté des risques et des intérêts, s'assimilent, par une incessante leçon de choses, le devoir social. » C'est un beau rêve que d'espérer la fusion des races en Algérie par la mutualité ; il en est de plus irréalisables.

*
* *

Les Etablissements hospitaliers. — Il est des œuvres que l'initiative individuelle ne peut entreprendre, et dont l'Etat doit se charger : ce sont les

œuvres hospitalières. Au fur et à mesure que nous nous sommes établis dans la Colonie, des hôpitaux et des ambulances furent créés à l'usage exclusif de nos troupes, puis bientôt ouverts aux civils européens. Plus tard, on installa dans les villes importantes des hôpitaux civils. Il en existe maintenant à Mustapha, Douéra, Marengo, Ménerville, Boufarik dans le département d'Alger ; à Oran, Saint-Denis-du-Sig, Relizane, Aïn-Temouchent, Misserghin dans le département d'Oran ; enfin à Constantine, Bougie, Bône, Philippeville, dans le département de Constantine. De nombreux hôpitaux militaires (1) reçoivent aussi les malades civils des deux sexes. Dans tous ces établissements aucune différence n'est faite entre les malades étrangers et les malades français ; si pour des raisons spéciales, sociales et religieuses, on a fondé des hôpitaux exclusivement indigènes, rien ne s'opposait au contraire à ce que tous les Européens fussent admis dans les mêmes salles. La communauté de souffrances et l'égalité des soins et des traitements triomphent de bien des préjugés de race et forcent la reconnaissance. Loin de répugner à entrer dans nos établissements hospitaliers, Espagnols et Italiens, Maltais et autres Européens encombrent les lits de nos hôpitaux, et les mêmes récriminations se produisent de la part des Français, semblables à celles qu'ils élevaient pour les écoles.

(1) Les hôpitaux militaires sont très nombreux dans la colonie ; on en compte 21 dans le département d'Alger, 20 dans celui d'Oran et 20 dans celui de Constantine. En 1901 ils ont traité 36.966 malades ; le personnel comprenait 134 médecins, chirurgiens ou pharmaciens, 69 religieuses, 95 employés, 1,483 infirmiers ou infirmières. Ces hôpitaux disposaient de 7.192 lits.

HOPITAUX CIVILS

Classification par sexe et par nationalité des malades

ANNÉES et NATIONALITÉS		MALADES									
		TRAITÉS					DÉCÉDÉS				
		Hommes	Femmes	ENFANTS		TOTAL	Hommes	Femmes	ENFANTS		TOTAL
				Garçons	Filles				Garçons	Filles	
1901	Français....	6.383	3.455	838	761	11.437	479	209	42	44	774
	Naturalisés..	821	108	113	111	1.153	64	28	8	4	104
	Espagnols...	2.418	1.651	388	289	4.746	189	131	27	18	365
	Italiens.....	1.469	457	196	144	2.266	119	37	5	4	165
	Maltais.....	149	72	25	31	277	15	7	»	1	23
	Autres Européens.	370	90	16	8	484	35	4	2	1	42
1902	Français....	5 454	3.052	971	816	10.293	402	181	51	41	675
	Naturalisés..	961	274	21	19	1.275	43	19	3	1	66
	Espagnols...	1.726	1.564	339	335	3.964	127	98	17	13	255
	Italiens.....	1.341	398	167	125	2.031	98	26	7	3	134
	Maltais.....	155	97	19	32	303	12	3	4	1	20
	Autres Européens.	333	95	10	7	445	17	7	1	2	27
1903	Français....	4.992	2.983	1.040	827	9.842	334	196	46	33	609
	Naturalisés..	734	320	100	93	1.247	34	13	1	6	54
	Espagnols...	1.605	1.404	332	327	3.668	142	84	16	15	257
	Italiens.....	1.037	427	93	102	1.659	88	31	1	»	120
	Maltais.....	113	79	19	17	228	15	5	2	»	22
	Autres Européens.	337	95	29	21	482	32	11	1	»	44
1904	Français....	6.362	3.002	1.054	893	11.311	495	181	34	52	762
	Naturalisés..	963	401	147	130	1.641	54	19	10	6	89
	Espagnols ..	2 330	1.705	440	389	4.864	177	93	32	17	319
	Italiens.....	1.296	439	133	107	1.975	100	31	7	6	144
	Maltais.....	107	72	15	15	209	16	2	»	1	19
	Autres Européens.	340	120	15	6	481	26	10	1	1	38

Prenons la dernière année dont les résultats sont portés sur ce tableau, l'année 1904, et en face du chiffre des malades de nationalité française, plaçons celui des malades de nationalité étrangère. Parmi les hommes, aux 6,362 Français correspondent 5,056 étrangers ; parmi les femmes, nous trouvons 3,002 Françaises et 2,737 étrangères. Mêmes proportions pour les enfants, filles ou garçons ; et proportion à peu près égale, s'il s'agit de décès. Donc, s'il n'est pas absolument exact d'affirmer que nos hôpitaux reçoivent surtout des malades étrangers, personne ne peut nier que la population étrangère profite largement de nos œuvres d'hospitalisation.

Et les chiffres cités ne se rapportent qu'aux hôpitaux civils ; les hôpitaux militaires soignent eux aussi des étrangers ; en 1904, y ont été traités 1,916 Espagnols de tout âge et des deux sexes, 759 Italiens, 106 Maltais et 1,824 autres Européens.

Nos asiles d'aliénés entretiennent de leur côté un certain nombre d'étrangers ; au 1er Janvier 1904, on comptait dans ces établissements 48 Espagnols, 42 Italiens, 15 Maltais, 7 Allemands, 3 Suisses, 8 autres Européens.

De toutes ces statistiques sur la répartition des malades traités dans nos hôpitaux, des indigents secourus par nos bureaux de bienfaisance, se dégage nettement cette conclusion que la France généreuse ne fait pas de distinction, en face de la maladie ou de la pauvreté, entre ses propres enfants et les étrangers accourus en Algérie. Il est même bon d'ajouter que dans cette politique hospitalière elle a été si loin, elle a imposé de si lourdes charges aux communes que celles-ci plient sous le poids des dépenses inscrites

obligatoirement à leur budget ; les villes surtout, par où passe le flot des immigrants et où il laisse toujours quelques malades, sont surchargées par les frais d'hospitalisation qui devraient être supportés logiquement par le budget de la Colonie. Contre tous ces témoignages irrécusables, osera-t-on encore, comme on l'a fait récemment, suspecter la générosité de la France ! Osera-t-on parler d'inégalité de traitement ! Mais que ceux qui ont été guéris, que ceux qui ont été secourus répondent à ces accusations ?

*
* *

Le Patriotisme étranger et l'Assimilation. — Du séparatisme. — A ces quelques renseignements sur la fréquentation de nos écoles par les fils des étrangers, sur la criminalité particulière à chaque peuple, enfin sur leur participation aux différentes œuvres d'assistance et de prévoyance s'arrêtent les données des statistiques. Encore en de pareilles matières, il est bon de le répéter, la précision mathémathique s'applique mal. La démographie n'a plus dès lors de fondements solides et généralement s'arrête à ce seuil.

Qu'on nous permette cependant de pousser un peu plus avant cette étude de la fusion des races européennes en Algérie, au risque de n'asseoir nos inductions que sur des observations personnelles et assez restreintes ! Inutile d'ajouter que nous n'avons nullement l'intention de présenter ici l'étude complète et infiniment complexe de l'âme de chaque peuple ! Mais sur des points bien définis, n'est-il pas possible de savoir ce que chacun d'eux pense ? Or, de tous les sentiments

profondément enracinés en chaque Européen, un des plus vifs, un des plus puissants, un de ceux qui précisément s'opposent à l'adoption d'une nouvelle patrie, est le sentiment national, le patriotisme. Le sentiment national bien souvent est fait autant d'amour ardent exclusif pour sa patrie d'origine que de haine, de mépris pour les nations rivales. Haine et amour forment un tout à peu près indissoluble, ce qui fait qu'on combat difficilement la haine sans affaiblir l'amour, et cela rend l'assimilation bien difficile. Si par raison, par reconnaissance l'étranger est parfois tout disposé à abandonner ses rancunes tenaces contre nous, il hésite cependant, car il lui semble qu'il ne peut le faire sans aimer moins sa patrie.

Le patriotisme des Espagnols est très particulier ; il procède par accès et ne s'attache qu'à l'honneur espagnol, à la légende espagnole. Ce qu'ils aiment, ce n'est pas l'Espagne d'aujourd'hui, c'est celle d'hier. Dans l'esprit du peuple, du bas peuple qui se repait de légendes, leur nation est restée la grande nation conquérante du quinzième et du seizième siècles, celle qui rêva de conquérir l'univers et d'asservir le monde, celle dont les rois superbes pouvaient dire que le soleil ne se couchait pas sur leurs terres. Malgré ses anciennes défaites, malgré ses récents désastres, elle conserve, même aux yeux de ses enfants qui l'ont quittée, le lustre de ses victoires et le prestige de ses conquêtes. Chez certains peuples, le patriotisme est fait surtout d'une communauté d'aspirations nationales et c'est la condition de tout progrès que ce rêve d'un avenir meilleur ! Eux au contraire ont les yeux fixés sur un passé de gloire qui les console des misères du présent et qui leur permet de supporter avec résigna-

tion, avec indifférence, les humiliations actuelles ; ils ne restent unis que par le culte du souvenir.

Amoureux de la légende espagnole, ils puisent en elle une sotte fierté ; ils s'estiment supérieurs aux autres Européens ; de là leur forfanterie. Ce Don Quichottisme aveugle était entretenu chez eux par l'ignorance et l'esprit de chimère ! Pendant la dernière guerre, un général carliste demandait sérieusement qu'on lui donnât une hache d'abordage avec laquelle il s'escrimerait contre le cuirassé le *Iowa* ; à la même époque, un ministre de la guerre déclarait tout aussi sérieusement que les Américains ne viendraient jamais à bout de l'Espagne parce qu'ils se briseraient contre un rempart de poitrines espagnoles ! L'emphase des paroles peut suppléer aux actes, et l'Espagnol se paie souvent de grands mots ; elle ne saurait redresser l'histoire et corriger la réalité. En Algérie, pendant longtemps, ils n'ont pas été éloignés de croire que leur place était la première, que si la France avait conquis ce pays, c'était à leur détriment ou qu'elle en avait reçu l'autorisation de l'Espagne.

L'amour passionné pour cette légende dorée, si fausse qu'elle puisse nous paraître, a rempli jusqu'à ces derniers temps l'âme des Espagnols au point de rendre impossible l'existence de tout autre sentiment. Ils n'aimaient point la France, ils haïssaient ses enfants les traitant du terme méprisant de *gavachos*. Cependant, certains d'entre eux plus accessibles à nos idées et à nos mœurs, plus reconnaissants aussi de l'hospitalité généreuse que nous leur donnions, avaient déjà voué à notre pays de l'attachement. « Nos pères sont venus en Algérie, ils y ont vécu, ils y ont prospéré ; nous, fils de ces premiers colons, nous ne connaissons

pas l'Espagne, nous ne sommes plus Espagnols, nous sommes Africains et Français. » Ainsi raisonnent les Mahonais d'esprit plus doux, les Catalans et les Valenciens ; ainsi pensent la plupart de ceux qui ont fait fortune en Algérie. Il est bien vrai que de cet attachement ils ont donné la preuve décisive en 1870, et lors de l'insurrection arabe qui suivit ; des bataillons de miliciens espagnols s'organisèrent à Alger et à Oran pour marcher contre les insurgés indigènes.

De nos jours surtout, les causes politiques de rapprochement se sont multipliées entre les deux nations, et elles n'ont pas été sans avoir quelque action sur les sentiments de la colonie espagnole fixée en Algérie. Peut-être ces âmes frustes et simples, sous le coup des désastres de la guerre de Cuba et des Philippines, n'ont-elles pas prisé à sa juste valeur le concours que notre diplomatie leur prêta pour conclure une paix nécessaire avec les Etats-Unis ; mais elles ont été profondément impressionnées par l'accueil chaleureux réservé au roi d'Espagne, lors de sa visite à Paris, et elles se sont associées de tout cœur à la joie de leurs compatriotes de la péninsule lorsque le président de la République s'est rendu à Madrid. De semblables manifestations, en apparence stériles, ont plus fait pour le rapprochement des cœurs et des esprits en Algérie que trente années de vie commune. Convenons aussi que les générations d'Espagnols, qui se succèdent aujourd'hui sur la terre algérienne, puisent dans nos écoles un enseignement qui les affranchit des séductions de cette légende et ouvre leurs esprits aux réalités actuelles.

Chez les Italiens, le sentiment national persiste aussi très vivace. « Il n'y a rien, a-t-on dit, que l'Italien ne

puisse faire, mais, du plus vil au plus élevé, il est toujours patriote. » Aussi bien la constitution du royaume d'Italie, son élévation au rang de grande puissance sont de date récente et ses progrès comme ses ambitions sont énormes. On s'attache peut-être plus vivement à un Etat jeune, prospère, auquel s'ouvre un grand avenir qu'à une nation vieille, si grande autrefois, si petite aujourd'hui. Les Espagnols aimaient l'Espagne d'hier, les Italiens aiment la plus grande Italie, l'Italie de demain. Au surplus, l'imagination méridionale se plaît au-delà des Alpes, comme au-delà des Pyrénées à rêver de la grandeur passée. L'orgueil de la domination romaine permettait les longs espoirs et les vastes pensées. Comment empêcher un peuple qui a eu de grandes destinées de conserver toujours les grandes ambitions ! Et cet attachement pour la jeune Italie, joint au culte de l'ancienne Rome, gagnait en force et en ténacité. Ne redoutons point cependant en Algérie ce particularisme italien, car les Italiens ne forment qu'une minorité assez faible, audacieuse sans doute et toujours intrigante, mais disséminée dans plusieurs villes et débordée par nos nationaux. Ils se laissent facilement désagréger, se mêlent à notre vie, s'allient à des familles françaises. Si le danger pouvait exister, ce serait en Tunisie non en Algérie qu'il faudrait le chercher. Et puis les événements récents de la politique internationale ont eu leur répercussion sur cette colonie italienne comme sur l'espagnole.

La conquête de la Tunisie et les sentiments hostiles d'un ministre italien avaient, pour un temps seulement, brouillé les deux nations ; de leur animosité, de leur hostilité, elles n'ont retiré d'autre profit que celui de laisser s'épanouir en paix la grandeur allemande. Heu-

reusement, l'Italie et la France ne se considèrent plus, à l'heure actuelle, comme ennemies ; elles ne sont point encore alliées, mais elles sont déjà amies. Le patriotisme jaloux des Italiens ne leur interdit plus de fraterniser avec les Français. D'ailleurs, combien, avant même le rapprochement officiel des deux nations, avaient répudié tout sentiment hostile à notre égard ! Combien avaient eu la sagesse et le courage de résister aux excitations chauvines de quelques journaux de la péninsule !

Donc, ni chez les Italiens, ni chez les Espagnols, le sentiment national ne s'oppose plus avec la même force à la fusion morale des Européens ; il ne s'oppose pas davantage à leur loyalisme envers la France. Au fur et à mesure que se détachaient les liens qui les rattachaient à leur patrie originelle, se nouaient puis se resserraient ceux qui peu à peu les enchaînaient à la colonie algérienne. Dans quelques années d'ici, répète-t-on sous toutes les formes, il n'y aura plus en Algérie ni Italiens, ni Espagnols, ni Maltais ? Il y aura des Algériens. Et on insiste sur ce nom. Les Français même deviennent Algériens. Et cela veut dire, sans doute, que leur caractère a changé au contact des autres Européens, que sous l'influence du climat, leurs passions sont plus ardentes, mais cela veut dire aussi, que, ne connaissant plus la France que par l'enseignement, ils n'ont plus pour elle cette affection si vive qu'ils ont vouée à l'Algérie.

Aussitôt quelques habiles parmi nos modernes politiques croient voir dans cet attachement, trop exclusif à leur gré, de ces néo-Algériens pour l'Algérie, un danger pour la Métropole. A les entendre, l'image de la France lointaine n'existe pas dans les milieux étran-

gers, imparfaitement francisés, elle se voile et elle s'efface chez les Français nés dans la colonie. Seule est rayonnante et lumineuse l'image de l'Afrique du Nord. Et l'on va plus loin ; on évoque la pensée du séparatisme, on la fait naître en y insistant, on la fortifie en la combattant ; c'est là matière à des articles de journaux, matière à un livre qui se vendra.

Tous arguments sont bons. On les prend dans les journaux, on va les chercher dans les brochures, on les note dans les comptes rendus des débats des Assemblées algériennes. Il semble, à les voir si nombreux, qu'on n'a qu'à se baisser pour les ramasser et que l'Algérie ne s'occupe plus que de cette question. Leur ensemble fait illusion. Toute colonie, affirme-t-on doctrinalement, est séparatiste, ou doit le devenir. L'Algérie l'est déjà. Elle l'est pour toutes sortes de raisons ; — raison climatérique : le climat de l'Afrique du Nord, qui a une action si puissante sur les individus, les prédispose au particularisme ; il a toujours fractionné les peuples qui se sont succédés sur cette terre ; — raison ethnique : le futur peuple algérien sera composé de peuples très divers, l'élément étranger y dominera et jamais l'assimilation ne s'y fera au profit de la mentalité française ; — raison économique : les produits de la France et de l'Algérie étant similaires, fatalement la concurrence s'établira entre eux et sèmera des germes de dissentiment et de haine ; — raison politique enfin : une colonie jeune, prospère, puissante déjà, a besoin pour se développer, de liberté, d'indépendance, d'autonomie, elle veut être maîtresse de ses décisions, maîtresse de ses destinées.

Ce n'est point la réfutation complète de ces arguments que nous prétendons faire ici, la discussion en serait trop

longue. Nous ferons remarquer cependant que le Parlement français, en accordant à la Colonie un budget spécial et en créant pour le discuter les Délégations financières, a donné en Algérie satisfaction à ce besoin d'autonomie financière si réel et peut-être légitime ; malgré les tâtonnements du début dans l'organisation du régime nouveau, malgré les impatiences de quelques-uns, l'institution nouvelle a mis fin à ces réclamations incessantes des Algériens qui demandaient à être consultés sur la gestion financière du budget de la Colonie. Que si les produits agricoles de l'Algérie sont les mêmes que ceux de la France, le marché métropolitain est loin d'être encombré par eux, il les absorbe facilement excepté les vins; et c'est pour que ces vins trouvent des débouchés ailleurs que l'on favorise leur exportation en Angleterre, en Allemagne.

Que le peuple algérien ne soit pas absolument semblable au peuple français, que sa mentalité ne soit pas entièrement la même, cela est fatal, et ce que nous devons poursuivre ce n'est pas une identité chimérique et impossible, c'est la prédominance dans le milieu algérien de nos grandes idées françaises et de nos vertus nationales. Qu'enfin le climat africain développe le particularisme ou plutôt l'ait développé, rien de plus juste et de plus conforme à l'histoire ; mais si vous admettez que ce particularisme est un effet de la constitution physique de ce Maghreb si morcelé, n'estimez-vous pas que les moyens, dont dispose la civilisation moderne pour établir des relations rapides entre des régions autrefois isolées les unes des autres, combattront cette tendance et l'empêcheront de se fortifier ? Quant à l'argument doctrinal de la scission inévitable dans un avenir plus ou moins lointain de toute colonie

d'avec la métropole, si contestable soit-il, il ne s'applique pas d'une façon nécessaire à l'Algérie. On oublie généralement que ce qui a fait la fortune de cette colonie française, c'est son rapprochement de la France, que, si elle avait été plus éloignée, elle ne se serait ni peuplée ni enrichie aussi rapidement, que les communications entre les ports algériens et Marseille sont constantes, journalières : on a même pu dire des trois départements algériens qu'ils étaient le prolongement des départements français. Quelque exagération qu'il y ait dans cette opinion pour le moment présent, il se peut que demain elle soit une vérité.

Et puis ce séparatisme algérien est vraiment impossible ; c'est ce que M. Berthelot montrait fort bien : « Sans faire intervenir aucune raison morale, le souci de ses intérêts et de sa sécurité préviendra en Algérie toute velléité de se détacher de la France. Il serait profondément injuste de suspecter le patriotisme de nos frères d'Algérie, aussi ardent que celui de toute autre terre française : comme les Bretons, comme les Méridionaux, ils ont un patriotisme local qui ne fait nul tort à l'autre, et des intérêts régionaux à faire valoir. Le respect de ces intérêts légitimes est la meilleure manière d'éviter les malentendus et les froissements. C'est en refusant des libertés aux colons, et non pas en les leur accordant, que l'on développe les tendances séparatistes. L'histoire des colonies anglaises et espagnoles d'Amérique l'atteste clairement. »

Pourquoi donc suspecter le patriotisme des Algériens ? Pourquoi, au mépris des convictions sincères de tous les Français, ajouter le doute injurieux sur les sentiments des naturalisés ? Et combien le Gouverneur général actuel avait raison de protester contre

certaines affirmations de tel détracteur des populations algériennes ! « Combien je déplore l'imprudence de ces écrivains mal informés qui ont peur des mots et qui, bien légèrement, je vous assure, jettent dans la circulation ces accusations impies, redoutables, de détachement, de particularisme — pourquoi ne pas dire tout de suite de haute trahison ? — qui retentissent douloureusement de l'autre côté de la Méditerranée, que rien, absolument rien ne justifie — je défie qu'on cite un acte, une parole — et contre lesquelles je suis vraiment très attristé et presque honteux d'être obligé de protester ! Je me suis souvent demandé, Messieurs, en lisant ce qui s'est écrit depuis quelque temps, comment l'esprit de dénigrement systématique et le pessimisme le plus désolant pouvaient s'acclimater si aisément dans notre pays de France, pays de soleil, pays de lumière et de clarté ! »

*
* *

La religion et l'assimilation. — De grandes espérances avaient été fondées sur la communauté de religion des trois grandes nations latines pour rendre plus facile la fusion de leurs colonies en Algérie. La France, l'Espagne, l'Italie sont restées durant des siècles attachées à la religion catholique et elles en ont été tour à tour les champions dans le monde. Façonnées par l'Eglise aux premiers temps de leur organisation politique, elles ont subi et subissent encore directement ou indirectement le joug très lourd qu'il a plu à la cour de Rome de faire peser sur elles. Comment des âmes, formées par les mêmes éducateurs, pourraient-elles ne point se rencontrer ? Et on rappelle

l'œuvre du cardinal Lavigerie, les ovations qui lui furent ménagées à son passage dans l'île de Malte lorsqu'il revint de Rome ; devenu très populaire parmi les populations catholiques étrangères, « il les aurait ralliées à sa bannière archiépiscopale, au bénéfice de la France. » Cette similitude de religion a-t-elle bien eu les effets qu'on lui prête ?

Quoique cela puisse passer tout d'abord pour un paradoxe, le même sentiment religieux n'anime pas les Français et les étrangers. Les populations méridionales de l'Italie et de l'Espagne aiment dans le catholicisme ses pompes, ses solennités, tout ce qui plaît à l'imagination et flatte les yeux, tout ce qui est merveilleux, miraculeux. Elles ont la foi naïve et aveugle. L'extraordinaire les affole et les miracles les passionnent. Aussi que de pratiques superstitieuses se sont insinuées dans ces âmes de simples ! Tout récemment, sur les coteaux de Mustapha, un pauvre halluciné ne vit-il pas courir vers sa demeure toute une foule d'éclopés ou de malades parce que, disait-il, il avait reçu de Dieu le pouvoir de guérir ! Et l'on fut même obligé de faire partir ce pauvre fou, tant l'affluence avait été grande. Voyez surtout les femmes espagnoles et italiennes ! Elles assistent régulièrement aux cérémonies du culte dans des églises qu'elles affectionnent. L'édifice n'a rien d'artistique au dehors : et au dedans les murs sont blanchis à la chaux ou peints de couleurs vives et criardes ; les tableaux ressemblent à d'affreuses lithographies d'Epinal ; les madones sont parées de faux bijoux, et vêtues de robes voyantes bleues ou roses. Cela suffit à ce peuple de femmes que le faux brillant séduit plus que le vrai ; quand les yeux sont satisfaits, l'âme ne doit-elle pas l'être, elle aussi ? Espagnoles et

Italiennes marmottent dévotement quelques prières, trempent leurs doigts dans l'eau bénite et se retirent contentes, assurées que les vœux qu'elles ont adressées non pas à Dieu mais à quelque saint puissant et vénéré, persuadées, dis-je, que ces vœux, fussent-ils les plus charnels, seront exaucés. Quelques litanies, quelques offrandes, la régularité aux offices, des signes de croix ; et l'on a fait le salut de son âme. La foi espagnole et la foi italienne aboutissent ainsi trop souvent à des pratiques machinales, formalistes. Ce n'est plus la foi qui sauve, c'est la lettre. Religion bien simple, bien naïve en vérité, religion des yeux non des âmes ! Religion sans profondeur morale ! Ce que ces peuples ont vu aussi dans les fêtes religieuses, c'est l'occasion de multiples réjouissances. Les dévotions finies, tout ce monde se répand bruyamment dans les rues, rit, danse follement. Tout est permis en ces jours de grande liesse. La nation chez laquelle le fanatisme religieux s'est traduit dans les esprits élevés par le culte de la douleur, par un rêve de flagellations et de jeûnes, est aussi celle qui a la religion la plus gaie, celle dont les masses populaires fêtent avec le plus d'entrain les grandes fêtes religieuses ; n'avait-elle pas fait des autodafés de l'inquisition des jours d'allégresse populaire !

Le sentiment religieux chez les Français n'a ni la même puissance, ni la même forme. Sceptiques et railleurs en matière de croyance sont la plupart de nos nationaux ; beaucoup affectent une attitude voltairienne et font profession d'incrédulité. Pour ceux qui ont encore la foi religieuse, leur religiosité comme celle de tous les peuples du Nord et du centre de l'Europe où l'esprit est moins absorbé par les plaisirs

des sens, où l'âme se concentre en elle-même et trouve dans son for intérieur de quoi se satisfaire, s'éprend de quelques symboles moraux dont le sens caché, le mysticisme satisfait à la fois le cœur et l'esprit. Toutefois prenons garde qu'en Algérie, sous l'influence du climat africain dont les impressions violentes prédisposent l'individu à céder aux évocations de l'imagination plus qu'aux suggestions de la raison, cet instinct religieux ne se modifie et ne se rapproche insensiblement de celui des Espagnols et des Italiens. Là est un danger redoutable pour l'esprit français, là l'origine d'une fusion, non plus au profit de notre génie national, mais à son détriment.

Voyez l'influence que parfois la religion prend sur ces âmes ! — Au cours des siècles, le pouvoir religieux a dominé en Italie et en Espagne comme il avait régné en France. Mais tandis que dans notre pays l'esprit de libre examen triomphait au dix-huitième siècle et avec lui le principe de tolérance, au-delà des Alpes la puissance de l'Eglise se conservait jusqu'à la fin du siècle dernier et au-delà des Pyrénées elle se maintient encore. Sans doute le peuple espagnol que la légende nous représente comme très religieux, paraît avoir perdu sa belle foi d'autrefois ; à en juger par ceux de ses enfants qui vivent sur la terre d'Afrique, les hommes ne sont plus très religieux, ils ne sont surtout pas fort pratiquants ; d'aucuns se montrent sceptiques et ennemis des prêtres et font remonter jusqu'à leurs chefs religieux la cause de leurs récents désastres coloniaux. Que de fois, durant leur dernière guerre avec l'Amérique, n'en ai-je pas entendu plusieurs me répéter que toutes leurs calamités nationales étaient la faute des évêques et des moines. Je sais bien que les journaux leur

suggéraient de pareilles idées, encore était-ce un symptôme du peu d'attachement qu'ils ont pour l'Eglise que la facilité avec laquelle ils acceptaient de telles opinions. Les Italiens sont tout aussi peu pratiquants, mais dans ce peuple de pêcheurs, de marins, il y a comme un besoin de croire à une puissance souveraine qui les protège au milieu des tempêtes. Malgré ces apparences, ce serait une grave erreur de croire que l'instinct religieux s'affaiblit chez ces peuples : il sommeille seulement et réapparait quelquefois. Ce sont alors de brusques retours, des crises aiguës. des accès de fanatisme et de folie persécutrice ! En Algérie, cette exaltation momentanée du sentiment religieux s'est manifestée à l'occasion des derniers troubles antisémites, et on a pu juger alors de sa violence. Au début ce fut une universelle explosion de colère contre les Juifs. Tous les Européens s'unirent pour combattre cet élément dissolvant, mais ils n'étaient pas animés des mêmes sentiments. Les Français, du moins les esprits libéraux et pondérés, ne reprochaient à l'élément israélite que son mercantilisme politique et son improbité commerciale ; et sans haine, mais avec fermeté, presque tous demandèrent la révision du décret Crémieux, et des lois sévères contre l'usure. Les musulmans et les étrangers, notamment lés Espagnols, ne voyaient que la race maudite, la race antimusulmane et antichrétienne ; avec eux la question religieuse fut soulevée et aviva toutes les colères, excita tous les fanatismes, et les cris de « A bas les Juifs » devinrent dans la bouche de ces fanatiques féroces des hurlements de « A mort lés Juifs. »

De pareils excès de frénésie religieuse attestent éloquemment combien les étrangers sont encore loin

de partager notre idéal social et moral. Et la France a été douloureusement impressionnée par le récit des actes de sauvagerie qui ont été commis à Alger ; elle n'a pas compris que dans une colonie française une population qui vit sous nos lois ait pu se porter à de pareils excès, et que l'assimilation religieuse dont on avait vanté les résultats ait abouti à des effets si diamétralement opposés à ceux qu'on en attendait. Il n'y a pour la France qu'une politique possible, c'est celle qui est conforme à ses aspirations sociales modernes et à ses principes de neutralité religieuse. Quoique le Français soit imbu des notions morales du christianisme, il s'est fait peu à peu à cette idée que la religion est une affaire de conscience, que chacun est libre en son for intérieur d'avoir telle croyance qu'il lui plaira et de pratiquer son culte, pourvu que les manifestations de ce culte ne troublent pas l'ordre public. Il a séparé la morale de la religion, il veut en séparer aussi la politique. Il est acquis d'avance à tous ceux qui lui parleront de l'indépendance de la pensée et de la liberté de conscience. La religion ne peut être envisagée par lui comme un instrument d'assimilation.

Mais le gouvernement, dans l'intérêt même de la cause française en Algérie, ne saurait laisser transformer cette religion en arme de combat contre nos institutions et nos mœurs. Si la loi de la séparation des Eglises et de l'Etat est appliquée à l'Algérie, il est de toute urgence et de toute nécessité que des précautions minutieuses soient prises pour que, sous le couvert religieux, des associations subventionnées par l'étranger ne se fondent pas, et que des prédicateurs ne viennent pas propager l'agitation dans la Colonie.

L'ASSIMILATION POLITIQUE

Naturalisation individuelle : ses effets. — Naturalisation automatique : ses résultats.

Le péril étranger.

Assujettissement, autonomie ou assimilation. Les données démographiques.

L'ASSIMILATION POLITIQUE

Tandis que la fusion physiologique par les mariages croisés avait commencé de bonne heure et s'était poursuivie assez rapidement entre les divers groupes de populations européennes, fixées en Algérie, que des liens de solidarité économique s'établissaient et se resserraient entre ces groupes, qu'une apparente communauté d'idées et de sentiments unissait les éléments si disparates de ce peuple, l'assimilation politique, arrêtée longtemps par une loi de naturalisation qui, sans être sévère, exigeait cependant des conditions de résidence, des garanties de moralité et un acte de volonté bien exprimé, était à peine ébauchée, il y a une quinzaine d'années. Mais, depuis la promulgation de la loi de 1889, elle s'est faite automatiquement et si vite que ses progrès n'ont pas laissé de préoccuper ceux-là même qui appelaient de tous leurs vœux cette francisation rapide de l'élément étranger. Aujourd'hui, en effet, si le groupe des Italiens progresse lentement, si le nombre des Espagnols et celui des Maltais diminuent, cette diminution et cet état stationnaire sont dus aux pertes que la loi de 1889 sur la naturalisation leur fait subir. Ces étrangers deviennent nomi-

nalement Français ; ils jouissent de toutes les prérogatives qui s'attachent chez nous au titre de citoyen et contribuent ainsi à élire nos municipalités, nos conseils généraux, notre représentation nationale. Cette entrée en scène du parti naturalisé a coïncidé avec une tourmente violente qui a profondément agité toute la Colonie ; elle a coïncidé aussi avec la création d'institutions nouvelles, accordées à l'Algérie par la Métropole. De là l'intérêt qui s'attache à bien connaître les effets des lois de naturalisation.

Est-il utile d'ajouter que c'est sans parti pris, sans idée préconçue et sans passion politique que nous entreprenons cette enquête ? L'étude positive et scientifique des résultats de ces lois, voilà notre seul but. Dans tous les débats politiques qui passionnent l'opinion publique, la discussion passe par deux phases distinctes. Au début, faute de renseignements suffisants et pour ne s'être point donné la peine de les rechercher, les plus impatients de nos modernes politiques se disputent sur de vains mots ou sur de vagues hypothèses ; ils raisonnent le plus souvent sur des documents sans valeur qui n'en prennent à leurs yeux que suivant les conclusions qu'ils en tirent ; enfin ils apportent d'autant plus de passion et d'esprit sectaire qu'ils ont eu moins de raisons pour se former une conviction. Puis le tumulte des passions s'étant peu à peu apaisé, les plus réfléchis reprennent les problèmes par le commencement, ils en recherchent les données dans les faits contemporains, s'entourent de tous les renseignements nécessaires et la solution qu'ils présen-

tent n'est que la conséquence naturelle et nécessaire des faits énoncés ou des chiffres cités. Les aider dans leur tâche, leur fournir des documents dont ils puissent se servir en toute sûreté, à cela se bornent nos prétentions dans cette étude.

Naturalisation individuelle. — Ses effets. — En matière de naturalisation, l'Algérie jouissait avant 1889 d'un régime spécial, établi par le Sénatus-Consulte de 1865[1] et par le décret du 21 avril 1866[2]. Ces deux dispositions législatives avaient été prises dans le but de faciliter, en la favorisant, l'entrée des étrangers dans la nationalité française et de l'entourer cependant de toutes les garanties désirables.

L'étranger, qui justifiait d'une résidence de trois années dans la Colonie, pouvait être admis sur sa demande à jouir des droits de citoyen français. Le

---

(1) Principaux articles du Sénatus-Consulte :

Art. 3. — L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

Art. 4. — La qualité de citoyen français ne peut être obtenue qu'à l'âge de 21 ans accomplis : elle est conférée par décret rendu en Conseil d'Etat.

(2) Principales dispositions du règlement d'administration publique :

Art. 15. — L'étranger résidant en Algérie, qui veut obtenir la qualité de citoyen français, doit former sa demande devant le maire de la commune de son domicile, ou la personne qui en remplit les fonctions dans le lieu de sa résidence. Il lui en est donné acte dans un procès-verbal dressé à cet effet.

Art. 16 — L'étranger dépose, pour être joints à sa déclaration, les documents propres à établir qu'il réside actuellement en Algérie et depuis trois ans au moins.

Cette preuve est faite par des actes officiels et publics ou ayant date certaine, et, à défaut, par un acte de notoriété dressé, sur l'affirmation de quatre témoins, par le juge de paix du lieu.

Art. 17. — Le temps passé par l'étranger en Algérie sous les drapeaux est compté dans la durée de sa résidence légale exigée par l'article précédent.

temps, qu'il avait passé sous les drapeaux, comptait dans la durée de la résidence légale exigée. Toutes les demandes en naturalisation étaient examinées par le garde des sceaux qui en prononçait soit le rejet, soit l'ajournement, et provoquait au besoin du Président de la République un décret conférant au postulant la qualité de Français. Très libérale et très prudente, cette naturalisation individuelle exigeait donc, de la part de celui qui désirait en bénéficier, un acte de volonté, une décision, puisqu'il était obligé de la solliciter, et, de la part de l'administration, une enquête générale sur le demandeur, pour savoir s'il était digne de cette faveur.

Le nombre des naturalisations ainsi accordées, depuis 1865 jusqu'en 1904 inclusivement, s'est élevé à 31,064, se répartissant ainsi par année, par département et par nationalité :[1]

---

(1) Nous devons donner quelques indications sur la façon dont les tableaux qui suivent ont été dressés :

a) Nous avons cru utile de donner quatre tableaux, un pour chaque département et un quatrième pour l'Algérie entière. A la rigueur, ce dernier aurait suffi, mais il ne nous aurait fourni que des chiffres globaux et ne nous aurait pas permis d'insister sur quelques détails relatifs à la nationalité.

b) Nous avons multiplié les colonnes de ces tableaux, toujours pour indiquer d'une façon plus complète l'origine des naturalisés ; c'est ainsi qu'on trouvera une colonne pour les musulmans algériens, une autre pour les marocains ; les Alsaciens-Lorrains, que l'on n'avait pas séparés des Allemands jusqu'en 1892, sont portés à partir de cette date dans une colonne distincte.

c) Quant aux Juifs algériens, ils n'ont fourni quelques naturalisations que jusqu'en 1870, le décret Crémieux les ayant naturalisés en bloc à cette date.

RELEVÉ des naturalisations par nationalité d'origine et par département

DÉPARTEMENT D'ALGER

ANNÉES	NATIONALITÉS D'ORIGINE													TOTAL
	Allemands	Alsaciens-Lorrains	Anglais et Anglo-Maltais	Belges	Espagnols	Italiens	Juifs algériens (avant 1870)	Luxembourgeois	Marocains	Musulmans algériens	Suisses	Tunisiens	Autres nationalités	
1866.....	»	»	»	»	3	8	17	»	1	7	2	3	1	42
1867.....	4	»	5	6	10	35	22	2	»	15	»	2	8	109
1868.....	2	»	1	3	35	64	8	»	»	12	1	3	3	135
1869.....	2	»	2	1	11	38	8	»	»	6	1	10	4	83
1870.....	1	»	»	»	5	10	16	»	3	6	1	5	1	48
1871.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872.....	25	»	1	6	15	35	»	2	4	13	6	4	1	112
1873.....	87	»	»	6	20	33	»	1	3	20	9	7	4	190
1874.....	25	»	2	»	25	16	»	1	»	25	1	3	3	101
1875.....	18	»	3	1	31	58	»	»	4	84	12	5	3	219
1876.....	12	»	1	3	21	34	»	»	»	9	6	3	1	90
1877.....	16	»	1	3	25	16	»	2	»	7	4	»	4	78
1878.....	»	»	6	2	19	10	»	»	»	10	4	1	1	53
1879.....	3	»	3	1	41	24	»	1	1	10	6	1	3	94
1880.....	9	»	4	3	56	28	»	9	1	8	3	1	1	123
1881.....	5	»	10	1	68	46	»	1	1	12	7	2	5	158
1882.....	15	»	2	1	16	8	»	2	1	16	5	1	2	69
1883.....	22	»	8	3	64	34	»	»	2	21	5	4	3	166
1884.....	20	»	5	5	55	45	»	»	3	42	11	»	1	187
1885.....	14	»	8	4	85	46	»	»	1	40	2	»	4	204
1886.....	11	»	10	1	75	34	»	2	1	11	5	»	2	152
1887.....	22	»	13	»	85	178	»	»	6	6	3	»	5	318
1888.....	34	»	19	5	142	235	»	2	3	13	13	1	7	474
1889.....	23	»	12	1	77	265	»	»	4	17	14	»	5	418
1890.....	15	»	11	4	64	62	»	»	5	16	3	1	»	181
1891.....	6	»	13	3	44	49	»	»	»	5	9	»	1	130
1892.....	15	»	17	2	98	107	»	»	1	19	14	»	3	276
1893.....	2	4	15	»	77	140	»	»	4	16	11	2	1	272
1894.....	11	6	28	4	109	110	»	1	10	27	9	»	5	317
1895.....	9	13	10	3	81	82	»	»	3	16	6	»	5	228
1896.....	2	11	20	»	111	107	»	»	2	25	5	1	2	286
1897.....	5	4	12	»	107	149	»	»	2	41	5	1	4	330
1898.....	5	»	3	»	37	49	»	1	1	9	»	»	»	105
1899.....	1	5	11	2	43	22	»	1	2	7	3	»	2	99
1900.....	1	6	1	»	40	12	»	»	3	7	»	»	1	71
1901.....	»	3	»	»	20	7	»	»	3	3	4	»	1	41
1902.....	»	1	8	1	63	24	»	»	10	11	3	»	2	123
1903.....	3	»	3	»	72	34	»	»	2	19	4	»	3	140
1904.....	2	1	3	1	43	37	»	»	»	16	7	»	1	111
TOTAUX.	447	54	271	73	1.993	2.291	71	28	87	650	204	61	103	6.333

DÉPARTEMENT D'ORAN

ANNÉES	NATIONALITÉS D'ORIGINE													TOTAL
	Allemands	Alsaciens-Lorrains	Anglais et Anglo-Maltais	Belges	Espagnols	Italiens	Juifs algériens (avant 1870)	Luxembourgeois	Marocains	Musulmans algériens	Suisses	Tunisiens	Autres nationalités	
1866.....	1	»	»	»	»	2	9	»	9	»	»	»	1	22
1867.....	13	»	2	12	10	15	42	1	127	7	1	»	2	232
1868.....	20	»	1	10	65	40	11	»	15	3	4	2	2	173
1869.....	28	»	3	5	8	12	1	»	6	8	5	»	2	78
1870.....	5	»	1	6	4	5	10	»	15	2	4	»	1	85
1871.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872.....	68	»	»	9	8	8	»	»	5	5	1	»	1	105
1873.....	60	»	1	15	8	3	»	1	5	9	5	»	7	119
1874.....	42	»	»	11	33	14	»	»	4	4	1	2	3	114
1875.....	58	»	4	11	56	25	»	»	15	20	5	3	4	201
1876.....	17	»	1	2	74	12	»	»	5	2	2	2	4	121
1877.....	32	»	1	7	34	14	»	1	6	3	4	»	5	107
1878.....	32	»	»	4	30	8	»	»	6	2	1	»	5	93
1879.....	157	»	»	4	38	1	»	1	11	4	5	1	3	225
1880.....	177	»	1	»	30	5	»	»	1	3	9	»	2	228
1881.....	173	»	»	3	83	7	»	»	1	10	9	»	2	288
1882.....	170	»	»	2	21	6	»	1	8	1	5	»	2	216
1883.....	391	»	1	2	78	13	»	»	11	4	11	»	3	514
1884.....	306	»	1	7	78	11	»	1	4	1	17	»	8	434
1885.....	295	»	3	13	71	33	»	2	17	4	20	»	8	466
1886.....	310	»	2	15	92	19	»	4	10	4	19	1	15	491
1887.....	437	»	2	35	74	106	»	5	26	1	31	»	17	734
1888.....	416	»	7	68	102	83	»	11	42	2	29	»	14	774
1889.....	429	»	5	56	89	122	»	8	24	2	33	»	9	777
1890.....	449	»	3	64	161	85	»	3	29	1	24	»	14	833
1891.....	433	»	5	44	160	102	»	17	37	1	47	»	22	868
1892.....	272	»	5	43	214	172	»	5	49	9	24	1	19	813
1893.....	39	271	»	56	168	67	»	6	19	6	35	2	21	690
1894.....	69	240	3	53	153	104	»	8	55	11	32	»	16	744
1895.....	91	353	4	69	115	67	»	6	26	3	45	1	12	792
1896.....	117	290	1	82	149	66	»	10	15	9	51	2	19	811
1897.....	125	335	9	108	219	70	»	8	17	14	70	3	21	999
1898.....	124	235	2	73	169	62	»	7	7	7	68	3	25	782
1899.....	109	247	4	86	66	35	»	7	3	8	49	1	41	656
1900.....	44	104	»	38	71	26	»	1	3	4	13	2	14	320
1901.....	50	157	»	31	52	34	»	9	7	3	25	2	20	390
1902.....	101	182	1	64	55	56	»	4	14	10	71	4	38	601
1903.....	120	133	1	27	91	34	»	4	20	6	57	9	27	529
1904.....	132	115	4	37	88	51	»	11	25	12	47	1	28	551
TOTAUX.	5.912	2,662	78	1.172	3,017	1,595	73	142	699	210	879	47	457	16.944

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

ANNÉES	NATIONALITÉS D'ORIGINE													TOTAL
	Allemands	Alsaciens-Lorrains	Anglais et Anglo-Maltais	Belges	Espagnols	Italiens	Juifs algériens (avant 1870)	Luxembourgeois	Marocains	Musulmans algériens	Suisses	Tunisiens	Autres nationalités	
1866.....	»	»	»	»	»	»	6	»	»	7	»	1	»	14
1867.....	4	»	2	7	4	64	24	»	»	14	»	1	2	122
1868.....	3	»	»	1	1	92	5	»	»	12	»	11	4	136
1869.....	2	»	1	»	1	32	3	»	»	12	2	22	6	81
1870....	»	»	»	»	1	22	18	»	»	12	2	18	1	74
1871.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872.....	41	»	1	4	2	45	»	»	1	15	1	11	2	123
1873.....	144	»	5	4	19	48	»	»	2	23	5	12	8	270
1874.....	22	»	7	1	5	26	»	»	»	7	4	2	2	76
1875.....	25	»	10	3	18	63	»	»	1	20	11	6	5	162
1876.....	15	»	5	»	9	54	»	»	»	6	9	3	2	103
1877.....	10	»	7	1	5	45	»	»	»	7	7	4	3	109
1878.....	»	»	1	»	2	62	»	»	»	6	3	1	1	81
1879.....	1	»	7	2	10	48	»	»	»	16	6	4	4	98
1880.....	32	»	12	7	13	68	»	»	»	7	14	17	4	174
1881.....	25	»	11	5	18	96	»	»	1	8	6	9	10	189
1882.....	6	»	8	1	7	35	»	»	»	9	4	2	1	73
1883.....	11	»	15	1	15	102	»	»	»	8	7	3	1	163
1884.....	15	»	8	»	12	40	»	»	»	4	»	2	3	84
1885.....	15	»	23	»	23	141	»	»	»	11	6	1	»	220
1886.....	17	»	46	3	26	175	»	»	3	8	9	5	2	294
1887.....	41	»	68	7	29	531	»	»	»	6	10	5	7	704
1888.....	38	»	89	1	36	536	»	»	3	12	13	18	4	750
1889.....	22	»	78	»	24	277	»	»	2	6	11	7	2	429
1890.....	35	»	71	»	14	252	»	»	»	9	6	1	3	391
1891.....	7	»	47	»	16	108	»	»	»	10	14	2	5	209
1892.....	26	»	87	»	28	281	»	»	6	18	17	37	5	505
1393.....	5	2	60	»	21	177	»	»	3	15	»	8	»	291
1894.....	7	8	95	»	13	251	»	»	2	10	9	2	2	399
1895.....	6	1	48	»	13	167	»	»	5	12	10	»	»	262
1896.....	6	8	53	2	24	171	»	2	4	11	8	1	6	296
1897....	1	1	51	»	8	188	»	»	2	20	»	7	»	278
1898.....	»	1	55	»	8	111	»	»	»	16	2	3	2	198
1899.....	2	3	8	»	15	70	»	»	»	6	10	1	»	115
1900.....	»	1	17	»	5	53	»	»	»	9	1	»	»	86
1901.....	2	»	10	»	6	23	»	»	3	7	1	2	»	54
1902.....	3	1	7	»	3	13	»	»	5	9	1	3	3	48
1903.....	»	»	14	1	3	42	»	»	7	13	2	5	»	87
1904.....	2	1	5	»	2	33	»	»	»	12	3	1	1	60
TOTAUX.	591	27	1.039	51	484	4.542	56	2	50	413	214	238	101	7.808

RELEVÉ des naturalisations par nationalité d'origine de l'Algérie

ANNÉES	NATIONALITÉS D'ORIGINE													TOTAL
	Allemands	Alsaciens-Lorrains	Anglais et Anglo-Maltais	Belges	Espagnols	Italiens	Juifs algériens (avant 1870)	Luxembourgeois	Marocains	Musulmans algériens	Suisses	Tunisiens	Autres nationalités	
1866.....	1	»	»	»	3	10	32	»	10	14	2	4	2	78
1867.....	21	»	9	25	24	114	88	3	127	36	1	3	12	463
1868.....	25	»	9	14	101	196	24	»	15	30	5	16	9	444
1869.....	32	»	6	6	20	82	12	»	6	26	8	32	12	242
1870.....	6	»	1	6	10	37	44	»	18	20	7	23	3	175
1871.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872.....	134	»	2	19	25	88	»	2	10	33	8	15	4	340
1873.....	291	»	6	25	47	84	»	2	10	52	19	24	19	579
1874.....	89	»	9	12	63	56	»	1	4	36	6	7	8	291
1875.....	101	»	17	15	105	146	»	»	20	124	28	14	12	582
1876.....	44	»	7	5	104	100	»	»	5	17	17	8	7	314
1877.....	58	»	9	11	84	75	»	3	6	17	15	4	12	294
1878.....	32	»	7	6	56	80	»	»	6	23	8	2	7	227
1879.....	161	»	10	7	89	73	»	2	12	30	17	6	10	417
1880.....	218	»	17	10	99	101	»	9	2	18	26	18	7	525
1881.....	203	»	21	9	169	149	»	1	3	30	22	11	17	635
1882.....	191	»	10	4	44	49	»	3	9	26	14	3	5	358
1883.....	424	»	24	6	157	149	»	»	13	33	23	7	7	843
1884.....	341	»	14	12	145	96	»	1	7	47	28	2	12	705
1885.....	324	»	34	17	179	220	»	2	18	55	28	1	12	890
1886.....	338	»	58	19	193	228	»	6	14	23	33	6	19	937
1887.....	500	»	83	42	188	815	»	5	32	13	44	5	29	1.756
1888.....	488	»	115	74	280	854	»	13	48	27	55	19	25	1.998
1889.....	474	»	95	57	190	664	»	8	30	25	58	7	16	1.624
1890.....	499	»	85	68	239	399	»	3	34	26	33	2	17	1.405
1891.....	446	»	65	47	220	259	»	17	37	16	70	2	28	1.207
1892.....	313	»	109	45	340	560	»	5	56	46	55	38	27	1.594
1893.....	46	277	75	56	266	384	»	6	26	37	46	12	22	1.253
1894.....	87	254	126	54	275	465	»	9	26	48	50	2	23	1.460
1895.....	106	367	62	72	209	316	»	6	34	31	61	1	17	1.282
1896.....	125	309	74	84	284	344	»	12	21	45	64	4	27	1.393
1897.....	131	340	72	108	334	407	»	8	21	75	75	11	25	1.607
1898.....	129	236	60	73	213	222	»	8	8	32	70	6	27	1.085
1899.....	112	255	23	88	125	127	»	8	5	21	62	2	43	849
1900.....	45	111	18	38	116	91	»	1	6	20	14	2	15	477
1901.....	52	160	10	31	78	64	»	9	13	13	30	4	21	485
1902.....	104	184	16	65	121	92	»	4	29	30	75	7	43	772
1903.....	123	133	18	28	166	110	»	4	29	38	63	14	30	756
1904.....	136	117	12	38	133	121	»	11	25	40	57	2	30	722
TOTAUX.	6.950	2.743	1.388	1.296	5.494	8.428	200	172	836	1.273	1.297	346	661	31.064

A ne considérer que la série des chiffres qui représentent l'ensemble des naturalisations accordées chaque année, il n'est personne qui ne soit frappé de leur progression très lente jusqu'en 1887. Pendant cette période de vingt années, leur somme annuelle s'élève de 78, chiffre de 1866, à 937, chiffre de 1886 ; on observe des oscillations, très étendues, trop naturelles d'ailleurs dans un ordre de faits sous la dépendance directe de lois économiques variables et de la liberté individuelle de chacun. — En 1887, brusque relèvement de près de 1,000 unités, qui se maintient l'année suivante ; c'est deux ans après, en 1889, que le nombre des naturalisations individuelles atteint son maximum, soit 1,998 ou 2,000 en chiffres ronds. Au contraire, à partir de cette date, la régression commence et se poursuit jusqu'à nos jours avec de brusques relèvements et des chutes aussi brusques. De 2,000 on descend à 1,000 et au-dessous. La progression anormale que l'on a constatée à partir de 1887 a sa raison évidente dans la dénonciation de nos traités de commerce, en particulier de celui qui nous liait avec l'Italie. A cette date, la loi française exigea des patrons de pêche et de la plus grande partie des équipages la qualité de Français et les nombreux pêcheurs italiens, qui s'étaient établis dans les ports algériens ou qui y revenaient chaque année à la belle saison pour y faire la campagne de pêche, furent obligés de demander la naturalisation française afin de continuer à se livrer à leur industrie lucrative. Quant au fléchissement continu du nombre des naturalisés depuis 1889, la raison la plus naturelle et la moins

ignorée est l'application, à partir de cette année, de la nouvelle loi sur la naturalisation tacite et automatique. Peut-être aussi le gouvernement, instruit par les événements de 1898, exige-t-il de ceux qui sollicitent la qualité de Français des garanties plus sérieuses que celles que l'on demandait autrefois ; en 1898 l'on constate une sensible diminution, elle devient plus forte en 1899 — 849 au lieu de 1,085, — plus forte encore en 1900 — 477 au lieu de 849. La moyenne de ces dernières années oscille entre 700 et 800.

La répartition par département donne la supériorité à celui d'Oran 14,553 ; puis viennent le département de Constantine 7,473 et celui d'Alger avec 5,847 seulement. On ne s'étonnera pas du grand nombre de naturalisations en Oranie, si l'on songe que l'élément étranger y est numériquement supérieur au français. Mais ce qu'il importe surtout d'observer, c'est que cette supériorité n'est pas due au groupe espagnol, qui forme cependant la grande majorité des Européens dans ce département : il ne donne en effet qu'un nombre infime de naturalisés. La presque totalité de ces naturalisations revient aux Allemands et aux Alsaciens-Lorrains, engagés dans la légion étrangère, dont les régiments sont casernés dans notre département de l'Ouest. Le département d'Alger, quoiqu'il ait une population étrangère moitié plus forte que celui de Constantine, fournit pourtant un nombre de naturalisés plus faible ; notons toutefois que les Espagnols d'Alger se montrent plus disposés que ceux d'Oran à devenir Français ; la loi, d'après laquelle une colonie est

d'autant plus facile à désagréger qu'elle a une proportion numérique plus faible au milieu des autres populations, se trouve donc vérifiée. Quant à la supériorité anormale en apparence de notre département de l'Est sur celui du centre, il est tout indiqué d'en chercher la raison dans la facilité beaucoup plus marquée qu'ont les Italiens à échanger leur propre nationalité contre la nôtre ou plutôt à accepter les deux.

Plus digne d'attention est la répartition de ces naturalisés d'après leur pays d'origine. Car, à ce signe, il sera possible de mesurer le degré de dissolution des groupements étrangers et au besoin d'apprécier leur sympathie ou leur antipathie pour nous. Cette dernière appréciation restera d'ailleurs très relative, car des causes autrement puissantes que ces sentiments d'antipathie ou de sympathie, telles que leur intérêt bien entendu, expliquent ces changements de nationalité.

Voici les moyennes proportionnelles pour chaque peuple :

Allemands et Alsaciens-Lorrains.....	30,6
Italiens	28,5
Espagnols.....	17,1
Maltais ou Anglo-Maltais.....	4,7
Belges.....	3,9
Suisses	3,8
Luxembourgeois	0,5
Musulmans algériens.....	4
Marocains.....	2,6
Tunisiens.....	1,1

Les musulmans algériens, tunisiens et marocains semblent éprouver une grande répugnance à demander notre nationalité, et nos sujets algériens plus que les autres. Aussi bien, lors même qu'elle leur serait offerte et s'ils l'acceptaient, ils seraient obligés de renoncer à leurs statuts personnels et à quelques-unes de leurs coutumes auxquelles ils sont le plus attachés, la polygamie par exemple. Ils se verraient de plus assujettis à des impôts très lourds, en particulier l'impôt du sang. Donc, à part quelques honorables exceptions parmi les musulmans lettrés des villes ou parmi ceux qui s'engagent sous notre drapeau, bien rares sont ceux qui tiennent à honneur d'être citoyens français. Et, même parmi ces derniers, l'attrait de quelques postes lucratifs ou de grades élevés est le seul mobile ; puis, quand leur carrière est finie, ils dépouillent leur guenille d'hommes demi francisés, demi civilisés, et les voilà qui se replongent avec joie dans les habitudes de leur société fruste et grossière. Je ne sais s'il ne serait pas d'une bonne politique de faire plier le régime de nos lois, et de créer à leur usage une demi naturalisation qui respecterait et consacrerait quelques-uns de leurs statuts. L'heure sonnerait plus tard pour une transformation plus complète. Pourquoi vouloir les contraindre à une répudiation douloureuse de toutes leurs traditions et de toutes leurs croyances ? Pourquoi une révolution au lieu d'une évolution ?

Les naturalisés européens sont plus nombreux ; parmi eux, les Allemands montrent le plus d'empressement à demander la nationalité française ; car

ils n'ont jamais été en Algérie qu'une minorité assez faible, et cependant, en trente ans, 8,528 seraient devenus Français. Cela tient à ce que l'on a compris parmi eux les Alsaciens-Lorrains jusqu'en 1892. A cette date seulement, les statistiques comptent à part ces derniers, et, ainsi qu'il était facile de le prévoir, ils formaient bien la majeure partie de ces naturalisés allemands, puisque, durant ces sept dernières années, la quantité des Alsaciens-Lorrains réintégrés dans la nationalité française a atteint 2,743. Il est équitable de reconnaître qu'en proportion de leur petit nombre, les Allemands, malgré la récente antipathie des deux peuples, n'éprouvent aucune hésitation à devenir Français; ils sont d'ailleurs presque tous d'origine bavaroise, et, de tous les peuples germaniques, les Bavarois comme les Luxembourgeois se rapprochent davantage des Français.

Même désir d'obtenir cette naturalisation de la part des Belges, des Suisses, des Luxembourgeois et en général de tous les étrangers qui, peu nombreux dans l'Afrique du Nord, sont disséminés par les grandes villes sans y former de groupes compacts ; leur isolement les amène à bref délai à se fondre dans la foule de nos nationaux.

Les nations latines et catholiques, établies sur le pourtour du bassin occidental de la Méditerranée, fournissent un plus gros contingent. — On sait que les Italiens possèdent sur le littoral algérien et principalement dans la province de Constantine des colonies prospères et des plus unies; ils se sont fait naturaliser en quantités beaucoup plus considéra-

bles que les Maltais ou les Espagnols : 8,428, plus du quart des naturalisations totales. Mais ces gens-là ne peuvent guère être considérés comme ayant des sentiments français ou le moindre attachement pour notre pays. Ils n'ont sollicité le nom que par force, par contrainte, pour avoir le droit de continuer à pêcher sur les côtes algériennes. Aussi quelle recrudescence de ces naturalisés italiens à partir de 1886, date de l'expiration de nos traités de commerce avec leur nation [1] ! De 200 par an, il s'élève d'un bond à 700, puis à 800. Comme le disait récemment à la tribune de la Chambre M. Albin Rozet, « il se constitue en ce moment sur la côte algérienne, non pas par notre volonté mais par suite de la lutte économique, de la situation géographique, une population maritime locale, composée exclusivement d'Italiens et de naturalisés italiens ». Sur 6.746 inscrits en 1904, il n'y avait pas moins de 5,223 naturalisés italiens, 584 indigènes, et seulement 939 Français d'origine. Quelle valeur attacher à ces naturalisations si facilement demandées, si vite accordées, qui ne leur enlèvent pas leur propre nationalité aux yeux de leur gouvernement ? Quelle peut bien être la sincérité de gens qui, Français de nom, res-

---

(1) La convention de navigation, qui avait été passée entre la France et l'Italie en 1862, expirait le 16 juillet 1886 ; le 18 juillet 1886, la note suivante était insérée à l'*Officiel* :

« La convention maritime du 13 juillet 1862, entre la France et l'Italie, a cessé d'être en vigueur à partir du 16 juillet courant.

« En conséquence, des mesures ont été prescrites pour que les navires italiens soient soumis dans les ports français à des droits égaux à ceux qu'auront à supporter les navires français dans les ports italiens.

« Les facilités accordées aux pêcheurs et aux corailleurs italiens sont naturellement supprimées. »

tent Italiens de cœur et qui, possesseurs d'un livret militaire français, sont encore portés sur les cadres de la marine ou de l'armée italienne? Car, qu'on ne l'ignore pas, ils séjournent une partie de l'année en Italie, même les naturalisés. D'après une statistique, citée par M. Albin Rozet, — statistique qui a une valeur particulière puisqu'elle émane d'un inspecteur de la marine en Algérie, M. Layrle, — on estime que sur un total de 6,410 patrons ou pêcheurs, il partait en 1898 pour l'Italie, quand la saison de pêche était terminée : 140 naturalisés et 90 Italiens du quartier de Bône ; 100 naturalisés et 100 Italiens du quartier de Philippeville ; 200 naturalisés et 700 Italiens du quartier d'Alger ; en tout 440 naturalisés et 890 non naturalisés. On comprend dès lors comment ces gens-là peuvent à la fois être inscrits sur les rôles de la marine française en Algérie et sur ceux de la marine italienne.

Plus sincères peut-être sont les naturalisations sollicitées par les Maltais et par les Espagnols ; mais combien sont-elles moins fréquentes ? Le nombre de Maltais, devenus citoyens français, s'élève à peine à 1,388 ; celui des Espagnols n'atteint que 5,495. Rapproche-t-on surtout ce dernier chiffre de celui de la colonie espagnole en 1901, on ne peut pas ne pas être surpris par la proportion infime d'Espagnols tenant à honneur d'entrer dans la grande famille française. On méconnaît ainsi une loi très générale ; plus est nombreuse une colonie étrangère, fixée au milieu d'un autre peuple, moins ses nationaux éprouvent le désir ou sentent le besoin de changer de nationalité. Vivant entre eux, dans des quartiers

qu'ils peuplent entièrement, conservant leurs habitudes et leurs mœurs, ils ne songent pas à changer de mode d'existence ! Encore si le titre de citoyen français était une faveur au lieu d'être une charge ! Français, ils seraient accablés de toutes les obligations tracassières, de toutes les impositions onéreuses ; Espagnols, ils sont dispensés des unes et ont quelque chance de se soustraire aux autres. Le traité de 1862 leur a assuré tous les avantages qu'on aurait dû réserver à nos nationaux ; et, quoique la lettre de cette convention ait voulu assurer l'égalité absolue entre les ressortissants des deux peuples, elles ne les a pas assujettis en réalité aux mêmes obligations (1).

Veut-on un témoignage plus irrécusable encore de cette absence de tout intérêt qu'ont certaines catégories d'étrangers à solliciter leur naturalisation ? Etudions la répartition de ces néo-français par profession. Plus de la moitié, quelquefois les deux tiers, appartiennent à l'armée ; ce sont les engagés de la légion étrangère. Eux ont pour mobile une élévation possible de grade. Le commerce et l'industrie, après l'armée, présentent un assez fort contingent ; on doit ajouter à ce groupe celui des employés de commerce et d'administration, et aussi les pêcheurs. Tous encore sont poussés par un intérêt immédiat ; pour exercer en toute sécurité leur profession, pour prendre part aux importantes adjudications de l'Etat, des départements et des commu-

---

(1) Voir l'article que nous avons publié sur la *Colonie espagnole* (*Bull. de la Société de Géographie d'Alger*, 2me trimestre 1899).

nes, pour être admis à soumissionner à de grandes entreprises d'intérêt général, quelquefois aussi pour attirer une clientèle plus nombreuse et plus riche, les gros commerçants, les riches industriels se font un gain de changer de nationalité, voire même de nom ; mais les petits restent réfractaires parce que leur intérêt n'est plus en jeu. Ainsi les cafetiers espagnols, qui sont légion en Algérie, ont la plus grande liberté pour exercer leur commerce ; ils ouvrent leur débit sans grandes formalités, juste celles qu'on exige de nos nationaux, et elles se réduisent à si peu ; ils affichent même leur nationalité afin d'attirer à eux tous leurs concitoyens et la taverne se trouve bientôt achalandée. A quoi bon répudier un titre qui n'est pas une entrave pour leurs affaires, qui est même une enseigne ? Et quelle indifférence n'observe-t-on pas chez ceux qui, par leur profession ou leur état, ont encore moins à espérer les faveurs du gouvernement français ! Encore les cafetiers ont à ménager les maires et les préfets ; certains ont dernièrement appris à leurs dépens ce qu'il en coûtait de soutenir des adversaires politiques ; les agriculteurs et les rentiers sont plus indépendants. Une infime minorité se fait naturaliser : de 50 à 60 par an pour les premiers, de 10 à 20 pour les seconds. Or, ne sont-ce point ceux-là qu'il faudrait attirer à nous ? Ils forment le groupe le plus compact, le plus laborieux, le plus intéressant, celui auquel est réservé l'avenir. S'il était possible de compter en Algérie sur la population rurale, comme on compte sur elle en France, si les agriculteurs étrangers étaient, par quelque mesure

appropriée, amenés à réclamer leur naturalisation, l'agitation des villes ne présenterait plus aucune gravité ; elle trouverait dans la paix et la tranquillité des campagnes, dans l'attachement des paysans algériens aux institutions libérales de la France, un contrepoids et une leçon.

Quant à l'état civil des naturalisés, il accuse une proportion d'hommes très supérieure à celle des femmes : 4/5 pour le sexe masculin, 1/5 pour le sexe féminin. Le nombre des femmes correspond à peu près exactement à celui des hommes mariés, car seules deviennent françaises les femmes de ceux qui se font naturaliser; parmi elles, plusieurs obtiennent ainsi leur réintégration dans notre nationalité qu'elles avaient perdue en épousant des étrangers ; bien rares sont celles qui ne sont pas mariées, veuves ou filles. Cette supériorité, acquise incontestablement à l'élément masculin, passe pour un réel avantage aux yeux de nos modernes statisticiens. A les en croire, il y aurait double bénéfice; plus tard, en effet, ces jeunes gens ou ces hommes de race étrangère, devenus Français, épouseront des jeunes filles de leur ancienne nationalité et leur conféreront celle qu'ils ont adoptée. Bénéfice en vérité plus nominal que réel ! Quand on s'ingénie à faire perdre à un groupe étranger sa nationalité, on n'a en vue que les hommes, estimant que c'est par eux qu'elle se perd ou qu'elle s'acquiert ; mais a-t-on réfléchi que les qualités ethniques, les sentiments nationaux et particularistes, les traditions populaires se conservent surtout par les femmes et qu'en les transmettant à leurs enfants les mères étran-

gères rendent la naturalisation de l'époux purement factice et superficielle ? L'opinion ne me semble pas paradoxale : lorsqu'il s'agit de transformation morale d'un peuple (et l'assimilation politique n'est rien sans elle), il faut d'abord et surtout agir sur l'esprit et le caractère des femmes.

*
* *

Lorsqu'on étudie les résultats du Sénatus-Consulte de 1866, on néglige ordinairement les effets des lois antérieures, qui n'avaient pas été abrogées et qui sous cette législation particulière ont continué à être appliquées. La loi du 16 décembre 1874 étendit même à l'Algérie et aux colonies les articles de celle de 1849.

Aussi, jusqu'en 1889, quelques étrangers purent acquérir de plein droit la nationalité française sans passer par les formalités prescrites par le Sénatus-Consulte. Tels furent :

1° Les fils d'étrangers, nés en Algérie, qui en vertu de l'article 9 du Code civil avaient satisfait aux conditions édictées par la loi du 22 mars 1849[1] ;

2° Les étrangers réputés Français aux termes de de la loi du 16 décembre 1874[2] ;

---

(1) Loi du 22 mars 1849 :

« L'individu, né en France d'un étranger, sera admis, même après l'année qui suivra l'époque de sa majorité, à faire la déclaration prescrite par l'article 9 du Code civil, s'il se trouve dans une des conditions suivantes :

« 1° S'il sert ou s'il a servi dans les armées françaises de terre ou de mer ;

« 2° S'il a satisfait à la loi de recrutement sans exciper de son extranéité. »

(2) Loi du 16 décembre 1874, modificative de la loi du 7 février 1852. Deux articles :

« Art. I. — L'article 1er de la loi du 7 février 1851 est ainsi modifié :

3° Les Espagnols qui, aux termes de la convention consulaire conclue le 7 janvier 1862 entre la France et l'Espagne, avaient opté pour le service militaire en Algérie[1].

Or, si l'on s'en tient aux seules années, pour lesquelles les statistiques nous offrent par extraordinaire des documents précis et détaillés, c'est-à-dire pendant la période 1880-1889, on trouve les chiffres suivants :

— Est Français tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, à moins que, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, telle qu'elle est fixée par la loi française, il ne réclame la qualité d'étranger par une déclaration faite, soit devant l'autorité municipale du lieu de sa résidence, soit devant les agents diplomatiques et consulaires de la France à l'étranger et qu'il ne justifie avoir conservé sa nationalité d'origine par une attestation en due forme de son gouvernement, laquelle demeure annexée à la déclaration. Cette déclaration pourra être faite par procuration spéciale et authentique.

« Art. II. — Les jeunes gens auxquels s'applique l'article précédent peuvent, soit s'engager volontairement dans les armées de terre et de mer, soit contracter l'engagement conditionnel d'un an, conformément à la loi du 27 juillet 1872, titre IV, 3e section, soit entrer dans les écoles du gouvernement à l'âge fixé par les lois et règlements, en déclarant qu'ils renoncent à réclamer la qualité d'étranger dans l'année qui suivra leur majorité. — Cette déclaration ne peut être faite qu'avec le consentement exprès ou spécial du père ou, à défaut du père, de la mère, ou à défaut de père et de mère, qu'avec l'autorisation du conseil de famille. Elle ne doit être reçue qu'après les examens d'admission et s'ils sont favorables. »

(1) Art. 5 de la convention :

« Les Espagnols nés en France, lesquels, ayant atteint l'âge de 20 ans, seraient compris dans le contingent militaire, devront produire devant les autorités civiles et militaires compétentes un certificat établissant qu'ils ont tiré au sort en Espagne. Et réciproquement les Français, nés en Espagne, qui y seraient appelés au service militaire, devront, dans le cas où les documents présentés par eux ne paraîtraient pas suffisants pour établir leur origine, fournir l'année suivante aux autorités compétentes, à l'époque du tirage au sort, un certificat constatant qu'ils ont satisfait à la loi du recrutement en France. A défaut de ce document en bonne forme, l'individu désigné par le sort pour le service militaire dans la commune où il est né, devra faire partie des contingents de cette commune. »

NATIONALITÉS	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	Les 10 années
Espagnols....	165	132	130	44	50	66	109	64	86	58	904
Italiens.....	16	12	9	8	6	18	24	31	46	22	192
Maltais.....	2	5	1	3	2	1	7	2	15	6	44
Suisses.....	3	8	5	2	»	2	4	6	»	1	31
Belges	3	7	1	3	»	2	4	6	13	11	50
Allemands ...	19	13	22	7	2	3	7	11	21	12	117
TOTAL....	209	192	175	68	61	92	162	125	199	117	1.400

Ainsi, en dix ans, 1,400 étrangers se sont insinués dans les rangs des Français à la faveur de ces textes de lois ; ce n'est pas là une quantité négligeable. De plus, comme ces dispositions législatives remontent l'une à 1874, l'autre à 1862, la troisième enfin à 1849, qu'on mesure à sa juste valeur cet apport, qu'on double, qu'on triple le chiffre et peut-être restera-t-on encore au-dessous de la réalité. Qu'on s'en tienne si l'on veut à 4,500, mais n'est-ce pas une omission qu'il fallait signaler, d'autant plus qu'elle nous donne en partie la clef de ce problème déjà énoncé, c'est-à-dire du peu d'empressement des Espagnols sollicitant la naturalisation française? Les 7/10 de ces néo-français sont Espagnols, d'abord parce qu'une des sources de cette infiltration est la convention consulaire conclue entre la France et l'Espagne et puis parce que de tous les colons algériens ils sont, avec les Maltais, les plus anciennement fixés en Algérie.

Dans ces options, il y a bien encore une volonté exprimée, la manifestation d'un désir réel, mais

pour ceux qui jugent de l'intensité d'un désir comme du mérite d'une action aux difficultés à vaincre, aux formalités à subir, ce mode de naturalisation si facile marquera des sympathies moins vives, des aspirations moins fortes ou simplement des intérêts moins immédiats.

*
* *

La loi sur la nationalité de 1889, à côté de stipulations nouvelles qui modifiaient complètement la lettre et l'esprit de l'ancienne législation française, laissait persister quelques articles anciens du Code civil, tout en les adaptant aux dispositions législatives récentes. La naturalisation individuelle est maintenue, mais on y introduit des articles en faveur des enfants des naturalisés. Le principe sur lequel se sont appuyés les législateurs français est l'association de la famille de l'étranger à la naturalisation. Sous l'empire des anciennes lois, l'unité de la famille était brisée par cet acte ; le chef devenait seul Français, sa femme devait solliciter pour elle-même cette naturalisation, et les enfants mineurs ne pouvaient devenir Français qu'à l'époque de leur majorité. Leur intérêt en souffrait. Tous ces inconvénients ont été heureusement modifiés par les lois du 26 juin 1889 et du 22 juillet 1893.

L'article 12, alinéa 3, du Code civil a été ainsi modifié par la loi du 26 juin 1889 :

« Deviennent Français les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivant qui se font naturalisés Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne déclinent cette qualité en se

conformant aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4. »

Quant à l'article 9 du Code civil, il a été lui aussi modifié par la loi du 22 juillet 1893 :

« Tout individu, né en France d'un étranger et qui n'y est pas domicilié à l'époque de sa majorité, pourra, jusqu'à l'âge de 22 ans accomplis, faire sa soumission de fixer en France son domicile et, s'il l'y établit dans l'année à compter de l'acte de soumission, réclamer la qualité de Français par une déclaration qui sera, à peine de nullité, enregistrée au Ministère de la Justice..... »

Enfants mineurs naturalisés en vertu des articles

ANNÉES	12 § 3 DU CODE CIVIL	9 § 2 DU CODE CIVIL
1893.....	360	100
1894.....	313	118
1895.....	315	90
1896.....	360	80
1897.....	406	96
1898.....	248	183
1899.....	121	30
1900.....	169	10
1901.....	75	0
1902.....	145	1
1903.....	177	5
1904.....	210	3
12 années.....	2.897	716
	3.613	

Ce sont donc 3,613 Français nouveaux que nous ont valu les modifications apportées à ces deux articles du Code civil. Dans une de nos précédentes brochures sur le problème étranger en Algérie et les effets des lois de naturalisation, nous avions évalué à une somme plus forte, à 5,000, cet apport dont on n'avait tenu jusque là aucun compte. Nos prévisions ne se sont pas réalisées, attendu que le nombre des naturalisations individuelles a diminué dans de très fortes proportions ; la quantité de chefs de famille devenus Français ayant été moindre, celle des enfants mineurs qui suivent la condition de leur père devait nécessairement s'affaiblir elle aussi.

Néanmoins, il importait de ne point oublier ce contingent de naturalisés, si l'on voulait mesurer exactement le mouvement de pénétration des groupes étrangers dans la masse française. Il convenait aussi de ne point négliger les 4,500 Algériens qui avaient acquis notre nationalité à la faveur des dispositions législatives antérieures à 1866. Si donc on ajoute ces diverses sommes à celle de 31,064 qui représente le contingent des naturalisés individuels du Sénatus-Consulte, on obtient un gain global de près de 40,000 individus. Voilà donc ce qu'a produit cette première forme de naturalisation. Sur 364,000 Français, recensés en 1900, il en est 40,000, soit 1/9, qui doivent ce titre à la demande qu'ils en ont faite ou à celle de leurs parents ; ou plutôt ce n'est pas le chiffre de 40,000 qu'il faut retenir : il n'est qu'une indication. Plusieurs parmi ces néo-français sont morts; mais combien, d'un autre côté, ont fondé des familles? Nous avons montré que leur natalité était

considérable ; aussi, sans exagération aucune, nous pouvons estimer de 50,000 à 60,000 le nombre de ces naturalisés et celui de leurs enfants.

Naturalisation automatique. — Ses résultats. — A la naturalisation individuelle s'est ajoutée la naturalisation collective ; la nouvelle législation sur la nationalité, qui est en vigueur en France et en Algérie depuis le décret de 1889, a affirmé deux principes importants dans le Code civil français.

Au vieux droit du sang, elle a substitué le droit du sol, ou pour employer les termes des jurisconsultes, au *jure sanguinis*, elle a opposé le *jure soli*, au principe ethnographique, le principe géographique. Ce n'était pas là une idée absolument nouvelle ; dans l'ancienne législation française, on la retrouve ; le premier consul voulait en faire la base de notre naturalisation ; tous les états du nouveau monde l'ont adoptée et chez les peuples, qui avaient fondé par delà les mers des colonies prospères, cette règle était depuis longtemps en usage. La terre où il est né donne à l'individu sa nationalité, non la race à laquelle il appartient. Mais jusqu'à cette époque, la France avait gardé jalousement, parce qu'elle n'avait pas senti l'impérieux besoin d'en changer, ce principe, héritage de la législation romaine. Avec l'envahissement de son sol par l'élément étranger et à cause de sa faible natalité, fatalement, elle devait être amenée à adopter le principe du *jure soli*, pour ne pas laisser persister entre les étrangers et ses propres enfants une longue dissem-

blance qui aurait pu dégénérer en antagonisme politique. Elle y aurait été aussi conduite tôt ou tard par le développement de ses colonies.

Le second principe qu'elle a adopté n'est au fond qu'une conséquence du premier. Si le simple fait d'être né dans un pays détermine la nationalité, il n'est plus besoin d'un acte de volonté pour répudier celle de ses parents que l'on a perdue *ipso facto*, et pour en prendre une autre qu'on acquiert de même. La naturalisation sera tacite; elle n'exigera plus aucune démarche. Plus de demande, plus d'option ; il suffit de laisser faire. De là le nom d'automatique qu'on lui a donnée. Combien parmi les jeunes étrangers accepteront un titre qui s'acquiert si facilement, qu'on obtient, en ne le repoussant pas ? La loi française n'a pas été jusqu'à imposer la qualité de citoyen français à tous les fils d'Espagnols ou d'Italiens, dès la première génération. Elle a déclaré seulement que serait Français tout individu, né en France d'un étranger qui lui-même y est né. Quant à ceux qui sont simplement nés en France ou en Algérie de parents nés à l'étranger, mais qui y sont domiciliés au moment de leur majorité, il suffit qu'ils ne déclinent pas la qualité de Français dans l'année qui suit leur majorité pour qu'ils l'obtiennent. Voyez la différence ! Autrefois, il fallait demander pour posséder ; aujourd'hui, on possède si l'on ne refuse pas. Autrefois, un certain amour-propre retenait les étrangers d'échanger leur nationalité pour la nôtre, car leur patriotisme était réveillé et en quelque sorte froissé par les démarches à accomplir, la demande écrite à signer, les papiers à se

procurer, voire les dépenses à effectuer; aujourd'hui, le plus chatouilleux amour-propre s'accommode de de cette naturalisation qu'on vous offre, qui vous est imposée collectivement. Il serait imprudent de se le dissimuler, c'est par cette porte toute grande ouverte par nos législateurs que pénétrera, que pénètre déjà la masse la plus considérable de naturalisés.

Mais cette infiltration rapide de l'élément étranger qui, au point de vue politique, est certainement le fait le plus grave qu'ait eu à enregistrer l'histoire de l'Algérie depuis plus de quinze ans, est aussi un de ceux que l'on connaît le moins bien. On le croira difficilement, aucune statistique officielle n'a été publiée, permettant de mesurer exactement les effets de ces lois de naturalisation. On en est réduit à rechercher à côté, dans les variations quinquennales des colonies européennes et dans les résultats annuels du recrutement, de maigres indications.

Car, que signifient les chiffres du dernier dénombrement? Il y a de telles erreurs et de si flagrantes qu'il serait bien téméraire d'y asseoir aucune déduction. D'après ce dernier recensement, les naturalisés auraient atteint le chiffre de 71,000. Mais l'administration elle-même a reconnu que de très graves erreurs avaient été commises par les recenseurs : à Alger, sur une population totale de 97,400 habitants, il n'y aurait que 6,393 naturalisés. « Renseignements pris, dit une note officielle, les recenseurs de la ville d'Alger n'auraient compris dans ce chiffre que les naturalisés individuellement en vertu du Sénatus-Consulte de 1865, qui sont en grand nombre à Alger par suite de la présence de nombreux pêcheurs

attachés au port. Quant aux étrangers naturalisés par la loi de 1889, ils auraient été rangés dans la colonne des Français nés en Algérie. » — A Mustapha, au contraire, sur une population totale de 38,102 habitants, il existerait 12,409 naturalisés. Ce chiffre a paru un peu fort à l'administration elle-même ; aussi ajoute-t-elle une autre note : « Ce chiffre s'expliquerait d'après des déclarations recueillies dans cette commune par ce double fait que les recenseurs auraient, contrairement à ce qui s'est produit pour Alger, compris les naturalisés de 1889 avec ceux du Sénatus-Consulte de 1865 et que la presque totalité des ouvriers des usines et autres établissements industriels de Mustapha, se composerait de fils d'étrangers nés en Algérie. » Autre fait, que cite M. Paoli dans un rapport à la Société d'Études politiques et sociales et qui nous avait aussi beaucoup frappé : dans le village de Cheragas, en 1901, le recensement donne 330 Français nés en France, 628 Français nés en Algérie et pas un étranger naturalisé, alors que la population étrangère est de 865. « Ici, ajoute-t-il, la tricherie ou l'erreur est manifeste. Les recenseurs ne savent pas ce qu'est un naturalisé. A Chéragas on est Français de France ou Français d'Algérie, c'est-à-dire Algérien. Le naturalisé n'est pas connu à Chéragas. » Les données du recensement de 1901 ne sauraient donc nous fournir une base sérieuse de documentation ; elles sont pour la plupart erronées ou fantaisistes[1].

(1) Toutefois nous avons conservé le chiffre de 71,000 naturalisés pour tous nos calculs, relatifs à la mortalité ou à la natalité, le chiffre ne doit pas d'ailleurs s'éloigner très sensiblemnt de la réalité ; car, s'il y a

Restent les opérations du recrutement; par une voie indirecte, mais beaucoup plus sûre, elles nous conduiront à une appréciation exacte de la réalité des faits. De ces statistiques du moins, impossible de contester la sincérité. Mais, pour les bien interpréter, encore est-il besoin de remonter assez haut, à une période antérieure à la promulgation de la loi de 1889.

De 1875, époque à laquelle fut promulguée la loi sur le recrutement, à 1889, année où fut votée celle sur la nationalité et où fut modifiée par une conséquence toute naturelle la précédente sur le recrutement, le contingent militaire s'est progressivement élevé de 1,433 à 2,848, chiffres extrêmes ; pendant cette période de 14 ans, on a bien constaté quelques oscillations d'une année à l'autre, on a noté des reculs, des relèvements, mais l'amplitude de ces variations n'a jamais dépassé 200 à 300.

Contingent militaire de 1875 à 1888.

1875.....	1.433	1882.....	2.490
1876.....	1.585	1883.....	2.577
1877.....	1.830	1884.....	2.610
1878.....	1.914	1885.....	2.569
1879.....	2.154	1886.....	2.848
1880.....	2.227	1887.....	2.715
1881.....	2.365	1888.....	2.631

---

eu des omissions de naturalisés dans certains villages, il y a eu au contraire exagération du nombre de ces naturalisés dans quelques villes — et cela par intérêt électoral. En outre, en calculant par des moyens indirects de combien ce groupe de naturalisés a du s'accroître en dix années, de 1891 à 1901, on n'obtient pas une somme supérieure à 40,000, précisément la différence qui ressort entre les données du dénombrement de 1891 et celles de 1901 ; dès lors le chiffre de 1891 corrobore celui de 1901 — qui cependant n'est accepté par nous que comme approximation.

Ce contingent militaire se composait de Français, de Juifs et d'Espagnols dans les proportions suivantes :

2/3 pour les Français.
1/6 pour les Juifs.
1/6 pour les Espagnols.

Pour accomplir leur période de service militaire, les Juifs étaient souvent envoyés en France ; les Français et les Espagnols le faisaient en Algérie, ces derniers au titre étranger par suite de la convention consulaire avec l'Espagne.

Si les progrès de cet effectif militaire algérien concordaient bien avec l'accroissement de la population européenne, sa composition ne correspondait pas du tout à celle des différentes colonies étrangères. D'abord, les étrangers autres que les Espagnols ne servaient pas dans l'armée française ; puis toute une catégorie de jeunes gens, Algériens puisqu'ils étaient nés en Algérie, mais étrangers parce qu'ils avaient comme parents des étrangers, et qui, par indifférence ou par calcul, n'avaient pas demandé la nationalité française, n'étaient pas saisis par le recrutement. Or, en 1889, la loi les déclare Français de droit s'ils ne répudient pas cette qualité à 21 ans, et ils sont portés sur les listes du recrutement. Aussi, quel subit accroissement dans le contingent militaire !

Contingent militaire de 1889 à 1898.

1889.....	4.710	1894.....	4.988
1890.....	4.465	1895.....	4.759
1891.....	4.463	1896.....	4.899
1892.....	4.787	1897.....	5.280
1893.....	4.488	1898.....	5.113

Voilà donc un bénéfice de 2,000 inscrits effectué d'une année à l'autre. En 1888, leur nombre n'est que de 2,631 ; en 1889, il atteint 4,710, soit 2,079 en plus. A quelles causes exactes attribuer un pareil accroissement ! « Assurément, dit M. Paoli, il ne vient à l'idée de personne que cela est dû aux excédents des naissances des Français ou des étrangers naturalisés. Cette augmentation est due seulement à l'afflux des jeunes générations étrangères qui, au moment du tirage au sort, consentent à subir la conscription militaire en Algérie, à être incorporées dans un régiment algérien et à devenir françaises. » Si cette hypothèse est exacte, et toutes les apparences sont en sa faveur, ce seraient deux mille jeunes gens étrangers qui serviraient dans l'armée française et accepteraient notre nationalité. La proportion semble bien correspondre à celle des naissances dans ce groupe.

Toutefois, cette statistique et les conclusions qu'on en tire ne laissent pas que d'être discutables ; car, avant cette année 1889, il y avait déjà un contingent espagnol et il demeure après. Il y avait un contingent juif, il y est toujours compris. N'ont-ils pas eux aussi contribué à cet accroissement subit, anormal ! Cette progression n'est-elle pas due à ce que les opérations de recrutement ont été mieux faites ou parce que les prescriptions de la nouvelle loi, à la fois plus générales et plus rigoureuses, auront été d'une application plus facile. Quels sont donc les chiffres fournis par le recrutement en 1888 et en 1889 ? On a la bonne fortune, ce qui est rare en

Algérie, de les posséder pour ces deux années avec la décomposition par nationalités d'origine.

Recrutement en 1888 et 1889.

Années	Français	Augmentation	Israélites	Augmentation	Espagnols	Augmentation
1888	1.798	+ 1.441	420	+ 249	413	+ 389
1889	3.239		669		802	

La comparaison[1] ne nous conduit-elle pas vraiment à des résultats assez inattendus ? Des trois groupes de populations qui fournissent une partie du contingent, ce sont les Espagnols servant à titre étranger qui accusent l'accroissement proportionnel le plus fort, puis les Français, enfin les Israélites. Il faut donc rejeter cette supposition que seuls les étrangers, devenant Français, contribuaient à cette augmentation. Qui sait même si, parmi ceux que cette statistique classe sous la rubrique de Français : Français d'origine, fils de naturalisés ou fils d'étrangers, nés en Algérie, ces derniers forment à eux seuls les gains réalisés ? Leur nombre s'élève-t-il en 1889 à 1,441 ?

A cet effet, il devenait nécessaire de se procurer les états, indiquant les jeunes gens nés en Algérie de parents étrangers qui avaient été portés sur les listes de recrutement en vertu des dispositions de la loi du 15 juillet 1889, sur la nationalité.

---

(1) Cette discussion, un peu aride et trop longue, était cependant nécessaire pour préciser exactement la part des naturalisés dans cet accroissement.

Recrutement de 1889 à 1899.

CLASSES	Département d'Alger		Département d'Oran		Département de Constantine		TOTAUX ANNUELS
	Territoire civil	Territoire militaire	Territoire civil	Territoire militaire	Territoire civil	Territoire militaire	
1889...	587	»	»	»	»	Manquent les résultats	587
1890...	326	1	373	2	302		1.004
1891...	328	1	551	6	265		1.131
1892...	246	2	376	2	281		907
1893...	215	2	425	2	299		943
1894...	361	3	433	6	383		1.186
1895...	550	3	445	3	306		1.307
1896...	464	3	412	3	293		1.175
1897...	434	»	503	8	248		1.193
1898...	503	3	597	»	323		1.426
1899...	521	2	698	»	279		1.500
TOTAUX.	3.948	20	4.793	32	2.979		11.772
Moyenne décennale..	394,8		479,3		297,9		1.177,2

Ce tableau est malheureusement incomplet. Manquent les résultats du territoire militaire du département de Constantine, ce qui ne peut modifier sensiblement les totaux annuels. Manquent aussi les résultats pour Oran et Constantine en cette année 1889, ce qui est beaucoup plus regrettable ; car il reste matériellement impossible dans ces conditions de savoir si les étrangers nés en Algérie et saisis par le recrutement ont bien atteint le chiffre de 1,441. Faute de documents, la question ne peut être résolue scientifiquement; mais, selon toute vraisemblance et eu égard au chiffre que l'on possède pour

Alger, 587, s'il n'a pas été aussi élevé, il a dû en approcher de très près.

Dans les années suivantes, il n'a plus dépassé que faiblement un millier d'inscrits. On ne peut expliquer ce recul probable que par l'inscription, en cette première année de l'application de la loi, de jeunes gens appartenant à des classes précédentes, qui ont voulu faire leur service militaire pour devenir Français. Cette partie du contingent militaire grossit plus tard, elle grossira de plus en plus ; car la grande immigration étrangère s'est produite de de 1875 à 1885 ; or, en supposant que les nouveaux immigrants se soient mariés dans les cinq premières années de leur séjour en Algérie, leurs enfants atteindraient à peine leur majorité. Actuellement l'ascension annuelle est très rapide et confirme ces observations. Un autre témoignage qui vient les corroborer nous est fourni par la considération des résultats par département, en particulier par ceux du département d'Oran. Dans l'Ouest, l'invasion espagnole remonte à 1875 et elle se poursuit très activement depuis cette époque ; aussi le nombre des jeunes gens, atteints par le recrutement, assez faible à l'origine, s'accroît chaque année en suivant la progression que vingt ans auparavant et toutes proportions gardées avait suivie cette colonie européenne. A Alger, où les étrangers ont toujours été moins nombreux et n'ont pas augmenté avec la même régularité, on n'observe plus cet accroissement continu ; tantôt les résultats dépassent la moyenne décennale, tantôt ils restent en deçà. Enfin, à Constantine, où les groupes étrangers

fléchissent, on note une tendance peu marquée encore à la régression.

En dix ans, par le simple effet de la loi de 1889, les nationalités étrangères dans la Colonie ont perdu 11,772 jeunes gens ou 1177,2 annuellement. Encore pour avoir la somme de leurs pertes et celles des gains correspondants des Français, faut-il doubler ce chiffre ; car, en même temps que les jeunes gens, les jeunes filles, nées en Algérie de parents étrangers, sont déclarées Françaises. Parmi elles bien peu sans doute répudient notre nationalité ; si quelques-uns de leurs frères ou de leurs concitoyens sont effrayés et arrêtés par la période d'instruction militaire à accomplir, elles n'ont aucune raison de ce genre et n'ont souvent même l'occasion d'affirmer leur nationalité que lors de leur mariage, c'est-à-dire à une époque qui est dans plusieurs cas postérieure à ces unions ou à la limite déterminée par la loi pour l'option.

En est-il d'ailleurs beaucoup, parmi les jeunes gens étrangers qui déclinent la qualité de Français au moment de la conscription ? Nous nous sommes procuré les résultats du département d'Alger pendant les années 1894, 1895, 1896.

Pendant trois années consécutives, à Alger, le nombre des conscrits, fils d'étrangers, qui ont décliné la qualité de Français a donc été de : 1, en 1894, pour un contingent de 631, dont un tiers au moins était formé par eux ; de 1, en 1895, pour un contingent de 567, et de 2, en 1896, pour un contingent de 498. La proportion est en réalité si minime qu'autant vaut dire que tous les fils d'Espa-

Recrutement à Alger.

	1894	1895	1896
Naissances, relevées sur les registres de l'état civil, des jeunes gens en 1874, 1875, 1876 ...	704	703	672
RECHERCHES			
Résidant à Alger et inscrits dans cette commune	268	256	229
Fixés dans d'autres communes	118	146	104
Décédés	224	234	250
Recherchés infructueusement	94	67	89
	704	703	672
Jeunes gens inscrits	631	567	498
Jeunes gens nés à Alger	334	291	231
Jeunes gens nés dans d'autres communes	297	276	267
TOTAL du contingent d'Alger	631	567	498
Bons pour le service	491	425	393
Ajournés	65	60	39
Rayés à reporter	25	18	»
Services auxiliaires	22	11	28
Réformés	27	52	36
Rayés comme étrangers ayant décliné la qualité de Français	**1**	**1**	**2**
TOTAL	631	567	498

gnols, d'Italiens, de Maltais nés à Alger et domiciliés à leur majorité dans cette ville acceptent la nationalité française.

Il n'y a aucune raison pour que dans les autres villes et dans les campagnes ils agissent autrement. Toutefois, en Algérie, comme dans tous les pays nouveaux où la population est encore mal assise, les recherches infructueuses sont nombreuses (94 en 1894 — 67 en 1895 — 89 en 1896), ce qui représente un peu plus du dixième de l'effectif annuel. Dans cette classe ne se rencontre-t-il pas une majorité de fils d'étrangers, soit qu'ils aient quitté la Colonie, soit qu'ils aient acheté en Espagne un remplaçant ? Il serait intéressant de le montrer, mais les documents nous manquent totalement.

Telle était la situation, en 1900, lorsque nous publiâmes notre brochure ; elle s'est aggravée et précisée depuis. Aggravée parce que, ainsi que nous le pressentions, la quantité de jeunes gens, nés de parents étrangers et incorporés dans l'armée, est allée en augmentant chaque année ; précisée parce que les statistiques du recrutement classent maintenant l'effectif militaire annuel d'après l'origine française ou étrangère des inscrits. Cette heureuse innovation remonte à 1901.

Ce n'est donc plus une moyenne de 1,177 jeunes gens étrangers qui annuellement font leur service militaire ; c'est une moyenne de 2,000. Au lieu donc de compter 1,500 fils d'étrangers nés en Algérie, c'est 2,000, bientôt 2,500, et il faut relever dans les mêmes proportions le chiffre des jeunes filles étrangères. Actuellement, ou nous nous trompons fort

Répartition du Contingent selon son origine française ou étrangère (1901-1904).

DÉSIGNATION DES NATIONALITÉS		Bons	Ajournés	Versés dans les services auxiliaires	Dispensés	Impropres	TOTAL
1901	Jeunes gens nés en Algérie :						
	1° De parents français	2.567	312	125	370	264	3.638
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes y sont nés	200	26	10	14	9	259
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes n'y sont pas nés	786	50	55	362	79	1.332
		3.553	388	190	746	352	5.229
1902	1° De parents français	2.432	418	117	413	327	3.703
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes y sont nés	309	30	9	33	26	407
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes n'y sont pas nés	941	113	30	448	79	1.611
		3.682	561	156	894	428	5.721
1903	1° De parents français	2.509	267	145	321	272	3.514
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes y sont nés	306	32	18	45	13	414
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes n'y sont pas nés	869	129	57	498	98	1.651
		3.684	428	220	864	383	5.579
1904	1° De parents français	2.669	291	154	337	300	3.751
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes y sont nés	393	51	46	34	46	570
	2° De parents étrangers — qui eux-mêmes n'y sont pas nés	906	79	63	532	65	1.645
		3.968	421	263	903	411	5.966

du fait de cette loi de 1889, la nationalité française bénéficie, chaque année, d'un gain de 5,000 unités.

L'afflux des immigrants européens étrangers, sur les côtes algériennes, s'étant produit de 1875 à 1885, supposons que tous se soient mariés de 1875 à 1890 et qu'ils aient eu des enfants pendant les quinze premières années de leur mariage, il est aisé de calculer, si le calcul n'est pas déplacé en pareille matière, que le plus grand nombre de ces enfants atteindront leur majorité de 1905 à 1910, correspondant à l'époque 1885-1890 pendant laquelle tous les étrangers ont pu être mariés et ont contribué à la nationalité. Nous entrons donc dans cette période et les effets présumés de cette loi se produisent. C'est une invasion pacifique et légale de 5,000 naturalisés automatiquement.

*
* *

Le péril étranger. — « Le problème politique du maintien ou du retrait de la loi de 1889, ajoutions-nous, se posera donc avec d'autant plus d'acuité que l'on se rapprochera davantage de cette époque ; s'il n'est pas résolu avant cette date, peut-être vers 1915-1920, le corps électoral algérien se composera, en majorité, de ces néo-français ou plutôt de ces Algériens, comme ils s'appellent eux-mêmes, non sans intention et sans vanité ». Bien que ce problème ne se soit pas imposé aux préoccupations de l'opinion publique, qu'il semble même y avoir dans les sphères administratives et dans nos assemblées délibérantes une sorte d'accord tacite pour ne point

le soulever et partant pour n'avoir pas à le discuter, nous savons qu'il fait l'objet de très sérieuses études dans le sein de sociétés françaises ou algériennnes.

La loi de 1889, discutée et votée pour la France, s'inspirait d'une politique très sage. Ceux qui en eurent l'initiative voulaient empêcher que dans la Métropole ne se constituât un groupe étranger qui, vu sa forte natalité, devait s'accroître rapidement, qui ne se mêlerait pas à notre vie nationale et continuerait à dépendre politiquement de gouvernements étrangers. A l'adoption d'une pareille loi, facilitant la naturalisation, la France avait tout à gagner. Là, en effet, ces étrangers n'étaient qu'une infime minorité par rapport à la population totale ; la coupure du lien légal, reliant ces étrangers à leurs nationalités d'origine, devait, dès la première génération, rendre plus facile et plus rapide l'assimilation morale. En Algérie, l'application de cette loi, décidée un peu hâtivement, devait-elle être aussi favorable ? Sans doute, elle a eu pour effet très appréciable de détacher légalement de leurs patrie originelle les étrangers et par suite d'écarter toute réclamation des gouvernements étrangers en leur faveur ! C'est là, il faut bien le reconnaître, une conséquence des plus heureuses, peut-être inestimable. Mais a-t-elle eu pour effet de rompre aussi le lien moral qui les attachait à la masse de leurs compatriotes restés étrangers ? Evidemment, non ; et dès lors, était-il sage d'appeler des Espagnols, des Italiens, des Maltais, décorés du titre de citoyens, à exercer tous les droits de souveraineté du Français ? On savait pertinemment que quelques-uns d'entre eux n'avaient

aucun sentiment de sympathie pour notre nation, que la plupart ne possédaient aucune habitude de cœur et d'esprit nationale, et on s'exposait à créer au sein du corps électoral algérien un groupe dissident qui se transformerait tôt ou tard et fatalement en un groupe hostile. Qui pouvait certifier, alors que son hostilité irait seulement à des formules ou à des personnes, qu'elle ne serait pas amenée par la force des choses à s'attaquer au principe même de la souveraineté de la France en Algérie ? Pourquoi ne pas s'être assuré, avant de les déclarer Français de par loi qu'ils l'étaient réellement de cœur ? L'assimilation politique, j'entends l'assimilation complète qui accorde non seulement les droits civils mais aussi tous les droits politiques, n'aurait jamais dû précéder l'assimilation morale et sociale ; elle en est la conséquence naturelle, la sanction légitime ; elle ne saurait en être ni l'occasion, ni la cause dans un pays tel que l'Algérie.

De là, le péril étranger. Le nier serait inutile ; M. Billiard, qui connaît bien l'Algérie politique, ne le dissimule pas : « A n'envisager que la situation présente, voici les résultats dont la constatation s'impose : les naturalisés détiennent la majorité électorale dans onze communes : cinq du département d'Alger (Birmandreïs, Tefeschoun, Fort-de-l'Eau, Attafs, les Braz), quatre du département d'Oran (Oran, Mers-el-Kebir, Nemours et Beni-Saf) et deux du département de Constantine (La Calle et Kellermann). — Si nous considérons un avenir prochain, nous voyons la prépondérance française menacée en outre dans six communes où, dès

maintenant, le nombre des naturalisés dépasse les deux tiers de celui des Français de race. Si enfin nous nous transportons par la pensée à l'époque (moins éloignée, à notre avis, qu'on ne le croit généralement), où la loi du 25 juillet 1893 aura accompli son œuvre sur le stock étranger existant actuellement, nous trouverons la prépondérance française encore perdue dans 77 autres communes, où les étrangers ont déjà acquis une importante supériorité numérique. Et ces communes, où le pouvoir municipal doit fatalement nous échapper, sont en général les plus importantes par le chiffre de leur population, par leur situation et par leur prospérité économique. La perte morale dépassera donc encore la perte matériellement accusée par ces chiffres ». Là où surtout la situation peut devenir à brève échéance assez dangereuse au point de vue politique, c'est dans le département d'Oran ; et ce sont les Oranais eux-mêmes qui le reconnaissent. Une assemblée élective, le Conseil général d'Oran, émettait un vœu dont nous détachons les passages suivants : « Considérant que sur cent communes dont se compose le territoire civil, l'élément étranger est plus important que l'élément français dans quarante-trois d'entre elles et que, dans vingt de ces dernières, l'élément étranger est de 2 à 6 fois plus important que l'élément français ; considérant que la promulgation de la loi du 26 juin 1889, en Algérie, aura pour effet, dans un temps relativement très court, de confier l'administration de nos communes et du département à des Français de la veille, n'ayant pas nos mœurs et les mêmes aspira-

tions nationales, bien que légalement Français... Emet le vœu, pour éviter plus tard les plus grosses complications : 1° Que la loi du 26 juin 1889 ne soit plus applicable en Algérie ; 2° Que les demandes en naturalisation soient examinées avec plus de circonspection... » Notons que le danger, que faisait courir à la prépondérance française la masse compacte des étrangers, a changé de face depuis 1889, mais il n'a pas perdu de sa gravité. Il est devenu pour ainsi dire intérieur.

L'exagérer cependant serait une faute ; malgré la supériorité numérique des électeurs naturalisés dans certaines communes, les municipalités ne sont pas entre les mains de Français d'origine étrangère. On cite bien le cas de Mers-el-Kebir, près d'Oran et on rappelle cette boutade d'un journaliste qui invita le conseil municipal de Mers-el-Kebir (lequel est composé de 11 conseillers naturalisés et de 1 Français) à exiger un passe-port de tout étranger, c'est-à-dire de tout Français voulant pénétrer sur le territoire de la commune ; on redit l'histoire probablement fantaisiste d'un touriste qui, après avoir visité la ville d'Oran, demanda à son guide de le conduire au consulat français. En somme, presque tous les conseils municipaux et les municipalités sont encore entre les mains de nos nationaux ; il n'y a pas de naturalisé aussi qui se soit fait élire au conseil général, il n'y en a pas non plus qui ait été élu député ou sénateur, ou qui ait même brigué le suffrage des électeurs. Pourquoi surtout, après avoir dépeint sous de très sombres couleurs la situation politique présente de l'Algérie, agiter le spectre du

séparatisme? Pourquoi vouloir établir une relation absolue et constante de cause à effet entre les déclarations autonomistes de personnalités toutes françaises et cette entrée des naturalisés dans le corps électoral français? Qui doit-on en rendre responsables, ceux qui par intérêt électoral cherchent à se concilier les sympathies d'un parti qu'ils croient acquis à de pareilles idées, ou ceux qui jusqu'à aujourd'hui n'ont manifesté que très rarement, et dans des moments de crise violente et d'affolement, leurs préférences politiques?

S'il est inutile de nier le péril étranger, s'il est coupable de l'exagérer, il serait impolitique de ne point s'en occuper de suite et de ne pas s'efforcer de le conjurer, alors qu'il en est temps encore. Que l'on tarde en effet quelques années, et les difficultés grandiront. Aujourd'hui vous pouvez, sans toucher à des droits acquis, maintenir la prépondérance politique française si vous suspendez les effets de la loi de 1889. En 1899, d'après M. le gouverneur Laferrière, sur un total de 90,138 électeurs inscrits, le nombre des Français d'origine était de 65,700, celui des naturalisés de 16,400, dont 8,500 par décret individuel et 7,800 en vertu de la loi de juin 1889; le nombre des israélites indigènes s'élevaient à 8,000 en chiffres ronds. Donc, à cette époque, dans le corps électoral, le total des électeurs qui n'étaient pas Français d'origine était de 24,356, soit 26 % de l'ensemble. Supposons que ces derniers aient gagné de 1899 à 1906 dix mille inscrits nouveaux, tandis que les Français n'en gagnaient que 4,000, et le corps électoral sera formé actuellement de 70,000

Français d'origine et de 35,000 naturalisés ou israélites : les premiers seront aux seconds comme 2 est à 1. Mais cette proportion n'est pas la même dans toute la colonie ; déjà, en Oranie, plus d'une commune a une majorité d'électeurs d'origine étrangère. Là est le danger croissant. Ne vous avisez pas en tout cas, si vous n'avez pas pris des mesures immédiates, si par indifférence ou par conviction vous avez laissé s'accomplir cette invasion, ne vous avisez pas plus tard, dis-je, de vouloir enlever à ces néo-français les droits politiques et à restreindre leur naturalisation à l'obtention des droits civils : autant il est facile aujourd'hui de décréter que pour l'avenir la naturalisation n'aura pour effet que de donner les droits civils, autant il serait difficile et dangereux d'enlever les droits politiques à ceux qui les auraient déjà exercés. C'est la raison pour laquelle il est urgent de résoudre ce problème.

Quant à la façon dont il sera résolu, les systèmes ne manquent point. Je n'en veux pour preuve que ces paroles de M. le gouverneur général Laferrière, qui résumait ainsi devant la Chambre des députés les diverses opinions émises à ce sujet : « Je voudrais résumer l'ensemble des idées qui se sont dégagées de toutes ces manifestations peut-être un peu confuses. Je me suis livré minutieusement à leur analyse et j'ai reconnu qu'il n'y avait pas moins de dix systèmes de réforme en germe dans les manifestations de ces différents corps algériens. Je ne vous les énumérerai pas ; mais pour vous en donner une idée, je vous indiquerai le système le plus avancé, le système le plus atténué

et un système intermédiaire. Je laisserai de côté, bien entendu, le système révolutionnaire. Le système le plus avancé serait une refonte générale de la législation électorale en Algérie : ce système hardi irait jusqu'à remettre en question le suffrage universel en Algérie, en alléguant qu'il n'y existe pas. Et, en effet, dit-on, qu'est-ce que le suffrage universel ? C'est la participation de tous les habitants majeurs et mâles d'un pays à la souveraineté sous forme d'électorat, c'est la suppression de toute distinction entre les sujets et citoyens. Eh bien ! en Algérie, sur quoi repose l'organisation de la population ? Précisément sur la distinction entre ces sujets qui sont plus de 3 millions et des citoyens qui ne sont qu'aux environs de 800,000. Aussi, dit-on, sans porter atteinte aux grands principes qui sont intangibles en France, on pourrait faire sur des bases nouvelles un corps électoral algérien. Voilà le système le plus avancé et le plus hardi. — Le système le plus atténué consisterait à exiger de tout électeur, quelle que soit son origine, sa nationalité, son mode d'introduction dans le corps électoral, qu'il sache lire et écrire en français, à écarter d'une façon absolue du corps électoral tous ceux qui ne sont pas en mesure d'entrer en communication avec leurs co-électeurs français dans la langue même du pays à la souveraineté duquel ils participent. — Le système intermédiaire consisterait à établir deux degrés de naturalisation : un degré de naturalisation purement civile qui résulterait de plein droit de la loi de 1889 et du décret de 1870 et de tous les textes que l'on pourrait faire pour d'autres catégories d'étrangers,

ou même d'indigènes musulmans, mais en subordonnant le droit électoral à une naturalisation civique, laquelle serait toujours conférée en vertu d'un décret individuel comme un acte de puissance publique, comme une véritable adoption que la Patrie française ferait d'un nouvel enfant ».

Depuis le jour où M. Laferrière prononçait son discours à la Chambre des députés, bien d'autres systèmes ont été présentés; ils se rangent aisément dans l'un des systèmes types dont il a parlé. Mais, malgré le luxe de solutions proposées, la question des étrangers n'a pas fait un pas : on discute, on n'agit pas. Tout le monde reconnaît que la loi du 26 juin 1889 soulève de sérieuses objections, que la situation politique est inquiétante, et, par une sorte de conspiration du silence, personne ne prend l'initiative de la réforme. Il y a, semble-t-il, une mesure urgente, une mesure immédiate à adopter; elle rallierait tous les Français et aurait l'avantage de ne point préjuger du système à adopter : j'entends la suspension provisoire de la loi de 1889.

*
* *

Assujettissement, autonomie ou assimilation. Les données démographiques.— Il existe une autre assimilation politique, celle-là toute différente de la précédente et pourtant en relations directes avec elle, c'est l'assimilation administrative et constitutionnelle de la Colonie avec la Métropole. L'une ne concerne que les individus, l'autre se rapporte aux institutions de gouvernement ; dans l'état

actuel de l'Algérie, quelle est la meilleure politique coloniale que puisse suivre la France à l'égard de sa colonie? Quelle est celle qui assurerait entre elles les rapports politiques les plus indissolubles et les relations économiques les plus étroites? Dernier problème, dont la solution peut avoir sur les destinées de la Colonie comme sur l'avenir de la Métropole une influence incalculable.

Or, parmi les éléments, dont le législateur doit tenir le plus grand compte lorsqu'il est appelé à voter sur l'organisation politique d'une colonie, l'état des populations, leurs origines, leur variété, les rapports qu'elles entretiennent, leurs idées, leurs aspirations, tous les faits démographiques en un mot, sont surtout à retenir, à considérer, à peser. Les a-t-on beaucoup étudiés jusqu'à maintenant? Ont-ils été d'un grand poids dans le maintien ou le changement des institutions politiques algériennes? Ne fournissent-ils point cependant quelques indications précieuses?

En matière de législation coloniale, trois conceptions distinctes sont possibles; elles se résument chacune en un mot: assujettissement, autonomie et assimilation. « Suivant que l'on s'abandonne à l'une ou à l'autre de ces trois tendances, on est amené à résoudre, d'une manière différente, dit M. Arthur Girault, qui, dans ses *Principes de colonisation et de législation coloniale*, a exposé magistralement ces trois doctrines, tous les problèmes législatifs que soulèvent les rapports de Métropole à Colonie » Or, une métropole ne peut pas indifféremment choisir un de ces systèmes pour l'imposer

à une quelconque de ses colonies : « Chacun d'eux, dit M. Larcher, se distingue par un ensemble d'avantages et d'inconvénients et chacun d'eux n'est bon que dans certaines conditions. Le choix doit donc être déterminé par un examen attentif de la position géographique, de l'étendue, du climat, des productions, des races humaines, du degré de civilisation de la colonie. — Il y a plus : une colonie évolue. A tel stade de l'évolution, il faut que tel système s'efface peu à peu pour faire place à un autre. Le même ne saurait convenir à un établissement récemment fondé et à une possession dont la colonisation est une œuvre terminée. Par exemple, il faut une organisation plus simple, plus autoritaire aux territoires récemment découverts ou conquis du Congo et de Madagascar qu'à nos vieilles colonies des Antilles ou de la Réunion. — Donc, la politique coloniale doit varier avec les circonstances et avec le temps. Mais il est absolument indispensable que la Métropole ait, vis-à-vis de chaque colonie, une politique bien définie qui dirige son œuvre. »

La politique de la France à l'égard de l'Algérie a évolué avec le temps. Elle a été d'abord nécessairement une politique d'assujettissement. Dans les premières années de son établissement en Afrique, l'administration française s'est trouvée en présence d'une forte population indigène, fière et énergique, prête à se soulever au moindre appel de ses chefs militaires ou religieux et incapable de comprendre la complexité et les garanties de notre régime politique, financier ou judiciaire. D'autre part, les Européens étaient peu nombreux, la plupart fonction-

naires, commerçants ou spéculateurs ; les colons comptaient à peine. L'essentiel à ce moment était de donner à la colonie nouvelle une forte organisation, plus militaire que civile, qui s'adaptât bien au tempérament et aux traditions des populations musulmanes, sans qu'il fût besoin d'avoir des ménagements exagérés à l'égard des droits des colons, citoyens français. Cette politique d'assujettissement, appliquée à l'Algérie, a un nom ; elle s'appelle la politique des *bureaux arabes*. Elle fut inventée par Bugeaud, vers 1843, et maintenue jusqu'en 1870. « Il en subsiste encore des traces, affirme M. Larcher. C'est, dans le Sud, toute l'organisation des territoires de commandement, confiant à des officiers de notre armée les fonctions administratives et judiciaires, déférant les indigènes au conseil de guerre ; ce sont certaines institutions qui fonctionnent en fait, sans avoir d'existence légale, comme le droit de punir très étendu qu'exercent des commissions disciplinaires, des officiers, voire des chefs indigènes. C'est, en territoire civil, le système des communes mixtes : les administrateurs sont les héritiers directs des bureaux arabes. C'est aussi le pouvoir, constamment exercé par le Gouverneur, de frapper, sans instruction et sans débats, les indigènes d'internement, c'est-à-dire, suivant les cas, d'interdiction de séjour, d'emprisonnement et de transportation. Survivance de la politique d'assujettissement, le régime des décrets auquel — on le répète trop souvent sans se rendre un compte exact de ce que cela signifie — est soumise encore l'Algérie. Toutes institutions qui ont pu être nécessaires jadis, quel-

ques-unes utiles encore là où notre civilisation n'a pas pénétré, mais qui doivent progressivement disparaître. »

M. Larcher ajoute que cette politique qu'on croyait à jamais condamnée a eu un regain inattendu de faveur et il fait le procès des tribunaux répressifs. S'étonnera-t-on du retour de ce système d'assujettissement ? Mais les traces qui persistent encore de la politique des bureaux arabes témoignent qu'il est encore vivant. D'ailleurs, plus d'une raison que l'on avait invoquée en faveur de son établissement persiste encore, l'état des populations indigènes ne s'étant pas très profondément modifié à notre contact. Même au point de vue économique, cette théorie a des partisans ; plusieurs regrettent que cette colonie méditerranéenne, située à quelques heures de la France, ne soit pas restée comme le Sénégal, comme l'Indo-Chine, une colonie d'exploitation, livrée sous l'égide militaire à quelques négociants. Cette hérésie avait été condamnée cependant par celui-là même qui avait instauré en Algérie le despotisme militaire des bureaux arabes. Bugeaud fut, en effet, un grand colonisateur ; il voulut implanter en Afrique une nombreuse population européenne de colons cultivateurs, attachés à la terre et intéressés à la défendre. Et il réussit en partie dans cette œuvre ; car pendant son gouvernement la population civile de l'Algérie gagna plus de 100,000 âmes. Or, c'étaient ces colons civils, ces Européens qui allaient rendre impossible le maintien de la politique d'assujettissement. Habitués à jouir en France de libertés politiques et à exercer sous la garantie des lois

leurs droits de citoyens, ils se plaignirent de bonne heure et très vivement des procédés autoritaires et parfois vexatoires que les bureaux arabes employaient à leur égard. De ces doléances, les Assemblées législatives françaises furent souvent les échos ; tôt ou tard le système administratif de la Colonie devait changer. Tant qu'il n'y eut en Afrique qu'une très faible minorité d'Européens, intéressés par leur situation de militaires, de fonctionnaires ou de commerçants à ce que la masse indigène fut dominée, subjuguée, exploitée, les bureaux arabes répondirent aux conditions et aux exigences de de cette politique d'assujettissement ; mais du jour où, à côté de cette population indigène, s'établit une forte population de colons, l'organisme adopté à l'égard des indigènes ne pouvait plus convenir aux Européens ; nécessairement, une politique nouvelle allait se substituer à l'ancienne.

Serait-ce une politique d'assimilation ou une politique d'autonomie? Considérerait-on l'Algérie comme un simple prolongement de la France, une nouvelle terre française où l'on importerait tous les rouages administratifs de la Métropole ? Ou bien estimerait-on qu'elle était une colonie à laquelle on accorderait une organisation propre, adaptée à ses besoins ? De ces deux conceptions, c'est d'abord la première qui triompha. L'assimilation avait été vivement réclamée par les auteurs des Cahiers algériens et elle fut réalisée progressivement à partir de 1870. Elle donnait aux colons français tous les droits des citoyens métropolitains, à l'Algérie toute l'administration française.

Désormais, la colonie fut représentée dans les assemblées législatives ; elle eut trois sénateurs et six députés ; elle eut, comme la France, une organisation administrative en départements, arrondissements, cantons et communes, et, à la tête de ces circonscriptions, des préfets, des sous-préfets, des maires. La justice était rendue par des tribunaux procédant comme dans la Métropole, composés de magistrats recrutés de la même façon et présentant les mêmes garanties d'indépendance. Même obligation d'accomplir une période de service militaire, même système d'impôts, etc. L'assimilation, sans être absolument complète, fut générale.

En l'accordant à sa colonie, le Gouvernement métropolitain avait été poussé par le très louable désir de conserver aux colons algériens les mêmes droits politiques que ceux qu'ils possédaient dans la Métropole et la même administration réclamée par eux. La population d'origine française et européenne formait déjà un groupe assez dense, qui n'était plus négligeable, et auquel ne convenaient point les procédés autoritaires de l'administration militaire. A population différente, administration différente. La France avait obéi aussi, peut-être sans s'en rendre compte d'une façon très consciente, à une raison plus profonde : « Cette politique d'assimilation, dit M. Giraud, est celle des nations latines, héritières fidèles du génie assimilateur de Rome, l'Espagne, le Portugal et la France. Dans ces deux premiers pays, les colonies étaient dites « les provinces d'outre-mer » et chez nous, M. Dislère, dans son *Traité de Législation coloniale*, n'a

fait qu'exprimer l'opinion générale non seulement à l'administration des colonies, mais encore dans le pays, en disant que le but à poursuivre devait être la création progressive de véritables départements français. La politique d'assimilation a été grandement favorisée chez nous par le triomphe des idées républicaines ; elle a suivi la même évolution, l'emportant avec elles et succombant en même temps. On la voit poussée dans ses conséquences par les assemblées révolutionnaires, s'éclipsant sous le Consulat et l'Empire, reparaissant sous la Monarchie de juillet (Rapport de M. de Broglie, au nom de la commission instituée en 1840, pour étudier les modifications à apporter dans le régime des colonies), triomphant en 1848, subissant une nouvelle éclipse sous le second Empire, reprenant, à partir de 1870, une marche en avant qui n'a été interrompue que depuis la création du ministère des colonies. Depuis 1870 jusqu'à 1894, en effet, les idées d'assimilation ont gagné un terrain considérable. Toutes les lois libérales et décentralisatrices sur les conseils généraux, la liberté de la presse, l'élection des maires, l'organisation municipale, etc., ont eu leur contre-coup aux colonies. Les deux commissions extra-parlementaires, instituées par l'amiral Pothuau, en 1878, et par M. Duclerc, en 1882, pour étudier les modifications à apporter au régime des colonies se sont prononcées en sa faveur, et, chose remarquable, deux lois des plus importantes, la loi militaire du 15 juillet 1889 et la loi douanière de 1892 ont été, pour les colonies, des lois d'assimilation. Celle-ci nous appa-

rait ainsi comme la politique traditionnelle et constante de la France républicaine. »

Mais la politique d'assimilation ne peut être vraie que comme un principe ou comme une tendance. Il ne saurait être sérieusement question d'appliquer à l'Algérie toute la législation française et rien que cette législation. Si la similitude d'institutions est l'idéal vers lequel tous nos efforts doivent tendre, elle ne saurait être réalisée que progressivement ; encore n'est-il point déraisonnable de se demander si vraiment ce but pourra jamais être atteint en Algérie, étant donné le milieu indigène si réfractaire à toute pénétration et le milieu étranger si difficillement assimilable. Et cela est si vrai que, même dans cette œuvre assimilatrice, le gouvernement a été forcé, par les circonstances mêmes, d'apporter des atténuations, voire même d'importantes restrictions à l'application de telles ou telles lois qui avaient été votées pour la Métropole. En veut-on quelques exemples ? En matière d'impôts, les Algériens ne paient point tous ceux auxquels sont astreints les Français ; la propriété agricole est exempte de toute taxe, l'impôt sur les portes et fenêtres n'existe pas, le tabac, les allumettes ne sont point un monopole d'Etat Jusqu'à ces dernières années aussi, les jeunes Algériens, saisis par la loi du service militaire, bénéficiaient d'un traitement de faveur et ne restaient qu'un an sous les drapeaux ; de bons esprits estiment que l'extension de la nouvelle loi à la Colonie entraînera plus d'inconvénients que d'avantages. Assimilation ne signifie pas identification ; si elle prétendait ne vouloir tenir aucun compte de la

différence des milieux, pays et habitants, elle ne serait que la caricature inintelligente d'un système qui, en lui-même, nous paraît être le plus logique et le plus conforme à notre politique traditionnelle et à nos aspirations nationales.

Un autre cependant a été en faveur en ces dernières années : c'est la politique de l'autonomie. Empruntée à l'Angleterre, dont elle a fait la fortune de quelques-unes de ses colonies, comme le Canada et l'Australie, elle a trouvé de fervents admirateurs dans les milieux coloniaux français et des partisans intéressés dans notre colonie algérienne. Elle a abouti à faire accorder à l'Algérie un budget spécial et une représentation locale, chargée de voter dans de certaines limites les dépenses et les recettes de la Colonie. Assez timidement toutefois, le Parlement français s'est engagé dans cette nouvelle voie. Le budget, voté par les Délégations financières, est loin d'être intégral ; s'il comprend à peu près la totalité des recettes, il ne comprend guère que les 2/5 ou la moitié des dépenses ; encore, parmi ces dernières, en est-il d'obligatoires sur lesquelles, par conséquent, les délégués ne peuvent rien. La politique d'autonomie, si elle devait être entièrement réalisée à l'Algérie, comporterait d'autres concessions. Regardons, en effet, du côté des colonies anglaises : le gouvernement anglais ne conserve au Canada et en Australie qu'un minimum d'influence et un minimum de charges ; le gouverneur qui le représente n'a qu'une autorité des plus faibles. La colonie est maîtresse de son administration, de ses finances, de son armée, de sa législation ; les affaires étran-

gères sont à peu près les seules dont un ministère métropolitain garde la gestion exclusive. Surtout il n'y a pas de représentation coloniale dans la Chambre des communes ou la Chambre des lords; le Canada et l'Australie ont leurs parlements locaux qui, non seulement discutent et votent intégralement le budget, mais qui ont aussi les pouvoirs les plus étendus de légiférer.

Sont-ce là les droits que réclame l'Algérie et que concéderait la France ? Y a-t-il quelque opportunité à le faire ? Y a-t-il même quelques bonnes raisons pour tenter l'aventure ? La tendance autonomiste, et la faveur que cette idée a prise tant en France qu'en Algérie ont coïncidé d'une part avec la création d'un ministère des colonies et d'autre part avec les premiers effets de la loi de 1889 et l'adultération du corps électoral algérien. La création d'un ministère des colonies impliquait l'idée d'apporter dans l'administration de notre empire colonial des vues d'ensemble et des méthodes nouvelles ; comme les régions sur lesquelles s'était étendue en ces derniers temps la souveraineté de la France, étaient des pays à demi barbares, situés sous des climats très chauds, que ne supportent point impunément des Européens, il n'y avait, certes, qu'une politique coloniale à suivre dans ces possessions nouvelles : c'était celle d'assujettissement. Peut-être faut-il voir dans cette extension de cette politique l'origine du regain de faveur que l'on a constaté en Algérie vers 1900. Cependant le non rattachement de l'Algérie et de la Tunisie à ce ministère témoignait de la persistance chez nos législateurs de la conception qui

voyait dans l'Afrique du Nord une province française, un simple prolongement de la Métropole. Plus généralement encore, l'idée coloniale affirmait le principe et l'urgence d'une réforme de nos méthodes d'administration, dans le sens de leur adaptation plus intelligente aux milieux sociaux auxquels on les appliquait.

Or, ce fut à ce moment que les Algériens réclamèrent quelques libertés économiques ; ils demandèrent à avoir une part dans la gestion des finances de la Colonie, alléguant que le Parlement français était absorbé par les questions de politique générale, et beaucoup trop éloigné de l'Algérie pour la connaître et en apprécier exactement les besoins. Quoique de pareilles aspirations se soient faites jour bien avant 1900, qu'on puisse même en retrouver la trace en 1870 et avant cette date, elles n'ont pris réellement consistance que dans les dernières années du XIXe siècle. Leur expression, d'abord mesurée, est devenue violente lorsque souffla la tempête antisémite. Sans vouloir établir de relations très étroites entre ces manifestations de l'esprit algérien et l'infiltration continue de l'élément étranger dans le corps électoral français, c'est le droit et le devoir de l'historien de souligner leur concordance. La population algérienne, qui réclamait l'autonomie financière en 1900, n'était plus la population française qui s'était prononcée en 1870 pour l'assimilation avec la Métropole. Dans la seconde, presque tous les éléments étaient d'origine française ; dans la première étaient confondus de nombreux étrangers naturalisés. Que ce ne soient pas eux qui se

soient montrés les plus désireux de cette autonomie, nous le reconnaissons ; mais leur simple présence dans ce milieu social nouveau devait y susciter des aspirations nouvelles. Etait-il possible, était-il prudent de les satisfaire entièrement ?

M. Arthur Girault, dans son étude si complète de législation coloniale comparée, estime que, pour que la politique d'autonomie soit recommandable, c'est-à-dire à la fois avantageuse et praticable, trois conditions doivent se trouver réunies : « 1° Il faut que la Colonie puisse trouver en elle-même les éléments d'une existence propre. Elle doit pouvoir se suffire au point de vue financier, militaire ou maritime sans avoir besoin d'un appui étranger. Les traits extérieurs par lesquels se manifeste, dans l'état actuel de notre civilisation, l'existence de cette première condition, sont ordinairement les suivants : une population de plusieurs millions d'habitants permettant d'appeler à l'occasion au moins cent mille hommes sous les armes, un budget de plusieurs dizaines de millions, un mouvement agricole, commercial et industriel suffisamment développé pour faire face aux différents besoins du pays, d'importants travaux publics déjà accomplis, des voies de communication et spécialement des lignes ferrées réunissant les différentes parties d'un territoire relativement étendu. La colonie, chez laquelle cette première condition ne se rencontre pas, ne peut pas être autonome parce qu'elle est trop faible. — 2° Il faut, en second lieu, que la population soit homogène. La politique d'autonomie livrerait une colonie d'exploitation à des luttes in-

testines, sanglantes. Le pouvoir modérateur de la Métropole n'intervenant plus, soit pour mettre un frein aux passions des colons, soit pour leur apporter un point d'appui, l'élément européen et l'élément indigène, naturellement ennemis, se feraient bientôt une guerre qui durerait jusqu'à l'élimination des uns ou jusqu'à l'extermination des autres. Ou bien les indigènes, secouant le joug, feraient retomber le pays dans la barbarie, ou bien les blancs le transformeraient en désert. — 3° Enfin, la politique d'autonomie convient d'autant mieux à une colonie qu'elle est plus éloignée de la Métropole. Elle s'impose en présence d'une colonie comme l'Australie qui est située aux Antipodes. Que si, au contraire, les deux pays sont assez rapprochés pour qu'une fusion complète soit sans inconvénients, alors il vaut mieux se tourner du côté de l'assimilation. »

De ces trois conditions, une au moins n'est point encore réalisée : c'est l'homogénéité de la population. Très peu de pays offrent une plus grande variété d'éléments ethniques juxtaposés, sinon confondus : à côté de la masse des Indigènes, qui se divise elle-même en deux groupes, arabes et berbères, races si opposées que des siècles de vie commune, des alliances entre tribus et entre familles, et la communauté d'une même foi religieuse n'ont pu rapprocher jusqu'à les confondre, voici les Israélites dont un hâtif décret a fait des citoyens français sans leur donner les mœurs françaises ; d'autre part, en face des Français, voilà les Etrangers : Espagnols, Italiens, Maltais, Allemands.

Cette diversité ethnique, et l'importance numéri-

que de chaque groupe de population ont déterminé, plus que tout autre facteur, l'évolution de la politique française ou plutôt ses hésitations. La conception de l'assujettissement, malgré quelques tentatives récentes pour la faire revivre, a fait son temps ; elle est condamnée à disparaître comme système, parce que rationnellement dans le siècle où nous sommes et avec les institutions que s'est données notre pays, la France ne peut pas l'imposer à ses propres nationaux et à des Européens. Toutefois, ce serait une décevante illusion de croire que les institutions particulières qui en procèdent et qui sont la sauvegarde du maintien de notre autorité vis-à-vis des indigènes seront, à bref délai, supprimées ; elles ne s'appliquent, d'ailleurs, qu'à ces milieux musulmans si profondément réfractaires à toute assimilation. Resteront alors les deux politiques d'assimilation et d'autonomie entre lesquelles il faudra choisir. « La politique coloniale, dit M. Larcher, ce n'est pas autre chose que l'esprit de suite apporté dans la direction des affaires coloniales par un gouvernement qui sait ce qu'il veut, qui marche constamment dans la même voie, vers le même but. Et cette politique coloniale a ses principes qui guident le gouvernement, qui sont pour lui ce que sont pour le marin la boussole ou l'étoile polaire. Tant qu'il s'en tient à des principes bien déterminés, le gouvernement dirige droit : les colonies se développent normalement, suivant leurs ressources, suivant leurs destinées. S'il les abandonne, s'il a une politique indécise, ce sont des à-coups brusques, qui font naître aux colonies des

aspirations qui ne peuvent se réaliser ». Pour éviter des conséquences fâcheuses, il importe donc de se décider afin d'orienter vers l'assimilation progressive ou l'autonomie complète le système hybride auquel est soumise l'Algérie ; et, avant de prendre cette résolution et de s'y tenir, il conviendra de se rappeler cette coïncidence qui n'est point fortuite de l'invasion du corps électoral français par les naturalisés et des premières manifestations du mouvement autonomiste.

CONCLUSIONS

L'œuvre de la France en Algérie ; ses résultats. — La prépondérance française y est-elle menacée ?

CONCLUSIONS

L'œuvre de la France en Algérie ; ses résultats. — Quand on écrit sur l'Algérie, on évite difficilement le dénigrement systématique ou l'apologie de parti-pris. Discutées avec violence, résolues avec précipitation et sans étude approfondie, les questions algériennes soulèvent les débats les plus confus qui aboutissent aux conclusions les plus opposées. L'opinion publique hésite entre des jugements contradictoires et la réputation de la Colonie en souffre.

C'est dans un esprit de bonne foi que nous avons poursuivi cette étude. Nous avons cherché patiemment, méthodiquement, sans idée préconçue, sans passion politique, la vérité, rien que la vérité sur tous les problèmes de la démographie algérienne. C'est dans ce même esprit que nous avons traité de la pénétration économique, de la fusion morale, de l'assimilation politique des divers groupes ethniques algériens, nous efforçant de garder la plus stricte impartialité. Que nous ayons montré quelque satisfaction en présence des résultats heureux de notre enquête, que cette joie se soit trahie dans quelques

lignes de cet ouvrage, celui-là ne serait pas Français et n'aimerait pas l'Algérie qui nous le reprocherait.

L'œuvre que, depuis 1830, durant trois quarts de siècle, la France a accomplie dans cette Afrique du Nord est une œuvre grande, féconde, digne de l'admiration des peuples qui ne la lui marchandent pas, digne de la sienne propre que souvent elle se refuse à elle-même. Une colonie de six cent mille Européens, établie dans la partie centrale du Magrheb musulman, au milieu de populations fanatiques, belliqueuses, toujours prêtes à écouter la voix de quelqués agitateurs leur prêchant la guerre sainte, et sur un sol déjà fortement occupé par des indigènes qui tiraient leurs seules ressources des produits de la terre et de l'élevage et devaient, par suite, se montrer jaloux de sa possession ; — dans cette colonie, le groupe des Français, s'accroissant sans cesse, d'une façon ininterrompue et régulière, gardant la supériorité numérique à peu près partout, excepté dans le département d'Oran, et composé en majeure partie de paysans du centre et du midi de la France, durs à la fatigue et habiles agriculteurs ; — à côté d'eux, plusieurs colonies étrangères, espagnole, italienne, maltaise, d'autant plus nombreuses que leur patrie était plus rapprochée de l'Algérie et plus indigente, populations sobres, laborieuses, aidant les Français dans les travaux les plus pénibles, les défrichements, les terrassements, et dont le développement a paru être arrêté par les prélèvements énormes que leur fait subir la nationalité française ; — enfin tous ces peuples divers, cohabitant dans les grandes villes algériennes et dans les

campagnes de l'intérieur, très denses déjà sur tout le littoral et dans quelques plaines, plus clairsemés dans les massifs montagneux et sur les Hauts-Plateaux, s'étalant et se dispersant partout où un chemin est ouvert, où l'eau est abondante ; voilà le spectacle réconfortant auquel nous avons assisté en étudiant le problème de l'accroissement de l'élément européen dans la Colonie.

Ne sont-ils point aussi réconfortants les résultats accusés par les statistiques des naissances et des décès ? Voici des colons qui débarquaient il y a quelque soixante ou soixante-dix ans en Algérie et qui se mettaient à remuer avec ardeur ces terres vierges africaines ; et quand ils avaient bien peiné, peiné pour eux et pour leur famille, ils étaient subitement terrassés par la fièvre et assistaient impuissants et désespérés à la mort de leurs enfants, de leur femme, de tous les êtres qui leur étaient chers ; eux-mêmes parfois étaient emportés, quoique plus vigoureux, par un accès pernicieux, à moins que la balle d'un Hadjoute ne fut venue devancer leur heure ; la mortalité était effrayante, la natalité ne parvenait pas à combler les vides ouverts chaque jour, et les nécropoles des morts se peuplaient plus vite que les cités des vivants. Qui aurait dit, à cette époque, que l'Européen vivrait, prospérerait, ferait souche dans l'Afrique du Nord ! Or, à soixante-dix ans de distance, tout est changé ; chaque année, la comparaison des naissances et des décès laisse ressortir un excédent chez tous les Européens, aussi bien chez les Espagnols, chez les Italiens, chez les Maltais que chez les Français. Si les

cimetières se couvrent encore de tombes, les centres se peuplent plus rapidement d'enfants ; la mortalité enfantine n'est pas excessive. Reste seulement cette étrange supériorité des décès masculins sur les décès féminins, dernière question que l'on se pose avant de conclure à la possibilité de l'acclimatement des Européens[1]. Que de présomptions graves détruites? Que d'affirmations désolantes reconnues fausses ? L'homme, autrefois vaincu par la fièvre, par les privations de toutes sortes et découragé par les insuccès, sait, aujourd'hui, se prémunir contre les causes de mort que le climat multipliait en ce pays ; il a triomphé de la terre africaine après avoir triomphé de ses habitants ; il peut vivre des produits de son travail, il connaît les espoirs qui ne sont plus déçus par la maladie et que la mort ne fait pas s'évanouir. Un peuple, dont la natalité atteint près de 30 pour 1000, et dont la mortalité s'abaisse à 20 ou 21 pour 1000, n'a rien à redouter de l'avenir.

Enfin, la pénétration des races entre elles se poursuit rapidement sur ces rives méridionales de la grande mer latine ; un peuple nouveau se forme, le peuple algérien à la composition duquel auront surtout contribué la France, l'Espagne, l'Italie. Ni les Musulmans, ni les Juifs qu'éloignent de nous et leurs religions et leurs habitudes sociales, n'y

---

(1) S'il faut expliquer toute notre pensée, nous croyons que cette supériorité de la mortalité masculine n'est pas particulière aux Européens en Afrique et dans toutes les régions chaudes du globe, qu'elle s'observe aussi chez les Arabes et les Berbères, qu'elle se constate de même chez les nègres. Nous croyons qu'entre ce fait démographique et l'existence de la polygamie il y a une relation nécessaire.

ont pour le moment aucune part. Les immigrants européens ont apporté dans cette Afrique du Nord leur activité laborieuse et industrieuse. Les Français et les Espagnols ont relevé son agriculture, assaini ses plaines, défriché ses coteaux et, là où naguère s'étendaient d'immenses espaces couverts de lentisques et de palmiers nains, poussent les céréales et la vigne ; un domaine de 1,600,000 hectares, un vignoble de 170,000, un commerce de 600 millions de francs témoignent de cette activité. Les Italiens ont monopolisé la pêche et ses produits, les Maltais partie de son commerce et de ses profits. Parfois la concurrence divise ces peuples, les heurte, les anime les uns contre les autres, mais en définitive, jusqu'à aujourd'hui, les champs étaient assez vastes, les côtes assez poissonneuses, les bénéfices du commerce et de l'industrie assez importants pour que la vie fût possible et facile pour tous. Aussi, malgré leurs origines diverses, malgré leurs aptitudes et leurs occupations différentes, ces populations se mêlent ; il y a association des intérêts, il il y a fusion morale, assimilation politique. Ni le patriotisme jaloux et ombrageux des Espagnols et des Italiens, ni leur instinct religieux ne s'opposent aujourd'hui à cette union morale souhaitée par tous.

La prépondérance française est-elle menacée ? — Mais dans cette formation et dans cette évolution du peuple algérien, l'élément français conservera-t-il la première place ? Conservera-t-il la supériorité numérique, la prépondérance écono-

mique, la supériorité morale et sociale, l'hégémonie politique ?

La supériorité numérique des Français nous paraît sérieusement menacée de nos jours. L'illusion n'est plus permise. Il est prouvé que les naturalisés d'origine étrangère comptent pour la plus large part dans les gains que la nationalité française effectue depuis quinze ans ; il est démontré, d'autre part, que l'afflux des étrangers continue, malgré les apparences contraires, à déverser sur la Colonie des milliers d'immigrants. Par quels moyens nos nationaux se maintiendront-ils aussi nombreux que ces étrangers et ces naturalisés ? Il n'en est que deux : les naissances et l'immigration. Or, la natalité française est faible et elle diminue ; elle atteint 24 pour 1000, à peine supérieure à celle de la Métropole ; et celle des étrangers dépasse 30 et s'élève à 35 ou 36 dans quelques groupes. Sans doute, les croisements des Français avec des étrangères laissent espérer un relèvement, mais dans cette fusion physiologique tout n'est pas bénéfice pour la race française. Sans doute la mortalité infantile sera de plus en plus restreinte à cause des progrès de l'hygiène et de la médecine ; mais s'il importe de conserver les enfants lorsqu'on les a, il convient surtout d'en avoir beaucoup pour compenser la prolificité des étrangers. Quant à l'immigration, faut-il compter beaucoup sur elle ? L'immigration spontanée amènera-t-elle de nombreux colons ? Ah ! si les hauts prix des vins, pratiqués il y a dix ans, s'étaient maintenus, peut-être un tel espoir aurait-il été permis. Mais, aujourd'hui, avec la crise qui sévit avec

tant d'intensité, bien téméraire serait celui qui croirait à l'exode des Français vers l'Algérie. Il ne reste donc que la colonisation officielle pour rétablir cet équilibre toujours instable. Elle seule dans le passé a pu, au cours de certaines périodes, assurer à l'élément national cette supériorité numérique ; elle seule, dans le présent, peut prétendre atteindre le même but. Réserver aux paysans français une large partie des terres que met en vente l'administration de la Colonie, leur imposer des conditions de résidence, de construction et de culture, est un palliatif heureux sans doute, mais insuffisant ; protéger la main-d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère, partout où l'intervention du gouvernement peut s'exercer, fixer une proportion d'ouvriers français, à laquelle devront se conformer les entrepreneurs de travaux publics dans l'embauchage de leurs ouvriers, est un palliatif heureux encore, mais tout aussi insuffisant. L'unique moyen est la concession gratuite. Voyez ce qui se passe en Tunisie ; on n'a voulu dans la régence que la colonisation spontanée. Les Français y ont acheté beaucoup de terres, presque toutes les terres disponibles ; ils y possèdent actuellement d'immenses domaines. Mais qui est-ce qui cultive ces terres ? Les Indigènes ou les Italiens. La population française n'est qu'une minorité. Devant les résultats de ce système, on a cessé les critiques, les sarcasmes dont on soulignait les prétendues erreurs économiques commises en Algérie, et on en est arrivé, de nos jours, à suivre les mêmes errements. Il ne saurait y avoir, ainsi que l'ont prétendu certains économistes doc-

trinaires, de principes absolus pour la colonisation. Disputer sur les avantages et les inconvénients respectifs de la colonisation officielle et de la colonisation libre, c'est disputer sur des mots ou sur des formules vides. La colonisation d'un pays par un autre et le choix que l'on fait de tel ou tel système dépendent de la considération et de l'examen d'éléments très divers ; il est nécessaire de tenir compte, en effet, de la situation du pays que l'on veut coloniser, de ses habitants, de son climat, de ses ressources et aussi de l'état de la nation colonisatrice, des aspirations, des mœurs, des préjugés mêmes de ses nationaux. La meilleure colonisation est celle qui réussit, celle dont l'expérience montre les heureux résultats ; à ne considérer que le peuplement de l'Algérie, c'est la colonisation officielle.

La prépondérance économique des Français est beaucoup plus incontestée. Partout dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie, nos nationaux occupent une place privilégiée. Les grands domaines agricoles leur appartiennent, les plus importantes maisons de commerce sont entre leurs mains ; et ils sont à la tête des exploitations industrielles les plus conséquentes. Assurément, ils n'ont monopolisé ni les productions agricoles, ni les bénéfices commerciaux et industriels ; sous le régime très libéral qui a été accordé aux étrangers, ceux-ci ont pu librement concurrencer nos nationaux ; et ils ont accaparé dans certaines régions les travaux agricoles, dans d'autres ceux des mines, dans d'autres encore ceux de l'industrie de la pêche. Mais, en général, la situation des Français, au point de

vue économique, est favorable ; d'ailleurs, eux seuls ont disposé de bonne heure de gros capitaux. Il y a quelques ombres à ce tableau : les Français avaient consacré de très grosses sommes à la plantation de la vigne, à l'édification de constructions agricoles, à l'achat d'un matériel vinaire perfectionné. La mévente des vins a compromis ce capital ; une très forte dette hypothécaire pèse actuellement sur le vignoble ; dans le département de Constantine, plusieurs milliers d'hectares de vignes ont été arrachés et leurs propriétaires obligés de vendre ou de se laisser saisir. D'autre part, les banques détiendraient une grosse partie de ce vignoble. C'est évidemment là un danger et un danger qui, s'il s'aggravait, menacerait la prépondérance économique des Français. Aussi est-ce vers la culture irriguée des céréales à l'intérieur, est-ce vers la culture des primeurs sur le littoral que devraient se tourner résolument les colons français.

La suprématie morale, sociale et intellectuelle de la France est-elle davantage en péril ? Le rayonnement de la pensée française est sauvegardé par le développement de l'enseignement sous toutes ses formes, par l'adoption comme langue commune de la langue française, par l'obligation du service militaire, par les progrès des œuvres d'assistance et d'hospitalisation. Que des résistances locales s'opposent à cette francisation, que la désagrégation des groupements étrangers soit plus malaisée en Oranie qu'au centre et à l'Est à cause de la supériorité et de la densité de la colonie espagnole, qu'à certaines époques de crise se manifestent violem-

ment les dispositions ataviques de ces races étrangères, que l'action du climat s'ajoute même à celle des éléments espagnols et italiens pour modifier la mentalité française, n'importe. L'influence de la pensée française est déjà trop profonde sur la société algérienne pour que l'empreinte ne soit pas ineffaçable. Dans cette société, les éléments français forment au surplus la classe dirigeante et cultivée, celle à laquelle sont réservées les fonctions publiques et les fonctions libérales : or, comme on l'a fait remarquer, en sociologie comme en physiologie, à la tête appartient l'action prépondérante.

Gardons-nous toutefois de compromettre cette prépondérance économique et sociale par la perte de notre hégémonie politique. Sans elle, en effet, tout l'édifice algérien, sapé à la base, s'écroulera. L'œuvre, qui a coûté à la France des armées et des milliards, pourrait ne lui rapporter que des disillusions et des déboires. Grâce au sénatus-consulte de 1866, plus de 40,000 étrangers ont acquis la nationalité française ; grâce à la loi de 1889, plus de 5,000 naturalisés pénètrent annuellement dans les rangs de nos nationaux. Or, s'il est prudent, s'il est politique de vouloir briser tout lien politique entre ces étrangers et leur patrie d'origine, il est sage de prévoir les effets de cette entrée en masse des naturalisés dans le corps électoral français. Qu'on avise donc au plus tôt; demain il sera trop tard.

VICTOR DEMONTÈS,
Professeur au Lycée d'Alger.

APPENDICE

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

Afin de ne point surcharger le texte par l'indication répétée des références, nous avons rejeté à la fin de cette étude la liste des principaux ouvrages consultés :

Tableaux de la Situation des Etablissements français dans l'Algérie, depuis la conquête jusqu'en 1873. Paris, Imprimerie royale, grand in-quarto. Série de documents historiques et statistiques de grande valeur.

Statistique générale de l'Algérie (1873-1904). Paris, Imprimerie nationale, et Alger-Mustapha, imprimerie Giralt. Cette publication n'est que la continuation de la précédente, avec moins de détails historiques et plus de documents statistiques.

Statistique générale de la France. Résultats des dénombrements de 1891, 1896, 1901. Paris, Imprimerie nationale, in-octavo.

Tableau général des communes de l'Algérie. Alger, Giralt. Série de volumes in-octavo. Les derniers ont été dressés par M. Accardo, du Gouvernement général.

Movimiento anual de la Población de España. Dirección general del Instituto geografico y estadistico. Madrid, in-octavo.

Exposé de la Situation de l'Algérie. Annuel.

Comptes-rendus des Délégations financières et du Conseil supérieur de l'Algérie. Annuel.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (Passim). S. Léon, éditeur, in-octavo.

Questions Diplomatiques et Coloniales (Passim). Paris, rue Cassette, 21.

Bulletin de la Réunion d'Etudes Algériennes (Passim). Paris, galerie d'Orléans.

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (Passim). Paris, rue Cassette, 21.

Annales de Géographie. Année 1898.

Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, 1900. Paris, Masson, in-octavo.

L'Économiste français (Passim).

La Réforme économique (Passim).

L'Economiste européen (Passim).

Le Monde économique (Passim).

Revue Politique et Parlementaire (Passim).

Bulletin de la Société d'Etudes Politiques et Sociales (Passim). Blida, Mauguin.

Rapports parlementaires à la Chambre des Députés et au Sénat. En particulier :

Rapport Burdeau (1892).
Rapport Jonnart (1893).
Rapport Labiche (1896).
Rapport Legrand (1905).

Dr Bertillon.— *Dictionnaire des Sciences médicales.* Plusieurs articles sur la natalité, la mortalité et les principaux phénomènes démographiques.

Billiard. — *Le Péril étranger en Algérie.* Bulletin de la Réunion d'Etudes Algériennes (oct.-nov. 1905).

Bussière. — *Observations sur les tendances criminelles des races existant en Algérie.* Discours d'ouverture des tribunaux (oct. 1895).

Busson (H.). — *Le Développement géographique de la colonisation agricole en Algérie.* Annales de Géographie, 15 janv. 1898.

Cauderlier. — *Les Lois de la Population.* Bruxelles, in-8°.

Fouillée. — *Esquisse psychologique des Peuples européens.* Paris, Alcan, in-8°.

Arthur Girault. — *Principes de colonisation et de législation coloniale.* Paris, Larose, in-12, 2 volumes.

Leroy-Beaulieu. — *L'Algérie et la Tunisie.* Paris, Guillaumin, in-8°. — *De la Colonisation chez les Peuples modernes.* Paris, Guillaumin, in-8°.

Levasseur. — *La Population française.* Paris, Rousseau, 3 vol. in-8°.

Loth (Gaston). — *Le Peuplement italien en Algérie et en Tunisie.* Paris, Colin, in-8°.

Paoli. — *Le Mal de l'Algérie.* Revue Politique et Parlementaire, 1899.

Dr Ricoux. — *La Démographie figurée de l'Algérie*, Paris, Masson, in-8°. — Plusieurs brochures sur le même sujet.

Rivière et Lecq. — *Manuel pratique de l'Agriculteur algérien.* Paris, Challamel, in-8°.

Wahl. — *L'Algérie.* Paris, Alcan, in-8°.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE..... 5

COMPOSITION ACTUELLE DE LA POPULATION EUROPÉENNE ET SES PROGRÈS HISTORIQUES. — Les Européens et les Indigènes. — Répartition de la population européenne entre les Français et les Etrangers. — Progrès historiques de la population européenne totale. — Progrès comparés des deux groupes français et étrangers. — Progrès particuliers des Maltais, des Italiens et des Espagnols. — L'équilibre des sexes en Algérie. — Insuffisance des statistiques anciennes de dénombrement..... 15

ORIGINES DE LA POPULATION EUROPÉENNE. — L'Immigration et la Natalité : leur part respective dans l'accroissement de la Population Algérienne. — Origines des Européens. — Origines des Français. — — Origines des Espagnols. — Origines des Italiens.... 71

DENSITÉ DES POPULATIONS EUROPÉENNES. — Densité générale ; densité par département ; densité par arrondissement. — Densité par communes : tableaux. — Causes de cette densité : la conquête. — Densité en 1856. — Relations entre la densité européenne et la densité indigène. — La colonisation officielle de 1856 à 1906 : peuplement des plaines de l'intérieur, peuplement des Hauts Plateaux.— Causes économiques : l'eau utilisable, les routes et les chemins de fer. — La densité des Européens en 1901. — Densité comparée de ces mêmes Européens en 1901. — Densité actuelle et densité possible et probable 101

Pages

LES MARIAGES EUROPÉENS. — Les mariages européens depuis la conquête et matrimonialité actuelle. — Les mariages et l'âge des époux et des épouses. — Les mariages et l'état-civil des époux. — Les mariages croisés. — Opinion du Docteur Ricoux — Thèse de M. de Soliers. — Les statistiques actuelles. — Croisements apparents et croisements réels. — Mariages des naturalisés. — Les divorces. — Conclusions 189

LA NATALITÉ ALGÉRIENNE. — Historique de la natalité algérienne. — Le taux actuel de cette natalité — Géographie de la natalité en Algérie. — Naissances légitimes et illégitimes. — Mortinatalité. — Rapport des sexes dans les naissances, dans les accouchements multiples. — Répartition des naissances suivant les âges des parents. — Répartition des naissances suivant les mois. — Natalité de chaque peuple. — Natalité des Français. — Natalité des naturalisés. — Natalité des Espagnols. — Natalité des Italiens. — Natalité des Maltais. — Natalité des Allemands. — Répartition des enfants nés vivants d'après la nationalité d'origine des mères..... 243

LA MORTALITÉ ALGÉRIENNE. — Historique de cette mortalité. — Mortalité par sexe. — Mortalité par état-civil. — Mortalité par département et par arrondissement. — Mortalité par âge : *(a)* mortalité infantile ; *(b)* contingent de chaque groupe d'âge. — Mortalité par saison. — Mortalité par nationalité : mortalité des Français ; mortalité des Espagnols ; mortalité des Italiens ; mortalité des Maltais ; mortalité des Allemands. — De l'acclimatement des Européens et des Français en Algérie..... 307

LA FUSION ÉCONOMIQUE. — Rapports entre la population et la richesse. — Les céréales et la vigne ; leurs productions et les mouvements démogaaphiques généraux. — La vigne et la population française. — Les primeurs et la colonie étrangère. — La population rurale. — Qui possède la terre ? Qui la cultive ? — La

Pages

populatian urbaine et le commerce. — Population et commerce d'Oran ; population et commerce d'Alger. — La population industrielle. Répartition par nationalité . 394

LA FUSION MORALE. — Le climat et le nivellement moral. — Influence réciproque des races. — L'Enseignement en Algérie : son rôle. — La criminalité européenne. — Les œuvres d'assistance et d'hospitalisation et l'assimilation : *(a)* les bureaux de bienfaisance ; *(b)* les caisses d'épargne ; *(c)* la mutualité ; *(d)* les établissements hospitaliers. — Le patriotisme étranger et l'assimilation : du séparatisme. — La religion et l'assimilation 467

L'ASSIMILATION POLITIQUE. — Naturalisation individuelle : ses effets. — Naturalisation automatique : ses résultats. — Le péril étranger. — Assujettissement, autonomie ou assimilation. Les données démographiques..... 537

CONCLUSIONS. — L'œuvre de la France en Algérie ; ses résultats. — La prépondérance française y est-elle menacée ? 601

APPENDICE. — Principaux ouvrages consultés..... 613

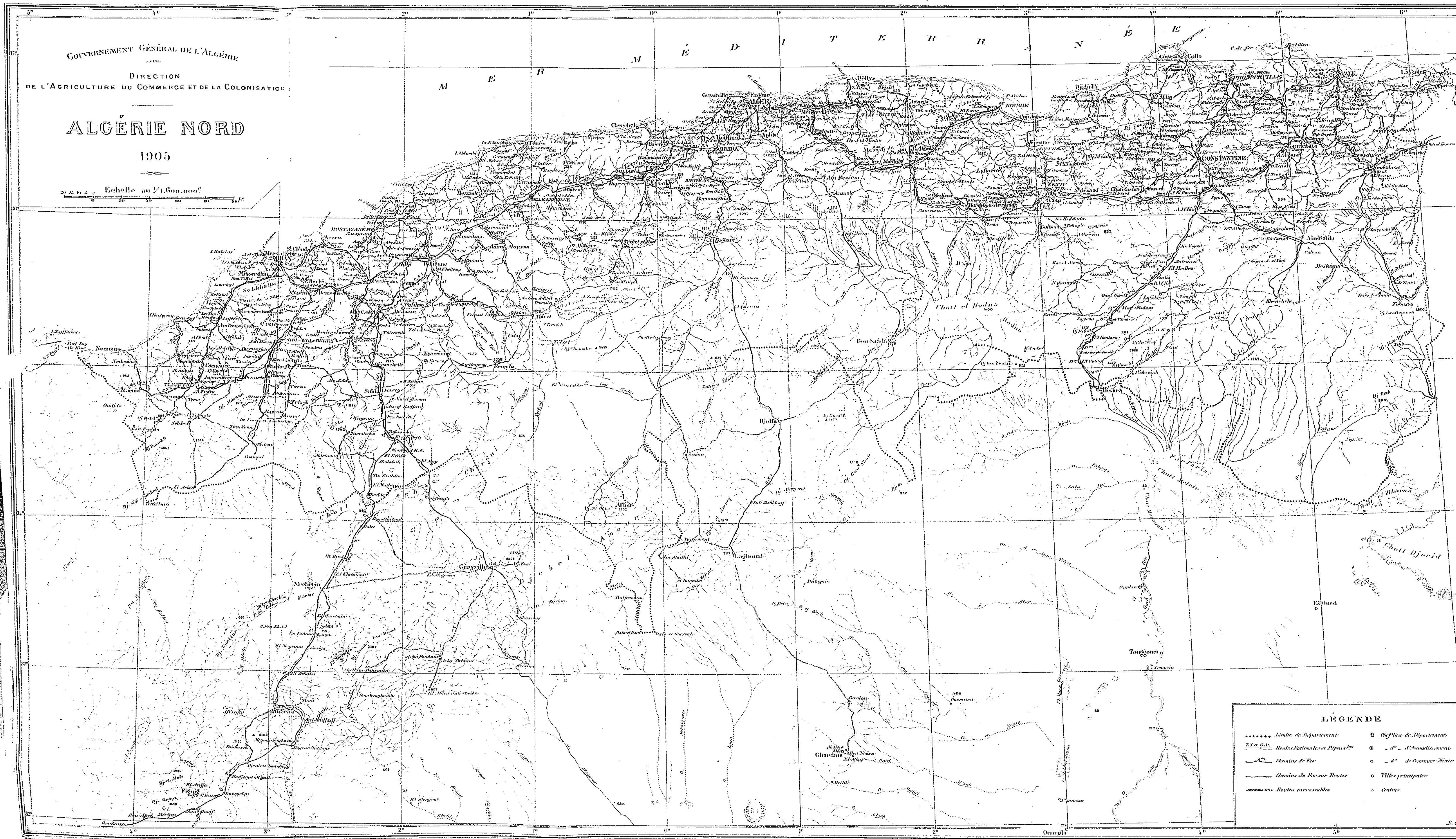

Dressé par le Gouvernement Général de l'Algérie

Gravé et Imprimé par Erhard Fres 35 bis Rue Denfert-Rochereau, Paris.

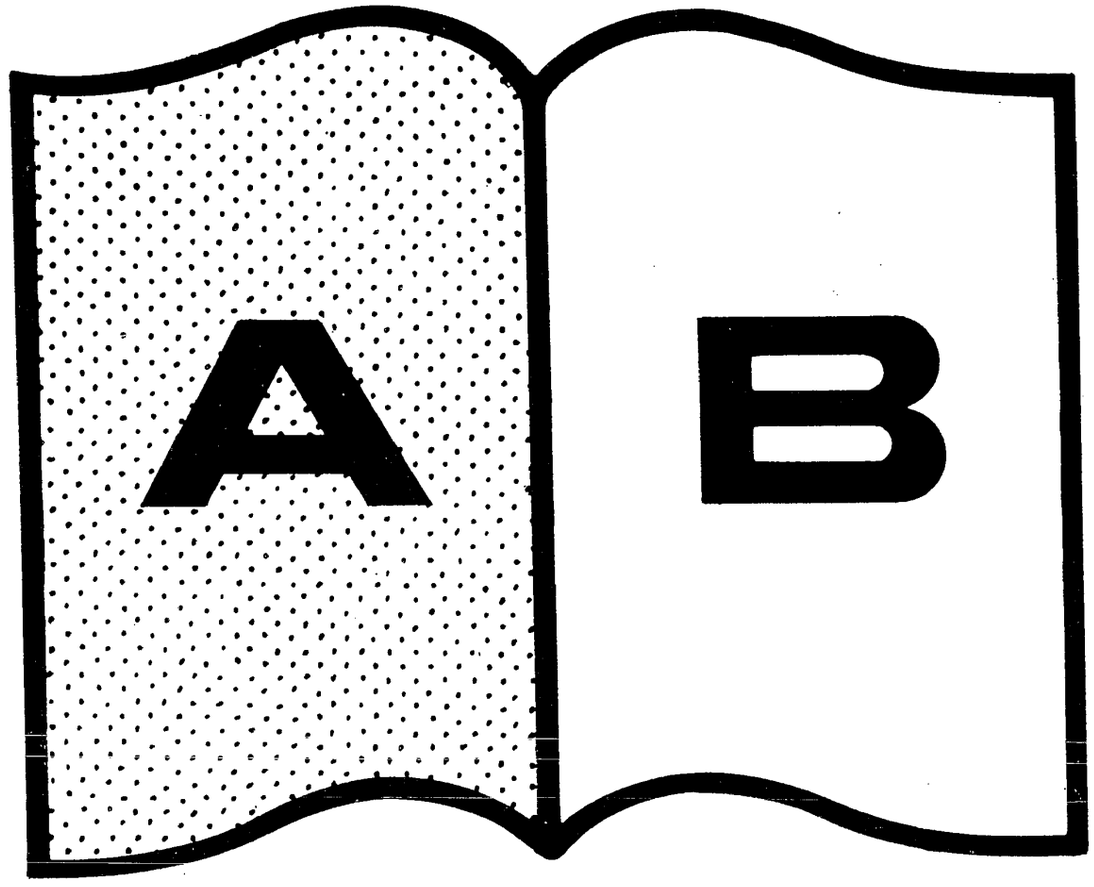

Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14

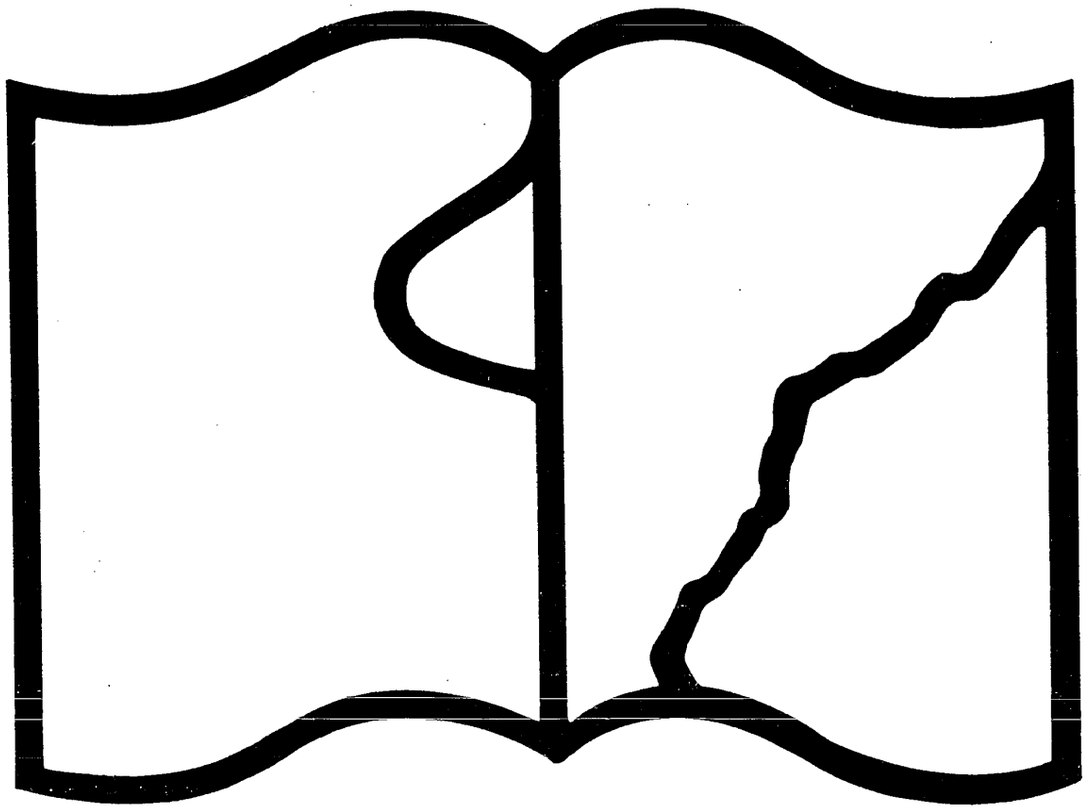

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11